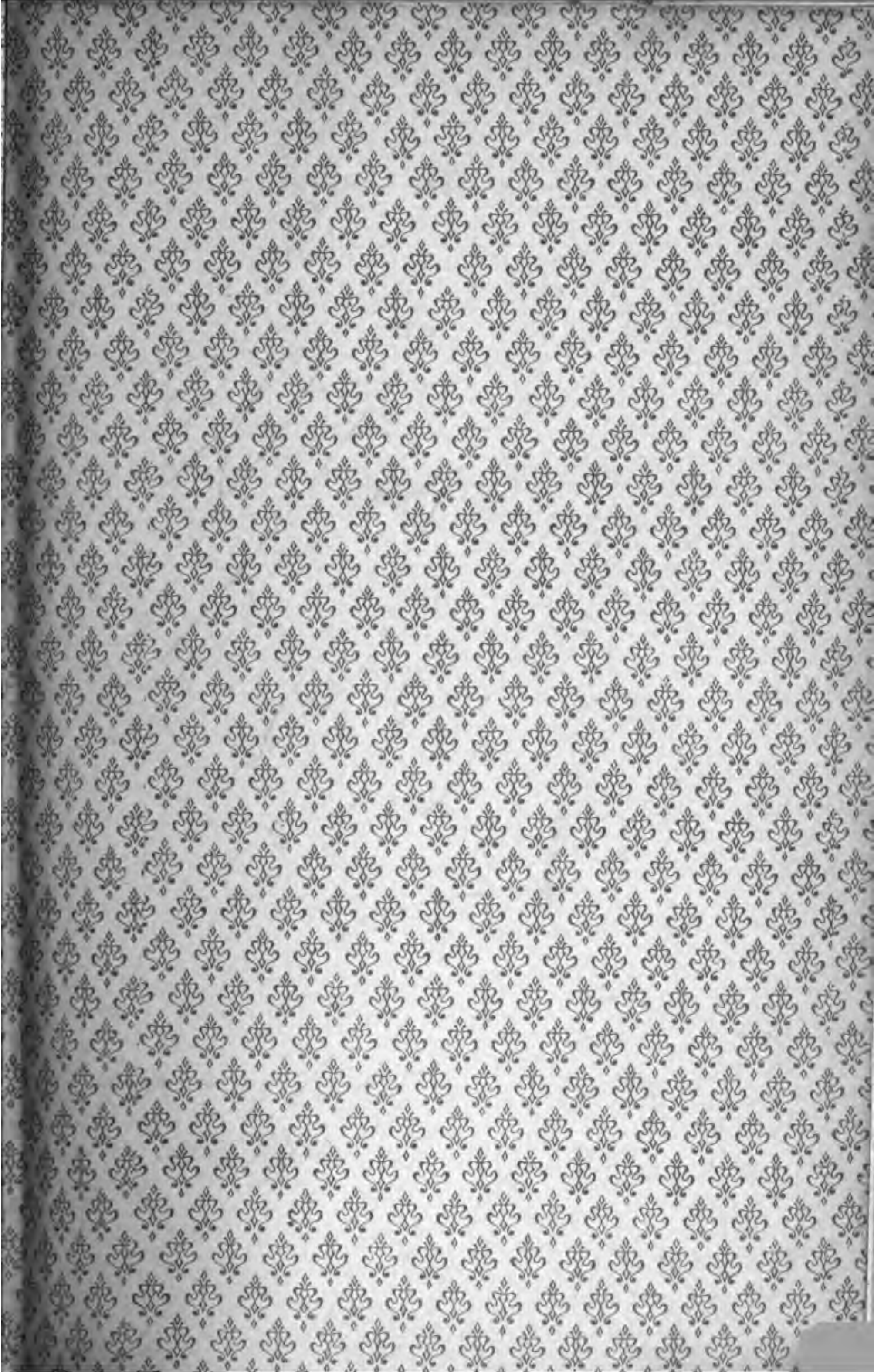
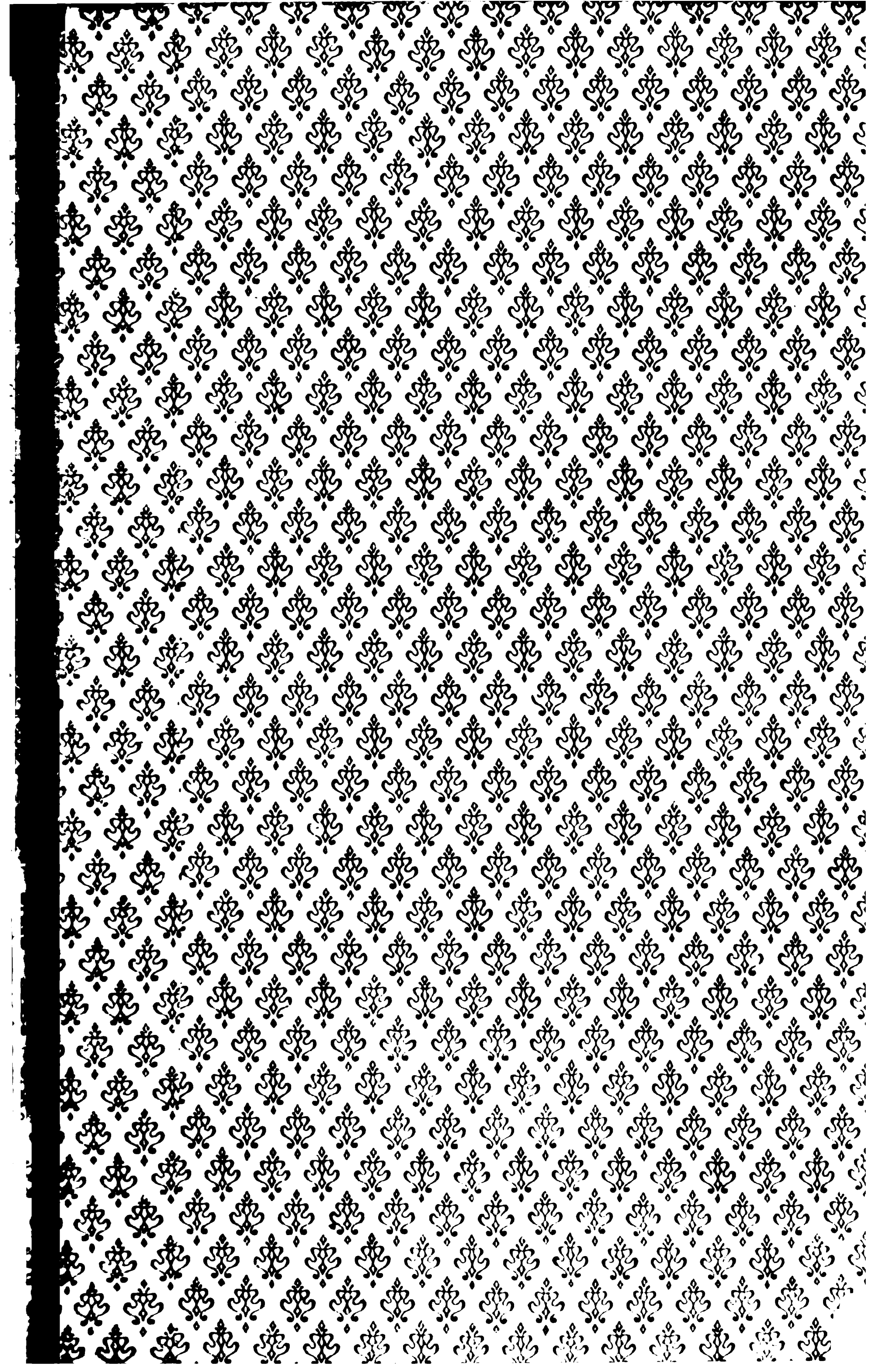








ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
ET CLASSE DES BEAUX-ARTS

MÉMOIRES

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques

ET

Classe des Beaux-Arts

MÉMOIRES

COLLECTION IN-8°

DEUXIÈME SÉRIE

TOME II



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES

Rue de Louvain, 112

Septembre 1906

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME II.

DEUXIÈME SÉRIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME II.

DEUXIÈME SÉRIE.

LE

DÉTERMINISME

PAR

l'abbé LÉON NOËL
BACHELIER EN THÉOLOGIE ET AGRÉGÉ DE PHILOSOPHIE

« Les motifs sont mes motifs. »
(RENOUVIER.)

(Couronné par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, dans la séance du 9 mai 1904.)

LE

DÉTERMINISME

CHAPITRE PREMIER.

Le principe du déterminisme.

La notion du déterminisme, comment il se distingue du fatalisme. — Le déterminisme dans la philosophie contemporaine. — Ses origines. La philosophie rationaliste et le courant déterministe qu'elle engendre : Descartes, Spinoza. L'empirisme et le courant déterministe qu'il fonde à son tour : Bacon, Hobbes. La méthode mathématique et les sciences de la nature. — Le positivisme : Comte, Taine. — Les caractères communs du déterminisme contemporain, ses formes variées : le déterminisme universel et métaphysique, le déterminisme scientifique, le déterminisme agnostique, le déterminisme idéaliste et subjectiviste, le déterminisme hégélien, le déterminisme évolutionniste.

L'idée fondamentale du déterminisme. Le déterminisme partiel, le déterminisme universel, le déterminisme unifié. Le phénomène et les données de l'expérience. Le principe de l'enchaînement nécessaire des phénomènes ou de la causalité phénoménale.

Qu'est-ce que le déterminisme? A prendre les mots au sens obvie, c'est la doctrine qui tient que certaines choses ou que toutes choses sont déterminées, c'est-à-dire que certains facteurs internes ou externes en fixent d'avance, de façon précise et exacte, les manières d'être et d'agir. Une chose déterminée ne saurait être que ce qu'elle est, dès que les éléments

qui la composent sont posés, plus rien de ce qu'elle sera n'est laissé au hasard, au caprice, à la liberté : tout est fixé, arrêté, réduit à des termes entre lesquels il n'y a place pour aucune oscillation, pour aucun choix, pour aucune incertitude. Elle est donc soumise à une inéluctable nécessité.

On a surtout parlé du déterminisme à propos des actes de l'homme. S'ils sont tous déterminés, si, étant donnés certains éléments, certaines conditions de milieu, de caractère, de circonstances matérielles ou psychiques, un acte, et un seul, est possible et se réalise, c'en est fait du libre arbitre. Ce mystérieux pouvoir qu'aurait l'homme de poser à son gré les manifestations de son vouloir et de son activité s'évanouit bientôt si chacune d'elles ne peut être que ce qu'elle est. Il serait cependant inexact de concevoir le déterminisme comme la négation du libre arbitre : sa signification est à la fois plus restreinte et plus large. Il est un déterminisme qui ne s'oppose pas à la liberté, il est aussi une négation du libre arbitre qui ne procède pas du déterminisme.

Sans doute, le déterminisme conclut à l'existence d'une nécessité dans le domaine auquel il s'applique, mais il y a un déterminisme partiel et un déterminisme universel, et le premier peut ne point s'étendre à tous les actes de l'homme. D'autre part, la nécessité que le déterminisme envisage est essentiellement une nécessité rationnelle, et rien ne s'y oppose davantage que la nécessité aveugle et capricieuse, au nom de laquelle le fatalisme prétend nier la liberté. Le déterminisme veut que l'acte soit le résultat de ses antécédents, qu'il soit rattaché à certaines conditions d'après des lois invariables, contenu entre des termes fixes. L'homme n'est pas libre dans son vouloir, précisément parce que celui-ci dépend de causes qui ne peuvent produire qu'un seul résultat, et ce résultat, s'il n'est pas toujours prévu, est du moins prévisible. Le fatalisme, au contraire, soumet nos actes à une puissance irrésistible, sans doute, mais capricieuse, sans loi et sans frein, dont on peut tout attendre et dont aucune science ne saurait amais prévoir les effets.

Le fatalisme est la forme primitive, grossière, antiscientifique de l'idée de dépendance. Placé en face des choses, l'homme les voit se succéder dans leur variété infinie sans règle apparente, lui-même s'abandonne au hasard de ses impulsions.

Lorsque la raison, à peine en éveil, l'entraîne à chercher aux choses une explication causale, sa première tendance sera de les rapporter à quelque force capricieuse et fantastique, et s'il se croit lui-même soumis à une puissance mystérieuse, il la concevra sur le même modèle. Ce n'est que plus tard, lorsque la réflexion lui a montré dans la nature des enchaînements réguliers, lorsque sa raison s'est élevée à la notion abstraite d'une nécessité universelle, d'une loi invariable, que surgit l'idée du déterminisme. A mesure qu'elle s'étend, le fatalisme recule; partout où la science a établi des lois certaines et fixes, le hasard et l'imprévisible n'ont que faire.

Claude Bernard note très bien cette opposition.

« Le mot déterminisme, dit-il, a une signification différente » de celle du mot fatalisme. Le fatalisme suppose la manifes- » tation nécessaire d'un phénomène indépendant de ses » conditions, tandis que le déterminisme n'est qu'une condi- » tion nécessaire d'un phénomène dont la manifestation n'est » pas forcée (1). »

Aux yeux du savant, le déterminisme, c'est la relation nécessaire d'un phénomène avec ses antécédents, c'est la base de la loi naturelle. Le mot peut avoir une portée plus étendue, mais toujours il suppose une nécessité soumise à quelque règle rationnelle, accessible à l'intelligence. Dans l'ordre logique, on dit qu'une conclusion est déterminée par ses prémisses, on dit que la solution d'un problème est déterminée par ses données. Les adversaires les plus acharnés du déterminisme s'en prennent aussi à ce déterminisme logique. Ce

---

(1) *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale.* Paris, Baillière. 1865, p. 116.

n'est point là, cependant, l'aspect principal du problème, et lorsqu'on parle du déterminisme, on entend surtout parler du déterminisme de l'ordre réel, de celui qui prétend soumettre à des lois rationnelles le monde des existences.

Signalons quelques-unes des formules déterministes qui ont cours dans la philosophie contemporaine. Mais, afin d'en mieux saisir la portée et de définir les tendances auxquelles elles se rattachent, il nous faut en rechercher les origines et tâcher de découvrir les courants d'idées qui leur ont donné naissance; pour être complets, nous devrons remonter un peu haut; nous serons bref.

Au moment de la Renaissance, une même préoccupation tourmentait les penseurs. Délaissée, presque ignorée souvent, à l'époque de la décadence scolastique, la nature avait soudain attiré l'attention d'un âge épris de renouveau. L'art y puisait, à la suite de l'antiquité, des inspirations vigoureuses et pleines de vie, la science cherchait à en déchiffrer le mystère.

Dans cette étude, les premiers pas sont mal assurés : ce sont des généralisations hâtives et imprudentes de données incomplètes. Elles portent l'empreinte d'esprits dont la curiosité impatiente veut arriver au but en brûlant les étapes. Mais bientôt les chercheurs s'assagissent, ils s'astreignent à des procédés plus méthodiques, et les résultats s'en montrent magnifiques : Copernic et Galilée renouvellent l'astronomie, et les représentants de l'aristotélisme, en s'opposant ridiculement à une théorie appuyée sur l'évidence des faits, ne réussissent qu'à accentuer le discrédit d'une philosophie dont leurs vaines subtilités avaient depuis longtemps ruiné la prépondérance. Puis, à côté de ces retentissantes conquêtes, se groupent nombreuses les découvertes et les inventions. Et les esprits, constatant la banqueroute de la scolastique, en quête de synthèses nouvelles, songent bien naturellement à employer, pour les édifier, les méthodes qui viennent de conduire à de si brillants résultats.

Quelle doit être la méthode du savoir, comment renouveler les connaissances humaines, c'est le grand problème qui se

dresse à l'aurore de la philosophie moderne et qui donne l'impulsion première à son développement.

La méthode nouvelle, on la demande aux sciences de la nature. Or, celles-ci devaient leurs progrès à une expérimentation patiente et en même temps à l'application heureuse des mathématiques. Chacun de ces procédés va fournir, à un penseur puissant mais exclusif, le point de départ d'un mouvement philosophique dont l'influence se fera longtemps sentir. Ne s'attachant qu'à la méthode expérimentale, Bacon inaugure la tendance à l'empirisme; uniquement attentif aux procédés des mathématiques, Descartes fonde le rationalisme.

Partant de notions simples, les mathématiques arrivent en les combinant à une infinité de conséquences; elles construisent ainsi, par une pure déduction, tout l'ensemble d'une science et arrivent à des résultats vraiment étonnants. Descartes était mathématicien lui-même, la géométrie surtout lui doit des vues originales et fécondes : il essayera de formuler la méthode universelle à l'instar de la méthode mathématique.

Ne le dit-il pas ouvertement? Il s'est aperçu que, tandis que toutes les sciences marchent dans l'obscurité et l'incertitude, les mathématiques seules jouissent d'une évidence incontestée, et il s'étonne que l'on n'ait pas songé à bâtir davantage sur un fondement aussi assuré. Il le fera donc, et, de même qu'en mathématiques, en toutes sciences il tâchera de ne partir que d'idées entièrement simples et entièrement évidentes. Dans l'ordre des idées, il cherche une proposition qui puisse servir de principe pour en déduire toute connaissance. Dans les choses réelles qu'il veut comprendre, il cherchera l'absolu, le simple, les choses « dont la notion est si claire et si distincte que l'esprit ne puisse la diviser en d'autres notions plus simples encore » (1).

Cet absolu sera l'élément dernier des choses, l'objet clair et

---

(1) *Règles pour la direction de l'esprit*. Reg. 12, éd. Cousin, 1826, t. XI, p. 270.

facile à connaître et dont les combinaisons, selon des rapports variés, feront comprendre tout l'univers. Descartes bâtit ainsi l'univers au moyen de ses idées. Dans le monde sensible, il ne conçoit clairement que l'étendue figurée et mobile, et aussitôt il néglige la réalité de tout le reste, il fait de l'univers matériel un mécanisme infini où tout se produit selon les lois de la mécanique et de la géométrie. C'est le règne du déterminisme le plus rigoureux : les lois mathématiques ne laissent place à aucun hasard, elles-mêmes se déduisent avec une logique parfaite de quelques notions bien claires. Dans ce que les mathématiques embrassent, il y a une nécessité absolue et qui s'explique, au regard de l'esprit, avec une entière évidence. C'est, de plus, le règne de l'inertie, car cette étendue figurée et mobile, avec laquelle Descartes construit le monde physique, ne possède aucune spontanéité : le mouvement qui l'anime est un mouvement communiqué; elle ne peut se le donner, et, l'ayant reçu, elle ne peut ni le modifier ni l'anéantir par elle-même; aussi bien que la quantité de matière étendue, la quantité de mouvement est fixe. Les bases sur lesquelles s'édifient les constructions de la physique cartésienne ne peuvent changer, et celles-ci sont assurées d'une invariabilité absolue. Seul un être étranger au système et capable d'agir sur lui pourrait en troubler les lois. Mais Dieu seul, d'après Descartes, est l'auteur de la matière et la source du mouvement. Or, Dieu est immuable, et ce qu'il a une fois établi, il n'y changera plus rien. Ainsi la métaphysique confirme les doctrines de la physique, et Descartes peut énoncer, sans crainte, sa loi de la conservation du mouvement, postulat entièrement à priori d'une physique à laquelle l'expérience n'a fourni aucun élément.

Le mécanisme cartésien conduisait à l'exclusion des causes finales. Il n'y avait pas à douer d'une tendance vers un but quelconque cette matière qui n'obéissait qu'aux lois brutales de la mécanique, la finalité suppose une certaine spontanéité à réduire et à incliner dans une direction; elle n'a rien à faire avec une réalité dont l'inertie fait le fond et qui n'a qu'à obéir

aux poussées que passivement elle subit. Quant à l'auteur des choses, Descartes reconnaît que, sans doute, Il possède la spontanéité parfaite dans sa souveraine liberté, et, sans doute aussi, il a ses fins pour lesquelles il a fait le monde, mais elles sont bien trop au-dessus de nous pour que nous puissions raisonnablement chercher à les connaître. Il n'y aura donc à considérer dans la nature que les causes mécaniques. Descartes étend cette conception bien au delà du domaine des êtres inorganiques ; la vie doit se réduire, elle aussi, au mécanisme. Plante, animal, homme même, tout corps vivant est une machine où toutes les fonctions résultent « de la seule disposition de ses organes, ni plus ni moins que font les mouvements d'une horloge ou de tout autre automate de celle de ses contrepoids et de ses roues (1) ».

Tout devient clair ainsi dans le monde de l'étendue, mais à côté de lui il est un autre monde avec lequel il n'a rien de commun, celui de la pensée. Le déterminisme de Descartes y est moins assuré. Est-ce le résultat de cette préoccupation d'orthodoxie à laquelle il aurait, prétend-on, sur d'autres points sacrifié ses opinions? N'est-ce pas plutôt le fait de la conviction profonde, de l'idée claire et distincte qu'il se faisait de l'humaine liberté? Il en parle peu, mais semble en avoir une estime très haute.

« C'est elle principalement, dit-il, qui me fait connaître que je porte en moi l'image et la ressemblance de Dieu. Elle est si grande que je ne conçois pas l'idée d'aucune autre plus simple et plus étendue. Elle consiste bien en ce que nous pouvons faire nous-mêmes une même chose ou ne pas la faire, c'est-à-dire affirmer ou nier, poursuivre ou finir une même chose (2). »

Mais à mesure que son analyse s'attaque à un pouvoir d'apparence si large, le déterminisme reprend ses droits.

---

(1) *De l'Homme*, éd. Cousin, 1824, t. IV, p. 428.
(2) *IVe Méditation*, no 7, éd. Garnier, t. I, p. 140.

Qu'est-ce donc que la liberté? Sera-ce le pouvoir d'agir au hasard, selon son caprice et sa fantaisie? Sera-ce la liberté d'indifférence dont la direction est inexplicable et inexpliquée, puisqu'elle est sans motifs? Descartes reconnaît l'existence d'une liberté de ce genre, mais, selon lui, c'est le plus bas degré de la liberté; elle se rencontre lorsque nous ne voyons pas clair dans les mobiles qui doivent nous décider à agir, c'est le résultat d'une infirmité intellectuelle. Dans ce cas, d'ailleurs, le plus souvent, croit le philosophe, nous obéirons à nos passions, et en subissant leur entraînement, nous nous soumettons à la loi du corps, car les passions sont comme un retentissement dans l'âme des mouvements de l'organisme, retentissement dont Descartes n'explique pas nettement la nature, embarrassé qu'il se trouve par sa doctrine de la séparation absolue du monde de l'étendue et de celui de la pensée. Une division de ce genre, en tout cas, soumise à une influence organique s'expliquera en dernière analyse par le déterminisme mécanique qui gouverne notre corps. Au contraire, si notre décision s'accompagne de la claire intelligence des motifs d'agir, de la vue nette et lumineuse du meilleur parti, nous le suivrons toujours, et c'est alors que nous serons vraiment libres, parce que nous serons exempts de toute contrainte, parce que nous suivrons notre tendance la plus haute et la plus noble au lieu d'obéir à des instincts inférieurs (1). Mais le mot liberté, à ce compte, prend un autre sens et il ne s'oppose plus au déterminisme. Nous ne saurions agir que d'une seule façon, en suivant les motifs qui expliquent naturellement notre vouloir.

Cependant toute indétermination n'a pas disparu, car, Descartes le reconnaît, il reste possible et il se fait que nous n'ayons pas cette vue claire et nette qui nous entraîne à agir. Le déterminisme va s'affirmer net et universel chez Spinoza. Ce juif aux tendances mystiques et panthéistes, poursuivi du

---

(1) Cfr. *IVe Méditation.*

désir de comprendre l'Être Infini et en lui toutes choses, découvre dans la méthode cartésienne un procédé qui lui permettra de satisfaire sa curiosité. Il conçoit le dessein de déduire l'univers, « more geometrico », comme une immense suite de théorèmes, d'un principe unique qui sera l'expression même de l'essence fondamentale de la divinité.

La méthode cartésienne se rattachait à un principe qui, pour être premier dans l'ordre de la connaissance, ne faisait nullement de son objet la base de toute réalité. Mais pour Spinoza, l'ordre des idées est le même que celui des choses [1], et le principe premier qui soutient toutes nos idées a pour objet la réalité du principe fondamental qui engendre et soutient l'univers tout entier. Que sera ce principe? De même que le point de départ de la géométrie est le concept incolore et desséché de la pure étendue, vidée de tout contenu qualitatif, ainsi le point de départ de la science universelle sera le concept le plus vide de tous, le concept de l'être abstrait, séparé de toute détermination concrète.

D'une pareille notion, il n'y a plus rien à tirer, si ce n'est sa répétition identique, et l'analyse de Spinoza ne peut en dire qu'une chose, c'est que l'être est l'être. C'est cette abstraction ultime que Spinoza personnifie pour en faire la divinité, la substance s'identifie avec l'être abstrait. Et, en vertu du principe de contradiction, il en résulte immédiatement la stricte unité, la nécessité, l'immutabilité rigoureuse de la substance.

La substance revêt des attributs nombreux; nous en connaissons deux : la pensée et l'étendue. Ces attributs s'identifient avec elle, comme les dimensions avec l'espace, ils ne font que la préciser. Puis eux-mêmes se présentent à leur tour avec des modes divers qui sont les réalités de l'univers. Mais il va de soi que les attributs de la substance participent de sa nécessité : l'être est, il ne saurait être que lui-même; s'il était autre chose, il ne serait pas. Il est donc absolument impossible

---

[1] Cfr. Brunschvicg, Spinoza, Alcan, 1898.

d'attribuer à quoi que ce soit quelque contingence. Si un mode de l'être devait changer, l'être avec lequel il s'identifie changerait également. Mais en changeant, l'être cesserait d'être identique à lui-même : son essence serait détruite et avec elle son existence impliquée dans son essence. L'être s'évanouirait et avec lui l'univers, ou plutôt il n'aurait jamais existé.

Une nécessité irrésistible enveloppe donc toutes choses, et cette nécessité, intelligible dans son fondement, qui n'est autre que le fondement de la logique, est intelligible encore dans ses détails. Les choses et leurs lois se laissent, en effet, déduire par une conséquence mathématique de l'éternelle nature de Dieu.

Ce système est le type achevé du déterminisme. Rien n'est qui ne doive être tel qu'il est. Chaque chose et chacune de ses manifestations est une conséquence logique et inévitable de l'essence divine, et il est impossible de l'y découvrir par voie d'analyse, théoriquement du moins, car Spinoza ne saurait retrouver tous les chaînons intermédiaires par lesquels l'action d'un être particulier se rattache au premier principe. Il faut, en pratique, qu'il se borne à les rattacher à leurs causes immédiates, aux conditions auxquelles l'expérience nous les montre rattachées.

Mais, entre les choses particulières, s'il y a des relations causales, ce sont exactement celles qu'il y a entre les éléments d'une figure géométrique et cette figure elle-même ; la causalité n'est pas une action effective produisant une réalité nouvelle, mais une simple détermination logique de l'être par lui-même. Il n'y a donc aucun changement dans la nature, ce n'est que par une illusion de notre ignorance que nous croyons en découvrir dans ce qui n'est en vérité que la conséquence éternelle de l'essence divine. Notre connaissance sensible, obscure et inexacte, place dans le temps ce qui n'est point du temps, mais la raison nous montre l'aspect éternel des choses, et sous cet aspect s'évanouit, aussi bien que le hasard, la fantaisie, la liberté. « Étant donnée une cause

déterminée, l'effet s'ensuit nécessairement; et inversement, si aucune cause déterminée n'est donnée, il est impossible qu'un effet suive (1). »

Tandis que la philosophie rationaliste bâtissait ses prétentieuses constructions, l'esprit plus pratique et plus positif de l'Angleterre avait pris une direction très différente. S'attachant dans la méthode des sciences naturelles à son côté expérimental, Bacon (2) essaie d'en formuler la théorie.

Seule l'expérience peut, selon lui, conduire à la science, et cette expérience, il faut tâcher de la bien dégager de tout élément étranger; il faut éloigner tous les préjugés et, en particulier, il faut écarter les préjugés qu'engendrent les vieilles méthodes qui expliquent le monde par des causes insaisissables et mystérieuses. Il ne faut admettre comme éléments d'une explication scientifique que les choses réelles et palpables, c'est-à-dire les seuls phénomènes perceptibles à l'expérience sensible. De ces données, il faut alors, au moyen des méthodes inductives, rechercher les éléments les plus simples et les plus constants. On arrivera ainsi aux « formes » par lesquelles il faut expliquer la nature.

Habitué encore à la terminologie scolastique, l'auteur du *Novum Organum* s'en sert pour exposer son système. Il exclut la recherche des causes matérielles, finales et efficientes. L'induction s'attache à la cause formelle, et encore celle-ci n'est-elle autre chose que l'élément constant des phénomènes (3). C'est l'empirisme pur. Contentons-nous de bien voir

---

(1) *Ethica,* éd. VAN VLOTEN et LAND, t. I, p. 40.

(2) Cfr. BOUTROUX, *La Théorie baconienne de la forme.* (R. DES COURS ET CONFÉRENCES, 15 mars 1900. — G. FONSEGRIVE, *François Bacon,* 1893.)

(3) « Forma rei ipsissima res est, neque differt res a forma aliter quam differunt apparens et existens. — Nos quum de formis loquimur, nil aliud intelligimus quam leges illas et determinationes actus puri quae naturam aliquam simpliciter ordinant et constituunt, ut calorem, lumen, pondus, etc. » *Novum Organum II,* 13 et 17. Éd. Londres, 1803, t. VIII, pp. 95-106.

les phénomènes, tout ce que nous y ajouterons de nous, toute intervention de l'idée dans l'expérience, risque de nous égarer. Le but de l'induction doit être uniquement de nous livrer le phénomène bien clair et bien pur de tout mélange. Quant aux constructions aprioristes, leur valeur est nulle. Bacon ne croit même pas aux mathématiques, la nature ne nous donne pas la pure étendue, l'espace, la ligne et le point géométriques. Ce sont là des abstractions qui dépassent l'expérience.

Mais l'influence du rationalisme se fait bientôt sentir sur les successeurs de Bacon ; il en résulte un alliage des deux méthodes adverses. Sans doute, on continuera à demander à l'expérience le point de départ de la science; on ne bâtira que sur son fondement. Mais en même temps, il faudra que l'expérience entre dans le moule de nos pensées.

C'est l'idée d'Hobbes (1). L'expérience est d'ailleurs, selon lui, inadéquate aux choses réelles. Elle n'est que la façon subjective dont nous nous représentons les choses qui, par leurs mouvements, agissent sur nos organes. Mais, en tout cas, notre pensée n'a d'autre fonction que de combiner les données de l'expérience sans s'inquiéter de leur réalité. Ainsi le subjectivisme commence à poindre chez Hobbes, mais en même temps sa doctrine revêt le caractère d'un rigoureux mécanisme. Car notre expérience se réduit à des représentations d'espace et de temps, aspect subjectif des corps et de leur mouvement, les combinaisons ultérieures de la science n'auront pas d'autre objet : elle ne sera plus que l'étude des corps en mouvement, la mécanique.

Ainsi se rejoignent la méthode empirique et la méthode mathématique. On n'étudiera que les phénomènes naturels, mais en les ramenant à leurs éléments mécaniques. Or, dans l'étude des phénomènes, la première chose qui se manifeste,

---

(1) Cf. WINDELBAND, *Geschichte der neueren Philosophie*, 1899, Bd I, pp. 145 sqq. — KOCHLER, *Die Naturphilosophie des Th. Hobbes in ihrer Abhängigkeit von Bacon*. (ARCH. FÜR GESCHICHTE DER PHILOSOPHIE, 1902, t. VIII, fig. 3.)

c'est leur variation constante. Bacon l'affirmait déjà; cette variation se fait suivant des lois invariables dont l'observation doit livrer la connaissance; chaque phénomène est relié par une loi stable et nécessaire à d'autres phénomènes qu'il suffira de poser pour obtenir sa production, et ainsi la science de la nature apprend également à la dominer. Mais puisque les phénomènes se réduisent à des mouvements matériels, la loi de leur succession se réduira à la loi qui régit la succession des mouvements matériels. Elle établira entre deux de ces mouvements l'équivalence quantitative dont nous trouvons le type simple et caractéristique dans la communication du mouvement d'un corps à un autre. Hobbes est le premier à formuler les principes de la causalité mécanique qui réduit l'effet à un mouvement reçu et la cause à un mouvement se communiquant.

Ce système est le type du déterminisme mécanique; la nature des choses aussi bien que leur devenir obéit à des lois nécessaires et simples fondées en dernière analyse sur nos conceptions mathématiques. Le déterminisme est universel, il doit aussi bien valoir pour les faits de la vie sensitive et de la conscience que pour les mouvements du monde corporel; tous ces phénomènes revêtent aux yeux d'Hobbes la même nature. Il esquisse une psychologie toute mécanique; il croit découvrir dans la sensation, dans le plaisir sensible, dans l'intérêt de la conservation les éléments derniers, comme les unités psychiques, dont les combinaisons peuvent engendrer toute la vie consciente.

Entre deux états conscients successifs, il y a naturellement à établir une relation de pure causalité mécanique, exclusive de toute liberté, et Hobbes n'a pas laissé de saisir ces conclusions de sa doctrine : il nie nettement la liberté humaine, les décisions de l'homme ne sont que des suites passives des sensations qui les engendrent; non seulement la liberté leur manque, mais même la spontanéité et l'activité.

La méthode entrevue par Hobbes, comme le fondement de toute science, devait devenir, de fait, en se précisant et en se

séparant de ses accompagnements philosophiques, la méthode des sciences naturelles. Newton en donne la formule exacte et sûre : il faut rechercher dans les phénomènes, par des méthodes inductives, les éléments qui réellement les constituent, les lois qui, en fait, les régissent, les enchaînements qui s'y rencontrent. Mais en même temps la déduction combinera ces données, elle tâchera de reconstruire le système caché de la nature, et, vérifiant ensuite par l'expérience, dont le savant ne peut jamais perdre le contact, les résultats obtenus, elle arrivera à une véritable et certaine science. Cette méthode, Newton l'appliquait avec succès au domaine de la mécanique; il arrivait le premier à expliquer mathématiquement, par des principes très simples, tous les mouvements réels.

L'hypothèse de la gravitation universelle rendait compte, d'un coup, de tous les mouvements de l'univers, depuis la chute d'une pierre jusqu'au cours des planètes, et elle se vérifiait partout avec une rigoureuse certitude. Dès lors, plus n'était besoin de recourir à des causes mystérieuses, capricieuses et inintelligibles; le monde mécanique trouvait une explication rationnelle, claire et en même temps absolument certaine.

Peu à peu, cependant, les méthodes mathématiques pénètrent dans les autres sciences naturelles, et leur application conduit à des découvertes merveilleuses. Partout où les faits peuvent être ramenés à leur côté mécanique, ils s'expliquent nettement, clairement, d'une façon qui semble hors de discussion. Il était naturel de chercher à étendre un procédé aussi avantageux. On l'essaya, on bâtit des hypothèses et tous les faits d'ordre physique et d'ordre chimique parurent se réduire à des combinaisons mécaniques. D'ingénieuses expériences semblaient montrer, dans les forces physiques, chaleur, lumière, électricité, de simples transformations du mouvement. Une hypothèse hardie faisait de même des propriétés qualitatives des corps chimiques. Et les premières applications de ces nouvelles idées semblaient donner les mêmes résultats d'explication facile et complète qui avaient déjà été obtenus dans

d'autres domaines. On s'enthousiasma donc pour la conception mécaniciste, et bientôt ce fut, dans les écoles scientifiques, doctrine admise à l'égal d'un dogme, que tous les faits de la nature doivent se réduire à des modes de la matière en mouvement. Avec la recommandation de la science, elle passa aux écoles philosophiques et, après les triomphes qu'elle venait de remporter, elle y rencontra une adhésion presque universelle. Au XVIII[e] siècle, le mécanicisme avait été soutenu par une école nombreuse. La Mettrie et de Condillac, les associationnistes anglais, en sont les représentants dans la philosophie générale et en particulier dans la psychologie. Des savants, comme Fontenelle, en développent les principes dans le domaine de la philosophie de la nature, et, plus tard, Laplace exprime nettement l'idéal du déterminisme mécaniciste dans ces paroles souvent citées : « Une intelligence qui, pour un instant donné, connaîtrait toutes les forces dont la nature est animée et la situation respective des êtres qui la composent, si d'ailleurs elle était assez vaste pour soumettre ces données à l'analyse, embrasserait dans la même formule les mouvements des plus grands corps de l'univers et ceux du plus léger atome, rien ne serait incertain pour elle, et l'avenir, comme le passé, serait présent à ses yeux. L'esprit humain offre, dans la perfection qu'il a su donner à l'astronomie, une faible image de cette intelligence (1) ».

Cependant d'autres courants philosophiques réussissent à dominer la première moitié du XIX[e] siècle, mais leur décadence, coïncidant avec les progrès des sciences naturelles, devait donner naissance à une philosophie qui chercherait dans ces sciences le modèle d'après lequel elle allait se constituer.

Auguste Comte a été l'initiateur de la philosophie positiviste. De même que Bacon, il part en guerre contre les doctrines métaphysiques; il ne veut plus que l'on recherche « l'origine

(1) LAPLACE, *Essai philosophique sur les probabilités*. Paris, 1814, p. 3.

et la destination de l'univers, les causes intimes des phénomènes ». Il faut réduire l'explication des faits à ses « termes réels » (1). Les faits doivent donc s'expliquer par des faits. Tout le reste est inconnaissable. L'empirisme reparaît sous le nom nouveau de positivisme. Comte reprend aussi aux philosophes de la Renaissance une autre tendance, la même qui avait permis à l'empirisme de se constituer scientifiquement. La méthode mathématique reparaît chez lui. L'ambition de la philosophie doit être de découvrir, dans tous les phénomènes, quelques « faits généraux » qui soient l'expression de lois mécaniques. L'idéal, dont il croit la science encore bien éloignée, serait de rattacher « tous les phénomènes naturels à la loi positive la plus générale que nous connaissions, la loi de la gravitation, qui lie déjà tous les phénomènes astronomiques à une partie de ceux de la physique terrestre (2) ».

M. Taine a bien mis en lumière la nature de cette systématisation rêvée des phénomènes.

« Dans les sciences de construction, remarque-t-il, les démonstrations se font facilement. Les termes auxquels elles s'appliquent sont constitués d'éléments mentaux, connus et définis d'avance, et combinés d'une façon connue, puisque c'est l'esprit lui-même qui les combine. C'est pourquoi elles sont si parfaites, toutes les lois qu'elles énoncent, et il y en a un nombre énorme, ne sont que des combinaisons de quelques axiomes primitifs que l'on ramène au principe de contradiction ou d'identité.

» Il n'en peut être ainsi, que parce que leur objet lui-même se constitue par la combinaison de quelques facteurs abstraits, très simples et très généraux (3). »

Si tous les objets de la nature pouvaient être compris d'une façon aussi complète et aussi claire, si les sciences d'expérience

---

(1) *Cours de philosophie positive* (première leçon, p. 4). Paris, J.-B. Ballière, 4e édition, 1877.

(2) *Idem*, p. 54.

(3) *De l'intelligence*. Édition de 1878, pp. 404–414.

pouvaient s'édifier sur le modèle des sciences de construction, ce serait, semble-t-il, l'idéal.

Les notions abstraites dont s'occupent les sciences de construction se retrouvent dans la nature, et les lois qu'elles ont établies en combinant ces notions s'appliquent aux choses réelles. Mais elles ne s'appliquent, jusqu'ici, qu'à l'aspect quantitatif des choses. Ne pourrait-on pas arriver à ramener à cet aspect les autres et réduire tous les phénomènes à des modes de la matière en mouvement? M. Taine semble l'espérer, sans en être absolument certain, et il entrevoit avec enthousiasme la splendide unification du savoir à laquelle on aboutirait ainsi (1).

Ainsi, nous avons saisi, à diverses reprises, à différents moments de l'histoire de notre pensée philosophique, sous des nuances variées, une même forme de déterminisme, tantôt

---

(1) « Autant que nous pouvons en juger et d'après les découvertes récentes, tous les changements d'un corps, physiques, chimiques ou vitaux, se ramènent à des mouvements de ses molécules; pareillement la chaleur, la lumière, les affinités chimiques, l'électricité, peut-être la gravitation elle-même, toutes les forces qui provoquent ces changements et provoquent le mouvement lui-même se réduisent à des mouvements. D'où il suit que dans la nature visible, il n'y a que des corps en mouvement, moteurs ou mobiles, tour à tour moteurs ou mobiles : moteurs quand leur mouvement préalable est la condition du mouvement d'un autre; mobiles quand leur mouvement consécutif est l'effet du mouvement d'un autre... Que, si cette admirable réduction était vraie, non seulement tous nos problèmes physiques, chimiques et physiologiques, mais encore tous les problèmes qui concernent un corps effectif quelconque, seraient, au fond, de purs problèmes de mécanique. Les composés observables ne différeraient en rien, sauf par leur complication, des des composés construits. Partant, de même que la formation, les propriétés, les altérations et les transformations de tout composé mental, arithmétique, géométrique ou mécanique ont leur raison d'être, de même il y aurait une raison d'être pour la formation, les propriétés, les altérations et les transformations de tout composé réel. » (*De l'intelligence*, p. 449.)

achevée et encadrant, de l'armature continue de ses déductions, tout l'édifice de la science, tantôt entrevue comme un rêve, un lointain et peut-être irréalisable idéal. Oublions les caractères particuliers, ne faisons attention qu'à l'idée maîtresse. Le philosophe s'est trouvé appelé à rendre compte du monde et, à priori, il a supposé que tout ce qu'il y a dans la réalité : les choses, leurs connexions, leur devenir, est soumis à une loi rationnelle. Cette loi est le fond réel des choses, c'est par elle qu'elles sont. Elle les engendre à peu près comme la démonstration d'Euclide engendre les figures géométriques et les théorèmes qui énoncent leurs propriétés. L'univers est une vaste déduction. Dès lors, tout est nécessaire et tout aussi s'explique, l'esprit se meut à l'aise dans un univers si parfaitement logique. Peu importe maintenant le procédé d'après lequel la connaissance en sera obtenue. Peu importe qu'à l'exemple de Spinoza le philosophe ait tout bonnement entrepris de faire lui-même la construction avec des matériaux à lui, afin de la connaître plus sûrement, en se confiant avec un dogmatisme superbe dans la conformité des choses et de son esprit, ou bien que, par une défiance grandissante vis-à-vis de sa force intellectuelle, il se borne à supposer la construction et s'emploie à en découvrir successivement, par une patiente observation, les lignes et la structure cachée.

Toujours reste-t-il que le monde est fait de termes mentaux, idées pour le rationaliste, phénomènes sensibles pour le positiviste ou l'empiriste. Ce sont des objets d'un état de conscience unique, net et distinct. Ils ne renferment qu'une abstraction immobile et figée, toute spontanéité, toute puissance de changement, toute source de vie ou de réalité nouvelle en est extraite. Car pareille puissance manquerait de clarté et de distinction, elle rappellerait ces forces secrètes, ces « qualitates occultae », ces sources indéterminées d'énergie soumises à une direction finaliste, à une impulsion interne et dont les rationalistes et les empiristes ont également horreur. Il n'y aura donc pas de changement dans le monde, tout y est bien invariablement déterminé. Il n'y aura surtout ni spontanéité ni liberté,

et les lois, expressions diverses d'une formule unique, ne verront jamais troubler leur éternelle nécessité.

Mais, à côté de ce déterminisme à hautes visées, prétendant à une explication universelle, il en est un autre plus modeste : c'est celui qui préside à la formation des sciences particulières. Claude Bernard en a excellemment dessiné les caractères.

Quand un savant observe des séries de phénomènes, qu'il fait des hypothèses sur les lois qui les régissent et qu'il vérifie ces hypothèses à l'aide d'observations ou d'expérimentations nouvelles, il doit avoir dans ses recherches, comme guide et comme soutien, la conviction profondément arrêtée du déterminisme de la nature. Sa recherche, sans doute, sera prudente, il ne hasardera jamais, comme des certitudes, des hypothèses insuffisamment vérifiées. Il s'armera, dit Claude Bernard, des précautions indispensables du doute philosophique, mais jamais il ne doutera du déterminisme de la nature, jamais il ne doutera que chaque phénomène a sa cause nécessaire et invariable dans un phénomène ou dans un groupe de phénomènes correspondants, que chaque fois qu'il se produit, ce ou ces phénomènes doivent l'accompagner et qu'il ne saurait être produit à part d'eux, de même que, une fois qu'ils sont posés, il ne saurait ne pas se produire. Fort de cette conviction, le savant cherchera toujours avec confiance la cause de chaque phénomène. Il ne désespérera jamais de la trouver, car il sait qu'il y en a une. Lorsqu'il croira la tenir, un cas irrationnel, où elle semble ne pas produire l'effet attendu, ne le déconcertera point. Ce changement dans le résultat lui fera supposer un changement ignoré dans les conditions. Claude Bernard illustre ces directions par les exemples qu'une longue expérience de chercheur lui permet de citer avec toute l'autorité d'un heureux initiateur. Il se croit donc en droit de formuler cette règle, cette loi, que « chez les êtres vivants, aussi bien que dans les corps bruts, les conditions d'existence de tout phénomène sont déterminées d'une manière absolue [1] ».

---

[1] *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, p. 116.

Cette loi, d'ailleurs, a fait le fondement des progrès de la physiologie. Sans elle, il n'y a plus de science possible. Mais sur quoi se base cette conviction? Dans l'esprit de Claude Bernard, il semble qu'elle se base sur une foi implicite à la vérité du déterminisme universel que nous venons de signaler. Le savant, dit-il, est certain d'avance qu'il y a entre les phénomènes de la vie, comme entre ceux de la matière inorganique, des rapports nécessaires et absolus, comme des rapports mathématiques. La seule différence entre eux, c'est que, dans les sciences expérimentales, ces rapports sont noyés dans des complications tellement multiples, que nous ne pouvons les découvrir. Graduellement, notre analyse, en dissociant les phénomènes, formule des lois plus simples et s'approche des relations fondamentales, mais elle en reste loin et peut-être ne les formulera-t-elle jamais.

Le mathématicien Laplace rattache le principe du déterminisme scientifique au principe de causalité. « Les événements actuels, dit-il, ont avec les précédents une liaison fondée sur le principe évident qu'une chose ne peut commencer d'être sans une cause qui la produise. Cet axiome, connu sous le nom de principe de la raison suffisante, s'étend aux actions même les plus indifférentes. La volonté la plus libre ne peut, sans un motif déterminant, leur donner naissance; car si, toutes les circonstances de deux positions étant exactement les mêmes, elle agissait dans l'une et s'abstenait d'agir dans l'autre, son choix serait un effet sans cause (1). »

M. Taine parle à peu près le même langage. « Dès qu'un caractère (permanent ou transitoire) est donné, nous sommes sûrs que ses précédents et accompagnements, en d'autres termes, ses conditions influent sur lui et à son endroit sont efficaces... D'autre part, la présence des conditions suffit pour entraîner la présence du caractère... Tout changement du caractère présuppose un changement dans les conditions...

---

(1) Laplace, *op. cit.*, p. 3.

Tout changement a une cause, et cette cause est un autre changement. Voilà l'axiome de causalité. Et d'où vient cet axiome? De même que les autres axiomes, il développe une pure supposition, il la développe en démêlant du même entre les deux données qu'il lie, et il se ramène aux principes d'identité et de contradiction (1). »

« Du même. » Ce principe est donc un principe analytique. C'est le principe philosophique de raison suffisante. Et, à ce point de vue, la plupart des écoles concordent.

L'empirisme de Bacon, rejetant toute certitude rationnelle, tout apriorisme, consistait logiquement à nier la valeur des principes de la raison. En particulier, le principe de causalité phénoménale, que Bacon lui-même plaçait à la base de la recherche scientifique, ne devait pas tarder à être mis en discussion. Il est antérieur à l'expérience, au moins dans son affirmation universelle que tout phénomène doit avoir sa cause dans un autre phénomène. Dès lors, quelle valeur conserve-t-il, puisque toute certitude doit sortir de l'expérience?

Stuart Mill répond avec Hume : « Comment l'expérience nous affirme-t-elle l'hypothèse de la causation? Ce n'est pas en découvrant un nexus entre la cause et l'effet, ou, dans la cause elle-même, une liaison suffisante qui la fait suivre de l'effet... Ce que l'expérience nous fait connaître, c'est le fait d'une succession invariable entre tout événement et une certaine combinaison particulière de conditions antécédentes, en sorte que, partout et toujours, quand cette union d'antécédents existe, l'événement ne manque pas d'arriver.

» Y a-t-il ici une nécessité autre que l'universalité inconditionnelle du fait? Nous n'en savons rien. Pourtant cette affirmation à posteriori, bien qu'elle ne soit pas confirmée par une nécessité à priori, décide de notre choix (2). »

Mais Stuart Mill, sans s'en apercevoir, dépasse l'expérience.

---

(1) *De l'intelligence,* p. 459.
(2) *Philosophie de Hamilton,* p. 547, trad. Alcan.

L'expérience ne prouve pas que, « partout et toujours, quand cette union d'antécédents existe, l'événement ne manque pas d'arriver », mais seulement que, lorsque l'événement arrive, il a dû être précédé de ses conditions. Si les faits de liberté sont exacts, ils présentent des événements qui ne se rattachent pas invariablement à une union d'antécédents. Ceux qui, avant l'examen de ces faits, en nient la réalité au nom de la science, admettent un lien de nécessité à priori entre tout événement et ses conditions. Il se peut qu'ils ne voient pas dans ce lien une relation de cause véritablement productrice à un effet qu'elle engendre, qu'ils n'y voient qu'une succession. Mais, au moins, cette succession est invariable et, de plus, elle est universelle, il n'y a aucun phénomène, ni de mouvement, ni de vie, ni de pensée, qui y fasse exception. Ce système est encore une forme du déterminisme universel, très humble, très atténué, agnostique, puisqu'il renonce à toute déduction dépassant les enchaînements observés, sa certitude n'est qu'une probabilité très grande, mais il est vrai que ses tenants conservent la croyance à l'existence de relations constantes et nécessaires entre tout phénomène et certains autres qu'on appellera ses antécédents. Ces relations peuvent être connues, elles constituent des lois auxquelles les phénomènes paraissent obéir et dont nous pouvons être pratiquement certains. Il y a beaucoup d'inconnaissable pour nous dans le monde, mais, au moins, sa surface connaissable nous apparaît comme un réseau de phénomènes bien déterminés dans leurs mutuelles relations. De ce réseau, nous ne tenons pas les bouts, mais nous en tenons les mailles, et cela doit nous suffire.

Et de quoi ce réseau est-il formé? Quels sont ces éléments qui se déterminent mutuellement dans leurs successions invariables? Encore une fois, des abstractions bien nettes et bien définies, un fait séparé de ce qui l'entoure, le résultat d'une analyse. S'il y a autre chose dans la réalité, on le néglige, on ne retient que ces phénomènes desséchés par leur isolement. Il est clair que toute spontanéité, toute liberté encore une fois est exclue du domaine que la science a ainsi assujetti à son déterminisme.

Nous n'avons pas épuisé toutes les formes du déterminisme contemporain. Jusqu'ici, nous n'avons pas vu mettre en doute la réalité en soi du déterminisme des phénomènes. Ce n'était pas dans notre esprit seulement, mais aussi dans les choses que se trouvaient les lois et leurs formes. Mais une nouvelle école va changer tout cela. Nous avons vu poindre le subjectivisme dans l'école empiriste anglaise, les lois rationnelles, universelles et nécessaires ne peuvent être certaines, car l'expérience ne peut rien nous fournir de pareil. Le déterminisme n'est donc qu'une construction probable. Analogues sont les conclusions du positivisme contemporain.

A cette difficulté répond la solution kantiste du problème de la science. Profonde a été l'influence de Kant sur tous les penseurs de ce siècle et elle ne semble guère à son déclin. Dans ces dernières années, le kantisme a regagné une prépondérance marquée dans la pensée philosophique, et il semble avoir complété le positivisme, comme il avait complété, au siècle dernier, l'empirisme. Pour Kant, le problème fondamental, celui qui doit primer toute autre recherche, c'est le problème critique. Avant d'examiner ce dont nous sommes certains, il nous faut savoir ce que valent nos certitudes. Kant n'est pas sceptique. Il ne veut pas ruiner nos assentiments, il ne veut que les examiner. Pour cela, il adopte une méthode qui constitue la profonde nouveauté de sa doctrine : elle consiste à étudier nos connaissances en elles-mêmes, abstraction faite de leur certitude, à déduire de leurs caractères la nature de la faculté qui les engendre, pour juger, de ce point de vue, leur portée. Telle est l'œuvre qu'il appelle la « Critique de la raison pure ».

Nos jugements sont de différente nature, théoriques, pratiques, esthétiques; telle est du moins la division que Kant entrevoit parmi eux. Il ne s'agit pas de contester leur présence, il s'agit de rechercher les conditions de leur existence, d'étudier la raison en elle-même, en dehors de toutes ses activités, afin de savoir comment elle peut être la source de jugements de ce genre et quelle en est, par suite, la signification.

Selon le mot de M. Boutroux, pour Kant, « ce n'est pas l'être qui directement, immédiatement, est l'objet des recherches de la philosophie, c'est la science et la morale. Ce sont là les choses ayant une réalité, ce sont les données du problème. Il ne demande pas si la science et la morale sont possibles, elles le sont puisqu'elles sont; il se demande comment il se fait que la science et la morale existent, quels en sont les prin cipes, comment il faut expliquer leur existence » (1).

Comment la science est-elle possible? C'est le premier problème qui se pose. L'empirisme de Hume nie la portée universelle et nécessaire des jugements. Kant n'essaie pas d'établir que l'expérience peut conduire à la science. La science existe, constituée de jugements universels et nécessaires; tel est son point de départ, il s'y tient. Si de pareils jugements ne peuvent venir de l'expérience, ils viendront d'ailleurs, ils seront indépendants de toute expérience, à priori.

D'autre part, le jugement scientifique, d'après Kant, n'est pas analytique. Les termes qui le constituent n'ont, d'eux-mêmes, rien qui commande leur réunion. L'acte du jugement se constitue par l'unification d'éléments divers que rien auparavant ne mettait en rapport. Au sens le plus rigoureux du mot, il est synthétique.

Ainsi nous voyons se préciser le premier problème de la critique. D'une formule vague : « Comment la science est-elle possible? », il passe à une formule plus déterminée : « Comment des jugements synthétiques à priori sont-ils possibles (2) »?

La réponse est nette et logique. Cette synthèse, ne venant ni de l'expérience ni des termes pris en eux-mêmes, ne peut venir que de la structure de la faculté qui l'opère. Il faut la concevoir ainsi faite, qu'aucune expérience ne lui sera possible

(1) Conférences de Sorbonne, publiées par la *Revue des cours et conférences*, 3e année, no 7, p. 195.

(2) *Critique de la raison pure*, t. I, p. 63, édit. de 1869, trad. Barni.

sans qu'elle l'organise en jugements selon certains types qu'elle porte en elle, comme des moules où l'expérience devra se couler. Elle est une « faculté de connaître à priori », constituée à priori pour connaître d'une manière déterminée.

Telle est donc la thèse fondamentale du système. L'expérience fournissant, par de simples impressions livrées à nos sens, une matière informe, dénuée de nécessité, dénuée d'universalité, voilà ce qui nous est donné. L'intelligence s'emparant de cette matière et lui appliquant ses formes à priori nécessaires et universelles, voilà ce que nous donnons.

De cette double origine naît la connaissance d'un objet, au sens de Kant, c'est-à-dire d'un phénomène, d'une apparence manifestée à l'esprit ; nous n'avons pas à lui chercher une autre portée. La forme sans matière est une forme « vide », elle ne constitue pas une connaissance. La matière sans forme est « aveugle », elle ne peut être vraiment connue, elle nous reste étrangère et n'apparaît pas à l'esprit.

Que devient dès lors le déterminisme?

Les catégories kantiennes, ce sont les formes à priori. Selon l'esprit de son système, Kant les rattache à une propriété que possède la raison à priori antérieurement à l'expérience, « l'unité synthétique de l'aperception (1) ».

Notre entendement est ainsi fait que, pour pouvoir connaître son objet, il lui faut nécessairement ramener à l'unité ce qu'il y a de divers, de multiple dans la matière phénoménale qui lui est soumise. Les catégories sont l'instrument de cette synthèse, leur application se fait au nom des principes, parmi lesquels il en est trois qui nous font établir, entre les phénomènes, des liaisons dans le temps selon ses trois modes : la permanence, la succession, la simultanéité. Ce sont les « analogies de l'expérience (2) ».

D'abord, pour percevoir des relations chronologiques entre les phénomènes dans le temps, il faut nécessairement perce-

---

(1) Kant, p. 160.
(2) Idem, p. 239.

voir un temps commun à tous et par rapport auquel leur place puisse être déterminée. Il ne peut être perçu en lui-même comme une réalité subsistante en dehors des phénomènes; c'est dans les phénomènes qu'il faut le trouver, sous forme d'une permanence constante qui se poursuive à travers toutes les variations et à laquelle ils se rapportent, comme les modes changeants de quelque chose qui ne change pas, comme les accidents d'une substance immuable. Il est donc impossible de concevoir que quelque chose naisse ou périsse de la substance, et il est impossible aussi de concevoir que quoi que ce soit commence ou finisse vraiment d'exister, puisque, en dehors de la substance qui est immuable, il n'existe plus que des phénomènes, dont elle constitue seule la réalité. Kant adopte donc l'adage des anciens : *Gigni de nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti* (1).

Il ne suffit pas de concevoir un temps où la liaison des phénomènes puisse s'effectuer, il faut encore les placer dans ce temps. Comment cela?

Quand nous appréhendons quelque diversité dans les phénomènes, cette appréhension est toujours successive. Mais pour que la succession ainsi perçue soit objective, il faut qu'elle soit déterminée. Lorsque je perçois successivement les différentes parties d'une maison, je ne crois pas que, objectivement, la maison ait des parties successives. Mais aussi, je me rends très bien compte que la succession de mes perceptions n'est nullement déterminée et que, si j'ai commencé par me représenter le toit pour finir par la cave, je pouvais tout aussi bien suivre un ordre inverse.

Au contraire, lorsque je perçois un bateau descendant une rivière, et que je me le représente d'abord en amont, puis en aval, cet ordre entre les positions du bateau m'apparaît comme objectif. Mais aussi, je constate que cet ordre m'apparaît nécessairement déterminé. Je conçois le bateau comme devant être en amont avant d'être en aval, parce que sa position en amont

---

(1) KANT, pp. 242-249.

me paraît une condition préalable de sa position en aval. Et il me semble que ce soit là une règle générale valant pour tout bateau que je concevrais descendant le cours d'un fleuve. Il y a donc, semble-t-il, corrélation entre l'objectivité que j'attribue à une succession et le fait qu'elle m'apparaît déterminée.

La seconde des analogies de l'expérience a précisément pour rôle de nous faire mettre entre les phénomènes des rapports de cause à effet, et de nous permettre ainsi de les ordonner, par l'application de la catégorie de causalité, en séries irréversibles (1).

Mais la nature ne se constitue pas d'une seule série de phénomènes. Entre ceux-ci, il ne doit pas y avoir seulement succession, il doit y avoir encore simultanéité, c'est-à-dire coëxistence de phénomènes divers dans un même temps. Les représentations des phénomènes sont toujours successives en elles-mêmes, mais elles ne nous donnent ni succession ni simultanéité objective.

Pour avoir une simultanéité dans un même temps, il faut de nouveau que je lie les phénomènes, mais d'une façon qui me permette de passer indifféremment de l'un à l'autre : c'est ce que je ferai en concevant entre eux une communauté d'influences réciproques (2).

L'ensemble de ces trois principes nous permet donc de concevoir tous les phénomènes comme une nature, liée dans son ensemble, constituant un objet conforme à l'unité de l'aperception et, par suite, parfaitement capable d'apparaître à la conscience intellectuelle de l'homme.

N'est-ce pas la formule la plus parfaite du déterminisme? Mais, en même temps, elle réduit celui-ci à une pure conception subjective. Il a la même valeur que la science dont il est la condition. Et cette science a une portée très réduite. Elle ne peut jamais dépasser « les bornes de l'expérience possible ». Kant distingue, en effet, deux facultés à priori en

(1) KANT, pp. 250-263.
(2) IDEM, p. 275.

dehors de la sensibilité : « L'entendement, la faculté des règles », applique à l'expérience les catégories et opère une première synthèse légitime et objective, car nous sommes assurés de trouver toujours des objets d'expérience, au moins possible, conformes à ses résultats. La « raison ou faculté des principes » (1) a pour rôle de ramener à une unité plus haute les concepts de l'entendement, de manière qu'aucune synthèse supérieure ne soit plus possible. Elle arrive ainsi, par une loi nécessaire de son développement, à pousser la synthèse à un degré qui dépasse toute expérience, non seulement donnée, mais même possible, en restant néanmoins en liaison avec l'expérience. Ce sont là les « idées transcendantales » (2). Or, ces idées transcendantales ne sont plus objectives (3). Du moment qu'elles s'étendent au delà de l'expérience possible, elles sont bien des pensées, quant à la forme, mais cette forme est vide, elle ne s'applique à aucune matière. La matière de nos conceptions, en effet, nous l'avons vu, était toujours donnée par une intuition de l'expérience. Les formes à priori lui donnaient l'universalité et la nécessité. Elles étendaient la connaissance à une expérience qui, sans être donnée, restait possible, et en cela consistait leur objectivité. Dans les idées transcendantales, il n'y a plus rien qui soit d'expérience, même possible; dès lors, il n'y a plus aucune objectivité, une idée étant objective dans la même mesure où elle est d'expérience. Les idées transcendantales sont le résultat d'un jeu dialectique interne de la raison; elles n'ont pas d'autre valeur. Ainsi, dès que notre science prétend dépasser le domaine de l'expérience, des événements concrets et matériels qui nous apparaissent, elle est frappée d'impuissance. Le domaine de la réalité en soi nous est fermé. S'il existe quelque chose de substantiel ou de spirituel, nous n'en pouvons rien connaître.

(1) *Critique de la raison pure*, t. I, p. 26.
(2) *Op. cit.*, p. 360.
(3) *Idem*, p. 374.

Le déterminisme, lui aussi, est donc réduit au domaine purement sensible et phénoménal. Il n'est que l'organisation de nos représentations, ses prétentions ne vont pas plus loin. Cette surface de l'univers, que le positivisme soumettait aux lois, a été détachée de la réalité qui la soutenait, et mieux que jamais, elle se trouve soumise au domaine de la parfaite nécessité. Le positivisme laissait les phénomènes à leur place dans la réalité, et tout en les arrangeant dans les constructions du déterminisme, il sentait que cet arrangement n'était, en quelque sorte, que provisoire; derrière lui il craignait la spontanéité d'une nature au fond supérieure aux lois et capable toujours d'en soulever les mailles. A présent, ces phénomènes sont bien isolés de toute chose en soi, de tout inconnaissable capricieux, ce sont des fleurs coupées, séparées de la plante qui leur communiquait la sève et la vie, et classées dans un herbier.

Il nous reste à noter un dernier caractère que revêt souvent le déterminisme contemporain.

Les sciences de la nature ont pour objet un ensemble de faits se produisant régulièrement, d'une façon qui, dans le court espace de temps soumis à nos observations, semble uniformément la même. Les phénomènes se succèdent en relations nouvelles, mais on peut les classer selon des types fixes et stables. Les mathématiques accentuent ce caractère, puisque, science de l'universel, elles ne peuvent aboutir qu'à constituer des objets de science et des lois toujours nécessairement identiques à eux-mêmes.

Le déterminisme, né d'une philosophie qui se basait uniquement sur les méthodes et les résultats de ces deux groupes de science, devait revêtir nécessairement un caractère statique. Mais, cependant, le développement des études historiques faisait grandir chez les penseurs le sens du changement continuel des choses. Aucun moment de l'histoire n'est identique au précédent, rien ne se répète jamais. S'il y a un déterminisme historique, ce déterminisme doit se présenter sous l'aspect du devenir. Or, la philosophie allemande, issue de

Kant, était toute préparée à la conception d'un déterminisme de ce genre. Schelling l'avait habituée à la notion d'un éternel devenir. Mais ce devenir n'était rien moins que déterminé; devenir d'un être inconscient, s'élevant vers la claire raison, il avait plutôt le caractère d'une spontanéité à tendance finaliste. Hegel renverse les termes, et, au lieu de placer la raison au bout du devenir, il la met à la base, mais le devenir subsiste. Hegel nous ramène, à la suite de Fichte et de Schelling, à la conception panthéiste de Spinoza. La doctrine de Kant prêtait d'ailleurs à cette conception : ces impressions de la sensibilité que nos formes à priori organisent en objets de connaissance, d'où viennent-elles? Kant ne l'expliquait pas nettement; il supposait bien une chose en soi source de ces impressions, mais cette chose inconnaissable pour nous ne valait-il pas mieux n'en point parler? N'était-il pas plus simple de dire que les impressions, aussi bien que les formes, étaient l'œuvre de l'esprit.

Et, de plus, Kant n'avait pas essayé une déduction rationnelle de son système en partant d'un principe unique. C'est la critique que fait Reinhold (1), oubliant les principes les plus évidents de la philosophie de son maître. Kant n'avait pas à faire cette déduction. Pour lui, l'unité de la science n'était pas dans un premier principe, base de toute connaissance, elle était au contraire le terme cherché par l'esprit, constructeur de la science et organisant les impressions de façon à leur donner une unité.

Tel est bien le sens de la théorie de l'aperception trancendantale. Mais l'esprit dogmatique des successeurs de Kant veut posséder un premier principe. Et puisque le monde se termine à nos représentations, on en fera la source et des formes et du contenu de nos représentations. Ainsi se trouvait réédifiée, sur la base du kantisme, une construction panthéiste.

Cependant la déduction logique et universelle de tous les

---

(1) WINDELBAND, *op. cit.*, Bd II, pp. 189 sqq.

phénomènes n'est menée à bon terme que par Hegel. Une érudition colossale lui a permis de tenter une systématisation complète de toutes les sciences en un tout rationnel. Mais au lieu d'une déduction géométrique, immuable et figée dans son éternité, comme celle de Spinoza, la déduction de Hegel est essentiellement un devenir. Les formes logiques qui se rattachent au principe de contradiction sont des catégories desséchées, elles nous sont livrées par l'entendement, mais l'entendement ne saisit pas l'intime réalité des choses. La réalité est faite de contradictions; au lieu de l'identité, on n'y trouve que le changement, rien n'y est stable, tout est relatif. C'est le processus de la Raison éternelle, qui, en vertu d'une loi nécessaire, traverse ces phases contradictoires selon le rythme incessant de la thèse, de l'antithèse, de la synthèse. Se poser, s'opposer à soi-même, puis réconcilier cette opposition dans une unité supérieure, voilà ce que fait constamment la Raison, dans l'ensemble de l'univers et dans chacun de ses détails. Et tous les stades de son développement sont réels. L'univers se constitue donc d'un flux permanent de choses changeantes, mais ce changement est dominé par une loi nécessaire et éternelle. Il est entièrement à priori, entièrement intelligible. C'est un déterminisme évolutif.

Les cadres de l'hégélianisme n'ont guère survécu dans le mouvement philosophique, mais l'idée de l'évolution a eu un meilleur sort. Elle s'est répandue partout, elle a créé une façon nouvelle de concevoir les choses qui se trouve aujourd'hui admise à l'égal d'un dogme.

Il est à remarquer, cependant, que Hegel n'a pas conçu la nature matérielle sous l'aspect de l'évolution. Elle présente bien un développement, mais ce développement, qui va des degrés inférieurs aux plus élevés, n'est qu'une continuité de stades qui ne s'engendrent pas pour cela dans le temps.

L'idée n'était pas moins lancée. Bientôt Ch. Darwin formulera, en se basant sur des analogies ingénieuses, sa célèbre théorie de la descendance des espèces. Mais, avant lui, Spencer avait conçu la même hypothèse, il devait en faire le succès. Sa

philosophie est en quelque sorte la synthèse de tous les grands mouvements d'idées du XIX[e] siècle. Il a repris à Hegel son monisme universel, mais, en même temps, il est retourné à Kant et s'est inspiré de son esprit critique pour limiter au monde phénoménal le domaine de la science, il partage les défiances positivistes de Comte et, enfin, il a donné droit de cité dans son système au mécanisme que l'état des sciences, au milieu du XIX[e] siècle, semblait appuyer d'une confirmation éclatante.

C'est ce mécanisme qui donne sa teinte spéciale au déterminisme universel de Spencer. C'est lui qui en fait la rigueur extrême. Le philosophe anglais a bien soin d'écarter de sa doctrine les apparences d'explication finaliste, la croyance à une tendance quasi consciente et spontanée au progrès, à laquelle l'hypothèse de l'évolution semble facilement prêter. Il regrettera bientôt l'expression darwinienne de « sélection naturelle ». Expression malheureuse, dit-il, car « elle éveille l'idée d'une opération consciente et par suite implique une personnification tacite de l'agrégat des forces ambiantes que nous appelons nature; ce mot introduit vaguement dans l'esprit l'idée que la nature peut, à la manière d'un éleveur, choisir et accroître une qualité particulière, ce qui n'est vrai que sous certaines conditions. En outre, ce mot soulève l'idée d'élection et suggère la pensée que la nature peut vouloir ou non opérer de la façon indiquée (1) ». Il n'y a donc aucune spontanéité dans la nature. L'évolution est l'œuvre d'un déterminisme absolu; elle s'obtient par la combinaison de facteurs soumis à la nécessité irrésistible de lois mécaniques.

Il est vrai, ce déterminisme ne vaut que pour les phénomènes qui nous apparaissent, c'est-à-dire, au fond, pour nos états de conscience, leur source en dehors de la conscience nous échappe, elle est l'Absolu, l'Inconnaissable. Mais quant aux modes de l'inconnaissable qui restent soumis à nos inves-

---

(1) *Le principe de l'évolution*, pp. 25-26. Paris, Guillaumin, 1895.

tigations, nous pouvons en rechercher les derniers éléments et, par leurs combinaisons, expliquer l'univers entier. Tous les phénomènes, pour Spencer, se ramènent à des expériences de force. La force est le fond ultime de nos états de conscience; la matière et le mouvement en sont les modes résultant des relations dans lesquelles elle se trouve constituée (1). Voilà les éléments derniers avec lesquels il s'agit de construire le monde connaissable. Spencer leur découvre une propriété fondamentale.

Essayons de concevoir une quantité donnée de la matière tombant dans le néant et n'étant plus. Nous n'y réussirons pas. « C'est que la pensée est une position de relations, elle devient impossible si l'un des termes de la relation est absent de la conscience. Nous ne pouvons concevoir que quelque chose devienne rien, pour la même raison que nous ne pouvons pas concevoir que rien devienne quelque chose; c'est que rien n'est pas un objet de conscience (2) ». De même, il nous est impossible de concevoir l'annihilation du mouvement (3).

La matière est donc indestructible, le mouvement continu, et puisqu'en dernière analyse le mouvement et la matière ne sont que des modes de la force, il nous faut conclure que celle-ci est persistante. Cette vérité fondamentale régit tout le monde des phénomènes. On en peut déduire deux conséquences.

Supposons qu'un phénomène donné ait été précédé ou suivi de certains autres phénomènes, dont toutes les conditions ont été parfaitement déterminées; chaque fois que les phénomènes antécédents se reproduiront dans les mêmes conditions, ils seront nécessairement suivis des mêmes conséquents. Cette relation doit être invariable, car autrement il faudrait nier la persistance absolue de la force. Un groupe d'éléments exactement déterminé contient une quantité déterminée de force

(1) Cf. *First principles*, part II, ch. III, 3d ed., 1885.
(2) Cf. *Idem*, p. 177.
(3) Chapitre V.

distribuée selon certains modes; il donne naissance à un groupe d'éléments dont la production correspond exactement à une telle quantité de force ainsi distribuée. S'il reste le même, par suite si la force reste égale en quantité et également distribuée, on ne peut concevoir que le résultat change, sans qu'il y ait changement dans la quantité de force, ce qui est impossible. De sorte qu'il doit y avoir toujours « une connexion invariable entre tout mode antécédent de l'Inconnaissable et un autre mode de l'Inconnaissable qu'on appelle son conséquent (1) ». De plus, les forces sont transformables et, entre deux stades de leur évolution, il y a équivalence parfaite. Un phénomène quelconque, ou une manifestation de force, ne peut être autre chose qu'une modification de quelque manifestation de force antédédente. Sans cela d'où viendrait-elle? On viole la loi fondamentale de la relativité de nos états conscients, on revient à cette contradiction radicale du passage de rien à quelque chose. Il faut donc admettre que lorsqu'un phénomène en suit un autre, il n'y a là que transformation d'une quantité de force qui ne change pas et qui reste équivalente dans les deux phénomènes.

Cette excursion rapide que nous venons de faire à travers la pensée moderne, confirme donc la notion que nous nous faisions du déterminisme au début de ce chapitre; essentiellement, il consiste à concevoir la nature ou l'ensemble total du monde réel comme soumis à des lois intelligibles. Ces lois seront, ou bien des conclusions de l'expérience formulées au nom d'une induction légitimement établie, et nous aurons le déterminisme scientifique, celui auquel Claude Bernard a obtenu droit de cité dans le domaine physiologique. Pour lui, « le déterminisme d'un phénomène n'est rien autre chose que la cause déterminante ou la cause prochaine, c'est-à-dire la circonstance qui détermine l'apparition du phénomène et constitue sa condition ou l'une de ses conditions d'exis-

---

(1) Cf. *First principles,* part II, chap. VII.

tence (1) ». Le savant observe des phénomènes, il soupçonne entre eux des enchaînements invariables, tel phénomène paraît rattaché à certaines conditions. C'est une hypothèse qu'il faut vérifier, l'expérience cherche à isoler ces conditions, elle parvient à les réaliser seules en dehors de toute autre influence; si l'effet est toujours obtenu du moment qu'on les pose, c'est qu'il y a, entre lui et elles, une connexion invariable, c'est que ce phénomène dépend de ces conditions : on a établi l'existence d'une loi naturelle.

L'expérience peut-elle établir la nécessité des connexions qu'elle surprend? Découvrant des séquences qui ne varient pas, peut-elle prouver qu'elles sont invariables? Elle semble cependant supposer cette invariabilité dans une certaine mesure : si les lois observées hier pouvaient changer demain, quelle portée et quelle signification auraient-elles, seraient-ce même des lois et serait-il raisonnable d'en parler? D'aucuns se contentent d'assurer l'invariabilité probable des connexions maintes fois observées. D'autres cherchent à lui donner une base certaine, et ils croient la trouver dans un principe d'après lequel tous les phénomènes, quels qu'ils soient, ne peuvent se produire que dans une liaison invariable et nécessaire avec un ou plusieurs autres phénomènes. Dès lors, les liaisons de ce genre que l'observation découvre voient leur stabilité assurée. D'avance, elles sont justifiées, fondées sur la base inébranlable d'une loi aussi vaste que le monde. Le déterminisme ainsi s'affirme et s'universalise; il n'était qu'une probabilité restreinte à certaines liaisons établies par l'expérience, il devient une certitude dépassant toute expérience. Il n'est pas dans l'univers un seul phénomène qui ne soit nécessairement dépendant de certaines conditions toujours les mêmes; les liaisons invariables forment un réseau immense, dont les mailles enserrent toute réalité; la science n'en connaît que quelques-unes, mais elle est certaine d'avance de les retrouver partout, et elle peut espérer les découvrir toutes.

(1) *La science expérimentale.* Paris, Baillière, p. 53.

Mais ce n'est point assez. Ce déterminisme universel, on cherche à l'unifier et à l'achever. On sait bien que tout phénomène doit dépendre de certaines conditions, mais l'expérience seule établit quelles sont ces conditions. Il y a là, dans la position même des lois de la nature, quelque chose dont la raison se cache : pourquoi tel événement est-il lié à telles conditions, est-ce là un caprice de la nature ou de son auteur, n'est-ce pas plutôt la conséquence d'une nécessité supérieure qui, elle aussi, se laissera soumettre à des lois intelligibles?

Après avoir établi des liens entre les phénomènes, le déterminisme essaie de relier toutes les lois à une loi unique dont elles ne sont toutes que des expressions variées, mais nécessaires. Ce sera quelque loi matérielle très générale, telle que la loi de la conservation de l'énergie, ou bien quelque principe évident de la raison, comme le principe d'identité ou enfin quelque hypothèse hardie et géniale, comme l'évolution spencérienne, mais toujours ce sera une loi unique, uiverselle, gouvernant le monde et n'y laissant place à aucune fantaisie, à aucun caprice, à rien qui ne soit entièrement intelligible et prévisible à tous les points de vue.

Pour les uns, toute cette grande et vaste construction déductive se fera à priori, avec des idées, sans prendre garde à la réalité qui ne peut manquer d'y être conforme. D'autres, au contraire, prendront soin d'en chercher les éléments dans la nature, puis, ayant posé par l'induction les bases de l'édifice, ils l'achèveront par l'hypothèse et la déduction, car la nature est bien loin de nous le livrer tout entier.

Nous découvrons donc trois degrés dans le déterminisme. Au degré inférieur, on se borne à constater certains enchaînements réguliers de phénomènes. Puis on va plus loin : on affirme que tous les phénomènes s'enchaînent nécessairement entre eux. Enfin, on conçoit l'univers entier comme soumis à une loi unique qui en produit nécessairement tous les éléments et toutes leurs manifestations.

Cette dernière forme pourrait faire abstraction des enchaînements réels des phénomènes entre eux. Et, de fait, les

constructions à priori de Spinoza tendent avant tout à une déduction logique indépendante des faits d'expérience. Mais il est possible, en partant du principe de contradiction, ou même de lois générales plus riches en compréhension, de tirer de là l'infinie variété de choses et d'actions qui constituent l'univers. Forcément, à chaque pas, le raisonnement doit appeler à son aide l'expérience et lui demander de combler le vide de ses cadres. Il doit lui demander, et les éléments de ses déductions, les pierres de l'édifice et le plan de leurs arrangements. Ce sont donc toujours les relations réelles de phénomènes entre eux, que ce déterminisme, en dernière analyse, aboutit à établir.

D'ailleurs, depuis Spinoza, la philosophie a appris à compter avec l'expérience, et on ne songeait même plus à se passer d'elle pour bâtir l'édifice de la science; le positivisme serait bien plutôt porté à exclure de son domaine tout ce qui dépasse les limites de l'observation.

Quels sont les éléments avec lesquels se construit le déterminisme?

Les lois en sont comme l'ossature, mais de quoi se recouvre-t-elle? Descartes et Spinoza avaient bâti le monde avec des idées à priori. Mais, de même que l'expérience s'est chargée de formuler les lois du déterminisme, de même elle s'est chargée d'en fournir les éléments. Ce sont donc les phénomènes sensibles qui forment la « matière du déterminisme », c'est la formule kantienne et, sans doute, le kantisme n'a pas peu contribué à la mettre en vogue.

A notre point de vue, d'ailleurs, il y a entre les idées cartésiennes et les phénomènes, tels que les conçoivent les déterministes contemporains, une analogie qu'il importe de signaler. L'idée claire et distincte est une abstraction, un produit net et simple de l'intelligence. Elle est immuable et figée telle que l'esprit l'a un instant conçue, car, si quelque chose en elle pouvait changer, ce ne serait qu'en vertu d'une indétermination que l'esprit y aurait laissée et qui ferait que ce ne serait plus une idée claire et distincte.

Il en est de même d'un phénomène. Il est lui-même, vous n'en tirerez jamais rien de plus. Pour qu'il pût changer, se modifier, il faudrait qu'à côté ou au-dessous de l'apparence qu'il manifeste, il y eût comme une réserve de réalité, une force productive de nouveauté, une puissance, selon le vieux mot d'Aristote. Mais alors il ne serait plus un phénomène, puisqu'un phénomène se définit un quelque chose qui apparaît à la conscience, en tant qu'il lui apparaît.

Au fond, c'est encore la tendance à un but parfaitement clair et intelligible qui reparaît ici, et elle exclut des éléments, dont se compose le déterminisme, toute force mystérieuse, tout principe de spontanéité, toute finalité aussi, puisque la finalité suppose une force quelque peu indéterminée d'elle-même et qu'elle incline vers un but.

Quoi qu'il en soit, le principe commun du déterminisme peut donc se trouver, dans l'état actuel de la pensée philosophique, dans le principe qui veut qu'un phénomène se lie par une connexion invariable à d'autres phénomènes.

L'application de ce principe varie au gré des doctrines de ses partisans et donne à leur déterminisme des colorations spéciales, selon qu'ils considèrent tous les phénomènes comme des combinaisons variées d'un même élément soit mécanique, soit psychique, ou qu'ils respectent leurs différences spécifiques. L'étendue et le fondement qu'on lui donne varie également. Les uns le formulent indépendamment de l'expérience et le rattachent déductivement à l'ensemble d'une vaste construction dogmatique, ou du moins le croient d'une certitude analytique nécessaire et universelle. D'autres, au contraire, ne lui donnent pour base que la seule expérience. D'autres, enfin, et ce sont aujourd'hui les plus nombreux, évitant à la fois le dogmatisme des premiers et l'empirisme hésitant des seconds, font de ce principe une forme subjective de l'esprit, condition nécessaire de notre pensée, facteur essentiel de l'organisation de nos connaissances, mais dont l'application à une réalité transcendante ne peut jamais se légitimer. Il n'en régit pas moins, à priori, tout l'ensemble du monde, tel que nous pouvons le connaître.

Ceux qui donnent au principe de causalité une valeur indépendante de l'expérience et antérieure à elle, doivent nécessairement en faire un principe universel. Pour eux, tous les phénomènes doivent entrer dans les liens d'un rigoureux déterminisme. Au contraire, ceux dont l'argument principal est l'expérience, ne peuvent l'étendre qu'aux phénomènes dont elle manifeste l'enchaînement invariable.

Mais l'esprit contemporain, profondément pénétré des défiances positivistes, ne se décide à accorder une pleine certitude qu'aux seules doctrines que l'expérience vérifie. L'extension du déterminisme aux différents ordres de phénomènes devrait donc s'accompagner d'essais de constatation expérimentale des lois qui régissent leur enchaînement. De ces essais, nous devons poursuivre l'examen. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II.

L'extension du déterminisme.

§ I. — Le déterminisme et les sciences de la nature.

La méthode scientifique et la découverte des lois naturelles. Le déterminisme qu'elle suppose et qu'elle établit. Les résultats obtenus par les sciences du monde inorganique. — La systématisation des lois naturelles et le déterminisme universel et unifié. Le mécanicisme et la loi de la conservation de l'énergie. L'appui qu'ils se prêtent. Leur extension au domaine des différentes sciences de la nature inanimée. La transformation des forces. — Le déterminisme de la vie. Son histoire. Claude Bernard. Les caractères spéciaux du déterminisme de la vie : le problème de la spontanéité et de la finalité. La vérification du théorème de la conservation de l'énergie dans les phénomènes vitaux. La réduction du déterminisme vital au déterminisme mécaniciste. La théorie de la vie de M. Le Dantec.

Il existe entre les phénomènes des relations nécessaires en vertu de lois invariables. Telle est, nous venons de le voir, la formule la plus modeste du déterminisme. Or, dans le monde matériel, ce déterminisme paraît confirmé par l'expérience de chaque jour.

Bacon, et Comte après lui, exhortaient la science à abandonner l'étude des causes métaphysiques, substances et causes finales, à se restreindre à l'étude des lois constantes de la nature. Ainsi que le dit Comte, « le caractère fondamental de la philosophie positive est de regarder tous les phénomènes comme assujettis à des *lois* naturelles invariables dont la découverte précise et la réduction au moindre nombre possible sont le but de nos efforts, en considérant comme absolument

inaccessible et vide de sens pour nous, la recherche de ce qu'on appelle les *causes* soit premières, soit finales [1] ».

Bacon et Comte voulaient borner à cette recherche toute l'ambition de l'esprit humain. C'était une prétention propre à leur philosophie, on peut ne point l'admettre. Mais personne ne contestera que cette doctrine, exagérée dans son universalité, ne soit vraie, avec quelque restriction et pour les sciences expérimentales : celles-ci n'ont pas à rechercher le dernier pourquoi des phénomènes. Elles ne doivent avoir qu'un but, c'est de rechercher le comment de leur production. Or il n'est pas utile, lorsqu'on entreprend pareille recherche, de songer aux causes dernières : celles-ci fournissent une explication lointaine dont la possession peut paraître dispenser le savant de la recherche de l'explication immédiate Sans rejeter pour cela une explication ultérieure, il est certain que le savant ne doit point en faire l'objet de ses préoccupations propres, en tant que savant. Il est avantageux à toute science de voir bien délimiter son objet et, en particulier, les sciences expérimentales ne peuvent que gagner à se restreindre à l'étude des faits observables.

Doivent-elles, dès lors, se restreindre à l'étude du fait brutal, se contenter d'accumuler des observations minutieuses sans y mêler aucune idée? Ce ne serait plus de la science. La science ne commence qu'avec l'explication des faits. Comte lui-même, malgré son positivisme, demande que nos efforts se dirigent vers la connaissance des lois naturelles, donc de quelque chose de plus que le fait brutal.

Quelle est la signification précise de ces lois naturelles? Nous le demanderons à Claude Bernard ; son autorité, en la matière, est incontestable.

« Le but de la science, dit-il, est de remonter à la cause prochaine des phénomènes, de connaître les conditions maté-

---

(1) *Cours de philosophie positive* (leçon I). Paris, J.-B. Baillière, 4e édit., 1877, t. I, p. 16.

rielles les phénomènes. » Mais à propos de ces conditions, il ne s'agira pas de rechercher pourquoi elles engendrent ce phénomène, quelle est la force qui le produit. Lorsque nous parlons de force, ce ne sera jamais « qu'une abstraction dont nous nous servons pour la commodité du langage [1] ».

En vérité, nous n'établissons qu'une relation entre deux phénomènes.

« L'essence des choses devant nous rester toujours ignorée, nous ne pouvons connaître que les relations de ces choses, et les phénomènes ne sont que des résultats de ces relations [2]. »

En d'autres termes, chaque phénomène est lié à une condition, à une condition unique : c'est la relation du phénomène à cette condition que nous devons chercher à connaître. Quand la condition est posée, le phénomène se manifeste. Pourquoi? Nous n'en savons rien, mais nous savons que le fait, il se manifeste. Nous connaissons la loi de ce phénomène : « le rapport numérique de l'effet à sa cause [3] ». Dès lors, nous sommes maîtres du phénomène : nous n'aurons qu'à en reproduire la condition pour l'obtenir à notre gré.

Il semble que la science ainsi comprise a nécessairement pour postulat le déterminisme. Comte nous le disait : nous devons regarder tous les phénomènes comme assujettis à des lois naturelles invariables. Claude Bernard le répète : « il faut admettre comme un axiome expérimental que chez les êtres vivants, aussi bien que dans les corps bruts, les conditions d'existence de tout phénomène sont déterminées d'une manière absolue;... la condition d'un phénomène une fois connue et remplie, le phénomène doit se produire toujours et nécessairement à la volonté de l'expérimentateur ».

Et pourquoi? La négation de cette proposition ne serait rien autre chose que la négation de la science même. En effet, la science n'étant que le déterminé et le déterminable, on doit

(1) *Introduction à la médecine expérimentale*, pp. 112-115.

(2) *Idem*, p. 114.

(3) *Ibidem*.

forcément admettre comme axiome que dans des conditions identiques, tout phénomène est identique et qu'aussitôt que les conditions ne sont plus les mêmes, le phénomène cesse d'être identique (1).

Mais qu'est-ce que ces phénomènes et ces conditions qui forment les termes des lois scientifiques? Autrefois, le feu follet, terreur des campagnards, n'avait pas d'origine connue. Les esprits crédules l'attribuaient à quelque cause mystérieuse, à un esprit malfaisant et trompeur, se plaisant à égarer les voyageurs attardés. Mais l'observation constate que l'apparition de ces flammes capricieuses et fuyantes ne se produit que dans certains endroits, marais ou cimetières, par les soirées chaudes d'été; on soupçonne que ce phénomène se rattache à ces conditions et, en effet, l'observation ultérieure confirme cette opinion. C'est l'ébauche d'un déterminisme, mais combien obscure et imparfaite! Le phénomène n'est pas défini : apparition lumineuse, semblable à une flamme, fuyant capricieusement dans l'ombre du soir, on ignore sa nature exacte, on pourrait dès lors le confondre avec d'autres. Les conditions ne sont guère mieux connues. Que d'éléments complexes réunis dans cette double indication : certains endroits, tels que des marécages ou des cimetières, une soirée chaude d'été! Tous ces éléments, sans doute, ne sont pas nécessaires à la production du phénomène. Le phénomène, d'ailleurs, n'est pas par lui-même complexe. La présence de cette insaisissable vapeur, son incandescence, ses allées et venues capricieuses, chacun de ces éléments doit se rattacher à une cause spéciale. Il faut donc préciser ces observations trop vagues, avant de pouvoir formuler, de façon scientifique, le déterminisme du phénomène. Et voici ce que nous découvrons : la flamme est due à un gaz très léger, le méthane, dont la formule chimique est CH_4. C'est ce gaz, spontanément inflammable, qui flotte çà et là dans l'air du soir. Or, la cause de ces mouvements est bien

(1) *Introduction à la médecine expérimentale*, p. 116.

CHAPITRE II.

L'extension du déterminisme.

§ I. — Le déterminisme et les sciences de la nature.

La méthode scientifique et la découverte des lois naturelles. Le déterminisme qu'elle suppose et qu'elle établit. Les résultats obtenus par les sciences du monde inorganique. — La systématisation des lois naturelles et le déterminisme universel et unifié. Le mécanicisme et la loi de la conservation de l'énergie. L'appui qu'ils se prêtent. Leur extension au domaine des différentes sciences de la nature inanimée. La transformation des forces. — Le déterminisme de la vie. Son histoire. Claude Bernard. Les caractères spéciaux du déterminisme de la vie : le problème de la spontanéité et de la finalité. La vérification du théorème de la conservation de l'énergie dans les phénomènes vitaux. La réduction du déterminisme vital au déterminisme mécaniciste. La théorie de la vie de M. Le Dantec.

Il existe entre les phénomènes des relations nécessaires en vertu de lois invariables. Telle est, nous venons de le voir, la formule la plus modeste du déterminisme. Or, dans le monde matériel, ce déterminisme paraît confirmé par l'expérience de chaque jour.

Bacon, et Comte après lui, exhortaient la science à abandonner l'étude des causes métaphysiques, substances et causes finales, à se restreindre à l'étude des lois constantes de la nature. Ainsi que le dit Comte, « le caractère fondamental de la philosophie positive est de regarder tous les phénomènes comme assujettis à des *lois* naturelles invariables dont la découverte précise et la réduction au moindre nombre possible sont le but de nos efforts, en considérant comme absolument

inaccessible et vide de sens pour nous, la recherche de ce qu'on appelle les *causes* soit premières, soit finales (1) ».

Bacon et Comte voulaient borner à cette recherche toute l'ambition de l'esprit humain. C'était une prétention propre à leur philosophie, on peut ne point l'admettre. Mais personne ne contestera que cette doctrine, exagérée dans son universalité, ne soit vraie, avec quelque restriction et pour les sciences expérimentales : celles-ci n'ont pas à rechercher le dernier pourquoi des phénomènes. Elles ne doivent avoir qu'un but, c'est de rechercher le comment de leur production. Or il n'est pas utile, lorsqu'on entreprend pareille recherche, de songer aux causes dernières : celles-ci fournissent une explication lointaine dont la possession peut paraître dispenser le savant de la recherche de l'explication immédiate Sans rejeter pour cela une explication ultérieure, il est certain que le savant ne doit point en faire l'objet de ses préoccupations propres, en tant que savant. Il est avantageux à toute science de voir bien délimiter son objet et, en particulier, les sciences expérimentales ne peuvent que gagner à se restreindre à l'étude des faits observables.

Doivent-elles, dès lors, se restreindre à l'étude du fait brutal, se contenter d'accumuler des observations minutieuses sans y mêler aucune idée? Ce ne serait plus de la science. La science ne commence qu'avec l'explication des faits. Comte lui-même, malgré son positivisme, demande que nos efforts se dirigent vers la connaissance des lois naturelles, donc de quelque chose de plus que le fait brutal.

Quelle est la signification précise de ces lois naturelles? Nous le demanderons à Claude Bernard ; son autorité, en la matière, est incontestable.

« Le but de la science, dit-il, est de remonter à la cause prochaine des phénomènes, de connaître les conditions maté-

---

(1) *Cours de philosophie positive* (leçon I). Paris, J.-B. Baillière, 4e édit., 1877, t. I, p. 16.

CHAPITRE II.

L'extension du déterminisme.

§ I. — Le déterminisme et les sciences de la nature.

La méthode scientifique et la découverte des lois naturelles. Le déterminisme qu'elle suppose et qu'elle établit. Les résultats obtenus par les sciences du monde inorganique. — La systématisation des lois naturelles et le déterminisme universel et unifié. Le mécanicisme et la loi de la conservation de l'énergie. L'appui qu'ils se prêtent. Leur extension au domaine des différentes sciences de la nature inanimée. La transformation des forces. — Le déterminisme de la vie. Son histoire. Claude Bernard. Les caractères spéciaux du déterminisme de la vie : le problème de la spontanéité et de la finalité. La vérification du théorème de la conservation de l'énergie dans les phénomènes vitaux. La réduction du déterminisme vital au déterminisme mécaniciste. La théorie de la vie de M. Le Dantec.

Il existe entre les phénomènes des relations nécessaires en vertu de lois invariables. Telle est, nous venons de le voir, la formule la plus modeste du déterminisme. Or, dans le monde matériel, ce déterminisme paraît confirmé par l'expérience de chaque jour.

Bacon, et Comte après lui, exhortaient la science à abandonner l'étude des causes métaphysiques, substances et causes finales, à se restreindre à l'étude des lois constantes de la nature. Ainsi que le dit Comte, « le caractère fondamental de la philosophie positive est de regarder tous les phénomènes comme assujettis à des *lois* naturelles invariables dont la découverte précise et la réduction au moindre nombre possible sont le but de nos efforts, en considérant comme absolument

inaccessible et vide de sens pour nous, la recherche de ce qu'on appelle les *causes* soit premières, soit finales (1) ».

Bacon et Comte voulaient borner à cette recherche toute l'ambition de l'esprit humain. C'était une prétention propre à leur philosophie, on peut ne point l'admettre. Mais personne ne contestera que cette doctrine, exagérée dans son universalité, ne soit vraie, avec quelque restriction et pour les sciences expérimentales : celles-ci n'ont pas à rechercher le dernier pourquoi des phénomènes. Elles ne doivent avoir qu'un but, c'est de rechercher le comment de leur production. Or il n'est pas utile, lorsqu'on entreprend pareille recherche, de songer aux causes dernières : celles-ci fournissent une explication lointaine dont la possession peut paraître dispenser le savant de la recherche de l'explication immédiate Sans rejeter pour cela une explication ultérieure, il est certain que le savant ne doit point en faire l'objet de ses préoccupations propres, en tant que savant. Il est avantageux à toute science de voir bien délimiter son objet et, en particulier, les sciences expérimentales ne peuvent que gagner à se restreindre à l'étude des faits observables.

Doivent-elles, dès lors, se restreindre à l'étude du fait brutal, se contenter d'accumuler des observations minutieuses sans y mêler aucune idée? Ce ne serait plus de la science. La science ne commence qu'avec l'explication des faits. Comte lui-même, malgré son positivisme, demande que nos efforts se dirigent vers la connaissance des lois naturelles, donc de quelque chose de plus que le fait brutal.

Quelle est la signification précise de ces lois naturelles? Nous le demanderons à Claude Bernard ; son autorité, en la matière, est incontestable.

« Le but de la science, dit-il, est de remonter à la cause prochaine des phénomènes, de connaître les conditions maté-

(1) *Cours de philosophie positive* (leçon I). Paris, J.-B. Baillière, 4e édit., 1877, t. I, p. 16.

rielles des phénomènes. » Mais à propos de ces conditions, il ne s'agira pas de rechercher pourquoi elles engendrent ce phénomène, quelle est la force qui le produit. Lorsque nous parlons de force, ce ne sera jamais « qu'une abstraction dont nous nous servons pour la commodité du langage (1) ».

En vérité, nous n'établissons qu'une relation entre deux phénomènes.

« L'essence des choses devant nous rester toujours ignorée, nous ne pouvons connaître que les relations de ces choses, et les phénomènes ne sont que des résultats de ces relations (2). »

En d'autres termes, chaque phénomène est lié à une condition, à une condition unique : c'est la relation du phénomène à cette condition que nous devons chercher à connaître Quand la condition est posée, le phénomène se manifeste. Pourquoi? Nous n'en savons rien, mais nous savons que de fait, il se manifeste. Nous connaissons la loi de ce phénomène : « le rapport numérique de l'effet à sa cause (3) ». Dès lors, nous sommes maîtres du phénomène ; nous n'aurons qu'à en reproduire la condition pour l'obtenir à notre gré.

Il semble que la science ainsi comprise a nécessairement pour postulat le déterminisme. Comte nous le disait : nous devons regarder tous les phénomènes comme assujettis à des lois naturelles invariables. Claude Bernard le répète : « il faut admettre comme un axiome expérimental que chez les êtres vivants, aussi bien que dans les corps bruts, les conditions d'existence de tout phénomène sont déterminées d'une manière absolue;... la condition d'un phénomène une fois connue et remplie, le phénomène doit se produire toujours et nécessairement à la volonté de l'expérimentateur ».

Et pourquoi? La négation de cette proposition ne serait rien autre chose que la négation de la science même. En effet, la science n'étant que le déterminé et le déterminable, on doit

---

(1) *Introduction à la médecine expérimentale,* pp. 112-115.

(2) *Idem,* p. 114.

(3) *Ibidem.*

forcément admettre comme axiome que dans des conditions identiques, tout phénomène est identique et qu'aussitôt que les conditions ne sont plus les mêmes, le phénomène cesse d'être identique (1).

Mais qu'est-ce que ces phénomènes et ces conditions qui forment les termes des lois scientifiques? Autrefois, le feu follet, terreur des campagnards, n'avait pas d'origine connue. Les esprits crédules l'attribuaient à quelque cause mystérieuse, à un esprit malfaisant et trompeur, se plaisant à égarer les voyageurs attardés. Mais l'observation constate que l'apparition de ces flammes capricieuses et fuyantes ne se produit que dans certains endroits, marais ou cimetières, par les soirées chaudes d'été; on soupçonne que ce phénomène se rattache à ces conditions et, en effet, l'observation ultérieure confirme cette opinion. C'est l'ébauche d'un déterminisme, mais combien obscure et imparfaite! Le phénomène n'est pas défini : apparition lumineuse, semblable à une flamme, fuyant capricieusement dans l'ombre du soir, on ignore sa nature exacte, on pourrait dès lors le confondre avec d'autres. Les conditions ne sont guère mieux connues. Que d'éléments complexes réunis dans cette double indication : certains endroits, tels que des marécages ou des cimetières, une soirée chaude d'été! Tous ces éléments, sans doute, ne sont pas nécessaires à la production du phénomène. Le phénomène, d'ailleurs, n'est pas par lui-même complexe. La présence de cette insaisissable vapeur, son incandescence, ses allées et venues capricieuses, chacun de ces éléments doit se rattacher à une cause spéciale. Il faut donc préciser ces observations trop vagues, avant de pouvoir formuler, de façon scientifique, le déterminisme du phénomène. Et voici ce que nous découvrons : la flamme est due à un gaz très léger, le méthane, dont la formule chimique est CH_4. C'est ce gaz, spontanément inflammable, qui flotte çà et là dans l'air du soir. Or, la cause de ces mouvements est bien

(1) *Introduction à la médecine expérimentale*, p. 116.

vite trouvée : c'est la brise irrégulière et presque nulle qui règne à cette heure après une journée étouffante.

Reste la présence de ces exhalaisons gazeuses. Elle s'attache aux matières organiques en décomposition, dont l'abondance aux endroits où le phénomène s'observe explique suffisamment les dégagements de méthane, les matières organiques renfermant en grandes quantités les deux éléments qui le constituent, carbone et hydrogène. Le phénomène est donc entièrement expliqué. Les exhalaisons de méthane se rattachent à la présence du C et de l'H dans les décompositions organiques. L'incandescence lumineuse se rattache à la nature du méthane, gaz spontanément inflammable. Enfin les mouvements de la flamme s'expliquent par la légèreté des gaz qui les fait flotter dans l'air et les livre à la moindre brise. Et l'on remarque qu'à propos de chacun de ces éléments du phénomène, j'énonce une loi dont il n'est qu'une vérification particulière. Elle rattache cet élément à deux conditions beaucoup plus simples et beaucoup plus générales : les mouvements de la flamme à la légèreté du gaz et à l'action de la brise, l'incandescence à une propriété du méthane qui est de s'enflammer facilement et à la présence de la chaleur qui l'enflamme. Enfin, le dégagement du méthane lui-même à la présence de ses éléments constitutifs dans les décompositions organiques.

Nous saisissons donc ce qu'est une loi scientifique. Elle énonce un rapport entre deux conditions matérielles relativement simples, et qui, réunies, donnent naissance à un phénomène bien déterminé. Le carbone et l'hydrogène, unis dans les proportions de 1.C à 4.H, constituent un gaz léger, le méthane. Un corps porté à une certaine température devient lumineux et brille dans la nuit. Un corps gazeux répandu dans l'atmosphère y flotte au gré du moindre souffle.

Il est clair que chacun de ces faits est encore susceptible d'être réduit à des faits plus généraux. Ainsi, si un gaz flotte dans l'atmosphère, c'est en vertu de la loi générale d'après laquelle un corps léger s'élève dans un milieu plus lourd.

Mais arrêtons-nous. Nous comprenons désormais ce qu'est « l'analyse expérimentale » et comment, selon Cl. Bernard, il faut qu' « elle décompose successivement tous les phénomènes complexes en des phénomènes de plus en plus simples, jusqu'à leur réduction à deux seules conditions élémentaires si c'est possible ». Nous comprenons que « la science réelle n'existe qu'au moment où le phénomène est exactement défini dans sa nature et rigoureusement déterminé dans le rapport de ses conditions matérielles (1) ».

Existe-t-il des lois constantes légitimement établies, et déterminant ainsi l'apparition des phénomènes de la nature? C'est une question d'expérience. Elle revient à se demander s'il existe des sciences constituées selon l'idéal tracé par Cl. Bernard, si ces sciences ont une valeur objective et expriment vraiment l'ordre réel des choses. La réponse ne semble pas douteuse.

Qu'a fait, depuis plus de trois siècles, la science moderne, sinon établir, vérifier et préciser des lois déterminant les conditions des phénomènes matériels?

On peut douter de plusieurs et même de beaucoup de ces lois; il en est, certainement, qui sont incomplètes et inexactes; la science se perfectionne chaque jour et elle ne le fait qu'en renversant des lois qu'on avait d'abord cru établies, en leur découvrant des exceptions, en les ramenant à des lois plus larges et plus compréhensives. Mais il semble impossible de nier, en général, l'existence et la portée des lois scientifiques.

A côté des lois provisoires encore hypothétiques et obscures que l'on formule à propos de certains phénomènes complexes dont tous les éléments ne sont pas pleinement éclaircis, il en est d'autres dont la certitude échappe à toute contestation. Lorsque j'affirme que l'eau bout à 100 degrés, c'est-à-dire que l'ébullition de l'eau se produit à une température constante qui se mesure par un allongement bien déterminé de la

---

(1) *Op. cit.*, pp. 123-127.

colonne thermométrique, j'énonce une connexion expérimentalement certaine et je puis croire qu'elle se vérifiera partout et toujours. De cette température à l'ébullition de l'eau, il y a un déterminisme infaillible. Voilà le type de la loi scientifique, les deux phénomènes sont nettement caractérisés, l'analyse expérimentale a été poussée à son terme. Parmi les éléments multiples qui, dans diverses expériences, accompagnaient l'ébullition de l'eau, elle a isolé cet élément particulier, la température; elle a constaté que tous les autres éléments pouvaient varier sans modifier le phénomène; qu'au contraire, ce seul élément disparaissant, l'ébullition ne se produisait plus. Dès lors la cause phénoménale, immédiate, de l'ébullition était trouvée. Ainsi ont été établies une foule de lois scientifiques. De quelle certitude cependant jouissent-elles? Il est de fait que l'expérience les vérifie toujours, et leur découverte a eu ce résultat que Bacon en attendait déjà, que Comte à son tour ne cessait de prôner par sa formule bien connue : savoir pour prévoir afin de pourvoir. En faisant connaître à l'homme le déterminisme exact des phénomènes naturels, elle a aggrandi sa puissance, elle l'a rendu maître des forces gigantesques qui l'entourent. Il lui suffit de poser ou d'écarter les conditions d'un phénomène dont la loi lui est connue pour en obtenir à son gré la réalisation; la science a vraiment fait de l'homme le roi de la nature. Ce n'est plus à ses promesses qu'on nous demande de croire. Nous vivons de ses bienfaits et le monde en a été transformé.

Après les mouvements des astres, étudiés patiemment depuis Galilée jusqu'à Newton, ce sont les qualités générales des corps qui livrent leurs secrets et permettent d'établir les belles lois de la physique. Puis, une intuition de génie découvre à Lavoisier les mystères des combinaisons intimes de la chimie, et l'on peut aujourd'hui réduire en formules précises toutes les actions réciproques des corps. Un accident révèle à Haüy les lois de la structure cristalline. Et chaque jour ces lois se précisent et se complètent, on les combine et on les simplifie; elles mènent à supposer des faits inconnus et l'expé-

rience les vérifie. L'histoire des sciences du monde inorganique est l'histoire des triomphes du déterminisme.

A coup sûr, il reste des faits dont nous ignorons les lois; la science offre bien des lacunes; le domaine de la météorologie nous en donne un frappant exemple. De tous les essais tentés pour aboutir à la prévision du temps, aucun n'a été fructueux; on en est toujours à énoncer certaines lois empiriques auxquelles l'expérience de chaque jour donne les plus formels démentis, la cause immédiate et propre des phénomènes reste ignorée.

Pourquoi la science reste-t-elle ainsi trop courte? Les phénomènes qui lui échappent, mouvements atmosphériques, condensations de vapeur d'eau, dégagements électriques paraissent absolument analogues à certains phénomènes que l'on produit « en petit » dans les laboratoires. Si l'on décompose les faits météorologiques, on arrive assez facilement à formuler les lois auxquelles ils obéissent. On sait que les nuages sont formés par l'évaporation, que leur translation est due aux vents qui les poussent, que les variations du vent sont dues elles-mêmes à des variations de pression dont les causes se définissent partiellement et pourront un jour s'éclaircir; on sait que la pluie résulte de la condensation des nuages. Mais lorsqu'il s'agit de formuler la loi déterminante du phénomène complexe qui constitue la réunion de tous ces éléments, la difficulté grandit. Il faudrait, en effet, pouvoir découvrir la cause qui les a fait coïncider tous en un point donné. Or cette cause n'est pas unique, elle se trouve dans la réunion de tous les antécédents qui ont eux-mêmes amené la production de chacun des phénomènes élémentaires, si bien que pour déterminer avec certitude la loi d'apparition d'un phénomène quelconque, il faudrait connaître, dans ses détails les plus menus, presque toute l'histoire météorologique du monde. Nous savons bien que notre science bornée ne saurait atteindre jusque-là, mais cela n'empêche pas de croire qu'objectivement, les phénomènes météorologiques sont vrai-

ment déterminés. Il est clair encore que bien des branches de la science doivent rester éternellement le domaine de l'hypothèse.

Les lois du déterminisme ne sont vérifiables que dans leur application au monde actuel. Lorsqu'il s'agit de concevoir le déroulement immense de phénomènes qui constitue l'histoire de l'univers, la science ne peut qu'en supposer les traits généraux; mais encore ces suppositions, basées toutes sur des lois connues, arrivent-elles souvent à expliquer avec une certitude étonnante les moindres détails de l'état actuel, et n'est-ce pas là encore une sorte de vérification.

Certes, il faut le proclamer, la science du monde inorganique a réalisé, pour une grande part, le programme tracé par Comte : « la découverte précise » des lois de la nature. Mais à cette première tâche, Comte en ajoutait une autre. En même temps que la découverte des lois, il assignait comme but à la science leur « réduction au moindre nombre possible ».

Systématiser les résultats des sciences particulières en une vaste synthèse, tel est, évidemment, pour lui le but de la philosophie. Après lui avoir interdit les recherches métaphysiques, il fallait pourtant bien lui laisser un champ d'études distinct de celui des sciences particulières. Mais précisément Comte remarque, avec beaucoup de justesse, que les sciences particulières courent le risque de s'égarer dans leurs voies trop divergentes en perdant de vue les idées générales. Il faut donc, dans la division du travail scientifique, « faire de l'étude des généralités scientifiques une grande spécialité de plus » (1). Tel sera le rôle de la philosophie positive.

Mais que sont ces généralités scientifiques? A côté des questions de méthode, à côté d'une classification hiérarchique des sciences, il semble bien qu'il y ait lieu d'unifier leurs résultats. Et Comte parle en effet de « résumer, s'il est possible, tous leurs principes propres (des sciences) en un moindre nombre

(1) *Cours I*, p. 27.

de principes communs [1] ». Il semblait dans l'esprit de cette conception, de chercher à établir une loi unique en laquelle se résumeraient finalement toutes les lois de l'univers.

Mais Comte était trop pénétré de ses défiances positivistes pour se hasarder dans des spéculations qui ne répondaient pas à l'état de l'expérience à l'époque où il écrivait. « En assignant pour but à la philosophie positive, déclare-t-il, de résumer en un seul corps de doctrine homogène l'ensemble des connaissances acquises, relativement aux différents ordres de phénomènes naturels, il était loin de ma pensée de vouloir procéder à l'étude générale de ces phénomènes en les considérant tous comme des effets divers d'une seule et même loi... Dans ma profonde conviction personnelle, je considère ces entreprises d'explication universelle de tous les phénomènes par une loi unique, comme éminemment chimériques... Je crois que les moyens de l'esprit humain sont trop faibles et l'univers trop compliqué pour qu'une telle perfection scientifique soit jamais à notre portée [2] ».

Il n'y a donc pas une science, mais des sciences. Leur seul trait d'union est la méthode positive, chacune est indépendante dans son domaine propre, ses lois sont irréductibles à celles des sciences plus générales. « Il ne faut pas que la doctrine soit une, il suffit qu'elle soit homogène. » « Que l'esprit humain sache donc renoncer enfin à l'irrationnelle poursuite d'une vaine unité scientifique et reconnaisse que les catégories radicalement distinctes de phénomènes hétérogènes sont plus nombreuses que ne le suppose une systématisation vicieuse [3]. »

Mais c'était beaucoup demander à l'esprit humain. La philosophie positive, tout en lui interdisant la recherche des causes premières, ne pouvait lui enlever l'irrésistible besoin d'explication intégrale qui le tourmente toujours. Rechercher

---

(1) *Cours I*, p. 27.
(2) *Op. cit.*, p. 44.
(3) *Id.*, p. 46 et II, p. 446.

les lois des phénomènes, formuler pour chaque ordre distinct quelques lois générales et borner là son ambition, c'était chose impossible à la science. Il lui fallait obtenir du monde une vue d'ensemble et, puisqu'on l'enfermait dans les phénomènes, elle l'obtiendrait en unifiant tous les phénomènes, en les concevant comme étant au fond identiques, en les rattachant à une loi unique et universelle.

Comte, lui-même, reconnaissait que « la philosophie positive serait sans doute plus parfaite s'il pouvait en être ainsi ». Il s'attachait à montrer que « toute question peut... être conçue comme réductible à une pure question de nombres », que tout phénomène est « logiquement susceptible d'être représenté par une équation, aussi bien qu'une courbe ou un mouvement », parce que, au fond, « toutes les idées de qualité sont réductibles à des idées de quantité (1) ».

L'irréductibilité des lois des phénomènes ne semble donc pas, dans l'esprit de Comte, leur appartenir objectivement. Elle n'existe que pour nous, à cause de la complexité des problèmes et de l'infirmité de notre esprit qui nous empêche déjà de saisir la loi de certains mouvements purement mécaniques et qui doit, à fortiori, nous cacher pour toujours les lois infiniment plus compliquées qui régissent les phénomènes chimiques ou physiologiques.

Il n'en faut pas moins concevoir, « en thèse philosophique générale, les phénomènes de tous les ordres comme nécessairement soumis par eux-mêmes à des lois mathématiques que nous sommes seulement condamnés à ignorer toujours dans la plupart des cas, à cause de la trop grande complication des phénomènes (2) ».

Mais si, objectivement, les phénomènes sont identiques, la prudente réserve de Comte perdait tout fondement définitif. L'unification des phénomènes devenait l'idéal, lointain, peut-

(1) *Cours I*, pp. 45 et 112-113.
(2) Page 113.

être, mais jamais irréalisable. En voulant assigner ses limites, Comte avait d'ailleurs, selon le mot de M. Fouillée, commis des « bévues mémorables (1) », et le progrès des sciences a réalisé la réduction de plusieurs lois et propriétés dont il avait affirmé l'absolue irréductibilité.

Dans quel sens devait se faire l'unification désirée? Il s'agissait d'abord de réduire les phénomènes à leurs éléments les plus simples et les plus généraux. Or, de tous les éléments sensibles, le plus simple, celui au delà duquel il ne reste plus aux phénomènes aucun contenu réel, c'est la quantité.

Comte avait vu juste, ce sont les mathématiques, les lois de la quantité qui doivent fournir la base d'une vérification positive des phénomènes. Ainsi le déterminisme s'unifiait et devenait le monisme mécaniciste. En même temps, le déterminisme acquérait une solidité toute nouvelle et son universalité se trouvait démontrée. En effet, le mouvement mécanique est le domaine propre du déterminisme, et ce déterminisme n'est plus l'objet d'une simple croyance, il se démontre analytiquement. Et si tous les phénomènes se réduisent à du mouvement mécanique, il devient certain, à priori, que tous sont soumis à un déterminisme plus ou moins complexe, dont il s'agit seulement de trouver la formule.

Le déterminisme mécaniciste se résume à peu près dans le principe de la « conservation de l'énergie » et, chose remarquable, c'est en grande partie ce même principe qui sert de base à la réduction d'un grand nombre de phénomènes à des formes de mouvement. Son importance est donc capitale.

Entrevu déjà sous une forme vague et théorique par les philosophes, par Leibniz entre autres, il s'est dégagé vers le milieu du XIXe siècle avec une précision plus rigoureuse des travaux de Grove en Angleterre et de Mayer en Allemagne,

---

(1) *Le mouvement positiviste*, 1896, p. 18. — Il importe de remarquer que l'irréductibilité affirmée par Comte est purement pratique, et qu'il est en cette matière moins inconséquent avec ses principes que M. Fouillée ne semble le croire.

puis de Joule, William et James Thomson, Helmholtz, Rankine, Clausius, Tait, Andrews, Maxwell et de bien d'autres, car à ce moment, la physique se transforme rapidement et la découverte nouvelle fait l'objet de nombreuses recherches.

Dans un remarquable mémoire, Helmholtz énonce, dans toute son ampleur, le principe de la conservation de la force, et fait entrevoir nettement son importance au point de vue du déterminisme (1).

Le déterminisme aprioriste, nous l'avons vu, a pour idéal la construction analytique de la science. Il tend à rattacher les lois des phénomènes par déduction à des lois absolument nécessaires, exprimant les rapports évidents d'éléments simples et constants, et à rendre ainsi la nature « intelligible ». Or, remarquait Helmholtz, cette « intelligibilité » de la nature était déjà obtenue en partie, au point de vue de ce qu'il appelle l'existence des objets du monde extérieur, au point de vue statique. La matière réduite à la stricte étendue, à la quantité ou à la masse invariable, se trouvait comprise vraiment par ses éléments derniers et constants. Au point de vue dynamique, il fallait arriver au même résultat et réduire également toutes les activités de la nature aux forces invariables des invariables éléments quantitatifs dont on suppose formé tout l'ensemble de l'univers. La matière pure, la force pure sont des abstractions; le dernier élément réel que l'on puisse concevoir, c'est l'union des deux, la matière active. Mais, de même que l'on réduit la notion de la matière à la seule existence étendue évaluée quantitativement, de même, il faut faire abstraction de toute qualité surajoutée à la notion de force. Les causes dernières seront donc des quantités, douées de forces qualitativement invariables (2).

---

(1) *Mémoire sur la conservation de la force.* Berlin, 1847, trad. Pérard, Paris, Masson, 1869.

(2) La « force » doit s'entendre ici, non pas au sens de « cause » proprement dite, mais au sens de la cause immédiate ou secondaire du mouvement, de la tension ou de la pression qui l'engendre.

Comment, avec de tels éléments, rendre compte des changements qui constituent le cours de la nature? Helmholtz démontre que dans un système de pareils éléments « de qualité constante », on ne peut concevoir d'autres changements possibles que des changements de position dans l'espace, les mouvements et les forces dont on les conçoit animés ne peuvent avoir d'autres effets que de modifier leurs rapports réciproques de position, ce sont de pures forces motrices ne dépendant que de rapports de position dans l'espace.

Sans doute, on peut imaginer dans le mouvement local des masses matérielles une infinie complexité. Mais si l'on veut que la nature soit parfaitement intelligible, il faut encore réduire par la pensée tous ces mouvements à des mouvements tout à fait élémentaires, aux mouvements des points matériels.

Essentiellement, le mouvement est une modification des rapports de position. On ne peut le définir qu'au point de vue d'au moins deux points dont les positions réciproques varient. Sans ces deux points, il n'y aurait plus de rapports de position, donc plus de mouvement définissable et intelligible. Mais ces éléments suffisent au mouvement élémentaire. Or deux points n'ont entre eux d'autre rapport de position que celui de la pure « distance ». Tout autre rapport entre eux est inconcevable, à moins que l'on ne recoure à d'autres points. Le mouvement élémentaire se réduit donc à une variation du rapport de distance qui existe entre deux points matériels.

Il en résulte que les forces élémentaires dont nous supposerons doués les éléments derniers de l'univers seront des forces uniquement définies par les rapports de distance de deux de ces éléments, leur seule direction sera la ligne droite qui les joint; ce seront uniquement des forces attractives et répulsives, et leur intensité ne pourra dépendre que de la distance réciproque des points matériels.

Telle est la conclusion d'Helmholtz : « Le problème des sciences physiques consiste à ramener tous les phénomènes

naturels à des forces invariables (en qualité) attractives et répulsives, dont l'intensité dépend de la distance des centres d'action (1) ».

Helmholtz suppose un système de points matériels soumis uniquement à l'influence de leurs forces attractives et répulsives réciproques, forces dont les intensités ne dépendent que des distances; il démontre que pour un système pareil, « la diminution de l'énergie potentielle est toujours égale à l'accroissement de la force vive; et l'accroissement de l'énergie potentielle est égal à la diminution de la force vive ». En d'autres termes, « la somme des forces vives et des énergies potentielles est toujours constante (2) ».

Traduisons, en faits bien connus, cette expression un peu abstraite du grand théorème de la conservation de l'énergie.

Je projette verticalement un poids. Le mouvement ascensionnel de ce poids comporte une certaine énergie que je lui ai communiquée, une force vive, une puissance d'accomplir un certain travail. Cette puissance se mesure tout naturellement par le chemin qu'elle fait parcourir au mobile. On peut l'évaluer en fonction de la masse du corps et de la vitesse qu'il possède à un moment donné, elle s'exprime alors par la formule $\frac{1}{2} mv^2$. Mais à mesure qu'il s'élève, le poids perd de sa vitesse initiale. Son énergie motrice doit, en effet, lutter contre une force inverse, la pesanteur, et à chaque instant, elle se dépense et s'épuise dans le travail qu'elle accomplit, en faisant, malgré la résistance, monter le poids. A chaque moment successif, je puis exprimer ce qui reste de l'énergie initiale, en fonction de la masse constante du corps et des vitesse successivement moindres, par les formules $\frac{1}{2} mv'^2$, $\frac{1}{2} mv''^2$..., etc. Enfin le poids s'arrête, sa vitesse est nulle, son énergie est entièrement épuisée. Mais si le poids est laissé à lui-même, il

(1) *Mémoire cité*, Introduction, p. 69 de la traduction Pérard.
(2) *Idem*, p. 77.

se met immédiatement à redescendre avec une vitesse croissante. Les moments de l'ascension se trouvent reproduits en sens inverse. A l'instant où le corps touche terre, la vitesse dont il est animé représente de nouveau une énergie égale à celle qu'il avait au début de l'ascension.

L'énergie initiale est donc restituée au corps. Par quelle cause? Cette fois, c'est la pesanteur qui agit sur lui et lui communique une énergie équivalente, en sens inverse, à celle que mon bras lui avait communiquée pour vaincre son action.

Mais la pesanteur est une force constante. Si, au moment où le poids arrivait au sommet de sa course, quelqu'un l'avait arrêté et l'avait posé sur un appui, il n'aurait pas cessé d'être soumis à l'attraction terrestre, et au moment quelconque où on aurait supprimé le soutien qui le retenait, on l'aurait vu retomber avec la même vitesse croissante et acquérir la même énergie. En vertu donc de cette position, le poids sollicité par la pesanteur était capable d'effectuer, sans l'intervention d'aucune force étrangère, un travail déterminé, de développer de l'énergie. Rankine a nommé énergie potentielle, cette énergie contenue en puissance dans la position d'un corps et qui se manifesterait si on l'abandonnait à l'action des forces qui le sollicitent. Or, à chaque moment de l'ascension du poids, je pourrais l'arrêter, le laisser retomber, et la pesanteur lui ferait accomplir en sens inverse le chemin qu'il vient de parcourir. A chaque moment de son ascension, le corps possède donc une énergie potentielle. Elle atteint son maximum au sommet de la course. Jusque-là, elle croît progressivement.

Au contraire, nous venons de le voir, l'énergie actuelle, la force vive décroissait progressivement. On démontre qu'à chaque instant, la somme des deux énergies est une constante. C'est le théorème de la conservation de l'énergie.

Cette expérience réalise, en effet, pour autant que l'on fait abstraction du frottement de l'air et d'autres actions qui sont ici négligeables, un système de la forme voulue pour la vérifi-

cation du théorème : deux points, la terre et le poids, soumis uniquement à l'action de forces attractives et répulsives dont l'intensité ne dépend que des distances. D'une façon générale, on dit que pour un système de ce genre, quelle que soit la complexité très grande, la direction infiniment variée des mouvements qu'il présente, la somme des deux énergies est invariable. Qu'en résulte-t-il? C'est que, dans ce système, en le supposant indépendant de tout autre système, il est impossible de créer du mouvement sans employer de l'énergie qui se trouvait déjà dans le système sous quelque autre forme; il est impossible aussi que du mouvement ou de l'énergie se détruise, sans qu'on la retrouve ailleurs sous quelque autre forme. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Tout mouvement est une simple transformation de mouvements antécédents, sans augmentation ni diminution. Les titres et la monnaie qui représentent le capital d'énergie du système peuvent varier, mais ce capital lui-même est une somme invariable. C'est le déterminisme le plus absolu, l'impossibilité démontrée de tout changement qui n'ait pas sa raison, et sa raison déterminante, dans un état antérieur du système. En effet, à chaque moment, les tensions des différentes énergies sont susceptibles de produire un travail déterminé rigoureusement par leur situation actuelle, le travail des divers éléments engendre des tensions qu'il détermine exactement et dont résultera ensuite un nouveau travail également déterminé. Pour modifier en quelque point la série nécessaire de ces mouvements, il faudrait faire apparaître dans le système une énergie nouvelle de l'une ou de l'autre forme. D'où viendrait-elle? Du système lui-même? Vous détruisez le théorème. D'ailleurs, nous avons supposé le système indépendant de tout autre. Il est vrai, c'est là une pure supposition, mais si le théorème de la conservation s'applique à l'univers, c'est-à-dire à l'ensemble de toutes les causes et de tous les effets, cette supposition ne devient-elle pas nécessaire? En dehors de l'univers, il n'y a plus rien, donc il n'y a plus aucune source

d'énergie dont l'influence puisse faire varier la somme de son énergie totale.

Peut-on appliquer à l'univers le théorème de la conservation de l'énergie? Évidemment, il n'est pas possible de le prouver par une démonstration analytique. Nous devrions, pour ce faire, connaître la nature intime de toutes les forces cosmiques. Mais si la démonstration expérimentale pouvait en être faite, on aurait par le fait même démontré, pense Helmholtz, « la possibilité de ramener toutes les actions de la nature à des forces attractives et répulsives, dont l'intensité ne dépend que de la distance des points qui agissent les uns sur les autres (1) ». Il est, en effet, démontré que le théorème n'est vrai que pour un système de cette forme.

L'hypothèse mécaniciste et la loi de la conservation de l'énergie se prêtent donc un mutuel appui; chaque fois que l'on a pu réduire une catégorie de phénomènes à des mouvements de la forme indiquée, on a fait avancer d'autant la démonstration de la loi; chaque fois qu'on a pu vérifier la loi expérimentalement, on a étendu d'autant le domaine du mécanicisme.

Cette vérification est-elle faite? M. Balfour Stewart le fait remarquer (2), nous ne pouvons dans un phénomène isoler l'énergie : quoi que nous fassions, il s'en échappe toujours une portion sous des formes inaperçues, il n'en est pas d'elle comme de la matière que l'on peut confiner dans le laboratoire et dont on peut déterminer par le poids la quantité constante à travers toutes les transformations. Le principe de la conservation ne se démontre pas directement, mais, dit M. Balfour Stewart, « nous sommes en mesure de fournir la démonstration indirecte la plus forte possible de son exactitude... Admettons qu'il soit exact. Nous montrerons que dès lors, il

---

(1) *Mémoire cité,* p. 57.

(2) Balfour Stewart, *La conservation de l'énergie.* Paris, J.-B. Baillière, 1879.

implique certaines conséquences, certains résultats; ainsi, en augmentant la pression nous devons abaisser le point de congélation de l'eau. En faisant l'expérience, nous trouvons que cette conséquence se vérifie, et vient nous fournir un argument en faveur de la conservation de l'énergie... Il existe un nombre infini de cas où il nous est possible de prédire ce qui arrivera, en admettant l'exactitude des lois de l'énergie; l'exactitude de ces lois est prouvée dans tous les cas où nous pouvons les soumettre à l'épreuve d'une expérience rigoureuse; il est difficile de trouver de meilleures preuves (1) ».

Bien avant que le principe de la conservation attirât l'attention du monde savant, on en connaissait les conséquences et on l'appliquait, sous une forme moins générale, à une partie des phénomènes physiques.

On savait, depuis le XVIIIe siècle, que, dans le domaine du mouvement visible, on ne crée pas la force et que le mouvement perpétuel, c'est à-dire le mouvement qui serait à lui-même sa source d'énergie, le mouvement créant de la force avec rien, est une absurdité. On savait que les machines peuvent transformer la force en la transmettant, gagner en vitesse ce qu'elles perdent en force, mais jamais créer de l'énergie.

On connaissait aussi les lois de la gravitation fondées en grande part sur le principe de la conservation. On savait que les corps élastiques, en reprenant leur figure primitive, restituent la force qu'on a employée à les déformer. On avait même établi d'après l'idée de la conservation de la force la loi de plusieurs phénomènes : le choc des corps élastiques, leurs vibrations, la transmission du mouvement sous forme d'ondes à travers un milieu élastique. On avait trouvé l'hypothèse des ondulations lumineuses et étendu par une très belle théorie les lois du mouvement aux phénomènes lumineux.

Mais il restait un grand nombre de phénomènes où l'on

---

(1) *Op. cit.*, pp. 86-87.

croyait devoir admettre une déperdition de force et, par suite, peut-être aussi, la possibilité d'un gain de force. Toutes les lois de la mécanique ne s'appliquent jamais dans la réalité que d'une façon imparfaite. Dans tout mouvement, il y a, semble-t-il, une déperdition de forces constante qui résulte du frottement. Dans le cas du choc de deux corps peu élastiques, il y a encore, semble-t-il, une déperdition de force. Les ondes sonores et lumineuses sont absorbées par certains milieux. Que deviennent toutes ces énergies subitement soustraites à nos regards? On savait que dans le frottement et le choc se manifestait de la chaleur, mais on ignorait la nature et l'origine de ces manifestations. Davy et Rumford avaient été conduits par certaines expériences à supposer que l'énergie du mouvement visible, détruite en apparence par le frottement ou le choc, reparaissait sous forme de chaleur. Cette hypothèse cadrait admirablement avec le principe de la conservation de la force ; aussi sa mise en lumière et sa vérification au milieu du XIXe siècle a-t-elle marché de pair avec la reconnaissance universelle de ce grand principe.

Si la chaleur est engendrée par le mouvement, il faut que l'on puisse établir un rapport fixe entre l'unité de chaleur et la quantité de travail mécanique nécessaire pour la produire. Les travaux de Joule, de Manchester, ont permis de déterminer cet équivalent. La plus connue de ses expériences consistait à mettre en rapport le travail dynamique résultant de la chute d'un poids avec l'échauffement d'une certaine quantité d'eau. Le poids, en descendant, faisait tourner une roue à palettes dans une caisse fermée remplie de liquide dont un thermomètre accusait la température. Le mouvement de la roue déterminait un frottement considérable dans le sein du liquide et augmentait sa température. Cette expérience, et bien d'autres, ont permis à Joule (1) de fixer à 425 kilogram-

(1) *Mémoire sur la valeur mécanique de la chaleur.* — Cf. MAYER, *Bemerkungen über das Mechanische Aquivalent der Wärme,* 1851.

mètres environ le travail mécanique à dépenser pour faire monter d'un degré la température de 1 kilogramme d'eau, pour produire en somme une quantité de chaleur d'une calorie. Environ, disons-nous, car malgré les précautions minutieuses prises pour isoler l'énergie et que nous ne pouvons décrire ici, il est impossible d'arriver à une précision absolue. Mais le résultat, tel quel, est suffisamment constant et suffisamment exact pour engendrer une véritable certitude scientifique. Il est acquis que la force vive détruite par le frottement ou le choc ne fait que changer de forme et reparaît dans la chaleur. De là, on concluait facilement que la chaleur, de même que la lumière, n'était qu'un mode de mouvement, et cette hypothèse, unifiant dans le sens du mécanicisme tous les phénomènes caloriques, permettait d'y trouver un ensemble harmonieux de faits vérifiant les données générales de la loi de la conservation. La physique reconnaissait deux sortes de chaleur qu'elle appelait chaleur actuelle et chaleur latente ou chaleur absorbée. Lorsqu'on fait fondre 1 kilogramme de glace au moyen de 1 kilogramme d'eau à 79°, la température des 2 kilogrammes d'eau que l'on obtient est de 0°. On a dépensé 79 calories à faire fondre la glace. Il y a de même une « chaleur latente de vaporisation ». Et la condensation de la vapeur, de même que la solidification du liquide restituent la chaleur absorbée. Mais cette notion de « chaleur latente » manquait de clarté. La théorie mécanique la simplifie : la chaleur actuelle est un mouvement moléculaire. La chaleur latente n'est plus du mouvement, la chaleur ou l'agitation des molécules a été employée à triompher des forces de cohésion qui unissent les molécules d'un corps à l'état solide, forces analogues dans l'infiniment petit à celles qui président aux lois de la gravitation céleste. Les molécules écartées acquièrent une sorte d'énergie potentielle; lorsqu'elles échapperont à cette tension, il en résultera nécessairement une agitation qui reproduira l'état de chaleur primitif.

Les mêmes notions s'appliquent aux dégagements et aux absorptions de chaleur si considérables, qui caractérisent les

combinaisons chimiques. L'énergie que la chaleur présente sous la forme actuelle, est employée à dissocier les composés; elle se retrouve à l'état potentiel dans les corps séparés et il suffit de les remettre en présence sous des conditions favorables pour que la combinaison se reproduise en régénérant exactement la même somme de chaleur qu'elle emploie à se défaire.

La thermodynamique est ainsi le point de rencontre des sciences les plus diverses, elle les relie à la science générale de l'énergie, et dans tous les détails des phénomènes on retrouve la loi de la conservation. Elle permet d'établir à priori des faits qui pourraient sembler étranges et que l'expérience vérifie. Citons-en l'un ou l'autre. La pression rapprochant les molécules des corps doit transformer en chaleur les énergies potentielles qui se trouvaient impliquées dans leur écartement. Au contraire, la dilatation transforme du mouvement moléculaire en énergie de position, et doit produire du froid. C'est ce que l'expérience constate. Une masse d'air, en descendant des hautes régions de l'atmosphère, subit une pression de plus en plus grande et son volume se réduit. Il en résulte que sa température s'élève à mesure, et alors que dans les régions supérieures elle est souvent extrêmement basse, les vents descendants ne nous l'amènent jamais que très réchauffée. Le foehn qui descend des Alpes, doit à cette cause la chaleur sèche qu'il répand dans les hautes vallées de la Suisse. Inversement, une masse d'air qui remonte en se dilatant vers les hautes régions doit se refroidir : c'est ainsi que les vents chauds et humides de la plaine deviennent froids en gravissant les montagnes et versent en pluie sur leurs pentes toute leur humidité condensée par ce brusque changement (1).

On sait que l'eau, par une propriété assez étrange, a son maximum de densité à 4°. Au-dessous de ce point, l'eau, en se

(1) Cf. JOUFFRET, *Introduction à la théorie de l'énergie*. Paris, Gauthier-Villars, 1883.

refroidissant et même en se congelant, se dilate. La pression, si les théories mécanistes sont vraies, devrait donc contrarier la congélation de l'eau. Or, Thomson a vérifié qu'il en est bien ainsi, et que sous une forte pression, le point de congélation de l'eau s'abaisse. De même au-dessous de 4°, la pression au lieu d'échauffer l'eau doit la refroidir, conséquence qui se vérifie, malgré son étrangeté.

Par la voie de la dilatation, l'énergie calorifique se ramène aisément à la forme cinétique : la machine à vapeur en est la preuve populaire. Elle peut aussi rayonner à travers l'espace et à certain degré d'intensité prendre la forme d'énergie lumineuse et produire des effets chimiques très considérables, depuis ceux que la photographie utilise jusqu'à l'élaboration chlorophyllienne de l'acide carbonique dans les feuilles et aux effets que la thérapeutique commence à reconnaître.

Enfin, elle peut prendre la forme électro-magnétique qui, également, se ramène au mouvement et engendre aussi directement que le mouvement par les phénomènes chimiques et dans une foule d'autres cas, preuve bien claire qu'elle n'est à son tour qu'une forme nouvelle de l'énergie. Helmholtz et Weber ont montré que le volt, unité de force électro-motrice, équivaut à 23 calories.

Les phénomènes électriques présentent d'ailleurs les formes habituelles de l'énergie. L'électricité statique est une énergie de position, la recombinaison des électricités dans la décharge ou dans le courant électrique représente un travail actuel.

On admet même que dans le domaine spécial des phénomènes électriques, la loi de la conservation se répète, et que dans un système isolé, seule la distribution de l'électricité peut changer, sa somme totale restant invariable.

Une expérience saisissante de Grove met en lumière le rapport des phénomènes électriques avec les autres formes de l'énergie. Un rayon de lumière pénétrant dans une chambre obscure y produit sur une plaque sensible une altération chimique. Cette altération engendre, dans les fils d'argent rattachés à la plaque, un courant électrique, lequel se constate au

galvanomètre par un phénomène magnétique, détermine dans l'hélice thermométrique de Bréguet une manifestation de chaleur et met en mouvement les aiguilles d'un cadran.

Ainsi tous les phénomènes de l'univers se groupent autour de la grande loi découverte de la science moderne, tous la précisent et la confirment, elle les unifie tous en une vaste et splendide synthèse.

Cette synthèse n'est pas achevée : le rêve de Taine, l'idéal tracé par Helmholtz n'est pas encore atteint. Mais des hypothèses s'échafaudent, on les contrôle par l'épreuve de l'expérience et on peut espérer qu'un jour elles livreront le secret ultime de la nature. Leur examen nous entraînerait trop loin.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, la loi de la conservation de l'énergie semble aujourd'hui une donnée de la science, la transformation des forces en est une autre, et sur ces deux bases, le déterminisme s'appuie et prend la certitude d'un fait que l'ensemble des observations scientifiques dans le domaine de la nature inanimée vérifie tous les jours avec une inébranlable constance. En est-il de même dans le domaine de la vie?

Au début du XIX[e] siècle, on n'admettait guère que la vie fût soumise aux lois du déterminisme. On croyait à la spontanéité de la nature vivante; les lois que l'on énonçait ne semblaient que probables. On pensait devoir faire la part d'une force vitale, capricieuse et fantasque, agissant dans le corps vivant sans règle ni loi. Dans le corps malade surtout, on croyait la bride lâchée à sa fantaisie, le rôle du médecin était à peu près celui d'un devin. Les autres groupes de phénomènes étaient entrés peu à peu dans le domaine des sciences exactes, les phénomènes de la vie en restaient exclus et la médecine était réduite à des tâtonnements de hasard.

Cependant le déterminisme avait, depuis la Renaissance, tenté de trouver une explication de la vie. D'après les idées de Descartes s'était fondée l'école iatromécaniciste dont Boerhaave fut le plus illustre représentant.

Ses doctrines, sous leur forme outrée et naïve, cachent une tendance intéressante. Se conformant aux rêves de Descartes,

le célèbre médecin hollandais voulait arriver à rendre compte de la vie en l'assimilant à un jeu de machines. Pour lui, les muscles sont des ressorts, le cœur est une pompe, le rein un crible; la chaleur du corps résulte du frottement des globules sanguins contre les parois des vaisseaux; la sécrétion des sucs glandulaires se produit par le mécanisme du pressoir. En somme, il s'agit de ramener les lois de la vie à celles de la mécanique; le procédé est un peu simple et un peu brutal; il changera, mais la tendance restera et créera la biologie moderne.

Plus tard, l'iatrochimisme essaie de compléter cette doctrine rudimentaire. Il suppose dans l'organisme des cornues et des alambics comme en emploie la chimie naissante, et veut voir dans les phénomènes vitaux des distillations, des fermentations et des effervescences. Sous une forme naïve, encore une fois, une tendance sérieuse se fait jour, dans ce système, dont Le Boë et Willis sont les représentants les plus éminents. Lavoisier, par les études sur la chimie biologique qui occupèrent la fin de sa vie, lui donne un élan décisif et elle va aller grandissant jusqu'au jour où elle sera acceptée sans conteste par tous les savants.

Les deux écoles se prolongent à travers le XIX[e] siècle. Mais leurs exagérations ont fait naître au courant du siècle précédent l'animisme de Stahl, et le vitalisme de l'école de Montpellier. Pour Stahl, la vie est gouvernée immédiatement par l'âme raisonnable; elle dirige les organes vers un but qu'elle assigne à leur fonctionnement, elle leur communique le mouvement, elle fait battre le cœur et sécréter les glandes, elle préside à la formation et au développement du corps qu'elle anime et qui, séparé d'elle, n'est plus qu'un cadavre sans vie. Et ce n'est pas là une théorie philosophique : Stahl est un médecin et un chimiste, et son œuvre est pour une large part d'ordre expérimental. L'école de Montpellier est aussi une école médicale et ses doctrines règnent sur la médecine européenne au début du XIX[e] siècle. Pour elle, le principe vital n'est pas l'âme pensante, c'est une âme inférieure, distincte, présidant à ces

opérations instinctives et inconscientes que dédaigne ou qu'ignore le principe intellectuel.

Effets de cette force vitale, les phénomènes vitaux sont sans analogues dans le monde physique, et c'est là le point essentiel de la doctrine vitaliste. D'après les médecins de l'école de Montpellier, Berden, Grimaud, Barthez surtout, la force vitale est une et indivisible. Pour d'autres vitalistes, il y a des forces vitales, spéciales aux organes, ce sont les archées, les blas et les vulcains du célèbre médecin louvaniste Van Helmont.

A n'envisager que leur idée maîtresse, le vitalisme et l'animisme sont aussi vieux que l'humanité et la philosophie. Toujours on a cru à l'âme humaine, et une fois admise l'existence de ce principe mystérieux et souverain, il était facile d'attribuer à ses fantaisies ce que le cours des phénomènes vitaux pouvait présenter d'inexplicable et d'apparemment arbitraire. Toujours aussi, la science à court de lumières avait recouru à des forces indéfinies comme à la solution illusoire des problèmes qu'elle ne parvenait pas à éclaircir. Mais l'exagération naïve et l'évidente irréalité des premiers essais d'une doctrine mécaniciste de la vie, avait ramené le monde savant à ces doctrines indéterministes, et pendant longtemps, il leur resta fidèle. Sous une forme plus ou moins scientifique, on continue à croire à l'irréductibilité de la vie et à son caractère plus ou moins indépendant et capricieux, à l'influence de la cause finale sur le développement de l'organisme et même sur son fonctionnement. Des savants de marque, tels que Cuvier et son disciple Bichat, Flourens, de Candolle, Jean Muller et Justus Liebig en Allemagne, représentent ces doctrines. Le déterminisme, dans ce domaine, avait donc affaire à forte partie; il triompha, grâce aux efforts surtout de Cl. Bernard en France, de Brücke, Du Bois-Reymond, Helmholtz, Ludwig en Allemagne.

La physiologie, la science des phénomènes qui s'accomplissent dans un organisme vivant construit et constitué, fut rapidement conquise. Mais dans l'étude de l'organisation elle-même de l'organisme, des fonctions de génération et de

développement, le progrès fut plus lent. Il y a un déterminisme absolu dans les conditions d'existence des phénomènes naturels « chez les êtres vivants, aussi bien que dans les corps bruts (1) ». Telle était l'affirmation restée célèbre que Cl. Bernard opposait à la médecine vitaliste. On lui objectait, à priori, la spontanéité de la vie. Il rejetait cette idée, comme contraire à la méthode scientifique. La science, à ses yeux, ne s'occupe pas des causes premières, mais quoi qu'il en soit de la force vitale et de sa nature, il faut, proclame-t-il, qu'il y ait déterminisme dans les phénomènes vitaux qu'elle régit, car sans cela, ce serait une force aveugle et sans loi, « ce qui est impossible ». L'idée de la spontanéité vitale, de l'indéterminisme paralyse, dit-il, la recherche scientifique. Il faut que le savant garde une ferme et inébranlable confiance dans le déterminisme des phénomènes qu'il étudie. Et à ces affirmations, le savant physiologiste donnait le commentaire saisissant de ses propres recherches et de ses remarquables découvertes obtenues par la méthode qu'il enseignait.

Les apparences, à vrai dire, semblent contraires à la doctrine du déterminisme vital. Une action externe ne produit pas chez le vivant, comme dans un corps brut; une réaction immédiate et constamment la même; il semble indépendant, dans une certaine mesure, des conditions qui l'entourent. Mais Cl. Bernard dévoilait la cause de cette illusion. Le vivant est, sans doute, indépendant du milieu extérieur, parce que son activité lui a créé un milieu intérieur dont les conditions sont la source déterminante de toutes les actions vitales. Un phénomène n'est que le résultat du contact des éléments organiques du corps avec le milieu intérieur physiologique. Et comme ce milieu même n'est jamais produit par l'activité vitale que dépendamment de circonstances extérieures qu'elle ne peut pas modifier, indirectement, les phénomènes vitaux se trouvent déterminés par le milieu extérieur. Le déterminisme de la

---

(1) *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale,* p. 116.

vie est un déterminisme plus complexe que celui de la matière brute, mais tout aussi rigoureux.

En même temps qu'il indiquait les traits généraux du déterminisme de la vie, l'illustre physiologiste indiquait les méthodes qui devaient en permettre la découverte. L'expérimentation sur les êtres vivants devait être dirigée par la méthode comparative; il fallait multiplier les expériences, arriver à ce que les conditions fussent invariables, sauf celle-là seule dont on voulait mesurer l'influence, et si alors, en la faisant varier, on faisait varier le résultat et cela d'une manière régulière et répétée, on était sûr de tenir le déterminisme du phénomène. A cette méthode de recherches, Cl. Bernard joignait ce principe, diamétralement opposé à la manière de voir de Cuvier et de Bichat, que les forces qui agissent dans les corps vivants sont les mêmes que celles qui agissent dans les corps bruts.

« Descartes, Leibniz, Lavoisier, disait Cl. Bernard, nous ont appris que la matière et ses lois ne diffèrent pas dans les corps vivants et dans les corps bruts; ils nous ont montré qu'il n'y a au monde qu'une seule mécanique, une seule physique, une seule chimie, commune à tous les êtres de la nature. » De brillantes découvertes venaient démontrer cette doctrine physico-chimique de la vie, en dévoilant les secrets de l'organisme et de son fonctionnement.

Ce fut une révolution. Aujourd'hui les progrès de la chimie biologique ont mis à peu près hors de discussion la doctrine physico-chimique de la vie et les théories de Bichat ne sont plus qu'un souvenir historique.

Mais dès lors, la vie est entrée dans le domaine de la grande loi de la conservation de l'énergie; faite de phénomènes chimiques et physiques, elle est soumise aux lois qui les régissent, elle n'est, en somme, qu'une complication nouvelle de la mécanique. Le déterminisme de la vie se trouve démontré à priori et rattaché à la loi qui meut la nature entière.

L'être vivant est donc une machine, mais comme le remarque M. Balfour Stewart, c'est une machine à part, basée sur un

équilibre instable des forces naturelles et « éminemment caractérisée par l'incalculabilité [1] ». Toutes les combinaisons chimiques de l'organisme sont extrêmement complexes, plusieurs sont extrêmement instables, il suffit de la moindre impulsion pour les troubler; or le va et vient infini des actions vitales produit à chaque instant un grand nombre de ces impulsions. La vie est un véritable tourbillon dans la complexité duquel il est impossible de prévoir les combinaisons qui se passeront et surtout les réactions d'ensemble qui en résulteront pour l'organisme. Tous les phénomènes vitaux sont déterminés, mais bien souvent la chiquenaude qui les détermine est sans proportion aucune avec l'effet qu'elle produit et qui a sa racine ailleurs dans une foule de faits antérieurs et inaperçus; dans les mêmes circonstances, semble-t-il, le vivant a mille façons de réagir, mais on oublie que la complexité de ces circonstances combinée avec la complexité du milieu interne est telle que jamais, pour ainsi dire, les mêmes cas ne se représentent.

D'ailleurs, à côté des phénomènes qui paraissent indéterminés, il en est d'autres dont on découvre la loi; et pour l'ensemble des phénomènes, on parvient par des méthodes frappantes à vérifier la loi de la conservation.

Dulong et Regnault enferment un animal dans un calorimètre permettant de mesurer la quantité de chaleur totale produite en un temps donné. Ils lui fournissent par un tube l'air nécessaire à la respiration et analysent, d'autre part, l'air qui sort de l'appareil. Ils y trouvent de l'acide carbonique; en revanche, il y a trop peu d'oxygène. Cet oxygène a été employé à brûler du carbone pour fournir l'acide carbonique. Mais on calcule la quantité d'oxygène employée à fournir le poids d'acide carbonique qu'on recueille, il y a encore un déficit et l'on conclut que le reste de l'oxygène a servi à brûler de l'hydrogène en formant de l'eau. On sait combien de calo-

---

(1) *Op. cit.*, p. 164.

ries ces combinaisons produisent, c'est la quantité de chaleur disponible chez l'animal par l'effet de la respiration. Or elle répond presque exactement aux chiffres indiqués par le calorimètre, l'animal transforme en chaleur les forces chimiques selon une loi d'exacte équivalence.

Mais lorsque l'animal fournit du travail, cette énergie disponible doit être employée et transformée en mouvement. L'animal n'a pas d'autre source d'effort mécanique que celle-là. Si l'organisme est réellement soumis à la loi de la conservation, il faut que la chaleur disponible par suite des échanges chimiques effectués, soit diminuée d'une quantité proportionnelle, au taux connu, au travail produit. Les expériences de Hirn ont encore vérifié cette conséquence de la loi.

Dans une marche ascensionnelle, l'organisme fournit un travail positif. A chaque pas, les muscles se contractent et redressent les jambes ployées, élevant d'une certaine hauteur le centre de gravité du corps et surmontant l'action de la pesanteur. Au contraire, à une descente, les muscles contractés s'allongent à chaque pas et laissent les jambes fléchir sous le poids du corps; cette fois la pesanteur travaille et surmonte la résistance de l'organisme. Il faut qu'à la montée l'organisme éprouve une perte de calorique, qu'à la descente il manifeste un accroissement. Hirn a donc fait exécuter à un sujet enfermé dans le calorimètre des marches ascensionnelles ou des descentes artificielles sur une roue tournante. Au repos, la respiration produit, chez l'homme, 5 calories par gramme d'oxygène dépensés. A la montée, cette quantité se trouve réduite; à la descente, elle se trouve augmentée en proportion du travail. Ainsi un sujet pesant 75 kilogrammes a monté 400 mètres en une heure, il a consommé 100 grammes d'oxygène. Il a donc disposé de 500 calories, mais il a produit 30,000 kilogrammètres de travail mécanique, il a dû dépenser 70 calories. Et, de fait, l'expérience donne, à peu près, ce résultat (1).

(1) Hirn, *Analyse élémentaire de l'univers*. Paris, J. Villars, 1868, pp. 32 sqq.

Mais si la quantité d'énergie dépensée par l'organisme est en rapport rigoureux avec la quantité d'énergie qui lui est fournie, l'emploi de cette énergie est-il nécessairement déterminé par les circonstances dans tous les phénomènes vitaux? Cl. Bernard démontrait le déterminisme de l'être vivant constitué, mais il admettait pour expliquer le développement de l'organisme une certaine force directrice supérieure aux forces matérielles, les employant et les dirigeant vers un but. Tout en n'employant que des forces physico-chimiques, la vie ne les emploie-t-elle pas d'une façon spéciale? Et le mouvement spontané de l'animal ne révèle-t-il pas une certaine indépendance des conditions matérielles? Sans doute la vie emploie de l'énergie, elle n'en crée pas, mais ne jouit-elle pas d'une certaine indépendance dans l'emploi même de l'énergie? Cette façon de voir enlèverait évidemment au déterminisme de la vie sa rigueur absolue. Aussi les déterministes se sont-ils attachés à enlever ce dernier retranchement aux idées plus ou moins vitalistes. Ils se sont appuyés pour cela, à la fois sur des considérations à priori et sur des faits d'expérience.

D'abord, disait-on en raisonnant déductivement, puisque les phénomènes vitaux se réduisent à des phénomènes physico-chimiques, pourquoi ces phénomènes échapperaient-ils dans l'être vivant à la loi de conséquence déterminée qui leur est propre? N'y a-t-il pas là un illogisme, voire une impossibilité absolue? Car la loi de la conservation de l'énergie est incompatible avec une pareille conception.

En effet, si l'être vivant jouissait d'une certaine indépendance dans l'utilisation de l'énergie que lui fournissent les forces matérielles, il faudrait admettre que l'état de ces forces à un moment donné ne détermine pas nécessairement leur état au moment suivant; il faudrait, en d'autres termes, renoncer à la théorie du déterminisme physique et à la loi de la conservation sur laquelle elle s'appuie.

D'ailleurs les progrès de la science ont fait avancer le déterminisme, et l'expérience fournit des arguments pour lui réduire et le développement vital et le mouvement spontané.

Claude Bernard admettait encore la finalité dans le développement du vivant. L'harmonie constante des fonctions, la réparation des pertes subies, l'accroissement d'après un plan, l'adaptation à tant de circonstances variables, que présente l'organisme, lui semblaient exiger une « finalité harmonique [1] », une force de direction.

« En admettant que ces phénomènes se rattachent à des manifestations physico-chimiques, ce qui est vrai, la question, dans son essence, n'est pas éclaircie pour cela ; car ce n'est pas une rencontre fortuite de phénomènes physico-chimiques qui construit chaque être sur un plan et suivant un dessin fixes et prévus d'avance, et suscite l'admirable subordination et l'harmonieux concert des actes de la vie. Il y a dans le corps animé un arrangement, une sorte d'ordonnance que l'on ne saurait laisser dans l'ombre parce qu'elle est véritablement le trait saillant des êtres vivants..., en sorte que, si, considéré isolément, chaque phénomène de l'économie est tributaire des forces générales de la nature, pris dans ses rapports avec les autres il révèle un lien spécial, il semble dirigé par quelque guide invisible dans la route qu'il suit et amené dans la place qu'il occupe [2] ».

On peut discuter la portée de ces vues du grand physiologiste et se demander s'il s'agit bien là d'un principe réel ou si ces forces de direction ne représentent pas plutôt à ses yeux une façon de concevoir les choses.

Quoi qu'il en soit, cette distinction établie entre la physiologie et la morphogénie semble peu rigoureuse, comme l'a montré récemment M. Le Dantec. La morphogénie ne fait que considérer un ensemble de phénomènes qui, chacun pris individuellement, relèvent de la physiologie. Or, ce qui est vrai de chacun, est vrai de l'ensemble. Dans chaque événement physiologique, il y a des changements imperceptibles apportés à la structure de l'organisme, changements dont la longue et

---

(1) *Introduction à la médecine expérimentale,* p. 164.

(2) *Leçons sur les phénomènes de la vie.*

persévérante addition finit par en modifier totalement l'aspect. Il n'est donc pas possible que chaque événement individuel soit déterminé par les lois physico-chimiques sans que le développement de l'organisme, qui n'est que la somme de ces événements, le soit aussi. Claude Bernard disait : « Chaque chose s'exécute dans le corps vivant comme s'il n'y avait pas de force vitale ». Logiquement, il fallait parler de même du développement morphogénique (1).

Sans doute on a peine à se rendre compte de la manière dont un germe peut, par la simple action, aveugle et brutale, des forces physico-chimiques, réunir et grouper autour d'un noyau infime les éléments innombrables d'un corps vivant. Mais les recherches des physiologistes commencent à éclaircir ce mystère. Les expériences de mérotomie permettent de découvrir les conséquences qu'une division de la cellule vivante entraîne dans la conservation de la forme vivante et dans sa régénération, et on espère que des recherches analogues livreront un jour le secret de la morphogenèse. D'ailleurs, remarque M. Fouillée, il y a à cette merveille un analogue qui n'est qu'une œuvre de mécanique moléculaire. C'est un système cristallin. Lui aussi grandit, il se développe, il harmonise les éléments qu'il s'agrège selon un type constant, il répare ses pertes « par une véritable cicatrisation ou réintégration cristalline (2) ».

Il y a mieux ; dans un liquide sursaturé, mais qui ne cristallise pas encore, placez un seul cristal et immédiatement autour de lui, de proche en proche, vous verrez la cristallisation s'étendre à toute la masse : « le germe semble jouer le même rôle d'amorce que le type cristallin ajouté à l'eau mère (3) », il détermine une agrégation d'éléments épars dans le monde autour d'un noyau vital, il détermine le plan selon lequel on fera cette agrégation.

(1) Le Dantec, *Le déterminisme biologique*. Paris, Alcan, 1897, pp. 44 ssq.
(2) *Le mouvement positiviste*. Paris, 1896, p. 93.
(3) *Op. cit.*, p. 94.

Mais la vie présente un double mouvement : à la composition se mêle constamment la décomposition ; l'équilibre vital est instable, il n'arrive jamais à l'indifférence et à l'immobilité finale à laquelle tendent les forces matérielles : c'est que la cristallisation est plus complexe, qu'elle traverse des périodes diverses, que « le liquide en voie de cristallisation est le théâtre d'un tourbillon perpétuel » qui défait constamment l'œuvre à peine achevée.

Quant au mouvement spontané, sans doute, observé chez les êtres complexes qui sont les organismes supérieurs, il paraît soustrait à toute loi de déterminisme. Mais cette méthode est une source d'illusions aux yeux de M. Le Dantec. Selon lui, il faut, au contraire, partir des phénomènes de la vie élémentaire, nous y saisirons dans sa nudité le déterminisme absolu des phénomènes et, nous élevant ensuite aux êtres supérieurs, nous l'y retrouverons plus compliqué, mais toujours aussi rigide.

M. Le Dantec (1) trouve à la base du monde vivant de petits êtres, extrêmement simples, constitués uniquement d'une masse continue de protoplasme : ce sont les plastides unicellulaires. Or les animaux les plus perfectionnés, l'homme lui-même, ne sont que des agrégations de plastides. Ce qui aura été démontré convenir à ceux-ci, conviendra également à ceux-là.

M. Le Dantec observe donc les plastides : amibes, bactéries. A les voir évoluer dans l'infusion où on les cultive, il semblerait que leurs mouvements n'aient aucune cause interne. Le plastide se dirige sans doute vers la région du liquide où il trouvera une substance qui lui plaise, mais ce mouvement paraît obéir plutôt à une tendance interne conforme aux exigences de l'être, à une finalité. L'animal choisit les substances qui lui seront utiles, celles qu'il pourra s'assimiler : il s'éloigne des autres.

---

(1) Le Dantec, *Théorie nouvelle de la vie*. Paris, 1896. — *Le déterminisme biologique*, 1897. — *L'individualité*, 1897. — Cf. Delage, *L'hérédité et les problèmes de la biologie générale*.

Mais poussons plus loin nos expériences à la suite de Pfeffer (1). Faisons varier les conditions du milieu où évolue le plastide. Nous constatons que ces variations font varier le mouvement du plastide ou le suppriment. Enlevons l'oxygène au milieu, le plastide s'arrête immobile. Dirigeons sur lui un rayon de lumière bleue, le voilà obligé de changer sa route. Enfin, présentons-lui certaines substances attractives mais nuisibles, il y court sans aucun discernement et y meurt.

Et nous expliquons très bien par de simples réactions chimiques ou des influences physiques tout l'ensemble de ces mouvements.

« Les découvertes récentes de la science, dit M. Le Dantec, démontrent que toute opération exécutée par un protozoaire dépend uniquement des conditions de milieu et est par conséquent déterminée dans des conditions déterminées (2). »

L'inertie de la matière est toujours la même. Ce qui est vrai des êtres monocellulaires doit être vrai également des êtres polycellulaires les plus compliqués. Sans nous occuper autrement de la volonté humaine, nous devons expliquer tous les actes de l'homme. Nous ne pouvons, sans doute, établir les réactions chimiques qui en donnent l'explication, leur nombre est tel que nous ne saurions jamais nous en rendre compte ; nous devons nous borner à considérer l'ensemble des phénomènes. Nous expliquons d'abord facilement la différence entre les actes appelés d'instinct et les actes appelés d'intelligence. Les phénomènes de la vie de relation, la réception des impressions externes et les réponses qu'y fait l'organisme sont, chez les êtres supérieurs, régis par le système nerveux. Mais considérable est la multitude des voies nerveuses. A première vue, une excitation pénétrant dans le fouillis des fibres et des cellules pourrait y prendre une infinité de chemins et entraîner

(1) PFEFFER, *Locomotorische Richtungsbewegungen durch chemische Reize.* Leipzig, 1885. — Cf. M. VERWORN, *Allgemeine Physiologie.* Iéna, 1895.

(2) LE DANTEC, *Le déterminisme biologique,* p. 31.

une infinité d'actes. Mais en fait, elle n'en prend qu'un seul, elle le prend nécessairement. Nous pouvons nous représenter le courant nerveux comme un courant électrique devant traverser une toile métallique dont les résistances sont incessamment modifiées par une infinité d'influences; il n'y a dans tout le réseau de ces voies si nombreuses qu'un seul chemin où se rencontre la moindre résistance : c'est ce chemin qui sera suivi.

Il en est de même dans le système nerveux. Mais le fait même du passage du courant nerveux par une voie quelconque a pour résultat de modifier l'état de cette voie. Selon une loi générale que M. Le Dantec croit avoir établie, tout organe se fortifie par le fonctionnement; c'est en fonctionnant qu'il assimile, c'est au repos qu'il se détruit. Les cellules nerveuses se relient entre elles par des prolongements d'abord peu nombreux à l'âge des premiers développements, mais se compliquant bientôt et se multipliant en nombre prodigieux dès que le système nerveux fonctionne. La loi établie se vérifie donc, et on peut supposer que chaque courant nerveux, dans les neurones qu'il traverse, détermine la naissance de prolongements nouveaux, l'allongement des prolongements existants et multiplie ainsi les relations de ces neurones.

Il pourra en résulter deux choses : ou bien les relations des neurones seront modifiées par là, et une excitation suivante, de même nature, se trouvera en présence d'un chemin si bien transformé, qu'elle suivra d'autres voies et aboutira à un acte différent. Et il en sera ainsi indéfiniment pour les excitations de cette nature. Nous avons ici les phénomènes d'intelligence, celle-ci pouvant se définir « l'ensemble des facultés d'un organisme qui dépendent du fonctionnement de parties modifiables de ce système » (1). Ces actes seront toujours incertains pour l'observateur, il ne pourra jamais constater une réponse régulière de l'organisme à une excitation donnée; il croira à l'intervention d'une volonté capricieuse, d'une liberté.

---

(1) *Op. cit.*, p. 65.

D'autres fois, au contraire, le chemin est très simple, sans relations multiples. Dès la première excitation, la réponse se produit, uniforme; c'est le cas du courant électrique devant lequel ne s'ouvre qu'un seul circuit. Le chemin ainsi parcouru se consolide par l'exercice, il ne se détruit jamais, car les actes qu'il entraîne sont des actes indispensables à la vie de l'animal, des actes de tous les jours. Nous avons les actes d'instinct primaires, l'animal les accomplit dès le début de son existence, il les accomplit toujours de façon identique. L'observateur pourra les prévoir sans peine.

Enfin, il arrivera aussi, par suite de certaines circonstances, que des actes « intellectuels » se répéteront plusieurs fois de suite en présence d'une même excitation. L'assimilation fonctionnelle arrivera ainsi à consolider un seul chemin à l'exclusion des autres, et l'acte, d'abord incertain, deviendra régulier. Ce sera un instinct secondaire, une habitude, un tic. Nous pourrons le perdre d'ailleurs si les circonstances nous amènent à ne plus poser l'acte pendant un temps assez long; le repos détruira la voie tracée, nous serons déshabitués.

En général, l'instinct est dépendant de voies nerveuses arrivées à une certaine stabilité. On le définit « l'ensemble des facultés d'organisation qui dépendent du fonctionnement de parties adultes du système nerveux » (1).

L'hypothèse de M. Le Dantec a des aspects séduisants. Elle permettrait, semble-t-il, de réduire à une explication mécanique tous les mouvements apparemment spontanés des êtres vivants. En effet, la structure nerveuse est elle-même l'œuvre du développement morphogénique, dont une hypothèse du même savant nous a montré le caractère entièrement mécanique. Cette structure supposée, tous les mouvements de l'être s'expliquent. Sa vie à tous les degrés se trouve ainsi réduite au déterminisme. Il a réussi à étendre son domaine sur toutes les sciences de la nature, et s'il n'a que partiellement pris une forme déductive et définitive, ses partisans entrevoient cet

(1) *Op. cit.*, p. 65.

idéal comme l'objet de leurs rêves. « De même que l'astronome, dit Du Bois-Reymond, n'a besoin que de donner au temps, dans les équations de la lune, une certaine valeur négative pour savoir si, lorsque Périclès s'embarquait pour Épidaure, une éclipse de soleil était visible au Pirée, de même une intelligence parfaite pourrait, en discutant la formule universelle, nous dire qui fut le Masque de Fer, comment et où périt Lapérouse.

» De même que l'astronome peut prédire de longues années à l'avance le jour où une comète reviendra du fond de l'espace se montrer dans nos parages, de même cette intelligence pourrait lire dans ses équations le jour où la Croix grecque reprendra sa place sur la coupole de Sainte-Sophie et celui où l'Angleterre brûlera son dernier morceau de houille. »

§ 2. — Le déterminisme et les sciences psychologiques.

La méthode psychologique : l'observation interne ou externe. Le déterminisme de l'homme et l'observation externe. Les données des sciences. Rôle de la conscience : la théorie des idées-reflets : forme que lui donne M. Le Dantec. Comment on conçoit le phénomène de la volition. — L'école d'anthropologie criminelle. Le déterminisme du crime et ses facteurs. — L'observation interne. Ce que l'on fait de ses données dans la théorie des idées-reflets. L'illusion de l'effort : volition efficace et effort volitionnel. Le caractère, expression psychique des nécessités organiques. — Le déterminisme proprement psychologique et la théorie des illusions de la conscience. — L'illusion de la liberté fondée sur l'ignorance du déterminisme. L'impossibilité pour la conscience de constater la liberté. Le témoignage de la conscience en faveur du déterminisme psychologique.

Le déterminisme, vrai quant aux sciences d'observation, embrasse donc tout l'ensemble des phénomènes que ces sciences étudient. L'homme ne pouvait échapper à ses prises. Mais l'homme ne se connaît pas seulement par le dehors. Il

se connaît, ou il croit se connaître par le dedans. Et précisément, l'introspection, l'analyse consciente paraît révéler au fond de nous-mêmes l'existence d'un mystérieux pouvoir dont l'essence contredit radicalement les principes du déterminisme. Le libre arbitre, le pouvoir de choisir un acte ou d'en choisir un autre en toute indépendance, de se déterminer soi-même et de n'être déterminé par rien ni par personne, se dressait devant le déterminisme comme une citadelle difficile à réduire. Il en a entrepris l'assaut et par une double voie. Le déterminisme physique s'est attaché à ramener tous les phénomènes conscients, par suite également les actes soi-disant libres de l'homme aux lois de la matière. Le déterminisme psychologique a voulu établir l'existence, dans le domaine même de la conscience, d'un enchaînement nécessaire de causes et d'effets et ruiner l'illusion du libre arbitre.

D'après Auguste Comte, il est superflu de vouloir étudier les faits psychiques par l'observation intérieure. Il lui paraît évident que l'homme ne peut observer directement ses propres phénomènes. A la rigueur pourrait-il observer les mouvements de ses passions, parce que l'organe chargé d'observer resterait au moins distinct de l'organe où se passe le fait à observer. Mais ces observations sont très difficiles, car ce n'est pas à l'heure des emportements passionnels que l'on jouit du calme d'esprit nécessaire pour les instituer. Quant à observer intérieurement les fonctions intellectuelles, c'est chose tout à fait impossible. « L'individu pensant ne saurait se partager en deux dont l'un raisonnerait, tandis que l'autre regarderait raisonner. L'organe observé et l'organe observateur étant dans ce cas identiques, comment l'observation pourrait-elle avoir lieu? (1) » Ayant ainsi, à son sens, ruiné la supposition « si évidemment contradictoire de l'homme se regardant penser (2) », Comte veut que l'on étende à l'étude des phénomènes intellec-

(1) *Cours de philosophie positive,* t. I, 1er cours, p. 32.
(2) *Op. cit.,* t. III, p. 539.

tuels et moraux les procédés de la vraie méthode « positive ». Il faudra les considérer désormais comme de simples phénomènes biologiques, se plaçant dans l'échelle scientifique immédiatement après les faits de la vie animale. Les phénomènes psychiques ne sont d'ailleurs pas propres à l'homme, il faut les étudier également chez les animaux.

Mais comment se fera cette étude? L'observation externe, seule possible, procédera exactement comme en physiologie. L'étude des fonctions intellectuelles et morales n'est qu'un chapitre de cette science beaucoup moins distincte de la « physiologie animale proprement dite... que celle-ci ne diffère de la simple physiologie organique ou végétative... [1] ». De même que la physiologie, elle consistera donc essentiellement à « déterminer avec toute la précision possible, diverses conditions organiques dont elles (les fonctions intellectuelles et morales) dépendent ». Ce sera la « physiologie phrénologique. Il est vrai, toute étude biologique doit s'instituer à un double point de vue. En même temps que l'organe, elle doit considérer la fonction qu'il accomplit. Mais puisque Comte s'interdit l'observation intérieure, il ne peut songer à étudier en eux-mêmes et directement la pensée et le vouloir. Il faudra donc que l'étude positive des actes psychiques se borne à observer les conséquences tangibles et quelque peu durables de ces fonctions, « la suite effective des actes intellectuels et moraux ». Cette étude se rattachera à « l'ensemble de l'histoire réelle, tant des animaux que de l'homme même et de l'humanité [2] ».

La psychologie rentre donc dans le cadre général des sciences positives; son but sera, sans doute, de découvrir, comme ses sœurs, les lois des phénomènes qu'elle étudie : elle devra aboutir à un déterminisme. Pourquoi ces phénomènes ne se prêteraient-ils pas aux mêmes méthodes d'investigation

(1) *Cours III*, p. 536.
(2) *Ibid.*, p. 540.

que les autres? Mais, remarquons-le, s'il y a un déterminisme de ces phénomènes, nous ne pouvons y faire intervenir des facteurs purement internes et psychiques. Nous ne pouvons tenir compte que des facteurs qui tombent sous les prises de l'expérience, les organes, les conditions du milieu, les actes externes. C'est entre eux que nous chercherons à établir des rapports nécessaires.

Il en résulte que les facteurs internes, s'ils existent, devront être considérés comme entièrement inactifs, sous peine de rendre l'entreprise illusoire, et que, d'autre part, si l'entreprise réussit, elle fournira la preuve, sinon de l'inexistence, au moins de l'inactivité de ces facteurs.

Comte semble faire grand cas des tentatives de Gall et de Spürzheim et de leur « Phrénologie ». Aujourd'hui bien vieillies, elles s'inspiraient du moins de l'esprit qui a prévalu au sein d'une école nombreuse, en recherchant précisément dans les conditions anatomiques du cerveau la base de certaines dispositions, point de départ d'actes déterminés.

Mais ces recherches étaient empreintes d'un caractère évidemment très fantaisiste, et Comte le sentait lui-même. « L'analyse phrénologique fondamentale est entièrement à refaire », disait-il. Il indiquait aussi les procédés qu'il faudrait suivre pour arriver à des résultats satisfaisants : l'analyse anatomique plus parfaite, l'analyse physiologique des fonctions poursuivie par des monographies des cas individuels les plus prononcés, l'analyse pathologique et l'analyse comparative.

Ce sont, à peu près, les méthodes suivies depuis par la science contemporaine, mais elle n'en est pas restée à l'exclusivisme de Comte.

Certains se sont exclusivement cantonnés dans l'observation externe. Mais d'autres, au contraire, ont voulu établir parallèlement les conditions intérieures, physiques et physiologiques, et les faits internes qui y correspondaient. Ce sont les psycho-physiologues ou les psycho-physiciens. L'école d'anthropologie criminelle s'est rattachée à l'étude des cas anormaux, des perturbations psychiques, des maladies intellec-

tuelles et volitives, des crimes surtout, dont elle a voulu faire le résultat nécessaire de certaines conditions physiologiques et psychiques, d'hérédité ou d'éducation. Physiologistes, psycho-physiologues, anthropologistes, psychiâtres ont, en grand nombre, soutenu le déterminisme physique et physiologique des actes soi-disant libres.

Déjà le progrès des sciences réduisait au déterminisme un certain nombre d'actes externes qui apparaissent facilement comme les manifestations d'une activité spontanée, soustraite jusqu'à un certain point aux influences extérieures. Que de processus où la médecine ne voit plus dans l'homme qu'une simple machine! Et il ne s'agit pas seulement des phénomènes de la vie intérieure, des processus de digestion, d'assimilation, de circulation sanguine. Certains actes, très irréguliers et qui peuvent paraître spontanés à une observation superficielle, l'occlusion des paupières qui se ferment pour éviter une lumière trop vive, certains mouvements de locomotion sont de purs réflexes, tout comme les mouvements de la respirations ou les sécrétions stomacales. En présence d'une condition extérieure bien déterminée, ces mouvements se produisent avec une irrésistible nécessité. Et l'on a découvert l'organe dont ils émanent (1). Ce sont certains ganglions reliés par des voies nerveuses, que l'on a pu désigner, à l'organe sensible qui reçoit l'impression et aux muscles qui nécessitent le mouvement.

Si l'on supprime le ganglion, le réflexe ne se produit plus; c'est donc bien cet organe qui en est la source.

Mais on est allé plus loin; il y a une foule de mouvements dont la production est bien plus irrégulière, capricieuse, échappant, semble-t-il, à tout déterminisme précis et dont on a découvert l'organe.

Il y a dans le cerveau un centre spécial qui préside à l'exé-

(1) Cf. Van Gehuchten, *Anatomie du système nerveux*. Louvain, 1897.

cution des mouvements de locomotion, un autre centre qui préside à leur coordination ; il y a un centre qui commande l'articulation de la parole et l'écriture. Ces centres atrophiés, il y a paralysie, il y a aphasie ou alexie plus ou moins complète selon le degré de lésion.

Il est vrai, il y a dans tous ces mouvements une part d'instinct, une certaine régularité apparente qui n'est pas encore la pleine spontanéité. N'est-ce pas elle qui a son organe physiologique? Sans doute, mais à côté des centres indiqués, il y a dans le cerveau une masse prodigieuse de cellules qui ne paraissent affectées à l'accomplissement d'aucun acte régulier d'apparence déterminée. Flechsig (1) a appelé ces masses, les centres « intellectuels » ; leur importance varie d'après « l'intelligence » des espèces, c'est-à-dire d'après leur facilité à s'adapter aux circonstances nouvelles par des manifestations instinctives, non régulières, mais trouvées spontanément, en présence d'une difficulté, parmi d'autres actes possibles. L'homme a une masse énorme de ces centres, ils occupent les deux tiers du cerveau : n'est-ce pas là l'organe des choix, libres en apparence, et qui ne seraient rien autre chose que le résultat de réactions nerveuses infiniment plus compliquées que le simple réflexe, mais au fond de même nature que lui ?

Nous avons vu au paragraphe précédent par quelles ingénieuses considérations M. Le Dantec veut étayer cette hypothèse, conclusion d'une observation purement extérieure, s'appliquant au même titre à l'homme et à l'animal.

Mais cette hypothèse admise, la conscience et la volonté, en

---

(1) *Gehirn und Seele*. Leipzig, 1896, pp. 23 et suiv. — M. J. Soury, dans son bel ouvrage : *Le système nerveux central, structure et fonctions*, a montré comment ce ne sont pas les neurones, mais l'association des neurones qui, seule, réalise les conditions d'apparition d'une conscience. Cette conclusion résulte des recherches de Golgi, de Ramon y Cajal, Van Gehuchten et d'autres savants neurologistes.

supposant que l'être vivant en soit doué, deviennent entièrement inactives. M. Le Dantec emploie à ce sujet une comparaison ingénieuse. La conscience serait pareille à un cinématographe, à un appareil enregistreur placé devant une machine; il est impossible que la machine fonctionne sans que son mouvement s'inscrive sur l'appareil. Mais supposez l'appareil enlevé, la machine fonctionnera de la même façon. La volonté, s'il y en a une, sera la traduction exacte des faits organiques, mais elle n'aura sur eux aucune influence. La conscience et la volonté, si elles existent, ne sont que des « épiphénomènes » de l'existence de ces plastides dont M. Le Dantec veut faire les éléments ultimes de la vie. « En admettant, ce que rien ne défend, mais ce que rien non plus n'autorise, que les protozoaires savent ce qu'ils font, rien ne permet de croire que ces petits êtres font ce qu'ils veulent. Ils font ce qu'ils veulent, pourvu qu'ils veuillent précisément faire ce qu'ils sont contraints de faire. » Tous leurs mouvements s'expliquent parfaitement sans qu'on recoure à leur volonté. « Tout se passerait de la même manière dans la nature, si cette propriété de conscience était retirée à la matière, ses autres propriétés restant les mêmes (1). »

La théorie de M. Le Dantec, sous une forme neuve et hardie, est identique à la théorie des idées reflets déjà formulée par M. Ribot.

« Le travail psychologique de la délibération, écrit M. Ribot, aboutit d'une part à un état de conscience, la volition, d'autre part, à un ensemble de mouvements et d'arrêts. Le « je veux » constate une situation, mais ne la constitue pas. « La volition » n'est cause de rien... (2). » La délibération, à tous ses moments, n'est, somme toute, que la traduction des processus inconscients qui se produisent dans l'organisme ; ce sont eux qui amènent l'action et la déterminent, et la volition n'est pas

(1) *Op. cit.*, pp. 31-34.
(2) Ribot, *Les maladies de la volonté*, 1897, p. 179.

autre chose que le reflet de cette détermination, de cette coordination (1).

Même idée chez Häckel. La décision du vouloir est entièrement conditionnée par les caractères héréditaires du sujet. La liberté n'est qu'une illusion qui ne peut même faire l'objet d'une étude scientifique (2).

D'après Häckel, la conscience est une propriété générale de la matière. M. Le Dantec reprend cette hypothèse moniste et la systématise. Si les éléments matériels fondamentaux jouissent de la propriété-conscience, « il est naturel d'admettre que telle ou telle combinaison d'atomes est douée d'une conscience-somme, résultante des consciences élémentaires de ses atomes constitutifs, plutôt que de considérer la conscience d'un corps complexe comme résultant de sa construction même, au moyen d'éléments dépourvus de conscience... (3) ».

S'il y a une matière unique, c'est à l'atome, dernier élément homogène de cette matière, qu'il faut attribuer la propriété élémentaire de conscience. La conscience de l'atome chimique est déjà une addition des consciences des atomes homogènes qui le constituent; la conscience d'une molécule de corps composé est une addition de consciences atomiques, la sommation étant toujours faite « de telle manière que chaque conscience atomique y prenne une place correspondante à la place qu'occupe lui-même l'atome en question dans l'édifice moléculaire (4) ».

---

(1) « Une idée, telle que les spiritualistes la définissent, produisant subitement un jeu de muscles, ne serait guère moins qu'un miracle. Ce n'est pas l'état de conscience, comme tel, mais bien l'état physiologique correspondant qui se transforme en un acte... Si l'on s'obstine à faire de la conscience une cause, tout reste obscur; si on la considère comme le simple accompagnement d'un processus nerveux qui lui seul est l'événement essentiel, tout devient clair. » (*Op. cit.*, p. 8.)

(2) Ernest Häckel, *Die Welträtsel*. Bonn, 1899, pp. 19-151.

(3) Le Dantec, *op. cit.*, p. 83.

(4) *Ibid.*, p. 84.

Nous pouvons supposer que les molécules juxtaposées d'une substance chimique ne fusionnent pas leurs consciences, il n'y a pas entre elles une cohésion suffisante pour cela. Et d'ailleurs nous n'expliquerions plus comment il peut y avoir chez nous des phénomènes inconscients, si toute juxtaposition des molécules engendrait une sommation de conscience.

Mais chez les plastides, il y a une « continuité spéciale (1) ». Les molécules des substances diverses qui les constituent ne sont pas libres, leurs réactions se commandent mutuellement. Nous pouvons donc concevoir dans les plastides une sommation des épiphénomènes.

Chez les êtres polyplastidaires, l'expérience nous apprend que pour les végétaux, il y a contiguïté, mais jamais « continuité protoplasmique entre deux plastides voisins d'un même végétal polyplastidaire ». Notre hypothèse nous conduit à admettre qu'il n'y a pas lieu « d'étudier chez les végétaux des épiphénomènes d'ensemble (2) ».

Il en est de même des colonies de cellules non reliées par des prolongements de substances communes. La sommation des consciences plastidaires exige la présence dans l'agrégation de cellules d'un système nerveux.

L'homme est une agglomération de milliards de plastides, mais toutes leurs consciences plastidaires ne s'additionnent pas directement et, en dehors du système nerveux, elles ne constituent qu'une poussière impalpable qui échappe à toute appréciation. Il en est autrement du système nerveux : chaque neurone jouit d'une continuité parfaite en lui-même et avec les éléments périphériques, fibres musculaires par exemple, auxquels il est réuni. Les ramuscules du cylindre-axe d'un élément nerveux moteur pénètrent dans le protoplasme de la fibre musculaire, et tandis que la gaine des ramuscules se soude à la gaine de la fibre musculaire, leurs substances plas-

---

(1) Le Dantec, *op. cit.*, p. 86.
(2) *Ibid.*, p. 119.

tides pénètrent à nu dans celles de la fibre. Il y a ici continuité parfaite des substances.

Entre les neurones, il n'y a jamais de continuité. Les ramuscules du prolongement s'entremêlent mais ne se fusionnent pas. Cependant, il y a entre eux des phénomènes d'influence qui ne se rencontrent pas pour d'autres cellules voisines. Cela suffit pour que nous puissions admettre une sommation de leurs épiphénomènes.

Chez l'animal pourvu d'un système nerveux, il peut donc y avoir une conscience somme de tous ses neurones; ainsi s'explique la conscience de l'unité du moi que nous pouvons surprendre en nous-mêmes. Le moi n'est pas autre chose que la sommation des consciences élémentaires de tous nos éléments nerveux. Cette somme se « modifiera d'une manière lente et continue, avec les changements incessants que produira dans notre organisme l'assimilation fonctionnelle accompagnant toutes les opérations que nous exécutons; c'est ce qui constituera la variation de notre personnalité; mais, par suite de la loi d'assimilation et de la cohésion particulière des substances plastiques, il y aura continuité dans le temps entre ces diverses personnalités successives; c'est pour cela que le moi psychologique accompagne l'individu physiologique depuis sa naissance jusqu'à sa mort à travers ses modifications incessantes (1) ».

Mais la conscience est une *propriété* du corps; elle n'est pas, à proprement parler, un *phénomène*. Le phénomène de conscience, c'est la sensation. Comment concevoir dans cette hypothèse la sensation élémentaire? De même que les propriétés objectives des corps chimiques se manifestent objectivement par leur réaction, la propriété subjective « conscience » se manifestera subjectivement à propos de la réaction. La sensation en sera la traduction interne, elle correspondra à la variation de la conscience élémentaire, produite par la modification de certains de ses éléments constitutifs.

(1) Le Dantec, *op. cit.*, pp. 124-125.

Il n'y a pas de sensation atomique, puisque l'atome ne change pas. Il y aura, au contraire, une sensation moléculaire puisque la moléculaire subit des réactions. Mais ces réactions aboutissent toujours à sa destruction, la sensation moléculaire ne se manifestera jamais qu'au moment précis de la dissolution de la molécule. Au contraire, les réactions qui se passent chez le plastide à l'état de vie élémentaire, aboutissent à une assimilation. Ce sont des réactions constructives. Même la dissolution de l'être vivant ne se fait pas d'un coup, mais lentement, par degrés. Ainsi l'être vivant sera susceptible de sensations véritables, de variations de conscience coëxistant avec la persistance d'une conscience totale. Et de plus, par suite de la continuité des molécules du plastide, il peut éprouver à la fois plusieurs sensations qui se somment à leur tour pour constituer une variation plus considérable de la conscience totale. Il en sera ainsi, spécialement, chez l'animal à système nerveux chez lequel il y a, à chaque instant, un nombre énorme de réactions.

L'ensemble de toutes ces réactions pendant un temps très court, constitue « ce que nous avons fait dans ce temps très court. Lorsque cet ensemble de réactions se traduit par un acte extérieur, nous parlons de fonctionnement de nos membres; lorsqu'il ne se produit pas extérieurement, c'est une opération mentale dont nous sommes seuls témoins par suite de l'existence de l'épiphénomène correspondant ou sensation » (1).

Voilà donc le fait psychique interne. Évidemment, tout cela, M. Le Dantec l'accorde, est extrêmement hypothétique. Mais il croit son hypothèse féconde et concordante avec les faits connus.

Elle explique, par exemple, la différence entre certains réflexes presque inconscients et d'autres opérations entraînant une conscience très claire. Dans les deux cas, il y a tout un

(1) Le Dantec, *op. cit.*, p. 127.

ensemble de réactions, il y a sommation de consciences élémentaires. Mais, dans le premier cas, le réflexe avait son chemin tout tracé, il ne traverse que deux neurones dans les réflexes les plus simples. Au contraire, l'acte nouveau entraîne l'intervention d'un grand nombre de centres nerveux, il produit une multitude de variations de conscience, dont la somme est bien plus appréciable.

M. Le Dantec examine différents phénomènes psychiques. Mais le plus intéressant, celui dont il importait avant tout de rendre compte, c'est celui de la volition. Il est déjà supposé admis, en vertu des hypothèses précédemment analysées, que la volition n'a pas de conséquences externes. Il s'agit cette fois de la volition interne, de la délibération, des hésitations réfléchies qui la précèdent, de la décision qui la constitue. Tout cela s'explique très bien. Voici une excitation nouvelle que n'a pas encore reçue l'organisme, le chemin du réflexe n'est pa encore tracé. Il se produit donc une multitude de transmissions nerveuses, puis finalement le chemin est trouvé, c'est l'hésitation, la réflexion, la décision. La même excitation revient une seconde fois, mais les centres nerveux sont autrement conditionnés, la réponse de l'organisme est différente; il y a un autre état d'esprit et une autre volition. Nous croyons que nous voulons ainsi à notre gré. Il n'en est rien, nous sommes déterminés par l'état de notre système nerveux. Si celui-ci n'eût pas varié, nous aurions agi de même que la première fois, le chemin du réflexe se serait tracé, nous aurions bientôt contracté une habitude invincible, tout cela indépendamment de nos volitions qui ne font que se conformer aux variations nerveuses.

En résumé, « un acte est instinctif quand il dépend d'un chemin nerveux immuable, adulte; il est intellectuel quand il dépend d'un chemin variable, sans cesse modifié par les rapports des diverses parties du système nerveux... L'établissement du rapport est considéré par l'observateur comme un acte voulu raisonné... Il s'accompagnera d'épiphénomènes

variés (hésitation, réflexion, volonté (1) ». Mais cette volonté n'est évidemment qu'une illusion. Supposez qu'il y ait, à un moment déterminé, deux hommes identiques, atome à atome. Ces deux hommes placés à ce moment dans des conditions identiques, voudront exactement la même chose « ce qui est la négation d'une volonté absolue, d'une liberté véritable (2) ».

Nous nous sommes attardé à cette théorie, elle donne le dernier mot de la psychologie basée uniquement sur l'observation externe pour laquelle le psychique n'est qu'un accident sans conséquence. Les mêmes idées se retrouvent chez de nombreux auteurs, médecins et physiologistes, habitués à étudier l'homme plutôt par le dehors. Ainsi, pour M. Féré, « ce que nous croyons être une période de choix, n'est autre chose que la période des oscillations qui se produisent avant l'orientation fixe de la résultante des forces (3) ».

Et M. Dallemagne s'est aussi longuement attaché à montrer que l'on ne peut considérer les volitions que comme des réflexes qui se combinent et se compliquent pour former le « réflexe volontaire » (4).

A côté de l'école purement physiologiste, il faut placer l'école d'anthropologie italienne.

Cette école a voulu établir le déterminisme des actes criminels. Sinon exlusivement, du moins principalement, elle les rattache à des conditions physiologiques. D'après M. Enrico Ferri, l'un des leaders les plus en vue de l'école, « le crime est l'effet des conditions anthropologiques, physiques et sociales qui le déterminent avec une action simultanée et inséparable (5) ».

---

(1) Le Dantec, *op. cit.*, pp. 65, 66, 130.

(2) *Ibid.*, p. 153, note.

(3) *Sensation et mouvement*, 1900, p. 71.

(4) *Physiologie de la volonté*, 1897, passim.

(5) *Actes du IIe Congrès d'anthropologie criminelle*, p. 42.

Sur la nature caractéristique de ces conditions, les auteurs diffèrent, mais « l'idée commune, c'est que le crime est le résultat d'anomalies organiques ou biologiques combinées avec les influences extérieures; que ces anomalies soient atavisme, dégénérescence ou régression, l'idée au fond reste la même : le criminel est un homme physiquement anormal, incapable de s'adapter au milieu : le crime est le fruit des influences biologiques et sociales (1) ».

Quels sont les principaux arguments de l'école anthropologique ?

D'abord, l'expérience vulgaire constate que le crime ne se manifeste pas au hasard, chez tous les sujets. Il suppose des antécédents. Celui qui a succombé une première fois au vice ou au crime y succombera encore. Il y a des hommes, au contraire, auxquels la pensée même du crime semble naturellement étrangère.

C'est la base de la distinction qu'instinctivement nous faisons entre le criminel et l'honnête homme. Or, chose étrange, une observation plus minutieuse découvre le bien-fondé de cette distinction. Rien de plus ordinaire que la récidive dans les annales judiciaires. Rien de plus rare que l'homme qui, après un long passé d'honneur, se laisse subitement choir dans la faute honteuse et avilissante.

C'est qu'il y a des hommes qui, naturellement, sont prédisposés au crime, d'autres qui, naturellement, en sont éloignés. Dès lors, surgisse la circonstance : exemple, excitation, occasion, et le criminel se manifestera, il tuera, il volera. La faute n'est pas une faiblesse soudaine, c'est la suite naturelle et fatale d'une prédisposition innée.

Mais ne faudrait-il pas en ce cas que cette prédisposition se manifestât dans le passé de l'individu. C'est ce qui se vérifie. Le criminel est souvent précoce.

D'autres fois, l'occasion du crime a peut-être manqué avant

(1) DE BAETS, *Les bases de la morale et du droit*. Alcan, 1892, p. 329.

certaine heure fatale. Mais des circonstances moins caractérisées avaient permis, au futur assassin, de montrer ce qu'il serait un jour.

Il y a donc un caractère criminel. Et ce caractère se transmet par hérédité. Très souvent, le criminel a des ancêtres criminels, vicieux, alcooliques (1). D'après les premières études de Lombroso, l'initiateur et le tenant le plus illustre de l'école d'anthropologie, le caractère criminel se basait sur des caractères anatomiques. On est assez bien revenu aujourd'hui de ces idées un peu absolues. M. Lombroso lui-même reconnaît dans de récents écrits l'influence des facteurs sociaux (2). Mais l'école tient toujours pour l'existence du caractère criminel (3), pour le déterminisme du crime; c'est là sa théorie fondamentale.

Le caractère criminel se manifeste par des symptômes d'ordre à la fois anatomique et psychologique. Au point de vue anatomique, le criminel présente certains traits anormaux que Lombroso a copieusement analysés et que de nombreuses études de l'école ont mis en lumière; ce sont souvent des anomalies dans la conformation du crâne, dans la constitution du cerveau (4); ce sont aussi des caractères généraux, surtout de physionomie, une laideur spéciale résultant de certaines irrégularités faciales : le front fuyant, la proéminence des arcades sourcilières, le manque de barbe, l'eurygnathisme et le prognathisme (5). Les statistiques donnent aux observations de l'école une forme frappante. La fréquence des traits anormaux chez un nombre donné de criminels se montre beaucoup plus forte que si on étudie des sujets ordinaires, par exemple un régiment de soldats. Que si l'on soumet à l'observation,

---

(1) GAROFALO, *L'anomalie du criminel.* (REVUE PHILOS., mars 1888.)

(2) LOMBROSO, *Le crime, causes et remèdes.* Paris, 1899.

(3) Cf. KOVALEWSKY, *La psychologie criminelle.* Paris, 1903.

(4) Cf. LOMBROSO, *L'anthropologie criminelle.* Alcan, 3e édit., chap. I.

(5) GAROFALO, *La criminologie.* (REVUE PHILOS., mars 1887.)

non pas de simples criminels de criminalité inférieure, mais les grands criminels, presque tous présentent visiblement les stigmates de la dégénérescence (1).

Au point de vue psychologique, le criminel a aussi ses caractères. Il manque d'affectivité, de sens moral. Il a le besoin de haïr, il est inaccessible à la pitié, il s'amuse à faire souffrir. Comme d'autres manquent de clairvoyance intellectuelle, il manque, lui, d'appréciation affective (2). Et ce caractère encore une fois se manifeste surtout chez les grands criminels.

Le criminel est donc un malade, il est prédisposé à mal agir par sa constitution physique et par le caractère moral qui en résulte.

Nous sortons ainsi de l'étude exclusive de l'homme extérieur pour entrer dans l'observation psychologique.

M. Ribot ne la néglige pas. Elle lui sert, au contraire, à corroborer sa théorie. En effet, la conscience paraît attester l'efficacité interne de nos vouloirs. Il s'agit de démontrer son erreur et de rejeter ce témoignage embarrassant.

A première vue, il semble bien que le mouvement musculaire, dans certains cas, ait une origine psychologique. Je veux lever mon bras, malgré l'affaissement que m'a causé une maladie épuisante et qui me rend cet effort difficile. Je veux et je me raidis contre la difficulté, j'accomplis l'effort. N'ai-je pas nettement conscience de la causalité interne de mon vouloir ?

Eh bien non ! Je ne fais que constater un fait accompli, j'en ignore l'origine. C'est ce qu'ont démontré, paraît-il, de récentes expériences.

D'après M. William James (3), lorsque nous avons conscience de déployer une énergie musculaire, ce sentiment n'est pas efférent comme il pourrait le sembler. C'est « un état afférent

(1) *Ibidem.*

(2) Piat. *La liberté.* 1894, t. I, pp. 195 ssq.

(3) *The feeling of effort.* Boston, 1880.

complexe qui vient de la contraction des muscles, de l'extension des tendons, des ligaments et de la peau, des articulations comprimées, de la poitrine fixée, de la glotte fermée, du sourcil froncé, des mâchoires fermées, etc., il est, en un mot, comme toute sensation, d'origine périphérique (1) ». Ce que nous sentons n'est donc pas l'effort, c'en est plutôt le résultat. Et cela ne serait pas vrai seulement pour l'effort qui produit un mouvement extérieur déterminé, mais pour tout sentiment d'effort organique. L'effort de l'attention dans les organes sensoriels ne nous serait connu que par la perception de contractions musculaires produites dans la région de ces organes. Le sentiment d'effort qui accompagne la réflexion intellectuelle serait lui-même de nature analogue. Jamais la conscience de l'effort ne naîtrait d'une autre façon. Assis à ma table, il me semble que je puis, sans faire aucun mouvement, sans contracter un muscle, avoir le sentiment d'une énergie interne semblable à celle qui se déploie dans le mouvement. Je suis conduit à croire que je perçois une force séparée du mouvement. Lorsque le même sentiment reparaît accompagné d'un mouvement, je dois en conclure que la même force, d'abord perçue à l'état de puissance, se retrouve à l'état actif. M. Ferrier a montré que je n'expérimente cette force que dans des contractions musculaires effectuées et que ce sentiment encore est afférent. Que quelqu'un étende le bras et tienne l'index dans la position nécessaire pour tirer un coup de pistolet, il sent comme une force latente apparaître à sa conscience sans qu'il meuve le doigt. Qu'on lui mette l'arme en main et qu'il presse la détente, il a l'impression que la même force passe à l'acte. Mais qu'il recommence l'expérience plus attentivement, voici ce qu'il observera : « La conscience de l'effort coïncide avec une fixation des muscles de la poitrine, et proportionnellement à la somme d'énergie qu'il sent

(1) Ribot, *Psychologie de l'attention*, 1896, p. 98.

mise en jeu par lui, il tient sa glotte fermée et contracte activement ses muscles respiratoires. Qu'il place son doigt comme auparavant et qu'il continue à respirer tout le temps, il verra que, si grande que soit l'attention dirigée par lui sur son doigt, il ne ressentira pas la moindre trace de conscience d'effort jusqu'à ce que le doigt lui-même ait été mû réellement, et alors, elle est rapportée localement aux muscles qui agissent (1) ».

En un mot, d'après cette théorie, le sentiment de l'effort, quelle que soit la forme qu'il revêt, aurait son origine précisément dans cette région musculaire où doivent se produire ses effets. Nous ne nous sentons pas agir.

Dès lors, croit-on, le fait de conscience dans sa réalité exacte ne s'oppose plus au déterminisme. Sans doute, il y a un point de départ aux contractions musculaires que nous percevons, mais il n'est pas dans l'effort conscient, il est ailleurs, dans les profondeurs inconscientes de l'organisme.

M. Ribot prétend étendre ces conclusions à une forme d'effort dans laquelle il n'entre guère de mouvement musculaire, à l'effort volitionnel. L'effort volitionnel se dépense à résister à certaines tendances qui nous entraîneraient à agir, ou, au contraire, à triompher de certaines tendances opposées à l'action. Il produit soit un arrêt, soit une impulsion. « Cet effort, dit M. Ribot, ne nous paraît différer de l'autre qu'en un seul point : ses conditions physiologiques sont mal connues. »

Les tendances dont il s'agit de triompher sont au fond organiques. L'énergie à déployer dans ce but doit être organique aussi. La preuve, c'est qu'un grand effort intérieur épuise, tout aussi bien que le travail musculaire. Nous ne savons pas quels sont les éléments physiologiques mis en jeu dans cet effort; il est certain qu'il y en a, et, de même que le jeu des muscles se traduit par la conscience de l'effort muscu-

---

(1) Cité par M. RIBOT, *Psychologie de l'attention*, p. 103.

laire, « ce travail caché, presque inconnu, se traduit par le sentiment de l'effort volitionnel (1) ».

Mais il reste toujours un point à éclaircir. Nous croyons que notre vouloir est efficace, nous croyons qu'il est libre. Comment cela se fait-il? La conscience peut-elle ainsi se tromper sur son contenu?

Il y a des cas, répondra M. Ribot, où l'on peut surprendre la conscience en flagrant délit d'erreur de ce genre. Elle en est donc capable.

« On peut donner à certains sujets hypnotisés l'ordre d'exécuter une action plus tard, à un moment déterminé de la journée, ou même à une date plus éloignée. Revenus à eux, ils exécutent cet ordre à l'heure prescrite, au jour prescrit, en déclarant d'ordinaire « qu'ils ne savent pas pourquoi ». Dans quelques cas plus curieux, ces personnes donnent des raisons spécieuses pour expliquer leur conduite, pour justifier cet acte qui ne vient pas de leur spontanéité, mais leur est imposé sans qu'elles le sachent (2). »

Le sujet a donc agi par pur automatisme. Il n'a pas voulu, à plus forte raison il n'a pas choisi son action. Il se figure pourtant avoir voulu efficacement, puisqu'il explique sa conduite par des motifs conscients.

Et M. Ribot rappelle la théorie de Spinoza. Notre illusion du libre arbitre n'est que l'ignorance des motifs qui nous font agir (3).

Il essaie de la confirmer par quelques faits. Des personnes qui, pendant l'état d'hypnose, n'ont manifesté aucune résistance aux suggestions, prétendent après leur réveil qu'elles

(1) *Les maladies de la volonté,* 1897, pp. 67-69.

(2) *Op. cit.,* p. 149.

(3) M. Ribot ne prétend pas nier d'une façon absolue le libre arbitre. Ce problème présente des difficultés, dont il n'hésite pas, déclare-t-il, « à se débarrasser sommairement... » Le libre arbitre ne regarde que la métaphysique; dans le domaine expérimental il n'y a pas lieu de s'en occuper. (*Op. cit.,* p. 2.)

auraient pu réagir; que si elles ne l'ont pas fait, c'est qu'elles ne l'ont pas voulu. Pourtant, si on les soumet à une nouvelle expérience, elles montrent toujours la même docilité. Elles se figuraient donc vouloir et vouloir efficacement, tout en agissant d'une manière automatique. Possible à l'état anormal, alors que, certainement, aucune volition efficace ne subsiste, la même illusion pourrait se retrouver au fond du témoignage rendu, dans les circonstances normales, par la même conscience. Lorsque nous croyons vouloir, c'est en réalité que nous ne savons pas pourquoi nous agissons. Nous attribuons alors notre action à l'efficacité des désirs qui l'accompagnent. C'était bien l'idée de Spinoza, Donnez, dit-il, la conscience à la pierre qui tombe; il est clair que, « ayant conscience de son effort et n'étant nullement indifférente au mouvement, elle se croira parfaitement libre et sera convaincue qu'il n'y a pas d'autre cause que sa volonté propre qui la fasse persévérer dans le mouvement. Voilà cette liberté humaine dont les hommes sont si fiers (1) ».

L'homme n'est donc jamais libre; la raison dernière du choix que nous faisons entre deux partis se trouve dans le caractère, « dans ce qui fait la marque propre de l'individu au sens psychologique et le différencie de tous les autres individus de son espèce (2) ». Il est vrai, le caractère n'est que « l'expression psychique d'un organisme individuel », mais nous ne pouvons connaître toutes les causes qui le constituent, le caractère est « une donnée ultime (3) », à laquelle l'explication de nos vouloirs doit s'arrêter.

Ce ne sont pas les motifs toujours qui déterminent notre choix; il est parfaitement vrai qu'à certains moments, dans le cours de nos délibérations, le moi intervient, décide; mais ce que l'on appelle de ce nom n'est autre chose que la nature foncière de l'individu.

---

(1) Spinoza, *Lettre 29*. Trad. Saisset, t. III, p. 437.
(2) *Op. cit.*, p. 30.
(3) *Op. cit.*, pp. 179 et 31.

M. Ribot se rencontre ainsi avec nombre de psychologues pour lesquels nos états de conscience ne sont pas entièrement inactifs, mais sont cause, au contraire, de nos actions, sans que pour cela nous soyons libres. Pour eux aussi, nous le verrons à l'instant, le moi qui agit dans la décision se réduit au caractère.

La conscience paraît bien, il est vrai, attester que nous nous décidons librement. Exacte ou inexacte, nous avons la notion d'un moi. Parmi les données de la conscience, nous percevons ou nous croyons percevoir des activités distinctes du pur contenu de nos représentations, de nos sentiments, de nos motifs · des activités qui paraissent se rapporter à un contenant permanent de ces états. Ce sont des actes de connaissance, de volition ; le sens vulgaire les rattache à un sujet commun qu'il appelle le moi. Or, en de nombreux cas, il semble que certains de ces actes n'obéissent pas aux lois du déterminisme.

Nous croyons que dans certains efforts d'attention, dans certains vouloirs, soit purement internes, soit suivis d'exécution externe, l'activité du moi est libre, c'est-à-dire que ni l'objet de l'attention ou du vouloir, ni aucun antécédent quelconque ne détermine le moi à agir, mais qu'il se détermine lui-même. Si nous voulons ce que nous voulons, c'est uniquement parce que nous le voulons, et si pareille volition a un effet extérieur, elle en est l'unique cause. C'est parce que nous nous sentons ainsi l'auteur original de notre acte, que nous nous en estimons pleinement responsables.

Or ces données du sens intime, le déterminisme ne peut les admettre.

Sans doute, dit Wundt, nous avons le sentiment de notre liberté, mais ce sentiment témoigne seulement que nous agissons « sans être forcés ; il ne témoigne pas que nous agissions sans cause ou que les motifs qui nous déterminent soient indépendants de nos aptitudes et des circonstances (1) ».

---

(1) *Ethik*, 2. Aufl., 1892, p. 463.

Même idée chez une foule d'auteurs allemands. La liberté ne consiste pas dans l'indéterminisme, mais uniquement dans le déterminisme interne, indépendant des conditions matérielles et supérieur à elles. C'est là sa véritable portée.

Le principe de causalité déterminante, dit Paulsen, vaut également pour la vie psychique. Il existe une liberté, mais elle consiste « à n'être pas déterminé par des excitations ou des désirs momentanés, mais seulement par le devoir, par la conscience... Le libre arbitre est le pouvoir de déterminer ses actions particulières par une conception d'ensemble de la vie (1) ».

Pour le psycho-physiologue Ziehen, la liberté consiste également en ce que « non seulement nos impressions ou, ce qui revient au même, les excitations externes déterminent nos actions, mais nos représentations les déterminent et les modifient pour leur part (2) ».

Simmel met l'idée nettement en lumière. « La liberté consiste en ce que « le moi » peut s'exprimer dans le vouloir sans rencontrer de résistance, sans que le vouloir soit déterminé par des motifs étrangers ayant leur source ailleurs que dans le moi et qui limiteraient la liberté du vouloir (3). »

Cette conception n'est pas sans parenté avec celle que M. Fouillée a défendue en France. Mais est-elle d'accord avec le sens intime? Il ne semble pas. Aussi nos psychologues font-ils bon marché de celui-ci et le réduisent-ils à une illusion. C'était le mot de von Hartmann (4). C'était aussi celui de Stuart Mill. « L'idée de la liberté, disait-il, n'a d'autre titre à la croyance que d'être une interprétation de l'expérience, et si l'interprétation est fausse, il faut la rejeter.» Elle résulte simplement de ce que « nous prenons pour une intuition, l'affirmation que nous

---

(1) *System der Ethik,* 4. Aufl., 1896, t. I, p. 432.

(2) *Leitfaden der physiologischen Psychologie,* 5. Aufl., 1900, p. 248.

(3) *Einleitung in die Moralwissenschaft,* 1893, t. II, p. 136.

(4) *Phaenomenologie des sittlichen Bewusstseins,* 1879, p. 450.

faisons habituellement d'une connaissance ou d'une croyance acquise (1) ». La conscience de l'ignorant lui semble témoigner que le soleil tourne autour de la terre. En réalité, elle ne lui révèle qu'une modification progressive de la distance apparaissant à l'organe visuel entre deux termes, l'horizon et le cercle lumineux que nous appelons du nom de soleil. Ce fait est susceptible de plusieurs interprétations : il se peut que le soleil reste immobile et que l'horizon soit mobile, ce qui suppose que la terre soit ronde, qu'elle ne soit pas immobile et qu'elle ne soit pas au centre du monde; il se peut aussi que le soleil se meuve dans le ciel en passant d'une extrémité de l'horizon à l'autre. La seconde interprétation est évidemment la plus simpliste; elle se présente tout d'abord à l'ignorant, et il croit naïvement qu'elle se confond avec la réalité du fait externe.

Il en est de même pour la liberté. Elle n'est qu'une interprétation d'un fait positif. La conscience atteste que lorsque nous choisissons entre les différents partis à prendre, ce choix n'a d'autre raison que la spontanéité de notre vouloir. C'est là, réplique-t-on, la raison que nous donnons, faute de mieux connaître la réalité des faits. Notre apparente liberté n'est que l'extérieur d'un déterminisme inconnu.

Mais ainsi présentée, cette théorie prête le flanc à des réponses faciles.

Je me crois libre, dit-on, parce que j'ignore le motif qui me détermine. Mais souvent je ne sais pas ce qui me détermine; je sais pourtant très bien que je suis déterminé. Je souffre d'un mal dont j'ignore la cause; vais-je croire que je souffre par un acte de libre arbitre? J'ignore les lois de la pesanteur; vais-je croire que c'est librement qu'en sautant au-dessus d'une barrière, je retombe à terre aussitôt après? Je me décide sans réflexion dans une circonstance insignifiante, l'habitude amène ma décision, par un processus qui échappe totalement à mon

(1) *La philosophie de Hamilton*, pp. 551-552.

attention, je ne sais pas pourquoi j'ai agi : je ne dis pas que j'aie agi librement. Au contraire, je crois avoir conscience de mon libre choix, lorsque je me décide, après mûre et longue délibération, entre des motifs dont j'ai bien pesé la force, et que, en pleine lumière intérieure, en mon âme et conscience, selon l'expression bien connue, je me tourne vers l'un des partis en présence. A ce moment-là, j'ai la notion bien nette de ne pas être nécessité à vouloir. Au lieu de croire à ma liberté lorsque les sources de ma détermination sont obscures, j'y crois lorsqu'elles sont le plus claires. N'est-ce pas tout le contraire de ce qui devrait être, si l'explication proposée était vraie?

D'après M. Fouillée, « ce n'est pas l'ignorance des causes produisant un acte quelconque qui peut engendrer l'idée de liberté; c'est l'ignorance des causes d'une détermination volontaire et intentionnelle... Ce n'est pas non plus l'ignorance des motifs conscients de ma décision..., c'est l'ignorance de la cause qui, entre divers motifs conscients, me fait prendre telle décision déterminée. Or cette cause n'est pas nécessairement elle-même un motif conscient : elle peut être mon caractère, ma nature propre, mes habitudes inconscientes, mes secrètes inclinations..., ma constitution psychologique et physiologique, ma manière individuelle de réagir... Sous les motifs conscients se trouve notre activité inconsciente. Quand nous avons comparé et pesé des motifs au grand jour de la conscience claire, de la conscience superficielle, la détermination finale sort des profondeurs de la conscience obscure. Ne pouvant avoir la conscience analytique de ce qu'on pourrait appeler notre conscience synthétique... nous attribuons alors la volition à un pouvoir dominant les contraires; et comme ce pouvoir est précisément notre conscience obscure et synthétique, notre moi, il en résulte que nous attribuons au moi la réaction finale de ce pouvoir fondamental sur les motifs plus ou moins extérieurs par lesquels il est sollicité (1) ».

---

(1) *La liberté et le déterminisme*, pp. 9-10.

Toutefois, il n'apparaît pas clairement ce qu'est cette conscience synthétique et obscure d'où sortirait la détermination volitive.

Wundt reprend la même explication, mais l'éclaircit quelque peu.

« Habituellement, écrit-il, on entend par motifs toutes les déterminations extérieures d'une action qui, dans un cas donné, se trouvent déjà prêtes au milieu de notre conscience. Or, il est parfaitement juste que tous ces motifs, pris ensemble, ne déterminent pas l'action...» Seulement, il ne faut pas conclure de là à la liberté, ce serait confondre le concept de motif avec le concept de causalité psychologique en général. « A cette occasion, il n'a pas été tenu compte du poids tout entier de la personnalité de l'individu qui veut, et qui est exprimée par l'éducation, les vicissitudes de la vie et par les propriétés innées, que nous appelons son caractère. Ce qui détermine la volonté humaine, avant les motifs extérieurs, c'est le caractère (1). »

La théorie de Wundt se rapproche de celle de M. Ribot. Pour lui aussi, la raison du choix que nous faisons entre les deux partis se trouve dans le caractère, « dans ce qui constitue la marque propre de l'individu au sens psychologique et le différencie de tous les autres individus de son espèce (2) ». Ce caractère n'est que « l'expression psychique d'un organisme individuel (3) ». Les motifs ne sont donc pas les seules causes de la volition; il se produit un choix, il y a une réaction du sujet qui se trouve mis en présence du motif. Nous l'attribuons au moi, et nous avons raison si ce mot ne désigne pas autre chose que la somme des états qui se trouvent groupés à un moment donné. Nous le croyons libre et c'est là une illusion, mais qui s'explique parce que nous ne connaissons pas nettement la source dont il émane.

---

(1) *Éléments de psychologie physiologique,* trad. Alcan, t. II, p. 450.
(2) *Idem,* p. 30.
(3) *Idem,* p. 179.

Mais pour M. Ribot, le côté psychique du caractère ne semble qu'accidentel, son fondement se trouve avant tout dans le caractère physiologique. Et de même, le côté conscient de la décision n'est que secondaire. Au contraire, pour Wundt, c'est dans la conscience que se produit la décision, et le caractère qui réagit est avant tout de nature psychique.

Veut-on voir plus nettement comment le psychologue allemand conçoit la réaction individuelle qui constitue le choix volontaire, il faut se rapporter à sa théorie de l'activité aperceptrice. Pour lui, dans nos représentations, à travers notre vie consciente, se retrouvent deux éléments, l'élément objectif, variable, qui fait que nous nous représentons telle ou telle chose ; l'élément subjectif, invariable, qui fait que ces choses nous sont représentées.

L'un est le contenu de nos représentations ; l'autre est leur contenant : c'est une activité qui se retrouve dans chacune des manifestations de la vie spontanée du sujet. Dans l'ordre de la connaissance, on l'appelle l'activité aperceptrice. Dans l'ordre de l'action, elle prend le nom de volonté. « L'action externe de la volonté n'est, d'après son essence primordiale, rien autre chose qu'une forme spéciale de l'aperception, puisqu'elle est un élément constituant et inséparable de ces aperceptions qui se rapportent au corps proprement dit de l'être agissant (1). »

Dans le cours associatif de nos représentations, leur contenu entraîne l'activité aperceptrice et volitive, elles s'évoquent d'elles-mêmes et dominent les volitions et les mouvements. A un degré plus élevé de la vie psychique, l'aperception devient de dirigée directrice ; à son gré elle choisit les représentations auxquelles elle s'arrête, et lorsqu'il en résulte des mouvements, il faut lui en attribuer totalement l'origine. Or, c'est de ce fond constant de nos représentations que résulte la conscience du moi. Celui-ci semblera être la source de la détermination, et comme rien en dehors de lui ne le nécessite, il apparaîtra

(1) *Op. cit.*, p. 444.

dégagé de toute nécessité externe, mais il n'est pas libre, il obéit à la nécessité interne de sa propre nature. L'histoire psychologique entière de l'individu a développé dans son activité volitive des façons de réagir, des habitudes, qui, à ce moment, viennent peser dans la balance à côté des motifs insuffisants et l'entraînent.

Cette intervention est inaperçue, parce que l'habitude se confond avec la volonté et n'est qu'une seule et même chose avec elle; en réalité, elle détruit la liberté (1).

Voilà donc une première explication, trouvée par le déterminisme, au fait de conscience qui nous révèle notre liberté dans l'absence de nécessité caractérisant certains de nos actes. Le fondement réel de ce témoignage n'est rien autre chose que notre ignorance des causes qui nous déterminent. Cette explication prend plusieurs aspects. Elle est adoptée par ceux qui nient la dépendance efficace de nos actes externes vis-à-vis de nos volitions : pour eux, le fait que les causes réelles de nos mouvements nous échappent, engendre l'illusion qu'ils dépendent d'une décision constante. Les mêmes auteurs la reprennent pour expliquer comment nous croyons libres ces décisions elles-mêmes; c'est qu'elles aussi résultent de processus

---

(1) « La conscience de la liberté provient de l'aperception active. L'aperception active unit les représentations d'après des lois déterminées. Ces lois sont les lois de la pensée. Elles se manifestent d'autant plus purement que nous concevons les processus de l'aperception active plus séparés de ces processus de l'aperception passive qui ont leur source dans les impressions sensorielles extérieures et dans leurs renouvellements involontaires, occasionnés par les irritants internes. Nous nous sentons libres, surtout dans notre propre fonctionnement de la pensée qui utilise les impressions extérieures en qualité de matériaux disponibles. Or, notre pensée nous apparaît libre, non pas seulement parce qu'elle ne suit aucune loi, mais parce qu'elle est déterminée par ces sortes de lois qui résident au dedans de nous-mêmes. Toutefois, ces lois sont précisément les plus obligatoires qu'il y ait pour nous. » (*Op. cit.*, p. 455.)

organiques qui ne nous apparaissent pas. Enfin, d'autres admettant et l'indépendance de la vie consciente et son influence sur nos mouvements externes, nient cependant que nos décisions soient libres; elles sont déterminées par notre caractère psychique, mais cette détermination ne nous apparaît pas, la conscience de l'indépendance n'a toujours pour fond réel que l'inconscience de la dépendance (1).

C'était déjà l'idée de von Hartmann, lorsqu'il soutenait que le témoignage de la conscience ne pouvait rien en faveur de la liberté, attendu que le déterminisme de nos vouloirs pouvait ne pas nous apparaître clairement (2).

Mais n'avons-nous conscience que de l'absence de nécessité de nos actes libres? Négativement, l'acte libre se définit celui qui n'est déterminé par rien. Positivement, il peut se définir celui auquel le moi se détermine par lui-même. N'avons-nous pas conscience de la liberté sous ce nouvel aspect? Il semble que nous avons conscience de nous trouver parfois en présence de partis également possibles, et de nous déterminer à l'un d'eux par nous-mêmes. Dès lors, il ne suffirait pas de dire que nous ignorons la cause qui nous détermine, nous la percevrions parfaitement dans notre activité, indéterminée d'abord, puis se déterminant.

A cet aspect du témoignage de la conscience on a opposé une seconde explication. Quelle est-elle?

Aux yeux de Stuart Mill, la conscience directe du libre choix est chose inconcevable. « Avoir conscience du libre arbitre, signifie avoir conscience, avant d'avoir choisi, d'avoir pu choisir autrement. La conscience me dit ce que je fais ou ce que je sens. Mais ce que je suis capable de faire ne tombe pas sous la conscience. La conscience n'est pas prophétique : nous avons conscience de ce qui est, non de ce qui sera ou de ce

(1) Fouillée, *Liberté et déterminisme*, p. 91.

(2) *Phænomenologie des sittlichen Bewusstseins*, p. 456.

qui peut être. Nous ne savons jamais que nous sommes capables de faire une chose, qu'après l'avoir faite ou qu'après avoir fait quelque chose d'égal ou de semblable (1). »

Si l'on va au fond des choses, si l'on analyse bien le témoignage de l'observation interne et si on le dégage de tout élément d'interprétation, on verra l'illusion s'évanouir.

« J'ai la conviction que j'aurais pu choisir l'autre voie, et même que je l'aurais choisie si je l'avais préférée, c'est-à-dire si je l'avais mieux aimée; mais je ne trouve pas que j'aurais pu choisir l'une tout en préférant l'autre... Je sais que je peux choisir, parce que je choisis souvent de faire une chose quand j'aimerais mieux en faire une autre prise en soi, abstraction faite de ses conséquences ou d'une loi morale que je viole en la faisant. C'est cette préférence d'une chose pour elle-même, abstraction faite des conséquences qui lui servent de cortège, qu'on donne souvent par défaut de précision pour une préférence de la chose (2) » (de la chose entourée de toutes ses conséquences, c'est le sens que donne l'auteur au mot chose).

Telle est l'explication de Stuart Mill. Quand je choisis un parti entre plusieurs possibles, le plus souvent les autres partis avaient du bon également; au moment de la décision, je les ai rejetés à cause de certains côtés défectueux qu'ils présentaient. Mais la distance simplifiant mes souvenirs, j'oublie les circonstances de ma volition, je ne vois plus que la chose abstraite, dégagée de ses défauts et qui m'est, comme telle, préférable au parti que j'ai pris; j'en conclus que je me suis décidé en dépit de mes préférences, malgré le poids des sollicitations, par un acte de libre arbitre. Au fond, je ne me suis trouvé en présence que d'une forme spéciale de nécessité.

M. Fouillée reprend cette théorie. Il ajoute un argument à ceux de Mill. Si la conscience se croit libre lorsqu'elle projette le présent dans le passé et juge de son acte écoulé d'après

(1) *La philosophie de Hamilton*, p. 551.
(2) *Ibidem*.

les dispositions qui la dominent maintenant et la feraient agir différemment, il n'en est plus de même lorsqu'elle projette le passé dans le présent. « Changez son centre de perspective, et dites-lui : Si vous étiez aujourd'hui exactement dans les mêmes dispositions qu'autrefois, sans l'expérience des choses que vous avez, avec les mêmes préjugés et les mêmes passions, feriez-vous la même chose qu'autrefois? Sa réponse la plus spontanée sera : Si c'était à refaire dans les mêmes circonstances et avec le même état d'esprit, je le referais (1). »

Pourtant cette explication ne va pas au fond des choses. Ce n'est pas uniquement à propos d'actes déjà accomplis que la conscience m'atteste la liberté de ma détermination; il y a ici oubli d'un fait psychologique de première évidence. Nous ne voyons pas nos actions du dehors, notre conscience nous met au dedans de nous-mêmes, elle nous fait assister à la genèse de nos actes. En ce sens, il n'est pas vrai de dire avec Stuart Mill « que nous ne sachions jamais que nous sommes capables de faire une chose qu'après l'avoir faite ». D'évidence, la puissance d'agir en sens contraires qui est de l'essence de la faculté libre selon les indéterministes, ne peut, en tant que pure puissance, être objet de conscience. La conscience, toute connaissance même ne porte que sur l'être, sur l'actualité. La puissance non seulement n'est jamais connaissable comme telle par l'intuition immédiate, le raisonnement même n'arrive qu'à la soupçonner obscurément au bout d'une recherche pénible et abstruse. Nous sommes d'accord sur ce point avec Stuart Mill, « nous avons conscience de ce qui est, non de ce qui sera ou de ce qui peut être ». N'y a-t-il pas quelque chose qui est, que la conscience perçoive directement et qui lui révèle, sinon sa puissance à part de tout acte, au moins des commencements d'actes encore indéterminés qui permettent de constater, avant la décision, la possibilité de décisions contraires?

Je suis en ce moment assis dans mon fauteuil, il me vient

---

(1) FOUILLÉE, *Liberté et déterminisme*, p. 111.

l'idée de me lever, de faire trois pas dans ma chambre pour résister à l'engourdissement qui m'envahit. Mais j'hésite à me lever, c'est un effort à faire. Des deux côtés, une satisfaction s'offre à moi, celle de me dégourdir un moment en me levant, celle d'éviter un effort et de rester assis. A coup sûr j'ai envie de me satisfaire, mais quelle satisfaction choisir? Mon activité aperceptrice passe hésitante de l'image « me lever » à celle de « rester assis ». Et tandis qu'elle se donne ainsi partiellement à chacune sans pourtant s'arrêter encore, je perçois en moi, de façon bien distincte, les préludes de l'innervation correspondant à ces deux images.

M. Fouillée l'a saisi, il y a ici un moyen terme qui a échappé à Stuart Mill : « ce début des mouvements, le premier stade de l'innervation, qui aboutirait au mouvement si elle acquérait un certain degré d'intensité. Puissance, au point de vue physiologique, c'est la conscience d'un conflit de représentations auquel répond dans le cerveau un conflit de mouvements en sens divers. La puissance des contraires est le côté interne de la composition des forces en équilibre mutuel et instable (1) ».

Mais, malgré cela, M. Fouillée ne croit pas que nous ayons conscience d'agir avec liberté. Avant la détermination, il pouvait y avoir plusieurs partis possibles en présence. Au moment où nous nous déterminons, nous ne pouvons pas avoir, selon lui, la conscience que nous pourrions vouloir en réalité le contraire, Je pourrais agir autrement si je voulais agir autrement, cela est admis, mais comment voudrais-je autrement? Je voudrais autrement si je le voulais, disent les indéterministes, sans que rien soit changé aux conditions; je n'aurais qu'à vouloir autrement. Cela, dit M. Fouillée, est invérifiable.

Invérifiable, d'abord dans l'acte. « Car il faudrait, pour cela, que je fisse en un même instant deux choses contraires; ou bien que, s'il y a une différence de temps sans aucune autre différence, je fisse deux actes différents. » La première hypo-

---

(1) FOUILLÉE, *Liberté et déterminisme,* p. 75.

thèse est absurde. La seconde est irréalisable. « Quand nous faisons successivement des choses opposées sans aucune autre différence apparente que celle du temps, un peu plus d'attention découvre d'autres différences (1). »

C'est le cas, par exemple, de certaines expériences dans lesquelles on croit saisir le libre arbitre. On lève le bras, puis on l'abaisse, à volonté, sans qu'aucune circonstance ait changé, semble-t-il. Il n'en est pas ainsi, dit M. Fouillée : « au second instant, nous avons en plus le souvenir du premier, et ce souvenir de ce que nous avons fait est une raison de ne pas le refaire, quand nous avons l'intention de montrer précisément notre pouvoir de réaliser les contraires (2) ».

A première vue, M. Fouillée pourrait sembler ici ne pas tenir compte de l'observation que nous venons de lui voir faire contre Mill, et chercher uniquement dans la constatation de l'acte externe les propriétés de notre détermination.

Mais non, la tendance interne est déterminée à l'acte externe auquel elle va aboutir. Cette puissance dont M. Fouillée nous accorde la conscience est une puissance très différente de la puissance aristotélicienne. C'est le début d'un mouvement; pourquoi ce début ne serait-il pas dirigé vers son terme? Sans doute, dit M. Fouillée, il doit y avoir dans la cause quelque chose de plus que l'effet, une fécondité indéterminée, c'est la catégorie aristotélicienne de puissance. Mais il ne veut pas pénétrer ce mystère métaphysique. Dans le fait, dit-il, la puissance telle que nous la constatons n'a rien d'indéterminé ; pour que nous sachions qu'elle contient un pouvoir des contraires, il nous faudrait constater qu'elle les produit. Or, elle ne les produit jamais. « La conscience de la puissance se ramène donc à la conscience du mouvement imprimé, c'est-à-dire du changement, et du changement selon une loi. Là encore la conscience de la liberté nous échappe (3). »

(1) *Op. cit.*, p. 112.
(2) *Ibid.*, p. 112.
(3) *Ibid.*, p. 76.

N'avons-nous pas cependant conscience de quelque chose qui se trouve à la racine des deux actes opposés, d'une condition première qui leur serait commune « comme le sommet de l'angle est commun aux deux lignes divergentes? » Tous deux pourront avoir ce caractère, dit M. Fouillée, « d'être pensés comme possibles pour la volonté; il faut même, pour que cette condition soit vraiment commune, qu'ils soient pensés comme également possibles sous tous les rapports; bien plus, il faudrait qu'ils fussent pensés en même temps ». Mais la même objection se dresse toujours. « La pensée simultanée de deux choses également possibles est irréalisable. A chaque moment, notre pensée est plus sur un des côtés de l'angle que sur l'autre. Dans l'instant où je pense l'un des possibles, cette pensée est déjà un commencement d'exécution qui constitue un surplus actuel en sa faveur. Dans les cas d'équilibre, ce surplus peut suffire à motiver la direction finale de la volonté; nous n'avons donc pas même conscience de penser au même instant deux possibles égaux (1). »

Une argumentation analogue est présentée par Riehl.

On croit que nous avons le pouvoir, tout en voulant, de vouloir autre chose. Cela est faux. Nous avons le pouvoir de nous représenter une autre volition, mais nous n'avons pas en même temps le pouvoir de nous décider aux contraires. Avant d'agir, nous ne pouvons en avoir conscience, car « notre conscience ne commence qu'avec notre action ». Et d'autre part, comment pourrions-nous dans les mêmes circonstances poser deux actions contraires? « Le moment où toutes les conditions sont remplies est celui même de l'action. » A ce moment, l'action est évidemment déterminée, et vouloir qu'une autre action soit possible, c'est poser l'identité des contraires (2).

---

(1) *Op. cit.*, p. 113.

(2) *Der philosophische Kritizismus und seine Bedeutung für die positive Wissenschaft*, 1887, t. II, pp. 223 et 240.

Cette dernière idée est aussi celle de Fechner. « Le sentiment que l'on pourrait se décider de plusieurs façons, n'est que le sentiment que, parmi les motifs qui entraînent de ci et de là, aucun n'a encore pris le dessus. Mais enfin, un motif triomphe, et si l'on parle de liberté, c'est uniquement parce que le combat, comme la victoire, est du domaine interne (1). »

Ainsi, loin de me permettre de constater ma liberté, la conscience, au contraire, me montre que toujours je me décide en me laissant déterminer par un motif. M. Fouillée va nous préciser ce nouvel argument.

Tout d'abord, il faut noter que nous ne pouvons avoir présent à l'esprit et offert à la volonté qu'un parti à la fois. Mais en vertu de l'association des contraires, « la réflexion qui nous avertit de l'idée actuellement dominante, fait surgir à son tour l'idée dominée ». Il se produit ainsi une « oscillation analogue à celle du pendule. La force constante de la pesanteur, qui excite le pendule à rentrer dans sa position normale, peut être comparée à la tendance constante qui incline l'esprit vers le bonheur en général... Les impulsions particulières à droite ou à gauche sont analogues aux tendances tour à tour prédominantes ».

Il y a là une certaine indétermination; comment en sortirons-nous? L'oscillation aboutira au triomphe final de l'un des possibles, mais par la seule action de l'idée qui le représente. L'une des tendances en conflit, plus puissante que l'autre, l'emportera.

On se figure la volonté comme indépendante des motifs, et se décidant à son gré entre les partis qui s'offrent à elle. Mais c'est là une interprétation erronée du fait de conscience. Elle en fausse la réalité par une abstraction. « On réduit les idées à de simples reflets », on en fait « de simples objets de contemplation entre lesquels se détermine à son gré une volonté indéterminée en soi (2) ». Ou bien, la détermination attribuée

(1) *Tagesansicht gegenüber den Nachtansicht,* 1879, p. 172.
(2) *Op. cit.*, p. 110.

à la volonté a un motif, qui l'entraîne, et c'est le déterminisme; ou bien elle n'en a pas, et alors elle est indifférente, elle est irrationnelle. Cette théorie qui est, d'après M. Fouillée, celle du libre arbitre spiritualiste, se ramène donc à la théorie de la liberté dite d'indifférence. Si la volonté ne se laisse pas nécessiter par les motifs, elle se décide sans motifs.

On a cru trouver des cas où la liberté d'indifférence, pensait-on, devait se vérifier. Les partis possibles se trouvant absolument égaux, le seul conflit des tendances ne pourrait aboutir à une décision; celle-ci devrait donc être attribuée à la volonté. Ou bien encore, le conflit des tendances aboutirait naturellement à une décision tout opposée à celle qui est prise, nouvelle preuve que la volonté n'obéit pas aux motifs.

Mais, si l'on examine attentivement les exemples proposés, on trouve toujours une raison à la décision. Vous me donnez à choisir entre vingt francs et quarante. Je puis choisir vingt francs. Mais si je fais cela, c'est pour un motif très net, pour affirmer précisément mon pouvoir de choisir. Il y a là une tendance plus puissante que l'intérêt que j'aurais à choisir quarante francs. J'accomplis raisonnablement, pour une raison subjective, un acte qui, extérieurement et objectivement, paraît déraisonnable.

Quant aux cas d'indifférence absolue, ils sont très difficiles à réaliser dans la pratique. Voici, selon M. Fouillée, une expérience qui pourrait en approcher. Soient deux points marqués sur une page blanche, assez voisins pour que je puisse les apercevoir d'un même regard. Je tiens ma plume suspendue à un pouce de la page, à égale distance des deux points. Sur lequel vais-je la poser?

Je puis me décider, par besoin d'en finir, à marquer n'importe lequel des deux points. Et comme je ne vois aucune raison de poser la plume sur l'un plutôt que sur l'autre, je laisse aller ma main au hasard. Ce sont des causes extérieures ou organiques qui me déterminent.

Je puis aussi déterminer intérieurement par la pensée le point sur lequel je poserai la plume. Je pense alternativement

l'un, puis l'autre, jusqu'au moment où, pour une raison, qui est d'agir et de mettre un terme à l'hésitation, je me décide pour celui auquel je me trouve penser. Tout porte à croire que l'indifférence n'existe plus, puisque je ne pense qu'à un point et qu'il me serait impossible de penser en même temps à l'autre. Le choix résulte de deux facteurs, la décision d'agir qui est dominée par un motif, et l'attention dirigée par hasard au moment de cette décision sur le parti choisi.

Il n'y a donc jamais d'indifférence dans la volonté. Les notions d'activité indéterminée et de motifs non déterminants sont le résultat d'une distinction arbitraire. Les motifs ne sont pas de simples objets de contemplation, ils sont actifs. Tout motif réel et pratique s'accompagne d'une tendance à l'action. C'est cette tendance que l'on a mise à part sous le nom de volonté, et il n'est resté en présence d'elle que des idées abstraites. Si on leur rend leur aspect réel, leur vie concrète, si on les remplit d'images et de sentiments, elles deviennent des mobiles réels, qui ne laissent plus de place à la volonté indifférente, mais déterminent son activité. Je choisis toujours, entre deux partis, celui auquel je suis porté par une inclination plus forte; « le pouvoir de choisir n'ajoute rien à la force antérieure de l'inclination, et n'est dans le calcul qu'un terme superflu : la prévalence de l'inclination la plus forte est toujours réelle en fait, et le pouvoir de faire le contraire demeure toujours virtuel (1) ».

Telle est la seconde explication que l'on donne du fait de conscience du libre arbitre. Il nous serait révélé par le sentiment que nous aurions de pouvoir nous décider autrement que nous ne nous décidons. Ce pouvoir n'est pas vérifiable. Nous avons conscience de divers partis en présence; au moment de la décision, nous ne sommes plus sous l'influence que d'un seul d'entre eux qui nous détermine pleinement. Si nous croyons cette détermination libre, ce ne peut être là qu'une interprétation illusoire des faits, une transformation de la réalité opérée par le souvenir.

(1) *Op. cit.*, p. 116.

§ 3. — Le déterminisme et la sociologie.

La méthode sociologique, les systèmes : sociologie organiciste, matérialisme historique, sociologie psychologique. — La spécificité du déterminisme social : fait social et loi sociale. — Le rôle des individus. Théories modernes à ce sujet. — Conclusions de M. Durkheim. — La sociologie et les statistiques. — Les lois sociales mises en lumière par les statistiques. — Histoire. — La loi des grands nombres et la liberté des individus.

Il nous reste à considérer un dernier ordre de phénomènes, le plus complexe, les phénomènes sociaux. La science qui s'en occupe est toute récente encore, le droit à l'existence ne lui est pas jusqu'ici universellement reconnu.

Quoi qu'il en soit de cette discussion (1), tout le monde admettra l'existence de phénomènes sociaux, nettement distincts des autres groupes de phénomènes. Sans doute, ils sont étudiés par certaines sciences particulières ; l'histoire, le droit, l'économie politique, en étudient chacune des points de vue distincts. Mais il reste à grouper les résultats de ces sciences particulières en une synthèse plus compréhensive qui embrasse à la fois tous les aspects des phénomènes sociaux (2).

Quel que soit le nom donné à cette science, il est certain qu'il y a lieu de la constituer ; il est certain aussi que son programme, en tant que science d'observation positive, répond à celui que Comte traçait, à cette « Sociologie » qu'il se flattait d'avoir amenée à l'état vraiment scientifique.

Découvrir les lois des phénomènes sociaux, « en manifester la liaison réelle » (3), telle est la mission de la science nouvelle.

---

(1) Cf. Espinas, *Être ou ne pas être.* (Revue philos., 1901.) — Maurice Bloch, *Progrès des sciences économiques*. Paris, 1890.

(2) René Worms, *Après dix ans.* (Revue internat. de Sociologie, janvier 1903.)

(3) *Cours,* t. IV, p. 214.

Il faut désormais les concevoir comme « inévitablement assujettis à de véritables lois naturelles, comportant régulièrement une prévision rationnelle (1) ».

Il faut regarder chacun des états consécutifs « comme le résultat nécessaire du précédent et le moteur indispensable du suivant, suivant le lumineux axiome du grand Leibnitz : le présent est gros de l'avenir (2) ».

Pouvait-on formuler plus nettement le déterminisme social? Il constitue le principe fondamental de la science nouvelle. Comte lui proposait la recherche d'une double espèce de lois, les unes relatives à ce qu'il appelait la statique sociale, les autres à la dynamique sociale. Les premières devaient étudier la société au repos dans ses éléments constitutifs et ses conditions d'existence, les autres devaient étudier son mouvement et son développement.

A ce double point de vue, Comte recommandait comme procédé d'investigation l'observation patiente et désintéressée des faits sociaux, éclairée comme dans les autres sciences par l'examen des cas pathologiques, ici des révolutions, des décadences sociales, et par l'étude comparative des différentes sociétés, humaines et animales (3).

Enfin, il ne fallait jamais perdre de vue la corrélation des deux facteurs essentiels : « l'humanité qui accomplit le phénomène et l'ensemble constant des influences extérieures quelconques, l'agent du phénomène et le milieu où il se développe (4) ».

Il y avait donc lieu d'établir des relations déterminées, d'abord entre les phénomènes sociaux et les conditions étrangères, non sociales, de milieu géographique, de race, de climat qui les environnent, et ensuite entre les phénomènes sociaux eux-mêmes. Mais ceux-ci sont multiples : il y a les faits reli-

(1) *Op. cit.*, p. 230.
(2) *Ibid.*, p. 366.
(3) *Ibid.*, leçon 48e.
(4) *Ibid.*, p. 340.

gieux, les faits juridiques, politiques, scientifiques, économiques.

Tous ces différents phénomènes réagissent les uns sur les autres, ils agissent sur le milieu et subissent le contre-coup de ses modifications.

Comte insiste beaucoup sur cette idée du « consensus » universel qui caractérise les phénomènes quelconques des corps vivants et que la vie sociale manifeste nécessairement au plus haut degré (1).

La sociologie, d'après Comte, doit mener à des conclusions pratiques. Puisque les phénomènes sociaux sont assujettis à des lois nécessaires, il faut que l'action politique en tienne compte. Elle ne doit pas viser à l'absolu. L'action du pouvoir n'est possible que moyennant un « assentiment correspondant, spontané et réfléchi, explicite ou implicite, des diverses volontés individuelles déterminées, suivant certaines conditions préalables, à concourir à une action commune, dont ce pouvoir est d'abord l'organe et devient ensuite le régulateur (2) ».

Tout est relatif en matière sociale et un régime ne peut être jugé qu'en tenant compte de l'état de civilisation auquel il correspond.

Est-ce à dire que la sociologie de Comte fût fataliste? Le but même que poursuit la science, c'est la solution de la crise sociale. S'il était impossible d'agir sur les événements, à quoi donc servirait-elle?

Comte ne voit pas de contradiction au concept d'une « fatalité modifiable » (3). L'action politique peut modifier dans une certaine mesure le cours des événements. Sans doute, l'évolution sociale est prédéterminée par l'ensemble des faits extérieurs, « la marche de la civilisation est essentiellement inalté-

---

(1) *Op. cit.*, p. 235.

(2) *Ibid.*, p. 244.

(3) *Système de la politique positive*, 1883, t. II, p, 127.

rable quant au fond (1), » mais l'action politique peut ralentir ou accélérer la vitesse de l'évolution. Aucune loi, aucune action sociale ne parviendra jamais à enrayer la marche générale de l'histoire. Mais les mesures prises avec la claire-vue du but auquel tendent les mouvements sociaux et pour en amener la réalisation, peuvent en avancer l'heure. Les mesures maladroites ou réactionnaires peuvent, au contraire, la retarder et prolonger les crises qui doivent la précéder (2).

Nous ne pouvons nous attarder à l'examen de la sociologie comtiste. Ce que nous venons d'en dire laisse déjà soupçonner que pour elle les faits sociaux ne sont pas uniquement fonctions de causes matérielles, et, de fait, Comte s'est nettement élevé contre la réduction de la sociologie à la biologie, tout comme il s'était élevé, nous l'avons vu, contre la prétention de réduire à l'unité d'une loi générale tout l'ensemble des sciences. Le fait capital de la sociologie c'est l'influence graduelle, directe et continue des générations humaines les unes sur les autres (3). C'est dire que ni la physiologie, ni la biologie, ni l'étude des variétés animales ne peuvent livrer la clé du déterminisme social. L'influence des générations les unes sur les autres est un fait d'ordre intellectuel. Les sciences de la nature peuvent nous renseigner peut-être sur les points de départ de l'évolution sociale, elles ne peuvent rien nous apprendre sur la marche qu'elle suivra en vertu du développement même de la société. C'est une erreur de vouloir réduire la sociologie à de la physiologie, tout comme de vouloir expliquer la physiologie par la chimie, la chimie par la physique, en général, les sciences supérieures par la science inférieure. Cette erreur générale, il l'appelle du nom de matérialisme. Au contraire, son système admettant la discontinuité de la science est un spiritualisme (4).

(1) *Appendice général de la politique positive*, p. 93.
(2) Cf. DEFOURNY, *La sociologie positive*. A. Comte, 1902, pp. 110-114.
(3) *Cours*, t. I et IV, p. 483.
(4) *Système de politique positiviste*, t. I, p. 50. — Cf. DEFOURNY, *op. cit.*, p. 84.

La sociologie n'en est pas restée là... Passant outre aux sévères réserves de son fondateur, elle a voulu se rattacher aux sciences inférieures, et nous avons connu dans cet ordre d'idées de brillantes synthèses.

Nous ne pouvons songer à indiquer même ici les systèmes de sociologie que ces derniers temps ont vus éclore. Nous ne faisons que mentionner les principaux courants.

La sociologie organiciste a eu son plus illustre promoteur dans Herbert Spencer. Pour lui, la vie des sociétés obéit aux mêmes lois que la vie des individus. Le déterminisme biologique est la clé du déterminisme sociologique. Cette même tendance se retrouve encore aujourd'hui. M. Novicow en est un représentant (1), de même que Schœffle (2), M. René Worms (3), Lilienfeld (4) et récemment M. Ammon (5).

On a fait mieux encore, et on a tenté de réduire la sociologie à la mécanique. M. Winiarsky a publié dans ce sens une étude très curieuse. Il ne parle rien moins que de retrouver dans les lois sociales l'application des principes de la thermodynamique et entre autres du principe de Carnot (6). M. Winiarsky notait un essai analogue au sien tenté par M. Henrion (7), selon la même méthode, mais avec des résultats très différents des siens. Mais ces auteurs sont restés isolés, la vogue n'est pas venue au mécanicisme social et même, aujourd'hui, l'organicisme social est vivement battu en brèche.

Aussi bien, ses conceptions basées surtout sur des compa-

---

(1) *Conscience et volonté sociales*, 1897.

(2) *Bau und Leben des socialischen Körpers*, 1896.

(3) *Organisme et société.*

(4) *Pathologie sociale*, 1896.

(5) *L'ordre social*, trad. française, 1900.

(6) *Essai sur la mécanique sociale.* (REVUE PHILOS., février 1898, février et mars 1900, t. XXV, pp. 120-123.)

(7) *Leçons sur le mouvement social.* Paris, 1899.

raisons (1) ne semblaient pas pouvoir donner des résultats fort scientifiques.

Il peut être intéressant, comme l'ont noté récemment trois auteurs belges (2), de comparer la vie des sociétés et celle des organismes, à condition de ne pas oublier à quel point les deux diffèrent. Mais alors on ne fait plus simplement de la sociologie biologique, on fait de la sociologie spécifique.

Les doctrines qui font école aujourd'hui en sociologie, ce sont, d'une part, le matérialisme historique plus ou moins mitigé, de l'autre, ce que l'on pourrait appeler le psychologisme sociologique. Les deux doctrines reconnaissent la spécificité des faits sociaux. Elles se différencient surtout, semble-t-il, quant à l'élément auquel elles reconnaissent dans la vie sociale le rôle essentiel, facteur économique ou facteur psychologique.

Le matérialisme historique se rattache d'une manière assez curieuse à la philosophie hegelienne. Tandis que pour Hegel, le développement de l'idée crée les formes sociales, pour l'école marxiste il faut renverser le rapport. L'histoire reste toujours une évolution nécessaire, mais le moteur, la base réelle de l'évolution, est au contraire à chercher dans les faits économiques.

Karl Marx caractérisait de façon pittoresque le changement qu'il a fait subir à la théorie hegelienne. « Hegel, disait-il, a défiguré la dialectique, c'est-à-dire l'évolution qui engendre les mondes, par le mysticisme; mais ce n'en est pas moins lui qui a exposé, le premier, le mouvement d'ensemble. Chez lui, elle marche sur la tête, il suffit de la remettre sur ses pieds pour lui trouver la physionomie tout à fait raisonnable. »

---

(1) Ainsi M. Novicow compare encore longuement l'élite sociale au système nerveux cérébral. — Cf. *Conscience et volonté sociales,* 1897, pp. 24 et 56.

(2) Demoor, Massart et Vandervelde, *L'évolution régressive en biologie et en sociologie,* 1897.

Et Marx a remis la dialectique sur ses pieds. Pour lui, la base réelle de la vie sociale, c'est la structure économique. Religion, philosophie, luttes politiques, ce sont faits secondaires et de surface, engendrés par la vie matérielle, changeant avec elle, et n'exerçant sur la marche de l'histoire aucune action sérieuse. Avant le socialisme, on avait vu dans l'histoire des mouvements d'idées, des bouleversements politiques, des remaniements territoriaux; on avait cru à l'influence directrice des grands hommes, à l'importance décisive des grandes batailles. Tout cela était la surface de l'histoire, et l'on s'y arrêtait, on ne voyait pas l'évolution fondamentale, seule importante, des modes de production.

Mais depuis Marx, le matérialisme historique s'est atténué. D'après M. Labriola, le matérialisme historique ne veut pas expliquer entièrement tous les faits sociaux par les facteurs économiques. C'est seulement pour « éclairer » les manifestations sociologiques qu'il les place sur leur « support économique (1) ». Il prétend simplement établir une action réciproque de l'économie sur le reste et du reste sur l'économie. Les facteurs économiques sont primordiaux, ils sont primitifs dans l'évolution de la société, mais il n'est pas moins vrai que « la morale, l'art, la religion, la science ne sont que des produits des conditions économiques, des effluves, des ornements, des irradiations et des mirages des intérêts matériels ». Il serait ridicule de « réduire toute l'histoire à l'arithmétique commerciale », et il ne suffit pas, pour interpréter la Divine Comédie, de « l'illustrer » avec les factures des marchands florentins (2) ». Les superstructures sociales, comme disait Marx, ne sont donc pas chose vaine et de pure façade. Il faut admettre leur réalité, il faut admettre leur influence. Il y a plus, M. Labriola est tout disposé à reconnaître l'action des grands hommes, conditionnée, sans doute, par le milieu social, mais effective et

---

(1) *Essais sur la conception matérialiste de l'histoire,* 1897. p. 7.
(2) *Op. cit.,* pp. 242-243.

réelle, si effective qu'elle peut modifier dans une certaine mesure le cours de l'histoire. « Que ce César déterminé qui fut Napoléon soit né telle année, ait suivi telle carrière, et se soit trouvé prêt le 18 Brumaire, tout cela est complètement accidentel par rapport au cours général des choses qui poussait la nouvelle classe, maîtresse du terrain, à sauver de la Révolution ce qui lui paraissait nécessaire... Mais que ce qui est arrivé, arrivât de la façon que nous connaissons, cela dépendra de ce fait que ce fut Napoléon qui a mené l'entreprise. Et dès lors, l'accident cesse, dès ce moment, d'être accident, précisément parce que c'est cette personne déterminée qui donne l'empreinte et la physionomie aux événements (1). »

Quoi qu'il en soit, le matérialisme historique est nettement social. Il ne prétend pas expliquer les faits sociaux par des lois empruntées à d'autres sciences. Il demande à des faits humains la clef des organisations sociales. La production, les relations économiques sont les substrats élémentaires des phénomènes plus complexes de droit, de politique, de morale, de science ; or, les faits économiques sont des faits humains et des faits sociaux. De plus, l'économie politique n'est pas la science sociale, elle lui fournit ses premiers éléments, mais c'est à celle-ci à les mettre en œuvre, à y rattacher les faits sociaux. Et l'économie politique elle-même, dans son application aux faits concrets et réels, dépend de la sociologie, tous les faits sociaux réagissent les uns sur les autres (2).

Quelle que soit l'importance que l'on accorde aux facteurs économiques, les lois sociales sont des lois à part, distinctes des lois biologiques. La société n'est pas un organisme. Mais, d'autre part, les lois sociales ne sont pas uniquement la résultante du caprice des individus qui composent la société. Il y a un déterminisme social, supérieur aux volontés individuelles et

(1) *Op. cit.*, p. [illegible].

(2) Cf. A. Loria, *Riv. Italiana di sociologia*, 3e année, fasc. IV, pp. [illegible]-[illegible]0, et [illegible]aro, *ibid.*, fasc. VI, p. [illegible].

qui s'applique aux masses sociales. Sur ce point, le matérialisme historique est d'accord avec la philosophie de l'histoire et avec la sociologie plutôt psychologique. C'est ce qu'on a appelé l'objectivité des lois sociales. A leur égard, les faits individuels sont des épiphénomènes, « des fleurs du hasard (1) ».

C'est dans le même sens que conclut en histoire l'école de Lamprecht, représentée en Belgique par M. Pirenne. Il y a une nécessité qui régit l'histoire et qui entraîne les individus. Le rôle des grands hommes n'est que superficiel. Le milieu détermine les actions personnelles, ou, du moins, il leur donne leur efficacité (2). Les concessions que faisait M. Labriola n'infirment pas l'idée fondamentale de cette thèse.

Faut-il distinguer la philosophie de l'histoire et la sociologie, faut-il les confondre (3)? Sans entrer dans la querelle que ce problème suscite, notons, d'après quelques sociologues récents, la notion du déterminisme social.

D'après M. Tarde, la sociologie, pour devenir scientifique, doit descendre du gros au détail, chercher dans les menues actions individuelles l'explication des mouvements d'ensemble (4).

Mais l'éminent sociologue ne nie pas pour cela l'essentielle différence de la sociologie et de la psychologie. C'est bien la psychologie qui fournit à la sociologie sa base d'explication, mais c'est une psychologie à part, la psychologie intermentale. C'est une psychologie, puisqu'elle étudie des faits produits dans le moi, mais ces phénomènes sont produits dans le moi par ses rapports avec les autres moi. C'est une psychologie

(1) AD. COSTE, *L'expérience des peuples et les prévisions qu'elle autorise.* Alcan, 1900, p. 31. — Cf. *Les principes d'une sociologie effective*, 1899.

(2) LAMPRECHT, *Was ist Kulturgeschichte?* 1896; *Die Kulturhistorische Methode*, 1900.

(3) Cf. BARTH, *Die philosophie der Geschichte als Sociologie*, 1897.

(4) *Les lois sociales.* Alcan, 1898.

réfléchie au lieu d'une psychologie simple (1). De ces actions intermentales résulte ce que M. Tarde appelle la réalité sociale.

« Un principe, écrit-il, un sentiment, un dessein, d'abord individuel, se répand et se généralise de plus en plus, et en se généralisant se consolide, s'oppose au moi de chacun des associés. Alors, de chose subjective, il devient par cette opposition chose objective, il prend un air matériel puisqu'il résiste à chacun de nous quoique fondé sur les habitudes mentales de tous... En s'extériorisant hors de nous, en se reflétant dans des esprits échangés, l'état d'âme de chacun de nous, dans la mesure où nous sommes influencés, s'objective et se réalise. Et c'est là vraiment la chose sociale, bien mieux que l'ensemble des forces physiques et des substances chimiques au service de ces puissances spirituelles (2). »

C'est ainsi que M. Tarde a pu voir « dans l'esprit de groupe » le point central de la sociologie (3).

Mêmes idées chez M. Eulenburg. La psychologie sociale classe, analyse, explique les phénomènes sociaux, ceux qui ne sauraient se produire dans les âmes individuelles sans la coëxistence, le concours, l'action réciproque des autres. Le fait du groupement influe d'une façon puissante sur la psychologie collective. La nature du groupement modifie les représentations collectives et surtout les volitions collectives (4).

M. de Greef également reconnaît à la sociologie un domaine

---

(1) TARDE, *L'action intermentale.* (ARCH. D'ANTHROPOL. CRIMIN., mars 1901, p. 168.) — Cf. FERN. DESCHAMPS, *Compte rendu du Ve Congrès de l'Institut international de sociologie.* (MOUVEMENT SOCIOLOG., août 1903, p. 148.)

(2) TARDE, *La réalité sociale.* (REVUE PHILOS., novembre 1901, p. 460.)

(3) *L'esprit de groupe.* (ARCH. D'ANTHROPOL. CRIMIN., 15 janvier 1900, p. 7.)

(4) EULENBURG, *Ueber die Möglichkeit und die Aufgabe einer Socialpsychologie.* (JAHRB. FÜR GEZETZGEBUNG, t. XXIV, fasc. I, pp. 215, 223, 228.)

à part. « Si la biologie et la psychologie, écrit-il, peuvent expliquer à elles seules les phénomènes sociaux, la constitution de la sociologie en science particulière est une superfétation, la légitimité de cette dernière ne peut résulter que de la reconnaissance d'un ordre de phénomènes *sui generis* (1). »

M. Durckheim va nous mettre nettement en lumière le caractère particulier du fait social et des lois sociales.

Les faits sociaux sont spécifiques, ils ne se ramènent pas aux faits biologiques, il ne sont pas une simple addition d'actes individuels, ils ont leur réalité à part, ils sont des « choses ». C'est même ce qui caractérise les faits sociaux; ils ne le deviennent que lorsqu'ils s'imposent aux individus, en quelque sorte du dehors. « Sans doute, il peut se faire qu'en m'y abandonnant sans réserve, je n'évite pas la pression qu'ils exercent sur moi, mais elle s'accuse dès que j'essaie de lutter contre eux... Or, si cette puissance de coërcition interne s'affirme avec cette netteté dans les cas de résistance, c'est qu'elle existe, quoique inconsciente, dans les cas contraires. Nous sommes alors dupes d'une illusion qui nous fait croire que nous avons élaboré nous-mêmes ce qui s'est imposé à nous du dehors (2). »

Un fait social n'est pas un acte que répètent tous les individus, il faut encore que cet acte répété prenne en quelque sorte une consistance indépendante de ses manifestations individuelles. Et M. Durckheim montre abondamment que les coutumes, les institutions, les pratiques, les formes sociales possèdent cette caractéristique. Il définit le social « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ... générale, dans l'étendue d'une société donnée, tout en ayant une existence propre indépendante de ses manifestations individuelles (3) ».

---

(1) DE GREEF, *Introduction à la sociologie*, 1886, t. I, p. 6.

(2) *Règles de la méthode sociologique*, 2e édit., 1901; pp. 9-10.

(3) *Op. cit.*, p. 19.

Ces phénomènes sociaux sont objet de science comme d'autres phénomènes, précisément à cause de cette réalité qui les place en face de notre esprit comme des objets extérieurs et non comme de simples conceptions, comme des fantômes qu'il se créerait à lui-même. Il s'agit de les expliquer. A ce point de vue, on peut tenter une explication finaliste en rattachant les formes sociales à leur but; mais le point de départ d'une explication scientifique sera l'explication causale, rattachant les faits à leur cause efficiente.

Quelle est cette cause efficiente? Les faits sociaux ne s'expliquent pas par les actes individuels. Nous venons de le voir, ils s'imposent aux individus par l'extérieur. Sans doute, à l'origine, la société a pu surgir d'actes individuels. Mais dans l'état historique, la société existe avant les individus; elle leur est supérieure, les phénomènes qu'elle présente résultent de ses caractères propres. Vouloir expliquer les faits sociaux par les actes individuels, c'est commettre la même faute que de vouloir expliquer les phénomènes biologiques par les phénomènes inorganiques.

Il est bien vrai que tous les phenomènes de la vie sont des faits physico-chimiques, que, pris à part, ils peuvent se réaliser hors de la vie, et cependant le tout qu'ils constituent a ses lois propres, spécifiques. Il en est de même dans la société. Les individus et les consciences individuelles sont la matière sociale, les elements par la combinaison desquels la société se constitue; mais une fois constituée, elle est un être nouveau, elle a sa vie propre.

Les facultés de l'individu, ses idees, ses tendances ne sauraient expliquer entièrement les faits sociaux. Le sentiment religieux individuel ne peut expliquer l'organisation religieuse, ses rites, ses hierarchies. La sympathie mutuelle des époux ne rend pas compte de la legislation du mariage et de ses formes variees.

« Leur contribution (des états de conscience particuliers) consiste exclusivement en états très généraux, en prédispositions vagues et par suite plastiques, qui, par elles-mêmes, ne

sauraient prendre les formes définies et complexes qui caractérisent les phénomènes sociaux si d'autres agents n'intervenaient [1]. »

Ce n'est qu'exceptionnellement que des faits sociaux peuvent s'expliquer par des faits individuels, et encore cela suppose-t-il que le fait individuel en question a déjà lui-même un caractère social qui le rend capable d'agir sur la société. C'est le cas de l'homme d'autorité, de l'homme de génie. « Un fonctionnaire est une force sociale, mais c'est en même temps un individu. Il en résulte qu'il peut se servir de l'énergie sociale qu'il détient, dans un sens déterminé par sa nature individuelle, et, par là, il peut avoir une influence sur la constitution de la société. C'est ce qui arrive aux hommes d'État et plus généralement aux hommes de génie. Ceux-ci, alors même qu'ils ne remplissent pas une fonction sociale, tirent des sentiments collectifs dont ils sont l'objet une autorité qui est, elle aussi, une force sociale et qu'ils peuvent mettre, dans une certaine mesure, au service d'idées personnelles [2]. »

Cette restriction qu'impose le fait des grandes personnalités de l'histoire, n'enlève donc rien au principe général que pose M. Durkheim : « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de la conscience individuelle [3] ». Entre deux faits sociaux, il y a une relation de cause à effet, un rapport constituant une loi scientifique et qui a la valeur de toute loi scientifique. Chaque fait bien déterminé, bien isolé, a sa cause dans un autre fait également bien déterminé, bien isolé.

Il en est en sociologie comme dans toutes les sciences, la loi exprime le rapport de deux phénomènes, et ce rapport doit être constant, « en vertu du principe de causalité ». On peut

---

(1) *Op. cit.*, p. 130.
(2) *Op. cit.*, p. 137.
(3) *Op. cit.*, p. 135.

donc poser en règle la proposition : « A un même effet correspond toujours une même cause (1) ». C'est le principe du déterminisme scientifique, appliqué à la science nouvelle et reliant à leur tour ces faits sociaux, indépendants des faits individuels, dont M. Durkheim nous a fait reconnaître la réalité.

Les statistiques démontrent-elles l'existence des lois sociales? D'après M. Kistiakowsky, elles laisseraient échapper « ce qui est proprement social. Elles totalisent les faits individuels qui se répètent dans la société, mais elles ne montrent pas les attaches sociales de ces faits, elles ne les montrent pas eux-mêmes en tant que sociaux (2) ».

En effet, nous venons de le voir, un fait répété n'est pas pour cela social. Mais un fait social est un fait répété. Les statistiques peuvent, semble-t-il, mettre en lumière les faits sociaux.

On a souvent tiré argument des lois sociales et historiques contre le libre arbitre de l'individu. On tirait surtout argument des statistiques. L'uniformité qu'elles manifestent montrait, une fois de plus, que les masses obéissent à un déterminisme. Il semble bien que l'on puisse y voir une confirmation de l'existence des lois sociales (3).

Quetelet a été l'un des premiers à vouloir employer les statistiques pour établir des conclusions au sujet de la science sociale (4).

---

1) *Op. cit.,* p. 137.

(2) Kistiakowsky, *Gesellschaft und Einzelwesen.* Berlin, Liebmann, ch. IV.

(3) Cf. Lamprecht, *Was ist Kulturgeschichte?* 1896.

(4) Adolphe Quetelet, *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou essai de physique sociale.* Paris, 1835, 2 vol. — *Du système social et des lois qui le régissent.* Paris, 1848. — *Lettres sur la théorie des probabilités.* Bruxelles. Hayez, 1846. — *Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base.* (Mémoires de l'Acad. roy. des sciences de Belgique, t. XXI, Bruxelles, 1848.)

Météorologiste et physicien, il est tout disposé à voir dans les événements sociaux des lois semblables à celles qui régissent les phénomènes naturels. Il ne nie pas la liberté et déclare maintes fois qu'il la reconnaît. Mais elle lui paraît jouer dans les lois sociales un rôle très effacé. « Le grand corps social a sa physiologie, comme le dernier des êtres organisés. Nous trouvons des lois fixes, nous rentrons dans les domaines de la physique où le libre arbitre vient s'effacer entièrement. L'ensemble de ces lois forme une science à part à laquelle j'ai cru pouvoir donner le nom de physique sociale (1). »

Ainsi la liberté existe. Mais son influence sur les lois sociales est nulle. Elle se perd dans le nombre infini des actions humaines. Vous tracez une ligne à la craie sur le tableau noir : regardez-la au microscope : c'est le plus invraisemblable chaos de points irrégulièrement dispersés et l'ensemble offre pourtant à l'œil nu l'aspect d'une belle ligne bien droite. Ainsi en est-il de l'ensemble des efforts individuels (2).

Les statistiques ont été employées par Wagner (3) et bien d'autres dans un sens fataliste. Drobisch (4) a montré que les statistiques ne prouvaient pas précisément en faveur de l'existence de lois physiques dans la société, mais en faveur d'un déterminisme de motifs agissant d'une façon constante sur l'homme, et par lui, par l'intermédiaire même de sa liberté, sur le corps social.

Drobisch met bien en lumière la « loi des grands nombres ». Si l'on examine un grand nombre de personnes se trouvant en situation de poser certaines actions, le nombre de ceux qui les posent offre une proportion constante, au moins durant

(1) *Lettre sur la théorie des probabilités,* 1846, p. 263. — Comte reproche à Quetelet de lui avoir repris ce terme de « physique sociale » et de l'avoir mal employé. Comte l'appliquait à la sociologie. (Cf. *Cours,* t. IV, p. 15 en note.)

(2) Cf. *Physique sociale,* p. 5.

(3) A. Wagner, *Die Gesetzmässigkeit in scheinbar willkürlichen menschlichen Handlungen.*

(4) *Die moralische Statistik und die menschliche Willensfreiheit,* 1867.

réelle, si effective qu'elle peut modifier dans une certaine mesure le cours de l'histoire. « Que ce César déterminé qui fut Napoléon soit né telle année, ait suivi telle carrière, et se soit trouvé prêt le 18 Brumaire, tout cela est complètement accidentel par rapport au cours général des choses qui poussait la nouvelle classe, maîtresse du terrain, à sauver de la Révolution ce qui lui paraissait nécessaire... Mais que ce qui est arrivé, arrivât de la façon que nous connaissons, cela dépendra de ce fait que ce fut Napoléon qui a mené l'entreprise. Et dès lors, l'accident cesse, dès ce moment, d'être accident, précisément parce que c'est cette personne déterminée qui donne l'empreinte et la physionomie aux événements (1). »

Quoi qu'il en soit, le matérialisme historique est nettement social. Il ne prétend pas expliquer les faits sociaux par des lois empruntées à d'autres sciences. Il demande à des faits humains la clef des organisations sociales. La production, les relations économiques sont les substrats élémentaires des phénomènes plus complexes de droit, de politique, de morale, de science; or, les faits économiques sont des faits humains et des faits sociaux. De plus, l'économie politique n'est pas la science sociale, elle lui fournit ses premiers éléments, mais c'est à celle-ci à les mettre en œuvre, à y rattacher les faits sociaux. Et l'économie politique elle-même, dans son application aux faits concrets et réels, dépend de la sociologie, tous les faits sociaux réagissent les uns sur les autres (2).

Quelle que soit l'importance que l'on accorde aux facteurs économiques, les lois sociales sont des lois à part, distinctes des lois biologiques. La société n'est pas un organisme. Mais, d'autre part, les lois sociales ne sont pas uniquement la résultante du caprice des individus qui composent la société. Il y a un déterminisme social, supérieur aux volontés individuelles et

---

(1) *Op. cit.*, p. 274.

(2) Cf. A. Loria, *Riv. Italiana di sociologia,* 3e année, fasc. IV, pp. 429-430. et Asturaro, *Ibid.*, fasc. VI, p. 690.

qui s'applique aux masses sociales. Sur ce point, le matérialisme historique est d'accord avec la philosophie de l'histoire et avec la sociologie plutôt psychologique. C'est ce qu'on a appelé l'objectivité des lois sociales. A leur égard, les faits individuels sont des épiphénomènes, « des fleurs du hasard (1) ».

C'est dans le même sens que conclut en histoire l'école de Lamprecht, représentée en Belgique par M. Pirenne. Il y a une nécessité qui régit l'histoire et qui entraîne les individus. Le rôle des grands hommes n'est que superficiel. Le milieu détermine les actions personnelles, ou, du moins, il leur donne leur efficacité (2). Les concessions que faisait M. Labriola n'infirment pas l'idée fondamentale de cette thèse.

Faut-il distinguer la philosophie de l'histoire et la sociologie, faut-il les confondre (3)? Sans entrer dans la querelle que ce problème suscite, notons, d'après quelques sociologues récents, la notion du déterminisme social.

D'après M. Tarde, la sociologie, pour devenir scientifique, doit descendre du gros au détail, chercher dans les menues actions individuelles l'explication des mouvements d'ensemble (4).

Mais l'éminent sociologue ne nie pas pour cela l'essentielle différence de la sociologie et de la psychologie. C'est bien la psychologie qui fournit à la sociologie sa base d'explication, mais c'est une psychologie à part, la psychologie intermentale. C'est une psychologie, puisqu'elle étudie des faits produits dans le moi, mais ces phénomènes sont produits dans le moi par ses rapports avec les autres moi. C'est une psychologie

(1) Ad. Coste, *L'expérience des peuples et les prévisions qu'elle autorise*. Alcan, 1900, p. 31. — Cf. *Les principes d'une sociologie effective*, 1899.

(2) Lamprecht, *Was ist Kulturgeschichte?* 1896; *Die Kulturhistorische Methode*, 1900.

(3) Cf. Barth, *Die philosophie der Geschichte als Sociologie*, 1897.

(4) *Les lois sociales*. Alcan, 1898.

réfléchie au lieu d'une psychologie simple (1). De ces actions intermentales résulte ce que M. Tarde appelle la réalité sociale.

« Un principe, écrit-il, un sentiment, un dessein, d'abord individuel, se répand et se généralise de plus en plus, et en se généralisant se consolide, s'oppose au moi de chacun des associés. Alors, de chose subjective, il devient par cette opposition chose objective, il prend un air matériel puisqu'il résiste à chacun de nous quoique fondé sur les habitudes mentales de tous... En s'extériorisant hors de nous, en se reflétant dans des esprits échangés, l'état d'âme de chacun de nous, dans la mesure où nous sommes influencés, s'objective et se réalise. Et c'est là vraiment la chose sociale, bien mieux que l'ensemble des forces physiques et des substances chimiques au service de ces puissances spirituelles (2). »

C'est ainsi que M. Tarde a pu voir « dans l'esprit de groupe » le point central de la sociologie (3).

Mêmes idées chez M. Eulenburg. La psychologie sociale classe, analyse, explique les phénomènes sociaux, ceux qui ne sauraient se produire dans les âmes individuelles sans la coëxistence, le concours, l'action réciproque des autres. Le fait du groupement influe d'une façon puissante sur la psychologie collective. La nature du groupement modifie les représentations collectives et surtout les volitions collectives (4).

M. de Greef également reconnaît à la sociologie un domaine

---

(1) TARDE, *L'action intermentale.* (ARCH. D'ANTHROPOL. CRIMIN., mars 1901, p. 168.) — Cf. FERN. DESCHAMPS, *Compte rendu du Ve Congrès de l'Institut international de sociologie.* (MOUVEMENT SOCIOLOG., août 1903, p. 148.)

(2) TARDE, *La réalité sociale.* (REVUE PHILOS., novembre 1901, p. 460.)

(3) *L'esprit de groupe.* (ARCH. D'ANTHROPOL. CRIMIN., 15 janvier 1900, p. 7.)

(4) EULENBURG, *Ueber die Möglichkeit und die Aufgabe einer Socialpsychologie.* (JAHRB. FÜR GEZETZGEBUNG, t. XXIV, fasc. I, pp. 215, 223, 228.)

à part. « Si la biologie et la psychologie, écrit-il, peuvent expliquer à elles seules les phénomènes sociaux, la constitution de la sociologie en science particulière est une superfétation, la légitimité de cette dernière ne peut résulter que de la reconnaissance d'un ordre de phénomènes *sui generis* (1). »

M. Durckheim va nous mettre nettement en lumière le caractère particulier du fait social et des lois sociales.

Les faits sociaux sont spécifiques, ils ne se ramènent pas aux faits biologiques, il ne sont pas une simple addition d'actes individuels, ils ont leur réalité à part, ils sont des « choses ». C'est même ce qui caractérise les faits sociaux; ils ne le deviennent que lorsqu'ils s'imposent aux individus, en quelque sorte du dehors. « Sans doute, il peut se faire qu'en m'y abandonnant sans réserve, je n'évite pas la pression qu'ils exercent sur moi, mais elle s'accuse dès que j'essaie de lutter contre eux... Or, si cette puissance de coërcition interne s'affirme avec cette netteté dans les cas de résistance, c'est qu'elle existe, quoique inconsciente, dans les cas contraires. Nous sommes alors dupes d'une illusion qui nous fait croire que nous avons élaboré nous-mêmes ce qui s'est imposé à nous du dehors (2). »

Un fait social n'est pas un acte que répètent tous les individus, il faut encore que cet acte répété prenne en quelque sorte une consistance indépendante de ses manifestations individuelles. Et M. Durckheim montre abondamment que les coutumes, les institutions, les pratiques, les formes sociales possèdent cette caractéristique. Il définit le social « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ... générale, dans l'étendue d'une société donnée, tout en ayant une existence propre indépendante de ses manifestations individuelles (3) ».

---

(1) DE GREEF, *Introduction à la sociologie,* 1886, t. I, p. 6.
(2) *Règles de la méthode sociologique,* 2e édit., 1901; pp. 9-10.
(3) *Op. cit.,* p. 19.

Ces phénomènes sociaux sont objet de science comme d'autres phénomènes, précisément à cause de cette réalité qui les place en face de notre esprit comme des objets extérieurs et non comme de simples conceptions, comme des fantômes qu'il se créerait à lui-même. Il s'agit de les expliquer. A ce point de vue, on peut tenter une explication finaliste en rattachant les formes sociales à leur but; mais le point de départ d'une explication scientifique sera l'explication causale, rattachant les faits à leur cause efficiente.

Quelle est cette cause efficiente? Les faits sociaux ne s'expliquent pas par les actes individuels. Nous venons de le voir, ils s'imposent aux individus par l'extérieur. Sans doute, à l'origine, la société a pu surgir d'actes individuels. Mais dans l'état historique, la société existe avant les individus; elle leur est supérieure, les phénomènes qu'elle présente résultent de ses caractères propres. Vouloir expliquer les faits sociaux par les actes individuels, c'est commettre la même faute que de vouloir expliquer les phénomènes biologiques par les phénomènes inorganiques.

Il est bien vrai que tous les phénomènes de la vie sont des faits physico-chimiques, que, pris à part, ils peuvent se réaliser hors de la vie, et cependant le tout qu'ils constituent a ses lois propres, spécifiques. Il en est de même dans la société. Les individus et les consciences individuelles sont la matière sociale, les éléments par la combinaison desquels la société se constitue; mais une fois constituée, elle est un être nouveau, elle a sa vie propre.

Les facultés de l'individu, ses idées, ses tendances ne sauraient expliquer entièrement les faits sociaux. Le sentiment religieux individuel ne peut expliquer l'organisation religieuse, ses rites, ses hiérarchies. La sympathie mutuelle des époux ne rend pas compte de la législation du mariage et de ses formes variées.

« Leur contribution (des états de conscience particuliers) consiste exclusivement en états très généraux, en prédispositions vagues et par suite plastiques, qui, par elles-mêmes, ne

sauraient prendre les formes définies et complexes qui caractérisent les phénomènes sociaux si d'autres agents n'intervenaient (1). »

Ce n'est qu'exceptionnellement que des faits sociaux peuvent s'expliquer par des faits individuels, et encore cela suppose-t-il que le fait individuel en question a déjà lui-même un caractère social qui le rend capable d'agir sur la société. C'est le cas de l'homme d'autorité, de l'homme de génie. « Un fonctionnaire est une force sociale, mais c'est en même temps un individu. Il en résulte qu'il peut se servir de l'énergie sociale qu'il détient, dans un sens déterminé par sa nature individuelle, et, par là, il peut avoir une influence sur la constitution de la société. C'est ce qui arrive aux hommes d'État et plus généralement aux hommes de génie. Ceux-ci, alors même qu'ils ne remplissent pas une fonction sociale, tirent des sentiments collectifs dont ils sont l'objet une autorité qui est, elle aussi, une force sociale et qu'ils peuvent mettre, dans une certaine mesure, au service d'idées personnelles (2). »

Cette restriction qu'impose le fait des grandes personnalités de l'histoire, n'enlève donc rien au principe général que pose M. Durkheim : « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de la conscience individuelle (3) ». Entre deux faits sociaux, il y a une relation de cause à effet, un rapport constituant une loi scientifique et qui a la valeur de toute loi scientifique. Chaque fait bien déterminé, bien isolé, a sa cause dans un autre fait également bien déterminé, bien isolé.

Il en est en sociologie comme dans toutes les sciences, la loi exprime le rapport de deux phénomènes, et ce rapport doit être constant, « en vertu du principe de causalité ». On peut

---

(1) *Op. cit.*, p. 130.
(2) *Op. cit.*, p. 137.
(3) *Op. cit.*, p. 135.

donc poser en règle la proposition : « A un même effet correspond toujours une même cause (1) ». C'est le principe du déterminisme scientifique, appliqué à la science nouvelle et reliant à leur tour ces faits sociaux, indépendants des faits individuels, dont M. Durkheim nous a fait reconnaître la réalité.

Les statistiques démontrent-elles l'existence des lois sociales? D'après M. Kistiakowsky, elles laisseraient échapper « ce qui est proprement social. Elles totalisent les faits individuels qui se répètent dans la société, mais elles ne montrent pas les attaches sociales de ces faits, elles ne les montrent pas eux-mêmes en tant que sociaux (2) ».

En effet, nous venons de le voir, un fait répété n'est pas pour cela social. Mais un fait social est un fait répété. Les statistiques peuvent, semble-t-il, mettre en lumière les faits sociaux.

On a souvent tiré argument des lois sociales et historiques contre le libre arbitre de l'individu. On tirait surtout argument des statistiques. L'uniformité qu'elles manifestent montrait, une fois de plus, que les masses obéissent à un déterminisme. Il semble bien que l'on puisse y voir une confirmation de l'existence des lois sociales (3).

Quetelet a été l'un des premiers à vouloir employer les statistiques pour établir des conclusions au sujet de la science sociale (4).

---

(1) *Op. cit.,* p. 137.

(2) KISTIAKOWSKY, *Gesellschaft und Einzelwesen.* Berlin, Liebmann, ch. IV.

(3) Cf. LAMPRECHT, *Was ist Kulturgeschichte?* 1896.

(4) ADOLPHE QUETELET, *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou essai de physique sociale.* Paris, 1835, 2 vol. — *Du système social et des lois qui le régissent.* Paris, 1848. — *Lettres sur la théorie des probabilités.* Bruxelles. Hayez, 1846. — *Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base.* (MÉMOIRES DE L'ACAD. ROY. DES SCIENCES DE BELGIQUE, t. XXI, Bruxelles, 1848.)

Météorologiste et physicien, il est tout disposé à voir dans les événements sociaux des lois semblables à celles qui régissent les phénomènes naturels. Il ne nie pas la liberté et déclare maintes fois qu'il la reconnaît. Mais elle lui paraît jouer dans les lois sociales un rôle très effacé. « Le grand corps social a sa physiologie, comme le dernier des êtres organisés. Nous trouvons des lois fixes, nous rentrons dans les domaines de la physique où le libre arbitre vient s'effacer entièrement. L'ensemble de ces lois forme une science à part à laquelle j'ai cru pouvoir donner le nom de physique sociale (1). »

Ainsi la liberté existe. Mais son influence sur les lois sociales est nulle. Elle se perd dans le nombre infini des actions humaines. Vous tracez une ligne à la craie sur le tableau noir : regardez-la au microscope : c'est le plus invraisemblable chaos de points irrégulièrement dispersés et l'ensemble offre pourtant à l'œil nu l'aspect d'une belle ligne bien droite. Ainsi en est-il de l'ensemble des efforts individuels (2).

Les statistiques ont été employées par Wagner (3) et bien d'autres dans un sens fataliste. Drobisch (4) a montré que les statistiques ne prouvaient pas précisément en faveur de l'existence de lois physiques dans la société, mais en faveur d'un déterminisme de motifs agissant d'une façon constante sur l'homme, et par lui, par l'intermédiaire même de sa liberté, sur le corps social.

Drobisch met bien en lumière la « loi des grands nombres ». Si l'on examine un grand nombre de personnes se trouvant en situation de poser certaines actions, le nombre de ceux qui les posent offre une proportion constante, au moins durant

(1) *Lettre sur la théorie des probabilités,* 1846, p. 263. — Comte reproche à Quetelet de lui avoir repris ce terme de « physique sociale » et de l'avoir mal employé. Comte l'appliquait à la sociologie. (Cf. *Cours,* t. IV, p. 15 en note.)

(2) Cf. *Physique sociale,* p. 5.

(3) A. Wagner, *Die Gesetzmässigkeit in scheinbar willkürlichen menschlichen Handlungen.*

(4) *Die moralische Statistik und die menschliche Willensfreiheit,* 1867.

des périodes de temps assez rapprochées (1). Il en déduit que la volonté personnelle de l'homme, qu'il entend bien sauvegarder, est déterminée par des motifs suivant des lois régulières. Même idée chez Schmoller. « La constance des résultats ne se comprend que par la constance des causes morales, par le fait que, en règle la multitude des phénomènes de la vie individuelle se ramène en somme à un certain nombre de combinaisons semblables rattachées à des conditions communes et constantes de la vie spirituelle et donnant un tableau d'ensemble toujours à peu près semblable (2). »

Von Oettingen est à peu près du même avis, il insiste encore dans le sens déterministe. Les statistiques lui paraissent démontrer tout d'abord que toute action volontaire répond à une cause constante. « Chaque acte est intérieurement déterminé, aucune action ne peut se concevoir sans une cause psychologique correspondante, aucune force morale agissant sur le vouloir ne peut rester sans effet (3). »

Comment les statistiques mènent-elles à cette conclusion? Elles montrent, nous l'avons dit, une proportion constante des mêmes actions, dans les mêmes pays et pour des époques peu distantes. On en conclut que ces actions sont déterminées par les causes à peu près constantes qui ont amené leur production. « Le calcul des probabilités démontre, dit von Oettingen, que lorsque dans le temps et l'espace des conditions déterminées produisent toujours les mêmes résultats, il y a, entre eux et elles, un rapport de causalité (4). » Or de fait, à des époques rapprochées, dans un même pays, dans des conditions donc analogues, les mêmes actions se produisent à peu près avec la même fréquence. C'est donc qu'elles

---

(1) *Op. cit.*, p. 13.

(2) *Uber die Resultate der Bevölkerungs'- und Moralstatistik.* Berlin, 1871, p. 36.

(3) *Moralstatistik und ihre Bedenkung für eine Socialetik*, 3e édit., 1882, p. 795.

(4) *Op. cit.*, p. 47.

se rattachent à ces conditions par une loi nécessaire. Où est, dès lors, l'action de ce libre arbitre indifférent dont l'homme serait doué?

Wappäus, à la suite de Quetelet, croit qu'on ne peut conclure des lois générales à l'individu. Les lois établies par les statistiques ne valent que pour l'ensemble d'une population. La liberté de l'homme interdit de conclure du général à l'individuel. Mais von Oettingen répond : « D'où viendrait donc la constance des lois si l'individu n'y était pas soumis? La liberté dans le sens d'une autonomie réglant par elle-même la vie humaine supprimerait entièrement ces lois (1). »

Le même argument a été souvent présenté sous une forme négative. La loi des grands nombres est que « les possibiliés respectives des événements tendent à se développer ». Dans une situation donnée, une cause peut agir de telle ou de telle façon; multipliez les expériences, vous constaterez que les différentes actions se réaliseront, mais leur fréquence sera en raison de leur possibilité respective. Or, sur un grand nombre d'expériences telles que les statistiques en fournissent, on constate que certaines actions se produisent avec une fréquence déterminée, c'est la mesure de leur probabilité.

Et il en est ainsi d'une foule d'actions que l'on attribue au libre arbitre de l'homme, des actions d'ordre moral, des crimes, des suicides. Mais si la possibilité de ces actions a une mesure fixe, que devient le libre arbitre? Comment se peut-il que l'homme ait le pouvoir d'agir à son gré, de poser les actes qu'il veut et que, cependant, il pose, dans l'ensemble, les mêmes actions sous l'action des mêmes causes, avec la même fréquence? Si l'homme possédait la liberté d'indifférence, poser ou ne pas poser telle action lui serait également possible et, sur un grand nombre d'expériences, tous les cas possibles devraient se présenter avec une fréquence égale.

Il est vrai, la liberté n'est pas seule à intervenir dans les faits sociaux. Il y a d'autres facteurs. Et la liberté elle-même

(1) *Op. cit.*, p. 37.

n'agit que d'après les motifs qui la déterminent à agir. Mais encore faudrait-il au moins, si son intervention est possible, qu'elle se manifeste, que les fréquences respectives des événements ne soient pas imperturbablement constantes.

C'est pourtant ce que l'on constate. Donnons, d'après von Oettingen, quelques exemples. Voici un tableau de la fréquence relative des différentes combinaisons d'âge dans le mariage en Belgique de 1841 à 1865 (1).

Ce tableau est assez suggestif. Il montre à quel point les combinaisons possibles se maintiennent constamment en nombre voisin des moyennes. Et cela non seulement pour les combinaisons normales, mais même pour les plus étranges. Or, on pourrait reproduire plusieurs tableaux montrant les mêmes phénomènes : tableau des mariages entre jeunes gens et veuves, entre veufs et jeunes filles, etc. ; tableau des divorces, des naissances illégitimes, répartition des criminels entre les diverses classes de la société, répartition des suicides, etc.

D'autres statistiques établiront des variations dans le nombre total des mariages, des crimes, etc., correspondant à des années de guerre, de crise industrielle, à des lois nouvelles. Mais ce genre de données met moins en lumière la constance des lois qui paraissent régir ces phénomènes. Aussi bien, les expériences ne présentent pas pour cela les conditions requises. Les circonstances ne se représentent pas assez semblables. D'un pays à l'autre, les chiffres varient évidemment, mais les circonstances diffèrent également. De ces variations, les statisticiens tirent argument pour déterminer les causes précises des phénomènes. Notons seulement à ce sujet une remarque générale de von Oettingen.

Il apparaît clairement dans toutes ces variations que les sujets observés se laissent guider par des mobiles de raison, par la réflexion, qu'ils obéissent aussi à des lois d'ordre moral, que le déterminisme social, en un mot, n'est pas un détermi-

---

(1) von Oettingen, *ouvr. cité*. Appendice XXII, emprunté au *Bull. de l'Acad. royale de Belgique,* 2e sér., t. XXV, 3 mars 1868.

Différentes combinaisons d'âge dans le mariage en Belgique de 1841 à 1865.

AGE DE L'HOMME.	AGE DE LA FEMME.	1841-1845.	1846-1850.	1851-1855.	1856-1860.	1861-1865.	MOYENNE.
Jusqu'à :							
30 ans.	30 ans.	43.77	45.14	43.12	45.83	47.11	45.04
	30-45	8.57	7.66	8.60	7 63	6.87	7.87
	45-60	0.39	0.32	0 36	0.32	0.27	0.33
	60 et au delà.	0.02	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
30-45	30	20.11	20.02	20.17	19.81	20.09	20.05
	30-45	17 99	16.96	17.96	16.93	16.11	17 19
	45-60	1 77	1.53	1.70	1.43	1.48	1.59
	60 et au delà.	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06
45-60	30	1.25	1.41	1 50	1.43	1.32	1.38
	30-45	3.47	3.70	3.71	3.74	3.65	3.60
	45-60	1.55	1.77	1.78	1.79	1.73	1 73
	60 et au delà.	0.09	0.13	0.13	0.12	0.14	0.12
60 et au delà.	30	0.14	0.13	0.11	0.12	0.14	0.13
	30-45	0.46	0 37	0.35	0.34	0 43	0.38
	45-60	0 49	0.37	0.33	0.34	0.45	0.39
	60 et au delà.	0 17	0.12	0.11	0.10	0.14	0.13
ENSEMBLE . . .		100 00	100 00	100.00	100 00	100.00	100.00

réelle, si effective qu'elle peut modifier dans une certaine mesure le cours de l'histoire. « Que ce César déterminé qui fut Napoléon soit né telle année, ait suivi telle carrière, et se soit trouvé prêt le 18 Brumaire, tout cela est complètement accidentel par rapport au cours général des choses qui poussait la nouvelle classe, maîtresse du terrain, à sauver de la Révolution ce qui lui paraissait nécessaire... Mais que ce qui est arrivé, arrivât de la façon que nous connaissons, cela dépendra de ce fait que ce fut Napoléon qui a mené l'entreprise. Et dès lors, l'accident cesse, dès ce moment, d'être accident, précisément parce que c'est cette personne déterminée qui donne l'empreinte et la physionomie aux événements (1). »

Quoi qu'il en soit, le matérialisme historique est nettement social. Il ne prétend pas expliquer les faits sociaux par des lois empruntées à d'autres sciences. Il demande à des faits humains la clef des organisations sociales. La production, les relations économiques sont les substrats élémentaires des phénomènes plus complexes de droit, de politique, de morale, de science; or, les faits économiques sont des faits humains et des faits sociaux. De plus, l'économie politique n'est pas la science sociale, elle lui fournit ses premiers éléments, mais c'est à celle-ci à les mettre en œuvre, à y rattacher les faits sociaux. Et l'économie politique elle-même, dans son application aux faits concrets et réels, dépend de la sociologie, tous les faits sociaux réagissent les uns sur les autres (2).

Quelle que soit l'importance que l'on accorde aux facteurs économiques, les lois sociales sont des lois à part, distinctes des lois biologiques. La société n'est pas un organisme. Mais, d'autre part, les lois sociales ne sont pas uniquement la résultante du caprice des individus qui composent la société. Il y a un déterminisme social, supérieur aux volontés individuelles et

(1) *Op. cit.*, p. 274.

(2) Cf. A. Loria, *Riv. Italiana di sociologia,* 3e année, fasc. IV, pp. 429-430. et Asturaro, *Ibid.*, fasc. VI, p. 690.

qui s'applique aux masses sociales. Sur ce point, le matérialisme historique est d'accord avec la philosophie de l'histoire et avec la sociologie plutôt psychologique. C'est ce qu'on a appelé l'objectivité des lois sociales. A leur égard, les faits individuels sont des épiphénomènes, « des fleurs du hasard (1) ».

C'est dans le même sens que conclut en histoire l'école de Lamprecht, représentée en Belgique par M. Pirenne. Il y a une nécessité qui régit l'histoire et qui entraîne les individus. Le rôle des grands hommes n'est que superficiel. Le milieu détermine les actions personnelles, ou, du moins, il leur donne leur efficacité (2). Les concessions que faisait M. Labriola n'infirment pas l'idée fondamentale de cette thèse.

Faut-il distinguer la philosophie de l'histoire et la sociologie, faut-il les confondre (3)? Sans entrer dans la querelle que ce problème suscite, notons, d'après quelques sociologues récents, la notion du déterminisme social.

D'après M. Tarde, la sociologie, pour devenir scientifique, doit descendre du gros au détail, chercher dans les menues actions individuelles l'explication des mouvements d'ensemble (4).

Mais l'éminent sociologue ne nie pas pour cela l'essentielle différence de la sociologie et de la psychologie. C'est bien la psychologie qui fournit à la sociologie sa base d'explication, mais c'est une psychologie à part, la psychologie intermentale. C'est une psychologie, puisqu'elle étudie des faits produits dans le moi, mais ces phénomènes sont produits dans le moi par ses rapports avec les autres moi. C'est une psychologie

---

(1) Ad. Coste, *L'expérience des peuples et les prévisions qu'elle autorise.* Alcan, 1900, p. 31. — Cf. *Les principes d'une sociologie effective*, 1899.

(2) Lamprecht, *Was ist Kulturgeschichte?* 1896; *Die Kulturhistorische Methode,* 1900.

(3) Cf. Barth, *Die philosophie der Geschichte als Sociologie,* 1897.

(4) *Les lois sociales.* Alcan, 1898.

réfléchie au lieu d'une psychologie simple (1). De ces actions intermentales résulte ce que M. Tarde appelle la réalité sociale.

« Un principe, écrit-il, un sentiment, un dessein, d'abord individuel, se répand et se généralise de plus en plus, et en se généralisant se consolide, s'oppose au moi de chacun des associés. Alors, de chose subjective, il devient par cette opposition chose objective, il prend un air matériel puisqu'il résiste à chacun de nous quoique fondé sur les habitudes mentales de tous... En s'extériorisant hors de nous, en se reflétant dans des esprits échangés, l'état d'âme de chacun de nous, dans la mesure où nous sommes influencés, s'objective et se réalise. Et c'est là vraiment la chose sociale, bien mieux que l'ensemble des forces physiques et des substances chimiques au service de ces puissances spirituelles (2). »

C'est ainsi que M. Tarde a pu voir « dans l'esprit de groupe » le point central de la sociologie (3).

Mêmes idées chez M. Eulenburg. La psychologie sociale classe, analyse, explique les phénomènes sociaux, ceux qui ne sauraient se produire dans les âmes individuelles sans la coëxistence, le concours, l'action réciproque des autres. Le fait du groupement influe d'une façon puissante sur la psychologie collective. La nature du groupement modifie les représentations collectives et surtout les volitions collectives (4).

M. de Greef également reconnaît à la sociologie un domaine

---

(1) TARDE, *L'action intermentale.* (ARCH. D'ANTHROPOL. CRIMIN., mars 1901, p. 168.) — Cf. FERN. DESCHAMPS, *Compte rendu du Ve Congrès de l'Institut international de sociologie.* (MOUVEMENT SOCIOLOG., août 1903, p. 148.)

(2) TARDE, *La réalité sociale.* (REVUE PHILOS., novembre 1901, p. 460.)

(3) *L'esprit de groupe.* (ARCH. D'ANTHROPOL. CRIMIN., 15 janvier 1900, p. 7.)

(4) EULENBURG, *Ueber die Möglichkeit und die Aufgabe einer Socialpsychologie.* (JAHRB. FÜR GEZETZGEBUNG, t. XXIV, fasc. I, pp. 215, 223, 228.)

à part. « Si la biologie et la psychologie, écrit-il, peuvent expliquer à elles seules les phénomènes sociaux, la constitution de la sociologie en science particulière est une superfétation, la légitimité de cette dernière ne peut résulter que de la reconnaissance d'un ordre de phénomènes *sui generis* (1). »

M. Durckheim va nous mettre nettement en lumière le caractère particulier du fait social et des lois sociales.

Les faits sociaux sont spécifiques, ils ne se ramènent pas aux faits biologiques, il ne sont pas une simple addition d'actes individuels, ils ont leur réalité à part, ils sont des « choses ». C'est même ce qui caractérise les faits sociaux; ils ne le deviennent que lorsqu'ils s'imposent aux individus, en quelque sorte du dehors. « Sans doute, il peut se faire qu'en m'y abandonnant sans réserve, je n'évite pas la pression qu'ils exercent sur moi, mais elle s'accuse dès que j'essaie de lutter contre eux... Or, si cette puissance de coërcition interne s'affirme avec cette netteté dans les cas de résistance, c'est qu'elle existe, quoique inconsciente, dans les cas contraires. Nous sommes alors dupes d'une illusion qui nous fait croire que nous avons élaboré nous-mêmes ce qui s'est imposé à nous du dehors (2). »

Un fait social n'est pas un acte que répètent tous les individus, il faut encore que cet acte répété prenne en quelque sorte une consistance indépendante de ses manifestations individuelles. Et M. Durckheim montre abondamment que les coutumes, les institutions, les pratiques, les formes sociales possèdent cette caractéristique. Il définit le social « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ... générale, dans l'étendue d'une société donnée, tout en ayant une existence propre indépendante de ses manifestations individuelles (3) ».

---

(1) DE GREEF, *Introduction à la sociologie,* 1886, t. I, p. 6.

(2) *Règles de la méthode sociologique,* 2e édit., 1901; pp. 9-10.

(3) *Op. cit.,* p. 19.

Ces phénomènes sociaux sont objet de science comme d'autres phénomènes, précisément à cause de cette réalité qui les place en face de notre esprit comme des objets extérieurs et non comme de simples conceptions, comme des fantômes qu'il se créerait à lui-même. Il s'agit de les expliquer. A ce point de vue, on peut tenter une explication finaliste en rattachant les formes sociales à leur but; mais le point de départ d'une explication scientifique sera l'explication causale, rattachant les faits à leur cause efficiente.

Quelle est cette cause efficiente? Les faits sociaux ne s'expliquent pas par les actes individuels. Nous venons de le voir, ils s'imposent aux individus par l'extérieur. Sans doute, à l'origine, la société a pu surgir d'actes individuels. Mais dans l'état historique, la société existe avant les individus; elle leur est supérieure, les phénomènes qu'elle présente résultent de ses caractères propres. Vouloir expliquer les faits sociaux par les actes individuels, c'est commettre la même faute que de vouloir expliquer les phénomènes biologiques par les phénomènes inorganiques.

Il est bien vrai que tous les phénomènes de la vie sont des faits physico-chimiques, que, pris à part, ils peuvent se réaliser hors de la vie, et cependant le tout qu'ils constituent a ses lois propres, spécifiques. Il en est de même dans la société. Les individus et les consciences individuelles sont la matière sociale, les éléments par la combinaison desquels la société se constitue; mais une fois constituée, elle est un être nouveau, elle a sa vie propre.

Les facultés de l'individu, ses idées, ses tendances ne sauraient expliquer entièrement les faits sociaux. Le sentiment religieux individuel ne peut expliquer l'organisation religieuse, ses rites, ses hiérarchies. La sympathie mutuelle des époux ne rend pas compte de la législation du mariage et de ses formes variées.

« Leur contribution (des états de conscience particuliers) consiste exclusivement en états très généraux, en prédispositions vagues et par suite plastiques, qui, par elles-mêmes, ne

sauraient prendre les formes définies et complexes qui caractérisent les phénomènes sociaux si d'autres agents n'intervenaient (1). »

Ce n'est qu'exceptionnellement que des faits sociaux peuvent s'expliquer par des faits individuels, et encore cela suppose-t-il que le fait individuel en question a déjà lui-même un caractère social qui le rend capable d'agir sur la société. C'est le cas de l'homme d'autorité, de l'homme de génie. « Un fonctionnaire est une force sociale, mais c'est en même temps un individu. Il en résulte qu'il peut se servir de l'énergie sociale qu'il détient, dans un sens déterminé par sa nature individuelle, et, par là, il peut avoir une influence sur la constitution de la société. C'est ce qui arrive aux hommes d'État et plus généralement aux hommes de génie. Ceux-ci, alors même qu'ils ne remplissent pas une fonction sociale, tirent des sentiments collectifs dont ils sont l'objet une autorité qui est, elle aussi, une force sociale et qu'ils peuvent mettre, dans une certaine mesure, au service d'idées personnelles (2). »

Cette restriction qu'impose le fait des grandes personnalités de l'histoire, n'enlève donc rien au principe général que pose M. Durkheim : « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de la conscience individuelle (3) ». Entre deux faits sociaux, il y a une relation de cause à effet, un rapport constituant une loi scientifique et qui a la valeur de toute loi scientifique. Chaque fait bien déterminé, bien isolé, a sa cause dans un autre fait également bien déterminé, bien isolé.

Il en est en sociologie comme dans toutes les sciences, la loi exprime le rapport de deux phénomènes, et ce rapport doit être constant, « en vertu du principe de causalité ». On peut

---

(1) *Op. cit.*, p. 130.
(2) *Op. cit.*, p. 137.
(3) *Op. cit.*, p. 135.

donc poser en règle la proposition : « A un même effet correspond toujours une même cause (1) ». C'est le principe du déterminisme scientifique, appliqué à la science nouvelle et reliant à leur tour ces faits sociaux, indépendants des faits individuels, dont M. Durkheim nous a fait reconnaître la réalité.

Les statistiques démontrent-elles l'existence des lois sociales? D'après M. Kistiakowsky, elles laisseraient échapper « ce qui est proprement social. Elles totalisent les faits individuels qui se répètent dans la société, mais elles ne montrent pas les attaches sociales de ces faits, elles ne les montrent pas eux-mêmes en tant que sociaux (2) ».

En effet, nous venons de le voir, un fait répété n'est pas pour cela social. Mais un fait social est un fait répété. Les statistiques peuvent, semble-t-il, mettre en lumière les faits sociaux.

On a souvent tiré argument des lois sociales et historiques contre le libre arbitre de l'individu. On tirait surtout argument des statistiques. L'uniformité qu'elles manifestent montrait, une fois de plus, que les masses obéissent à un déterminisme. Il semble bien que l'on puisse y voir une confirmation de l'existence des lois sociales (3).

Quetelet a été l'un des premiers à vouloir employer les statistiques pour établir des conclusions au sujet de la science sociale (4).

---

(1) *Op. cit.,* p. 137.

(2) KISTIAKOWSKY, *Gesellschaft und Einzelwesen.* Berlin, Liebmann, ch. IV.

(3) Cf. LAMPRECHT, *Was ist Kulturgeschichte?* 1896.

(4) ADOLPHE QUETELET, *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou essai de physique sociale.* Paris, 1835, 2 vol. — *Du système social et des lois qui le régissent.* Paris, 1848. — *Lettres sur la théorie des probabilités.* Bruxelles. Hayez, 1846. — *Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base.* (MÉMOIRES DE L'ACAD. ROY. DES SCIENCES DE BELGIQUE, t. XXI, Bruxelles, 1848.)

Météorologiste et physicien, il est tout disposé à voir dans les événements sociaux des lois semblables à celles qui régissent les phénomènes naturels. Il ne nie pas la liberté et déclare maintes fois qu'il la reconnaît. Mais elle lui paraît jouer dans les lois sociales un rôle très effacé. « Le grand corps social a sa physiologie, comme le dernier des êtres organisés. Nous trouvons des lois fixes, nous rentrons dans les domaines de la physique où le libre arbitre vient s'effacer entièrement. L'ensemble de ces lois forme une science à part à laquelle j'ai cru pouvoir donner le nom de physique sociale (1). »

Ainsi la liberté existe. Mais son influence sur les lois sociales est nulle. Elle se perd dans le nombre infini des actions humaines. Vous tracez une ligne à la craie sur le tableau noir : regardez-la au microscope : c'est le plus invraisemblable chaos de points irrégulièrement dispersés et l'ensemble offre pourtant à l'œil nu l'aspect d'une belle ligne bien droite. Ainsi en est-il de l'ensemble des efforts individuels (2).

Les statistiques ont été employées par Wagner (3) et bien d'autres dans un sens fataliste. Drobisch (4) a montré que les statistiques ne prouvaient pas précisément en faveur de l'existence de lois physiques dans la société, mais en faveur d'un déterminisme de motifs agissant d'une façon constante sur l'homme, et par lui, par l'intermédiaire même de sa liberté, sur le corps social.

Drobisch met bien en lumière la « loi des grands nombres ». Si l'on examine un grand nombre de personnes se trouvant en situation de poser certaines actions, le nombre de ceux qui les posent offre une proportion constante, au moins durant

(1) *Lettre sur la théorie des probabilités*, 1846, p. 263. — Comte reproche à Quetelet de lui avoir repris ce terme de « physique sociale » et de l'avoir mal employé. Comte l'appliquait à la sociologie. (Cf. *Cours*, t. IV, p. 15 en note.)

(2) Cf. *Physique sociale*, p. 5.

(3) A. Wagner, *Die Gesetzmässigkeit in scheinbar willkürlichen menschlichen Handlungen*.

(4) *Die moralische Statistik und die menschliche Willensfreiheit*, 1867.

des périodes de temps assez rapprochées (1). Il en déduit que la volonté personnelle de l'homme, qu'il entend bien sauvegarder, est déterminée par des motifs suivant des lois régulières. Même idée chez Schmoller. « La constance des résultats ne se comprend que par la constance des causes morales, par le fait que, en règle la multitude des phénomènes de la vie individuelle se ramène en somme à un certain nombre de combinaisons semblables rattachées à des conditions communes et constantes de la vie spirituelle et donnant un tableau d'ensemble toujours à peu près semblable (2). »

Von Oettingen est à peu près du même avis, il insiste encore dans le sens déterministe. Les statistiques lui paraissent démontrer tout d'abord que toute action volontaire répond à une cause constante. « Chaque acte est intérieurement déterminé, aucune action ne peut se concevoir sans une cause psychologique correspondante, aucune force morale agissant sur le vouloir ne peut rester sans effet (3). »

Comment les statistiques mènent-elles à cette conclusion? Elles montrent, nous l'avons dit, une proportion constante des mêmes actions, dans les mêmes pays et pour des époques peu distantes. On en conclut que ces actions sont déterminées par les causes à peu près constantes qui ont amené leur production. « Le calcul des probabilités démontre, dit von Oettingen, que lorsque dans le temps et l'espace des conditions déterminées produisent toujours les mêmes résultats, il y a, entre eux et elles, un rapport de causalité (4). » Or de fait, à des époques rapprochées, dans un même pays, dans des conditions donc analogues, les mêmes actions se produisent à peu près avec la même fréquence. C'est donc qu'elles

---

(1) *Op. cit.*, p. 13.

(2) *Uber die Resultate der Bevölkerungs'- und Moralstatistik*. Berlin, 1871, p. 36.

(3) *Moralstatistik und ihre Bedenkung für eine Socialetik*, 3e édit., 1882, p. 795.

(4) *Op. cit.*, p. 47.

se rattachent à ces conditions par une loi nécessaire. Où est, dès lors, l'action de ce libre arbitre indifférent dont l'homme serait doué?

Wappäus, à la suite de Quetelet, croit qu'on ne peut conclure des lois générales à l'individu. Les lois établies par les statistiques ne valent que pour l'ensemble d'une population. La liberté de l'homme interdit de conclure du général à l'individuel. Mais von Oettingen répond : « D'où viendrait donc la constance des lois si l'individu n'y était pas soumis? La liberté dans le sens d'une autonomie réglant par elle-même la vie humaine supprimerait entièrement ces lois (1). »

Le même argument a été souvent présenté sous une forme négative. La loi des grands nombres est que « les possibiliés respectives des événements tendent à se développer ». Dans une situation donnée, une cause peut agir de telle ou de telle façon; multipliez les expériences, vous constaterez que les différentes actions se réaliseront, mais leur fréquence sera en raison de leur possibilité respective. Or, sur un grand nombre d'expériences telles que les statistiques en fournissent, on constate que certaines actions se produisent avec une fréquence déterminée, c'est la mesure de leur probabilité.

Et il en est ainsi d'une foule d'actions que l'on attribue au libre arbitre de l'homme, des actions d'ordre moral, des crimes, des suicides. Mais si la possibilité de ces actions a une mesure fixe, que devient le libre arbitre? Comment se peut-il que l'homme ait le pouvoir d'agir à son gré, de poser les actes qu'il veut et que, cependant, il pose, dans l'ensemble, les mêmes actions sous l'action des mêmes causes, avec la même fréquence? Si l'homme possédait la liberté d'indifférence, poser ou ne pas poser telle action lui serait également possible et, sur un grand nombre d'expériences, tous les cas possibles devraient se présenter avec une fréquence égale.

Il est vrai, la liberté n'est pas seule à intervenir dans les faits sociaux. Il y a d'autres facteurs. Et la liberté elle-même

(1) *Op. cit.*, p. 37.

n'agit que d'après les motifs qui la déterminent à agir. Mais encore faudrait-il au moins, si son intervention est possible, qu'elle se manifeste, que les fréquences respectives des événements ne soient pas imperturbablement constantes.

C'est pourtant ce que l'on constate. Donnons, d'après von Oettingen, quelques exemples. Voici un tableau de la fréquence relative des différentes combinaisons d'âge dans le mariage en Belgique de 1841 à 1865 (1).

Ce tableau est assez suggestif. Il montre à quel point les combinaisons possibles se maintiennent constamment en nombre voisin des moyennes. Et cela non seulement pour les combinaisons normales, mais même pour les plus étranges. Or, on pourrait reproduire plusieurs tableaux montrant les mêmes phénomènes : tableau des mariages entre jeunes gens et veuves, entre veufs et jeunes filles, etc. ; tableau des divorces, des naissances illégitimes, répartition des criminels entre les diverses classes de la société, répartition des suicides, etc.

D'autres statistiques établiront des variations dans le nombre total des mariages, des crimes, etc., correspondant à des années de guerre, de crise industrielle, à des lois nouvelles. Mais ce genre de données met moins en lumière la constance des lois qui paraissent régir ces phénomènes. Aussi bien, les expériences ne présentent pas pour cela les conditions requises. Les circonstances ne se représentent pas assez semblables. D'un pays à l'autre, les chiffres varient évidemment, mais les circonstances diffèrent également. De ces variations, les statisticiens tirent argument pour déterminer les causes précises des phénomènes. Notons seulement à ce sujet une remarque générale de von Oettingen.

Il apparaît clairement dans toutes ces variations que les sujets observés se laissent guider par des mobiles de raison, par la réflexion, qu'ils obéissent aussi à des lois d'ordre moral, que le déterminisme social, en un mot, n'est pas un détermi-

---

(1) von Oettingen, *ouvr. cité.* Appendice XXII, emprunté au *Bull. de l'Acad. royale de Belgique,* 2e sér., t. XXV, 3 mars 1868.

Différentes combinaisons d'âge dans le mariage en Belgique de 1841 à 1865.

AGE DE L'HOMME.	AGE DE LA FEMME.	1841-1845.	1846-1850.	1851-1855.	1856-1860.	1861-1865.	MOYENNE.
Jusqu'à :							
30 ans.	30 ans.	43.77	45.14	43.12	45.83	47.11	45.04
	30-45	8.57	7.66	8.60	7 63	6.87	7.87
	45-60	0.39	0.32	0 36	0.32	0.27	0.33
	60 et au delà.	0.02	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
30-45	30	20.11	20.02	20.17	19.81	20.09	20.05
	30-45	17.99	16.96	17.96	16.93	16.11	17.19
	45-60	1.77	1.53	1.70	1.43	1.48	1.59
	60 et au delà.	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06
45-60	30	1.25	1.41	1.50	1.43	1.32	1.38
	30-45	3.17	3.70	3.71	3.74	3.65	3.60
	45-60	1.55	1.77	1.78	1.79	1.73	1 73
	60 et au delà.	0.09	0.13	0.13	0.12	0.14	0.12
60 et au delà.	30	0.14	0.13	0.11	0.12	0.14	0.13
	30-45	0.46	0 37	0.35	0.34	0 43	0.38
	45-60	0.49	0.37	0.33	0.34	0.45	0.39
	60 et au delà.	0 17	0.12	0.11	0.10	0.14	0.13
ENSEMBLE . . .		100 00	100 00	100.00	100 00	100.00	100.00

nisme purement physique et mécanique, mais un déterminisme psychologique (1). Cela ressort à l'évidence de l'influence exercée par les lois, par la religion, sur la criminalité, de l'abaissement sensible du nombre des mariages en des années où la fondation d'une famille peut paraître plus difficile. Ainsi, en 1866, le nombre relatif des mariages tombe en Italie de 90 à 56; en 1870, il tombe en France de 78 à 60, et en Belgique même de 74 à 69.

La répartition des naissances irrégulières par confession religieuse dans les diverses provinces d'Allemagne, donne ce résultat assez remarquable, que la confession régnante est toujours plus mal partagée que celles qui ne réunissent que peu de fidèles, ce qui semble bien se rattacher à la discipline religieuse nécessairement moins forte dans une communauté nombreuse (2).

Les statistiques montrent encore que le déterminisme « psychologique » est aussi un déterminisme « social ». Les lois qu'elles découvrent varient d'une manière constante d'une nation à l'autre, preuve que chaque communauté sociale a son atmosphère morale, déterminée par les lois, la tradition, les mœurs, et dont l'ambiance agit de façon régulière sur les individus qui la constituent (3).

D'une manière générale, les données des statistiques confirment ainsi les théories de la sociologie et de la philosophie de l'histoire sur la nature du déterminisme social. Celui-ci paraît désormais soustrait à toute discussion.

---

(1) *Op. cit.*, pp. 795-796. — L'auteur parle à cet endroit et ailleurs de « liberté ». Mais par ce mot, il entend, avec plusieurs déterministes allemands, la spontanéité du vouloir obéissant à des motifs psychologiques. Il affirme « das immanente Gesetz der Notwendigkeit menschlicher Lebensbewegung », mais il ajoute « Dass jene immanenten Gesetze sich keineswegs zwangweise oder fatalitisch vollziehen ». (*Loc. cit.*)

(2) Cf. VON OETTINGEN, p. 324.

(3) IDEM, p. 803.

CHAPITRE III.

Les conséquences du déterminisme.

§ 1er. — La vie sociale.

Le déterminisme détruit-il les bases de la vie sociale? — Dans la vie usuelle un déterministe peut-il expliquer sa manière d'agir avec ses semblables? — Le problème du pari. — Les châtiments, les récompenses, les louanges et les blâmes et le sens qu'on leur donne dans l'hypothèse déterministe. — Le λόγος ἀργός. — L'indifférence du bien et du mal résulte-t-elle du déterminisme? — Au point du vue externe les deux doctrines s'accordent. — La responsabilité au point de vue externe, l'imputabilité et ses degrés. — La pratique pénale se justifie-t-elle dans l'hypothèse déterministe? — Comment distinguer les divers degrés de l'imputabilité? — Théories. — Les deux systèmes coïncident en pratique.

Nous venons de suivre pas à pas l'extension graduelle du déterminisme aux phénomènes de l'ordre le plus élevé; ne nous attachant qu'aux arguments qui pouvaient la favoriser, nous avons négligé les difficultés qu'elle rencontrait. Il est temps de nous y arrêter.

A-t-on le droit de juger une doctrine d'après ses conséquences? Le procédé paraît peu scientifique. Une vérité établie ne doit-elle pas, au contraire, faire accepter, en dépit de toute répugnance, les conséquences qui, logiquement, s'en déduisent? Jamais il ne faut fuir la lumière, dût-il nous en coûter la ruine de nos préjugés les plus ancrés, de nos illusions les plus chères. Mais parfois l'étrangeté des conclusions qui se rattachent à une prémisse, dévoile l'invraisemblance de celle-ci, l'examen nouveau qu'elle nécessite éclaire des aspects d'abord méconnus et mène à la conception d'une vérité supé-

rieure. Dans les recherches scientifiques, il faut se défier également des préjugés qui enlisent et de l'assurance aveugle qui méconnaît les obstacles et engage dans les voies de l'absurde.

Depuis que le déterminisme s'est affirmé au soleil de la pensée philosophique, on lui a reproché de saper les croyances sur lesquelles se base la vie sociale, de détruire la morale. Ces reproches sont-ils fondés? C'est le premier problème qui se pose. Et si nous découvrons que le déterminisme modifie réellement certaines notions profondément enracinées dans l'esprit de l'humanité, il nous faudra ensuite examiner dans quelle mesure ces résultats entament la solidité de la doctrine que nous étudions.

Mais, pour procéder avec méthode, il nous faut à tout prix distinguer, dans les faits et dans les sentiments que l'on oppose au déterminisme, un double point de vue. Pour ne l'avoir point fait, on s'est engagé bien souvent en d'insolubles discussions.

M. Binet affirme catégoriquement que « le libre arbitre n'a rien à faire avec la responsabilité morale (1) ». Maint indéterministe affirmera avec la même assurance, comme une chose évidente de soi, que la responsabilité ne se conçoit que moyennant le libre arbitre. Il est impossible que le mot responsabilité soit pris par chacun dans le même sens.

Et, de fait, nous verrons que le déterminisme s'en est tenu le plus souvent à l'aspect externe, superficiel, d'un fait ou d'un sentiment, et qu'à ce point de vue, il en a donné une explication très satisfaisante.

Mais dès que l'on examine les faits, non seulement sous leur aspect immédiat et pratique, mais au point de vue de l'appréciation intime que nous en faisons, à mesure que l'on pénètre dans les profondeurs de la conscience et que l'on scrute les nuances exactes de certains sentiments, on découvre des difficultés plus ardues.

---

(1) *La responsabilité morale.* (Revue philos., t. II, p. 218.)

Nous nous occuperons d'abord des conséquences sociales du déterminisme, puis nous passerons à l'examen de ses applications dans le domaine de la vie morale.

Le déterminisme, dit-on, contredit les faits les plus évidents de la vie quotidienne. Tous les jours, nous donnons à ceux qui vivent à nos côtés des conseils et des ordres, l'autorité sociale leur impose des lois et nous sommes bien persuadés que ces procédés sont raisonnables.

Comment les justifier cependant au point de vue déterministe? Si l'homme n'est pas libre, s'il fait nécessairement tout ce qu'il doit faire, n'est-il pas absurde de vouloir lui imposer une conduite qu'il ne pourra tenir?

« Les conseils d'hygiène et de régime, dit M. Naville, supposent, aussi bien que les directions de la plus haute morale, l'existence d'une volonté raisonnable et libre à laquelle on s'adresse. On répare des machines lorsqu'elles ont quelque défaut, on ne leur donne pas de conseils (1). »

Et M. Fouillée de riposter, très justement : « On ne donne pas de conseils à une machine parce qu'elle n'a ni oreilles, ni intelligence, on en donne aux hommes sur leur santé et leur régime parce qu'ils sont intelligents. » L'objection vaudrait peut-être si le déterminisme niait l'influence des sensations et des idées sur les actions de l'homme, s'il en faisait un être sourd et aveugle, inaccessible à toute impression extérieure.

Mais aucun déterministe n'a pu prétendre cela. Le mécaniciste le plus exagéré, s'il essaye de réduire à un phénomène de pure mécanique l'action d'éléments tels qu'une parole ou un sentiment n'essaiera jamais, du moins, de nier l'action réelle de ces éléments.

Quant au déterminisme psychologique, il ne peut avoir aucune difficulté à la concevoir, il soutient précisément que

---

(1) *Revue philosophique*, 1879. Cité par Fouillée, *Liberté et déterminisme*. Alcan, 1895, p. 29 en note.

nous sommes déterminés par nos idées et nos sentiments. Ce sont là les rouages de la machine qu'est notre moi volitif, l'automate spirituel, suivant le mot de Leibniz.

De même qu'on répare une machine en remplaçant un rouage, on pourra réparer l'automate spirituel en lui donnant une bonne et salutaire idée.

Cette idée, à l'égale de toute autre, aura une influence et une influence active. A l'heure voulue, elle se résoudra en déterminations pratiques. Dès le moment où vous la lui avez transmise, elle est devenue un des facteurs du complexus de conditions dont résultent les actes du sujet, oserez-vous dire que ce facteur sera inutile?

Il y a donc lieu, parfaitement, de donner à l'automate spirituel des conseils de conduite. Il y a lieu aussi de conclure avec lui des contrats, de lui faire prendre des engagements, de lui imposer des lois. Car de tous ces moyens, encore une fois, ne ferez-vous pas résulter une idée, une idée productive d'actes et d'autant plus puissante et plus énergique qu'elle aura été enracinée par des procédés plus frappants?

Sans doute, me direz-vous, mais lorsqu'un être libre accepte une loi, je suis sûr au moins qu'il la gardera, sa volonté m'en est une garantie suffisante. Elle s'est donnée à moi aujourd'hui, et elle est maîtresse d'elle-même et peut me rester fidèle. Mais votre automate, quel fonds puis-je faire sur lui? Il accepte aujourd'hui un engagement, c'est que ses dispositions l'y portent, mais quelles seront ses dispositions de demain, je l'ignore, et si elles sont contraires à celles d'aujourd'hui, l'idée de l'engagement contracté sera-t-elle toujours assez puissante pour triompher? Si elle ne l'est pas, je ne suis plus sûr de rien, car sa volonté n'est pas maîtresse de triompher de l'inclination la plus forte, elle est livrée au hasard des circonstances.

Je l'accorde, vous n'êtes pas sûr de l'avenir, mais votre confiance sera-t-elle plus grande dans une volonté libre? Cette volonté, elle aussi, est capable de varier. Je veux bien, elle a le pouvoir physique de résister à toutes les sollicitations

contraires, mais ce pouvoir, l'exercera-t-elle? Sera-t-elle inébranlable dans la tentation ou, au contraire, ne va-t-elle pas faiblir? Vous l'ignorez, et cela est si vrai que vous entourez l'engagement contracté de précautions sans nombre, vous lui donnez des sanctions, vous en appelez à des témoins, vous cherchez à créer une foule de circonstances qui entourent cette liberté capricieuse comme d'une chaîne qu'elle ne puisse rompre, et qui la lie à ses promesses. Voilà la confiance que vous avez en elle. Agiriez-vous différemment avec une volonté déterminée? Elle aussi vous l'entourez de précautions destinées à fortifier le sentiment de l'obligation, et de ces précautions bien prises résultera une probabilité très grande de voir l'engagement respecté, jamais une certitude absolue sans doute, mais, je viens de le dire, la liberté ne vous la donnerait pas davantage.

Où donc est la différence? Si nous nous en tenons au point de vue externe, il n'y en a guère.

On a essayé de donner aux mêmes arguments une forme plus saisissante en imaginant certains paris qui seraient la conclusion logique du déterminisme et que, cependant, il serait impossible de tenir sérieusement.

« Vous dites que je ne suis pas libre, dit Buffier, et qu'il n'est pas au pur choix ni au gré de ma volonté de remuer ma main, ou de ne pas la remuer; s'il en est ainsi, il est donc déterminé nécessairement que d'ici à un quart d'heure, je lèverai trois fois la main de suite, ou que je ne la lèverai pas trois fois. Je ne puis donc rien changer à cette détermination nécessaire; cela supposé, en cas que je gage pour un parti plutôt que pour l'autre, je ne puis gagner que d'un côté.

» Si c'est sérieusement que vous prétendez que je ne suis pas libre, vous ne pourrez jamais sensément refuser une offre que je vais vous faire.

» Je gage mille pistoles, contre vous une, que je ferai, au sujet du mouvement de ma main, tout le contraire de ce que vous gagerez; et je vous laisserai prendre à votre gré l'un ou l'autre parti. Si vous gagez que je lèverai la main, je gage,

moi, que je ne la lèverai pas; et si vous gagez que je ne la lèverai pas, je gage mille pistoles, contre vous une, que je la lèverai. Est-il offre plus avantageuse?

» Pourquoi donc n'accepterez-vous jamais la gageure sans passer pour fou et sans l'être en effet? Que si vous ne la jugez pas avantageuse, d'où peut venir ce jugement, sinon de celui que vous formez nécessairement et invinciblement que je suis libre; en sorte qu'il ne tiendrait qu'à moi de vous faire perdre à ce jeu, non seulement mille pistoles la première fois que nous les gagerions, mais encore autant de fois que nous recommencerions la gageure (1). »

Cet argument ne vaut rien. Il est clair qu'en acceptant une pareille gageure, vous créez chez votre partenaire soit en vertu de l'appât du gain, soit tout simplement par suite du point d'honneur qui le piquera de tenir son pari, une détermination très ferme de faire le contraire de ce que vous aurez parié.

Cette détermination devient un des facteurs qui nécessitent son acte, vous le savez bien et vous devez vous attendre à ce qu'elle l'entraîne.

Sans croire au libre arbitre, vous avez une raison très bonne de ne point accepter le pari.

Mais, d'après M. Fonsegrive, il y aurait moyen de présenter l'argument sous une meilleure forme. « Si, en effet, le pari était formulé dans ces termes : Le partisan du libre arbitre joue quitte ou double qu'il prendra toujours une décision contraire à celle qui lui sera indiquée, aucun déterministe n'açcepterait plus le pari. Il devrait cependant l'accepter s'il était logique. En effet, les causes déterminantes de l'avenir lui sont inconnues comme au partisan du libre arbitre. Il sait seulement que l'esprit de contradiction et le désir du gain influent sur la décision, mais il ne connaît que cette cause; il

---

(1) Buffier, *Traité des premières vérités*, t. III, p. 3. Cité par Fonsegrive, *Essai sur le libre arbitre*, 2e édit., 1896, p. 389.

est possible, probable même, que d'autres causes agissent en sens contraire et, dès lors, il doit arriver un moment où ces causes l'emporteront sur celles que nous connaissons (1). »

Nous avouons ne pas sentir la force de ce raisonnement.

Pourquoi le déterministe devrait-il être certain que ces deux causes ne seront pas de taille à résister toujours à une influence adverse? Et le partisan du libre arbitre serait-il, d'autre part, si assuré du contraire? Ne pourrait-il, lui aussi, escompter un élan possible de désintéressement auquel succomberait le libre arbitre de son partenaire? Sans doute, il serait bien téméraire de s'attendre à cette volte-face d'une volonté fortement ancrée, comme l'aurait celui qui proposerait ce pari, mais cette attente serait tout aussi téméraire de la part d'un déterministe.

M. Fonsegrive semble supposer que seule une volonté libre pourrait avoir la force de s'en tenir toujours à la décision prise. Mais que savons-nous de la force que peut avoir une passion énergique? A notre avis, la possibilité ou l'impossibilité du pari supposé est entièrement indépendante du problème du libre arbitre. Elle s'attache uniquement à l'appréciation de l'énergie probable d'une tendance. Lorsque notre partenaire a gagé qu'il prendra toujours une décision contraire à celle qui sera indiquée, il marquait déjà une disposition très forte à suivre cette ligne de conduite; nous l'y avons confirmé en acceptant le pari. Nous ne devons pas en savoir davantage pour régler notre manière d'agir; au point de vue de la pratique vulgaire, nous pouvons sans peine nous accorder du déterminisme, il ne changerait rien à notre conduite.

Mais allons plus loin. Le déterminisme, dit-on, rendrait absurdes les louanges et ies désapprobations qu'entraînent chez nous les actions de nos semblables; il rendrait absurdes les peines et les récompenses dont nous usons à leur égard. Et cela pour différentes raisons.

La première, que ces procédés seraient parfaitement inutiles

---

(1) *Essai sur le libre arbitre,* pp. 450-451.

à l'homme s'il n'était pas libre de modifier sa conduite à son gré!

La seconde, qu'ils seraient illogiques, puisqu'ils envelopperaient d'une réprobation ou d'une admiration également imméritées, des hommes qui ne seraient aucunement responsables de leurs actes, et que, de plus, rien ne justifierait notre joie ou notre déplaisir en présence d'événements absolument inévitables.

A la première de ces deux considérations la réponse est facile. « La question qu'on trouvait si embarrassante, dit Stuart Mill, se réduit à ceci : Comment le châtiment peut-il être légitime si les actions des hommes sont déterminées par des motifs au nombre desquels se trouve le châtiment lui-même? C'est précisément lorsqu'on suppose que la volonté est libre, c'est-à-dire capable d'agir en sens inverse des motifs, que la punition est détournée de son but et perd sa signification. »

Nous châtions les animaux que nous ne croyons pas libres et pourtant nous constatons bien l'efficacité de ces châtiments. Il en est de même des hommes. Sans doute, cette doctrine est choquante, elle heurte nos sentiments. La peine devient un moyen d'intimidation brutale, c'est « le fouet levé sur la bête », dit énergiquement M. de Baets [1]. Mais, ne l'oublions pas, nous écartons ici les questions d'appréciation, nous ne nous demandons pas si les idées déterministes concordent avec nos sentiments intimes, nous nous demandons seulement si elles peuvent donner à nos actions une explication vraisemblable. Il est certain qu'elles y parviennent. Est-il vrai, pour cela, de dire avec Stuart Mill que les punitions n'ont de sens que dans le déterminisme, que le libre arbitre les rend incompréhensibles, et avec elles, sans doute, tout le système des lois, des contrats, des promesses et des sanctions? Cette affirmation n'est pas moins injustifiée, elle résulte d'une conception inexacte de la théorie du libre arbitre. On se figure celui-ci

(1) *Les bases de la morale et du droit*, p. 374. Alcan, 1892.

comme un pouvoir irrationnel, aveugle, se décidant en dehors de tout motif.

A vrai dire, pareille notion se trouve impliquée dans l'idée de la liberté indifférente telle que l'entendaient certains spiritualistes. Pour eux, l'action de la volonté est entièrement séparée du jugement. Elle intervient quand la délibération est achevée; elle se trouve en présence des différents motifs d'agir et décide en souveraine, sans que les motifs, semble-t-il, aient à influer sur elle. Or, comme la volonté, si on la prend ainsi en elle-même, n'est pas intelligence, son vouloir apparaît dénué de tout caractère rationnel, produit à l'aveugle et au hasard.

Mais ainsi que nous le montrerons plus tard, on peut se faire du libre arbitre une idée toute différente. On peut le concevoir comme un pouvoir, libre sans doute, mais aussi libre arbitre, se décidant pour des raisons et par des raisons, sans être pourtant nécessairement astreint à les suivre. Il est évident que les conseils et les préceptes, inefficaces à l'égard d'une volonté qui ne tirerait que d'elle-même et de sa fantaisie la direction de ses actes, ne le seraient plus à l'égard d'un pareil pouvoir.

D'autre part, le déterminisme ne niera pas que les motifs peuvent se heurter, dans l'esprit de l'homme, à d'autres tendances et que souvent celles-ci l'emportent : que ce soit librement ou nécessairement que la volonté se détourne de la voie droite, ce qu'elle fera reste problématique dans les deux hypothèses. Les conseils donnés, les lois imposées, les châtiments attendus sont autant d'antécédents qui gardent également sur l'acte futur une influence utile sans être fatale, soit qu'ils en entraînent directement l'existence, soit que leur rôle se borne à solliciter une volonté libre de le poser à son gré.

Il est donc faux que le déterminisme rende mieux compte de ces faits que la doctrine de la liberté. Il est également faux qu'il n'en rende aucun compte. Les deux thèses s'accordent jusqu'à un certain point dans l'explication superficielle des choses; il faut pénétrer plus à fond dans la conscience pour

découvrir entre elles des divergences radicales, enveloppant en germe des conceptions tout opposées du bien, de la vie et de l'action (1).

Au fond, toutes les objections que nous avons vu faire jusqu'ici au déterminisme, sont des variantes d'un même argument, déjà connu des Grecs et réfuté par Leibniz, le λόγος ἀργός, le sophisme paresseux. « A quoi bon s'enfuir devant l'ennemi? » dit le soldat turc, si la volonté d'Allah est que je sois tué, je le serai. Rien ne peut empêcher l'accomplissement de ce qui est écrit.

Ce raisonnement prend des formes diverses, il suppose une nécessité inéluctable, dont la réalisation est indépendante de tous les efforts qu'on pourrait faire pour l'empêcher. Dès lors, ne bougeons plus, laissons-nous endormir dans l'attente immobile de l'accomplissement des destins. C'est le langage du fatalisme, et ses tenants acceptent volontiers ces conclusions.

Les « necessitarians » auxquels s'en prend Stuart Mill, Owen entre autres, soutenaient l'inutilité et l'injustice des peines et des châtiments. Mais le sens commun les condamne et le déterminisme s'accorde avec le sens commun. Le déterminisme n'est-il pas la négation du fatalisme? Ne prétend-il pas que tout événement arrive, nécessairement sans doute, mais seulement à la suite de certaines conditions, d'après une loi que nous pouvons connaître. Si cette loi nous est dévoilée, s'il est en notre pouvoir de modifier la condition du phénomène, nous dominons la nécessité et nous pouvons en changer le cours.

Il est un autre raisonnement se rattachant à la même paresseuse insouciance. Si toutes choses, dit-on, arrivent nécessairement, toutes choses doivent nous paraître également bonnes et aimables. Et spécialement, nous ne pouvons en vouloir à un homme, d'agir selon que la nécessité l'entraîne.

---

(1) Cf. Fouillée, *Liberté et déterminisme*, livre I, chapitres III et IV.

Stuart Mill entrevoyait cette difficulté. Il essaie de répondre et de montrer pratiquement que le déterminisme, même le plus excessif, n'empêcherait nullement d'apprécier en bien ou en mal, les actions des hommes. Supposez, dit-il, deux races d'hommes, les uns faits de telle sorte qu'ils suivent toujours nécessairement et en toutes circonstances les règles de la vertu, les autres qu'ils soient incapables d'agir jamais autrement que de la façon la plus perverse; « ni les uns ni les autres n'auraient de libre arbitre; pourtant, les uns seraient honorés comme des demi-dieux, et les autres traités comme des bêtes malfaisantes. Peut-être ne les punirait-on pas, parce que la punition n'aurait aucun effet sur eux; mais on les tiendrait à distance et on les tuerait même comme les autres créatures dangereuses, s'il n'y avait pas d'autre moyen de s'en défaire. ... La distinction entre le bien et le mal moral dans la conduite de l'homme, non seulement subsisterait, mais elle serait encore plus tranchée qu'à présent (1) ».

Le mot « moral » nous paraît de trop dans cette dernière phrase. Nous aurons à revenir sur ce problème. Mais à part cela, l'argumentation de Mill semble juste. C'est un instinct irrésistible qui fait les animaux nuisibles, c'est un déterminisme de circonstances qui fait les endroits insalubres; les fuyons-nous moins pour cela? Encore une fois, le déterminisme donne un sens à notre manière d'agir avec les criminels et les hommes de bien.

Ici, cependant, surgit un problème délicat, celui de la responsabilité et de l'imputabilité. Ces deux termes sont corollaires. Vous êtes responsable d'un acte parce qu'il vous est imputable. L'imputabilité constitue une relation entre vous et un fait qui vous est attribué d'une façon plus intime. A cette première relation s'en rattache une seconde qui, en même temps que le fait, vous en attribue les caractères aimables ou odieux, coupables ou méritoires, c'est la responsabilité. Souvent ces deux termes se prennent l'un pour l'autre.

---

(1) *La philosophie de Hamilton,* trad. Alcan, p. 560.

La responsabilité humaine est admise par tout le monde. « La responsabilité morale, dit M. Binet, est, en fait, reconnue, approuvée, admise par tous, même par celui qui l'a encourue (1). »

Nous aurons à revenir sur le sentiment subjectif de la responsabilité propre; nous nous arrêterons pour le moment à la responsabilité objective, celle qui fait que nous enveloppons autrui dans les sentiments que ses actes nous inspirent et que nous lui faisons porter le poids de leurs conséquences. Comment le déterminisme tiendra-t-il compte de cette forme de la responsabilité?

Pour M. Binet la chose est des plus simples. Il n'y a là qu'une question de sentiment. Le crime soulève notre répulsion : lorsque celle-ci étouffe les sentiments de pitié que le condamné nous inspire, nous approuvons le châtiment qu'on lui inflige. Or, la responsabilité n'est pas autre chose, elle signifie « châtiment approuvé (2) ».

M. Binet essaie de prouver ces assertions, les procédés de cour d'assises lui fournissent un argument, ils lui paraissent n'avoir d'autre but que d'exciter les sentiments de pitié ou d'horreur du jury. Pourquoi, par exemple, attache-t-on tant d'importance aux antécédents du criminel? N'est-ce pas parce qu'ils contribuent à le rendre plus odieux ou plus intéressant? Et si la loi admet la prescription en matière criminelle, ce n'est pas évidemment que la responsabilité du coupable, au vieux sens du mot, ait diminué avec le temps, mais que les sentiments d'horreur qu'il faisait naître se sont peu à peu évanouis (3).

Tout récemment, M. de Fleury est allé plus loin encore dans cette voie. La répression, selon lui, n'a d'autre but que de satisfaire nos sentiments. « Le criminel est dangereux, il

(1) *Revue philosophique*, article cité, p. 218.

(2) *Idem*, 1888, t. II, p. 220.

(3) Cf. *Revue philosophique*, loc. cit.

est répugnant, sa présence irrite notre sensibilité, voilà pourquoi nous le supprimons (1). »

La répression légale devient ainsi une réglementation condescendante de la vindicte sauvage et animale. Il n'est plus nécessaire de démontrer, ni que l'action du criminel est réellement mauvaise, ni que la sanction lui est justement attribuable. Aucune idée de justice ne se mêle à cette théorie ; il nous suffit de savoir que le criminel est odieux et que nous éprouvons le besoin de le voir disparaître. C'est une première réponse. L'acte excite notre horreur et, par une association facile à comprendre, nous la transmettons avec toutes ses conséquences au sujet, auteur de l'acte.

Stuart Mill nous en donne une seconde : La responsabilité se base sur une double utilité : utilité sociale, utilité de l'individu. « Il y a deux fins qui, dans la théorie des nécessitariens, suffisent pour justifier le châtiment : le profit qu'en retire le coupable lui-même et la protection des autres hommes. »

« ... Pour ce qui regarde le criminel, la théorie veut qu'en contre-balançant l'influence des sensations présentes ou des mauvaises habitudes, la peine établisse dans l'esprit la prépondérance normale de l'amour du bien ; à l'autre point de vue, le châtiment est une précaution que la société prend pour sa propre défense. »

---

(1) « Le criminel n'est responsable devant la société que de la terreur et de l'antipathie qu'il nous inspire ; il n'est responsable devant lui-même que par un artifice d'éducation, par une illusion de conscience que, sans doute, il est plus commode de maintenir pour le gouvernement facile des enfants et des peuples. » (*L'âme du criminel.* Paris, 1898, p. 114.) « Je le tiens pour très dangereux et aussi pour très antipathique, pour révoltant, pour odieux. C'est par un double sentiment de crainte sociale et de répulsion personnelle, et non par esprit de sagesse, de philosophie et, pour tout dire, par esprit de justice, que je le condamne à être supprimé. Ce sera la destruction d'un danger, d'une laideur, d'une source d'irritations pour mon système nerveux, encore très réflexe, très instinctif, très peu soumis à la raison... La plupart des actes humains n'ont pas d'autre mobile ». (*Op. cit.*, p. 105.)

C'est une doctrine que reprennent souvent les auteurs, même sans prendre toujours garde à l'utilité personnelle, que le coupable trouve dans la peine. La société doit se défendre contre ses ennemis, elle est un organisme qui doit éliminer de son sein les éléments malsains dont la présence la mènerait à la désorganisation et à la ruine.

« Il me paraît, dit Enrico Ferri, que le droit de punir doit, désormais, se dépouiller de tout autre caractère que celui d'une simple fonction consistant à éliminer, pour un temps ou pour toujours, du corps social, les éléments criminels ou antisociaux (1). »

Sans nous demander, pour l'instant, si pareille façon de concevoir la responsabilité concorde avec les sentiments réels que soulève dans la conscience d'autrui l'action criminelle et celui qui l'a commise, constatons qu'elle nous permet de rendre compte de la manière dont la société se conduit à l'égard du coupable, et d'expliquer sans recourir au libre arbitre, l'extension au sujet des conséquences de son acte.

Mais comment le déterminisme nous rendra-t-il compte de l'imputabilité? Comment justifiera-t-il l'identification de l'acte avec celui qui le pose? Toute action, cependant, ne s'identifie pas au même titre avec son auteur ; si on vous met un poignard à la main et que de force, malgré votre résistance désespérée, on vous fait accomplir un meurtre, personne ne vous en rendra responsable. La responsabilité suppose au moins cette liberté élémentaire qui consiste dans l'absence de contrainte extérieure et matérielle. Pourquoi? C'est que l'acte contraint n'est pas l'acte de celui qui l'accomplit directement et malgré lui, mais bien plutôt l'acte d'un autre, dont le premier n'est que l'instrument. Au contraire, « l'acte libre se confondant avec son auteur, les sentiments de sympathie ou d'antipathie inspirés par l'acte, pourront être reportés sur l'agent (2) ».

---

(1) E. Ferri, *Il Diritto*, p. 6.
(2) Binet, *Revue philosophique*, article cité, p. 227.

La liberté est donc bien nécessaire à la responsabilité, mais ce n'est pas la liberté absolue des spiritualistes, c'est tout simplement l'absence de contrainte extérieure. Elle réalise suffisamment cette identité morale de l'agent et de son acte qui constitue, d'après M. Tarde, la vraie base de la responsabilité (1).

Que faudrait-il donc penser des actes spontanément consentis, mais arrachés au moyen de violences ou de menaces? Toutes les législations, d'accord avec le bon sens, les considèrent comme moins imputables à l'agent. C'est un autre qui en a pris l'initiative, et ici encore l'agent matériel n'a été qu'un instrument. Il n'y a pas non plus, entre lui et son acte, parfaite identité, il en partage au moins la paternité avec autrui.

Mais supposons que l'acte se produise sans aucune intervention extérieure, cela suffit-il à créer la responsabilité? D'après l'ancienne doctrine, il fallait encore que le sujet fût libre, au moment où il posait l'acte, de le poser ou de ne pas le poser. Le déterminisme ne peut maintenir cette condition, et pourtant, en dehors de quelques fatalistes comme Owen, tous les déterministes s'accordent à maintenir l'imputabilité des actes humains. L'identité de l'acte et de l'agent ne subsiste-t-elle pas dans leur système? Incontestablement, au point de vue externe, elle subsiste : la supposition ingénieuse des deux espèces d'hommes, que faisait Stuart Mill, nous le montre à l'évidence. Qu'il soit libre ou déterminé, le criminel nous inspirera toujours une certaine horreur, et surtout, il sera toujours un danger social. Ainsi on comprend qu'au point de vue pratique, nous l'identifiions avec ses actes et que nous lui en fassions porter les conséquences. Du moment que l'acte mauvais procède réellement de ce fonds mauvais qui est lui-même, et non d'une influence étrangère, c'est lui, lui tout entier, qui devient un danger social, un être qu'il faut

(1) Cf. Tarde, *Criminalité comparée,* pp. 144 et 149. Paris, 1880.

supprimer s'il est incorrigible, ou châtier énergiquement si on peut espérer ainsi l'amener à s'amender.

L'école italienne professe à ce sujet des théories fort simples. D'après elle, la répression légale n'est autre chose qu'une fonction, par laquelle la société élimine de son sein les éléments qui pourraient lui être nuisibles. C'est la loi de toute vie, elle est l'expression d'une nécessité universelle, indépendante de toute pensée de morale ou de justice. Cette théorie serait, d'ailleurs, incomparablement supérieure à celle de l'ancien droit La responsabilité liée au libre arbitre variait avec la liberté des individus, elle ne pouvait être la même chez l'homme normal et chez le criminel né, l'impulsif, le fou moral Or, depuis que les études anthropologiques révélaient l'infinie complexité et la fréquence de ces états anormaux, dans quel dédale allait-on engager la répression, s'il fallait désormais tenir compte de toutes les nuances de responsabilité qu'ils comportaient? Que de cas où l'on pourrait plaider l'irresponsabilité! Et, dès lors, la société se trouvait livrée sans défense aux entreprises de ses ennemis. N'était-il pas bien plus facile de mettre d'un coup tous les coupables sur la même ligne? C'était la conséquence brutale du déterminisme et plusieurs auteurs n'ont pas hésité à la tirer.

« Il n'y a pas de bonne raison, dit M. Féré, pour décider que, sous prétexte de trouble mental, un individu dûment reconnu l'auteur d'un crime, doit être considéré devant la justice comme différent d'un criminel... On est surpris de voir que, lorsque aucun biologiste n'apporte aucun fait en faveur de l'existence du libre arbitre, on puisse avoir la prétention de distinguer au nom de la science, des individus qui ne jouissent que d'un libre arbitre atténué, avec le bénéfice d'une responsabilité partielle, et d'autres qui en sont complètement privés avec le bénéfice d'une irresponsabilité absolue (1). »

---

(1) *Dégénérescence et criminalité*, p. 98. 1888. — Cf. Puglia, *Prolegomeni allo studio del Diritto ripressivo*, I-IV, p. 57.

Au contraire, en épargnant les névropathes ou les aliénés, on abandonne la défensive vis-à-vis des sujets les plus dangereux et les plus nuisibles; c'est à eux surtout que devraient s'opposer les lois répressives. Au lieu de cela, dit M. Féré, on tend « à créer une immunité de faveur pour une catégorie d'individus qui ne se distinguent que par leur dégradation physique et intellectuelle, pour une aristocratie névropathique, à laquelle il devient permis de voler et de tuer impunément jusque dans le temple de la justice (1) ».

Cependant les conclusions des simplificateurs du droit pénal, comme les appelle M. Lucchini (2), n'ont pas réussi à se faire universellement admettre. Est-ce la force de résistance d'un vieux préjugé, est-ce l'évidence d'un sentiment indéracinable qui persiste à nous faire distinguer le fou du criminel ordinaire?

Quoi qu'il en soit, les législations à ce sujet sont unanimes. Il ne semble pas que la société soit prête à emboîter le pas à ces sauveurs un peu hardis. Le Code pénal belge, article 71, déclare : « Il n'y a pas d'infraction, lorsque l'accusé ou le prévenu était en état de démence au moment du fait, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister ».

Nous empruntons à M. Proal des textes de lois, tirés de différentes législations et qui sont également démonstratifs. Du Code pénal allemand, article 51 : « Il n'y a pas d'acte punissable lorsque son auteur était, lors de la perpétration de cet acte, privé de connaissance, ou dans un état mental qui lui enlevait le libre exercice de sa volonté ».

Du Code pénal hongrois de 1878 : « Un acte n'est pas imputable à celui qui le commet en état d'inconscience ou dont les facultés intellectuelles étaient troublées, au point qu'il n'avait plus son libre arbitre ».

---

(1) *Sensation et mouvement*, p. 167, 1900. — Cf. Enrico Ferri, *Il Diritto*. — Garofalo, *Criminologie*, préface et passim. — Féré, *Dégénérescence et criminalité*, pp. 114-117.

(2) *I simplicisti del Diritto penale*. Turin, 1886.

Mêmes idées dans le Code pénal des Pays-Bas, de 1881, article 40, dans le Code prussien de 1851, article 40 [1].

Du Code sarde de 1859, article 94 : « Il n'y a pas de culpabilité, si l'imputé se trouvait en état d'absolue imbécilité, de folie ou de fureur morbide lorsqu'il commettait l'action honteuse, ou s'il y fut poussé par une force irrésistible ».

Le Code italien a repris la même idée [2].

D'ailleurs, l'esprit de la législation entière est dominé par la notion de l'imputabilité de l'acte et de son rapport avec la liberté. La jeunesse du criminel entraîne une diminution des peines qui ne s'explique que par le souci de ne pas lui faire porter les conséquences d'un acte qu'il n'a pu poser avec une liberté aussi complète qu'un homme mûr. Le Code a les mêmes égards pour le sourd-muet que l'on suppose, sans doute, à cause de son instruction insuffisante, moins capable d'apprécier le caractère de ses actions (Code pénal, art. 77).

Enfin la loi, en admettant des circonstances atténuantes, permet de tenir compte de l'irréflexion et de l'entraînement que peut avoir subi le coupable, de l'influence d'une éducation mauvaise et des mauvais exemples.

Et cependant, il est clair que ceux que l'on excuse ainsi sont plus dangereux peut-être pour la société que d'autres, car leur nature inférieure les expose à retomber plus souvent dans le crime. Mais étant moins maîtres d'eux, on les juge moins coupables et moins punissables. D'autre part, la préméditation qui indique la pleine possession de soi dans la conception du dessein mauvais est considérée comme aggravant la faute. Le Code civil, lui aussi, s'inspire d'idées analogues. Il annule le consentement donné à un acte quelconque par un sujet qui n'était pas libre en l'accordant. Ce consentement ne peut suffire à lui endosser la responsabilité de l'acte, ni à

---

(1) PROAL, *La responsabilité morale des criminels*. (REVUE PHILOS., 1890, t. I, pp. 385-386.)

(2) Cf. DE BAETS, *Les bases*, p. 188.

légitimer sa soumission aux conséquences qui en peuvent découler.

« En résumé, dit M. Proal, toutes les législations reposent sur la croyance à la liberté morale (1). »

Cela est-il vrai, et la pratique constante de l'humanité donnerait-elle ainsi au déterminisme un formel démenti ?

Il faut prendre garde de se méprendre sur la portée des termes employés par les Codes. Ceux qui les ont rédigés n'ont pas fait œuvre de philosophes. Il y aurait mauvaise grâce à prétendre qu'ils ont voulu, dans un texte de loi, trancher l'un des problèmes les plus subtils de la psychologie. Peut-être ignoraient-ils même le litige qui nous occupe. N'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ont employé le mot « liberté » pour désigner, selon l'opinion vulgaire, quelque caractère apparent et superficiel, et non point ce mystérieux libre arbitre que la réflexion philosophique elle-même n'entrevoit qu'à demi? Pouvaient-ils même établir la loi sur un facteur aussi insaisissable, et n'est-il pas évident qu'ils ont dû partir d'un élément plus accessible à tous, plus facile à apprécier et surtout moins sujet à discussion ?

La réponse est simple. Les lois qu'on nous cite ont été rédigées dans le langage reçu. Elles supposent la croyance vulgaire que la masse de l'humanité garde au libre arbitre, c'est d'après cette croyance qu'elle parle d'actes libres. Mais la masse de l'humanité croit aussi que le libre arbitre est facilement constatable; à certains indices extérieurs, elle croit reconnaître l'acte libre et ce ne sont que les philosophes qui, en présence de ce même acte, doutent de son caractère autonome et en font l'objet de subtiles et incertaines discussions.

Ces lois s'interprètent donc facilement ; la liberté dont elles parlent est bien le libre arbitre spiritualiste, mais pour le reconnaître, elle n'exigent pas un examen de profonde psychologie, elles demandent seulement la présence des caractères

---

(1) *Revue philosophique*, p. 386.

dans lesquels le vulgaire croit trouver la liberté. Que le psychologue déterministe nie la signification de ces caractères, qu'il rejette même le mot de liberté, il pourra, du moins, reconnaître les apparences extérieures qu'il perçoit aussi bien que ses adversaires, et baser sur elles l'existence de la responsabilité. Au point de vue pratique et externe, encore une fois, les systèmes opposés se réconcilient.

M. Lévy Bruhl va jusqu'à dire que la loi pénale « ne se pose jamais la question de savoir si les hommes ont agi en vertu d'une décision de leur libre arbitre, que la seule liberté qui lui importe est l'absence de contrainte extérieure, qu'elle définit la responsabilité d'une manière tout objective : la faculté de se représenter d'avance ce qu'entraîne et ce que mérite une action et d'agir en conséquence (1) ».

C'est aller bien loin, manifestement la loi pénale distingue, parmi ceux-là même qui ne sont sujets à aucune contrainte extérieure, le fou de l'homme sensé, l'impulsif de l'homme en proie à une passion violente, de celui qui agit avec pleine maîtrise de soi-même. C'est ce qui ressort à l'évidence de certains textes par nous cités, par exemple celui du Code sarde de 1859, et de la pratique universelle des tribunaux.

Il n'en est pas moins vrai que la pratique pénale peut se contenter d'une définition tout objective de la responsabilité; cette définition, le déterminisme a réussi à la donner. Il a pu distinguer le criminel du fou et de l'impulsif, et rendre compte, dès lors, de leur différent traitement.

D'après M. Garofalo, ce qui distingue nettement le criminel et le fou, c'est la façon dont ils reçoivent les perceptions du monde extérieur. Elles produisent « chez le fou ou chez l'imbécile des impressions exagérées; elles font naître un processus psychique qui n'est pas d'accord avec la cause extérieure; il s'ensuit une incohérence entre cette cause et la réaction de l'aliéné (2) ». Et l'auteur cite comme exemples, à l'appui de sa

(1) *L'idée de la responsabilité*, pp. 46-47.
(2) *La criminologie*, édit. française, p. 97.

doctrine, le cas de l'ouvrier Grandi, qui, dérangé dans son travail par le tapage que font des enfants jouant près de sa boutique, en attire dix successivement dans le fond de sa demeure pour les y assassiner. Il raconte aussi l'histoire de T... qui tue son domestique, tout simplement parce que celui-ci l'avait quitté.

Évidemment, le tapage fait par des enfants, le départ d'un domestique ne sont que des ennuis peu considérables; il fallait un cerveau d'aliéné pour en concevoir une irritation capable de conduire jusqu'à l'assassinat. Au contraire, chez le criminel « le processus psychique est en accord avec les perceptions du monde extérieur. Si le mobile a été la vengeance, le tort ou l'injure existent réellement... Ce n'est pas le but en soi-même, c'est le moyen criminel qu'on emploie pour y arriver, qui révèle l'anomalie morale. » Le criminel voit et sent juste; il se croit blessé, il l'est réellement, il se dit en butte à des persécutions, elles sont réelles; il est en proie à une passion violente, son objet est de nature à soulever les appétits d'un homme normal. C'est le vouloir chez le criminel, qui est déréglé; il ne veut pas dominer ses passions, sa colère, son ressentiment, et il ne recule devant aucun désordre pour les satisfaire. La punition lui donnera le frein qui lui manque, elle le retiendra par une crainte qu'il saura très bien apprécier; le fou est hors d'état d'en profiter, car il ne saurait même pas les comprendre.

Cette distinction semble manquer de rigueur.

Est-on toujours responsable de tout vouloir déréglé; ne peut-on, en face d'une situation sainement appréciée, subir un entraînement passionnel qui détruise la responsabilité de l'acte?

Voilà un homme dont les antécédents sont irréprochables; un jour, il constate sur le fait que sa femme le trompe. La fureur le prend, il voit rouge, et tue l'adultère. Une heure après, l'âme mordue par le repentir, il vient de lui-même se constituer prisonnier. Voilà un cas où l'on pourrait plaider l'irresponsabilité; il n'y a pourtant pas de jugement erroné sur la situation, l'injure est réelle, seule la vengeance est injustifiée.

N'y a-t-il pas aussi de ces cas de folie morale, où le sujet es entraîné malgré lui à une action qu'il juge mauvaise? Il apprécie très bien les circonstances, mais il n'est pas maître de son action. Le critère de M. Garofalo est certainement insuffisant; il manque aussi de clarté. N'y a-t-il pas toujours chez le criminel un certain défaut d'appréciation qui lui fait placer ses passions, son intérêt au-dessus des nécessités de l'ordre? Erreur voulue sans doute, erreur dont il est responsable et qui n'atténue en rien sa faute. Mais comment distinguer cette erreur coupable des aberrations de l'aliéné?

L'histoire du crime révèle des perversions monstrueuses, fantastiques. Leurs auteurs étaient-ils tous des fous, depuis les Néron et les Caligula jusqu'aux Lacenaire et aux Tropmann? Non, sans doute, mais où est le critère? Et comment M. Garofalo nous prouve-t-il que l'ouvrier Grandi, dont il raconte la sanglante folie, n'était pas, au lieu d'un aliéné, un monstre de cruauté, ne reculant pas devant le crime pour s'épargner un léger ennui? La disproportion entre l'acte et les mobiles est ici énorme, mais à un degré moindre, elle se retrouve dans tous les crimes; ce n'est qu'une différence de degrés, non pas une distinction d'espèces nettement tranchées.

Il faut donc chercher ailleurs une définition plus nette et plus profonde de la responsabilité.

M. Paulhan nous semble avoir mieux réussi à en préciser les éléments. La responsabilité, selon lui, repose, non pas sur la causalité, ce qui est la doctrine des défenseurs du libre arbitre, mais sur la « finalité », c'est-à-dire sur la coordination systématique de certains phénomènes en vue d'un résultat. Un acte se pose, à qui faut-il en attribuer la responsabilité, qui en supportera la solidarité glorieuse ou pénible? Ce seront les éléments qui se sont coordonnés pour le produire, et leur responsabilité sera d'autant plus solide et mieux établie que leur coordination sera plus ferme, plus persistante, plus énergique. M. Paulhan prend pied dans l'associationisme le plus caractérisé, il rejette toute idée de libre arbitre; pour lui, les phénomènes se produisent uniquement par des entraînements nécessaires,

par des combinaisons d'éléments se déterminant les uns les autres. Mais cette doctrine même lui fournit la base de sa théorie. Il veut la tirer des termes mêmes du problème. « La responsabilité, dit-il, établit une solidarité entre le moi, ses actes et leurs conséquences .. La formule la plus large de la responsabilité telle que nous l'avons définie est peut-être celle-ci : on est responsable de ce que l'on est (1) ». On ne saurait mieux dire et nous sommes entièrement d'accord avec M. Paulhan. Mais que faut-il pour être quelque chose au point voulu pour qu'on en soit responsable?

M. Paulhan partage ici l'erreur commune des déterministes; selon lui, l'acte libre ne peut faire en sorte que le sujet soit vraiment ce qu'il devient par cet acte. En effet, il le considère comme un acte produit au hasard et « à quelque degré, étranger » au sujet. Au contraire, il lui semble évident que l'identité requise par la responsabilité se trouve au plus haut point dans la manifestation nécessaire d'un être, « événement qui exprime bien sa nature propre, et auquel il est invariablement lié (2) ». Nous aurons à revenir sur ces idées, il nous suffit de noter ici la théorie de la responsabilité que M. Paulhan en déduit et les applications qu'il en fait, et qui coïncident parfaitement avec la pratique sociale.

Chaque élément est responsable des résultats qu'il entraîne invinciblement, mais aussi spontanément, des résultats, somme toute, qui lui appartiennent en propre, qui sont réellement déterminés par lui et non par le jeu intempestif d'éléments étrangers. Telle est la notion très originale sur laquelle se base le système de M. Paulhan. Ainsi, une tendance qui aboutit à un acte par elle seule, sans l'intervention, ou même en dépit de l'action des autres tendances, en est seule responsable. Sa responsabilité diminue dans la mesure où elle se coordonne avec d'autres éléments, elle passe au groupe. « Chaque ten-

(1) *La responsabilité.* (Revue philos., t. XXXIII (1902-1), p. 513.

(2) *Idem.* (Ibid., pp. 513-514.)

dance est responsable des actes qui sont logiquement produits par son fonctionnement. D'une manière générale, chaque élément psychique est responsable de ses conséquences logiques, des autres phénomènes psychiques qui sont produits par lui, selon la loi de l'association systématique.

» ... La responsabilité des éléments psychiques est en raison inverse de la responsabilité de l'ensemble; elle est inversement proportionnelle à la solidarité de chacun des éléments avec l'ensemble des autres (1). » M. Paulhan apporte à l'appui de cette doctrine, une fine observation. « Il y a de ces hommes, bons par ailleurs, mais qui sont affligés d'un défaut en désaccord avec l'ensemble de leurs bonnes qualités, véritable manie, les entraînant à des actes qui détonnent étrangement sur l'ensemble de leur conduite. On ne les en accuse pas, on en accuse leur défaut. C'est son caractère, dit-on, c'est-à-dire un défaut juxtaposé à sa personnalité. »

Quand donc le moi est-il responsable? « La responsabilité du moi est proportionnelle au degré de systématisation des éléments du moi, l'acte et la tendance qui le déterminent devant d'ailleurs être considérés comme faisant partie de ces éléments; proportionnelle aussi au degré de systématisation entre les éléments du moi et ceux qui viennent à s'adjoindre plus tard à eux, par le fait même de l'acte, les impressions, les perceptions, les sentiments qui sont la représentation dans l'individu et l'appréciation par l'individu des conséquences de l'acte (2). »

C'est l'application logique du système : lorsque l'acte est produit par l'ensemble d'éléments qui constituent le moi selon les associationistes, c'est le moi qui est responsable. Il en est d'autant mieux responsable que ces éléments sont mieux coordonnés avec la tendance qui aboutit à l'acte et avec l'acte lui-même. Et l'un des signes de cette coordination, de sa

---

(1) *La responsabilité.* (Revue philos., t. XXXIII (1902-I), pp. 397-401.)
(2) *Idem.* (Ibid., pp. 390-391.)

fermeté persistante, c'est l'accord des sentiments multiples éveillés par l'acte avec la tendance qui l'a produit. Ce sont exactement les conditions que demande la notion vulgaire de la responsabilité, c'est lorsqu'elles se trouvent réunies qu'on parle de liberté, et M. Paulhan affirme même que la liberté n'est pas autre chose : « une volonté libre, dit-il, est celle qui se produit en conformité avec l'ensemble des tendances mises en jeu, celle qui détermine la systématisation des désirs et des actes... Personnalité, liberté, finalité, systématisation, responsabilité, sont ici des termes qui impliquent un même fait général, la coordination, l'unité de but des éléments psychiques... Plus on est, plus on est responsable (1) ».

La pratique s'accorde en tous points avec cette théorie. Un chasseur, malgré toutes les précautions qu'il a prises pour éviter un accident, tue un homme par erreur. Cet acte n'a aucune coordination ni avec les dispositions antérieures de son auteur ni avec les profonds regrets qu'il éprouve en le voyant accompli. Il n'a aucune responsabilité.

A-t-il, au contraire, manqué de prudence, voici poindre la responsabilité. Il y a une certaine coordination entre l'insouciance du sujet et le malheur qu'il a causé ; il n'était pas prémuni comme il le fallait contre le danger d'un accident, il ne le craignait pas suffisamment, sa volonté ne le répudiait pas d'une manière absolue. Donc elle l'admettait quelque peu d'une façon implicite et vague, coordination très lointaine, mais suffisante à engendrer une responsabilité lointaine et partielle, la responsabilité du « voluntarium in causa ».

Enfin le chasseur peut avoir agi avec préméditation, il a prévu que la chasse lui fournirait une occasion, et, le moment venu, il a tué, en pleine connaissance de cause. La coordination ici est complète, il a tué et il voulait précisément tuer dans telles circonstances ; la responsabilité est aussi entière.

Supposez un homme de mœurs paisibles et douces : un

(1) *La responsabilité.* (Revue philos., t. XXXIII (1902-I), pp. 516-517.)

jour, dans une dispute, il est pris d'une colère soudaine, il commet un meurtre. On démontre qu'il a agi en pleine connaissance de cause, mais qu'une heure auparavant il n'avait jamais songé à ce qu'il allait faire. Depuis son crime, il est au désespoir. Il y a eu chez cet homme une coordination soudaine de ses tendances en vue de l'action mauvaise, mais cela n'a duré qu'un instant; ce n'est pas de son moi habituel que procède le crime, mais d'une tendance passagère qui a, pour un moment, entraîné les autres. La responsabilité du moi est atténuée et, de fait, la justice humaine en juge ordinairement ainsi.

Lorsque le sujet ne jouit que d'une mentalité incomplète, lorsqu'il est en proie d'une façon passagère ou habituelle à des dissolutions de la personnalité, qu'il obéit à des impulsions étrangères au moi, la responsabilité disparaît dans la même mesure que la personnalité.

Dans les états morbides ou anormaux, comme la folie, les maladies nerveuses, l'état hypnotique, le rêve, dont un des caractères est une dissolution plus ou moins marquée de la personnalité, une décoordination plus ou moins grande des systèmes psychiques, la diminution de la responsabilité est proportionnelle à cette décoordination, dont il importe, pour chaque cas, de déterminer le degré, beaucoup plus élevé parfois que les phénomènes psychiques apparents ne sembleraient l'admettre.

Le fou, le rêveur, l'hypnotisé restent responsables, au moins partiellement, pour tout ce qui se rattache logiquement et téléologiquement à l'organisation psychique conservée. Pour le reste, la responsabilité passe de l'ensemble aux éléments (1). Ce sont les principes qui dirigent toujours l'exercice de la justice; leur application pratique peut être souvent délicate et pénible, tout le monde le reconnaîtra, mais tout le monde reconnaîtra aussi que c'est là cependant l'idéal auquel il faut

---

(1) *La responsabilité.* (Revue philos., t. XXXIII (1902-I), p. 412.)

tendre toujours. Partisans du libre arbitre et déterministes peuvent s'unir pour réclamer cette individualisation du droit pénal, souvent trop aveugle et trop universel dans ses rigueurs.

Mais lorsque le sujet au lieu d'une personnalité instable et livrée aux impulsions étrangères, présente, au contraire, une personnalité fortement et indéclinablement orientée dans le sens du bien ou du mal, quoique avec une nécessité absolue, la responsabilité pour M. Paulhan augmente et atteint son maximum.

« Pour le criminel, comme inversement, pour le génie moral, la responsabilité est d'autant plus grande que les passions sont plus fortes, plus riches et mieux harmonisées entre elles. L'absence d'hésitation et de délibération, l'absence de remords ou de regret, en tant que signes de l'unité de l'esprit, et de l'absence de tendances opposées à la tendance dominante, augmentent dans un sens comme dans l'autre la responsabilité (1). »

L'effort personnel où semble se manifester la liberté, l'effort précédé de délibération, d'hésitations pénibles, donne, d'après M. Paulhan, une responsabilité moins accentuée. D'ailleurs, il n'y reconnaît pas du tout l'intervention du libre arbitre, l'effort « n'a rien de commun avec le libre arbitre (2) »; il est uniquement le résultat d'une lutte de tendances opposées, lutte conditionnée par des éléments nécessaires. Mais parfois il sera la résistance d'une volonté bien affermie aux tendances qui tendent à dissoudre la coordination du moi. L'effort dans ce cas s'accompagne d'une responsabilité très considérable. Il peut aussi consister dans la victoire momentanée d'une disposition exceptionnelle; dans ce cas la responsabilité est très atténuée.

« L'effort peut tenir à une organisation passagère de la responsabilité, à une force de volonté artificielle, due au hasard des circonstances. Tel, sous l'empire d'un sentiment violent

---

(1) *La responsabilité.* (Revue philos., t. XXXIII (1902-I), p. 412.)
(2) *Idem.* (Ibid., p. 395.)

mais passager, prendra une résolution héroïque, qui quelque temps après, son exaltation tombée, sera incapable de prendre une résolution virile. Il faut louer son héroïsme, mais avec mesure (1). »

La doctrine de M. Paulhan paraît ici en désaccord avec les idées reçues. Rien ne paraît plus méritoire aux yeux de tout le monde, qu'un effort péniblement accompli, une victoire remportée sur des passions profondément enracinées; au contraire, l'action accomplie par habitude ou par tempérament ne paraît que légèrement responsable et peu méritoire. Ces idées partent évidemment de la croyance du libre arbitre; le mérite et la responsabilité appartiennent à l'acte libre et la liberté semble se manifester surtout dans l'effort; au contraire, l'habitude lui laisse bien peu de place, car le choix est fait d'avance, le tempérament remplace la liberté par un enchaînement nécessaire.

Nous croyons cependant qu'ici encore, les deux systèmes peuvent s'accorder dans la pratique. Le partisan du libre arbitre ne pourra pas contester qu'un effort transitoire, un triomphe passager remporté par la volonté, a moins de valeur qu'une habitude d'agir obtenue par une série de triomphes sucessifs.

L'acte lui-même peut être plus pénible s'il est unique, mais l'habitude lentement acquise par une constante maîtrise de soi, représente au fond une somme d'efforts bien plus considérable. De même, l'habitude du mal peut entraîner des actes mauvais posés d'une manière presque irréfléchie et très peu responsable en elle-même; il n'empêche que l'agent est considéré comme plus coupable qu'un criminel d'un instant. Pourquoi, c'est que l'habitude dénote une volonté qui s'est confirmée dans le mal « obfirmata in malo », c'est la doctrine de tous les théologiens. L'habitude volontaire implique donc, dans les deux systèmes, plus de responsabilité que l'effort momentané. Mais l'habitude

(1) *Idem.* (Ibid., p. 396.)

involontaire? Si elle résulte d'actes irréfléchis, le déterminisme ne la prétendra pas responsable; elle constitue une de ces tendances extérieures à la personnalité qui coexistent avec elle, sans s'y incorporer et sans se coordonner avec le moi. Elle ne devient responsable qu'au moment où le sujet la constate et l'accepte, ou du moins néglige de la combattre, cas où le déterministe reconnaîtra un commencement de coordination avec le moi.

Reste donc l'acte résultant nécessairement du tempérament du sujet. Il ne procède pas proprement d'une habitude, mais de la nature profonde et intime de l'individu. Il l'exprime parfaitement, mais il l'exprime nécessairement. Pour M. Paulhan, cet acte est très responsable ; pour le partisan du libre arbitre, il ne l'est pas du tout.

Mais nous sortons du domaine de la pratique pour entrer dans celui de la théorie où, évidemment, les deux doctrines ne s'accordent plus. Objectivement, pour un spectateur du dehors, l'acte que M. Paulhan croit nécessaire sera le plus souvent considéré comme un acte libre. La manière constante d'agir d'un homme, qu'elle soit bonne ou mauvaise, sera attribuée à sa volonté libre, et dès lors, on l'en considérera comme responsable et d'autant plus qu'il se montrera plus fermement ancré dans sa voie. Le criminel-né, le génie moral sont des créations du déterminisme; quand un homme agit d'une manière cohérente et raisonnable, en accord avec ses sentiments, ses paroles et tout l'ensemble de sa vie, l'opinion commune des hommes est qu'il est libre et par conséquent responsable. Au point de vue externe, on ne cessera de croire à la liberté que du moment où le tempérament se manifestera par des actes en désaccord avec l'ensemble de la vie du sujet; à ce moment, la responsabilité disparaît, mais à ce moment, disparaît aussi la coordination réclamée par M. Paulhan et le tempérament devient une tendance juxtaposée au moi. Lorsque le déterminisme croit le moi responsable, c'est qu'il y a harmonie dans ses actes, et, dans ce cas, la croyance commune attribue cette harmonie à l'action d'une volonté libre,

qui, maîtresse des tendances naturelles, les dirige et les modère à son gré, pour en faire résulter une conduite parfaitement responsable.

Ce que les uns expliquent par la nature intime et profonde du sujet, les autres l'expliquent par sa liberté; en pratique, ils lui accordent la même dose de responsabilité. Un déterministe peut donc distinguer un fou d'un criminel normal. On conçoit dès lors qu'il les traite différemment. Admettons que la responsabilité attribuée par nous à autrui se base sur l'association qui nous fait transporter de l'acte à son auteur, les sentiments que le premier nous inspire, la moindre identité qui relie à ses actes le moi d'un aliéné à personnalité dissoute, rendra nécessairement cette association plus faible. Si la responsabilité se base sur des considérations d'utilité, n'est-il pas évident d'abord que pour le coupable lui-même, le châtiment n'a d'utilité que s'il s'applique à un être raisonnable. Le fou, le distrait, l'impulsif, tous ceux dont l'acte ne se rattache pas proprement au moi, mais à des sources étrangères et accidentelles, ne profiteront pas de la peine. Le mal commis n'est pas leur fait; en les punissant, on se trompe d'adresse et on applique à faux le remède. Au point de vue de la défense sociale, le procédé est tout aussi inutile. Si la peine ne guérit pas le coupable et ne peut le guérir, à quoi sert-elle? Il faudrait employer un autre moyen répressif, relevant de la médecine et non plus du droit répressif. La défense sociale n'exige plus, en ce cas, que l'élimination des éléments malsains; elle se contente de l'internement des fous, elle ne demande pas qu'on les châtie.

Est-ce bien ainsi pourtant que la conscience humaine conçoit la responsabilité? Si nous sortons de la sphère purement externe et pratique, pour apprécier les choses au point de vue du droit et de la morale, pouvons-nous en rester aux interprétations déterministes?

Telle est la question qui doit maintenant nous occuper.

§ 2. — Droit et morale.

Peut-on justifier la pratique pénale? — La doctrine utilitariste. — La liberté politique et la liberté réelle. — Équivalence des deux doctrines. — La conception d'un idéal moral et le déterminisme. — Le sentiment de l'obligation et ses formes diverses. — Remords et repentir. — Discussion sur la réalité et la portée du remords. — Le déterminisme n'explique pas l'idée subjective de responsabilité qu'implique le remords. — Il détruit la valeur morale des actes, leur caractère méritoire. — Il détruit aussi la portée exacte du sentiment du devoir. — Conclusion.

Nous nous sommes borné jusqu'ici à examiner jusqu'à quel point le déterminisme pouvait rendre compte de la conduite que chacun de nous, et la société en général, observe vis-à-vis des individus humains. Nous avons pris les choses à un point de vue purement extérieur et nous avons constaté qu'à ce point de vue, le déterminisme a les mêmes conséquences que la doctrine du libre arbitre; il ne rend pas notre conduite absurde, il en donne une explication qui peut être vraisemblable.

C'est un point qu'il faut noter avec soin, car faute de le faire, on en arrive souvent à adresser au déterminisme des reproches qu'il a beau jeu à renverser. Et il est bien vrai, sans doute, que le déterminisme nous choque, mais il faut déterminer exactement pourquoi; en mélangeant d'objections sans portée, les objections réelles, on enlève à celles-ci toute leur valeur. Pourquoi donc le déterminisme nous choque-t-il? C'est en raison de nos sentiments moraux.

Voici un homme qui est l'objet d'une punition, ce châtiment ne me paraît pas absurde. Je vois une distinction entre cet homme et un autre qui est aliéné. Je vois aussi une explication à cette distinction et au châtiment en général; ma conduite et celle de la société à l'égard du criminel, prend un sens à mes yeux. Mais cela ne me suffit pas. Je me demande encore si

cette conduite est juste, si elle est morale; je me demande si la société a le droit de punir cet homme, s'il mérite un châtiment. Il me semble qu'il doit se faire à lui-même des réflexions analogues. Voilà un ordre nouveau de questions plus intimes. Le déterminisme y donne-t-il une réponse satisfaisante?

Nous avons vu comment il expliquait la répression. Affaire d'instinct, disaient les uns, la répression ne fait que canaliser les forces dans la lutte sauvage des appétits; elle est le triomphe d'une coalition sur l'individu isolé; force contre force, les plus nombreux l'emportent. Quant au droit, peu leur importe, chacun va où son instinct l'entraîne, et les plus forts ont le dessus. C'est écarter de prime abord la question de droit. Mais cette réponse brutale ne peut suffire à la conscience humaine.

Nous portons au fond de nous-mêmes, des exigences morales qui demandent à être satisfaites; or, où est la morale dans cette théorie? Les plus forts ont-ils le bon droit pour eux, n'est-ce pas précisément le soi-disant criminel qui est le champion de l'idéal et de la justice? Il s'agit d'établir d'abord quelles sont les actions bonnes et quelles sont les actions mauvaises, quel est l'ordre social nécessaire. C'est là un problème indépendant du problème de la liberté. Mais du moment qu'une action est mauvaise, la répression est-elle justifiée moralement? Parce qu'un homme a accompli un acte contraire à l'ordre, est-il juste de le punir?

Oui, répondent les utilitaristes, cela est juste, du moment qu'il est prouvé que la punition est utile. Chez un homme normal, le châtiment est un remède, il rétablit dans la volonté la juste prépondérance de l'amour du bien, il oppose aux tendances perverses le frein d'une crainte salutaire. C'est même un remède préventif, car la crainte du châtiment peut suffire à empêcher le crime.

Ainsi la peine est utile au coupable, car il est bon à l'homme d'être retenu dans le respect de l'ordre. Elle est utile, évidemment, à la société qu'elle protège contre les entreprises de ceux qui seraient disposés à lui nuire. La peine ne saurait-elle ainsi être justifiée? Beaucoup d'indéterministes le nient, à tort, nous

semble-t-il. L'ordre est une nécessité supérieure aux intérêts individuels, ceux-ci doivent se courber devant lui ; l'individu doit donc admettre qu'on le gêne, qu'on l'enferme pour l'empêcher de troubler l'ordre ; il doit admettre aussi qu'on le fasse souffrir, qu'on lui administre des peines afflictives, si elles sont nécessaires, pour le soumettre aux exigences de l'ordre. D'ailleurs ces exigences s'accordent avec ses intérêts bien compris, c'est donc avec joie qu'il doit se soumettre à l'action bienfaisante de la peine ; elle va guérir en lui une infirmité qui lui est mauvaise. Il n'est pas libre, si son caractère l'entraîne au désordre il ne saurait pas lui résister : la peine vient accomplir dans son âme une pénible, mais heureuse médication, il la saluera comme le malade salue le fer du chirurgien, prêt à enlever le chancre qui le ronge.

Évidemment, cette conception de la peine n'est pas celle que l'on se fait d'ordinaire. Mais à ne considérer que la pratique pénale et le besoin que nous éprouvons de la voir justifiée, comment pourrait-on en démontrer la fausseté? Les indéterministes sont un peu pressés d'affirmer que le déterminisme rend la peine immorale. Oui, le déterminisme de M. de Fleury et d'autres matérialistes. Ces auteurs proclament eux-mêmes leur indépendance à l'égard de la morale. Mais pareilles conséquences ne sont pas essentielles au déterminisme.

Les indéterministes auraient vraiment mauvaise grâce à prétendre que les raisons d'utilité sociale ne peuvent justifier la peine. Eux-mêmes, en effet, dans une question connexe, font appel à ces mêmes raisons pour justifier les mesures de précaution que l'on prend contre les fous et les impulsifs. L'internement ne peut ici se concevoir comme une réparation, comme une expiation, puisqu'il n'y a pas de libre arbitre chez les déséquilibrés, il ne peut non plus y avoir de démérite. Cependant la société doit pouvoir se défendre, mais elle a d'autres mesures à sa disposition que les mesures pénales, elle ne châtie pas « l'irresponsable », elle se prémunit contre lui, elle tâche de le relever, de le guérir de son infirmité mentale, non pas au nom de la justice réparatrice, mais au nom du

pouvoir de gouvernement, en vertu duquel elle poursuit sans relâche la réalisation de l'ordre social.

C'est la très ingénieuse théorie de M. de Baets, soutenue également par M. l'avocat Maus. « A côté de l'action pénale, dit M. Maus, il y a d'autres ordres d'activité pour le pouvoir. Ici encore, il s'inspire de l'intérêt social, mais sous une forme différente de la justice réparatrice. Toujours il le poursuit d'une manière parfaitement appropriée au but de ses efforts spécialisés. Ainsi, en somme, il procure à la société tous les avantages possibles, il répond à toutes les exigences du bien social par une série d'actions distinctes, plus parfaites chacune dans sa sphère. Non seulement il doit punir, mais encore il doit protéger l'ordre social contre les irresponsables; il doit retirer les malades sociaux des endroits où ils sont un danger pour la société, il doit s'efforcer de les guérir pour les rendre au progrès social. Pour combattre le crime dans ses causes lointaines, il prendra toutes les mesures préventives que suggère l'intérêt de la société; il fera aussi largement que possible ce que nous appellerions volontiers l'hygiène sociale (1). » Et M. Maus montre encore comment la société a réellement le droit de prendre ces mesures, et comment les irresponsables doivent les accepter et les admettre au nom des exigences supérieures de l'ordre.

Il est vrai, il ne s'agit pas ici de peine, c'est la réserve expresse que fait M. de Baets (2). Et, en réalité, même dans la pratique, l'action sociale ne peut soumettre les irresponsables à un traitement pénal, non pas seulement parce qu'il n'y a pas lieu d'exercer contre eux la justice réparatrice, mais parce que le châtiment ne leur servirait de rien. Nous avons, au contraire, montré qu'à l'égard d'un sujet normal, la peine

---

(1) Maus, *La justice pénale*, p. 214. Alcan, 1891. — Cf. de Baets, *Les bases de la morale et du droit*, p. 318. Alcan, 1892.

(2) de Baets, *loc. cit.* : « Ceux-ci (les partisans du système anthropologique) veulent voir dans cet ensemble de mesures le droit pénal, nous ne l'y voyons pas ».

devient utile, elle se justifiera donc par les mêmes arguments que l'internement des déséquilibrés. Même la peine de mort pourrait se justifier à l'égard d'un sujet tellement ancré dans ses dispositions mauvaises qu'il serait impossible de l'amener à amendement, elle serait une triste, mais légitime économie d'efforts; renonçant à l'utilité du coupable qu'elle ne saurait procurer, la société se bornerait à s'assurer elle-même contre lui, en lui enlevant une vie dont il ne saurait rien faire, à tirer de son châtiment terrible un puissant exemple.

Ces considérations peuvent être difficiles à admettre, leur application peut paraître rare, mais n'en est-il pas un peu de même de celles par lesquelles on essaie de justifier la peine de mort en tant qu'expiation?

En somme donc, non seulement la pratique générale peut avoir un sens dans le déterminisme, mais elle peut même trouver une justification morale. Sans doute, elle prendra un autre sens que dans la théorie du libre arbitre, il ne s'agira plus d'expiation, et peut-être faudrait-il écarter le mot de peine, qui est trop intimement lié à l'idée de rétribution méritée. Quoi qu'il en soit, à ne considérer que l'aspect extérieur des choses, il serait impossible de déterminer lequel des deux systèmes a la vérité pour lui.

On a voulu aussi mettre le déterminisme en opposition avec la liberté politique, tant exaltée par le monde moderne.

La liberté externe, pour Jules Simon, suppose la liberté interne : « Cette liberté essentielle à l'homme, dit-il, est le solide fondement sur lequel repose notre droit à la liberté civile et à la liberté politique. Il faut avoir une volonté pour revendiquer le droit de faire respecter sa volonté. Avant d'être un citoyen dans le monde, je dois d'abord sentir dans ma conscience que je suis une personne » (1).

Ainsi, pour pouvoir revendiquer la liberté sociale, l'homme doit jouir de la liberté psychologique. Étrange serait donc la situation du monde moderne; jamais la liberté sociale n'a été

(1) *Le Devoir*, p. 4, 1863.

l'objet d'une poursuite aussi ardente, jamais elle n'a été à ce point considérée comme l'idéal social. Et, d'autre part, jamais peut-être on n'a à ce point attaqué cette liberté externe qui en est le fondement.

Est-il bien vrai, cependant, que le déterminisme ne puisse trouver à la liberté externe un fondement solide? Précisons le problème. Il s'agit, somme toute, d'établir le droit de l'homme à la liberté! Le droit implique l'idée d'une faculté d'être, d'agir, de se manifester, d'entrer et de rester en relation avec certains objets, qui s'impose au respect d'autrui. Il doit trouver un fondement dans quelque nécessité supérieure que tous soient obligés de reconnaître. Pour établir le droit de l'homme à la liberté, il faudrait donc établir que son exercice est nécessaire à l'obtention de quelque fin éminemment respectable et supérieure à tous les intérêts qui pourraient demander à le restreindre.

D'après certaine école, l'homme est avant tout un être libre. La liberté, d'ailleurs, est la source de toute morale, de toute grandeur, de toute raison. Elle est ce qu'il y a de meilleur et de plus noble dans le monde. Elle est donc par elle-même infiniment respectable. Et puisque cette liberté sublime daigne descendre au sein de la matière pour y exercer son activité par l'intermédiaire des organes de l'homme, le premier résultat à obtenir est d'en garantir l'exercice sans entraves. C'est l'idée inspiratrice du système juridique de Kant. D'évidence, le déterministe ne trouvera pas là le fondement du droit à la liberté extérieure.

Cause nécessaire, réduite à la condition commune de toutes les causes cosmiques, la volonté humaine n'a plus, sous ce rapport, une originalité qui lui donne un caractère particulièrement respectable. Mais d'abord le déterminisme pourra prétendre que la nature agit toujours pour le mieux, que moins on met d'obstacles à son activité, meilleur en sera le résultat.

Vraie pour tous les agents naturels, cette doctrine est vraie au même titre pour la volonté humaine. Il faut, le plus possible, lui laisser le champ libre, n'entraver en rien son déve-

loppement. Aussi la liberté externe est réclamée avec la même énergie par certains déterministes.

Spinoza, qui représente le déterminisme dans sa formule la plus absolue, a précisément mis en avant cette idée. Le droit, pour lui, s'identifie avec la force; il n'est pas autre chose que l'expansion que chacun a su se conquérir à lui-même et qui doit lui être conservée. Mais Spinoza remarque que les hommes étant réunis en société, leurs activités se rencontrent, elles se heurtent, c'est le *bellum omnium contra omnes* dont parlait Hobbes. Cet état est intolérable, il faut en sortir. Hobbes voulait en sortir par la monarchie absolue, résultat d'un contrat dans lequel les droits de tous sont concentrés entre les mains d'un seul qui reçoit la mission de faire régner, entre les citoyens, l'ordre et la paix. Mais Spinoza remarque que cette solution est directement opposée à son idéal, les droits, c'est-à-dire les forces des individus sont détruites au profit du pouvoir d'un seul qui triomphe sur leurs débris. Il faut donc plutôt que chacun garde son pouvoir et que tous s'entendent, par une sorte de pacte, pour garder dans leurs activités certaine mesure qui les empêche de se heurter et de s'entraver, c'est la république (1).

Ce système est presque identique à celui que Kant, et, après lui, Rousseau, ont déduit du principe de la valeur suprême de la liberté! Eux aussi constatent que les libertés se heurtent dans leur exercice réciproque, il faut remédier à cette situation par un contrat social dans lequel les libertés consentent chacune à restreindre un peu de son activité, pour aboutir à la paix et à l'harmonie.

Mais, malheureusement, la liberté, si sublime soit-elle, peut, lorsqu'elle s'exerce dans le monde des phénomènes, s'oublier jusqu'à en contracter des modes d'agir inférieurs et corrompus, et à ternir ainsi sa sereine austérité et sa justice parfaite. Il pourra donc être nécessaire de recourir à la coaction, pour l'empêcher de nuire aux libres allures d'une autre liberté.

---

(1) WINDELBAND, *Geschichte der neueren Philosophie*, 1889, t. I, p. 228.

Ainsi, le principe de Kant peut justifier toutes les violences du pouvoir. Et si l'on considère que, en fait, rien n'est difficile comme d'obtenir entre les hommes la concorde et l'union, on peut même légitimer l'absolutisme comme étant le seul moyen d'assurer aux différentes libertés leurs vrais droits réciproques.

Ainsi, en partant de la liberté ou du déterminisme, on peut aboutir aux mêmes conséquences : c'est qu'il s'agit d'un problème pratique.

Il s'agit, somme toute, d'apprécier pratiquement la valeur de l'action humaine en fonction du résultat à obtenir, et de la restreindre, ou de l'amplifier, dans la mesure même de cette valeur.

On peut, à ce point de vue, la considérer comme une fin en soi, exigeant incontestablement une complète indépendance, ce qu'ont fait également, au nom de l'indéterminisme et du déterminisme, Rousseau et Spinoza. Mais après avoir conçu, en partant de cette notion, un ordre idéal dans lequel toutes les volontés jouissent de la plénitude de leur expansion, ils ont dû constater qu'en fait, cet idéal se trouvait entravé par l'action même des volontés nécessairement divergentes. Pour le réaliser, il fallait, en somme, les amener à restreindre leur action réciproque. Ainsi, l'action réelle de la volonté devenait un moyen subordonné à son action idéale, elle n'avait plus aucun droit essentiel, imprescriptible; la dose d'indépendance qu'il fallait lui reconnaître, était soumise à des considérations de pure opportunité.

Le déterministe Spinoza est le plus revêche à ces idées; il voudrait davantage rapprocher la pratique de l'idéal, et il réclame au moins l'état républicain, où chacun a part au gouvernement. Mais l'expérience lui a montré les dangers de la démocratie; la république qu'il prône est une aristocratie, où le pouvoir appartiendra surtout aux intelligences le mieux douées; l'indépendance réelle n'appartient pas au même titre à tous.

Ces théoriciens se rapprochent beaucoup des utilitaristes. Ceux-ci considèrent franchement l'action humaine comme un moyen en vue d'une fin qui est, soit l'augmentation du bon-

heur, soit le développement de la vie, ou l'exercice le plus parfait de la raison.

A ce point de vue, l'action humaine n'a aucun droit en théorie à l'indépendance, mais, pratiquement, on peut lui en accorder beaucoup.

Il peut, en effet, être démontré que la liberté est un grand élément de bonheur pour l'homme, que son activité libre est bien mieux qu'aucune autre productive de richesse et que, par conséquent, elle contribue mieux à augmenter la somme totale de vie et de bonheur; il peut enfin être démontré que la liberté est une condition de progrès pour l'esprit. Ainsi, on peut être amené à reconnaître à l'homme une grande indépendance d'allures. C'est ainsi que Spencer, au nom de l'utilitarisme, a écrit un éloquent plaidoyer en faveur du libéralisme (1).

Mais aucune de ces théories n'accorde à l'homme un droit absolu à quelque parcelle d'indépendance. Si l'utilité en était démontrée, toutes les violences seraient justifiées, la conscience même n'échapperait point à la contrainte. Seule, la théorie spiritualiste accorde à l'homme une certaine liberté réelle. Pour cette théorie, l'action humaine est à la fois un moyen et une fin, et cela à deux points de vue. D'abord dans l'ordre abstrait, l'action humaine est subordonnée à l'action morale. La volonté libre est seule source d'actions morales, elle est obligée de les produire, mais en vertu même de cette obligation, elle acquiert une dignité qui la rend éminemment respectable. L'ordre moral est au sommet de l'ordre universel, tout converge vers lui, il est le but suprême parce qu'il est la bonté suprême, il est le centre du monde. Or la volonté ne sait accomplir le bien moral que si elle est laissée libre dans cet accomplissement, l'action contrainte perd, par là même, son caractère moral, nous aurons à le montrer. Dès lors, la liberté est liée à l'ordre moral par une nécessaire connexion, elle participe de sa dignité souveraine et acquiert un titre imprescriptible au respect universel.

---

(1) *L'individu contre l'État,* trad. française, 2e édit., 1893.

Mais cette liberté, c'est la liberté réelle, non pas la liberté idéale; ainsi l'action réelle de l'homme acquiert droit au respect, elle est le terme de l'ordre social. Car l'ordre moral, étant au sommet des choses, tout doit converger vers lui, et l'ordre social lui est soumis comme tout le reste. L'ordre social est donc aussi soumis au maintien de la liberté.

Dans l'accomplissement du devoir, il doit assurer cette liberté dans la mesure du possible, et il s'agit bien de la liberté réelle, car elle seule peut réaliser l'ordre moral; la liberté idéale ne peut qu'être conçue comme le réalisant, et l'ordre moral doit, avant tout, être réalisé en fait.

Cependant, à un autre point de vue, la liberté réelle est aussi un moyen de réaliser l'ordre social, le bien commun, et en particulier les conditions mêmes de l'exercice de la liberté d'autrui. A ce point de vue, il peut être légitime de la contraindre, pourvu qu'on lui laisse cependant toujours une certaine sphère, où elle puisse s'exercer dans la mesure où l'ordre moral l'exige.

Il peut suffire à ce point de vue qu'on lui laisse la liberté intérieure, celle de vouloir et de penser dans le for intérieur de la conscience. Cette liberté là, ne pouvant jamais nuire à l'ordre social, doit toujours être respectée; quant à ses manifestations, on peut en justifier la restriction.

Les systèmes précédents, nous l'avons vu, n'étaient pas obligés de reconnaître ce droit imprescriptible de la conscience, car ils ne devaient reconnaître aucun droit absolu à la liberté réelle. En fait cependant, ce sont là des distinctions presque purement théoriques. Il est bien difficile à la contrainte, de pénétrer dans la conscience, elle échappe au contrôle et aux sanctions. La société ne saurait agir directement que sur les manifestations de la conscience, et sur les facteurs dont elle subit l'influence. Sans doute, à cet égard, le déterminisme pourrait avoir les coudées plus franches. Mais le développement de l'instruction, le goût que les peuples ont acquis pour la liberté, rend difficile de rien entreprendre contre elle. Encore une fois, la différence des systèmes est insignifiante.

Il nous faut pénétrer dans des sphères plus intimes et plus profondes pour voir naître entre eux de sérieuses et irréconciliables divergences. Le premier élément de la conscience morale est la conception objective d'un idéal à réaliser par l'homme. Nous l'appelons le bien, nous trouvons bon qu'il se réalise, nous l'aimons.

Sur ce terrain déjà, nous voyons poindre l'objection. Si toute chose, dit-on, est nécessairement ce qu'elle est, n'est-il pas absurde de rêver pour elle une perfection plus haute, qu'elle ne peut réaliser? Chaque chose est parfaite en tant qu'elle est; il n'y a qu'une puissance libre par rapport à laquelle il y ait lieu de juger bons ou mauvais, les actes qui lui étaient également possibles. Le déterminisme détruit la notion du bien et du mal.

« On ne dit pas, remarquait V. Cousin, que 2 et 2 *doivent* faire 4. On sait qu'ils font *nécessairement* 4. Il en serait de même de l'ordre moral, s'il devait être réalisé nécessairement. »

Cousin, en parlant ainsi, commet un paralogisme. On ne dit pas que 2 et 2 doivent faire 4, parce qu'il est impossible de concevoir qu'ils ne fassent pas 4. Mais il est possible de concevoir qu'un certain degré de perfection, de bonté, réalisé nécessairement par certaines causes, ne soit pas produit par elles. Dès lors, il est raisonnable d'en aimer la réalisation actuelle et d'y applaudir.

Notre intelligence nous révèle les lois essentielles des choses, elle nous manifeste des exigences abstraites et éternelles, universellement vraies, et ne pouvant jamais, quoi qu'il arrive, souffrir d'exception. On ne se demande pas si ce qui arrive en vertu de pareilles lois est bon ou mauvais, il est impossible de penser que cela n'arrive pas. Mais il est une foule de choses qui ne sont pas universellement nécessaires. Au point de vue idéal, elles nous apparaissent contingentes; il n'en résulte pas que leurs causes ne puissent être déterminées à les produire, mais l'action de ces causes pourrait être neutralisée par des actions opposées; elles pourraient elles-mêmes ne pas exister. Il y a deux sortes de nécessités, la nécessité absolue et la

nécessité de fait. Notre esprit est dominé par la première, il domine la seconde, et telle est la raison pour laquelle il peut l'apprécier.

Il nous est donc possible, dans l'hypothèse déterministe, de concevoir pour notre vie un idéal, il nous est permis d'examiner à sa lumière les actions que nous posons, et de leur attribuer une valeur bonne ou mauvaise. Mais cet idéal, est-il un idéal moral? Sa réalisation constitue-t-elle un bien d'ordre moral, n'est-elle pas plutôt un bien purement physique?

L'idéal moral se présente à nous sous l'aspect du devoir comme une norme que nous avons l'obligation de réaliser. Lorsque nous nous y conformons, ou que nous la violons, nous avons le sentiment d'une valeur méritoire ou déméritoire des actes que nous posons. Ces notions s'accommodent-elles du déterminisme?

Si toutes nos actions sont déterminées, nous avons beau être sujets à des obligations, nous avons beau concevoir et réaliser l'idéal, nous ne le réaliserons qu'au gré de l'inflexible nécessité qui nous mène.

Jugeons, s'il nous plaît, de la valeur de nos actes, comme nous jugerions du temps qu'il fait; mais ne nous imaginons pas que nous sommes obligés de poser des actes qui ne dépendent pas de nous.

Si le repentir et le remords perdent toute signification, nous pouvons regretter une mauvaise action comme nous regretterions une maladie; nous ne pouvons pas nous sentir coupables après l'avoir commise, nous ne pouvons pas arriver à voir dans le châtiment que la société nous inflige une juste expiation de notre faute.

D'aucuns ont essayé de nier le remords, de lui enlever sa signification. Mais le fait résiste à leurs entreprises, il se maintient comme un irrécusable témoin contre le déterminisme.

M. Ferri insinue que le remords pourrait n'être pas sincère, que le coupable simulerait le repentir, que tout au moins, ce sentiment se réduit au déplaisir causé par la peine à laquelle il se trouve soumis et n'implique nullement l'idée

d'une faute morale. La Mettrie prétendait que le remords est aussi éprouvé par les animaux. Lombroso tire argument du fait que les criminels nient le plus souvent leur culpabilité, pour soutenir qu'ils sont insensibles au remords (1); lorsqu'ils avouent, c'est qu'ils y sont forcés par l'évidence des témoignages, qu'ils veulent gagner l'indulgence de leurs juges; ils n'entendent pas pour cela se soumettre à une légitime expiation.

D'autres avouent par cynisme, leur insensibilité est telle qu'ils arrivent à se vanter de leur crime, qu'ils trouvent plaisir à le proclamer hautement, dès qu'ils ne peuvent plus en éviter les conséquences.

Sans doute, il faut admettre que les aveux des criminels ne sont pas toujours une preuve de repentir; mais, atteste M. Proal, au nom d'une longue expérience judiciaire, « il est des cas où les aveux sont faits lorsque la culpabilité n'est pas démontrée. Les accusés disent alors qu'ils sentent le besoin de décharger leur conscience de quelque chose qui leur pèse » (2).

M. Proal cite des faits nombreux à l'appui de cette affirmation, il rapporte entre autres le cas d'une femme qui avait empoisonné son mari. Avant d'aller à l'audience, elle déclare à son avocat : « Je sens que je vais m'enfoncer davantage, mais je ne veux pas paraître devant mes juges avec un mensonge... Mon crime est aussi grand que possible..., aussi suis-je prête au châtiment qui m'attend; quel qu'il soit, je l'ai mérité » (3).

Quel intérêt cette femme avait-elle à aller au-devant de la condamnation, à se livrer, alors qu'elle pouvait encore être sauvée. Et s'il est des criminels dont le cynisme épouvante, ce touchant aveu, « mon crime est aussi grand que possible, quel que soit le châtiment, je l'ai mérité », ne parle-t-il pas

(1) Cf. Lombroso, *L'homme criminel*, édit. française, pp. 397-398. — E. Ferri, *Bulletin de la Société des prisons pour 1886*, p. 27. — *Actes du Congrès d'anthropologie criminelle de Rome*, pp. 120-125.

(2) *Revue philosophique*, 1890, t. I, p. 394.

(3) Idem, *Ibid.*, p. 394.

bien haut, lui aussi? Or ce fait n'est pas isolé. Nombreux sont les criminels qui se livrent à la justice, même avant qu'aucun soupçon soit tombé sur eux, et les déclarations que l'on recueille sur leurs lèvres expriment nettement le sentiment de la culpabilité. L'aumônier de prison Rozes cite même un prévenu qui semble s'en prendre à des objections déterministes et les réfute. Il écrit à ses parents : « Ce châtiment, je l'ai mérité! » Puis il peint le malheur de ceux qui comme lui sont tombés après s'être lentement accoutumés au crime. « A qui la faute, s'écrie-t-il, à la société, à leur famille? Non, non, ils sont seuls coupables, car ils n'ont pas lutté avec sincérité. »

Torturés par le remords, les criminels voient dans la peine une délivrance, il leur tarde de voir la justice s'accomplir.

Rien de plus frappant que le cas du président d'Entrecasteaux. Il a tué sa femme dans la nuit du 30 au 31 mai 1784, pour épouser sa maîtresse. Réfugié en Portugal sous un faux nom, il y jouit de la sécurité la plus entière. Mais le remords ne le quitte pas, il revient demander à la justice française le châtiment de son crime; il écrit au roi : « Sire, c'est un coupable qui vient se jeter aux pieds de Votre Majesté; il vient réclamer de votre justice le châtiment de son crime, il vient réclamer une peine qui est devenue pour lui une grâce, une mort qui, en expiant la cause de ses remords, mettra fin à toutes ses peines (1) ».

Après cela nous pouvons croire à l'insensibilité que Lombroso attribue à un Lacenaire qui avouait n'avoir jamais tremblé à la vue d'un cadavre.

Il se peut que chez certains professionnels du crime, le remords soit étouffé par l'habitude, qu'ils aient tué dans leur âme tout sentiment moral (2). Ce sont là de monstrueuses

---

(1) PROAL, *Revue philosophique*, p. 395.

(2) « Lacenaire, dit Lombroso, avouait n'avoir jamais tremblé à la vue d'un cadavre; il faisait toutefois une exception pour son chat... La vue d'un mourant, disait-il, ne me touche guère. Je tue un homme comme je bois un verre de vin... » En effet, l'indifférence complète en face de leur

exceptions, l'homme normal mesure la honte du crime après l'avoir commis, il se sent coupable et digne des plus grands châtiments. Souvent même ce sentiment va si loin qu'il mène au suicide.

Le suicide causé par le remords est fréquent, reconnaît M. le Dr de Beauvais, médecin de Mazas. La plupart du temps, il arrive dans les premiers jours de l'arrestation.

Plusieurs fois, il s'est produit avant l'arrestation, lorsque le coupable pouvait encore échapper à toute poursuite (1).

Mais le remords provient-il bien d'un sentiment moral? M. de Fleury en donne une explication toute physiologique :

« Parti de zones inférieures et d'un état de fatigue chronique, un cerveau, sous l'influence d'irritations quelconques, s'est exalté rapidement jusqu'au degré de l'excitation homicide. Sa débilité même a facilité l'amplitude de cette oscillation. Mais le crime à peine commis, il se produit une soudaine débâcle d'énergie. Du sommet de l'échelle, la force retombe au plus bas de ces caves de l'âme où l'on retrouve invariablement avec le regret, avec la honte, avec la crainte, l'absolue lassitude, l'horreur de soi, tout ce dont est fait le remords (2). »

Mais d'abord, M. de Fleury suppose, très gratuitement, que tous les criminels sont des neurasthéniques, des déséquilibrés; il faudrait le prouver. Et d'ailleurs, la lassitude peut bien engendrer la honte, la crainte, l'horreur de soi, un vague dégoût de ce que l'on a fait, mais engendrerait-elle le sentiment net et précis de la culpabilité, le jugement qu'on a mérité un châtiment et que la justice ne sera satisfaite que lorsqu'il

---

victime et en présence des instruments ensanglantés qui ont servi à perpétrer le crime est un caractère constant chez tous les vrais criminels d'habitude, et ce caractère suffirait à les distinguer de l'homme normal... Il suffit d'avoir étudié, même superficiellement, ces misérables pour être certain que le remords leur est inconnu. — LOMBROSO, *L'homme criminel*, trad. française, p. 329.

(1) *Bulletin des prisons pour 1888*, pp. 392-399.

(2) *L'âme du criminel*, p. 61.

aura été infligé. Il n'y a rien de commun entre cette notion et une simple dépression nerveuse.

Pour S. Mill et aussi pour M. Lévy-Buhl, le remords est une suite naturelle de l'idée de châtiment qui se lie par association à l'idée de faute : le sentiment interne de la responsabilité n'est que le contre-coup de la responsabilité externe à laquelle les habitudes sociales nous soumettent. Nous avons été habitués à voir une faute commise suivie d'un châtiment. « Quand on a pensé longtemps qu'une peine était la conséquence d'un fait donné, ce fait s'engage dans des associations qui le rendent pénible en soi, et portent l'esprit à s'en écarter, lors même que dans le cas particulier il n'y aurait à redouter aucune circonstance pénible (1). »

On explique de même comment nous pouvons arriver à considérer la peine comme une rétribution de la faute. C'est que l'association qui unit l'idée de faute à celle de châtiment s'est confirmée si souvent, qu'elle en est venue à être des plus intimes.

D'autre part, elle s'est formée sans que la raison qui sert de base à l'application du châtiment nous ait été présentée. Ainsi nous nous habituons à considérer le châtiment comme une conséquence légitimement due à la faute, alors qu'en réalité, il ne se justifie que parce qu'il crée en nous un motif des plus puissants en faveur de l'action morale (2).

Admettons que de pareilles associations puissent rendre compte de l'origine de l'idée d'imputabilité ; ne semble-t-il pas que cette idée doive disparaître dans un esprit éclairé par les conclusions du déterminisme? Faire du châtiment une rétribution de la faute, un moyen d'expiation rétablissant l'ordre de justice qui a été violé par la détermination perverse de la volonté, c'est là une conception qui, évidemment, suppose le libre arbitre.

---

(1) *La philosophie de Hamilton*, p. 559.
(2) Cf. *Op. cit.*, p. 568.

Cette conception, répondra-t-on, n'est pas seule à pouvoir rendre le châtiment acceptable. Il est certain que, même au regard de la conscience réfléchie, le châtiment semble chose légitime et que, après avoir commis une faute, nous trouvons juste qu'on nous punisse. Mais si l'on explique la légitimité des peines par l'action salutaire qu'elles peuvent exercer sur l'esprit du coupable, cette action ne peut-elle se manifester à son intelligence et lui faire admettre la peine qui le frappe, sans qu'il doive pour cela avoir conscience d'être libre?

« On dit, dit Stuart Mill, que celui qui admet la théorie de la nécessité doit sentir de l'injustice aux punitions qu'on lui inflige pour ses mauvaises actions ; cela me paraît une chimère. Ce serait vrai s'il ne pouvait réellement pas s'empêcher d'agir comme il l'a fait, s'il était soumis à une contrainte physique, ou s'il subissait l'empire d'un motif si violent qu'aucune crainte de châtiment ne pût avoir d'effet sur lui !

» Si l'on peut constater ces raisons impérieuses, elles constituent des causes d'immunité... Mais si le criminel était dans un état où la crainte du châtiment pouvait agir sur lui, il n'y a pas d'objection métaphysique qui puisse, à mon avis, faire trouver son châtiment injuste (1). »

Mais cette interprétation se heurte encore une fois à la véritable notion du repentir. Le criminel ne croit pas à l'utilité du châtiment, il croit à sa justice, et il y croit, on vient de le voir, parce qu'il le comprend comme une expiation de sa faute. Telle est l'exacte portée du remords ou du repentir qu'il éprouve. Notre conscience à tous ne rend-elle pas d'ailleurs en cette matière un témoignage d'une irrécusable clarté? A de certaines heures, dans de moindres proportions peut-être, nous éprouvons tous les mêmes sentiments. Nous avons commis quelque faute, nous avons négligé un devoir, nous avons manqué, par exemple, de fidélité à un ami : le regret nous vient et il ne procède pas seulement des conséquences que

(1) Cf. *Op. cit.*, p. 568.

notre acte pourrait entraîner, nous sommes sûrs que celui que nous avons lésé, l'ignorera à jamais et néanmoins nos regrets persistent; ils procèdent de la vilenie intrinsèque de l'action, elle nous gêne, elle nous accuse devant le tribunal secret de la conscience. Ce n'est pas là un simple regret; si nous avions erré par inadvertance, par nécessité, nous trouverions excuse à nos propres yeux, mais nous avons agi en pleine liberté d'allures et avec parfaite connaissance, de plein gré, aucune excuse n'est possible et, de là, le caractère particulier du sentiment que nous éprouvons. Nous nous sentons un peu identifiés avec notre acte, il nous rabaisse devant nos propres yeux, nous sentons qu'il nous a rendus indignes de la confiance de notre ami, nous n'oserions plus nous réclamer d'elle, et pour retrouver cette tranquille fierté de l'âme qu'aucune honte ne trouble, nous sentons le besoin de réparer par quelque humiliation, par quelque service nouveau, l'infidélité commise. Voilà bien le repentir, le remords, l'expiation! Le déterminisme peut-il expliquer ces sentiments ?

L'hypothèse déterministe ne nous empêche pas d'attribuer à nos actes accomplis, une valeur bonne ou mauvaise. Elle nous permettrait dès lors de nous applaudir ou de nous attrister de les avoir posés. Il n'est même pas nécessaire pour cela de recourir aux associations invoquées par Stuart Mill. Dès que nous sommes en état de concevoir un idéal à réaliser, nous pouvons le mettre en rapport avec notre conduite, et cela suffit à expliquer comment celle-ci peut faire naître certaine satisfaction ou certains regrets. Mais la valeur que le déterminisme conserve à nos actions n'est pas une valeur morale. Les sentiments qu'il nous permet d'éprouver à leur égard ne peuvent se confondre ni avec le repentir d'une faute ni avec la joie profonde qui résulte du devoir accompli.

La bonté morale d'un acte emporte la notion d'un certain caractère méritoire. Le sujet qui l'a posé semble avoir abandonné une chose qui lui appartenait et dont le sacrifice lui crée un droit à quelque rétribution. C'est là ce qui le grandit

aux yeux d'autrui comme aux siens, et qui lui fait éprouver une joie et une fierté si hautes. S'oublier, se négliger soi-même, se répandre en une diffusion bienveillante de sa richesse et de sa force, sans y chercher d'utilité propre, se désintéresser, en un mot, voilà donc ce qu'il faut pour accomplir un acte vraiment moral.

Il suppose l'amour, l'amour de la loi ou de celui qui l'impose. Et qu'est-ce au fond qu'aimer, sinon se donner, se donner tout entier autant qu'on est en puissance de se donner et ne se réserver rien que la joie suprême de s'anéantir dans cet enivrant sacrifice ?

Mais il n'y a pas de sacrifice, il n'y a pas de don de soi-même chez celui qui n'a rien à donner. Et qu'aurait l'homme à donner s'il n'était pas libre, s'il ne dépendait pas de lui d'aimer et d'agir?

L'amour ne serait chez lui que la satisfaction d'une irrésistible tendance; le sacrifice, l'abandon vulgaire et vil d'un objet qui aurait cessé de lui plaire. Sa vie ne respirerait plus qu'égoïsme et cupidité.

D'autre part, l'acte mauvais cesserait d'être l'acte coupable, l'acte déméritoire qu'en fait le sens moral. Il resterait une faiblesse déplorable, mais fatale, dont il serait aussi injuste d'accuser et de punir l'auteur qu'il serait absurde de châtier celui auquel une main étrangère aurait violemment fait accomplir un crime que sa volonté réprouve.

Avant l'action, la conscience morale nous fait concevoir, peut-être plus clairement encore, l'obligation de faire effort pour réaliser l'idéal. Ce sentiment aussi se dresse devant le déterminisme comme une insoluble énigme. Sans doute, il n'est pas vrai que l'idée de devoir perde toute signification dans l'hypothèse de nos adversaires. De même que les lois et que les conseils, le bien rêvé et aimé pourrait exercer sur nos actes une influence déterminante, il serait un antécédent psychologique avec lequel il faudrait compter.

Sans doute, nous n'agirons que si nous le voulons, si le sentiment de l'obligation devient en nous assez lumineux et

assez vivant, et qu'il en arrive à se transformer en une émotion dont la puissance nous entraîne jusqu'à l'acte. Mais, s'il en est ainsi, nous agirons. L'idée de l'obligation n'est donc pas un leurre, elle est la condition nécessaire de notre détermination au bien. Nous n'avons pas fait notre caractère, mais il n'est pas le seul facteur de nos décisions; un désir assez intense peut en triompher. Il y a plus : ce caractère n'est pas immuable, il peut s'améliorer, il peut se perfectionner et nous pouvons nous-mêmes amener ce résultat. Pour cela il suffit que nous le voulions :

« L'homme a, jusqu'à un certain point, le pouvoir de modifier son caractère. Qu'il ait été, en dernière analyse, formé pour lui, n'empêche pas qu'il ne soit aussi en partie formé par lui comme agent intermédiaire. Son caractère est formé par les circonstances de son existence, mais son désir de le façonner dans tel ou tel sens est aussi une de ces circonstances et non la moins influente (1). »

Ainsi, pour les déterministes, notre nature ne nous domine pas. Une dernière fois le λόγος ἀργός tombe à faux.

Si nous nous sentons obligés d'agir vers le bien, l'efficacité de ce sentiment n'est point vaine. Elle répond à un pouvoir réel, que sa présence même crée en nous et qui peut arriver à transformer avec le temps jusqu'à notre caractère. S. Mill croit que « si nous y regardions de près, ce sentiment de la faculté que nous avons de modifier, si nous le voulons, notre propre caractère, est celui même de la liberté morale dont nous avons conscience (2) ».

Mais toujours faut-il que nous le voulions.

« Notre caractère est formé par nous aussi bien que pour nous; mais le désir d'essayer de le former est formé par nous; et comment?... par notre expérience, ou encore par quelque vif sentiment d'admiration ou quelque aspiration soudaine (3). »

---

(1) Stuart Mill, *Système de logique*, t. II, p. 423.
(2) Idem, *Ibid.*, t. II, p. 423.
(3) Idem, *Ibid.*, t. II, p. 424.

Seulement, cela ne paralysera en rien l'influence du sentiment de l'obligation. Car du moment où ce sentiment existe, la condition que précisément nous ne pouvions remplir se trouve remplie. « Une personne qui ne désire pas modifier son caractère ne peut être celle qu'on suppose découragée et mise hors d'état de le faire par la pensée qu'elle en est incapable. L'effet décourageant de la doctrine fataliste ne peut être senti que là où est le désir de faire ce que cette doctrine déclare impossible. Peu importe à quoi nous attribuions la formation de notre caractère, quand nous n'avons aucun désir de travailler à le former nous-mêmes. »

Le déterminisme peut donc rendre compte de la présence et de l'action de l'idée du devoir, il peut justifier le contenu de la notion du bien et le charme qu'elle exerce; il ne saurait expliquer la forme sous laquelle elle se présente à notre conscience. Si nous n'étions pas libres, le bien apparaîtrait comme un idéal, nous manifestant sa beauté et sollicitant notre amour. Il serait le terme d'une tendance analogue à l'admiration esthétique.

Subjugué par un tableau de Michel-Ange, le jeune Raphaël s'écrie : « Moi aussi je serai peintre ». A cet instant, qui décide de sa vocation future, il n'a pas besoin de se savoir libre pour lui donner sa vie ; il lui a suffi de sentir s'éveiller dans son âme, avec la flamme du génie qui lui permettra d'en poursuivre l'expression, l'amour de l'idéale beauté dont l'œuvre du maître lui a fait entrevoir un rayon. Mais à d'autres, n'éprouvant pas le même irrésistible attrait, sa carrière pourra sembler grande et belle, ils l'admireront sans se croire obligés à le suivre.

Ce n'est pas ainsi que le bien s'offre à nous. Il ne nous présente pas un idéal, attendant pour nous entraîner à l'action, qu'il lui réponde un attrait assez puissant. Il nous apparaît sous la forme austère du devoir, nous imposant une loi à accomplir toujours quelles que soient nos dispositions et nos tendances.

Pour qu'un sentiment pareil ne soit pas absurde, il faut que

nous soyons libres. L'impératif absolu du devoir suppose une puissance supérieure à toutes les circonstances, n'ayant besoin que d'elle-même pour lui obéir. Sans doute, le déterminisme répondra que cet impératif est en état de se faire obéir en vertu même de la force qui lui appartient comme mobile d'action. Il n'en est pas moins vrai qu'il ne se fera pas obéir infailliblement; il peut ne pas triompher dans la lutte des mobiles d'action. Dès lors, le sentiment en vertu duquel nous nous croyons soumis sans exception au devoir est une illusion, illusion utile, peut-être, adroit subterfuge employé par la nature pour nous diriger vers la voie du bien, mais illusion toujours. Le devoir ne nous oblige en fait qu'au moment où nous sommes nécessairement portés à l'accomplir; et comme il ne dépend pas de nous d'être ainsi disposés, au fond il ne nous oblige jamais. Il ne fait que solliciter nos désirs, au même titre qu'une œuvre d'art sollicite notre émotion, ou qu'un bien sensible attire nos passions inférieures. Qu'il réussisse, tant mieux, mais il ne tient pas à nous de l'y aider.

Le déterminisme ne réussit pas à s'accommoder aux sentiments de notre conscience morale. Dans cette sphère intime et profonde de notre âme, il se heurte à d'insurmontables difficultés. C'est qu'au fond, les notions morales se fondent sur l'idée de la responsabilité humaine. Elles supposent que l'homme, lorsqu'il pose certains actes, peut en répondre, parce qu'il en connaît l'origine et qu'il en fait ce qu'il veut, parce qu'à lui en remonte la paternité véritable, qu'il en est l'auteur unique et original.

S'il en est ainsi, on a vraiment le droit de les lui attribuer, avec tous leurs caractères, comme siennes; on a le droit de lui prescrire ce qu'elles devront être.

Or, d'évidence le déterminisme détruit la responsabilité.

L'homme, dans cette hypothèse, n'est plus la source d'une activité qui le constitue père de ses actes. Ils ne lui appartiennent plus. La conscience n'est que le théâtre où se produisent les déterminations du vouloir. Son influence sur elles est nulle, aussi nulle que celle d'un spectateur qui, de sa fenêtre, verrait

un assassinat se commettre dans la rue et ne pourrait quitter sa place pour l'empêcher.

Or, on n'est responsable que de ce que l'on fait soi-même.

Le déterministe peut dire : « l'idéal se réalise en moi », « l'idéal ne se réalise pas en moi » ; il se dira même : « il y a en moi la persuasion que l'idéal doit être réalisé, et il en résulte qu'en fait il se réalise », mais il ne se dira jamais : « je réalise l'idéal, je dois réaliser l'idéal », et ce, pour la bonne raison que son « je » est absolument inactif, mieux encore, il n'est rien.

La conscience est une collection de tendances, de motifs, de désirs, quelque chose de semblable, en tout point, à une mixture d'éléments réunis par un chimiste au fond d'un creuset, avec cette seule différence que la mixture d'élément est incapable d'introspection, elle ne se connaît pas : le « je » se connaît, mais cette circonstance tout accidentelle ne change rien à la façon de réagir de ses éléments.

Le déterminisme place ainsi l'homme en dehors de l'ordre moral. Il ne détruit pas cet ordre, il nous permet de rêver encore au bien et au devoir, mais il nous rend incapables de les faire passer dans notre vie. Il fait de nous des êtres amoraux. L'objection si souvent opposée au déterminisme, au nom des conséquences qu'il entraîne pour la conscience humaine, au nom des sentiments et des habitudes qu'on lui reproche de laisser sans fondement, sort de cette analyse épurée et précisée, elle n'est pas détruite.

Nous l'avons montré, le déterminisme peut expliquer bien des choses dans ce domaine, aussi facilement que les doctrines adverses, nous tenons à lui laisser ces positions.

Tant que l'on s'en tient à l'aspect superficiel des choses, rien ne vient ruiner d'une façon décisive les hypothèses qu'il échafaude ; il lui reste toujours possible d'échapper par quelque supposition que seul le recours au témoignage intime de la conscience peut démontrer fausse. Mais sur ce terrain, il échoue définitivement : il restera à examiner quelles conclusions on peut tirer de ce fait au point de vue de sa vérité intrinsèque.

§ 3. — La certitude.

Les reproches faits au déterminisme par l'école néo-criticiste. — Il détruirait la certitude. — La liberté condition de la connaissance. — La vraie notion de la certitude. — Elle ne peut reposer sur une décision volontaire. — Comment distinguer la vérité? — Comment échapper à l'erreur dans l'hypothèse déterministe? — Part de vérité de l'objection.

On a voulu reprocher au déterminisme de ruiner la certitude. Cette idée est récente, elle date des défenseurs contemporains du libre arbitre et elle semble même leur avoir fourni l'un de leurs arguments de prédilection. Comment raisonnent-ils?

« Nie-t-on la liberté, dit M. Delbœuf, il n'y a plus de bien ni de mal, de vérité ni d'erreur, partant plus de science; tout ce qui est fait et tout ce qui est passé est indifféremment légitime; l'opinion qui se pose comme le champion de la liberté, vaut tout autant que celle qui la combat. Le fataliste est ainsi forcé de nier la science en même temps qu'il nie la liberté (1). »

Ainsi le déterminisme ruine la distinction du vrai et du faux. Également nécessaires, et au même titre, deux opinions adverses auront la même valeur, il est impossible de décider entre elles. Il n'y a plus de critérium de nos certitudes. Dès lors, la science perd toute signification : qu'est-elle autre chose qu'une recherche de la certitude, une tendance au repos définitif de l'esprit dans la possession tranquille du vrai. La recherche scientifique devient inutile et vaine. « Quoi qu'il en soit du déterminisme pris en lui-même, dit M. Secrétan, la croyance au déterminisme intellectuel briserait évidemment le nerf de l'esprit (2). » Ainsi, par une étrange conséquence, le déterminisme introduit au nom de la science, prôné comme

(1) *Revue philosophique,* novembre 1881, p. 519.
(2) *Idem*, janvier 1882, p. 37.

sa condition essentielle, mène droit au scepticisme et à la ruine de la science. Ce n'est pas sans quelque complaisance que ses adversaires constatent ce résultat et en relèvent l'ironie. Mais l'argument demande à être précisé.

M. Renouvier, qui a été l'un des premiers à le vulgariser, l'a repris à son maître Jules Lequier, un penseur profond qui n'est guère connu qu'à travers les commentaires de son illustre élève. Voici comment il s'expliquait dans sa psychologie :

« Si tout est nécessaire, l'erreur est nécessaire aussi bien que la vérité, et leurs titres sont pareils, à cela près du nombre des hommes qui tiennent pour l'un ou pour l'autre, et qui demain peut changer. Le faux est donc vrai comme nécessaire, et le vrai peut devenir faux... Il suit de là que la nécessité n'accorde point de moyens pour discerner le vrai du faux; chacun de nous pense et juge comme il doit penser et juger (1). »

« C'est une manière d'être dans le vrai que de suivre une loi nécessaire en affirmant le faux des autres hommes (2). »

Ainsi, à un premier point de vue, si vous prenez les opinions en elles-mêmes, les vraies et les fausses sont indiscernables, ou, mieux encore, il n'y a plus ni vrai ni faux. Il y a des opinions contraires et même contradictoires, mais l'opinion $+ A$ est l'œuvre de la nécessité dans un esprit, et l'opinion $- A$ est l'œuvre de la nécessité dans un autre esprit. Pourquoi la nécessité se contredit-elle dans les différents esprits? Mystère. Mais la nécessité a partout la même valeur, ce qu'elle dit ici n'est ni plus vrai, ni moins vrai que ce qu'elle dit ailleurs. Et puisqu'elle est la seule source de toute pensée, puisque l'esprit ne fait jamais que se laisser mener par elle, il s'ensuit que toutes les opinions doivent être mises sur le même pied. « Une erreur nécessitée, dit encore M. Delbœuf, n'est pas une erreur; par exemple, si les anciens devaient fatalement juger

(1) D'après Renouvier, *Essais de critique générale. Psychol.*, t. II, pp. 58 et 343.
(2) Idem, *Ibid.*, t. III, p. 302.

la terre immobile, rien ne nous autorise à croire que, de leur temps, elle ne l'était pas : car pourquoi les lois de la nature changeraient-elles moins que celles de la pensée? (1) »

La nécessité qui peut se contredire dans les esprits ne peut-elle pas se contredire dans les choses? Qui nous en assurera? Les sciences de la nature elles-mêmes n'échappent pas aux fatales conséquences du déterminisme.

A un second point de vue, l'esprit lui-même, lorsqu'il adhère à une opinion, ne saurait s'en détacher.

« Il n'y a rien à objecter à celui qui tient tout pour nécessaire, dit M. Penjon, il vous dirait que vous ne pouvez pas ne pas lui adresser vos critiques et qu'il ne peut pas vous répliquer lui-même autrement qu'il ne fait (2) ». Toute réflexion, toute discussion est donc superflue. L'uniformité des esprits, le but auquel tend la science et qui est en même temps la pierre de touche de ses résultats, est impossible à obtenir.

On a encore urgé ces arguments de façon à mettre le déterminisme en contradiction flagrante avec lui-même. M. Delbœuf donne le nom de jugements récurrents à ceux qui peuvent être à eux-mêmes leur propre objet. Or, il est tels jugements nécessairement faux.

Ainsi, lorsque vous dites d'une manière absolue qu'il n'y a pas de règle sans exception, votre proposition détruit ce qu'elle énonce, car elle est elle-même une règle, et, à ce titre, elle devrait aussi être sujette à exception, elle ne saurait être absolue. « Or, dit M. Delbœuf, la proposition, l'esprit n'est pas libre, forme, elle aussi, un jugement récurrent nécessairement faux. Car lorsque l'esprit affirme le contraire, il n'est encore en cela que l'écho de la fatalité. Le fatalisme est ainsi forcé de nier la science en même temps que la liberté. » Le déterminisme menant à un scepticisme général, devient lui-même l'objet de ce septicisme.

Il est impossible à un déterministe d'accorder à son système

(1) *Revue philosophique*, novembre 1881, p. 611.
(2) *Critique philosophique*, 10 mars 1883.

une valeur certaine, la négation de la liberté se détruit elle-même. M. Renouvier a dramatisé cet argument en un dilemme repris à Jules Lequier :

Ou bien tout est nécessaire, ou bien quelque chose est libre. Si tout est nécessaire, celui qui affirme la liberté l'affirme nécessairement : mais il ne peut en avoir aucune certitude, puisque son voisin qui la nie, la nie tout aussi nécessairement. Il est inutile de penser, si ce que nous devons penser est déterminé d'avance.

Celui qui affirme nécessairement la liberté se trompe, mais son affirmation a cependant l'avantage d'être cohérente et de ne pas le mener logiquement au scepticisme : puisqu'à son avis toute affirmation est libre, il peut s'expliquer que d'autres usent de leur liberté pour le contredire.

Ainsi la position du déterministe est intenable; celle du partisan de la liberté a pour elle, au contraire, tous les avantages, soit qu'il soit dans le vrai, soit même qu'il se trompe.

Le déterministe ne peut organiser ses pensées en un système cohérent, il est incapable d'arriver à une certitude. Il doit, ou renoncer à penser ou se convertir à la croyance à la liberté.

Mais s'il consent à admettre comme possible qu'il se trompe, sa situation mentale ne sera pas encore solidement assise. Il plane toujours une incertitude sur le fond de la chose. Le doute n'est pas définitivement éliminé. Il faut y échapper non par une démonstration impossible, mais par une croyance en affirmant que quelque chose est libre, et que c'est librement que nous affirmons la liberté. Ainsi nous pourrons aboutir à une certitude complète. La science comme la morale n'est possible que si l'on suppose la libre affirmation de la liberté. « La liberté est la condition de la connaissance (1). »

Que valent ces reproches adressés au déterminisme?

M. Fouillée a signalé en deux mots la confusion fondamen-

(1) *Nouvelle monadologie*, 1899, p. 141. On retrouve aussi à cet endroit l'argumentation que nous résumons.

tale, presque grossière, qu'ils renferment. On dit que toutes les opinions sont indiscernables en tant que nécessaires.

« Le fussent-elles sous ce rapport, répond M. Fouillée, elles ne le seraient pas pour cela sous tous les autres rapports.

» Les effets sont indiscernables en tant qu'ils ont tous des causes; il n'en résulte pas qu'ils soient indiscernables par ailleurs, et qu'une maladie nécessaire soit indiscernable d'une santé nécessaire (1) ». Et de vrai, pourquoi toutes les opinions nécessaires seraient-elles également vraies? Une opinion est vraie si elle répond à la réalité des choses : elle est fausse si elle n'y répond pas. D'eux-mêmes, le vrai et le faux se distinguent, comme le bien et le mal, indépendamment de la nécessité ou de la liberté qui ont pu les produire. « Supposons que nous sommes dans le désert. Vous croyez voir une oasis; moi, placé à une certaine distance de vous, je ne la vois pas. En fait, il y a, ou il n'y a pas, une oasis réelle... Il ne suffira pas que vous disiez : J'affirme librement l'oasis, il me plaît qu'elle soit, — pour que la distinction du vrai et du faux devienne possible; on distinguera simplement par là ce qui vous plaît et ce qui ne vous plaît pas (2). »

Voilà bien la vraie note, à ce qu'il nous semble; il y a, ou il n'y a pas une oasis réelle. La doctrine des partisans de la croyance libre détruit complètement la notion de la certitude.

Il y a deux sortes de certitude. Je suis spontanément certain d'une proposition lorsque j'y adhère, en fait, par un élan qui n'a jamais subi de contrôle. Mais, vienne le moment où, par un effort de réflexion, je reprendrai ces premières affirmations pour en examiner le bien fondé, il faudra que je trouve un motif suffisant de les maintenir.

Ce motif peut-il être remplacé par un acte de liberté par lequel je me déciderais à maintenir mon affirmation? De deux choses l'une; ou cet acte sera motivé, ou il ne le sera pas. S'il n'est pas motivé, il est absurde. La certitude qu'il engendre

(1) *Liberté et déterminisme*, p. 131.
(2) *Op. cit.*, p. 127.

est soumise au caprice instable de ma volonté, c'est une adhésion plus flottante encore que mes adhésions spontanées, puisque, tant que celles-ci n'ont pas été soumises au contrôle de la réflexion, j'en ignore au moins la fragilité.

Si nous avons un motif de croire, ce motif ne peut être qu'un motif raisonnable, et à son sujet la difficulté reparaît. Comment jugerons-nous avec certitude qu'il y a lieu d'être certains? D'ailleurs, en dehors d'une autorité infaillible, le fondement de nos assentiments ne peut être qu'une manifestation tellement claire de la vérité intrinsèque d'une proposition, qu'elle domine l'intelligence et l'oblige à affirmer.

D'une façon générale, toutes nos certitudes doivent se baser, en dernier ressort, sur un critère d'ordre objectif.

Le repos de l'esprit ne s'acquiert qu'à ce prix. Que l'on essaie de l'obtenir par un autre moyen, on n'y réussira pas; tant qu'il restera un élément de doute, sa présence empêchera l'unité mentale de se faire absolue.

Or, cette unité définitive, complète, sans mélange et sans crainte d'erreur possible, constitue seule la certitude. La conviction interne que l'on obtiendrait, selon M. Renouvier, en fermant les yeux sur l'incertitude externe, objective, de la proposition, ne saurait engendrer qu'un probabilisme plus ou moins tranquille selon les tempéraments et selon l'importance des problèmes; elle s'oppose par définition à cette inébranlable fermeté dans l'assentiment, *determinatio mentis ad unum absque formidine alterius*, qui est le besoin le plus impérieux de notre nature intellectuelle.

En admettant l'intervention du libre arbitre dans la genèse de nos certitudes, on expliquerait, sans doute, que celles-ci soient variables; on ne l'expliquerait que trop bien, puisque, ainsi obtenues, il nous serait impossible de les appuyer sur un fondement stable et ferme. Il faut donc au moins reconnaître que leur raison dernière se trouve dans l'évidence de l'objet déterminant l'intelligence (1).

(1) Cf., au sujet de cette discussion, D. Mercier, *Critériologie générale*. Paris, Alcan, 1899, pp. 84 et 144.

Mais ici se dresse l'objection qui donne un corps aux arguments des adversaires du déterminisme intellectuel. Si nos convictions sont le produit de la nécessité, comment se fait-il qu'elles diffèrent? Mettons qu'en soi le vrai se distingue du faux, comment telle intelligence est-elle déterminée à une conviction vraie, telle autre à une conviction fausse? Et comment pratiquement saurons-nous distinguer celle qui est vraie de celle qui ne l'est pas? Si le libre arbitre ne peut fonder la certitude, à coup sûr le déterminisme en est tout aussi incapable!

Nous venons de le dire : il est faux que toutes les nécessités se valent.

Rien n'oblige les déterministes à admettre pareille hypothèse, et c'est gratuitement que leurs adversaires la leur attribuent. Pour arriver à la certitude, l'intelligence doit acquérir la conviction qu'elle est déterminée par la vue claire et nette de la vérité. Elle ne saurait, dans ce cas, refuser son assentiment, mais la nécessité qu'elle subit ainsi est une nécessité heureuse, puisqu'elle entraîne la possession calme et sûre du vrai. Toute autre nécessité sera considérée comme une source d'erreur, et le déterministe ne sera pas embarrassé pour la rejeter. Or il est facile de discerner si l'intelligence est dominée dans son assentiment par l'évidente manifestation du vrai ou par quelque autre cause. Il y a pour cela des moyens multiples.

D'abord le contrôle de la réalité elle-même, des faits indéniables. « Si j'ai prédit une éclipse pour telle heure et que l'éclipse n'ait pas lieu, j'aurai beau me dire que mon erreur a été produite par des causes nécessaires, je n'en reconnaîtrai pas moins que c'était la nécessité d'une erreur et non d'une vérité [1]. »

Mais si le problème échappe à ce double contrôle, si les faits auxquels il se rattache sont hors de notre portée, si le raisonnement est impuissant à dévoiler les obscurités de quelque proposition, que fera le déterministe?

---

[1] Fouillée, *Liberté et déterminisme*, p. 125.

D'après ses adversaires, tels seraient la plupart des problèmes et seule une décision libre pourrait les résoudre. Comment cependant procéderait-on? Après avoir constaté l'insolubilité du problème, on choisirait librement une solution. Mais ce choix n'aurait aucune raison. Ce serait un coup de hasard qui n'entraînerait en rien la certitude définitive. La méthode déterministe conduira à de bien meilleurs résultats. Elle recherchera les mobiles des différentes convictions, elle tâchera d'écarter les influences troublantes des passions, des préjugés. Puis, mise en présence des raisons objectives, elle tâchera d'en peser la valeur relative et d'établir au moins le degré de probabilité des différentes doctrines et le point précis où la question manque de lumière.

Ce sera souvent un premier jalon posé dans la voie d'une solution. Ce sera toujours le moyen, et le seul, de satisfaire l'intelligence en lui donnant la conscience d'être arrivée au moins le plus près possible de la vérité (1).

Ainsi, en dehors de la libre croyance, il est encore des méthodes permettant d'arriver à la certitude et de fonder la science.

Mais si nous sommes déterminés à penser comme nous pensons, serons-nous capables d'employer ces méthodes? Une pensée nécessitée ne serait-elle pas irrémédiablement attachée à son erreur et sourde à tous les raisonnements? Cette dernière objection n'est qu'une répétition du λόγος ἀργός. Ici encore les adversaires du déterminisme oublient qu'il n'y a pas une nécessité unique rattachée à une même cause, mais des nécessités multiples, résultant d'influences diverses, se croisant, se combattant et capables de se supplanter l'une l'autre.

Je puis être nécessité à me tromper en ce moment, et je puis être tantôt nécessité à sortir de mon erreur par la force évidente d'une considération que je n'avais pas d'abord entrevue; je puis être nécessité à contrôler mes convictions et à

(1) Cf. *Op. cit.*, p. 130.

découvrir son erreur par un simple soupçon jeté sur la valeur de mes assentiments.

Il suffit pour cela que nous soyons d'abord déterminés d'une façon générale et constante à chercher toujours et partout le vrai. Et qui ignore que c'est là un des instincts primordiaux de notre nature? Il suffit qu'ensuite les choses ne se manifestent pas toujours à nous sous le même angle, mais qu'elles puissent se développer sous le regard de l'esprit, nous montrer des aspects imprévus, des points de vue ignorés.

Dès lors, si nous sommes dans l'erreur, il suffira qu'un incident, une découverte, une parole vienne légèrement soulever le voile qui nous cache l'inconsistance de nos convictions. Aussitôt, notre intelligence réveillée se mettra à scruter à nouveau le problème, elle cherchera, elle découvrira des raisons nouvelles, des éléments nouveaux, elle suspendra le procès et une fois en possession de ces éléments nouveaux, elle pourra prononcer cette fois un jugement plus exact et plus stable : tout ce processus sera l'œuvre de la nécessité; c'est une nécessité accidentelle qui nous aura ouvert les yeux et nous aura dévoilé notre erreur; c'est la nécessité de notre nature intellectuelle qui nous aura mis dans l'impossibilité de maintenir notre adhésion à une opinion reconnue erronée, c'est notre tendance nécessaire vers le vrai qui nous aura entraînés à reprendre l'examen du problème; enfin, c'est la force de l'évidence s'imposant à l'esprit qui nous aura déterminés à prononcer le jugement final.

Mais est-ce bien ainsi, en réalité, que les choses se passent? Parfois, oui, lorsque nous suivons la pente naturelle où nous entraînent nos tendances rationnelles. Mais ces tendances ne sont pas seules à influer sur nos convictions. Les théoriciens de la croyance ont vu juste en ce point; le côté sentimental et volitif de notre nature entre pour une large part dans la formation de nos opinions; telle idée qui nous plaît, qui s'acommode à nos intérêts, est accueillie avec faveur; nous glisserons sans peine sur les difficultés, sur les obscurités qu'elle présente pour ne nous attacher qu'à ses côtés lumineux, à ses aspects vrai-

semblables; viennent les objections, nous fermerons les yeux pour ne point les voir, nous nous cramponnerons à notre idée. Au contraire une idée qui nous déplaît, qui contrarie nos intérêts, est acceptée avec méfiance, nous cherchons des prétextes pour la rejeter, nous grossissons à plaisir les difficultés, les objections, nous ne l'admettons qu'avec une peine extrême.

Il faut donc avouer que l'intelligence obéit dans une certaine mesure à l'hégémonie de la volonté. Mais le déterministe ne fera pas de difficultés pour le reconnaître. « Nos opinions, dit M. Fouillée, ont des raisons déterminantes ou antécédentes qui ne sont pas toujours des raisons intellectuelles et logiques, ni toujours logiquement valables... La certitude, la croyance est un état psychique, mais l'hypothèse du libre arbitre n'est nullement la seule possible pour expliquer cet état psychique. On oublie les passions, les instincts, les sentiments, les « perceptions confuses », les mille causes, grandes et petites qui peuvent incliner le jugement, produire ou achever la croyance, alors même qu'il n'y aurait pas de libre arbitre (1). » Ainsi toutes ces influences se ramènent encore à la nécessité, ce sont des nécessités inférieures qui viennent troubler le déterminisme normal de notre intelligence par l'évidence objective.

Ces nécessités cependant ne sont pas invincibles; en face d'elles existent d'autres nécessités qui nous entraînent à dépouiller nos préjugés, à ne poursuivre que la seule vérité; il est toujours possible que ces tendances supérieures triomphent et que nous arrivions ainsi à une tendance vraiment rationnelle.

Ainsi le déterminisme ne nous condamne pas à l'erreur; lorsque nous nous sentons sollicités à chercher le vrai, nous avons en notre possession des méthodes qui peuvent nous y conduire, des intérêts qui nous permettront de nous y décider; le seul désir que nous en concevons nous donnera la force de les employer et d'y être fidèles jusqu'au bout.

---

(1) *Op. cit.*, pp. 129-130.

Que reste-t-il de l'objection? Sans doute il y a des cas où nous ne pourrons voir clair, cela tient à une raison tout objective qui est l'obscurité même du problème. L'indéterminisme s'y heurte aussi bien que le déterminisme. Il y a d'autres cas où nous ne voudrons pas voir clair, notre paresse nous retenant de faire les efforts nécessaires, nos passions nous entraînant à d'irrationnels préjugés. Mais nous saurons bien discerner ces états de la certitude qui se repose dans le vrai, nous saurons bien aussi leur échapper si nous cherchons la lumière. Si nous ne la voulons pas, sans doute nous resterons dans l'erreur, nous y resterons nécessairement et nous ne serons plus libres d'en sortir, puisqu'il ne nous appartiendra pas de le vouloir. Mais au point de vue qui nous occupe, cela importe peu; la menace du scepticisme n'existe que pour ceux que tourmente le désir du vrai; pour les autres, que ce soit librement ou nécessairement qu'ils se complaisent dans l'erreur, ils s'y complaisent en fait et ne s'effrayeront pas d'apprendre que tant qu'ils voudront se tromper, il leur sera impossible de faire autrement.

CHAPITRE IV.

L'Indéterminisme.

§ 1. — L'INDÉTERMINISME DANS LE DÉTERMINISME.

La réaction. — On veut accommoder le déterminisme aux exigences de la morale. — Kant : le déterminisme de la raison théorique, la liberté postulat de la raison pratique, la finalité exclue par la raison spéculative et rétablie par le jugement. — Critique : la solution kantienne ne sauvegarde pas la responsabilité morale, la thèse du primat de la raison pratique n'écarte pas les contradictions du système. — La finalité kantienne construction poétique de l'esprit. — Même au point de vue subjectif, l'attitude de Kant est insoutenable. — M. Fouillée essaye de rajeunir la solution kantienne, l'idée de liberté, moyen terme entre le phénomène et le noumène. — Réalisation approximative de la liberté basée sur son affirmation problématique. — Critique : la responsabilité n'est pas sauvegardée. — La théorie de M. Fouillée ne répond pas à l'expérience psychologique. — La conciliation est impossible, mais on a introduit dans le déterminisme des germes de dissolution.

Le déterminisme universalisé et conçu comme une explication totale du monde se heurte donc, semble-t-il, à de graves difficultés. Il nous oblige à bannir, si nous voulons être logiques, un monde de sentiments qui font, il faut l'avouer, la beauté et la grandeur de notre vie. Il laisse subsister le nom de morale, mais il change la base même des notions qui se groupent sous ce nom, il en ruine entièrement le vrai caractère. Si l'on veut conserver à la morale sa valeur et la confiance que spontanément nous lui donnons, il faut modifier la signification du déterminisme. Ce problème relatif à l'organisation cohérente de nos pensées devait se poser devant l'esprit de

Kant avec une netteté toute spéciale, étant donnée la tendance même de sa philosophie et le thème qu'il s'est imposé : la recherche des conditions auxquelles se rattachent et la science et la morale. Avec sa logique de fer, il s'attache à démontrer l'impossibilité pour la science d'admettre une liberté. C'est l'œuvre de la critique de la raison pure. La raison spéculative ne peut admettre la liberté dans le monde phénoménal. Telle est la thèse de Kant.

D'après la loi de son développement, la raison tente de pousser la synthèse des phénomènes jusqu'à leur compréhension la plus absolue. Ainsi elle en arrive nécessairement, en remontant la chaîne des causes, à une cause qu'elle conçoit comme étant cause première. Or, d'évidence, une cause qui est première n'est plus dépendante d'aucune détermination extrinsèque, elle est pleinement maîtresse d'elle-même, elle est libre. Il y a donc au moins une liberté; et si une liberté est concevable, si la loi de la nécessité universelle souffre des exceptions, il y aura moyen peut-être de concevoir dans l'homme aussi une certaine liberté (1).

Mais, en somme, si la raison arrive à donner ainsi un premier terme à la chaîne des causes, c'est uniquement en vertu du besoin tout subjectif qu'elle éprouve de se reposer dans une compréhension absolue de son objet. L'idée d'une cause libre est entièrement contraire au principe fondamental, grâce auquel la raison établit la synthèse des phénomènes, au principe de leur enchaînement nécessaire, suivant des lois universelles.

C'est grâce à cet enchaînement que je remonte d'un phénomène à un autre ; sans lui, il n'y a plus aucune règle qui puisse diriger la recherche scientifique (2). La science ne peut donc, sans se ruiner elle-même, poser la liberté dans le monde. La nécessité universelle est une condition de toute

---

(1) *Critique de la raison pure,* trad. Barni, t. II, pp. 62-64.
(2) *Idem.*

spéculation possible. Mais lorsque nous abandonnons le point de vue de la raison spéculative pour nous placer à celui de la raison pratique, les choses changent d'aspect. Le concept de liberté devient, dans cet ordre nouveau, l'objet d'une certitude fondamentale.

Ici apparaît le second des deux grands problèmes que s'est posés Kant, celui des conditions de la morale. Kant le formule ainsi : « Comment la raison pure peut-elle être immédiatement un principe déterminant de la volonté, c'est-à-dire de la causalité de l'être raisonnable, par rapport à la réalité des objets? (1) »

La loi morale, en effet, doit être fondée sur des éléments purs, elle doit être à priori « universelle et absolue »; ce n'est pas en des données empiriques qu'on en trouvera l'origine, elle ne peut résulter que de quelque faculté inconditionnée. A ce prix seulement, la règle pratique sera universelle, indépendante de toutes les conditions accidentelles que peuvent apporter les circonstances ou la nature particulière du sujet. Il faut donc admettre qu'elle est uniquement l'œuvre de la raison pure pratique. Celle-ci, en se la donnant, n'a qu'à se supposer elle-même. Elle est à elle-même le principe de ses déterminations et ainsi s'explique que dans les lois pratiques dont elle est la source, il n'y ait rien d'empirique, rien de matériel, mais la seule forme pure à priori de la loi (2).

Quelle est la nature d'une volonté qui se détermine de la sorte par une forme pure à priori ? Cette volonté, dit Kant, est libre.

« La représentation de cette forme, comme principe déterminant de la volonté, est différente de tous les principes qui déterminent les événements naturels d'après la loi de causalité, parce que dans ce dernier cas les principes déterminants doivent être eux-mêmes des phénomènes... Cette volonté doit

(1) *Raison pratique*, trad. Picavet, 1888, p. 75.
(2) Cf. *Ibid.*, pp. 27-46.

donc être conçue comme totalement indépendante de la loi naturelle des phénomènes dans leurs rapports mutuels. Or, une telle indépendance s'appelle liberté (1). »

La loi morale est ainsi la *ratio cognoscendi* (2) de la liberté. « C'est la loi morale, dont nous avons immédiatement conscience dès que nous formulons des maximes de la volonté, qui s'offre d'abord à nous et nous mène directement au concept de la liberté (3). »

Négativement, la liberté consiste dans l'indépendance de la volonté à l'égard de toute condition phénoménale.

Positivement, elle n'est au fond rien autre chose que l'autonomie de la raison pure dans la législation pratique; elle revient à ce fait, que l'être raisonnable trouve en lui-même la loi de son action (4).

Kant n'est pas remonté jusqu'à la conscience directe du libre arbitre. Son système, d'ailleurs, ne le lui eût pas permis. Un fait de conscience est un phénomène, tout phénomène doit nous apparaître déterminé nécessairement par ses antécédents; Kant devait croire impossible la perception d'un acte libre. Il a donc cherché la liberté ailleurs. Il l'a trouvée dans les notions morales, impliquée par le sentiment de la responsabilité et du devoir. C'est pour sauvegarder la responsabilité et le devoir qu'il a voulu établir la liberté. Sa grande préoccupation est là. Elle se retrouve à la racine de l'argument par lequel il prouve la liberté. L'être raisonnable est libre négativement, parce qu'il se détermine par une loi pratique pure à priori indépendante des phénomènes; positivement, sa liberté revient à ce fait qu'il trouve en lui-même, dans la législation autonome de la raison, le principe de détermination de son vouloir. L'argument prouve directement l'existence de la responsabilité humaine : c'est parce que je suis responsable de mes actes

(1) *Raison pratique*, trad. Picavet, 1885, p. 46.
(2) *Ibid.*, p. 3, note.
(3) *Ibid.*, p 48.
(4) *Ibid.*, p. 55.

que je dois rechercher en eux une certaine perfection et m'efforcer de les conformer à une norme idéale; loi morale, devoir, responsabilité sont trois termes corrélatifs. En dernière analyse, la responsabilité suppose la liberté, car on n'est responsable que de ce dont on est l'auteur original, et pour être l'auteur original d'un acte, il faut en être la cause libre. Mais la liberté n'est qu'au second plan chez Kant; ce qui apparaît d'abord, c'est la responsabilité. Il l'a fort bien comprise et en a nettement saisi la portée psychologique. Il distingue soigneusement le devoir d'une tendance que nous subirions et qui nous entraînerait à bien agir, parce que telle serait notre disposition. Pareilles tendances sont toujours « conditionnelles ». S'il m'arrive de concevoir le désir de satisfaire quelque appétit sensible, j'obéirai à ce désir et j'agirai en conséquence. Mais il faut préalablement que je l'éprouve. Lorsque j'ai le sentiment d'être obligé à l'accomplissement d'un devoir, je sais bien que ce devoir est « absolu », qu'il n'est pas subordonné à telle ou telle tendance que je pourrais éprouver. L'obligation qu'il entraîne subsiste au milieu de toutes mes tendances « empiriques » et leur impose, quels que puissent être leur énergie et mon désir de les suivre, « une mesure et un but, même une défense et une autorité (1) ».

Voilà, néanmoins, le concept de liberté affirmé comme une condition inévitable de l'ordre moral. D'autre part, l'universelle nécessité que demande la science interdisait, nous l'avons vu, pareille affirmation.

Tel le problème que Kant appelait l'énigme de la critique. Comment l'a-t-il résolu?

Ici se trouvent, selon Kant, la véritable utilité, l'excuse et peut-être bien la confirmation à ses yeux de sa critique. La solution de l'énigme se trouve dans l'idéalisme transcendantal. « Une critique, qui limite la raison dans son usage spéculatif, est bien négative par ce côté-là; mais en supprimant du même

(1) *Raison pure*, t. II, p. 147.

coup l'obstacle qui en restreint l'usage pratique, elle a, en effet, une utilité positive (1). » Sans doute, la raison est incapable de rattacher l'idée de liberté aux ordinaires conceptions de la science. Mais cette idée est en dehors et au-dessus des prises de la science, elle est affirmée par une croyance (2) rattachée à la pratique morale et qui n'étend en rien notre connaissance. Il n'y a pas lieu de chercher dans l'ordre spéculatif une solution à la difficulté, cette solution est impossible.

Lorsqu'un phénomène quelconque m'est donné, la loi de la raison m'ordonne de le rattacher à ses conditions. Je ne saurais arriver ainsi à une cause libre; toutes les causes que ce procédé me livrera seront des phénomènes et, par suite, seront à leur tour soumises au même déterminisme. Mais tout cela n'est vrai que dans l'ordre de la connaissance qui s'applique aux phénomènes.

Dans l'ordre de ce qui n'est pas phénomène, de ce qui n'est pas donné par l'expérience, de ce qui, par suite, n'est pas objectif, mais uniquement noumène, intelligible pur, concevable, rien ne m'empêche d'admettre une liberté. Jamais je ne pourrai rien savoir de sa réalité, ni même de sa possibilité. Mais je puis l'admettre, elle n'est pas contradictoire (3). Si les phénomènes avaient une réalité absolue, s'ils étaient des choses en soi, c'en serait fait de la liberté; mais les phénomènes ne valent que comme de simples représentations qui s'enchaînent suivant des lois données par la raison. Derrière eux, il y a la réalité absolue, dont je ne puis rien connaître, mais au sujet de laquelle je puis avoir, sans aucune contradiction, des idées totalement opposées à celles que j'ai de l'ordre phénoménal.

Et ainsi, dans un même sujet, il sera possible de trouver à la fois la nécessité et la liberté. En tant que ce sujet m'apparaît dans les phénomènes, il est soumis à l'union causale néces-

---

(1) *Ibid.* Préface, p. 30.
(2) *Raison pratique,* p. 261.
(3) Cf. *Raison pure,* t. II, p. 156.

saire. En tant qu'il est fondamentalement une chose en soi, il est indépendant des phénomènes, du temps, des catégories et de la causalité, et je puis sans peine le concevoir inconditionné et libre. Il y a là une distinction de points de vue. « D'après son caractère empirique, ce sujet ne serait rien qu'une partie du monde sensible, dont les effets découleraient inévitablement de la nature, comme tout autre phénomène... Mais d'après son caractère intelligible, le même sujet devrait être affranchi de toute influence de la sensibilité et de toute détermination par des phénomènes (1). »

Tel sera le cas du sujet humain. Sans doute l'homme apparaît à sa propre conscience empirique sous la forme de phénomènes donnés, mais il ne connaît pas sa nature comme chose en soi.

D'autre part, il se conçoit, dans l'ordre intelligible, comme étant le principe des déterminations pratiques de son vouloir d'après des lois universelles. En tant que ses actions se manifestent dans le temps, elles sont absolument nécessitées; mais en tant que la causalité qui les produit est en soi et intelligible, elle est parfaitement libre.

L'homme a ainsi deux natures : la nature *archétype* qui n'est conçue que par la raison pratique, la nature *ectype* qui contient l'effet de la première (2). La cause intelligible libre se manifeste par un *caractère empirique* qui en est la manifestation connaissable, et qui ne jouit d'aucune liberté.

« S'il était possible pour nous d'avoir de la manière de penser d'un homme, telle qu'elle se montre par ses actions aussi bien internes qu'externes, une connaissance assez profonde pour que chacun de ses mobiles fût connu en même temps que toutes les occasions extérieures qui agissent sur ces derniers, on pourrait calculer la conduite future d'un homme avec autant de certitude qu'une éclipse de lune ou de

(1) *Raison pure*, t. II, p. 141.
(2) *Raison pratique*, p. 72.

soleil, et cependant soutenir en même temps que l'homme est libre (1). »

Il y a donc, derrière la scène, une causalité nouménale qui se détermine librement et se donne la législation autonome de la loi morale; sur la scène le caractère empirique, traduction phénoménale de la cause libre, réagit nécessairement aux conditions ambiantes, si bien que toutes ses actions pourraient être l'objet d'une prévision semblable à celle dont sont l'objet des phénomènes astronomiques.

Dès lors, si un homme a commis une faute, on peut le blâmer avec raison.

Mais cette faute devait arriver? Oui, elle devait arriver, étant données deux choses : la circonstance et le caractère de l'homme défini par toute son histoire psychologique. Mais ce caractère, cette histoire, c'est la volonté libre qui les a déterminés. Ou plus précisément — car il pourrait encore sembler que la volonté, s'étant donné ce caractère, en est esclave, — c'est elle qui les détermine. La volonté est, en effet, une chose en soi, elle est au-dessus du temps; ses effets sont dans le temps, elle-même possède dans l'ordre intelligible une présence affranchie de toute succession : « La raison est donc la condition permanente de tous les actes volontaires par lesquels l'homme se manifeste. Chacun de ces actes est déterminé dans le caractère empirique de l'homme avant même d'arriver. Mais quant au caractère intelligible dont le premier n'est que le schème sensible, il n'y a ni avant ni après, et toute action est, indépendamment du rapport du temps où elle se trouve avec les autres phénomènes, l'effet immédiat du caractère intelligible de la raison pure (2). » Ainsi, pense Kant, la responsabilité humaine se trouve sauvegardée.

Il croit, en effet, que, dans sa théorie, « l'être raisonnable peut, de toute action contraire à la loi et accomplie par lui,

(1) *Ibid.*, p. 179.
(2) *Raison pure*, p. 151.

dire avec raison qu'il aurait pu ne pas la faire; car elle appartient, avec tout le passé qu'elle détermine, à un phénomène unique du caractère qu'il se donne à lui-même et d'après lequel il s'attribue la causalité de ces phénomènes ».

Légitimes, dès lors, « les sentences de ce merveilleux pouvoir qui est en nous et que nous nommons conscience ». Légitime encore « le repentir qui se produit à l'égard d'une action accomplie depuis longtemps, chaque fois que nous nous en souvenons ». Cette action se rattachait à la causalité libre qui est toujours la même présente en moi. Les habitudes, le caractère naturel ne peuvent servir d'excuse pour nous soustraire au devoir, car nos habitudes mêmes sont notre fait : « Toute action faite à dessein a pour fondement une causalité libre qui, dès la plus tendre jeunesse, exprime son caractère dans ses phénomènes, les actions (1) ».

La finalité est dans le système de Kant une seconde brêche faite au déterminisme. En faire un élément de l'explication du monde objectif, c'est, d'après lui, aller à l'encontre des méthodes de la raison théorique; pareil procédé est la mort de toute science. La science doit rattacher chaque événement aux événements qui l'ont précédé; vouloir expliquer un phénomène quelconque par un but qu'il aurait à remplir, c'est se montrer infidèle à la doctrine de la nécessité mécanique de toutes choses.

La finalité est donc nettement exclue de la science. Et pourtant nous ne pouvons nous passer d'elle. Mais il faut y voir une façon de considérer les choses, d'après des besoins de notre esprit, jugeant réflexivement les objets constitués par la raison, et y ajoutant de lui-même des caractères qui n'étaient pas nécessaires pour constituer l'objet. « La faculté de juger se donne par là une loi pour elle-même et non pour la nature... On ne peut pas attribuer à la nature elle-même quelque chose de semblable à un rapport de finalité, mais

---

(1) *Raison pratique,* pp. 177-181.

seulement se servir de ce concept pour réfléchir sur la nature (1). »

La finalité n'a donc nullement la même valeur objective que les catégories sans lesquelles nous ne saurions concevoir les objets. Les objets sont conçus, mais une faculté nouvelle, faculté tierce distincte de la raison théorique et de la raison pratique, le jugement, s'en empare pour en former un système lié plutôt par un besoin que par une nécessité. « Ce concept transcendantal d'une finalité de la nature, n'est ni un concept de la nature, ni un concept de la liberté, car il n'attribue rien à l'objet; il ne fait que représenter la seule manière dont nous devons procéder dans notre réflexion sur les objets de la nature pour arriver à une expérience parfaitement liée. C'est donc un principe subjectif (une maxime) du jugement... Le jugement contient un principe à priori de la possibilité de la nature, mais seulement à un point de vue subjectif, par lequel il prescrit, non pas à la nature, mais à lui-même une loi... qu'il ne trouve pas à priori dans la nature, mais qu'il admet afin de rendre saisissable l'ordonnance de la nature (2). »

On le voit, la solution kantienne est ici la même que plus haut. Le déterminisme règne seul dans le monde de la pure connaissance. Mais dans un autre domaine, celui du jugement, règne la finalité, comme dans le domaine de la raison pratique règne la liberté.

Cette séparation effectuée, Kant démontre comment la réflexion doit nous faire trouver une finalité dans le monde. Les catégories n'atteignent pas la spécification de la nature. Les lois de causalité, les principes généraux tels que celui de la conservation de la force et de la matière, ne déterminent rien quant aux phénomènes individuels qui leur sont soumis. La nature pourrait aussi bien former un chaos qu'un ensemble ordonné, elle pourrait aussi bien ne pas se conformer à nos

(1) *Critique du jugement,* trad. Barni. Introd., § IV, pp. 28-29.

(2) *Idem.* Introd., § 5, pp. 35 et 38.

formes mentales. Sans doute chaque état du monde est entièrement déterminé par le précédent, chaque phénomène en particulier est rattaché à un antécédent, et celui-ci à d'autres, de sorte que l'histoire du monde est un ensemble de chaînes causales rigoureuses qui se croisent et s'entre-croisent éternellement. Mais tous les états du monde restent indéterminés pour nous, tant que nous ne connaissons pas l'état primordial des phénomènes particuliers dont tous les états suivants sont sortis. Or nous ne pouvons pas le connaître, et si nous le connaissions, nous ne pourrions pas le comprendre, nous ne saurions jamais pourquoi, pouvant être quelconque, il a été tel état déterminé dont sont sortis tous les états suivants. La raison spéculative est acculée à une impasse qu'elle ne peut franchir : l'idée d'une cause intelligente qui aurait établi le monde dans les conditions particulières qu'il réalise, et qui aurait fait cela en vue d'une fin, résoudrait le problème, mais ce n'est pas une idée scientifique. Le jugement esthético-moral peut reprendre cette notion comme une hypothèse, comme une manière de considérer la nature.

Quel sera le but visé par la cause intelligente, divine, que nous supposerons à l'origine des choses? Nous ne pouvons nous en figurer d'autres que l'accomplissement de cette loi morale que la raison pratique nous a fait concevoir comme un devoir absolu, et que le cours brutal des choses, tel que la pure connaissance nous le révèle, semblait si étrangement méconnaître. Ainsi se trouve satisfait notre besoin moral. L'impératif catégorique nous faisait considérer l'action morale comme capable de devenir une loi universelle de la nature. Et en même temps la nature phénoménale eût été insoumise aux lois morales, régie seulement par une nécessité fatale et inexorable? Nous devions supposer dans la nature une certaine finalité. « Si la nature, en effet, n'était pas susceptible de fins, comment pourrait-elle se prêter aux fins de la liberté? En conséquence, il doit y avoir un principe qui rende possible l'accord du suprasensible servant de fondement à la nature

avec le concept de la liberté, et qui permette à l'esprit de passer d'un monde à l'autre (1). »

A côté de la finalité générale, Kant découvre encore une certaine finalité particulière. Elle lui est révélée par les organismes. Jamais on n'expliquera le processus vital par le seul assemblage des parties d'un être vivant. Car les parties ne sont possibles qu'en raison du tout, elles n'ont pu se réunir, être proportionnées chacune à une fonction spéciale nécessaire au bien de l'ensemble, sans que l'ensemble fût pour elles un but à réaliser. La science doit chercher à rendre compte de l'organisation par des antécédents mécaniques nécessaires, par les influences du milieu, par exemple, peut-être par une évolution, car Kant a déjà connaissance des vagues hypothèses qu'émettaient à ce sujet certains naturalistes précurseurs de Lamarck et de Darwin ; et il en pressent, semble-t-il, l'importance à venir. Mais toujours en arrive-t-on à certaines conditions primitives dont l'organisation a dû mécaniquement résulter. Ces conditions pouvaient, à priori, ne pas être données. De plus, il croit que nous ne pourrons jamais connaître l'origine mécanique de la vie, quoique nous ne puissions en démontrer non plus l'impossibilité. Nous considérerons la vie, donc, comme une fin de la nature, et cela d'autant plus facilement que la vie à son plus haut degré, à son maximum de finalité et d'harmonie, se réalise précisément dans cet être humain auquel s'adressent les commandements sublimes de la loi morale. Ainsi la finalité particulière se range d'elle-même dans la finalité générale des choses.

Le déterminisme chez Kant est donc débordé de divers côtés par l'indéterminisme. D'abord, dans ce monde des choses en soi qui échappe aux catégories, nous concevons une liberté intemporelle, ensuite, aux yeux de notre jugement réfléchi, la nécessité est soumise à une direction finaliste, elle ne reste qu'une forme sous laquelle les phénomènes doivent nous

---

(1) *Critique du jugement*. Introd., § II, p. 20.

apparaître lorsque nous ne cherchons qu'à les connaître au point de vue de la pure science, et notons encore que Kant, tout en maintenant plus tard que les phénomènes doivent être soumis à l'universelle nécessité, a cependant démontré qu'au point de vue logique, on peut aussi bien établir l'existence d'une cause inconditionnée et libre.

La position de Kant a été reprise par plusieurs. Ne pouvant trouver dans le déterminisme une base solide à leurs notions morales, ne pouvant, d'autre part, renoncer au déterminisme qui leur semblait toujours la condition indispensable d'une science ordonnée et la source de son développement, ils ont voulu concilier ces deux besoins de leur pensée en maintenant l'universalité du déterminisme dans le domaine de la connaissance et en faisant de la liberté et, parfois aussi, de la finalité l'objet d'une croyance extrascientifique, basée seulement sur un instinct moral. Ils ont établi ainsi une cloison étanche entre la science et la morale : il semble que ce soient deux ennemis que l'on renonce à mettre d'accord et que l'on enferme chacun dans son domaine, pour éviter les conflits qui infailliblement résulteraient de leur mise en présence.

Mais que signifie cette solution ? D'abord, peut-elle sauvegarder la responsabilité humaine ? Nous ne le croyons pas. En effet, dans le complexus de phénomènes qui me représentent mon histoire psychologique, tout évidemment n'est pas imputable à ma liberté, tout non plus ne lui est pas imputé; au jugement évident du sens commun, il y a certaines actions que je ne pose pas librement. Or, comment distinguer ces actions nécessitées de celles qui ne sont pas nécessitées? Si je pouvais avoir directement conscience de ma liberté, sans doute la chose serait simple, je percevrais sans peine dans chacune de mes actions le caractère particulier de leur dépendance à mon égard, et ce serait consécutivement à cette perception que naîtrait en moi un sentiment de ma responsabilité exactement proportionné au sentiment de ma liberté.

Mais il n'en est pas ainsi dans la théorie kantienne. L'expérience, même interne, ne me révèle que des phénomènes

soumis à la nécessité. A ce point de vue, mes actions sont déterminées par mon caractère empirique. Tout ce que je puis savoir, c'est que, fondamentalement, en tant qu'elles se rattachent à mon moi noumène, elles sont l'œuvre de ma liberté. Mais cette liberté, je ne l'atteins pas dans les phénomènes, je ne l'atteins que dans les hauteurs de ma raison pratique. C'est là que plane ma responsabilité. Et je n'y trouve qu'une législation universelle me donnant, dans une forme à priori, un principe général d'action morale; je n'y trouve nullement le principe d'après lequel, dans telle circonstance particulière, j'agis de telle façon déterminée et précise; et surtout je n'y trouve pas le principe d'après lequel j'agis contrairement à cette loi morale que le moi-noumène se dicte dans son autonomie souveraine.

« Nous ne pouvons donc, quand il s'agit de juger les actions libres, que remonter, par rapport à leur causalité, jusqu'aux causes intelligibles, mais non pas au delà. Nous pouvons reconnaître qu'elles peuvent être déterminées librement. Mais pourquoi le caractère intelligible donne-t-il précisément ces phénomènes et ce caractère empirique dans les circonstances présentes? C'est là une question dont la réponse dépasse de beaucoup toute la puissance de notre raison (1). » Ainsi parle Kant. Mais alors nous n'avons aucune responsabilité précise attachée à tel acte déterminé, et, au fond, la morale n'existe que dans la sphère intelligible. Kant l'avoue, sans trop insister, il est vrai, dans une note : « La moralité propre des actions, celle même de notre propre condition, nous demeure donc absolument cachée. Nos imputations ne peuvent se rapporter qu'au caractère empirique; quelle part au juste attribuer à la liberté, à la simple nature, aux vices involontaires du tempérament, ou à ses heureuses qualités, c'est ce que personne ne peut découvrir ni, par conséquent, juger avec une parfaite justice (2). »

(1) *Raison pure*, t. II, p. 157.
(2) *Ibid.*, p. 151, en note.

Or, il est impossible que la morale reste cantonnée dans le monde intemporel. C'est dans le temps que je dois agir, et c'est mon action que je dois rendre morale. C'est cette action que je devais savoir libre et responsable. La loi du devoir purement intelligible ne me donne qu'une responsabilité purement intelligible aussi, objet de considération idéale et sans aucune portée au point de vue de l'action réelle.

Au fond, la raison de la stérilité de la solution kantienne se trouve cachée dans les entrailles mêmes du système de Kant. La liberté intemporelle ne résout rien, parce qu'elle n'est qu'intemporelle, parce que vérité dans le monde des noumènes, elle est erreur dans le monde des phénomènes, parce que Kant veut accoler dans une seule synthèse l'affirmation et la négation d'une même chose. Sa solution n'en est pas une, il ne fait que juxtaposer les conceptions contradictoires ; il eût fallu choisir entre elles ou bien les dominer pour s'élever à une pensée plus haute, les embrassant toutes deux. Ce résultat est l'aboutissement logique du procédé qu'il a suivi : il s'est borné à organiser subjectivement nos pensées en cherchant à les rattacher à leurs conditions ; dès lors, selon les points de vue dont il partait, il devait aboutir à des conclusions différentes. Mais l'esprit ne peut se contenter de ce procédé, spontanément il va à la synthèse des points de vue opposés, il lui faut l'unité et il ne saurait s'arrêter à une double vérité.

Il est vrai, Kant essaye d'échapper à la contradiction. La liberté est objet de croyance, elle n'est pas objet de connaissance, et, d'autre part, il ne nous est pas logiquement interdit de la penser, on ne saurait démontrer son impossibilité. En effet, les catégories de la raison pure ne sont pas applicables aux noumènes, et, dès lors, la raison pratique n'a pas à s'en embarrasser. Dans le monde transcendant, elle règne seule, elle a droit d'affirmer sans contrôle. D'après la préface que Kant donne à la seconde édition de sa critique, ce serait même pour laisser le champ libre à la liberté qu'il se serait attaché à ruiner le pouvoir de la raison spéculative. « Je devais donc, dit-il, abolir la science pour faire place à la foi. Le dogmatisme

de la métaphysique, c'est-à-dire le préjugé d'avancer dans cette science sans critique de la raison, est la vraie source de l'incrédulité qui combat la morale. Si donc il n'est pas impossible de léguer à la postérité une métaphysique systématiquement établie sur la critique de la raison pure, le legs ne sera pas de peu de valeur. Cette science fournirait l'avantage inappréciable d'en finir pour toujours avec les objections contre la morale et la religion, par l'argument évident de l'ignorance des adversaires (1). »

Quoi qu'il en soit des intentions de Kant, en fait, il a tiré parti des négations de la première critique pour asseoir, sur le terrain ainsi déblayé, les croyances morales : celles-ci étant avant tout indispensables à notre nature, priment la raison spéculative. « Dans l'union de la raison pure spéculative avec la raison pure pratique pour une connaissance, la primauté appartient à la dernière... Car, sans cette subordination, il y aurait une contradiction de la raison avec elle-même, parce que si elles étaient simplement coordonnées, la première s'enfermerait strictement dans ses limites et n'accepterait, en son domaine, rien de la seconde; celle-ci, de son côté, étendrait ses limites sur toutes choses, et, où ses besoins le réclameraient, chercherait à y faire entrer la première. Mais que la raison pratique soit subordonnée à la raison spéculative en renversant l'ordre, c'est ce qu'on ne peut, en aucune façon, lui demander, puisqu'en définitive tout intérêt est pratique et que l'intérêt même de la raison spéculative n'est que conditionné, et qu'il est seulement complet dans l'usage pratique (2). »

Mais il reste toujours vrai que la liberté ne peut être affirmée que dans les limites où la raison spéculative permettrait de la penser, dans le monde intemporel; or, nous venons de le montrer, il n'est pas possible de se contenter de cela, nos besoins moraux demandent l'affirmation d'une liberté phéno-

---

(1) *Critique de la raison pure,* 2e édit. Préface, pp. 22-27 de la traduction Tissot.

(2) *Raison pratique,* trad. Picavet, pp. 221-222.

ménale. Le primat de la raison pratique, pour fournir une solution satisfaisante, devrait aller jusqu'à une négation complète de la raison spéculative et de ses catégories. Il ne paraît pas que telle soit la pensée de Kant.

La finalité introduite par le jugement réfléchi devrait servir à soumettre les phénomènes et leur déterminisme aux fins de la liberté. Mais cette finalité n'est qu'un aspect que nous voulons bien prêter aux objets : loin d'être plus fondamentale que le déterminisme, elle est, au contraire, encore plus subjective, plus superficielle que lui, elle n'est qu'une construction poétique de notre esprit.

La croyance morale à la liberté peut-elle, d'ailleurs, avoir la portée que Kant lui attribue? Il est permis d'en douter. La raison est une, et si elle se reconnaît incapable d'atteindre les choses en soi, elle ne pourra pas davantage les atteindre lorsqu'il s'agit de poser les fondements de la morale. D'où lui viendrait cette capacité nouvelle? D'un instinct irréfléchi, d'un intérêt pratique? Mais l'intérêt pratique ne crée qu'une probabilité, une présomption en faveur d'une doctrine, il ne peut faire en sorte qu'elle soit vraie, tout au plus peut-il nous conduire à désirer qu'elle le soit. Ce désir ne nous donne pas une certitude, on n'est pas certain de ce que l'on veut, mais de ce que l'on voit. Moins encore un instinct irréfléchi peut-il prendre le pas sur la réflexion. Or la réflexion a bel et bien fait de la liberté et de toute chose en soi une hypothèse irrémédiablement incertaine.

Kant a trop bien déblayé le domaine du suprasensible, il ne lui est plus possible d'y édifier quoi que ce soit de solide.

M. Fouillée a essayé de rajeunir la solution kantienne. Le désintéressement que demande la morale n'a pas de sens en dehors de la liberté. M. Fouillée l'a compris, on ne peut aimer sans être libre. « Vous ne démontrerez jamais que vous et moi nous sommes un; je ne puis donc être uni à vous que par moi-même. Il faut pour cela que l'ordre des termes soit renversé et que je puisse dire : je veux votre bien parce qu'il est mon bien... Il faut que ce qui change votre bien en mon

bien soit l'initiative de ma volonté libre, et non la conséquence d'un rapport nécessaire, soit de causalité mécanique, soit de finalité sensible... La morale se trouve tout entière suspendue à la possibilité d'un désintéressement progressif, c'est-à-dire d'un dégagement de la liberté au sein du déterminisme même (1). »

Il faut donc faire dans le déterminisme une place à la liberté. La nier est impossible. Et il ne suffit plus de l'affirmer dans le monde des noumènes, comme faisait Kant. Autant vaut la nier, puisque, dans l'ordre des phénomènes, le seul qui soit connaissable, et dans lequel se passe notre action, on admet qu'elle est inconcevable. On ne peut s'en tenir à la position de l'antinomie kantienne. On ne saurait davantage en accepter l'un des extrêmes et nier soit la liberté, soit la science. Il faut arriver à résoudre l'antinomie et à concilier la liberté et le déterminisme (2).

Tel est le but du philosophe français. Il veut trouver un joint entre l'ordre intelligible et celui des faits. Il fera de l'idée de liberté un moyen terme entre le phénomène et le noumène. Par elle, l'homme est en possession actuelle de sa raison, qui descend alors, en quelque sorte, dans la série des phénomènes; la « raison est en même temps » nature (3).

---

(1) *Liberté et déterminisme*, p. 303.

(2) « Un problème se pose à notre époque : Ne pourrait-on conserver la liberté, au moins comme idéal, dans la théorie et donner à cet idéal un rôle actif, humain, individuel, de manière à réconcilier, sur le plus vaste terrain possible, le déterminisme et la liberté? » (*Op. cit.*, p. 344.)

(3) *Liberté et déterminisme*, p. 244 : « M. Fouillée est-il seul à pouvoir revendiquer la paternité de cette théorie ? M. Delbœuf, dans un article de la *Revue philosophique*, fait allusion à une thèse que M. Caro a reprise à l'abbé Galliani : « Être persuadé qu'on est libre, disait l'abbé Galliani, » n'est pas sans doute la même chose que d'être libre en effet. Mais cela » donne, au point de vue moral, les mêmes conséquences. L'homme qui » se croit libre, au point de vue moral vaut celui qui l'est réellement. » Et Caro allait plus loin encore : « Par cela même que nous croyons être » libres, nous le sommes. Ce n'est pas seulement la conviction de

L'idée de la liberté naît spontanément dans notre conscience. Nous avons déjà vu plus haut comment le déterminisme en expliquait l'origine. Quoi qu'il en soit, elle existe; nous nous attribuons un certain pouvoir supérieur aux déterminations qui naissent en nous et capable de les modifier à son gré. Non seulement cette croyance nous est naturelle, mais elle semble invincible, et c'est même là une objection souvent faite au déterminisme. On a beau démontrer qu'elle n'a aucune portée réelle, le déterministe lui-même qui fait cette démonstration continue à avoir le sentiment qu'il est libre. Or cette illusion, en admettant que c'en soit une, en admettant que tout ce qui se passe en nous soit rigoureusement précontenu dans certains antécédents et nécessairement lié à eux, cette illusion ne pourra-t-elle pas elle-même être considérée comme un de ces antécédents? N'est-elle pas aussi un phénomène? N'est-elle pas capable d'introduire, dans le jeu nécessaire qui aboutit à nos déterminations, des modifications importantes? Nos actions ne résultent pas de causes purement mécaniques; elles ont leur genèse en nous, dans notre conscience, où la nécessité universelle prend la forme psychique du motif et de l'idée, amenant après eux le désir et par lui la volition et l'action. L'idée de notre liberté ne peut-elle avoir, comme toute autre, son influence? D'après M. Fouillée, elle en a une, et c'est là le point de départ d'un processus d'évolution qui va réaliser en nous, jusqu'à un certain degré, la liberté.

« La liberté humaine nous semble, à son premier degré, dit-il, le pouvoir de faire équilibre aux raisons tirées de la

---

» notre liberté que nous avons, c'en est la réalité même que produit » cette conviction. » — (Cf. DELBŒUF, *Déterminisme et liberté*. (REVUE PHILOS., 1882, t. I, p. 457.) — Tout en reconnaissant l'analogie de cette thèse avec la sienne, M. Fouillée y trouve « une évidente exagération de sa pensée ». Se croire libre, selon lui, ce n'est pas encore l'être, ce n'est qu'un moyen de le devenir. (*Expédients en faveur de la liberté*. REVUE PHILOS., 1882, t. II, p. 594.)

nature des choses par une raison tirée de l'idée que le moi a de son indépendance. » Comment cela peut-il s'obtenir? Il suffit que nous ayons conçu l'idée de l'indépendance; cette indépendance nous semble un bien et voilà un nouveau motif créé en moi par cette idée. Je puis ainsi vouloir « pour la raison de vouloir. Et alors je veux, tout à la fois, pour une raison et sans raison : pour une raison subjective et sans raison objective. Dans ce cas, nous expliquerons notre acte en disant : parce que je veux... La volonté devient alors pour elle-même un vrai motif : *sit pro ratione voluntas* (1) ».

J'agis donc *en vue de la liberté*. Deux actes me sont présentés en même temps; l'un me plaît mieux que l'autre, mais je veux agir indépendamment des motifs, et cette volonté même est un motif nouveau dont le poids pourra faire pencher la balance en faveur de l'acte qui me plaisait le moins et m'amener à l'accomplir.

De là la réflexion, la pleine lumière consciente qui accompagne d'habitude la détermination libre. Ce n'est pas lorsque je suis inattentif à mes actes que je puis concevoir l'idéal de mon indépendance et chercher à le réaliser. C'est au moment où je réfléchis, où je me vois agir, où j'ai conscience de mon individualité, qu'il m'est possible de me ressaisir et de songer à me mettre au-dessus des mobiles passionnels qui m'entraînaient. Tous, alors, se rapetissent, s'annihilent, se fondent en face de l'expansion souveraine de lui-même, que le moi est arrivé à concevoir; « parmi toutes les déterminations possibles, il n'en regarde aucune comme capable d'absorber ou d'épuiser son idée de liberté en le contraignant à telle ou telle action (2) ».

Il ne faudrait pas se méprendre sur les intentions de M. Fouillée. Il ne prétend nullement sortir du déterminisme. Il veut, au contraire, réaliser dans le déterminisme, sinon un acte libre, ce qui serait absurde, au moins sa parfaite *simili-*

---

(1) *Liberté et déterminisme*, pp. 222-225.

(2) *Op. cit.*, p. 232.

tude. Je ne suis pas libre, mais tout se passe comme si je l'étais (1). L'idée de liberté surgit au sein de la nécessité, au moment où le moi arrive à se concevoir lui-même; elle surgit nécessairement par un jeu d'associations; nécessairement elle se fait aimer, et nécessairement elle transforme l'aspect de la vie psychologique en la rapprochant indéfiniment de ce que serait la vie d'un être libre, sans jamais lui faire franchir la limite extrême qui l'en sépare.

L'*idée-force* de liberté entraîne ainsi dans une direction nouvelle toutes les forces de la conscience. Elle est, selon l'expression de M. Fouillée, « comme le noyau d'un système astronomique ». Elle commence par faire dominer les fins intellectuelles sur les tendances sensibles; puis, parmi les fins intellectuelles, elle opère encore une sélection dont le résultat est le triomphe des idées morales. C'est que, en effet, plus l'objet du désir est universel, plus celui-ci paraît libre. Lorsqu'il arrivera à s'arracher totalement à toutes les sollicitations de la nature inférieure et même de la froide raison, pour ne plus tendre qu'au don entier de soi-même, il n'aura jamais été plus près de la liberté (2).

C'est ce que figure l'éloquente allégorie qui termine l'ouvrage de M. Fouillée. Prométhée semble rivé pour toujours au rocher de la matière; la nécessité l'emprisonne de ses liens inflexibles et il gémit de l'affreuse perspective du jour sans fin de sa servitude. Pourtant il porte en lui le germe de la déli-

---

(1) « Je réalise, tout au moins, le contenu d'un acte libre... Si l'on peut me contester le succès complet, c'est relativement à ce principe de liberté... à cette forme essentielle que nous aurions voulu aussi lui donner. » (*Liberté et déterminisme,* p. 232.) — « Nous avons cherché, au sein du déterminisme mécanique, un moyen d'approximation indéfinie par rapport à la liberté idéale, ou son substitut mathématique, mécanique et logique tout à la fois. C'est l'idée de liberté. » (*Op. cit.,* p. 241.)

(2) « La liberté ne se réalise que dans la détermination par l'idée d'un bien de plus en plus universel; la liberté est le désintéressement. La liberté est l'amour d'autrui s'étendant à tous. » (*Op. cit.,* p. 298.)

vrance; l'idée de liberté vibre en son âme, suscitant un désir que rien de borné ne peut satisfaire. Ce désir, qui fait sa torture, prépare son triomphe. Déjà l'intelligence des liens de la nécessité lui a permis de les dénouer les uns après les autres; au fond de sa conscience, ils reparaissent toujours. Mais, en même temps, il voit les hommes, ses frères, gémir dans les mêmes entraves, il veut les secourir, il veut vivre avec eux, être avec eux dans l'unité de l'absolu et du suprême bonheur. Cet élan invincible d'amour réalise la merveille impossible; en voulant faire tomber les chaînes de ses frères, Prométhée a fait tomber les siennes; autant qu'il est possible à l'homme, il est libre (1).

A ce degré suprême, le sentiment de la *responsabilité* pourrait, selon M. Fouillée, s'introduire dans la conscience et non pas le sentiment d'une responsabilité vague, mais de la responsabilité *morale*, au sens le plus strict. L'action accomplie avec l'idée de notre liberté nous paraît nôtre et nous transmet sa valeur morale (2).

Toujours reste-t-il vrai que nous ne sommes pas libres.

Or, en vertu même de sa théorie sur la force des idées, M. Fouillée ne pouvait s'en tenir à cette négation : par le fait même que l'idée influe sur l'action, « si nous doutons de notre liberté objective, surtout si nous la nions, nous diminuons notre énergie morale (3) ». Il devait donc aller plus loin et tâcher, au moins, de s'abstenir de nier la liberté *réelle*.

La doctrine de l'Inconnaissable lui en a fourni le moyen.

Le déterminisme conserve sa portée dans le monde phénoménal. Mais au delà, dans le monde du transcendant, n'y a-t-il

---

(1) Cf. *op. cit.*, p. 358.

(2) « Si je conçois un tort fait à autrui comme pouvant être libre, ce n'est pas seulement un tort plus grand que je conçois, mais un mal d'un nouveau genre et pour ainsi dire d'une autre couleur, l'injustice volontaire... Le bien conçu sous l'idée de liberté cesse d'être neutre et impersonnel pour apparaître comme bien moral. »

(3) Page 219.

pas une liberté? Cette liberté même n'est-elle pas une liberté individuelle? Nous n'en savons rien, mais nous pouvons le croire : le déterminisme n'a, en effet, qu'une vérité relative; il n'exprime que les formes des choses, symboles superficiels de leur réalité fondamentale, et cette réalité, si on la conçoit ordinairement comme universelle et unique, pourrait cependant se composer d'individualités multiples et distinctes (1).

« S'il y a là un sujet de modestie intellectuelle, il y a aussi un sujet de confiance morale (2). » Puisque le problème métaphysique est insondable, nous pouvons croire à la liberté et agir pratiquement comme si elle était réelle. Et ainsi nous deviendrons libres, même aux yeux du déterminisme, à la lumière de la science positive, autant que nous pouvons le devenir, grâce à l'idée-force de liberté (3).

La théorie de M. Fouillée repose donc sur deux notions fondamentales se complétant l'une l'autre.

L'idée-force de liberté amènerait, au sein même du déterminisme, la réalisation approximative de la liberté; elle pourrait subsister dans l'esprit, grâce à l'affirmation hypothétique d'une liberté inconnaissable.

Mais si le déterminisme est vrai, s'il exprime la réalité objective des choses, l'idée-force de liberté n'enlève rien à leur brutale nécessité. Accordons-lui la puissance que lui prête M. Fouillée, admettons que sa présence modifie le détermi-

---

(1) « Le déterminisme, qu'il soit à priori, comme chez Kant, ou à posteriori, comme chez Stuart Mill, est un formalisme intellectualiste. Ce formalisme est inévitable et vrai sans doute, mais il ne rend pas compte de la réalité (p. 188). Nous ignorons la nature dernière de l'individualité et conséquemment sa vraie puissance (p. 332). »

(2) Page 333.

(3) « L'idée de la liberté, jointe à l'impossibilité d'en démontrer théoriquement la contradiction avec le réel, sert de fondement à notre liberté pratique, par la force qu'elle développe en nous (p. 337). Notre volonté doit se désintéresser de la question des individualités et des imputabilités. »

nisme au point qu'il puisse s'y rencontrer vraiment le « *contenu* d'un acte libre », en tout cas, il ne s'y trouvera jamais la réalité d'un acte libre. Que l'idée de liberté, une fois née en moi, bouleverse la marche des déterminations de mon vouloir, renverse la valeur respective des motifs, rende possibles les actes de désintéressement les plus sublimes; admettons-le pour un instant: toujours est-il que tout cela se réalise mécaniquement et nécessairement, *en moi* et non *par moi.*

De simple spectateur des déterminations volitives, le moi deviendrait dans son système, pense M. Fouillée, un acteur et l'acteur principal du drame. On pourrait achever l'analogie : la situation ne rappellerait-elle pas un jeu scénique bien connu? A certain moment de la représentation, un acteur qui s'est dissimulé dans le public s'élance sur la scène des rangs des spectateurs et simule l'intervention de l'un d'entre eux. L'assistance le prend pour un véritable acteur, et tandis qu'il joue son rôle et que la pièce interrompue se concentre autour du fait de son intempestive intervention, elle s'imagine bonnement que le spectacle fictif s'est transformé en un spectacle réel. Il n'en est rien; tout était prévu, machiné d'avance par l'auteur, les rôles de la scène étaient appris, la pièce n'a fait que se poursuivre sous une forme plus complexe. C'est à peu près de la même façon que M. Fouillée explique les actes attribués au libre arbitre. Le jeu nécessaire des antécédents amène nécessairement, à un moment donné, la présence du phénomène « conscience » et du phénomène « idée de liberté », antécédents nouveaux qui réagissent nécessairement sur les autres et amènent des résultats que le public et les acteurs eux-mêmes, par une rare naïveté, prennent pour des actes libres, tandis qu'ils n'en sont que l'apparence. Telle est l'exacte portée de l'idée rédemptrice de liberté.

Il est vrai, M. Fouillée ne considère pas le déterminisme comme l'explication dernière des choses. Il admet la possibilité d'une liberté, même individuelle, dans le domaine de l'inconnaissable. Nous ne savons pas comment la substance fondamentale des choses produit ses manifestations phénoménales;

peut-être est-ce par l'intermédiaire de substances libres dont le moi serait un exemple. Mais *comment* ce moi agit-il dans le monde réel? Voilà qui devient moins clair. L'idée-force devrait lui servir d'intermédiaire; en cela consisterait même le grand progrès de la théorie nouvelle sur la théorie kantienne. Mais l'idée-force ne peut jouer ce rôle.

Nous venons de le voir, elle ne peut, en aucune façon, être l'œuvre du moi; il en est de même de l'apparence de liberté qu'elle réalise. Résultante du déterminisme des phénomènes, elle est peut-être attribuable à la substance universelle, au même titre que tous les autres phénomènes; il n'y a aucune raison de l'attribuer au moi. On ne le pourrait faire qu'à une condition : c'est que le moi produisît spontanément l'idée-force et ses conséquences; or cela est impossible dans l'hypothèse déterministe.

L'idée-force ne sauve donc rien. D'après M. Fouillée, le déterminisme n'exprime que la surface des choses; dans le domaine de l'inconnaissable, il y a une liberté à laquelle l'idée-force sert en quelque sorte de passe-port dans le domaine du connaissable. Elle est la forme que la liberté fondamentale doit prendre pour se réaliser au milieu des phénomènes. Mais c'est encore trop d'admettre que le déterminisme exprime la surface des choses; car s'il l'exprime réellement, il explique aussi la présence de l'idée-force et de ses conséquences. Atténué, élargi en apparence, il n'a pas varié, il est à tout jamais incapable de faire place à la liberté.

Qu'en résulte-t-il? L'acte n'est pas libre, dira-t-on, mais tout se passe comme s'il l'était. Rien n'oblige à admettre une liberté réelle. La théorie des idées-forces explique les faits, on ne peut exiger davantage.

Admettons l'influence merveilleuse de l'idée de liberté, la responsabilité se trouve-t-elle sauvegardée? Après ce que nous venons de dire, il ne nous semble guère. Puisque le moi n'est pas la source de l'acte soi-disant libre, il n'en est pas responsable.

Ne peut-il, au moins, *se croire* responsable, et d'autant mieux qu'il n'est pas impossible qu'il le soit en dehors des phénomènes de surface dont le déterminisme rend compte? Et du moment qu'il se croit responsable, tout ne se passe-t-il pas comme s'il l'était en effet?

La responsabilité peut descendre dans le domaine de la réalité, par l'intermédiaire de la croyance qu'elle rencontre et dont le résultat, grâce aux idées-forces, est d'amener sa réalisation. L'homme n'est ni libre ni responsable, il le devient, grâce à la foi qu'il possède en la liberté.

Pareille croyance, pensons-nous, serait impossible. On pourrait en concevoir l'existence, si l'idée qui en fait l'objet n'était pas contraire aux conclusions de la science. La croyance peut très bien nous conduire dans des régions situées au delà du domaine connaissable; mais, pour cela, il faut que, tout au moins, la science lui laisse le chemin ouvert. Or, toutes les particularités de l'acte libre se trouvent expliquées par la présence de l'idée-force, et l'idée-force elle-même est expliquée par les antécédents qui l'ont amenée nécessairement. Le libre noumène n'a plus aucun rôle à jouer dans le mécanisme. Et comment croire à une liberté que l'on sait incapable d'agir? Ou bien le déterminisme est vrai, ou bien le déterminisme est faux. Et, dans les deux cas, la théorie de M. Fouillée se trouve ruinée. Si le déterminisme est faux, comme tout le système des effets de l'idée-force a été calculé dans l'hypothèse du déterminisme, ce système tombe avec elle. Si le déterminisme est vrai, l'idée même de liberté et de responsabilité est contradictoire. Or, comment veut-on que toute l'évolution interne qui aboutit aux déterminations apparemment libres se base sur une contradiction? Du moment que la contradiction se trouvera dévoilée, l'idée-force devra s'évanouir et, avec elle, toutes ses conséquences. La théorie de M. Fouillée en revient à l'essentielle contradiction d'une double vérité que nous avons signalée dans la théorie de Kant.

D'ailleurs, interrogeons la conscience. Les constructions

édifiées par M. Fouillée sur l'idée force de liberté peuvent être fort ingénieuses, elles n'en sont pas moins entièrement artificielles. Lorsque je me détermine, malgré mes préférences, lorsque j'accomplis un acte de véritable désintéressement moral, me suis-je jamais aperçu que cette détermination était produite par le désir d'être libre, de manifester ma liberté? Je n'ai conscience ni de l'existence de cette idée, ni du rôle qu'elle devrait jouer. Et pourtant une idée, une croyance, voilà bien par excellence un motif conscient. La liberté ne m'apparaît pas comme un idéal, mais comme un fait. N'y a-t-il pas certaines gens qui désireraient n'être pas libres, afin d'échapper au poids de la responsabilité? L'hypothèse de M. Fouillée rendrait impossible un pareil état d'âme. Quiconque n'aurait pas le désir d'être libre ne pourrait jamais avoir à subir l'importune réalité d'un fait dont ce désir serait la première condition. La grande erreur de M. Fouillée a été de dénaturer les données de la conscience. La liberté à laquelle nous croyons n'est pas une liberté possible, mais une liberté réelle. La responsabilité, le devoir n'ont pas d'autre fondement, et l'hypothèse déterministe en fait de pures illusions.

Il semble donc bien que le déterminisme soit incapable de se concilier avec l'indéterminisme qu'on a voulu lui juxtaposer. Aussi la négation franche et formelle du déterminisme s'est-elle élevée et a-t-elle pris, ces derniers temps, une place considérable au soleil de la philosophie.

Nous trouvons dans la doctrine de Kant les éléments dissolvants qui devaient servir à détruire le déterminisme : d'abord cette liberté morale affirmée au delà des phénomènes et qui va grandir et faire éclater la surface qui la recouvre; la finalité, construction subjective, dont on démontrera la portée réelle, que l'on placera à la base des choses; enfin, cette critique de la notion d'une chaîne universelle des phénomènes, que développent les antinomies de la raison pure : critique que l'on reprendra et que l'on étendra jusqu'à miner entièrement le principe fondamental du déterminisme.

Le paragraphe suivant va nous le montrer.

§ 2. — L'indéterminisme franc.

M. Balfour et les néo-criticistes français. La liberté indémontrable mais objet de croyance. Le déterminisme nécessaire à l'esprit, on en démontre cependant l'inconsistance. Arguments de M. Balfour. M. Renouvier dévoile les contradictions intrinsèques du déterminisme. La causalité réduite à l'harmonie préétablie, l'indéterminisme des phénomènes. La finalité loi du monde. La liberté des êtres supérieurs, le « libre arbitre » affirmé au nom de la morale. — L'exercice de la finalité et de la liberté s'accorde avec les lois de la science. — M. Boutroux. Critique complète et méthodique de l'idée d'une déduction nécessaire des lois de la nature. — Le déterminisme moniste n'a pas même la valeur d'une généralisation de l'expérience. — Les sciences n'établissent aucun déterminisme. — La finalité et la liberté. Les lois dépendent des causes qui les dépassent. — M. Ravaisson. Les causes actives des phénomènes. Le raisonnement analogique qui en établit l'existence. — M. Bergson. Les phénomènes soustraits à toute loi et inintelligibles. La conscience pure et la durée pure. Le moi superficiel et le moi profond.

Kant affirmait la liberté dans l'ordre des noumènes, il laissait subsister le déterminisme comme condition de la science et comme principe d'organisation de tous les phénomènes. A ce déterminisme, il donnait une valeur définitive.

Les motifs pour lesquels il affirmait la liberté étaient avant tout d'ordre moral. Nombreux ont été les philosophes qui les ont repris en ces dernières années. Un auteur anglais, philosophe et homme d'État, dont l'ouvrage (1) a fait grand bruit à son heure, M. Balfour, a vivement mis en lumière la nécessité de croire à une liberté.

Il admet que le déterminisme ne change rien à la *substance* de la loi morale, qu'il n'empêche pas les sentiments vertueux

(1) *The fondations of Belief, being notes introductory to the study of theology,* by A.-J. Balfour, 1896.

d'avoir une influence sur la conduite humaine. Il n'en est pas moins vrai que, si nous croyons toutes nos décisions volontaires aussi complètement déterminées par les conditions extérieures que si elles étaient involontaires, cette pensée devrait énerver le sentiment de notre responsabilité et, avec lui, notre énergie morale. Il n'en est pas moins vrai que le repentir et le remords devraient nous paraître privés de fondement, et que l'admiration que nous éprouvons pour les grands et nobles caractères ne différerait plus guère de l'intérêt qu'on accorde à une machine bien conditionnée.

Ces sentiments, auxquels le déterminisme enlève toute justification rationnelle, sont pourtant profondément ancrés dans l'âme humaine, et M. Balfour signale l'étrange inconséquence des théoriciens obligés par leurs doctrines à les rejeter et qui pourtant se conduisent, dans la vie pratique, comme s'ils continuaient à leur reconnaître une valeur réelle.

S'ils résultent d'une illusion, il faut donc au moins avouer qu'elle est singulièrement difficile à détruire. Il semble, de plus, qu'elle ne laisse pas d'être utile à l'humanité et qu'en la supprimant, on supprimerait, du même coup, une bonne part des tendances les plus nobles qu'elle possède et des émotions les plus élevées qu'elle éprouve.

Ainsi, tout à la fois, notre structure mentale et les besoins de la vie pratique nous obligent à croire au libre arbitre. C'est la théorie kantienne, approfondie et complétée. Avec un bon sens et une bonhomie toute britannique, M. Balfour développe les arguments popularisés en France, avec une pointe d'idéalisme plus brillant et plus poétique par la lignée néo-criticiste, par Secrétan, Gayse, Brochard, Ollé-Laprune surtout, l'infatigable apôtre de la « *Certitude morale* ». La voie leur avait été ouverte à tous, depuis milieu de siècle, par M. Renouvier, le disciple de Jules Lequier. Dans ses « *Essais* », parus, le premier en 1854, les autres de 1859 à 1864, puis, plus tard, dans la revue fondée par lui, la « *Critique philosophique* », il bataille sans trêve en faveur de la liberté, ou plutôt du « *libre arbitre* ». C'est le terme, plus précis et plus significatif, qu'il

emploie de préférence, avec Bossuet, avec les scolastiques médiévaux et les aristotéliciens.

Il s'appuie, dès le début, sur la preuve morale. Tout est ténèbres en métaphysique, mais les lois morales brillent dans nos âmes avec la même clarté que les astres au-dessus de nos têtes. Or les lois morales impliquent le libre arbitre. On ne dit pas « marche » à quelqu'un qui a des entraves aux pieds. L'argument reparaît, avec plus de précision, dans le dernier ouvrage de l'auteur, la *Nouvelle Monadologie* (1) publiée en collaboration avec L. Prat. Il se base sur la notion du devoir. « Conçue dans toute sa force, elle se formule comme impératif moral, tantôt rapportée par la conscience religieuse à Dieu, au commandement divin auquel l'obéissance est due, tantôt contemplée dans la conscience pure comme un sentiment ou comme un jugement qui s'appliquerait à la règle du juste en y attachant le caractère spécial de l'obligation. » Le devoir, sous quelque aspect qu'il se présente, prouve le libre arbitre. « Il serait, en effet, contradictoire qu'une obligation se formulât, à n'importe quel titre d'ailleurs, pourvu qu'il parût légitime et que, l'alternative d'obéir ou de désobéir n'appartenant pas réellement à l'agent, il lui fût néanmoins commandé de faire ce qu'il serait certain dès à présent qu'il ferait, ou certain qu'il ne ferait pas (2). »

Mais, M. Renouvier l'a compris, la liberté intemporelle, idéale, ne sert ici de rien. Si l'argument démontre quelque chose, il démontre une liberté qui se manifeste dans le monde phénoménal. Dès lors le déterminisme est faux. Kant, sans le vouloir, en démontrant la loi morale et la liberté, « a implicitement nié la réalité de la loi de succession des phénomènes. Si, en effet, cette loi est réelle, il est clair que la loi morale commande à l'agent libre ce qu'il est dès à présent certain qu'il fera, ou certain qu'il ne fera pas, dans le monde phénoménal. L'obligation n'a de sens qu'à l'égard du noumène inconnu,

(1) *Nouvelle Monadologie*. Paris, Colin, 1899.

(2) *Idem*, pp. 143-144.

hors du temps. Ou cette doctrine est étrangère à ce que chacun entend par le libre arbitre, ou bien elle implique que le temps n'est rien, puisqu'un seul et même acte libre doit servir pour le noumène et pour le phénomène; d'où il suit aussi que le phénomène et son déterminisme sont une illusion (1) ».

Le déterminisme est une illusion. C'est la thèse que soutiennent, plus hardis que le maître de Koenigsberg, les néo-kantistes. La liberté et la nécessité n'ont plus la même valeur. La liberté est seule vraie, la nécessité est erreur.

Le subjectivisme permettait de l'affirmer; il suffisait de considérer le noumène, la chose en soi, comme la réalité fondamentale, l'organisation des phénomènes par nos formes à priori comme une construction subjective sans aucune portée. Le déterminisme, dès lors, n'est plus qu'une apparence sans valeur, nous pouvons le conserver comme un symbole, comme un schéma commode de la réalité que nous ne cessons d'entrevoir derrière ce masque rigide et mort, dans sa vivante liberté.

Telle est la doctrine de Secrétan, pour lequel le déterminisme n'est qu'une apparence. M. Balfour, lui aussi, essaie de ruiner la philosophie naturaliste. Il n'entrevoit pas un corps de doctrines certain qu'on puisse lui opposer, mais du moins peut-il attaquer les siennes et montrer combien leur portée est toute relative.

Le positivisme, plutôt que le criticisme, lui sert à cette entreprise. Les thèses agnostiques lui semblent conduire à deux conclusions. D'une part, on ne peut légitimement nier l'ordre suprasensible; la science n'a pas à s'en occuper, mais elle n'oblige, en aucune façon, à le rejeter. D'autre part, la philosophie, qui, au nom de la science, prétendait renverser toutes les croyances supérieures, ne réussit même pas à fonder la certitude de cette science : tant qu'un système nouveau ne lui aura pas donné une base satisfaisante, il nous faut, pour l'établir, recourir à la foi et, à l'encontre des préjugés positi-

(1) Op. cit., note 61, p. 171.

emploie de préférence, avec Bossuet, avec les scolastiques médiévaux et les aristotéliciens.

Il s'appuie, dès le début, sur la preuve morale. Tout est ténèbres en métaphysique, mais les lois morales brillent dans nos âmes avec la même clarté que les astres au-dessus de nos têtes. Or les lois morales impliquent le libre arbitre. On ne dit pas « marche » à quelqu'un qui a des entraves aux pieds. L'argument reparaît, avec plus de précision, dans le dernier ouvrage de l'auteur, la *Nouvelle Monadologie* (1) publiée en collaboration avec L. Prat. Il se base sur la notion du devoir. « Conçue dans toute sa force, elle se formule comme impératif moral, tantôt rapportée par la conscience religieuse à Dieu, au commandement divin auquel l'obéissance est due, tantôt contemplée dans la conscience pure comme un sentiment ou comme un jugement qui s'appliquerait à la règle du juste en y attachant le caractère spécial de l'obligation. » Le devoir, sous quelque aspect qu'il se présente, prouve le libre arbitre. « Il serait, en effet, contradictoire qu'une obligation se formulât, à n'importe quel titre d'ailleurs, pourvu qu'il parût légitime et que, l'alternative d'obéir ou de désobéir n'appartenant pas réellement à l'agent, il lui fût néanmoins commandé de faire ce qu'il serait certain dès à présent qu'il ferait, ou certain qu'il ne ferait pas (2). »

Mais, M. Renouvier l'a compris, la liberté intemporelle, idéale, ne sert ici de rien. Si l'argument démontre quelque chose, il démontre une liberté qui se manifeste dans le monde phénoménal. Dès lors le déterminisme est faux. Kant, sans le vouloir, en démontrant la loi morale et la liberté, « a implicitement nié la réalité de la loi de succession des phénomènes. Si, en effet, cette loi est réelle, il est clair que la loi morale commande à l'agent libre ce qu'il est dès à présent certain qu'il fera, ou certain qu'il ne fera pas, dans le monde phénoménal. L'obligation n'a de sens qu'à l'égard du noumène inconnu,

(1) *Nouvelle Monadologie.* Paris, Colin, 1899.

(2) *Idem,* pp. 143-144.

hors du temps. Ou cette doctrine est étrangère à ce que chacun entend par le libre arbitre, ou bien elle implique que le temps n'est rien, puisqu'un seul et même acte libre doit servir pour le noumène et pour le phénomène; d'où il suit aussi que le phénomène et son déterminisme sont une illusion (1) ».

Le déterminisme est une illusion. C'est la thèse que soutiennent, plus hardis que le maître de Koenigsberg, les néo-kantistes. La liberté et la nécessité n'ont plus la même valeur. La liberté est seule vraie, la nécessité est erreur.

Le subjectivisme permettait de l'affirmer; il suffisait de considérer le noumène, la chose en soi, comme la réalité fondamentale, l'organisation des phénomènes par nos formes à priori comme une construction subjective sans aucune portée. Le déterminisme, dès lors, n'est plus qu'une apparence sans valeur, nous pouvons le conserver comme un symbole, comme un schéma commode de la réalité que nous ne cessons d'entrevoir, derrière ce masque rigide et mort, dans sa vivante liberté.

Telle est la doctrine de Secrétan, pour lequel le déterminisme n'est qu'une apparence. M. Balfour, lui aussi, essaie de ruiner la philosophie naturaliste. Il n'entrevoit pas un corps de doctrines certain qu'on puisse lui opposer, mais du moins peut-on attaquer les siennes et montrer combien leur portée est toute relative.

Le positivisme, plutôt que le criticisme, lui sert à cette entreprise. Les thèses agnostiques lui semblent conduire à deux conclusions. D'une part, on ne peut légitimement nier l'ordre suprasensible; la science n'a pas à s'en occuper, mais elle n'oblige, en aucune façon, à le rejeter. D'autre part, la philosophie, qui, au nom de la science, prétendait renverser toutes nos croyances supérieures, ne réussit même pas à fonder la certitude de cette science : tant qu'un système nouveau ne lui aura pas donné une base satisfaisante, il nous faut, pour l'établir, recourir à la foi et, à l'encontre des préjugés positi-

(1) *Op. cit.*, note 61, p. 171.

vistes, croire à un Être supérieur, à un Être souverainement raisonnable, auteur du monde et de nous-mêmes; dont l'action tout harmonieuse a fait le monde intelligible et nous a faits pour en avoir l'intelligence (1). M. Balfour enferme ses adversaires dans un dilemme. Ou bien, leur dit-il, vous renoncerez à la science et toutes vos objections s'écroulent; ou bien vous voudrez continuer à croire à la science, mais vous me permettrez de croire aussi à la liberté, à laquelle je tiens plus encore qu'à la science, et de considérer les constructions déterministes de celle-ci comme de simples hypothèses. Légitime lorsqu'il s'agit d'assurer la vérité de la science, la foi l'est également lorsqu'elle veut établir la liberté.

Nous avons relaté plus haut le dilemme par lequel les néo-kantistes, avec MM. Renouvier et Lequier, essayaient d'établir la liberté comme une condition de la connaissance. Mais M. Renouvier n'a pas seulement à opposer au déterminisme des arguments d'épistémologie. Aussi bien, il ne suffit pas d'avoir montré l'incertitude de la science déterministe pour tranquilliser l'esprit dans la possession de sa croyance au libre arbitre. Tant que le déterminisme reste identifié avec la science, il garde une signification menaçante. Il est difficile à l'esprit de consentir à regarder la science comme un leurre, comme une convention. Il est même impossible d'édifier quelque construction dogmatique solide sur les ruines de la science. Au lieu d'appuyer la croyance sur une démonstration de l'inanité de la science, il fallait démontrer que la science n'était pas le déterminisme. M. Renouvier l'a tenté; il s'en prend aux principes du déterminisme et les attaque vigoureusement. A vrai dire, sa philosophie l'y obligeait : M. Renouvier tient, en effet, pour le phénoménisme pur. Il affirmait autrefois que « les choses sont des phénomènes quant à la connaissance, et les phénomènes sont les choses (2) ».

---

(1) Cf. *The fondations of belief*, pp. 301-399.
(2) *Essais de critique générale. Premier essai*, 1854, p. 95.

Les mots chose et phénomène, disait-il, sont synonymes. Admettre autre chose que des phénomènes lui paraissait de l'idolâtrie, « idolâtrie de la pensée, idolâtrie de la matière, idolâtrie du temps, idolâtrie de l'espace, idolâtrie de la substance ». Il n'admettait pas que l'on parlât même du noumène, il déclarait ce qui est en dehors de toute connaissance, inconcevable et contradictoire (1).

Cette doctrine d'apparence paradoxale a pris dans la *Nouvelle Monadologie* un sens plus compréhensible. M. Renouvier ne rejette pas la réalité de tout ce qui n'est pas phénomène, il ne nie pas qu'il y ait des sujets réels distincts, et du sujet qui les pense, et de la pensée ou de la représentation par laquelle il les pense. Il nie seulement qu'il y ait, du moins pour nous, des sujets qui ne seraient pas représentables. La loi essentielle de notre esprit est la loi de relativité ; nous ne pensons jamais sans établir des relations, sans affirmer quelque chose de quelque chose. Il ne nous est pas possible de nous représenter un être dont nous n'affirmerions rien. « Un objet supposé qui serait soustrait à cette loi est, pour la représentation possible, la même chose que le non-être. On peut le penser, mais seulement comme le terme contradictoire de ce qui peut être pensé, de même que le rien ou néant est le terme contradictoire de de tout ce dont on peut dire : il est... L'indéterminé, sous tous les rapports, est pour la connaissance comme ce qui n'est pas... Peut-il désigner quelque chose qui existe, quoique étranger à la forme de la cognoscibilité? La question implique par elle-même une contradiction, en ce qu'elle exclut toutes relations ou conditions par l'idée et l'intermédiaire desquelles l'existence de cet incognoscible serait reconnu... Le terme *exister* est vide quand on n'y joint aucune qualité. En faire usage est impliquer qu'on y en joint quelqu'une.

« On ne fait que se soumettre à la loi de l'intelligence en écartant la question oiseuse d'une réalité qui lui serait étran-

---

(1) Cf. *Op. cit.*, p. 42.

gère, et en regardant comme réels ceux-là seulement des objets proposés à la pensée qui se définissent par des rapports, ou positifs, ou négatifs, mais qui, s'ils sont négatifs, n'excluent pas l'existence de tous rapports positifs correspondants (1). »

M. Renouvier n'exclut donc pas tout ce qui n'est pas phénomène, mais tout ce qui n'est pas phénoménal, tout ce qui n'est pas représentable en termes de phénomènes : le noumène transcendant, inconditionné, de Kant, l'inconnaissable de Spencer. Il rejette l'idée d'un monde soustrait aux lois de l'esprit. Dès lors, il ne pouvait, d'aucune façon, trouver une solution au problème du libre arbitre dans une simple limitation de la portée de ces lois. Mais l'emploi logique des catégories ne lui paraît nullement mener au déterminisme, du moins au déterminisme universel.

Il résout l'antinomie de la raison pure dans le sens opposé à Kant, contre la succession éternelle et nécessaire des phénomènes, pour un premier commencement libre. Il n'est évidemment pas question pour lui de laisser la question pendante, et de dire que nous ne pouvons savoir si le monde en soi est fini ou infini, que la question ne se pose que pour nos phénomènes. Nous ne parlons pas des choses en soi, en tant qu'elles ne seraient pas représentables. Si nous nous les représentons par des phénomènes, nécessairement nous devons nous demander s'ils sont numériquement finis ou infinis (2).

Il n'y a pas moyen d'échapper au problème. Les phénomènes passés que nous connaissons, ou que nous supposons, sont distincts dans notre pensée ; nier leur distinction et dire qu'ils ne sont que des modes divers d'une unité foncière immobile, c'est encore en revenir à l'idée d'un noumène transcendant et faire de nos représentations des illusions. Les phénomènes passés, distincts dans notre esprit, l'ont été réellement ; ils sont nombrables, et s'ils sont nombrables, leur

---

(1) *Nouvelle Monadologie*, pp. 98-99.
(2) Cf. p. 37, note 20.

énumération, qu'elle soit ou non exécutable pour telle intelligence, est terminable en soi, et nous devons la tenir pour terminée.

Réellement, tous ces phénomènes distincts ont existé et constituent un nombre, actuellement donné, sommé, puisque les unités qui le constituent se sont succédé, distinctes dans le temps, et que nous pouvons faire abstraction de celles qui, plus tard, viendront s'y ajouter. Donc il ne peut y en avoir une infinité, car un nombre infini est absurde. M. Renouvier développe longuement la démonstration de cette thèse; il montre comment l'idée d'un nombre infini renverse toutes les notions de quantité, comment, le supposer en mathématiques, conduit à des absurdités palpables, déduites de cette contradiction fondamentale, que le nombre infini est pensé comme un composé de parties, que ses parties ne peuvent arriver à constituer, car on aurait beau les multiplier, on ne saurait jamais les épuiser (1). En particulier, l'idée d'une régression à l'infini dans la succession des phénomènes signifierait que cette succession est « une somme terminée de phénomènes qui, comptée dans l'autre sens, ne pourrait jamais se terminer (2) ».

Comment le phénomène présent a-t-il pu jamais se produire, puisqu'il a dû être précédé d'une infinité d'autres, et comment, d'autre part, ne s'est-il pas produit de toute éternité, puisque de toute éternité il pouvait se produire? Les deux objections s'offrent à l'esprit et toutes deux sont valables aux yeux de M. Renouvier, toutes deux mettent en lumière la contradiction intrinsèque d'une succession infinie de phénomènes. A chaque moment du passé, cette infinité a dû être acquise, avant d'être acquise au moment présent. L'infinitude actuellement donnée se constitue d'une infinitude de parties également infinies : le tout est ainsi égal à ses propres parties. D'après M. Renouvier, cette formule contradictoire résulte du

---

(1) Cf. pp. 2, 16 et note 17, p. 35.
(2) Cf. p. 16.

concept même d'un nombre infini (1). Il y a donc eu un premier commencement des phénomènes. On objecte à tort à cette doctrine, que s'il en était ainsi, quelque chose serait provenu de rien, que le néant aurait produit quelque chose.

Cette objection suppose que tout ce qui existe a une cause, et elle reproche à l'adversaire de prendre pour cette cause le néant. « Mais l'adversaire ne commet pas cette faute grossière, il nie simplement qu'il y ait nécessairement une cause antécédente à tout phénomène (2). »

L'absurdité résulte de ce qu'on veut trouver dans le premier commencement une application du principe de causalité. On l'évite en niant l'universalité du principe et son application au premier commencement.

Kant fait une pétition de principe en essayant de démontrer que le monde ne saurait avoir de commencement, puisqu'il se base, pour cela, sur l'idée même de l'universalité du principe de causalité, qui lui est déniée par la thèse du commencement (3).

Ce premier commencement doit être une cause libre, spontanée, car vouloir, dans la vie et les actes internes de cette cause, retrouver une nécessité, c'est réintroduire le procès à l'infini. Le déterminisme l'implique toujours, et c'est ainsi qu'il se détruit.

Le déterminisme absolu est donc faux. Il applique à tort la catégorie de causalité, « de laquelle il ne s'ensuit nullement que toute cause suppose une cause antécédente ». Au contraire, « il viole le principe universel des catégories, le principe

---

(1) Cf. p. 37, note 21.

(2) Cf. p. 17.

(3) Note 66, p. 172 : « Le commencement, dit Kant, est une existence précédée d'un temps où la chose n'est pas .. Mais dans un temps vide, il n'y a pas de naissance possible de quelque chose, puisque aucune partie de ce temps ne contient, plutôt qu'une autre, une condition distinctive de l'existence qui l'emporte sur celle de la non-existence. » (*Critique de la raison pure,* trad. Barni, t. II, p. 148.)

même de relation qui implique limitation (1) ». Loin d'être une nécessité pour la raison et pour la science, le déterminisme universel s'oppose à la raison, donc à la science.

Mais que signifie donc la loi de causalité? Dans notre idée de l'efficacité d'une action, d'une cause, il y a d'abord une imagination : « l'imagination du transport de quelque chose qui agit pour modifier quelque autre chose au lieu où elle est transportée ». Mais ce n'est là qu'une image, « il n'apparaît rien de la puissance transportée ni de son mode de transport. On n'assiste jamais qu'à la succession des phénomènes (2) ».

M. Renouvier analyse les circonstances auxquelles on applique la catégorie de causalité, jamais il n'y trouve autre chose. Dans la communication du mouvement par le mouvement, on ne saurait rien découvrir que le rapport de fait entre le mouvement du corps moteur et le mouvement du corps mû. La force dont parlent les mathématiciens et les physiciens ne désigne qu'une fonction du mouvement, des relations; cela est admis aujourd'hui communément. Le rapport entre un désir, une volition interne et le mouvement qu'elle produit, ou, au contraire, entre un mouvement et une perception, une pensée, ne révèle non plus qu'une succession de phénomènes. On a cru, sous le nom d'effort mental, découvrir dans l'état de conscience qui précède la production d'un acte externe volontaire, le type de la transitivité causale. Or, il est démontré que la sensation de l'effort est une sensation afférente, elle nous renseigne sur l'accomplissement du mouvement, nullement sur sa production par la cause; et si l'on supprime cette sensation, il ne reste que la constatation du désir, de la décision mentale et du mouvement consécutif.

On n'a jamais éclairci ce que peut être l'influence d'un mouvement sur la pensée, ni par conséquent non plus ce que peut être l'influence d'une pensée sur une autre, car elle a toujours pour intermédiaires des mouvements significatifs et

(1) Page 136.
(2) Page 19.

des sensations. Il reste la causalité multiple que nous offre l'enchaînement naturel des phénomènes. L'empirisme et le positivisme ont renoncé à chercher dans la nature les causes réelles, formelles des phénomènes; ces écoles ont remplacé l'idée de cause par l'idée de condition. Et, de fait, la cause des phénomènes naturels est multiple, éloignée, mélangée et confuse. La science ne révèle que la succession des phénomènes, et parce qu'un phénomène se produit régulièrement dans certaines conditions, on ne sait encore où se trouve sa cause (1), puisqu'il faudrait pour cela remonter jusqu'aux principes dont il émane et sur lesquels il n'existe que des hypothèses.

« L'analyse de la relation de causalité ne peut donc jamais que nous laisser en face de ce rapport élémentaire et radical de deux faits, qui consiste en ce que, l'un étant donné, l'autre toujours l'accompagne ou lui succède. » Nous ne pouvons y voir qu'une harmonie. « L'harmonie préétablie », dans un sens leibnizien est, d'après M. Renouvier, la seule interprétation possible de la causalité (2).

Le sujet des phénomènes, pour M. Renouvier, c'est la monade, l'être considéré, non pas à part de ses qualités, mais défini par des qualités. Il est la donnée simple, impliquée par les êtres plus complexes qui nous apparaissent, l'être indivisible, sans étendue ni figure, caractérisé uniquement par la représentation, la conscience de soi. Il se produit dans les monades des modifications de cet état représentatif, il y correspond des modifications de l'état représentatif d'autres monades. Mais il n'y a rien, dans les modifications propres d'une monade, qui renferme analytiquement la raison des modifications d'une autre monade et, par conséquent, des substances composées. L'activité de l'une ne rend pas compte de la passivité de l'autre (3). Cette correspondance ne peut être due qu'à

(1) Cf. pp. 19, 20, 121, et notes 24-27 et 78.
(2) Page 21.
(3) Page 18.

une harmonie voulue par l'auteur des choses, harmonie qui est une loi de la nature et qui veut « que le conditionné paraisse quand tous les conditionnants sont acquis en d'autres monades. C'est cela qui est la nécessité, l'ordre du nécessaire (1) ».

Mais rien ne permet d'affirmer que cette nécessité est universelle, que jamais un phénomène ne peut surgir qui ne soit partiellement ou totalement indépendant de conditions préétablies. « Il n'y a aucun obstacle logique opposable à cette pensée que les monades sont les sièges de modifications internes, rigoureusement spontanées, c'est-à-dire non déterminées par des antécédents, soit internes, soit externes. N'étant pas liées à autre chose qu'à la simple existence des monades, qui en sont les causes, ces modifications ne sont donc pas nécessaires. Elles ne laissent pas de produire des effets nécessaires qui leur sont attachés par l'harmonie préétablie (2). »

Cette doctrine n'introduit pas d'exception aux lois de la nature, elle ne prétend pas que les lois soient contingentes. Les lois n'admettent pas d'exception, elles s'appliquent là où, d'après leur institution, il faut qu'elles s'appliquent. Mais il est faux que tous les phénomènes soient régis par des lois de déterminisme. N'est-ce donc pas là un postulat de la science, et les sciences ne démontrent-elles pas sa légitimité par l'application heureuse qu'elles en font?

Non. « Les sciences n'ont à leur portée aucune méthode qui les autorise à traiter de toutes choses au monde, comme étant de leur compétence et devant tomber sous leurs prises. Le domaine de l'effectivement déterminable doit leur suffire. Elles doivent l'étendre autant que possible, mais c'est tout... L'hypothèse du déterminisme absolu ne peut se présenter qu'abusivement avec la recommandation des sciences et de l'esprit scientifique; elle n'est qu'une généralisation arbitraire,

---

(1) Cf. p. 21.
(2) Page 23.

une induction radicalement illogique, dont la source est dans l'habitude de chercher et de trouver des causes prédéterminantes dans les phénomènes de la nature (1). »

Sans doute l'expérience nous révèle des relations constantes et nécessaires entre les phénomènes. Mais rien ne démontre que partout existent de pareilles relations. S'il y a un libre arbitre, il y échappe à coup sûr, et c'est une question à résoudre par ailleurs.

Sans doute aussi, la science, en étudiant l'ordre des phénomènes dans ses relations abstraites, a pu en donner une formule générale mathématique dans la loi de la conservation de l'énergie et de l'invariabilité de la somme des forces vives. Cette loi implique le déterminisme absolu, elle suppose un système de forces fermé à toute action extérieure, telle que serait celle d'un libre arbitre indépendant des forces matérielles. Mais c'est là une supposition toute gratuite, un postulat inacceptable. La loi de la conservation de l'énergie est purement abstraite, elle n'exclut en aucune façon l'hypothèse d'un libre arbitre, elle ne fait que poser et analyser « l'hypothèse du déterminisme » (2), sans rien préjuger et sans rien pouvoir affirmer quant à son application à la réalité.

Même si l'on fait abstraction du libre arbitre, dans le monde des phénomènes de l'ordre inférieur auxquels le libre arbitre est étranger, ces lois de mécanique abstraite ne s'appliquent pas.

Sans doute, dans le monde de la physique et de la chimie, il y a un « déterminisme sensible » (3) que l'on ne peut mettre en doute. Mais nous ignorons entièrement les activités fondamentales auxquelles les phénomènes sont dus. Nous ne les connaissons qu'en bloc, chacun des faits qui nous apparaissent est la résultante d'actions innombrables. Il faut laisser de côté les actions des monades et se contenter de définir « l'ensemble

(1) Pages 133-134.
(2) Page 170, note 58. — Cf pp. 133 et 150.
(3) Page 87, note 35.

des conditions nécessaires et suffisantes pour la production d'un phénomène donné » (1). Mais les monades et leurs actions n'en sont pas moins les principes réels de l'ordre des phénomènes, et ces monades « ne sont pas les forces brutes ou les idées abstraites (termes équivalents dans ce cas) dont la définition met la mécanique rationnelle à même de construire ses théories... elles sont des consciences élémentaires dont la spontanéité pure est l'essentielle propriété... Dès lors, les lois les plus universelles de l'ordre physique doivent résulter des limites naturelles de leur action, non d'une nécessité externe qui serait la négation du premier des caractères de la substance simple » (2). Les monades sont donc, « entre d'étroites limites, des forces productives de purs accidents. Les lois sont, dans l'ordre concret, les résultantes des rapports généraux de causalité établis entre les phénomènes dont les monades sont les sièges. Il n'y a rien qui contraigne ces rapports à l'observation de la rigoureuse exactitude mathématique commandée par l'abstraction mère des sciences (3) ».

N'est-il donc pas vrai que les sciences ont réussi à introduire dans les lois des phénomènes la précision et la rigueur mathématique? Tout le monde admet que les lois mathématiques ne sont jamais qu'approximativement vérifiables. Cela signifie d'abord « que les formules mathématiques de ces lois interdisent, par leur nature même, la vérification exacte, à raison des inévitables limites de l'appréciable dans tout ce qui est observation... Ce que cela veut signifier de plus, c'est que, tout inaccessible qu'elle est ainsi, la loi existe mathématique et sans limitation; que, si elle vient à être infirmée par l'expérience, c'est uniquement parce que l'application s'impose d'une autre loi modificatrice de la première ».

On suppose ainsi des lois inconnues dont l'influence complique celle des lois connues et produit l'irrégularité; mais sait-on si ces lois embrassent la totalité des phénomènes.

---

(1) Page 109.
(2) Page 50.
(3) Page 50-(2) et p. 88, note 35.

« La question reste entière de savoir s'il en est aucune dont, au delà des limites de toute vérification possible, nous ayons le droit d'affirmer qu'elle ne laisse point de place au clinamen d'action des réels auteurs du mouvement, dans l'œuvre complexe d'un phénomène ramené à ses derniers éléments de causalité (1). »

Si le déterminisme n'est pas la loi fondamentale du monde, il est, par contre, le domaine de la finalité. Les êtres tendent vers des états futurs, qu'ils imaginent d'une certaine façon et dans lesquels ils ont besoin de se reposer. « La finalité est la grande loi dynamique de la nature, loi partout présente et dominante où est la vie (2). »

La finalité du monde est d'ailleurs un corollaire de la morale. L'impératif catégorique s'impose à la conscience, mais le sacrifice, l'oubli de soi-même qu'il exige, ne peut être sans réponse ni sans justification. Il faut que l'acte de devoir soit en relation avec l'ordre des choses, que la justice ne soit pas un idéal sans signification, il faut qu'elle trouve quelque part une récompense suffisante. Il faut qu'il y ait un ordre de la nature pour que l'acte moral, y entrant à sa place comme un rouage harmonieux, revête un caractère de bonté plus attrayant que l'austère rigueur de l'impératif, et pour que ce même acte moral soit assuré d'une reconnaissance sans laquelle il serait par trop difficile de l'exiger (3). » Nous retrouvons donc ici,

---

(1) Page 88, note 35.

(2) Page 107. — Cf. pp. 6-54.

(3) « La notion du devoir manquerait d'appui dans la nature humaine, si elle n'en prenait un dans la finalité, car on demanderait toujours le pourquoi de l'impératif... Il faut que le monde ou son auteur soient représentés à la pensée, comme en corrélation morale avec elle, ayant pour ainsi dire des devoirs envers elle, ou lui reconnaissant des droits et ne l'induisant pas en erreur par un faux idéal de justice, qui ne serait pas d'accord avec la notion des choses... C'est dans ce sens, par un emploi formel de la notion de finalité, par la croyance naturelle à un règne des fins, ce correspondant logique du devoir de l'agent libre, que l'idée générale du bien peut être appelée rationnellement à compléter, par le sentiment, le caractère impératif du devoir formel. » (*Ibid.*)

sur le rapport de la finalité générale à la morale, une idée analogue à celle de Kant.

Mais au-dessus de la finalité, dans les monades supérieures règne la liberté. Sa réalité est prouvée par la morale, par les besoins mêmes de la science. N'est-elle pas prouvée plus clairement encore par l'évidence du sentiment interne? M. Renouvier ne le pense pas. Pour lui, on peut croire à la liberté, on ne peut pas la démontrer. L'analyse consciente ne peut pas nous prouver la réalité du libre arbitre, mais elle nous donne le fondement de la croyance que nous y avons. Elle nous montre dans la volonté « la fonction hégémonique de l'intelligence », fonction maîtresse de la délibération ; nous avons conscience « d'appeler, évoquer, écarter, bannir et reprendre à volonté la représentation des motifs à consulter, des fins à poursuivre, à propos de l'acte mis en délibération ». A chaque moment de la délibération, l'intelligence compare, suscite des motifs, et la volonté « automotive » préside à tout ce cours d'idées. C'est une « volonté arbitre ». Elle assume le rôle « empiriquement indubitable » d'une « puissance des contraires ». Puis, à un certain moment, il y a une décision qui paraît se produire : « le motif et la volonté qui suscite le motif, ou pour le suivre, ou pour s'y soustraire, sont continuellement et jusqu'à la fin, inséparables ». Mais nous ne saurions affirmer avec certitude de ce seul point de vue psychologique, qu'elle doit être attribuée librement à la volonté. Nous ne savons pas comment elle se produit, nous ne voyons pas le lien intime des phénomènes, nous ne voyons que leur succession; il reste possible qu'au fond elle soit déterminée par une nécessité inconnue, et, seule, la croyance peut affirmer l'existence réelle du libre arbitre. « La puissance passe à l'acte incompréhensiblement, si l'on se tient dans les limites de la psychologie empirique, car l'analyse ne saurait nous faire atteindre à la source du devenir. Nous restons en suspens sur la question de savoir si le sentiment de la liberté de l'acte et de l'indétermination des futurs représentés, tant

qu'ils ne sont pas acquis, est trompeur ou s'il est fondé *in re* (1). »

La certitude du libre arbitre est donc fondée sur la morale. Mais l'expérience nous révèle sa nature et son véritable aspect. Elle s'oppose à cette liberté d'indifférence qui fait de l'acte libre une conclusion sans rapport avec la délibération qui la précède. Le libre arbitre n'est pas irrationnel (2).

De même que. dans l'ordre psychologique, la liberté se range aux motifs, de même son exercice externe ne viole pas les lois de la nature. Elle ne fait que les utiliser, les diriger. Les conséquences de l'acte libre lui sont rattachées par l'harmonie préétablie, en vertu des lois de la nature. Il exige seulement un certain indéterminisme, qui laisse place dans la nature à des effets de ce genre, non prédéterminés, mais, nous l'avons vu, les lois de la nature ne s'y opposent pas. Le libre arbitre introduit dans l'harmonie universelle une fonction nouvelle qui mêle son influence aux autres (3).

Sous l'expression de « contingence des lois de la nature » critiquée par M. Renouvier, M. Boutroux défend les idées que ce dernier insinue pourtant : caractère abstrait des lois scientifiques, existence d'un certain indéterminisme, d'un résidu de phénomènes qui échappe aux lois. « Les causes se confondent-elles avec les lois, comme le suppose, en définitive, la doctrine qui définit la loi un rapport immuable?... » « Pour savoir s'il existe des causes réellement distinctes des lois, il

---

(1) Pages 138 et 232.

(2) Page 124.

(3) « Le libre arbitre change profondément l'application de l'harmonie préétablie, sans en altérer ni la conception scientifique ni la nature en ce qui regarde l'ordre universel des choses et le développement de ses fonctions prédéterminées » (p. 25). « L'exercice de la liberté est une application des lois, de celles de l'esprit, car la délibération n'est autre chose que leur consultation contradictoire, en rapport avec des actes prémédités, et de celles de la nature qu'il lui serait d'ailleurs impossible de violer, mais dont l'action est dirigeable (p. 137). »

faut chercher jusqu'à quel point les lois qui régissent les phénomènes participent de la nécessité... S'il arrivait que le monde donné manifestât un certain degré de contingence véritablement irréductible, il y aurait lieu de penser que les lois de la nature ne se suffisent pas à elles-mêmes et ont leur raison dans des causes qui les dominent; en sorte que le point de vue de l'entendement ne serait pas le point de vue définitif de la connaissance des choses (1). »

Il se place moins exclusivement au point de vue d'une philosophie, il prend comme données les lois des sciences, les essais de déduction universelle par lesquels on a tenté de les unifier, et il démontre, par l'examen même de ces données, comment elles ne peuvent servir à édifier un déterminisme universel. Il pénètre dans la citadelle de l'ennemi pour le combattre avec ses propres armes.

La nécessité qui devrait régner dans le monde ne saurait être qu'une nécessité relative, la nécessité de certains rapports entre les choses. La nécessité absolue ne peut exister dans la multiplicité imparfaite des choses données. Mais on pourrait y trouver la nécessité que telle chose soit, si telle autre est posée. Cette nécessité relative existe-t-elle dans le monde? Aucune loi nécessaire ne peut s'appliquer à la nature. Elle devrait établir entre deux termes une relation telle, que l'un étant posé, l'autre doive suivre nécessairement.

Comment démontrer l'existence d'un pareil rapport?

Il y aurait une façon définitive de le faire. Ce serait de le rattacher analytiquement à l'énoncé d'une *identité*. Une identité est nécessaire par elle-même et pose un lien nécessaire. A = A, il ne saurait jamais en être autrement. Par suite, montrer qu'une proposition quelconque se ramène à une identité, ce serait montrer à l'évidence que l'un de ses termes étant posé, l'autre suit fatalement. Mais cette réduction est impossible. On ne peut rien tirer du simple énoncé d'une identité, sinon cette identité elle-même.

---

(1) *De la contingence des lois de la nature*. Alcan, 1898, p. 4.

Le syllogisme ajoute quelque chose au schéma d'identité parfaitement nécessaire fourni par la logique pure. Le concept n'est pas une unité absolue, il réunit des éléments, des notes diverses. Pourquoi? On ne le voit pas analytiquement. Le concept est une donnée complexe, qu'on ne saurait dire analytiquement nécessaire. La proposition qui énonce quelque chose du concept, ne l'énonce jamais tout entier de lui-même, elle n'exprime pas une identité, car ce serait une tautologie qui ne nous apprendrait rien. Elle peut énoncer du concept une partie de lui-même, elle peut même en énumérer toutes les parties, mais tout cela n'est pas une identité qui puisse se ramener à la formule A = A : les parties ne sont pas le tout, à fortiori une des parties n'est pas le tout. La copule « est » ne peut être considérée comme équivalente au signe =. La proposition ajoute donc à l'identité absolument nécessaire des éléments qui ne sont pas analytiquement intelligibles en toute rigueur de termes. Le syllogisme qui combine des propositions est encore moins absolument nécessaire (1).

La logique syllogistique serait donc, d'après M. Boutroux, un compromis entre la logique pure, dont nous portons en nous-mêmes les principes nécessairement évidents, et les choses que nous voulons, pour les rendre intelligibles, adapter plus ou moins à ces formes immuables et essentielles. La logique syllogistique est « une méthode, un ensemble de symboles par lesquels l'esprit se met en mesure de penser les choses, un moule dans lequel il fera entrer la réalité pour la rendre intelligible (2) ».

Peut-on maintenant, à ces lois logiques, ramener les lois nécessaires des différentes sciences? C'est l'idée du déterminisme moderne pour lequel les mathématiques ne seraient qu'une promotion de la logique et formeraient elles-mêmes la base de toutes les lois scientifiques.

---

(1) *De la contingence des lois de la nature*, pp. 7-9. — Cf. *De l'idée de la loi naturelle dans la science et la philosophie*. Oudin, 1895, pp. 12-15.

(2) *De l'idée de la loi naturelle dans la science et la philosophie*, p. 16.

A mesure qu'il avance dans l'ordre des lois scientifiques, M. Boutroux trouve à cette réduction des difficultés nouvelles. Les mathématiques compliquent les lois logiques. La démonstration mathématique porte d'abord sur un cas particulier, qu'elle généralise ensuite. Le nombre, que les mathématiques analysent, est le résultat d'une composition d'éléments simples. Où est la nécessité analytique de cette généralisation et de cette synthèse? Il n'y en a pas, il serait absurde qu'il y en eût, car la synthèse et la généralisation sont le contraire de l'analyse (1).

A leur tour, les lois mécaniques ajoutent aux mathématiques des éléments irréductibles. Elles établissent des rapports de dépendance régulière entre des choses extérieures les unes aux autres. Mettons même que ces rapports puissent s'exprimer en formules mathématiques, mettons que l'on réduise la force à une fonction du mouvement, il restera toujours vrai que l'analyse abstraite ne peut déterminer quels corps s'attireront, et que c'est là, une fois encore, une donnée irréductible (2).

De même, on ne réduira jamais entièrement au mouvement les qualités distinctes étudiées par la physique, ni les espèces de corps douées de masse constante, de propriétés et d'affinités distinctes que révèle la chimie (3).

A leur tour, les lois physico-chimiques ne rendent pas compte de la vie : l'organisation implique une adaptation aux circonstances et aux besoins, qui ne se déduit pas de ces lois. Quelle différence peuvent-elles mettre entre la vie et la mort? (4)

Quant aux lois qui régissent le monde des consciences, on ne pourrait les réduire aux lois de la matière. Il y a entre un mouvement matériel et la conscience de soi, un hiatus

(1) Cf. *Ibid.*, pp. 21-25.
(2) Pages 33-34.
(3) Pages 51-54 et 63 sqq.
(4) Pages 72-80.

qu'aucune analyse ne peut franchir. Et, de même, les faits sociaux ne s'expliquent pas uniquement par des causes matérielles, extrasociales. Celles-ci plutôt n'ont d'influence dans ce domaine que pour autant qu'elles sont soumises à l'action de l'homme et rendues ainsi sociales (1).

Les divers degrés de l'être sont donc indépendants les uns des autres, on ne saurait les déduire analytiquement d'un principe unique. La prétention du monisme mécaniciste est illusoire, et le déterminisme qui en résulterait ne l'est pas moins.

Impossible à établir par voie d'analyse, la nécessité universelle pourrait, il est vrai, s'établir par voie de synthèse. Mais une synthèse nécessaire devrait être, selon M. Boutroux, entièrement à priori, telle que ses éléments, termes et rapports ne puissent être dérivés de l'expérience. Elle s'imposerait alors, du moins aux choses, en tant qu'elles sont soumises à l'esprit. Encore toute synthèse, même nécessaire, ne pose-t-elle pas un rapport de nécessité. Il n'en est ainsi que pour la synthèse causale qui, étant posée la cause, entraîne nécessairement la position de l'effet.

Mais M. Boutroux n'a pas de peine à montrer que les éléments nouveaux qui s'ajoutent, à chaque degré de l'être, aux lois du degré inférieur, n'ont rien qui dépasse absolument l'expérience. On ne peut donc leur supposer une nécessité radicale s'imposant avant toute expérience au monde donné (2).

Il n'y aurait plus place que pour une nécessité de fait, exprimant, sous une forme abstraite, les plus hautes généralisations de l'expérience et s'imposant, sinon en droit à tout ce qui peut être, du moins pratiquement à tout ce qui est, sous peine d'un bouleversement de l'univers. N'est-ce pas la prétention des sciences qui, parties de l'expérience, ont réussi à construire avec ses données des lois de déterminisme et à les ramener à des formules mathématiques? Sans doute ces lois

---

(1) Pages 120-130 sqq.

(2) *De la contingence des lois de la nature,* pp. 8-14 et passim.

ne se déduiraient pas analytiquement les unes des autres, mais, en fait, les phénomènes d'ordre supérieur se produisent dans un parallélisme constant avec ceux des ordres inférieurs, et il semble qu'on puisse en conclure qu'ils les accompagnent nécessairement et qu'ils obéissent à leur loi.

Sans doute, l'expérience établit que la réalisation de certaines conditions, dans le monde inférieur, *coïncide* avec l'apparition de l'essence nouvelle. Certaines formes spéciales de mouvement accompagnent les diverses qualités des corps, certaines conditions de chaleur et certaines combinaisons chimiques sont spéciales à la vie, certaines dispositions nerveuses sont requises à la présence des phénomènes de conscience. Mais que signifie cette coïncidence? Signifie-t-elle que le principe inférieur *détermine* l'apparition du principe supérieur? Cette détermination est inconcevable, et d'ailleurs « on ne peut expliquer entièrement, par les lois du principe inférieur, la complication que présente ce principe, alors qu'il devient le marche-pied du principe supérieur ». Il faut donc admettre que c'est « le principe supérieur qui, en se réalisant, suscite les conditions de sa réalisation..., que c'est la forme elle-même qui façonne la matière à son usage (1) ».

La fusion des mathématiques et de l'expérience ne réussit donc pas, moins encore la fusion de la logique et de l'expérience. Il ne faut pas seulement renoncer à déduire le monde réel d'un principe abstrait, il faut encore renoncer à le plier à ce principe.

Le procédé du déterminisme mécaniste consistait à négliger dans les choses leur côté qualitatif et sensible, pour ne considérer en elles que le mouvement. Même sous cet aspect incomplet, « les objets des différentes sciences ne se laissent pas entièrement pénétrer par les mathématiques, et les lois fondamentales de chaque science nous apparaissent comme les compromis les moins défectueux que l'esprit ait pu trouver

(1) Page 134.

pour rapprocher les mathématiques de l'expérience (1) ». Et, de plus, dès que l'on dépasse les sciences physiques, le côté qualitatif que l'on a négligé, devient « la meilleure partie et le plus caractéristique des phénomènes (2) ».

La forme mathématique imprime donc aux sciences un caractère d'abstraction. L'être concret et vivant refuse de s'y enfermer. La doctrine du déterminisme n'est, dans ces conditions, « qu'une généralisation et un passage à limite. Certaines sciences concrètes approchent de la rigueur mathématique : on suppose que toutes sont appelées à acquérir la même perfection. La distance qui sépare du but peut être diminuée de plus en plus, on suppose qu'elle peut devenir nulle. Mais cette généralisation est une vue théorique (3) ».

Mais ces critiques de M. Boutroux ne portent que contre le déterminisme universel à forme déductive et moniste. Elles laissent entière la possibilité d'un déterminisme qui se bornerait à rattacher les phénomènes donnés et radicalement distincts à des antécédents dont ils dépendraient cependant nécessairement.

Le principe général de ce déterminisme serait exprimé par les formules : « Rien ne se perd, rien ne se crée. » — « La quantité d'être demeure immuable. » — « Tout ce qui arrive est un effet proportionné à sa cause, c'est-à-dire ne contenant rien de plus qu'elle ».

M. Boutroux n'admet pas la thèse kantienne qui fait de ce principe une synthèse à priori. Il ne lui semble pas évident que le besoin irrésistible de l'esprit, soit de ramener les phénomènes à l'unité, et il ne lui semble pas non plus que les catégories de Kant, qui prennent les phénomènes pour les rapprocher artificiellement, puissent constituer cette « matière liée » que recherche notre esprit.

Si la matière donnée par l'expérience s'approprie aux lois

(1) *De l'Idée*, p. 139.
(2) *Idem*, p. 140.
(3) *Idem*, p. 141.

de l'esprit, ne faut-il pas dire plutôt que ce sont ses lois à elle? Si elle ne s'y approprie pas, que signifient les lois de l'esprit, comment pourrons-nous maintenir ces cadres et ne pas chercher à nous former des conceptions plus appropriées aux faits (1)?

Le principe de causalité doit être expérimental et non à priori. Interrogeons donc l'expérience, l'établit-elle?

On peut le traduire en ces termes : « Tout changement survenant dans les choses est lié invariablement à un autre changement, comme à une condition, et non pas à un changement quelconque, mais à un changement déterminé, tel qu'il n'y ait jamais plus dans le conditionné que la condition (2) ».

En ce sens, il ne saurait être qu'expérimental. On ne peut nier que l'idée de ce principe ait été le nerf de la connaissance scientifique. Chaque progrès de la science est venu le confirmer.

Sur quoi, cependant, se base-t-il? Peut-on seulement attribuer quelque certitude aux données que l'expérience nous fournit au sujet des phénomènes? On les mesure : Sait-on jusqu'à quel point ces mesures nous renseignent sur la réalité (3)? Elles ne peuvent jamais nous la livrer tout entière, elles ne nous la font atteindre que réduite et faussée. « Nous ne voyons que les contenants des choses, non les choses elles-mêmes. »

Ensuite, lorsqu'on veut chercher une équivalence entre les phénomènes qui se suivent, on énonce une prétention inintelligible.

Une commune mesure n'existe qu'entre quantités pures ou entre quantités d'une même qualité. Mais si l'antécédent et le conséquent s'équivalent dans la même qualité, il n'y a pas de changement.

---

(1) Cf. *De l'Idée*, pp. 34-36.

(2) Cf. *Idem*, p. 21.

(3) « Toute constatation expérimentale se réduit, en définitive, à resserrer la valeur de l'élément mesurable des phénomènes entre des limites aussi rapprochées que possible. Jamais on n'atteint le point précis où le phénomène commence et finit réellement (p. 21). »

Quant à une quantité pure de toute qualité, on ne conçoit pas ce que serait un pareil objet. La quantité est une limite, une mesure, elle ne peut être que la limite, la mesure de quelque chose qui soit une qualité, une manière d'être dont aucune mesure n'épuisera la richesse profonde (1).

Le principe de causalité, entendu au sens du déterministe, ne s'applique nulle part; c'est qu'au fond il est absurde. « Comment concevoir que la cause ou condition immédiate contienne vraiment tout ce qu'il faut pour expliquer l'effet? Si l'effet est de tout point identique à la cause, il ne fait qu'un avec elle, et n'est pas un effet véritable. S'il s'en distingue, c'est qu'il est jusqu'à un certain point d'une autre nature (2). » Il y a dans l'effet un résidu que la cause n'explique pas. Et ce résidu est essentiel à la notion même du changement.

Il ne peut davantage être vrai que, dans la résultante d'une composition de forces, il n'y ait rien de plus que dans les forces composantes. Si un phénomène n'est pas la raison adéquate d'un autre phénomène, un groupe de phénomènes ne saurait être la raison d'un phénomène unique. Pour s'unifier et se fondre, les composants devraient changer, leurs propriétés différentes s'atténuer, leur distinction s'évanouir. Il y aurait toujours dans l'effet quelque chose qui n'était pas dans la cause (3).

Ce principe, faux dans sa formule générale, est faux dans toutes les formules particulières qui prétendent en faire la loi des différents mondes. Il est faux qu'il y ait conservation absolue de l'être phénoménal, il est faux aussi qu'il y ait permanence immuable de l'énergie psychologique, de l'énergie

(1) « Une quantité ne peut être qu'une grandeur ou un degré de quelque chose, et ce quelque chose est précisément la qualité, la manière d'être physique ou morale (p. 25). »

(2) Page 26.

(3) « La résultante est quelque chose de nouveau par rapport aux antécédents. Il y avait plusieurs forces, il n'y en a plus qu'une. Ces forces avaient certaine direction, la direction est changée... La loi de la conservation de la force suppose un changement qu'elle n'explique pas (p. 58). »

vitale, de l'énergie physique, voire même de la force mécanique.

M. Boutroux examine les données des sciences, elles ne lui paraissent pas justifier l'idée qui ferait de chaque degré de l'être le domaine d'une loi de nécessité. Certaines lois, celles des phénomènes très généraux, seraient à peu près des lois de déterminisme absolu. Mais elles sont très abstraites et ne s'appliquent guère à la réalité. Telles sont les lois du mouvement, le principe de la conservation de l'énergie. Mais « les mouvements mécaniques ne peuvent être isolés des phénomènes physiques et organiques existant dans la nature (1) ». L'espace, la causalité mécanique, la force, le mouvement sont des abstractions qu'on ne saurait même supposer réelles sans aboutir à des absurdités, et qui ne sont pas réalisées. Dès lors, « savons-nous si les lois mécaniques sont cause ou conséquence des autres lois? Et si par hasard elles étaient conséquence, pourrions-nous affirmer qu'elles sont rigoureuses et qu'elles sont immuables (2)? »

De même en est-il des lois physiques (3), et un peu des lois chimiques elles-mêmes, qui sont soumises, au moins dans les organismes, aux lois de la vie (4).

Et, d'autre part, si l'on considère les lois réelles dans leur complexité, elles ont bien peu la forme de rapports de nécessité. Déjà, en physique, à côté des lois abstraites de conservation, il y a des lois de changement, reliant des termes hétérogènes, et qui n'ont pas du tout le caractère analytique, parfaitement intelligible, qui dénoterait la nécessité (5). En chimie il y a les lois d'affinité (6). Et si nous passons aux lois de la vie, nous trouvons, au lieu de lois d'immutabilité et d'efficience nécessaire, des lois d'un caractère tout différent, des lois de finalité et des lois de progrès.

---

(1) *De l'Idée*, p. 49.
(2) *Ibid.*
(3) Page 60.
(4) Page 70.
(5) Page 58.
(6) Pages 63-70.

M. Boutroux oppose la finalité à la simple causalité. « Quand des faits passés, dit-il, rigoureusement observables, suffisent à expliquer entièrement un phénomène, l'explication est causale. Quand les faits passés ne suffisent pas et qu'il faut faire appel à quelque chose qui n'a pas été réalisé, qui n'existe pas encore, qui ne sera peut-être jamais réalisé complètement ou qui ne doit l'être que dans l'avenir, qui, dès lors, apparaît seulement comme possible, l'explication est plus ou moins finaliste (1). » Or, la vie demande une explication de ce genre. L'être vivant se sert de ce qui l'entoure pour assurer sa propre subsistance, il réagit de façon à se rendre la vie possible. La vie est un cercle vicieux, l'organe rend possible la fonction, la fonction est la condition de l'organe. Il y a dans l'être vivant « une finalité interne » (2).

L'évolution veut exclure l'idée d'une explication de ce genre; au contraire, elle l'implique. Elle suppose une force évolutive, des principes capables de se diversifier, de s'adapter de mieux en mieux aux circonstances des différents milieux. « La finalité plane sur tout le système. » La nature devient « comparable à un homme qui acquiert de l'expérience et marche à son but de plus en plus directement ». Les lois d'évolution relient « le moins parfait au plus parfait », et nous éloignent de plus en plus du type de la nécessité (3). Les lois statiques sont remplacées par des lois historiques.

Cette finalité, évidente dans le domaine de la vie, doit être étendue à tout l'univers. Car partout il y a des changements, tout rapport réel d'antécédent à conséquent en implique. On a beau réduire les différences, imaginer une continuité qui rende les changements imperceptibles, ils n'en subsistent pas moins.

Le changement s'oppose à la nécessité, mais il se rattache à la finalité. Au lieu de s'opposer à la contingence, la finalité la réclame au contraire comme sa condition indispensable.

(1) Page 97.
(2) Page 75.
(3) *De l'Idée*, pp. 101-102.

« C'est la finalité qui implique, dans la succession des phénomènes, une certaine contingence. Si la contingence ne régnait pas jusqu'à un certain point dans la série des causes déterminantes, le hasard régnerait dans la série des causes finales (1). »

Élémentaire dans les degrés inférieurs de l'être, la finalité s'épanouit dans les degrés supérieurs, et à mesure se restreint encore la nécessité fatale et déterminante. L'homme est libre et parfaitement libre, non seulement d'une liberté interne, dans la sphère de ses facultés intellectuelles, mais d'une liberté externe dont le corps est l'instrument.

Il possède d'abord la liberté interne. De même qu'il a démontré l'inanité des formes inférieures du déterminisme, M. Boutroux s'attache à miner le déterminisme psychologique, il montre « qu'un conséquent psychologique ne trouve jamais dans l'antécédent sa cause complète et sa raison suffisante (2) ».

En quelques mots, il marque le rôle des motifs : dans la décision, il y a quelque chose de plus que dans les motifs, et ce quelque chose peut tout bouleverser, c'est le consentement de la volonté à un motif. Sans doute, le motif le plus fort triomphe toujours, mais ce motif n'est le plus fort, que parce qu'il est élu par la volonté. Et la volonté élit ainsi entre les motifs à son gré, elle ne choisit pas toujours celui qui, en dehors d'elle, eût été prépondérant.

Le changement est donc la caractéristique de la vie de l'âme. Il exclut toute détermination mécanique et ne peut avoir même une loi dynamique interne. M. Boutroux montre que ni l'adaptation des tendances aux choses, ni l'instinct de la vie ne sont le principe constant des actions humaines. Même la recherche du bonheur ne peut être proposée comme fin à notre activité que d'une façon si indéterminée et si vague, qu'elle répond à des conceptions totalement différentes et laisse bien large le champ ouvert à la contingence.

Et la liberté peut sans peine trouver à s'exercer au dehors

(1) *De la contingence*, p. 143.
(2) *Ibid.*, p. 123.

par l'intermédiaire du corps. On y a vu de grandes difficultés. Comment un pouvoir spirituel peut-il mouvoir la matière? Il devrait produire une force nouvelle, ce qui ne se conçoit pas et ce qui est contraire au principe de la permanence de la force. La même difficulté se pose d'ailleurs pour la vie : on se demande aussi comment la finalité peut plier à ses besoins le mécanisme matériel. Dans les deux cas, M. Boutroux trouve même réponse. On ne comprend pas la relation de la vie au mécanisme, parce qu'on fait de la vie et du mécanisme des entités artificielles abstraites. Mais ils n'existent séparément ni l'un ni l'autre, le mécanisme n'est qu'un aspect partiel de ce qui, au fond, est l'unité du vivant. Et la question de leur rapport ne se pose pas. De même en est-il du rapport entre le mécanisme et la liberté.

La pensée pure est une abstraction. « Ce qui existe, ce sont des êtres dont la nature est intermédiaire entre la pensée et le mouvement. Ces êtres forment une hiérarchie et l'action circule entre eux de haut en bas et de bas en haut. L'esprit ne meut la matière ni immédiatement ni même médiatement. Mais il n'y a pas de matière brute, et ce qui fait l'être de la matière est en communication avec ce qui fait l'être de la pensée (1). »

Au monde, tel qu'il le conçoit, M. Boutroux donnait, dans son premier ouvrage, une explication métaphysique, non sans quelque analogie avec celle de M. Renouvier. La contingence des lois ne signifie pas que le monde soit une suite de phénomènes sans lien, mais les lois ne sont pas le fond de la réalité. Elles dépendent de causes qui les dépassent. La métaphysique, dit M. Boutroux, doit « combler le vide laissé par la philosophie de la nature », et chercher à atteindre, par delà les phénomènes, « les causes véritables, douées à la fois d'une faculté de changement et d'une faculté de permanence (2) ».

La notion des causes actives, principes des phénomènes, douées de finalité et de liberté, idée foncière de la philosophie

(1) *De l'Idée*, p. 142. — Cf. p. 81.
(2) *De la contingence*, p. 152.

indéterministe, avait déjà été soutenue et développée, avant MM. Renouvier et Boutroux, par un esprit large et brillant, M. Ravaisson. Dans son remarquable « Rapport sur la philosophie en France au XIXe siècle » (1), il signale avec avidité les aveux timides ou les affirmations explicites qu'il a pu rassembler en faveur des doctrines qui lui sont chères. Les courants philosophiques du siècle se groupent sous sa plume habile et semblent converger tous vers l'avènement d'une philosophie nouvelle, de ce qu'il appelle : « un réalisme ou un positivisme spiritualiste ».

C'est l'étude des sciences de la vie, dit-il, qui a ouvert l'œil aux penseurs et les a amenés à reconnaître l'existence de causes efficaces et finales à l'origine des mouvements. Ils y ont été conduits par l'emploi de la méthode que M. Renouvier appelle synthétique. L'analyse, c'est la résolution d'un objet en ses éléments. Elle peut mener à une explication, lorsque l'objet n'a pas d'autres propriétés que celles de ses éléments : ainsi en est-il des choses de l'ordre géométrique et mécanique. Mais lorsque nous passons à des objets plus complexes et plus élevés, il faut recourir à une autre méthode. La synthèse considère dans les choses « le mode d'union des matériaux ou la forme... comment elles s'assemblent, se combinent avec d'autres » (2).

Le positivisme se borne à constater entre les phénomènes, des successions. Mais, pour atteindre son idéal qui est la prévision des phénomènes, il lui faut établir que ces successions sont constantes. Et, pour cela, il ne lui suffit pas de constater que les phénomènes se suivent, il faut encore montrer qu'ils doivent se suivre. Et on n'affirme cela, dit M. Ravaisson, qu'en vertu du principe de causalité. C'est ce principe que, consciemment ou inconsciemment, on applique lorsqu'on établit entre les phénomènes des liens nécessaires. « La raison nous enseigne que tout ce qui apparaît dans l'espace et dans le

(1) Paris, Imprimerie Impériale, 1868.
(2) *Rapport*, p. 236.

temps n'est par cela même qu'un effet. C'est ce qu'on nomme le principe ou axiome de causalité. C'est que la raison, portant en elle l'idée de l'absolu ou de la perfection, voit qu'au fond rien ne peut être qui ne soit absolu ou parfait, si ce n'est par soi-même, et c'est le cas de tout phénomène, du moins par quelque chose d'autre qui remplisse de sa plénitude son insuffisance (1) ».

Il y a, en ces quelques lignes, toute une métaphysique. L'être n'appartient qu'à l'absolu, à l'infinie perfection. Tout ce qui est limité, borné dans son être, n'a pas l'être de soi, mais par ailleurs. Tout ce qui est imparfait dépend de choses plus parfaites et, en dernier ressort, de la perfection souveraine. Et ainsi, nous ne pouvons nous contenter de constater l'existence des phénomènes; leur pauvreté, leur limitation à tous points de vue nous obligent à leur chercher des causes. Nous employons alors l'induction, qui ne fait que chercher parmi les faits, à la lumière de l'analyse, quel est, pour chaque phénomène, le phénomène qui est le moyen ou la condition de la causalité (2).

Le phénomène antécédent n'est pas cependant la véritable cause, « celle qui est l'être même et la substance du fait ». Il n'a pas pour cela la perfection supérieure qui serait nécessaire, il ne peut être « qu'une condition, un moyen pour l'action de la cause; tel un premier état, un premier degré, nécessaire pour l'établissement, par la puissance créatrice, d'un degré, d'un état subséquent; telle l'ébauche relativement à l'œuvre » (3).

Un phénomène ne s'explique donc pas adéquatement par un autre phénomène.

Ce même principe de causalité, sur lequel nous nous appuyons pour rechercher les relations des faits entre eux et pour affirmer la nécessité et la permanence de leurs liaisons, ce même principe nous oblige à dépasser ce déterminisme

(1) *Rapport*, p. 72.
(2) *Ibid.*
(3) Page 74.

superficiel et à chercher la raison des faits dans une cause qui les dépasse. Pourquoi? Le phénomène commence dans le temps, c'est une imperfection qui nous dénote sa contingence et sa nécessaire dépendance à l'égard d'une cause antérieure où son existence se prolonge et s'explique. Rien ne vient de rien.

Mais ce procédé ne nous livre pas encore la cause complète. Non seulement il nous faut savoir d'où vient le phénomène, il nous faut aussi savoir où il va. Il va quelque part, il a une direction, et nous demandons, « avec la raison du commencement, la raison aussi de la fin où tend la direction » (1).

Le phénomène a-t-il donc une direction? Oui, tout phénomène contient un mouvement, au sens aristotélicien du mot, un changement; il est un devenir progressif. Mais aucun des stades de ce devenir ne peut être la raison des suivants : ils lui sont supérieurs en perfection, loin de pouvoir être produits par lui. Le mouvement ne s'explique pas par lui-même; « chose imparfaite et qui est comme en voie d'être, il implique un principe qui lui fournisse, à chaque instant de son progrès, ce qu'il acquiert et qui, par conséquent, soit en acte ce qu'il devient » (2).

Leibniz a démontré que l'on ne saurait assigner en quoi un corps en mouvement diffère de celui qui est au repos en se bornant à signaler les positions successives qu'il occupe. Chacune de ces positions, prise en elle-même, comme un ensemble de relations avec l'étendue, n'implique que ces relations, et rien n'indique qu'elles ne resteront pas indéfiniment les mêmes et que le corps ne sera pas éternellement immobile. Pour que ces positions soient les positions d'un corps en mouvement, il y faut ajouter quelque chose de plus, la tendance qui va de l'une à l'autre, l'effort en vertu duquel le corps successivement les occupe. Cet effort est ce qu'il y a de réel dans le mouvement, le reste n'est que relation.

(1) Page 139.
(2) Page 239.

La cause du mouvement n'est pas un autre mouvement, communiqué par quelque autre corps. « Les corps ne reçoivent des autres corps que des limites ou des déterminations de leur tendance (1). »

Et, sans doute, ces déterminations se font selon les règles du mécanisme, mais le mécanisme lui-même a sa source dans des principes supérieurs. Ces tendances ne sont pas sensibles comme le mouvement auquel elles donnent naissance, elles résident en des principes que seule la métaphysique peut faire connaître.

Cette doctrine peut ne pas paraître évidente lorsqu'on se trouve en présence du détail des faits mécaniques ou physiques. Mais en présence d'un ensemble organisé, tel que les êtres vivants en présentent, il est impossible de ne pas reconnaître la nécessité d'une cause une qui ait présidé à l'harmonie et à la convergence de tous ces éléments et de ces multiples actions, vers un but déterminé. Et nous concevons mieux aussi la nature de cette cause, elle n'est pas seulement une force efficiente, elle est aussi et surtout « une cause qui, dès le commencement de son opération, implique la fin comme but, une cause finale en même temps qu'efficiente, bien plus, efficiente par cela même qu'elle est finale, et dont la perfection, au moins relative, est la raison d'être de tous ces éléments qui trouvent en elle seule leur achèvement, de tous ces moyens qui trouvent en elle seule leur usage » (2).

Où trouvons-nous le type d'une cause de ce genre, type d'après lequel nous pourrons concevoir toutes les autres, et dont nous placerons des analogues, plus ou moins parfaits, selon leurs exigences, à la base de tous les phénomènes de l'univers ?

En nous-mêmes !

Rentrons, par la réflexion, à l'intérieur de notre âme et sachons voir et comprendre ce qui s'y passe. Nous y trouvons

(1) Page 250.
(2) Page 240.

d'abord « un nombre de sensations, de sentiments, d'imaginations, d'idées, de désirs, de volontés, de souvenirs, mobile océan sans bornes et sans fond, qui pourtant est tout nôtre, qui pourtant n'est autre chose que nous-mêmes. Comment nôtre, comment nous-mêmes? Parce que, à chaque moment et en chaque lieu de ce multiple tourbillon intérieur, nous formons de sa fuyante diversité des assemblages, des ensembles dont le lien est une unité qui n'est autre que l'opération même par laquelle nous les formons (1) ».

Cette opération constante, cet agir est au fond de notre conscience, c'est l'action du moi, de la cause véritable et profonde qui est nous-même. Elle dirige et se subordonne à chaque instant les éléments multiples qui sont en nous, et les fait converger vers le but qu'elle poursuit, et c'est ainsi, par cette subordination et cette convergence, que tous ces éléments sont en nous, sont nous-mêmes.

L'action du moi consiste dans la détermination, par la pensée, d'un ordre ou d'une fin à laquelle concourent et s'ajustent des puissances inconnues qu'enveloppe, latentes, notre complexe individualité. Nous nous proposons tel objet, telle idée ou telle expression d'une idée : des profondeurs de la mémoire sort aussitôt tout ce qui peut y servir des trésors qu'elle contient. Nous voulons tel mouvement et, sous l'influence médiatrice de l'imagination, qui traduit en quelque sorte dans le langage de la sensibilité, les idées de l'intelligence, du fond de notre être émergent des mouvements élémentaires, dont le mouvement voulu est le terme et l'accomplissement. Ainsi arrivaient à l'appel d'un chant, selon la fable antique, et s'arrangaient comme d'eux-mêmes en murailles et en tours, de dociles matériaux.

Mais comment ces éléments arrivent-ils se grouper ainsi au gré de la pensée? C'est qu'ils sont eux-mêmes déjà la pensée ou l'action en puissance, c'est qu'ils tendent à l'action. « La pensée ou action intellectuelle, d'un état de diffusion et de

(1) Page 243.

confusion où elle n'a eu, en quelque sorte, qu'une existence virtuelle, se rappelle, se ramène, par un mouvement continuel de recomposition dans l'unité de la conscience, à l'existence active, et d'un état de sommeil et de rêve remonte incessamment à l'état de veille. Si les pierres de la fable obéissent à une mélodie qui les appelle, c'est qu'en ces pierres il y a quelque chose qui est mélodie aussi, quoique sourde et secrète et que, prononcée, exprimée, elle fait passer de la puissance à l'acte (1). »

Et l'ensemble et les éléments à la fois, quel est le but vers lequel ils s'élèvent, auquel ils tendent? C'est la perfection relative de l'être agissant lui-même. « Qu'est-ce que cette idée que notre pensée se propose et qui appelle à soi, comme du haut de sa perfection, nos puissances inférieures? C'est notre pensée même, au point le plus élevé de réalité active où, dans telles et telles limites, elle puisse parvenir (2). »

Voilà donc le type de la cause à la fois efficiente et finale; efficiente parce qu'elle est finale. « Cette constitution intime de notre être, qu'une conscience directe nous fait connaître, l'analogie nous la fait retrouver ailleurs, puis partout (3). »

La vie se caractérise avant tout par le mouvement spontané. Toutes les actions, tous les éléments du vivant sont semblables à ceux des corps bruts, a montré Claude Bernard. Mais ce qui est spécial au vivant, c'est le concours harmonique de tous ces mouvements élémentaires, c'est leur adaptation aux circonstances les plus variées du milieu, c'est, en un mot, la spontanéité avec laquelle tous les éléments obéissent à la tendance de l'ensemble.

Et ne pourrait-on deviner dans les mouvements imperceptibles qui aboutissent à la cristallisation, cette « organisation des corps inorganiques », une constitution analogue?

Dans l'ordre mécanique lui-même, la propagation des mou-

(1) Page 244.
(2) *Ibid.*
(3) Page 246.

vements par le choc, peut-elle s'expliquer par une simple passivité? Peut-on concevoir que le mouvement du corps qui frappe y périt pour renaître en celui qui est frappé? Ne faut-il pas, au contraire, avec Leibniz, concevoir entre eux une action et une réaction mutuelles, par lesquelles le mouvement de chacun se transforme, tantôt en mouvements vibratoires, tantôt en transport de l'ensemble?

Il y a donc, dans le corps matériel, comme une tendance constante à conserver toujours, malgré les variations que les influences extérieures lui imposent, le mouvement dont il a été une fois doué.

Cette inertie, qui est le premier principe de la mécanique, opposée sans doute, dans son uniformité, à la mobilité merveilleuse de l'action de l'âme, s'en rapproche d'autre part par sa persistance et peut encore apparaître comme son plus infime analogue.

Ainsi, du haut en bas de l'échelle des êtres règne la spontanéité. De l'âme, où nous la percevons distinctement, nous l'étendons à tout l'univers. Le déterminisme des phénomènes n'exprime que l'apparence des choses; c'est une profonde erreur que de concevoir le monde comme une chaîne fatale où tout est nécessité par des antécédents, selon l'ordre progressif du temps, d'une manière tout extérieure et toute mécanique. Sans doute il faut noter, en langage déterministe, les résultats de l'expérience. « Les phénomènes naturels se produisent dans le temps et dans l'espace, sous les lois de la quantité, dans des rapports définis à certains autres phénomènes (1). » Il faut donc, dans les sciences particulières, s'occuper d'établir ces rapports, et il est légitime, dès lors, de considérer les phénomènes comme liés entre eux par des enchaînements nécessaires, à condition que l'on ne voie là-dedans qu'une façon commode de parler et nullement l'explication fondamentale des choses. La métaphysique conserve toujours ses droits, et n'est-ce pas en vertu de ses enseigne-

(1) Page 255.

ments que se dirigent à vrai dire les sciences inférieures? La physiologie n'a fait ses découvertes importantes qu'en se basant sur cette doctrine, plus ou moins expressément conçue, qu'il y a dans le vivant un concert de fonctions tendant à une fin ; la physique marche à la lumière de cette idée que tout se fait par les voies les plus courtes, que l'effet s'obtient selon la loi du moindre effort; la cosmologie se confie dans la croyance tacite à l'universelle harmonie. Toutes les sciences se basent sur cette vérité fondamentale, que le monde est ordonné, réglé avec sagesse et intelligence, que toutes choses tendent sans cesse à l'ordre et à l'harmonie.

Telle est donc la vraie et réelle nécessité, ce n'est pas celle qui va de l'antécédent au conséquent, des conditions au conditionné, nécessité logique, absolue, fatale et odieuse; mais au contraire une nécessité aimable, heureuse, morale, relative, celle de la fin à l'égard des moyens. La nécessité absolue se ramène, en dernière analyse, au principe d'identité. Une chose ne peut être que ce qu'elle est; dès lors, ce qui contient une chose, contient aussi tout ce que cette chose contient. C'est sur cette nécessité que se base le raisonnement (1) et que sont construites les mathématiques, qui ne sont qu'une application de la logique. Elle est exclusive de toute contingence et de toute liberté. « Une autre sorte de nécessité est celle qui détermine à faire ce qu'on croit le meilleur; cette nécessité n'exclut point, comme la première, la liberté; au contraire, elle l'implique. Le sage ne peut pas ne pas bien faire. En est-il moins libre?... Le sage, en choisissant le bien, le choisit infailliblement, en même temps avec la volonté la plus libre. » Ici, M. Ravaisson ne paraît pas avoir vu très nettement une solu-

(1) « Le raisonnement, remarque M. Ravaisson, ne marche point, comme il semble, d'une manière progressive du simple au compliqué, mais au contraire du compliqué au simple. Raisonner, c'est conclure d'une idée aux idées qu'elle contient, donc à des idées plus élémentaires, sans lesquelles elle ne saurait être; conséquence c'est proprement condition (p. 251). »

tion. « C'est peut-être, dit-il, que le bien ou le beau n'est en réalité autre chose que l'amour, qui est la volonté dans toute sa pureté, et que vouloir le vrai bien, c'est se vouloir soi-même (1). »

En somme, c'est la finalité et non le déterminisme qui fournit l'explication du monde. Les causes efficientes sont des conditions de la réalisation d'une fin, elles obéissent aux exigences de la fin au lieu que la fin dépende fatalement des causes efficientes. La force obéit aux convenances intelligibles, la matière à l'esprit. Il y a plus, « les causes efficientes se réduisent aux causes finales », dit M. Ravaisson, dépassant ainsi le mot de Leibniz : « les causes efficientes dépendent des causes finales ».

Cette finalité universelle mène les êtres vers la perfection, vers la beauté, vers l'harmonie, vers le bien. Il en est ainsi en toutes choses comme en nous-mêmes. « Tout se fait par le développement d'une tendance à la perfection, au bien, à la beauté, qui est dans les choses comme un ressort intérieur par lequel les pousse, comme un poids dont pèse en elles et les fait se mouvoir l'infini (2). »

Obéissant à la même loi que notre âme, les choses ne sont-elles pas au fond de même nature? Sans doute, et pour M. Ravaisson, tous les êtres, en un certain sens, sont à des degrés divers des volontés amoureuses et intelligentes. « Dans la nature à laquelle nous appartenons par les éléments inférieurs de notre être, la volonté éclairée seulement par une lueur de raison, est comme sous le charme puissant de telle forme particulière qui la lui représente et à laquelle elle semble obéir d'une obéissance toute passive. Il n'en est pas moins vrai que jusqu'en ces sombres régions de la vie corporelle, c'est une sorte d'idée obscure de bien et de beauté qui explique dans leur première origine les mouvements; qu'en définitive, ce qu'on appelle la nécessité physique n'est, comme l'a dit

(1) Page 252.
(2) Page 254.

Leibniz, qu'une nécessité morale qui n'exclut nullement, qui implique, au contraire, sinon la liberté, du moins la spontanéité. Tout est réglé, constant et pourtant radicalement volontaire (1).

Enfin, cet univers obéissant tout entier à la poussée de l'amour vers la perfection et la bonté, quelle en est la cause dernière? C'est la perfection absolue. C'est Dieu, pensée pure et acte pur, infiniment parfait, infiniment beau, infiniment bon. C'est Lui qui meut toutes choses et qui est ainsi en elles, par son opération constante, plus réellement encore qu'elles-mêmes. C'est par Lui seul que nous pouvons nous expliquer nous-mêmes et que nous expliquons toutes choses. Ainsi, « Dieu sert à entendre l'âme, et l'âme la nature (2) ».

Tel est le dernier achèvement de la doctrine de M. Ravaisson. Nous ne faisons que l'indiquer, afin de montrer dans toute son ampleur la conception à laquelle conduit cette méthode synthétique qu'il oppose en termes si pressants à la méthode analytique. Analyser les choses en leurs éléments, c'est expliquer le supérieur par l'inférieur, la pensée par la vie, la vie par le mouvement, le mouvement par des relations de corps bruts et passifs.

« L'analyse, appliquée toute seule, tend de degré en degré au néant. » C'est la méthode du matérialisme. Mais il est une autre méthode analytique qui tend à réduire les choses, par une simplification progressive, à leurs aspects les plus généraux et, finalement, à la forme la plus pauvre et la plus vide, celle de l'être abstrait et général. La vraie méthode synthétique s'oppose également à ces deux méthodes : elle ne va ni à l'élémentaire, ni à l'abstrait, mais au réel, « à l'aspect d'un fait, nous ne le rapportons pas seulement à un fait qui le précède, nous ne le résolvons pas simplement en un fait plus général et plus simple, nous le rapportons à une véritable cause, c'est-à-dire à l'action d'une perfection supérieure (3) ».

(1) Page 255.
(2) Page 246.
(3) Page 245.

Au réseau des phénomènes et des lois, on tend ainsi à substituer comme explication du monde, des principes individuels, sources des phénomènes, les produisant avec spontanéité, parfois avec liberté. L'inconnaissable liberté s'est définie, en même temps elle a commencé à jouer un rôle au milieu des phénomènes.

M. Bergson et nombre de récents écrivains qui se groupent autour de lui ont, au contraire, gardé à la liberté son caractère souverainement inconnaissable, tout en la transportant parmi les phénomènes. Ils ne parlent pas de causes métaphysiques des phénomènes; mais reprenant les critiques de Renouvier, de Boutroux et d'autres contre le déterminisme, ils concluent au caractère radicalement inexplicable et inintelligible des phénomènes; ils déclarent toute science illusoire et vaine, et voient dans le rêve indistinct la meilleure et la seule façon dont nous puissions prendre contact avec la réalité.

M. Bergson prend pied dans le domaine de la conscience. Il a débuté par un *Essai sur les données immédiates de la conscience*, et il veut découvrir la liberté par la méthode introspective, dans ce sentiment intime sur lequel on n'osait plus guère s'appuyer. Mais il prend chez lui un aspect nouveau.

Les discussions qui se sont élevées au sujet de la liberté proviendraient d'un malentendu. Le fait de la liberté est évident, mais on l'a obscurci en voulant l'éclaircir. « Tout déterminisme sera réfuté par l'expérience, mais toute *définition* de la liberté donnera raison au déterminisme (1). »

D'après le déterminisme psychologique, toutes nos décisions même prétendûment libres, ne sont que la résultante nécessaire du conflit des sentiments et des tendances qui se disputent notre conscience. Au gré des théories associationnistes, on distingue dans le moi des états psychiques d'intensité différente. L'état prédominant sera celui qui est le plus intense par

---

(1) *Essai sur les données immédiates de la conscience,* p. 175, 2e édit., 1898.

lui-même ou par son alliance avec d'autres; il entraînera toujours le vouloir.

Il n'en est pas ainsi, répond l'indéterministe, j'ai conscience qu'en me décidant pour un parti, je pouvais en prendre un autre. Mais ce parti, vous ne l'avez pas pris. Vous l'auriez pris, si vous l'aviez préféré; vous ne l'avez pas préféré, la tendance qui vous entraînerait au parti opposé était plus forte et vous l'avez suivie.

Dans cette argumentation, les déterministes ont raison, croit M. Bergson. Le moi aurait été placé entre deux actes possibles; il n'y a pas à nier pourtant qu'il a posé l'un des deux. Dès lors, au moment de la décision, il tendait vers celui-là puisqu'il y a abouti, et il n'est pas vrai qu'il y ait été indifférent, suspendu entre les deux possibles.

On ne peut davantage définir l'acte libre, celui qui ne peut se prévoir, même quand on en connaît à l'avance toutes les conditions, ou celui qui n'est pas nécessairement déterminé par sa cause.

Toutes ces définitions se heurtent à des objections insurmontables.

Et la raison en est simple. C'est qu'on se place à côté de la question. Pour définir la liberté, on la met dans l'espace, alors qu'elle n'est pas dans l'espace, mais bien dans la durée. De là viennent les difficultés. Ce qui est dans l'espace doit se soumettre fatalement au déterminisme.

Ces notions d'espace et de durée jouent un rôle fondamental dans la philosophie de M. Bergson. Elles se rattachent à deux milieux, entre lesquels il place une opposition radicale.

L'espace est le milieu propre des phénomènes extérieurs au moi. Il leur permet d'apparaître simultanément, de se juxtaposer et de se distinguer entre eux, tout en étant qualitativement homogènes. L'espace donne lieu ainsi à une multiplicité numérique et quantitative.

La durée, au contraire, exclut toute simultanéité, toute juxtaposition de parties homogènes. Elle n'a aucune analogie

avec le nombre, ses « moments hétérogènes se pénètrent ». Leur succession implique « fusion et organisation » (1).

La durée n'admet pas de quantité. Elle est purement qualitative. On ne peut en distinguer les parties, car il faudrait pour cela les juxtaposer et les comparer. On ne peut les mesurer. On ne peut même prétendre les exprimer, ce serait encore les distinguer, les fixer, en altérer la richesse infinie. La durée est ineffable.

Or, la durée est le propre du moi (2).

A vrai dire, il nous faut rentrer profondément en nous-mêmes pour la retrouver, sous son aspect primitif. « Le moi touche au monde extérieur par sa surface (3). » Nos sensations retiennent quelque chose de la distinction et de l'extériorité réciproques qui caractérisent leurs causes. Elles sont toutes prêtes à être déroulées dans l'espace. Puis la division, la segmentation opérée en elles se propage, à travers les sentiments et les idées qui s'y rattachent, jusque dans les profondeurs de la conscience. Il se forme ainsi un moi superficiel, comme une croûte recouvrant le moi profond, traduction symbolique et figée de sa durée fuyante, cristallisation impersonnelle et verbale de sa vie ineffablement personnelle. Ce moi superficiel correspond aux besoins de notre vie sociale; il s'exprime sans peine dans le langage, il se prête au raisonne-

---

(1) Page 97.

(2) « La durée toute pure est la forme que prend la succession de nos états de conscience quand notre moi se laisse vivre, quand il s'abstient d'établir une séparation entre l'état présent et les états antérieurs. Il n'a pas besoin, pour cela, de s'absorber tout entier dans la sensation ou l'idée qui passe, car alors, au contraire, il cesserait de durer. Il n'a pas besoin non plus d'oublier les états antérieurs; il suffit qu'en se rappelant ces états, il ne les juxtapose pas à l'état actuel comme un point à un autre point, mais les organise avec lui, comme il arrive quand nous nous rappelons, fondues pour ainsi dire ensemble, les notes d'une mélodie (p. 76). »

(3) Page 94.

ment, il est clair et logique. Mais il est inerte, banal et faux ; ce n'est que l'ombre, le fantôme du moi vrai.

Ce moi superficiel fait l'objet des analyses de l'associationnisme. A lui se rapportent les théories déterministes. Et s'il n'était pas qu'un fantôme, elles seraient parfaitement exactes. Voilà pourquoi tous ceux qui ont essayé de définir la liberté, de l'analyser par conséquent, d'en distinguer les étapes et les causes, ont échoué. Ils se plaçaient sur un terrain où leurs adversaires étaient maîtres d'avance. Il faut s'écarter de ce terrain; dès lors, toutes les objections s'évanouiront d'elles-mêmes.

On a fait cristalliser à part, sous forme de mots, et l'activité du moi lui-même, et les sentiments opposés qui se le partagent. Tous ces éléments sont figés, le moi ne peut pas plus varier que les sentiments. Avec de telles abstractions, on constitue un mécanisme qui ne saurait être que fatalement déterminé. On dit que le moi, après avoir parcouru le chemin MO, en prenant un parti X, pouvait en choisir un autre Y, et on se représente au point O un moi indifféremment actif, hésitant entre deux partis qui lui sont objectivement présentés. Pareille façon de concevoir les choses, si l'on veut pousser un peu plus loin l'analyse du fait de conscience, mène au déterminisme.

Le moi, quelle que soit la façon dont on le conçoit, ne reste pas dans l'alternative; il se décide. S'il se décide, c'est qu'il tendait vers sa décision. Du moment que l'on discerne, avant la décision, des partis entre lesquels elle aurait à se faire, on doit aussi reconnaître que l'un d'entre eux triomphe. Ne faut-il pas en conclure qu'il a entraîné ce moi auquel il s'offrait, et que dès lors celui-ci ne s'est pas décidé librement (1) ?

---

(1) « C'est s'arrêter à mi-chemin dans la voie du symbolisme géométrique. C'est faire cristalliser au point O une partie seulement de cette activité continue où nous discernions, sans doute, deux directions différentes, mais qui en outre a abouti à X ou à Y. Pourquoi ne pas tenir compte de ce dernier fait comme des deux autres ? »

Pour arriver à une solution, il faut rejeter ce symbolisme grossier. Il ne faut pas demander si le moi, ayant parcouru le chemin MO et s'étant décidé pour X, pouvait ou ne pouvait pas opter pour Y. « La question est vide de sens, parce qu'il n'y a pas de ligne MO, pas de point O, pas de chemin OX, pas de direction OY. » On a mis dans l'espace ce qui était dans la durée, on a voulu distinguer et spécifier nettement ce qui n'admettait pas de distinction.

L'objection à priori, que l'on élève contre le libre arbitre au nom du principe de causalité, a la même origine. Elle résulte de ce que l'on applique arbitrairement à la durée des notions qui ne s'appliquent qu'à l'espace.

La causalité implique une certaine préformation d'un phénomène dans un autre phénomène. Mais ce n'est que dans l'espace que pareille préformation peut se ramener à une équivalence. L'identité suppose une comparaison, une simultanéité que la durée doit exclure. Elle ne peut admettre qu'un progrès, selon lequel l'état futur du moi se retrouve plus ou moins dans l'état actuel, mais sans y être contenu, sans lui être équivalent. Il s'y trouve en tant qu'idée. Une série continue d'intermédiaires fait passer l'idée à l'effort, l'effort à l'acte, par un progrès insensible. Mais l'idée n'est pas l'acte. Elle ne doit pas y aboutir, elle n'y arrive que par un changement qui est vie et qu'on ne saurait réduire en déterminations précises.

L'erreur fondamentale en cette matière est donc de vouloir éclaircir, définir, analyser l'acte libre. Il est essentiellement indéfinissable, rebelle à toute analyse. Il est « ineffable ».

Nous ne pouvons que le rattacher à ce moi profond dans la richesse infinie duquel il n'y a rien de distinct, de précis, rien qui puisse se traduire en mots. Les états de ce moi se pénètrent tous entre eux et se fondent les uns dans les autres. Chacun se teint de la coloration de l'ensemble. Il n'est pas une collection, un agrégat de faits psychologiques, on retrouve la personne tout entière en un seul d'entre eux.

Se rapportant à ces notions, on peut, sinon définir, du moins laisser sous-entendre ce qu'est un acte libre. C'est un

confusion où elle n'a eu, en quelque sorte, qu'une existence virtuelle, se rappelle, se ramène, par un mouvement continuel de recomposition dans l'unité de la conscience, à l'existence active, et d'un état de sommeil et de rêve remonte incessamment à l'état de veille. Si les pierres de la fable obéissent à une mélodie qui les appelle, c'est qu'en ces pierres il y a quelque chose qui est mélodie aussi, quoique sourde et secrète et que, prononcée, exprimée, elle fait passer de la puissance à l'acte (1). »

Et l'ensemble et les éléments à la fois, quel est le but vers lequel ils s'élèvent, auquel ils tendent? C'est la perfection relative de l'être agissant lui-même. « Qu'est-ce que cette idée que notre pensée se propose et qui appelle à soi, comme du haut de sa perfection, nos puissances inférieures? C'est notre pensée même, au point le plus élevé de réalité active où, dans telles et telles limites, elle puisse parvenir (2). »

Voilà donc le type de la cause à la fois efficiente et finale; efficiente parce qu'elle est finale. « Cette constitution intime de notre être, qu'une conscience directe nous fait connaître, l'analogie nous la fait retrouver ailleurs, puis partout (3). »

La vie se caractérise avant tout par le mouvement spontané. Toutes les actions, tous les éléments du vivant sont semblables à ceux des corps bruts, a montré Claude Bernard. Mais ce qui est spécial au vivant, c'est le concours harmonique de tous ces mouvements élémentaires, c'est leur adaptation aux circonstances les plus variées du milieu, c'est, en un mot, la spontanéité avec laquelle tous les éléments obéissent à la tendance de l'ensemble.

Et ne pourrait-on deviner dans les mouvements imperceptibles qui aboutissent à la cristallisation, cette « organisation des corps inorganiques », une constitution analogue?

Dans l'ordre mécanique lui-même, la propagation des mou-

---

(1) Page 244.
(2) *Ibid.*
(3) Page 246.

vements par le choc, peut-elle s'expliquer par une simple passivité? Peut-on concevoir que le mouvement du corps qui frappe y périt pour renaître en celui qui est frappé? Ne faut-il pas, au contraire, avec Leibniz, concevoir entre eux une action et une réaction mutuelles, par lesquelles le mouvement de chacun se transforme, tantôt en mouvements vibratoires, tantôt en transport de l'ensemble?

Il y a donc, dans le corps matériel, comme une tendance constante à conserver toujours, malgré les variations que les influences extérieures lui imposent, le mouvement dont il a été une fois doué.

Cette inertie, qui est le premier principe de la mécanique, opposée sans doute, dans son uniformité, à la mobilité merveilleuse de l'action de l'âme, s'en rapproche d'autre part par sa persistance et peut encore apparaître comme son plus infime analogue.

Ainsi, du haut en bas de l'échelle des êtres règne la spontanéité. De l'âme, où nous la percevons distinctement, nous l'étendons à tout l'univers. Le déterminisme des phénomènes n'exprime que l'apparence des choses; c'est une profonde erreur que de concevoir le monde comme une chaîne fatale où tout est nécessité par des antécédents, selon l'ordre progressif du temps, d'une manière tout extérieure et toute mécanique. Sans doute il faut noter, en langage déterministe, les résultats de l'expérience. « Les phénomènes naturels se produisent dans le temps et dans l'espace, sous les lois de la quantité, dans des rapports définis à certains autres phénomènes (1). » Il faut donc, dans les sciences particulières, s'occuper d'établir ces rapports, et il est légitime, dès lors, de considérer les phénomènes comme liés entre eux par des enchaînements nécessaires, à condition que l'on ne voie là-dedans qu'une façon commode de parler et nullement l'explication fondamentale des choses. La métaphysique conserve toujours ses droits, et n'est-ce pas en vertu de ses enseigne-

(1) Page 255.

ments que se dirigent à vrai dire les sciences inférieures? La physiologie n'a fait ses découvertes importantes qu'en se basant sur cette doctrine, plus ou moins expressément conçue, qu'il y a dans le vivant un concert de fonctions tendant à une fin ; la physique marche à la lumière de cette idée que tout se fait par les voies les plus courtes, que l'effet s'obtient selon la loi du moindre effort; la cosmologie se confie dans la croyance tacite à l'universelle harmonie. Toutes les sciences se basent sur cette vérité fondamentale, que le monde est ordonné, réglé avec sagesse et intelligence, que toutes choses tendent sans cesse à l'ordre et à l'harmonie.

Telle est donc la vraie et réelle nécessité, ce n'est pas celle qui va de l'antécédent au conséquent, des conditions au conditionné, nécessité logique, absolue, fatale et odieuse; mais au contraire une nécessité aimable, heureuse, morale, relative, celle de la fin à l'égard des moyens. La nécessité absolue se ramène, en dernière analyse, au principe d'identité. Une chose ne peut être que ce qu'elle est; dès lors, ce qui contient une chose, contient aussi tout ce que cette chose contient. C'est sur cette nécessité que se base le raisonnement (1) et que sont construites les mathématiques, qui ne sont qu'une application de la logique. Elle est exclusive de toute contingence et de toute liberté. « Une autre sorte de nécessité est celle qui détermine à faire ce qu'on croit le meilleur; cette nécessité n'exclut point, comme la première, la liberté; au contraire, elle l'implique. Le sage ne peut pas ne pas bien faire. En est-il moins libre?... Le sage, en choisissant le bien, le choisit infailliblement, en même temps avec la volonté la plus libre. » Ici, M. Ravaisson ne paraît pas avoir vu très nettement une solu-

---

(1) « Le raisonnement, remarque M. Ravaisson, ne marche point, comme il semble, d'une manière progressive du simple au compliqué, mais au contraire du compliqué au simple. Raisonner, c'est conclure d'une idée aux idées qu'elle contient, donc à des idées plus élémentaires, sans lesquelles elle ne saurait être; conséquence c'est proprement condition (p. 251). »

tion. « C'est peut-être, dit-il, que le bien ou le beau n'est en réalité autre chose que l'amour, qui est la volonté dans toute sa pureté, et que vouloir le vrai bien, c'est se vouloir soi-même (1). »

En somme, c'est la finalité et non le déterminisme qui fournit l'explication du monde. Les causes efficientes sont des conditions de la réalisation d'une fin, elles obéissent aux exigences de la fin au lieu que la fin dépende fatalement des causes efficientes. La force obéit aux convenances intelligibles, la matière à l'esprit. Il y a plus, « les causes efficientes se réduisent aux causes finales », dit M. Ravaisson, dépassant ainsi le mot de Leibniz : « les causes efficientes dépendent des causes finales ».

Cette finalité universelle mène les êtres vers la perfection, vers la beauté, vers l'harmonie, vers le bien. Il en est ainsi en toutes choses comme en nous-mêmes. « Tout se fait par le développement d'une tendance à la perfection, au bien, à la beauté, qui est dans les choses comme un ressort intérieur par lequel les pousse, comme un poids dont pèse en elles et les fait se mouvoir l'infini (2). »

Obéissant à la même loi que notre âme, les choses ne sont-elles pas au fond de même nature? Sans doute, et pour M. Ravaisson, tous les êtres, en un certain sens, sont à des degrés divers des volontés amoureuses et intelligentes. « Dans la nature à laquelle nous appartenons par les éléments inférieurs de notre être, la volonté éclairée seulement par une lueur de raison, est comme sous le charme puissant de telle forme particulière qui la lui représente et à laquelle elle semble obéir d'une obéissance toute passive. Il n'en est pas moins vrai que jusqu'en ces sombres régions de la vie corporelle, c'est une sorte d'idée obscure de bien et de beauté qui explique dans leur première origine les mouvements; qu'en définitive, ce qu'on appelle la nécessité physique n'est, comme l'a dit

(1) Page 252.
(2) Page 254.

Leibniz, qu'une nécessité morale qui n'exclut nullement, qui implique, au contraire, sinon la liberté, du moins la spontanéité. Tout est réglé, constant et pourtant radicalement volontaire (1).

Enfin, cet univers obéissant tout entier à la poussée de l'amour vers la perfection et la bonté, quelle en est la cause dernière? C'est la perfection absolue. C'est Dieu, pensée pure et acte pur, infiniment parfait, infiniment beau, infiniment bon. C'est Lui qui meut toutes choses et qui est ainsi en elles, par son opération constante, plus réellement encore qu'elles-mêmes. C'est par Lui seul que nous pouvons nous expliquer nous-mêmes et que nous expliquons toutes choses. Ainsi, « Dieu sert à entendre l'âme, et l'âme la nature (2) ».

Tel est le dernier achèvement de la doctrine de M. Ravaisson. Nous ne faisons que l'indiquer, afin de montrer dans toute son ampleur la conception à laquelle conduit cette méthode synthétique qu'il oppose en termes si pressants à la méthode analytique. Analyser les choses en leurs éléments, c'est expliquer le supérieur par l'inférieur, la pensée par la vie, la vie par le mouvement, le mouvement par des relations de corps bruts et passifs.

« L'analyse, appliquée toute seule, tend de degré en degré au néant. » C'est la méthode du matérialisme. Mais il est une autre méthode analytique qui tend à réduire les choses, par une simplification progressive, à leurs aspects les plus généraux et, finalement, à la forme la plus pauvre et la plus vide, celle de l'être abstrait et général. La vraie méthode synthétique s'oppose également à ces deux méthodes : elle ne va ni à l'élémentaire, ni à l'abstrait, mais au réel, « à l'aspect d'un fait, nous ne le rapportons pas seulement à un fait qui le précède, nous ne le résolvons pas simplement en un fait plus général et plus simple, nous le rapportons à une véritable cause, c'est-à-dire à l'action d'une perfection supérieure (3) ».

---

(1) Page 255.
(2) Page 246.
(3) Page 245.

Au réseau des phénomènes et des lois, on tend ainsi à substituer comme explication du monde, des principes individuels, sources des phénomènes, les produisant avec spontanéité, parfois avec liberté. L'inconnaissable liberté s'est définie, en même temps elle a commencé à jouer un rôle au milieu des phénomènes.

M. Bergson et nombre de récents écrivains qui se groupent autour de lui ont, au contraire, gardé à la liberté son caractère souverainement inconnaissable, tout en la transportant parmi les phénomènes. Ils ne parlent pas de causes métaphysiques des phénomènes; mais reprenant les critiques de Renouvier, de Boutroux et d'autres contre le déterminisme, ils concluent au caractère radicalement inexplicable et inintelligible des phénomènes; ils déclarent toute science illusoire et vaine, et voient dans le rêve indistinct la meilleure et la seule façon dont nous puissions prendre contact avec la réalité.

M. Bergson prend pied dans le domaine de la conscience. Il a débuté par un *Essai sur les données immédiates de la conscience*, et il veut découvrir la liberté par la méthode introspective, dans ce sentiment intime sur lequel on n'osait plus guère s'appuyer. Mais il prend chez lui un aspect nouveau.

Les discussions qui se sont élevées au sujet de la liberté proviendraient d'un malentendu. Le fait de la liberté est évident, mais on l'a obscurci en voulant l'éclaircir. « Tout déterminisme sera réfuté par l'expérience, mais toute *définition* de la liberté donnera raison au déterminisme (1). »

D'après le déterminisme psychologique, toutes nos décisions même prétendûment libres, ne sont que la résultante nécessaire du conflit des sentiments et des tendances qui se disputent notre conscience. Au gré des théories associationnistes, on distingue dans le moi des états psychiques d'intensité différente. L'état prédominant sera celui qui est le plus intense par

---

(1) *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p. 175, 2e édit., 1898.

lui-même ou par son alliance avec d'autres; il entraînera toujours le vouloir.

Il n'en est pas ainsi, répond l'indéterministe, j'ai conscience qu'en me décidant pour un parti, je pouvais en prendre un autre. Mais ce parti, vous ne l'avez pas pris. Vous l'auriez pris, si vous l'aviez préféré; vous ne l'avez pas préféré, la tendance qui vous entraînerait au parti opposé était plus forte et vous l'avez suivie.

Dans cette argumentation, les déterministes ont raison, croit M. Bergson. Le moi aurait été placé entre deux actes possibles; il n'y a pas à nier pourtant qu'il a posé l'un des deux. Dès lors, au moment de la décision, il tendait vers celui-là puisqu'il y a abouti, et il n'est pas vrai qu'il y ait été indifférent, suspendu entre les deux possibles.

On ne peut davantage définir l'acte libre, celui qui ne peut se prévoir, même quand on en connaît à l'avance toutes les conditions, ou celui qui n'est pas nécessairement déterminé par sa cause.

Toutes ces définitions se heurtent à des objections insurmontables.

Et la raison en est simple. C'est qu'on se place à côté de la question. Pour définir la liberté, on la met dans l'espace, alors qu'elle n'est pas dans l'espace, mais bien dans la durée. De là viennent les difficultés. Ce qui est dans l'espace doit se soumettre fatalement au déterminisme.

Ces notions d'espace et de durée jouent un rôle fondamental dans la philosophie de M. Bergson. Elles se rattachent à deux milieux, entre lesquels il place une opposition radicale.

L'espace est le milieu propre des phénomènes extérieurs au moi. Il leur permet d'apparaître simultanément, de se juxtaposer et de se distinguer entre eux, tout en étant qualitativement homogènes. L'espace donne lieu ainsi à une multiplicité numérique et quantitative.

La durée, au contraire, exclut toute simultanéité, toute juxtaposition de parties homogènes. Elle n'a aucune analogie

avec le nombre, ses « moments hétérogènes se pénètrent ». Leur succession implique « fusion et organisation » (1).

La durée n'admet pas de quantité. Elle est purement qualitative. On ne peut en distinguer les parties, car il faudrait pour cela les juxtaposer et les comparer. On ne peut les mesurer. On ne peut même prétendre les exprimer, ce serait encore les distinguer, les fixer, en altérer la richesse infinie. La durée est ineffable.

Or, la durée est le propre du moi (2).

A vrai dire, il nous faut rentrer profondément en nous-mêmes pour la retrouver, sous son aspect primitif. « Le moi touche au monde extérieur par sa surface (3). » Nos sensations retiennent quelque chose de la distinction et de l'extériorité réciproques qui caractérisent leurs causes. Elles sont toutes prêtes à être déroulées dans l'espace. Puis la division, la segmentation opérée en elles se propage, à travers les sentiments et les idées qui s'y rattachent, jusque dans les profondeurs de la conscience. Il se forme ainsi un moi superficiel, comme une croûte recouvrant le moi profond, traduction symbolique et figée de sa durée fuyante, cristallisation impersonnelle et verbale de sa vie ineffablement personnelle. Ce moi superficiel correspond aux besoins de notre vie sociale; il s'exprime sans peine dans le langage, il se prête au raisonne-

(1) Page 97.

(2) « La durée toute pure est la forme que prend la succession de nos états de conscience quand notre moi se laisse vivre, quand il s'abstient d'établir une séparation entre l'état présent et les états antérieurs. Il n'a pas besoin, pour cela, de s'absorber tout entier dans la sensation ou l'idée qui passe, car alors, au contraire, il cesserait de durer. Il n'a pas besoin non plus d'oublier les états antérieurs; il suffit qu'en se rappelant ces états, il ne les juxtapose pas à l'état actuel comme un point à un autre point, mais les organise avec lui, comme il arrive quand nous nous rappelons, fondues pour ainsi dire ensemble, les notes d'une mélodie (p. 76). »

(3) Page 94.

ment, il est clair et logique. Mais il est inerte, banal et faux ; ce n'est que l'ombre, le fantôme du moi vrai.

Ce moi superficiel fait l'objet des analyses de l'associationnisme. A lui se rapportent les théories déterministes. Et s'il n'était pas qu'un fantôme, elles seraient parfaitement exactes. Voilà pourquoi tous ceux qui ont essayé de définir la liberté, de l'analyser par conséquent, d'en distinguer les étapes et les causes, ont échoué. Ils se plaçaient sur un terrain où leurs adversaires étaient maîtres d'avance. Il faut s'écarter de ce terrain; dès lors, toutes les objections s'évanouiront d'elles-mêmes.

On a fait cristalliser à part, sous forme de mots, et l'activité du moi lui-même, et les sentiments opposés qui se le partagent. Tous ces éléments sont figés, le moi ne peut pas plus varier que les sentiments. Avec de telles abstractions, on constitue un mécanisme qui ne saurait être que fatalement déterminé. On dit que le moi, après avoir parcouru le chemin MO, en prenant un parti X, pouvait en choisir un autre Y, et on se représente au point O un moi indifféremment actif, hésitant entre deux partis qui lui sont objectivement présentés. Pareille façon de concevoir les choses, si l'on veut pousser un peu plus loin l'analyse du fait de conscience, mène au déterminisme.

Le moi, quelle que soit la façon dont on le conçoit, ne reste pas dans l'alternative; il se décide. S'il se décide, c'est qu'il tendait vers sa décision. Du moment que l'on discerne, avant la décision, des partis entre lesquels elle aurait à se faire, on doit aussi reconnaître que l'un d'entre eux triomphe. Ne faut-il pas en conclure qu'il a entraîné ce moi auquel il s'offrait, et que dès lors celui-ci ne s'est pas décidé librement (1) ?

---

(1) « C'est s'arrêter à mi-chemin dans la voie du symbolisme géométrique. C'est faire cristalliser au point O une partie seulement de cette activité continue où nous discernions, sans doute, deux directions différentes, mais qui en outre a abouti à X ou à Y. Pourquoi ne pas tenir compte de ce dernier fait comme des deux autres ? »

Pour arriver à une solution, il faut rejeter ce symbolisme grossier. Il ne faut pas demander si le moi, ayant parcouru le chemin MO et s'étant décidé pour X, pouvait ou ne pouvait pas opter pour Y. « La question est vide de sens, parce qu'il n'y a pas de ligne MO, pas de point O, pas de chemin OX, pas de direction OY. » On a mis dans l'espace ce qui était dans la durée, on a voulu distinguer et spécifier nettement ce qui n'admettait pas de distinction.

L'objection à priori, que l'on élève contre le libre arbitre au nom du principe de causalité, a la même origine. Elle résulte de ce que l'on applique arbitrairement à la durée des notions qui ne s'appliquent qu'à l'espace.

La causalité implique une certaine préformation d'un phénomène dans un autre phénomène. Mais ce n'est que dans l'espace que pareille préformation peut se ramener à une équivalence. L'identité suppose une comparaison, une simultanéité que la durée doit exclure. Elle ne peut admettre qu'un progrès, selon lequel l'état futur du moi se retrouve plus ou moins dans l'état actuel, mais sans y être contenu, sans lui être équivalent. Il s'y trouve en tant qu'idée. Une série continue d'intermédiaires fait passer l'idée à l'effort, l'effort à l'acte, par un progrès insensible. Mais l'idée n'est pas l'acte. Elle ne doit pas y aboutir, elle n'y arrive que par un changement qui est vie et qu'on ne saurait réduire en déterminations précises.

L'erreur fondamentale en cette matière est donc de vouloir éclaircir, définir, analyser l'acte libre. Il est essentiellement indéfinissable, rebelle à toute analyse. Il est « ineffable ».

Nous ne pouvons que le rattacher à ce moi profond dans la richesse infinie duquel il n'y a rien de distinct, de précis, rien qui puisse se traduire en mots. Les états de ce moi se pénètrent tous entre eux et se fondent les uns dans les autres. Chacun se teint de la coloration de l'ensemble. Il n'est pas une collection, un agrégat de faits psychologiques, on retrouve la personne tout entière en un seul d'entre eux.

Se rapportant à ces notions, on peut, sinon définir, du moins laisser sous-entendre ce qu'est un acte libre. C'est un

acte émanant du moi profond et, par suite, l'exprimant tout entier, tel qu'il est, dans son indépendance et son indétermination infinie. Il est le moi lui-même. C'est tout ce qu'on en peut dire (1).

M. Bergson ne croit guère de pareils actes communs dans notre existence. Selon lui, la plupart du temps « nous vivons extérieurement à nous-mêmes », nous n'apercevons du moi que son fantôme, sa projection superficielle, « sa représentation spatiale et pour ainsi dire sociale (2) ».

L'action de la mémoire a solidifié en nous une foule d'impressions, d'idées, de sentiments, nettement distincts, répondant aux besoins ordinaires de la vie. L'éducation, l'influence des milieux ont déposé à leur tour à la surface de l'âme des sentiments souvent opposés à nos sentiments réels. Et la masse des circonstances ne remue guère que cette couche extérieure, par des « mouvements qui, conscients et même intelligents, ressemblent par bien des côtés à des actes réflexes (3) ». Même en des moments graves, nous laissons souvent s'accomplir, par lâcheté, le même processus. Dans ce cas, le déterminisme triomphe : le substitut spatial du moi n'est pas libre, c'est un automate conscient. A notre action, nous apercevons des motifs très nets qui l'expliquent, et si nous nous croyons libres, c'est par une illusion.

Ce n'est qu'aux moments de crise que la liberté apparaît. « Le moi d'en bas remonte à la surface. La croûte extérieure éclate, cédant à une irrésistible poussée. » Alors il n'y a plus de motifs à notre décision, « nous trouvons que nous nous sommes décidés sans raison, peut-être même contre toute raison ». Nous nous sommes ressaisis, nous avons repris pos-

(1) « La manifestation extérieure d'un de ces états internes sera précisément ce qu'on appelle acte libre, puisque le moi seul en aura été l'auteur, puisqu'elle exprimera le moi tout entier (p. 129. »

(2) Page 175.

(3) Page 129.

session de nous-mêmes et nous nous sommes replacés dans la pure durée.

Le libre se confond donc avec l'irrationnel.

L'antinomie de la science et de la pratique reparaît, chez M. Bergson, sous la forme la plus aiguë, et cette fois la science a le dessous. Toute définition, toute analyse est condamnée. « L'intellectualisme » est l'erreur suprême. On fausse le réel en voulant le soumettre à l'esprit. Celui-ci est incapable de le saisir et de l'exprimer, sa fonction est d'abstraire, sa tendance est de tout soumettre à un formalisme de lois. Mais le fait est infiniment plus riche que les cristallisations verbales par lesquelles la pensée prétend le représenter; il est infiniment supérieur à la loi, étant le principe et la source vivante de la réalité, dont elle n'est que l'ombre morne et le squelette décharné.

Ainsi au déterminisme on substitue une philosophie basée sur la reconnaissance, dans le monde, de principes de finalité, supérieurs aux lois, et chez les êtres supérieurs, d'une réelle liberté.

Il nous reste à examiner si ces idées sont fondées, pour préciser ensuite la valeur réelle qu'il faut attribuer au déterminisme.

CHAPITRE V.

La finalité.

Le raisonnement analogique. La notion de la cause finale, objections et réponses. — Les faits qui nous font transporter la finalité aux êtres qui nous entourent. L'ordre de subordination : opérations dirigées vers une fin, appareils adaptés à une fonction. Comment on conclut à la cause finale. Cause finale et causes efficientes. Les objections de la biologie et de la bio-mécanique. — La finalité externe. — La constance des lois de la nature. L'ordre de coordination. — Discussion. — L'hypothèse de l'évolution. Il faut y joindre la finalité. Spencer. Retour à notre argument. La finalité n'est-elle pas subjective? Ses défauts et l'incertitude de l'ordre. — La finalité s'oppose au déterminisme.

C'est bien, semble-t-il, comme le voulait M. Ravaisson, par un raisonnement analogique que nous attribuons aux choses de la nature des tendances finalistes. Une expérience personnelle nous fait d'abord découvrir en nous-mêmes la finalité à la base de certains processus qu'elle est seule à expliquer, puis, lorsque nous retrouvons autour de nous les mêmes processus, tout naturellement nous leur cherchons une explication analogue.

Vous rêvez de quelque petit travail à rédiger, mettons un discours. Les sujets se pressent dans votre imagination, plus ou moins vaguement entrevus, à travers un brouillard de difficultés, d'ignorances et d'incertitudes. Il faut pourtant une décision ; votre choix se fixe sur une étude dont les linéaments se dessinent à vos yeux, imprécis d'abord, puis de plus en plus nets et distincts. Vous lisez, des notes se rassemblent sous vos mains et, petit à petit, votre plan s'élabore. Les matériaux sont prêts, l'heure de la coulée approche, il va falloir écrire.

Quelques hésitations subsistent encore, vous avez mis déjà la main à l'œuvre et voilà qu'une obscurité nouvelle a brouillé vos concepts, d'une main impatiente vous avez froissé l'ébauche hâtivement griffonnée et, un instant découragé, vous avez croisé les bras. Puis au sortir de cette heure de crise, une réflexion plus vigoureuse a fait jaillir la lumière, et maintenant une idée centrale se dresse, claire et distincte, autour de laquelle se groupent les matériaux épars que vous aviez rassemblés. C'est une idée qu'il s'agit de mettre en relief, vous cherchez vos arguments, les plus clairs, les plus familiers, les moins abstraits d'abord, afin de ne pas effaroucher les esprits, puis, vous élevant graduellement, vous présentez aux intelligences déjà préparées à les entrevoir, les vues plus générales et plus profondes. Ou bien, s'il s'agit de toucher et d'entraîner les cœurs, vous débuterez par quelques raisons de bon sens qui mettront peu à peu vos lecteurs dans l'état d'esprit où des arguments plus passionnés pourront leur communiquer la chaleur de vos convictions.

En même temps que les pièces constitutives de votre étude se dressent et s'enchaînent ainsi dans votre pensée, vous les habillez d'images propres à leur donner un corps sensible et à les refléter vivantes et claires dans l'esprit du lecteur ou de l'auditeur. Puis les mots vous viennent, rares ou abondants, selon l'heure et vous les choisissez précis, adéquats à l'idée, vous les agencez en constructions à la fois claires et harmonieuses, puis, donnant à votre pensée maîtresse une dernière toilette, votre plume court enfin rapide sur la page blanche, les caractères qu'elle y trace donnent à votre œuvre un corps. Elle subsiste désormais, distincte de vous, incarnée en ces quelques pages sous la forme de ces petits traits noirs et grêles. Vienne le lecteur dont l'oreille percevra les syllabes qu'ils figurent, et ces images visuelles, ces perceptions sonores feront revivre dans son cerveau vos mots et vos phrases, elles y éveilleront les images que vous aviez conçues et, sous celles-ci, sa pensée retrouvera vos concepts et vos arguments. Lentement, il les reprendra, les pèsera, suivra leur enchaîne-

ment, et enfin l'idée fondamentale que vous vouliez mettre en lumière, lui apparaîtra dans toute sa force et dans toute sa clarté.

Raisonnons un peu cet exemple.

Quelles sont les causes d'abord du travail que vous avez fourni, comment se fait-il que vous ayez accompli tous ces actes successifs de réflexion, d'imagination, de rédaction? Sans doute, parce que vous avez une intelligence capable de réfléchir, parce que vous gardez dans l'esprit des images latentes qui ne demandent qu'à revivre, qui souvent au moindre choc surgissent et souvent vous embarrassent d'importuns souvenirs, parce que la langue dont votre mère a bercé vos oreilles est comme une harpe vivante, dont vous pouvez tirer de multiples accords, parce que vous aviez du papier blanc, une plume et des doigts pour la mouvoir.

Sans doute, oui, tout cela a contribué à faire exister votre œuvre, mais tout cela ne suffit pas à m'expliquer entièrement que votre œuvre existe. Et la preuve? Vous pouviez employer votre plume à tracer sur le papier des traits incohérents et sans signification, vous pouviez y écrire des mots sans suite, votre imagination pouvait rêver, en vagabondant, à mille riens charmants, vous pouviez enfin réfléchir à tant de problèmes divers, et vous pouviez aussi ne pas réfléchir du tout, ne pas écrire, laisser vos papiers et vos plumes dans vos tiroirs; tout cela vous était bien plus facile que d'entreprendre le travail que vous avez entrepris.

Pourquoi donc vous êtes-vous imposé ce labeur pénible? C'est que vous vouliez faire ce travail, et cette volonté fermement arrêtée vous a conduit à accomplir le travail que j'ai rappelé.

Pour faire ce travail, il vous fallait une idée, vous l'avez cherchée; puis, l'idée trouvée, il fallait des arguments pour l'étayer, des images pour la faire vivre, des mots pour l'exprimer, des caractères pour la fixer. Et successivement vous vous êtes employé à produire et à assembler tous ces éléments. N'était ce discours que vous vouliez aboutir à mettre sur pied,

vous n'auriez rien fait de tout cela; c'est parce que vous l'aviez en vue que vous avez réfléchi, imaginé, écrit. Ce discours à faire a donc bien été la cause de votre action. Et d'autre part, il n'existait pas encore quand vous vous êtes mis à travailler, bien plus, c'est par votre travail qu'il s'est trouvé réalisé.

Ce n'est donc pas en tant qu'existant qu'il a été cause, mais en tant que travail à faire, en tant qu'idéal entrevu vers lequel vous avez dirigé vos facultés et vos labeurs et auquel vous avez enfin abouti. Il a été le bout de votre travail, mais avant cela, il en avait été le but; ce discours à faire, c'est la cause finale de votre travail.

Mais j'observe votre discours lui-même et je remarque que toutes les idées qu'il contient, servent uniquement à faire ressortir une idée fondamentale, que les images ne servent qu'à mettre en lumière les idées, les mots à exprimer les idées et les images, les caractères à signifier les mots, et encore une fois, je cherche le pourquoi de ce fait. Sans doute que ces caractères signifient tels mots, que ces arguments conduisent à telle conclusion. Mais tant d'autres caractères pourraient être tracés sur ces pages, tant d'autres pensées pourraient y être exprimées. Pourquoi y trouvé-je précisément les seuls caractères qui signifient ces mots, les seules pensées qui conduisent à l'idée maîtresse. Votre réponse est toute prête; mais parce que vous vouliez mettre en lumière, cette idée laborieusement conçue, parce que vous y avez adapté vos arguments et vos images, vos phrases et vos signes graphiques. Et encore une fois, je vois clairement qu'il en est ainsi, que seule, cette idée à mettre en lumière explique la présence de ces éléments qui lui sont si bien appropriés, que seuls les mots que vous vouliez écrire expliquent la présence de ces caractères, qu'ils sont là pour le résultat à obtenir, que ce résultat est la cause finale de leur présence et de leur ordonnance.

Soulignons donc bien le caractère tout spécial de cette cause. Elle est cause vraiment, puisque sans elle les éléments qui sont réunis ne le seraient pas, l'action qui se produit n'aurait pas lieu.

Mais elle est cause à sa manière, elle n'existe pas encore, elle est le terme auquel il s'agit d'arriver, elle agit donc comme un idéal qui sollicite d'avance les forces qui doivent le réaliser. Et son effet, qu'est-ce proprement? Ce n'est rien autre chose que la direction ordonnée prise par les forces actives, la disposition harmonieuse des éléments de l'œuvre. Ce n'est pas une force nouvelle, un élément nouveau, non, ce n'est qu'une manière d'être qu'ils n'auraient jamais acquise, n'eut été la présence de la cause finale.

Ainsi s'évanouit d'elle-même une objection dont les adversaires de la doctrine des causes finales sont assez coutumiers. Vous confondez, nous disent-ils, cause avec effet, but avec bout. Les causes efficientes agissent, elles produisent un résultat, qu'y a-t-il d'étonnant à cela, pourquoi faut-il supposer que le résultat a attiré l'agent, il est au terme de l'action, il n'est pas à son début.

Sans doute, il n'y a rien d'étonnant à ce que les causes efficientes produisent un résultat, du moment qu'elles agissent de façon à le produire avec ordre et harmonie. Mais il est étonnant qu'elles agissent ainsi. Pourquoi mon intelligence, mon imagination, ma force musculaire sont-elles mises en mouvement, pourquoi font-elles des actes réguliers et pénibles ordonnés entre eux de façon à produire un résultat? Voilà ce ce qu'il faut expliquer, et c'est ce qu'on explique par la cause finale. L'effet de la cause finale n'est donc pas le résultat de l'action, ce résultat est produit par les causes efficientes et par elles seules, mais l'action elle-même des causes efficientes en tant qu'elle est appropriée à produire le résultat est l'œuvre de la cause finale. Et de même en est-il dans le travail que j'ai rédigé, l'œuvre de la cause finale n'est autre chose que la disposition générale de ses éléments.

« Cette espèce de cause qu'on appelle finale, dit Spinoza, n'est rien autre chose que l'appétit humain, en tant qu'on le considère comme le principe ou la cause principale d'une certaine chose. Par exemple, quand nous disons que la cause finale d'une maison est de se loger, nous n'entendons rien de

plus par là, si ce n'est que l'homme, s'étant représenté les avantages de la vie domestique, a eu le désir de bâtir une maison. Ainsi donc cette cause finale n'est rien de plus que le désir particulier qu'on vient de dire, lequel est vraiment la cause efficiente de la maison, et cette cause est, pour les hommes, la cause première, parce qu'ils sont dans une ignorance commune des causes de leurs appétits (1). »

Ainsi c'est une erreur de faire des commodités que l'homme trouvera dans une habitation, la raison pour laquelle il bâtit cette maison. Il bâtit cette maison parce qu'il a songé aux avantages qu'elle lui procurera, parce qu'il a désiré la bâtir; ce sont là deux états psychologiques qui se produisent l'un l'autre et qui sont eux-mêmes, sans doute, le résultat d'états psychologiques antérieurs, mais nous ne remontons pas plus loin, nous nous arrêtons à ces états prochains, et nous y voyons la première cause de la maison, Or, cette cause est tout bonnement efficiente, c'est un état psychologique qui détermine l'action.

Les adversaires de la finalité ne confondent-ils pas, eux aussi, cause et effet. Sans doute, la volonté est déterminée, elle a conçu un but, elle a découvert les moyens d'y parvenir; elle impose aux agents et aux matériaux qui lui sont soumis, l'arrangement nécessaire pour le réaliser. Mais qu'est-ce qui détermine la volonté? qu'est-ce qui détermine, par conséquent, les éléments auxquels elle communique sa propre détermination? Évidemment, le terme idéal qu'elle s'est elle-même proposé. Il est la base sur laquelle l'intelligence s'appuie pour établir les moyens à employer, pour en commander l'emploi.

Mais ce terme n'est pas une cause efficiente, il n'est rien de réel, il peut déterminer comme idéal, comme fin à réaliser, il ne saurait agir. Il n'y a de réel ici que l'acte qui le conçoit, or cet acte ne saurait par lui-même exercer aucune influence décisive sur le vouloir, il ne peut que lui présenter son objet.

A l'objet appartient l'amabilité qui entraînera le désir et

(1) Cité par Janet, *Les causes finales*, p. 665, 3e édit., 1894.

l'action. Quant à l'acte de désir, il n'est déjà plus cause, il est effet. Le désir n'est pas toujours le même ; il se détermine par son objet. Peu importe maintenant quelles sont les causes élémentaires et sourdes qui ont amené l'homme, ainsi que l'insinue Spinoza, à un vouloir particulier. Il reste toujours vrai que ce vouloir est déterminé par son objet, et celui-ci est une cause d'un autre ordre que les causes efficientes, il cause en tant qu'idéal, en tant que futur à réaliser, il cause la détermination de l'agent. L'homme n'agissait pas, il ne voulait pas, il va maintenant vouloir et agir, se faisant l'instrument de la cause finale.

Une claire expérience interne nous a fait découvrir ces notions. Comment les transporterons-nous aux objets qui nous entourent? Nous avons pu constater en nous-mêmes comment agissait la cause finale, en se faisant concevoir et en se faisant aimer. Mais nous ne saurions constater en dehors de nous cette action, car l'intelligence et le vouloir sont choses de conscience, et nous ne pouvons pénétrer dans une autre conscience que la nôtre. Nous ne saurions donc que constater les effets de la cause finale et conclure de ces effets à sa causalité. Provisoirement, nous ne demanderons pas si ces objets sont capables de comprendre et de vouloir, ni s'ils peuvent être soumis à une cause finale sans vouloir et sans comprendre; avant tout, nous nous demanderons s'ils manifestent la « finalisation » qui obligerait à conclure à une telle dépendance. Nous nous demanderons, en d'autres termes, s'il y a de la finalité dans la nature.

Or, nous l'avons fait remarquer, la finalité se caractérise par la convergence d'éléments qui pourraient ne pas agir harmonieusement, de façon à produire un résultat, et qui pourtant, en fait, convergent vers ce résultat. Ces éléments, disons-nous, sont indifférents à converger vers ce résultat; lors donc qu'ils s'unissent pour le produire, il y a en eux quelque chose de nouveau : une détermination à l'égard de ce résultat. A cette détermination, il faut une cause, c'est élémentaire ; nous ne la trouverons pas dans les éléments pris en eux-mêmes, c'est

élémentaire encore : *nemo dat quod non habet*, de l'indétermination vous ne ferez jamais sortir la détermination.

Nous ne chercherons pas maintenant à établir où se trouve la cause à laquelle il faut recourir, mais il est clair qu'elle devra de quelque façon se ramener au résultat auquel tendent les éléments, à la cause finale. Sinon, on expliquerait le plus par le moins, l'être par le non-être. Et qu'on ne dise pas que les agents ne tendent pas au résultat, car c'est là un fait ; par eux-mêmes, nous le supposons, ils sont indifférents à s'unir, à produire telle œuvre plutôt que telle autre ; si donc ils s'unissent et qu'ils s'unissent précisément de façon à produire telle œuvre déterminée, il est évident qu'ils tendent à ce résultat.

La convergence d'actions ou de matériaux variés vers une fin commune a un nom. On l'appelle l'ordre de subordination. Cherchons donc s'il se rencontre autour de nous des ordres de subordination.

L'ordre d'action se manifeste d'une façon éclatante dans les instincts des animaux. Ils imitent et surpassent parfois l'industrie de l'homme. Les uns se bâtissent des demeures, utilisant les meilleures conditions de sécurité et de confort, les autres se font des vêtements qui les préserveront des rigueurs de la saison ; d'autres encore combinent des pièges ingénieux pour surprendre leur proie, ou s'associent selon les règles d'une savante hiérarchie pour accomplir des travaux communs ; les soins, surtout, qu'ils prennent pour assurer l'avenir de leur progéniture, témoignent d'un art consommé ainsi que d'une grande prévoyance.

Je choisis un exemple où l'appropriation des moyens au but est singulièrement évidente, c'est celui de l'ammophile, un hyménoptère qui déploie pour assurer l'entretien de sa progéniture, les talents d'un habile chirurgien.

La larve de l'ammophile se nourrit de chair fraiche. Il faut donc qu'au moment où l'œuf éclora, l'informe chenille que sera le jeune insecte aux premiers jours de son existence, trouve à portée de ses faibles organes une proie vivante, suffi-

sante à la nourrir pendant un certain laps de temps. La mère ne sera plus là pour la lui fournir; chez la plupart des insectes, après la reproduction, lorsqu'il a assuré, avec une prévoyance suprême les conditions premières dans lesquelles ses petits devront se développer, l'individu disparaît, l'acte qui assure la conservation de l'espèce est le dernier de sa vie. L'ammophile dépose son œuf sur le corps d'un ver gris de belle taille. Ce choix est déjà très remarquable, mais voici qui est plus fort. Si le ver gris restait en état de se mouvoir, il risquerait fort d'écraser dans ses contorsions l'œuf minuscule attaché à ses flancs; au moment de l'éclosion, il aurait beau jeu à se défendre contre cet ennemi en proportion duquel il est un géant colossal. L'ammophile pourrait le tuer, mais alors sa larve n'aurait plus à ronger la chair fraîche qu'il lui faut comme nourriture première. Il fallait donc laisser le ver gris en vie, tout en le rendant incapable de nuire. L'insecte résout ce problème difficile en paralysant sa victime.

Mais pour paralyser un animal, il faut blesser ou comprimer ses centres nerveux, opération éminemment délicate, aucun indice extérieur ne vient révéler l'endroit où doivent être dirigés les coups, et cependant, c'est en un point bien déterminé qu'il faut frapper; un peu plus haut, un peu plus bas, un peu de côté, le centre nerveux ne sera plus atteint. Cette opération, l'ammophile la réussit. Il s'attaque d'abord à la tête du ver et le saisissant par la nuque, il lui plonge son aiguillon à l'articulation qui sépare le premier anneau de la tête, sur la face centrale; le dard séjourne un instant dans la blessure et y détruit l'un des principaux centres d'excitation motrice. Puis successivement l'ammophile recule sur le ver gris, happant toujours la chenille par la peau du dos et pique les huit anneaux suivants, chaque fois à l'endroit d'un centre moteur. La chenille est désormais paralysée tout entière. Elle ne saurait plus faire un mouvement. L'hyménoptère peut sans peine la traîner au logis et y fixer en sécurité son œuf. Jusqu'à l'éclosion de la larve, la victime attendra, vivante et

inerte, et au sortir de l'œuf, le petit ammophile aura sa table servie.

Faut-il le dire, l'instinct de cet insecte, s'il n'est pas dirigé vers le but qu'il réalise, défie toute conception. Il faudrait toute la précision de la science moderne pour découvrir l'endroit où l'aiguillon de l'hyménoptère rencontrera les centres moteurs de la chenille. Et neuf fois de suite, à chaque anneau, l'ammophile plongerait son dard à cet endroit précis sans que cette opération ait pour but la paralysie de la victime. Cette solution si ingénieuse donnée au problème de l'approvisionnement de la larve future aboutirait au résultat désiré sans avoir été déterminée par lui. On chercherait en vain une meilleure appropriation des moyens à la fin, et cette appropriation se rencontrerait sans avoir été cherchée, par un pur effet du hasard! Il serait oiseux d'insister. Le sens commun d'ailleurs a résolu le problème des instincts dans le même sens que la saine philosophie.

Lorsque l'homme des champs voit la fourmi accumuler ses provisions, il affirme que c'est en vue de l'hiver qui approche; lorsqu'il voit les hirondelles rassembler leurs bataillons voyageurs, il conclut qu'elles fuient la mauvaise saison.

Spontanément, il personnifie l'animal, lui prête l'intelligence et les desseins de l'homme. C'est trop vouloir sans doute, car l'animal, s'il devait raisonner lui-même les fins qu'il poursuit avec une si merveilleuse adresse, devrait être infiniment plus intelligent que nous. Mais du moins est-il évident qu'il n'agit pas au hasard, que les fins qu'il réalise si merveilleusement sont vraiment le but de son action, le but vers lequel elle tend.

Après l'industrie de l'animal, il nous faut passer à l'industrie de l'organisme. C'est bien, en effet, une véritable industrie que celle qui fait accomplir aux êtres vivants les opérations si complexes qu'exige leur nature. La plante, enfermée dans une cave, qui accroche sa tige aux moindres saillies d'une paroi et monte ainsi vers l'orifice où elle pourra épanouir au

soleil ses feuilles et ses fleurs ne cherche-t-elle pas l'air et la lumière ?

Il faut donc fermer les yeux à l'évidence, pour ne pas reconnaître dans la nature l'existence d'opérations dirigées vers une fin. Non moins frappante est l'existence d'appareils adaptés à une fonction.

L'œil humain est ici l'exemple classique. Pour percevoir la lumière, il suffit sans doute d'une surface sensible aux impressions lumineuses. Mais les rayons émanés des objets se dispersent en tous sens et frapperaient également tous les points de cette surface. Ainsi en chaque point, la surface sensible recevrait des impressions émanées d'objets différents, elle serait incapable de discerner leur origine et de servir à la connaissance distincte des choses extérieures. De plus, les impressions reçues par chaque point se propageant aux points voisins, augmenteraient encore la confusion. Une surface sensible, placée dans de telles conditions, ne saurait guère servir qu'à percevoir la présence, ou l'absence de la lumière, la nuit et le jour.

Pour obtenir la vision distincte des objets, il fallait arriver à ce que chaque point de la surface sensible fût isolé de ses voisins et ne vibrât qu'à ses propres impressions.

Pour résoudre le premier problème, il n'y a pas de meilleur moyen que l'emploi des milieux réfringents. Les rayons lumineux qui traversent ces milieux se réunissent à nouveau et viennent former plus loin une image de l'objet dont ils émanent. En donnant au milieu réfringent la forme d'une lentille, on obtient de l'objet une image entièrement nette. C'est le principe appliqué dans les chambres noires des photographes ; une lentille de verre à l'entrée de la chambre noire rassemble les rayons lumineux et leur fait dessiner en arrière sur le verre dépoli ou sur la plaque sensible l'image de l'objet.

Eh bien, la nature a réalisé dans notre œil une véritable chambre noire, où une membrane transparente et réfringente, le cristallin, joue le rôle de lentille, et la surface nerveuse de

la rétine reçoit l'image et sert d'organe à la vision. Ce n'est pas tout. La chambre noire du photographe ne donne pas des images nettes pour toutes les distances de l'objet. Si celui-ci se rapproche, il faut allonger la chambre noire, faire reculer la plaque sensible, ou bien, si l'on veut laisser celle-ci immobile, il faut changer la lentille et en prendre une autre plus ou moins bombée.

Or le cristallin, la lentille de l'œil, est quelque peu élastique, et peut se bomber par la contraction de quelques muscles qui s'attachent à ses bords; il joue ainsi le rôle de plusieurs lentilles à courbures différentes et peut produire sur la rétine une image nette de l'objet à toute distance.

Quant au second problème, pour éviter la propagation et la confusion des impressions sur la surface sensible, la nature a réussi à en isoler chaque point. Au lieu d'être une surface continue, la rétine est constituée d'une infinité de petits cônes dans lesquels s'épanouit une fibrille nerveuse et qui sont chacun isolé de ses voisins par une couche de pigment noir imperméable à tout rayon lumineux, dans laquelle ils sont tous noyés. Ces cônes sont si microscopiquement petits et si nombreux, que chaque détail de l'image lumineuse vient se peindre sur un récepteur distinct et que, cependant, aucun détail n'est perdu.

Est-il encore besoin de faire remarquer ici l'adaptation au but? N'est-il pas clair que cet organe merveilleux est fait pour voir? Comment comprendre sans cela la rencontre de tous ces éléments? Et il suffirait que le cristallin fût un peu moins transparent en quelque partie, un peu inégalement bombé, pour que l'image ne puisse se former avec netteté. Il suffirait de quelques lacunes dans le tissu des cônes sensibles pour désorganiser toute perception; il suffirait que le pigment isolateur, au lieu d'entamer les points sensibles, débordât jusqu'à les recouvrir pour que la vision fût impossible. Et, cependant, pourquoi n'en aurait-il pu être ainsi, si l'œil n'était pas fait pour voir?

L'évidence du fait s'accroît encore si l'on considère tous les organes accessoires qui complètent l'appareil principal; la membrane protectrice qui entoure le globe oculaire et qui devient transparente précisément devant le point central du cristallin, l'iris mobile qui diminue l'ouverture de l'œil à une lumière trop éclatante et dont les diaphragmes des appareils photographiques copient la structure, les muscles surtout dont le jeu permet au globe oculaire de se mouvoir, sans saccade, dans toutes les directions et cela d'une façon symétrique pour les deux yeux.

Ce n'est là qu'un fait entre mille. Tous les organes de l'être vivant pourraient être étudiés les uns après les autres, partout on verrait se manifester leur adaptation éclatante aux fonctions.

Et par-dessus toutes ces adaptations partielles, il est un fait plus frappant encore, l'adaptation de l'individu tout entier à son genre de vie spécial. Le lion vit des proies que sa vie de chasseur lui fait tomber sous la dent. Il ne peut pas vivre en bande, il ne trouverait pas de ressources assez abondantes. Chaque famille de lions s'isole sur un territoire, ce sont les seigneurs du canton qu'ils rançonnent à merci. Le lion doit donc se suffire à lui-même. Cette vie exige l'agilité à la poursuite du gibier, la force qui permettra de le maîtriser. Aussi, le fauve n'est que muscles, griffes et mâchoires. Sa nourriture substantielle a permis de réduire au minimum l'appareil digestif, le corps est souple et léger, rien qui vienne enchaîner les mouvements du chasseur; ses sens aiguisés surprennent le moindre bruit, perçoivent la moindre trace.

Toujours aux aguets, il est prêt à bondir sur la proie qui se présente, à se défendre aussi contre tout danger.

Le ruminant offre avec ce type un contraste parfait; il vit par grandes troupes sur de vastes pâturages et, premier bienfait de l'association, tandis que la masse du troupeau broute l'herbe en paix, quelques sentinelles détachées veillent au premier danger. Le ruminant n'a plus besoin de sens aiguisés, de muscles forts et souples, il doit seulement pouvoir fuir lorsque

l'ennemi est signalé, droit devant lui, avec tout le troupeau. Par contre, sa nourriture substantielle doit suppléer par l'abondance à la faiblesse des qualités nutritives, et l'absorption de cette masse d'herbe exige un appareil digestif énorme. Le ruminant n'est que cela, une meule, toujours occupée à broyer lentement, et à rebroyer des herbages.

Ces deux types se retrouvent, avec des variantes, parmi les oiseaux, parmi les poissons, parmi les insectes. Et à côté d'eux on rencontre encore une foule de types secondaires, tous présentant les mêmes caractères d'application à leur vie spéciale.

Ces exemples sont assez frappants. Il est clair que les forces physiques qui se dépensent dans les êtres vivants, les matériaux chimiques qui les constituent, sont parfaitement indifférents à produire un œil capable de voir, à produire la nourriture nécessaire à une larve qui doit éclore. Lorsque ces éléments s'unissent et réalisent des effets harmonieux, ils présentent un caractère nouveau qui ne leur appartient pas par eux-mêmes.

Vous prêtez des intentions à la nature, nous disent nos adversaires; dès lors, vous devez croire qu'elle est régie par des causes finales.

En réalité, toutes les actions des êtres vivants s'expliquent par des causes physiques et chimiques; dès lors, vos causes finales n'ont que faire, nous nous en passons aisément.

Nous avons déjà laissé entrevoir la réponse à cette objection.

La cause finale n'intervient pas pour produire un résultat nouveau distinct de celui que réalisent les causes efficientes. Le résultat est tout entier l'œuvre de celles-ci. Mais elles-mêmes, dans leur manière d'agir, présentent un caractère d'harmonie, d'adaptation, sans lequel elles ne sauraient produire ce résultat et qu'elles n'ont pas par elles-mêmes, qu'elles ne peuvent avoir que si elles sont soumises à une cause finale. La cause finale ne fait pas de miracles, elle ne fait point voir sans yeux, digérer sans estomac ou sans intestins, elle emploie en toutes choses les moyens voulus, mais précisément le choix intelligent et l'emploi de ces moyens ne s'explique que par elle.

Nous ne serions donc pas entièrement d'accord avec

M. Boutroux au sujet de la définition qu'il donne d'une cause finale :

« A quel signe, demande le savant professeur de Sorbonne, peut-on reconnaître la finalité et la distinguer de la simple causalité? » Et il répond : « Quand des faits passés, rigoureusement observables, suffisent à expliquer entièrement un phénomène, l'explication est causale. Quand les faits passés ne suffisent pas et qu'il faut faire appel à quelque chose qui n'est pas réalisé, qui n'existe pas encore, qui ne sera peut-être jamais réalisé complètement, ou qui ne doit l'être que dans l'avenir, qui dès lors apparaît seulement comme possible, l'explication est plus ou moins finaliste [1] ». Il nous semble que ces mots sont de nature à créer une équivoque.

La cause finale paraît devoir se reconnaître à un résultat nouveau que les causes efficientes, les « faits passés rigoureusement observables » ne suffisent pas à expliquer. Or, nous croyons que le phénomène de la vision, par exemple, s'explique très bien par l'ensemble des éléments qui constituent l'œil et par leurs propriétés. Mais lorsqu'il s'agit d'expliquer la rencontre de ces éléments, il ne suffit plus évidemment de les énumérer et d'énumérer leurs propriétés, car rien de tout cela ne les déterminait à s'unir. Il faut recourir à la cause finale.

Au demeurant, si l'on veut entendre le langage de M. Boutroux, en ce sens que les faits passés, quoique suffisants à rendre compte, d'une manière immédiate, du phénomène actuel, ne peuvent en donner la dernière raison parce qu'ils présentent eux-mêmes des caractères qui ne s'expliquent que si l'on sort de la série des causes efficientes, nous pouvons nous y ranger.

La doctrine de la finalité n'est donc en rien infirmée par les doctrines nouvelles de la biologie et de la biomécanique.

Toutes les propriétés de la matière vivante se ramènent à celles de la matière brute ; il n'en reste pas moins vrai que les matériaux bruts constituant un être vivant, se comportent

---

(1) *L'idée de la loi naturelle,* 1895, p. 97.

d'une façon ordonnée, et qu'ils ne se comportent pas de façon ordonnée lorsqu'ils ne constituent pas un être vivant.

Un être vivant, quel qu'il soit, nous dit-on, n'est autre chose qu'une colonie d'êtres monocellulaires, de plastides.

Toutes les actions de l'être total ne sont que des actions collectives des êtres élémentaires qui le constituent. Or, les êtres élémentaires sont régis, dans leurs actions, uniquement par les lois de la chimie et de la physique. Une somme d'actions ainsi déterminées sera déterminée également.

Admettons un instant cette hypothèse. Supposons que l'être vivant ne soit qu'une colonie de plastides, obéissant chacun à son déterminisme propre, et réagissant fatalement aux conditions du milieu où il se trouve. Un changement de circonstances se produit, un corps étranger est introduit dans le tube digestif. Sa présence détermine des réactions dans les cellules qu'il touche, je puis me figurer que ces cellules ont précisément leur nature chimique ainsi constituée, qu'elles sécrètent, par exemple, au contact de cet aliment, les sucs nécessaires pour le diluer.

Mais voilà que des cellules très éloignées se mettent, elles aussi, à sécréter un autre suc qui devra faire subir à l'aliment une seconde modification, rendue possible par la première, et qui, jointe à elle, rendra l'aliment assimilable par les organes d'absorption. Cela s'explique encore; à l'entrée de l'aliment, celui-ci a excité des cellules nerveuses, qui sont précisément excitables par cet aliment, et qui sont telles, qu'elles engendrent un courant nerveux, lequel, se propageant à travers l'organisme, va porter aux cellules plus éloignées un ébranlement qui les fait sécréter à leur tour le suc qu'elles élaborent d'après leur constitution spéciale.

J'admets tout cela, j'admets que l'élaboration des sucs digestifs s'explique par de simples combinaisons chimiques, j'admets que la sécrétion de ce même suc est déterminée par une secousse nerveuse dont la nature peut être très complexe, mais qui n'est au fond qu'un phénomène parfaitement réductible à des faits de chaleur, d'électricité et à des transformations chimiques. Mais je m'étonne que les corps chimiques

innombrables, qui doivent réaliser toutes les actions successives que comporte ce phénomène, se trouvent là précisément pour le réaliser; je demande : pourquoi cette organisation si heureuse? On me répond qu'il est illogique de séparer la physiologie de la morphogénie. Un corps introduit dans le tube digestif détermine la réaction d'une cellule, celle-ci en modifie une autre, et ainsi de suite, tout l'organisme subit le contre-coup de chaque changement de milieu. C'est un premier fait, chaque phénomène vital s'explique par les éléments de l'organisme et leur réaction aux circonstances; quant à la corrélation des phénomènes vitaux, elle s'explique par la corrélation des parties. Et la corrélation des parties elles-mêmes s'explique par les modifications antérieures de l'organisme.

Chaque réaction laisse à l'être vivant une trace, et tout l'ensemble de réactions qui a constitué sa vie jusqu'à présent est cause de sa constitution totale, cause aussi de la corrélation des parties qui la composent. L'organisme a commencé par un plastide monocellulaire, des circonstances diverses ont agi sur ce plastide, l'ont modifié, l'ont fait se diviser, se multiplier constamment, puis ont modifié différemment les cellules nouvelles qui s'étaient formées, et petit à petit, le vivant s'est constitué.

Or, chacune de ces modifications a été parfaitement déterminée par les circonstances externes et les propriétés des éléments cellulaires; leur ensemble s'explique de même.

Fort bien, mais je constate que cet ensemble a abouti à produire un organisme admirablement adapté pour se perpétuer et pour perpétuer l'espèce, et je ne comprends pas que les millions ou les milliards de réactions chimiques qu'elles résument aient toutes été dirigées vers ce but utile, alors que tant d'autres étaient possibles, s'il n'y avait aucune raison pour que ce résultat fût produit de préférence à un autre.

Autrefois, on admettait que la cellule primitive contenait, en quelque sorte en puissance, l'être futur; il eût été facile alors d'expliquer, par la seule constitution de cette cellule, le développement ultérieur dont elle est le principe.

Mais il est démontré maintenant qu'aucune différence de

constitution ne distingue la cellule primitive dans différentes espèces vivantes; pourquoi cependant évoluent-elles chacune de façon à constituer un être capable de vivre dans un certain milieu, ayant toutes ses parties en rapport entre elles et avec ce milieu? Les antifinalistes n'ont ici qu'une réponse : le hasard. Une pareille réponse n'explique rien.

Quant aux plastides eux-mêmes, est-on bien sûr que tous les phénomènes qu'ils manifestent s'expliquent adéquatement par leurs propriétés physiques et chimiques laissées à elles-mêmes?

Si la chimie pouvait réaliser les substances infiniment complexes dont se compose une cellule, croit-on que cette cellule se mettrait à vivre, à évoluer, à se nourrir, à se mouvoir, à se multiplier? Peut-être se produirait-il une ou deux réactions d'apparence vitale, accompagnées de mouvements copiant les allures du mouvement spontané. Mais ces quelques réactions auraient vite fait de réduire les composés essentiellement instables du protoplasme cellulaire; et une fois formés des corps stables, ceux-ci, d'après les lois de la chimie, ne se désuniraient pas pour reconstituer des composés plus instables. Les éléments chimiques tendent toujours à l'équilibre, et l'instable ne peut être que temporaire. Comment se fait-il que dans la cellule vivante il en soit autrement et que le protoplasme ait pour loi de se défaire et de se refaire constamment, jusqu'au moment où la cellule meurt et où les mêmes éléments, abandonnés à eux-mêmes, se décomposent rapidement? N'est-ce pas qu'en même temps qu'à leurs lois chimiques ces éléments obéissent à une loi supérieure, la loi de la finalité, qui exige la réalisation constante de ce milieu instable, afin de permettre l'entretien de la vie?

Pourquoi, en présence d'un aliment, en présence d'une substance nuisible, les réactions qui se produisent dans les plastides, amènent-elles précisément les mouvements qui assurent leur conservation?

L'argument reste donc inébranlable. Du haut en bas de la vie se réalisent des phénomènes incontestablement utiles. Ces

phénomènes sont réalisés par des agents qui pourraient ne pas les produire; s'ils les produisent, c'est qu'ils sont dominés par une loi supérieure, une loi de finalité.

On le voit, nous ne prêtons pas d'intentions à la nature, nous ne faisons que constater des faits, mais ces faits eux-mêmes ne s'expliquent que par une intention.

Nous n'avons signalé jusqu'ici que la réalisation d'une utilité interne. Il semble que, dans certains cas, les êtres réalisent des conditions qui ne leur sont pas seulement utiles à eux-mêmes, mais qui sont surtout utiles à d'autres. Sans doute, il faut dans ce domaine être prudent et se garder des fantaisies dans lesquelles sont tombés les auteurs des « Théologies de la Nature » qui foisonnent au XVIII[e] siècle. Il ne faut pas prétendre, avec Bernardin de Saint-Pierre, « que le melon a été divisé en tranches par la nature afin d'être mangé en famille » et que « la citrouille étant plus grosse, peut être mangée avec les voisins (1) ».

De pareilles puérilités s'accordent mal avec le sérieux de la science. Mais il y a d'autres harmonies dont l'évidence est incontestable. Pourquoi la nature réalise-t-elle chez des individus de sexe différent des organes propres à se compléter dans l'exercice d'une même fonction génératrice. De même que l'estomac et l'intestin sont adaptés l'un à l'autre et se partagent les rôles dans le processus de la digestion, il semble bien que l'organe mâle et l'organe femelle soient rapportés l'un à l'autre. Ainsi des êtres distincts se trouvent unis dans une subordination commune à une fonction unique. Peut-être même pourrait-on retrouver des relations de finalité entre espèces différentes.

Aussi bien, n'est-il pas vrai que la finalité externe est inséparable de la finalité interne? « L'être organisé, dit M. Janet, ne se suffit pas à lui-même, et il n'existe que par le moyen du

---

(1) *Études sur les natures; Étude XL; Harmonies végétales;* cité par Janet, *Les causes finales*, p. 672.

milieu dans lequel il vit. La nature aurait donc fait une chose absurde si, en préparant une organisation, elle n'avait pas en même temps préparé au dehors les moyens nécessaires à cette organisation pour subsister... Cuvier a dit : Partout où il y a des araignées, il y a des mouches; partout où il y a des hirondelles, il y a des insectes. « Une nature qui aurait fait des herbivores sans avoir fait d'herbe serait une nature absurde (1). »

Peut-être objecterait-on à bon droit que s'il n'y avait pas d'herbe, il n'y aurait pas d'herbivores, puisqu'il leur serait impossible d'exister. Mais non seulement les êtres non adaptés à leur milieu ne subsistent pas, ces êtres ne sont pas produits par la nature. Et d'autre part, le milieu nécessaire aux êtres qui existent se renouvelle d'une façon constante. En général, on ne peut nier qu'il y ait de l'ordre et de l'harmonie entre les êtres et qu'ils sont rapportés les uns aux autres. Or, en considérant les êtres en eux-mêmes, on ne voit pas le pourquoi de cet ordre. On ne le trouve que dans une finalité qui fait de tous les êtres les matériaux d'un vaste plan d'ensemble.

Mais nous avons négligé jusqu'ici un second aspect de l'ordre de la nature; sa constance. A travers les circonstances les plus diverses, il se maintient sans variations appréciables. Ce fait rend plus éclatante encore la finalité, exclut définitivement l'explication par le hasard.

Il est inadmissible que, constamment, l'ordre soit réalisé par des causes qui y seraient indifférentes, et cela d'autant plus que les circonstances incessamment modifiées exigent à chaque instant des adaptations nouvelles et, loin de favoriser l'ordre, tendent à le détruire.

Nous pouvons même faire abstraction de l'utilité de l'ordre. Le seul fait de la convergence des éléments matériels est déjà une preuve suffisante de finalité. Que des actions d'un même agent ou d'agents divers, que des matériaux épars coïncident

(1) Cf. Janet, *Op. cit.*, p. 266.

dans le temps et dans l'espace, de façon à produire des arrangements réguliers et surtout à les répéter, c'est un fait qui ne s'explique pas par un simple hasard. Il faut admettre que les éléments qui réalisent l'ordre sont déterminés à le réaliser. Mais aussitôt se pose la question : Ces éléments sont-ils déterminés par eux-mêmes, en tant que causes efficientes, à produire de l'ordre? S'ils ne le sont pas, comment expliquer qu'ils le produisent, à moins qu'ils ne soient soumis à une finalité qui dirige et limite l'action?

L'ordre de coordination est partout dans la nature.

Il est, dans la nature vivante, manifesté par l'échelle des types spécifiques, et par l'arrangement symétrique des organes. Il n'y a pas un être vivant un peu complexe qui ne présente un arrangement régulier des parties. Les naturalistes en distinguent diverses sortes : « Le type symétrique radiaire, comme chez les rayonnés où les parties homogènes se groupent autour d'un centre commun ; le type symétrique rameux, comme chez les végétaux et les polypes ; le type sérial, dans la succession d'avant en arrière, comme chez les articulés ; le type bilatéral ou répétition des parties semblables des deux côtés du corps, comme chez les animaux supérieurs et chez l'homme (1) ».

Les animaux eux-mêmes se groupent par classes fondées sur des analogies de dessin ; que signifient les classifications zoologiques, sinon qu'il y a un plan dans la nature vivante? L'anatomie comparée, depuis Geoffroy Saint-Hilaire, Gœthe et Ohen, a signalé entre les espèces des analogies remarquables. Avec certaines variations de détail, toutes semblent reproduire un certain nombre de types fondamentaux, peut-être un type unique. Les mêmes organes se retrouvent partout, ici développés dans des proportions considérables, là, presque atrophiés, jamais entièrement annulés. Il y a plus : les organes eux-mêmes ne sont que des variantes d'un dessin unique ;

(1) *Op. cit.*, p. 293.

toutes les pièces du système osseux peuvent se ramener à des vertèbres plus ou moins modifiées, tous les organes de la plante ne sont que des développements de la feuille.

Voilà les faits; quelle apparence y a-t-il que les cellules et les tissus se disposent de façon ordonnée, si le plan réalisé n'est pas l'objet d'une intention de la nature? Nous pouvons reprendre ici le raisonnement analogique que nous avons employé plus haut.

Lorsqu'il nous arrive à nous-même de produire des actions régulières, des dispositions ordonnées, c'est que nous en avions l'intention. Jamais il ne nous arrivera de tracer sans le vouloir des dessins géométriques, encore moins de les répéter et de les varier d'une façon régulière, de dessiner, par exemple, un hexagone inscrit et d'en déduire toutes les combinaisons de figures qu'il peut engendrer. Quand nous produisons de l'ordre, c'est toujours en vertu d'une intention. Quand nous rencontrons de l'ordre, nous concluons spontanément à une intention.

Un explorateur rencontrerait au milieu d'un désert des pierres rangées d'après une disposition régulière, figurant par exemple une étoile ou un cercle, il ne lui viendrait jamais à l'esprit que ce pût être là, l'œuvre du hasard; invinciblement il croirait à l'intervention d'un être intelligent qui aurait conçu et voulu cet ordre. De même doit-il en être partout du moment où l'ordre se réalise; un dessin, semble-t-il, décèle toujours un dessein.

Mais l'ordre de coordination ne se rencontre pas seulement dans la nature vivante. Nous le retrouvons aux degrés inférieurs de l'être. La cristallographie, la cosmographie, la chimie elle-même nous le manifestent à l'évidence.

La cristallographie nous montre les molécules de certains corps se groupant lorsqu'elles sont laissées à elles-mêmes, d'après des figures parfaitement géométriques, formant des polyèdres réguliers très exacts. La cosmogonie nous montre la matière d'abord répandue dans l'espace se concentrant pour former la nébuleuse primitive, puis formant des systèmes de

corps évoluant dans l'espace suivant des lois d'une formule très complexe, résultant d'attractions et de répulsions calculées avec une admirable précision. Enfin, la chimie nous découvre dans la constance des espèces chimiques, un phénomène qui n'est pas moins étonnant.

Sans cesse, depuis l'effroyable chaos où s'entre-choquent les éléments des mondes encore en fusion, jusqu'aux mystérieux échanges qu'opère la cellule vivante, les mêmes lois chimiques produisent les mêmes réactions et la matière reproduit les mêmes composés doués de propriétés identiques.

L'affinité chimique régit ces phénomènes; certains éléments s'unissent dans des proportions définies, jamais ces proportions ne changent. Cependant le hasard les met en présence, dans des circonstances infiniment variables de quantité et d'énergie. Toujours les mêmes composés se reforment, les mêmes dégagements caloriques se produisent. Et, chose plus remarquable encore, lorsque les éléments en présence pourraient, selon les lois de l'affinité, former plusieurs composés, il s'opère un choix et le composé qui se forme est celui entre tous qui est le plus stable, celui qui s'accomplit avec le plus grand dégagement de chaleur et le changement le plus profond des propriétés qualitatives.

Ces lois d'élection ne manifestent-elles pas une réelle tendance de la matière à l'ordre, à une variété qui soit en même temps une régularité?

On essaie bien d'expliquer tous ces phénomènes par le pur déterminisme des causes efficientes, mais on n'y réussit pas.

Ce que vous prenez pour un ordre voulu, nous dit-on, n'est autre chose que le résultat fatal de la lutte aveugle des forces. Nécessairement, les forces en conflit doivent aboutir à l'équilibre. Mais cet équilibre est un mot; oui, si je suppose les lois d'affinité, si je suppose que les atomes du cristal tendent à constituer des figures géométriques, si je suppose que les cellules vivantes tendent à se renouveler sans cesse, à se multiplier, à se nourrir, à se constituer des organismes com-

plexes et bien adaptés, alors toutes ces lois créeront des conditions spéciales d'équilibre et la matière ne saurait l'atteindre qu'en y obéissant.

Mais ces lois elles-mêmes sont l'expression d'une finalité; elles incarnent une tendance à l'ordre et à l'utilité. Aussi, veut-on expliquer la nature sans y recourir, par la seule mécanique. Mais, je le demande, comment de la mécanique pourra-t-on jamais tirer l'affinité chimique? Deux corps sont en présence, il se combinent : c'est qu'ils s'attirent. Mais d'autres corps les avoisinent qui restent inertes : c'est qu'ils ne s'attirent pas. Et pourquoi ne s'attirent-ils pas; pourquoi les premiers ne s'attirent-ils que dans une proportion toujours la même, pourquoi, quelle que soit la température du milieu, la chaleur dégagée est-elle toujours identique? La mécanique reste sans réponse.

Comment expliquerait-on la cristallisation régulière de certains corps? On suppose que les cristaux sont eux-mêmes constitués de molécules imperceptibles, reproduisant à leur tour la forme cristalline et s'arrangeant en réseau, de façon à constituer le cristal. Mais d'abord, il faut pour cela que les molécules se groupent et s'attirent selon leurs axes analogues. Quelle nécessité voit-on à ce que les atomes eux-mêmes constituent des molécules de forme cristalline? Enfin, nous l'avons déjà dit, on n'explique pas la vie par les conditions physiques et chimiques.

On peut arriver à expliquer l'ordre des corps célestes par une suite mathématique de l'état initial dans lequel se trouvait la nébuleuse primitive. Mais cet état initial lui-même, gros de conséquences aussi étonnantes, serait de la part du hasard un effet vraiment prodigieux. Il y aurait au moins une finalité dans la constitution de cet état initial, ensuite, seulement, l'explication déterministe pourrait paraître suffisante.

Une théorie de ce genre, soutenable quand il s'agit des corps célestes, ne pourrait pas servir à expliquer un ordre dont les éléments se décomposent et se recombinent après des modifications successives, un ordre soumis à des circonstances

variables, un ordre fondé sur l'instabilité perpétuelle de ses éléments.

Descartes se figurait que le Créateur avait constitué un tourbillon primitif très complexe, animé d'un mouvement dont seraient sortis et d'où résulteraient encore par une suite d'actions et de réactions mécaniques tous les êtres de l'univers.

Mais l'ordre ainsi établi n'aurait pas duré longtemps; l'ordre du monde n'est possible que si les agents qui le réalisent par leurs actions réciproques sont soumis à des tendances finalistes qui les dirigent de façon à ce qu'ils aboutissent toujours à en représenter les conditions.

M. Fouillée essaie, par un exemple, de faire comprendre comment le déterminisme indifférent des causes efficientes peut produire de l'ordre et de la régularité : « Il n'y a ni dessin, ni dessinateur, dans les arabesques que trace le sable fin sur les plaques vibrantes, au contact de l'archet qui les fait frémir : chaque grain de sable bondit, retombe, prend sa place, et entre dans la composition d'une figure régulière qu'il ignore, que la plaque ignore, que l'archet ignore, que personne n'a d'abord dessinée. Donnez un nouveau coup d'archet qui change les relations mécaniques des ondes vibratoires et la place des « nœuds » : aussitôt chaque personnage, je veux dire chaque grain de sable entre dans une autre figure de danse et concourt sans le vouloir à former pour les yeux un nouveau petit monde. Ce monde est l'image du grand. Tout vibre sous l'archet de la mécanique et se dispose en figures changeantes, dont les astres, les animaux, les hommes sont des nœuds passagers et des centres, soit pour des millions de siècles, soit pour des années, soit pour un jour (1). »

L'exemple offert nous permettra de montrer quelle différence sépare la régularité et l'ordre mécanique de l'ordre réel de la nature. La plaque vibre; entre les ondes vibrantes il y a

(1) *Le mouvement idéaliste*, 1896, p. 112.

des lignes de repos sur lesquelles le sable s'accumule. Il forme des dessins réguliers parce que les lignes nodales elles-mêmes forment un dessin régulier. Mais pourquoi ce dessin est-il régulier? Parce qu'il n'y a eu qu'un seul coup d'archet donné à la plaque, de façon à la faire vibrer, mais à la faire vibrer régulièrement. Et encore, au coup d'archet suivant, les figures changeront. Pour reproduire le même dessin, il faudrait que les coups d'archet qui se succèdent fussent donnés exactement tous de la même manière; l'expérimentateur ne prendra pas cette peine sans une intention. Et pourtant dans la nature, les types et les espèces se reproduisent sans cesse; ne faut-il pas conclure que l' « archet de la mécanique » a une intention, qu'il est « finalisé »? Il y a plus : le dessin des figures acoustiques est régulier, parce qu'il n'est donné à la plaque qu'un seul coup d'archet, à un seul endroit. Mais si l'archet était manié par le hasard, pourquoi ne viendrait-il pas toucher la plaque, en même temps, à divers endroits? En ce cas, toute vibration régulière disparaîtrait.

On voit combien l'ordre mécanique est précaire et inconstant.

Et que serait-ce si l'ordre à réaliser était cent fois plus complexe, demandant le concours d'innombrables éléments actifs et non pas d'un seul archet; si la plaque vibrante, l'archet, les grains de sable étaient soumis à de continuelles compositions et recompositions?

Nous ne nions pas que les causes efficientes et mécaniques soient capables de produire de l'ordre, mais nous croyons qu'elles ne le produiront qu'accidentellement et cela encore si l'ordre n'est que peu compliqué. S'il s'agit d'un ordre constant ou très complexe, les causes efficientes ne peuvent le produire qu'à condition d'y être dirigées par une tendance finaliste.

Il est vrai, on ne prétend pas que le hasard ait produit d'un seul coup l'ordre complexe de la nature. Les finalistes ont beau jeu, dit-on, lorsqu'ils attribuent pareille absurdité à leurs contradicteurs. « On connaît l'objection classique des lettres de l'alphabet qui, jetées sur le sol, ne sauraient composer l'Iliade

et l'Odyssée. Ce paralogisme consiste à supprimer les intermédiaires, à oublier que la nature agit par voie d'évolution, et non pas par coups de dés. Le mécanisme de la nature a effectivement suffi pour aboutir à l'impression de l'Iliade, mais par l'intermédiaire des cerveaux humains, et ceux-ci par l'intermédiaire des animaux, des végétaux, des minéraux... »

« L'argument que nous examinons consiste à supposer que tout sort d'un coup du néant, ou du chaos complet, tandis qu'en réalité ce sont les éléments déjà produits qui servent de matière aux formes nouvelles, et celles-ci à d'autres. Le dessin va se compliquant : les lois fondamentales restent les mêmes [1]. »

Voilà le dernier mot des antifinalistes. Le hasard ne peut expliquer l'ordre du monde, mais bien le hasard joint à l'évolution. Est-il bien vrai que l'évolution permette de se passer des causes finales? On voudrait la faire servir à expliquer non seulement l'ordre de coordination, mais encore l'ordre de subordination. On suppose qu'à l'origine des choses, aucune organisation n'existait; toutes les dispositions utiles que nous observons aujourd'hui et que l'on veut expliquer par une finalité ont été acquises et conservées par hasard.

Les éléments et les forces naturelles n'étaient d'abord qu'un informe chaos. Par hasard, dans ce chaos, des éléments se sont rassemblés, des forces se sont équilibrées, puis de nouveau d'autres forces ont détruit ces groupements et en ont formé d'autres. Mais parmi tous ces groupements formés au hasard, certains réalisaient des conditions plus avantageuses, ils ont mieux résisté aux actions dissolvantes et, ainsi, ils ont pu se perpétuer. Il n'est donc pas étonnant que les êtres que nous observons aujourd'hui possèdent des dispositions avantageuses, ce ne sont que ceux-là qui ont pu subsister. Ces dispositions, ils ne les ont acquises que par hasard, mais s'ils ne les avaient pas acquises, ils ne seraient plus. A mesure, en effet, que se formaient des espèces nouvelles, c'étaient les plus

---

(1) Fouillée, *Op. cit.*, pp. 111-112.

fortes, les mieux douées qui l'emportaient dans la lutte pour l'existence, et elles supprimaient les autres.

Mécaniquement, il se faisait un triage parmi les êtres : les imparfaits, les incomplets étaient éliminés, et il n'est resté que les êtres heureusement constitués, pourvus d'organes bien appropriés à tous les besoins de l'existence, d'instincts ingénieux et adroits.

Supposez un moment où les animaux n'avaient pas d'organe de vision ; ils possédaient simplement des surfaces nerveuses sensibles à la lumière, avec lesquelles ils pouvaient percevoir la différence du jour et de la nuit. Par hasard, il se fait qu'un animal acquiert un organe de vision et le transmet à ses descendants. Il est clair qu'il acquerra par là une supériorité considérable sur tous les autres. Tandis qu'eux en seront réduits à aller au hasard des rencontres dont le toucher immédiat seul leur permettra de se rendre compte, lui pourra de loin suivre et épier une proie. Dans la lutte corps à corps, ses coups seront mieux portés. Évidemment, l'espèce douée d'yeux aura tôt fait d'exterminer les espèces aveugles. Il n'est donc pas étonnant que si des espèces existent aujourd'hui, ce soient celles qui voient plutôt que celles qui ne voient pas.

Nous n'aborderons pas le problème de l'évolution.

Est-il vrai, est-il même probable que les espèces actuelles ne soient que le terme d'une longue succession de formes progressives, émanées peut-être en dernier ressort des formes les plus simples et les plus inférieures? Jusqu'ici, aucun argument définitif n'a été apporté, l'évolutionnisme n'est qu'une hypothèse. Mais prenons cette hypothèse telle qu'elle se présente et demandons-nous seulement si elle résout notre problème.

Est-il vraisemblable que le hasard ait produit les coïncidences merveilleuses qu'il aurait dû produire pour constituer une espèce d'animaux doués d'organes de vision, d'abord la réunion de tous les éléments qui constituent un œil, puis la transmission de ce caractère extraordinaire aux descendants de l'animal qui en aurait été doué?

Sans doute, on essaie de pallier la difficulté.

Cet organe compliqué, dira-t-on, n'est pas né en un jour, il y a eu des essais, des ébauches imparfaites, puis de plus en plus complexes.

Et l'on nous montre d'abord dans certains prolongements nerveux du cerveau, ensuite dans l'étrange organe de la glande pinéale, enfin dans les yeux aveugles de certains poissons, les étapes qu'aurait suivies la nature dans la formation d'un œil. Il peut paraître moins extraordinaire, à première vue, que ce travail se soit fait par essais successifs. Mais ce n'est là qu'un trompe-l'œil. Car, enfin, pourquoi le hasard a-t-il produit d'abord des prolongements nerveux quittant la masse centrale du cerveau, comme pour aller chercher la lumière à la superficie. Pourquoi a-t-il produit dans ces prolongements les modifications de tissu et de structure nécessaires à la constitution d'un œil? Que cela se soit fait en un jour ou en mille ans, est-ce moins étrange pour cela? Il nous semble même que la difficulté ne fait qu'augmenter; car il faut admettre que ces dispositions qui constituent un œil ébauché se transmettent pendant de longues générations. Or, comment expliquer cette transmission constante d'un caractère accidentel qui n'est même pas avantageux car, avec ces yeux incomplets, l'animal ne voit pas mieux que s'il en était complètement dépourvu? Il est donc des plus extraordinaire qu'une coïncidence aussi remarquable se soit produite. Sans doute, absolument parlant, le hasard pouvait produire toutes les combinaisons qui n'étaient pas absurdes; mais parmi toutes ces combinaisons, il y avait infiniment plus de probabilité pour qu'il produisît celles qui, n'étant pas ordonnées, étaient moins complexes. Et le nombre des combinaisons possibles étant incalculable, la chance qui restait pour la production d'une combinaison harmonieuse nous paraît vraiment minime.

Et cependant, c'est à cette chance inconcevable qu'il faudrait attribuer, non pas seulement la formation de l'organe visuel, mais la formation de tous les organes et leur adaptation aux organismes, et les instincts, et l'harmonie des espèces entre elles, toute l'innombrable quantité de faits ordonnés dont

résulte l'ordre universel! Vraiment, le hasard pour avoir fait tout cela devrait être bien intelligent!

Mais une fois l'organe avantageux complètement formé, on ne voit pas davantage pourquoi il se transmettrait. Si le seul hasard présidait à l'évoluion des espèces, ce devrait être un pur hasard que l'organe de vision, une fois constitué, se transmît aux descendants de son heureux possesseur. Nouvelle coïncidence, non moins merveilleuse que la première!

Il y a plus : pourquoi le hasard, autrefois si capricieux, a-t-il pris aujourd'hui des allures si régulières? On conçoit, sans doute, qu'étant donnés des individus qui voient et des individus qui ne voient pas, ceux qui voient éliminent les autres. Mais les individus meurent et renaissent chaque jour. Quelle raison y a-t-il pour que le hasard, lorsqu'il produit les individus nouveaux, les fasse pourvus d'yeux? En vain la chercherons-nous.

Les partisans du système évolutionniste trouve tout naturel que ces caractères, une fois acquis, se transmettent aux descendants de leur possesseur. Cependant, quelle raison peuvent-ils donner de cette transmission? Si les forces génératrices ne sont soumises qu'au hasard, elles ne sont pas plus déterminées à produire un individu ressemblant en tout à ses auteurs, qu'à produire un individu auquel manqueront certains de leurs caractères. Et, dès lors, comme les caractères ordonnés sont très complexes, il y a bien plus de probabilité pour qu'ils ne se reproduisent pas, que pour qu'ils se reproduisent. Il semble donc évident que si la nature obéit au hasard, les êtres harmonieusement constitués devraient à tout le moins être de rares exceptions.

Il est donc indispensable, même dans l'hypothèse évolutionniste, d'admettre l'existence, chez les êtres qui acquièrent des dispositions utiles et qui les perpétuent, d'une sorte de tendance au progrès et à la conservation de l'être. Ce serait en quelque sorte la loi de la nature, de chercher l'amélioration et de l'entretenir.

Mais, dès lors, on attribue aux causes actives une sorte de discernement, on admet qu'elles sont déterminées à produire

de préférence des résultats harmonieux et utiles. Dès lors, l'hypothèse ne répond plus au problème que nous posions. Nous demandions, en effet, pourquoi les agents naturels, capables, si on les considère en eux-mêmes, de produire aussi bien et même plus facilement des effets désordonnés que des effets arrangés d'après un plan complexe, produisaient cependant de préférence ceux-ci. Or, la réponse qu'on nous sert suppose toujours dans les causes une certaine tendance à produire des effets ordonnés. Que l'hypothèse de l'évolution soit vraie ou qu'elle soit fausse, il est impossible d'éliminer ce fait primordial. Comment donc l'expliquer?

D'après M. Spencer, l'évolution pourrait s'expliquer par les lois de la mécanique et finalement par la loi de la conservation de la force.

Il explique d'abord, par la loi de l'instabilité de l'homogène et de la multiplication des effets, comment le monde a pu aller de l'uniforme au multiforme.

Mais ensuite, il veut expliquer comment cette différenciation constante, qui est un premier aspect de l'évolution, s'est accomplie d'une manière ordonnée : « Nous n'avons pas encore trouvé la raison, dit-il, pour laquelle il ne se produit pas une hétérogénéité vague et chaotique, au lieu de l'hétérogénéité harmonique qui se produit dans l'évolution. Nous avons encore à découvrir la cause de l'intégration qui accompagne la différenciation (1). »

L'intégration, c'est la distribution des éléments différenciés en systèmes ordonnés. Elle s'explique par la loi de ségrégation.

« Si un agrégat quelconque, composé d'unités dissemblables, est soumis à l'action d'une force qui s'exerce indifféremment sur toutes ces unités, elles se séparent les unes des autres, et forment des agrégats moindres, composés chacun d'unités semblables entre elles, pour chaque agrégat, et dissemblables de celles des autres (2). »

---

(1) *Premiers principes,* trad. Cazelles, chap. XXI, p. 492.

(2) *Ibidem,* p. 495.

Ainsi, quand le vent à l'automne souffle dans la forêt, il détache de l'arbre les feuilles mortes et jaunies, et elles s'en vont au loin tapisser les clairières; les feuilles vertes, vivantes encore, restent attachées aux branches. La nature est remplie d'actions de ce genre. Mais que nous expliquent-elles?

La formation de groupements dans la nature, l'assemblage des choses homogènes produites par l'évolution, la formation, par exemple, des troupeaux d'animaux de même race, la réunion des eaux dans le lit des mers, des arbres dans la forêt, c'est là de l'ordre, si l'on veut, mais un pur ordre de classement.

L'ordre que nous avons à expliquer est tout autre, il ne suppose pas seulement la réunion de choses semblables, mais la réunion à point nommé de choses dissemblables, là où elles sont nécessaires pour obtenir un résultat ou pour constituer un ensemble harmonieux.

La loi de ségrégation semble plutôt rendre pareille chose impossible; à coup sûr elle ne l'explique pas, et toute la savante terminologie de M. Spencer ne parvient pas à masquer l'impuissance du déterminisme à rendre compte de l'ordre du monde.

Force nous est donc bien de revenir à l'analogie dont nous étions partis. Lorsqu'en nous-mêmes nous constatons une convergence d'éléments disparates produisant un résultat commun, nous devons aussi chercher une raison de cette convergence et nous la trouvons dans une tendance de tous les éléments vers ce résultat, de même, nous supposerons dans les agents naturels une tendance aux fins que leur action réalise. Cette tendance lèvera leur indétermination comme causes actives, elle les poussera à agir et à agir dans le sens de l'ordre à réaliser. Elle aura pour cause la fin à réaliser, attirant l'agent vers elle comme un phare lointain attire vers le port la nacelle perdue dans l'obscurité des flots.

N'est-ce pas là une conception subjective; la systématisation des choses n'est-elle pas une création de notre esprit, l'imposant aux choses pour les connaître? C'était la pensée de Kant,

conforme d'ailleurs à l'ensemble de son système. Elle nous semble inexacte.

Remarquons d'abord que Kant lui-même (1) admet que les lois de causalité, les lois de la physique pure, le principe de la conservation de la force et de la matière, ne servent qu'à constituer une matière en général sans rien déterminer quant aux lois particulières. La nature pourrait obéir à ces lois et former un véritable chaos; rien en elles ne les détermine à constituer un monde ordonné et régulier. L'ordre des choses est quelque chose de distinct des lois de causalité. Jusqu'ici Kant est d'accord avec nous. Mais, d'après lui, de même que les lois de causalité sont imposées par nous aux choses, de même les lois de finalité, mais avec cette différence qu'elles ne sont même pas une nécessité pour notre esprit, sans elles nous pouvons concevoir un objet; elles nous servent seulement à mieux lier nos expériences, à donner à la nature un aspect ordonné dans lequel notre intelligence se complaît, sans que nous nous trompions d'ailleurs sur la valeur de cette construction.

Il y a lieu d'opposer à ces idées de Kant, mieux encore qu'à sa doctrine des catégories, la réalité psychologique.

Il n'est pas vrai du tout que nous imposions la finalité aux choses. Nous cherchons à les expliquer par les lois du déterminisme, nous constatons qu'elles n'y suffisent pas, parce que nous constatons dans la nature un ordre que nous sommes bien loin de lui prêter, qui s'impose au contraire à notre considération, qui nous dépasse souvent. Kant semble croire que nos idées sur l'ordre de la nature sont une poésie fantaisiste; il aurait raison s'il ne s'en prenait qu'à la téléologie naïve dont nous avons dit un mot déjà.

Mais ces enfantillages n'ont rien de commun avec la vraie doctrine de la finalité. Elle se tient dans une sage réserve lorsqu'il s'agit de l'utilité externe, mais elle reconnaît dans

---

(1) Cf. plus haut, chapitre IV.

l'adaptation interne de certains phénomènes et dans la coordination régulière de tous, un fait que l'observation révèle à l'évidence. Parfois, oui, certains savants s'arrêtent à des systématisations hâtives, ils attribuent aux organes des utilités qu'ils n'ont pas : la faute en est à un manque d'observation ; le progrès de la science renverse bientôt ces hypothèses mal fondées, mais il nous montre avec plus de clarté la convergence certaine des éléments vers l'ensemble. La finalité ne perd pas de sa valeur parce que telle ou telle application en est reconnue inexacte, elle est un fait immense que la nature tout entière révèle, dont nous ne connaissons que des fragments, mais que nous retrouvons partout. Il est bien vrai que nous croyons à l'ordre de la nature, et cette croyance n'est pas sans utilité ; loin de nuire à la science, elle lui a souvent servi, elle a mené à des découvertes fécondes. Elle est donc bien un principe régulateur, un fil conducteur. Mais cela prouve que la nature est vraiment soumise à la finalité, puisque nous la retrouvons partout. Et la croyance que nous y avons n'est pas une croyance à priori ; elle est fondée sur nos observations antérieures ; partout et toujours nous avons rencontré de l'ordre et nous nous attendons à en rencontrer encore. A priori, nous n'en sommes pas absolument certains, ce n'est qu'une probabilité ; à posteriori, après avoir constaté l'ordre, nous pouvons bien en faire l'objet de nos réflexions, en rechercher la cause et conclure à l'influence des causes finales.

M. Fouillée essaie de diminuer la portée de l'ordre que nous apercevons dans les choses par une double considération D'abord, prétend-il, l'ordre, la beauté des choses, n'est qu'une façon subjective de traduire la nécessité mécanique. C'est une loi du mécanisme que les voies ouvertes et frayées, les voies courtes et droites soient plus faciles à suivre ; c'est une loi du déterminisme sensitif que l'activité déployée avec moins d'obstacles produira plus de plaisir. « Si le ruisseau était sensible, il trouverait plus agréable, meilleur et plus beau, un lit régulièrement creusé, selon une pente également

régulière; il se plairait aux formes géométriques qui lui permettent de couler plus mollement vers le fleuve et vers la mer. Tels aussi nous sommes. Les formes de la géométrie et de la mécanique qui se ramènent à la loi de la moindre dépense, c'est-à-dire à la conservation de la force, se sont si souvent imprimées dans notre cerveau, qu'elles y ont creusé des lits tout préparés pour les recevoir; nous les percevons sans effort, conséquemment avec plaisir, nous les suivons aussi avec la même facilité et le même charme, comme une pente pour notre activité; de là vient que nous les trouvons bonnes (1). »

M. Fouillée se trompe s'il ne voit dans la finalité autre chose que certaines voies très simples de la nature, comme la loi du moindre effort. La finalité, au contraire, éclate surtout dans l'adaptation d'éléments nombreux et complexes à un ordre unique. Or, cette adaptation, loin de pouvoir s'expliquer par la simplicité des voies, suppose au contraire des combinaisons auxquelles les éléments ne se seraient jamais assujettis s'ils avaient suivi la pente la plus facile à leur nature.

Quant à la loi de la moindre résistance, elle peut bien expliquer que la nature, devant une voie frayée et facile, la suive. Mais il faut expliquer comment il se fait que les voies soient frayées, et qu'elles soient frayées dans le sens de l'ordre et non du désordre.

De même, au point de vue subjectif, il ne nous est pas toujours des plus faciles de découvrir l'ordre des choses. Sa complexité en rend la recherche hésitante et pénible, et il faut souvent quelque effort pour le voir luire à nos yeux. Il est vrai qu'une fois l'ordre trouvé, il nous permet de mieux saisir la nature, il est vrai aussi que l'habitude nous prédispose à supposer les choses ordonnées, mais, nous l'avons dit, cela n'enlève rien à l'objectivité de l'ordre que l'observation découvre.

---

(1) *Le mouvement idéaliste*, p. 140.

On a cherché, au nom de l'observation, à mettre l'ordre en défaut : l'ordre de coordination, a-t-on dit, est incertain, l'ordre de subordination présente de graves lacunes.

D'abord, le plan de la nature ne serait rien moins que prouvé. Que savons-nous, en effet, si les lois naturelles sont stables? Dès lors que savons-nous si les espèces d'aujourd'hui seront celles de demain, si l'ordre n'est pas fortuit, accidentel? Que savons-nous aussi si les lois s'appliquent bien à la réalité? C'est une objection que présente très adroitement M. Fouillée :

« Les partisans de la finalité et de la contingence vont répétant à grands cris, que les lois ne représentent que la surface des choses, qu'elles n'expriment pas la réalité, qu'elles ne sont qu'une façon schématique et commode de nous la représenter. Mais alors, ils ne peuvent plus tirer argument de ces mêmes lois pour établir l'ordre du monde. Bien plus, la multiformité du réel leur paraît une perfection bien supérieure à celle des lois mathématiques et logiques, et ils opposent la richesse des choses à la pauvreté de nos conceptions. » Et M. Fouillée conclut : « Le raisonnement de M. Boutroux, n'est-il pas, contre son intention, le renversement de sa propre doctrine sur la finalité esthétique et l'art de la nature (1)? »

Nous ne comptons pas traiter en ce moment le problème de l'objectivité des lois de la nature. Mais il ne nous semble pas qu'il faille lui donner une solution pour établir la réalité de l'ordre du monde. L'observation nous suffit. Elle établit avec assez de clarté que pendant longtemps et dans la majorité des cas, les espèces se sont conservées, les adaptations utiles ont été régulièrement réalisées. Qu'après cela, au bout de périodes incalculables, les espèces se transforment, que dans les détails, dans les infiniment petits que la science néglige, il y ait un résidu qui échappe aux lois, cela n'enlève rien à la valeur de nos arguments en faveur de la finalité. S'il n'y avait

---

(1) *Le mouvement idéaliste*, p. 142.

pas de finalité, les espèces ne changeraient pas seulement au bout de périodes qui défient l'esprit, elles changeraient à chaque jour, à chaque heure. Ce ne serait pas simplement un résidu de détails qui échapperait aux lois, mais la nature entière leur serait soustraite. Il n'y aurait en aucune façon ni ordre ni lois. Il nous suffit donc que pendant assez longtemps et pour un ensemble appréciable de choses, l'observation ait vérifié l'existence de l'ordre, pour que nous puissions conclure de façon certaine à la finalité.

Quant aux erreurs d'adaptation, aux désordres de la nature, on ne peut en tirer d'objections. On prétend qu'il y a des organes inutiles, voire même nuisibles. Mais certains organes que l'on a cru inutiles autrefois, tels le thymus et les glandes thyroïdes, sont aujourd'hui démontrés avoir une influence très grande sur le développement de l'organisme. Il ne faut pas se presser d'accuser la nature. Il y a bien, il est vrai, des organes rudimentaires, ébauches timides chez certaines espèces d'appareils qui ont pris chez d'autres un grand développement. Geoffroy Saint-Hilaire y voyait la marque de l'unité de matériaux commune à tous les êtres vivants, l'hypothèse évolutionniste en explique très bien l'origine par l'atrophie d'organes qui ont servi dans les formes antérieures. Mais la finalité n'en a que faire, non seulement ils sont inutiles, souvent ils sont nuisibles, témoins les amygdales et l'appendice vermiforme, ces deux foyers d'infection microbienne, que nous devons à de persistantes analogies avec les espèces aquatiques et les ruminants Ce sont là des « erreurs » spécifiques de la finalité.

Il y a aussi les erreurs individuelles, les monstruosités allant, suivant les cas, jusqu'à diminuer, ou jusqu'à détruire la possibilité de la vie. Il y a ensuite les adaptations inadéquates. On a tout signalé; on a fait une étude spéciale des défauts de l'œil, défauts que d'autres auteurs ont d'ailleurs entièrement niés; on a décrit les bévues de l'instinct, les grossières maladresses auxquelles il conduit l'animal lorsqu'on le place dans des conditions différentes de celles où il se

trouve normalement; il y a tant d'accidents auxquels l'organisme ne peut résister, faute d'être outillé comme il l'est pour d'autres cas qui ne sont guère plus fréquents; parfois même les moyens de réaction dont il dispose et qu'il emploie sont si mal appropriés, qu'ils deviennent eux-mêmes la cause de troubles plus graves et plus profonds. Et dans l'individu, que d'imperfections! Y en a-t-il un seul qui réalise le type dans toute son ampleur, sans aucune déviation? N'ont-ils pas tous quelque vice congénital qui sera peut-être un jour la brèche par laquelle la dissolution fera la conquête de l'organisme?

Tout cela, d'après les adversaires de la finalité, prouve à l'évidence que la nature est uniquement l'œuvre des causes efficientes, brutales, aveugles. A-t-on le droit, pourtant, de conclure immédiatement d'un ordre imparfait à l'absence de l'ordre, et d'une finalité parfois maladroite à l'absence complète de finalité?

On s'est ingénié à trouver des raisons aux fautes de la nature : de ces raisons, plusieurs sont d'une naïveté qui rappelle les puérilités de la finalité externe.

Il nous semble qu'il faut regarder les choses de plus haut et ne pas chercher des utilités problématiques! Aussi bien ne fera-t-on pas qu'il n'y ait jamais dans la nature des souffrances et des misères, et que toute vie n'aboutisse à la mort. Il est donc certain que la nature, si elle tend au bien, ne tend pas absolument à l'exclusion de tout mal. Quelles sont, de ce fait, les raisons dernières, nous ne les rechercherons pas ici.

A notre point de vue, il nous suffit d'avoir montré qu'il y a une finalité dans les choses; il nous semble que nous l'avons fait.

Si la finalité n'est pas exclusive de toute imperfection, elle n'en existe pas moins. Il faut se demander ce que serait le monde sans aucune finalité, et voyant ensuite ce qui est, on en conclut aisément que les causes brutales et aveugles ne sont pas entièrement livrées à elles-mêmes. Il n'en reste pas moins vrai que l'ordre est obtenu par l'action de ces causes et que, dans une certaine mesure, elles sont livrées à elles-mêmes et peuvent produire du désordre. Personne ne trouve étrange

qu'en passant au pied d'une montagne, un voyageur soit tué par une avalanche. C'est un accident qui n'accuse aucun défaut de finalité. L'organisme n'est pas fait pour résister aux avalanches, la montagne n'est pas faite pour le voyageur qui passe à ses pieds. Or, on voit que presque tous les défauts que l'on reproche à la finalité peuvent s'expliquer de même.

Les monstres résultent le plus souvent d'une perturbation apportée au développement normal de l'œuf, par une cause accidentelle. L'œuf était fait pour se développer dans les circonstances normales, il s'est trouvé dans une circonstance extraordinaire qui n'était pas prévue; cela ne l'empêche pas d'avoir été bien constitué pour les circonstances ordinaires.

Il en est de même des bévues de l'instinct, de l'outillage insuffisant de l'organisme; l'ordre de la nature est constitué par la convergence de certaines causes, adaptées aux circonstances habituelles, mais il peut survenir des circonstances extraordinaires, des causes accidentelles non adaptées à l'ordre peuvent entrer en conflit avec lui et le troubler, l'ordre n'en est pas moins la règle. Or, si la nature était indifférente à l'ordre, il devrait être l'exception, car sa réalisation est plus complexe, plus difficile.

Quant à certains défauts réguliers de l'ordre, tels que ceux que présentent les organes rudimentaires, ils s'expliquent, à peu près, par les mêmes considérations. L'ordre est fait d'éléments qui convergent à le réaliser. Mais il y avait certaines nécessités inhérentes à l'emploi de ces éléments et forcément liées à l'imperfection du résultat. S'il est vrai que les espèces vivantes se sont constituées par voie d'évolution, il était nécessaire qu'elles gardassent quelques vestiges des formes antérieures, cela n'enlève rien à l'admirable finalité qui a su tirer de matériaux très simples et très informes des organismes capables de vivre dans les milieux les plus variés.

N'y a-t-il pas aussi à nos œuvres humaines des imperfections inévitables, inhérentes aux matériaux dont nous nous servons? Il est impossible au menuisier de concilier parfaitement, dans le travail du bois, la légèreté et la solidité; les essais d'aviation ont été longtemps, et resteront encore sans doute, contrariés

par l'impossibilité de trouver un moteur à la fois assez puissant pour enlever le navire aérien et assez léger pour ne pas l'alourdir outre mesure. La nature fait comme nous, elle essaie d'atteindre ses fins, mais en employant des moyens, et les moyens ne permettent pas toujours de réaliser la fin avec toute la perfection désirable.

M. Janet le dit très bien : « Il peut y avoir dans la nature à la fois des buts et des résultats », tous les résultats ne sont pas des buts ; il y en a qu'il faut attribuer à la nécessité et au hasard ; mais à côté des révoltes partielles des causes aveugles, il faut reconnaître le triomphe de l'ordre, rendu encore plus éclatant par leur contraste. Il nous semble, en effet, que le désordre qui subsiste malgré les causes finales rend plus évidente leur nécessité et l'impossibilité d'expliquer l'harmonie du monde par les seules causes efficientes.

Il faut conclure. Il y a dans la nature des causes finales auxquelles, dans une certaine mesure, les causes efficientes sont soumises ; voilà le fait.

La finalité peut se concilier avec la nécessité, car les causes peuvent être astreintes à réaliser nécessairement telle fin à l'exclusion de telle autre.

Mais elle est l'opposé du déterminisme ; le déterminisme ne veut voir dans les phénomènes qu'une chaîne de causes et d'effets ; l'effet se rattache nécessairement à la cause, il s'explique adéquatement par elle. Or, voilà que la cause et l'action de la cause semblent devoir s'expliquer par l'effet à produire. C'est à tout le moins un autre procédé d'explication.

Il suppose de plus, dans la chaîne des causes et des effets, une certaine souplesse, une susceptibilité de prendre des directions diverses selon les exigences de la fin, une contingence toute contraire à la rigidité fatale que le déterminisme voulait lui donner.

La liberté va nous montrer sous un aspect plus frappant encore cette même contingence.

CHAPITRE VI.

La Liberté.

La preuve morale. Elle établit la certitude subjective du libre arbitre. Le sentiment intime. Il faut l'examiner réflexivement. — La liberté peut-elle apparaître à la conscience? Nous pouvons observer en nous-mêmes la préparation indéterminée de l'acte, sa production. — Le fait du libre arbitre : l'attention préparant le vouloir, la décision fruit de l'activité du sujet, le rôle des motifs. Une expérience schématique. — La condition subjective de la liberté : la réflexion et la délibération. La raison objective. — La liberté n'est-elle pas un nom donné aux causes inconnues du vouloir? — La causalité externe de la liberté. — La théorie de M. Bergson, la liberté et l'habitude. — Valeur de l'argument de conscience. — Les objections de fait : les hypnotisés et le libre arbitre, la criminologie.

Nous arrivions dans un précédent chapitre à cette conclusion, que certaines notions morales, certaines façons d'agir sur lesquelles se fonde la vie sociale, avaient pour base et pour unique explication l'intime conviction qu'ont les hommes d'être libres. Nous avons vu échouer tous les efforts tentés par les déterministes pour en rendre compte. Mais peut-on conclure de là à la fausseté de leur doctrine, à l'existence réelle d'une liberté indépendante au sein des phénomènes.

Il y a une distinction à faire. Il est clair que le sentiment de la responsabilité se fonde sur une croyance à une liberté réelle. Mais prouve-t-il la vérité de cette croyance et la réalité de son objet?

M. Fonsegrive ne le pense pas. Pour lui, « la vérité des notions morales dépend plutôt de la vérité du libre arbitre,

que la vérité du libre arbitre de l'existence des notions morales » (1).

Si l'on parvenait à établir dans une certitude absolue, non seulement l'existence des notions morales, mais leur bien-fondé, indépendamment de toute autre notion, il serait légitime d'en induire à l'objectivité de l'idée de liberté. Ainsi procède M. l'abbé Piat (2).

Pour cela, il produit un double argument. Le devoir est réel, dit-il, parce que s'il n'est pas réel, il faut nier la raison qui l'affirme à l'évidence, il faut admettre que l'homme est un être radicalement mal fait, puisque la nature lui aurait fixé une fin, tout en lui refusant le moyen de l'atteindre. C'est-à-dire, si nous comprenons bien, que le devoir impose à l'homme un idéal, qu'il serait incapable de réaliser s'il n'était pas libre.

Mais cet argument est-il définitif? Constitue-t-il une *demonstratio per se stans?* Ne sommes-nous pas, au contraire, obligés de remonter plus haut pour en établir, sans réplique, les conclusions?

Il faut accorder une valeur objective aux notions que la raison affirme à l'évidence, ou qui sont le fondement nécessaire de la vie sociale. Or, dira-t-on, telles sont les notions morales.

Distinguons. La notion d'une loi de la conduite humaine et d'une certaine nécessité de s'y conformer est évidente et nécessaire à l'ordre social. Cette notion n'est pas incompatible avec le déterminisme. Pour se mettre en opposition avec lui, il faut la dépasser et remonter jusqu'au sentiment de l'obligation morale et de la responsabilité humaine, tel que nous l'avons analysé tout à l'heure. Mais ce sentiment-là est-il évident à la raison en dehors de la liberté, est-il impossible à nier?

Le fait est qu'on l'a nié, comme on a nié la liberté, et que

---

(1) *Essai sur le libre arbitre,* p. 502.

(2) La Liberté, t. II, chap. I. *La preuve morale,* Lethielleux, 1894.

dès qu'on nie la liberté, il s'évanouit. Il précède l'idée du libre arbitre, quant à la clarté des notions ; il en découle, quant à la certitude objective. Expliquons-nous. Le sentiment de la responsabilité, disons-nous, précède l'idée du libre arbitre, quant à la clarté des notions. Ainsi que nous l'avons dit, le sentiment de la responsabilité n'est que l'aspect pratique du sentiment de la liberté. Se rattachant aux besoins de l'action, il fait nécessairement l'objet d'une attention plus constante, il doit être mieux remarqué. Mais la certitude de l'existence de la responsabilité dépend de la certitude de l'inexistence de la liberté; la notion de la responsabilité implique la notion de la liberté, elle en est un aspect plus complexe. Elle peut donc nous conduire à reconnaître que nous possédons au sujet de celle-ci une croyance profondément ancrée. Mais il restera possible à l'adversaire de nous objecter que cette croyance elle-même est illusoire et, avec elle, toutes les croyances qu'elle entraîne. Il faudra, pour clore le débat, lui montrer le bien fondé de cette croyance.

Le sentiment du devoir implique l'existence en nous d'un pouvoir libre de s'y conformer toujours. Mais si nous n'avons pas ce pouvoir, toute obligation disparaît. Ne cessons-nous pas d'être astreints aux lois morales lorsqu'une cause quelconque, indépendante de notre volonté, la met dans l'impossibilité d'obéir? L'excuse ne deviendrait-elle pas universelle si l'hypothèse déterministe était vraie. L'ordre moral continuerait de nous paraître bon dans l'ordre idéal, obligatoire pour des êtres libres s'il en est, mais non plus pour nous. Je le sais, il nous semble impossible que le devoir puisse ainsi être un leurre; mais n'est-ce point parce que nous croyons être libres et que notre éducation entière a été faite dans cette croyance? Les déterministes la prétendent erronée. Pour arriver à ce sujet à une certitude sans nuages, nous devons examiner leurs objections et tâcher de démontrer par des raisons intrinsèques la réalité de notre liberté.

Quant à établir que le sentiment de la responsabilité et de l'obligation, au sens moral de ce mot, est le fondement néces-

saire de la vie sociale, ce serait une tâche assez difficile. Tout ce qu'on pourrait dire avec certitude, c'est que ce sentiment est le support d'un ensemble de conceptions qui ont cours dans la société, qui contribuent sans doute à embellir et à poétiser la vie, mais qui ne sont peut-être pas absolument nécessaires.

Ces conceptions, l'humanité y tient, elle y croit fermement; on ne peut déduire logiquement de là qu'elle ne se trompe point. Il n'en est pas moins vrai qu'elle y croit, et qu'elle croit à la responsabilité humaine. Et voilà pourquoi nous avons vu les systèmes indéterministes partir de cette notion pour lui chercher un fondement dans la liberté. Mais le fait même que presque tous ont dû chercher ailleurs une base à la certitude de la liberté prouve qu'il y a un pas de plus à faire pour arriver à une conclusion définitive.

Une question nouvelle s'offre donc à notre examen. La valeur des constructions morales édifiées sur la croyance au libre arbitre dépend de la valeur de cette croyance, et pour procéder sûrement, il faut, avant tout, démêler sur quoi elle-même se fonde.

A première vue, pour un homme non habitué aux subtilités de la philosophie, cette question peut paraître oiseuse. N'est-il pas évident que nous sommes libres? Le témoignage de la conscience n'est-il pas d'une clarté qui défie toute objection? Que nous faut-il de plus?

Ce réalisme naïf est pourtant insoutenable. Il y a conscience et conscience. En affirmant, avant examen, que toutes les données de la conscience correspondent à des réalités, on ouvre la porte large au scepticisme. Il suffira de dévoiler les nombreuses illusions de cette conscience prétendue infaillible pour en ruiner à jamais le crédit.

Il est plus prudent, croyons-nous, et plus scientifique de ne rien préjuger avant l'examen de la question. Sans doute, nous croyons spontanément à la liberté, mais il faut traduire cette affirmation au tribunal de la réflexion. C'est bien ce que demandent les déterministes. Ils ne nient pas la croyance à la

liberté. M. Fouillée en fait un élément essentiel de sa théorie. Mais ils prétendent que cette croyance est illusoire.

La liberté, nous objectera-t-on, est un fait interne, se manifestant immédiatement à la conscience. En pareil cas, le témoignage de celle-ci est irrécusable. Il n'y a pas d'erreur possible. Ainsi, dès l'instant où la conscience nous affirme notre liberté, il est certain que cette affirmation ne peut avoir d'autre source que la perception de son objet, et tout examen ultérieur est inutile et impossible.

Cette argumentation repose sur une confusion. La conscience est chose complexe. Elle contient à la fois et des perceptions immédiates, et des souvenirs, des notions médiates, et de multiples combinaisons de ces éléments. Sans doute, dans la perception des données simples qui lui sont immédiatement présentes, elle est à l'abri de l'erreur. Elle voit ce qu'elle voit, par une intuition. Mais comment affirmer que la conscience ne nous révèle que des données immédiates; comment affirmer, en particulier, que l'idée de la liberté ne résulte pas de l'interprétation erronée de certaines d'entre elles? A priori, il n'est pas impossible qu'il en soit ainsi.

Analysons, en effet, le contenu de cette idée. Elle me représente un pouvoir, appartenant au moi, de se décider entre plusieurs partis possibles sans qu'aucune nécessité entraîne sa décision. Or, il est certain que, après avoir constaté une série de fois qu'en des circonstances semblables j'ai agi de façon toute différente, et d'autre part que chaque fois cette action a été suivie ou accompagnée d'un sentiment d'effort surgissant des profondeurs de la conscience obscure, je pourrais facilement, en combinant ces expériences, me faire l'idée que ces différentes décisions étaient l'œuvre d'une cause cachée au fond de mon être. Capable d'agir en sens contraire, elle me paraîtrait libre tant qu'une analyse attentive ne m'aurait pas montré la nécessité qui la régit. Je ne remarquerais pas la modification des états psychologiques qui entraînerait ma décision, la tendance inconsciente qui la produirait. Bien d'autres illusions semblables nous dominent : n'est-ce pas un fait qui paraît

indubitable, que je perçois au fond de moi-même le point de départ physiologique de l'effort musculaire? Et pourtant, il semble établi que je n'en perçois que l'accomplissement terminal.

Il serait donc possible que je me crusse libre sans l'être. Il nous faut dépasser les données de la conscience spontanée, et, à la lumière de la conscience réfléchie, examiner ce qui nous fait croire à la liberté.

Il est un indice qui doit nous porter à supposer que l'origine de cette croyance est une perception immédiate et objective : son inébranlable constance. Voilà beau temps que les déterministes dénoncent l'illusion du libre arbitre. Ils n'ont point réussi à la déraciner. L'enfant qui croit voir infléchi un bâton plongé dans l'eau, reconnaîtra son erreur si on lui montre le bâton resté droit, et il ne sera plus dupe de l'illusion. On peut détromper l'homme vulgaire qui se figure que le soleil tourne autour de la terre. Après avoir lu les analyses de M. William James (1), je ne prendrai plus le sentiment de l'effort musculaire pour un sentiment afférent, et je parviendrai à me rendre compte que ce que je considérais, faute d'attention, comme un effort en puissance, se ramène à des contractions effectuées. Aucun argument ne m'enlèvera la certitude de ma liberté, le déterministe lui-même la conserve. Que l'on me montre un déterministe pratiquant qui sincèrement ne se croit pas libre ou responsable, ce qui revient au même. Il n'y en a pas. Il faut qu'une croyance aussi solide repose sur une constatation objective et certaine. Il ne peut y avoir d'autres raisons à sa stabilité.

Faisons donc un pas de plus et tâchons de découvrir au fond de notre conscience, non plus cette fois un lointain reflet, mais la vivante réalité de ce mystérieux pouvoir du libre arbitre. Si nous y arrivons, nous aurons démontré, d'une manière scientifique et irrécusable, que notre croyance à la

(1) *The feeling of effort.* Boston, 1880.

liberté n'est pas illusoire, nous aurons établi en même temps le fondement du sentiment de la responsabilité.

Les déterministes opposent tout d'abord au témoignage de la conscience en faveur du libre arbitre une fin de non-recevoir. La liberté consiste à n'être point nécessité, à pouvoir choisir à son gré entre différents partis. Admettant même que ce pouvoir des contraires existe au fond de notre être, il ne pourrait, dit-on, nous apparaître.

Avant l'action, nous ne pouvons le connaître, puisque sa manifestation n'est encore que possible. Au moment de l'action, nous sommes toujours déterminés à agir en un sens donné, nous ne suivons qu'un seul parti à la fois, et au moment où nous le suivons c'est lui que nous préférons. Nous avons conscience de suivre nécessairement nos préférences et de ne pouvoir faire autrement; mais l'extrême mobilité de la vie psychique rend nos préférences instables : de là, l'illusion du pouvoir des contraires. Je me rappelle qu'en des circonstances analogues une décision en sens opposé a eu lieu, et concluant de là à la possibilité que la même chose se reproduise, je me figure qu'en ce moment je me décide comme je me décide, tout en pouvant me décider autrement. Ou bien, me reportant aux différents partis qui ont été en présence et n'ayant plus souvenir que des côtés avantageux du parti que j'ai rejeté, je l'envisage en ce moment de façon plus favorable et il en résulte que je crois m'être décidé en dépit de sollicitations prépondérantes. Au fond, ce n'est là qu'une interprétation erronée des faits.

Cette objection, formulée par Stuart Mill et par M. Fouillée, n'est pas sans difficulté. Au moment où nous sommes décidés, notre décision, évidemment, est une et déterminée. Elle se constitue par un acte; or, il est de l'essence d'un acte fini d'être déterminé. Et en tant que déterminé, il est nécessairement ce qu'il est. Il ne saurait être autre qu'il n'est. *Omne quod est, dum est, necesse est esse,* disait Aristote.

D'autre part, nous ne pouvons avoir conscience d'une pure puissance. Nous l'avons déjà noté plus haut en exposant

l'argumentation de Stuart Mill, nous ne connaissons que des actes. En tant que principe de ses opérations, l'âme échappe à ses propres prises; son existence est directement perçue, mais seulement lorsqu'elle agit, dans ses actes; on ne peut établir sa nature qu'indirectement par voie de raisonnement. De même en est-il de la volonté : en tant que simple pouvoir d'agir, séparé de tout acte, elle ne peut être connue directement. Elle fait l'objet d'une notion réflexe, résultat d'un raisonnement, d'une notion métaphysique, dépassant l'expérience immédiate. Ne puis-je, dès lors, avoir conscience d'être libre?

Il peut sembler, à première vue, que nous soyons acculés à une impasse. De toutes façons, notre pouvoir des contraires est invérifiable. Dans la puissance où il existerait, il est inconnaissable. Dans l'acte où il serait connaissable, il n'existe plus.

Il y a ici confusion. Ainsi que l'observait très justement M. Fouillée lui-même, nous ne percevons pas seulement en nous des décisions achevées; nous percevons encore des volitions incomplètes, des tendances à agir, des représentations de mouvements à moitié acceptées auxquelles correspond dans l'organisme le début d'un mouvement. Moins exactement, M. Fouillée ajoutait que la puissance n'était pas autre chose. Les tendances sont déjà plus que la puissance, elles constituent des actes, mais des actes incomplets, des commencements d'actes, auxquels manque un dernier achèvement.

Ces premiers actes constituent un intermédiaire entre la pure puissance et l'acte déterminé. Ils permettent de saisir et d'expérimenter la faculté dont ils émanent, non pas sans doute dans sa nature intime, mais en tant qu'elle agit et qu'elle opère.

Je me promène au hasard d'une flânerie désœuvrée et, tout en marchant, je songe à un acte de mauvais gré dont je viens d'être la victime. J'en connais l'auteur, je le sais malhonnête, mais puissant; une irritation violente m'anime contre lui. A ce moment, au détour du chemin, je l'aperçois venir. Une impulsion soudaine s'empare de moi. Au grand soleil, aux yeux de la foule, si j'allais l'apostropher, lui crier publiquement sa

honte et mon mépris, l'humilier et me venger? Un instant et c'est fait. Mais aussitôt surgit devant moi, très nette, l'idée des conséquences que peut avoir un acte de violence : des représailles possibles, mon avenir brisé. J'hésite. Une délibération se fait, durant laquelle je me sens également prêt aux deux partis : que je repousse les conseils de la prudence, l'injure est sur mes lèvres, je suis prêt à m'élancer : que j'accueille les pensées plus calmes qui s'insinuent dans mon âme, mon trouble s'apaisera bientôt. Lorsque j'ai le doigt sur la gâchette d'une arme chargée, le coup ne partira qu'avec ma permission : une situation analogue se présente dans l'ordre interne : j'ai les deux alternatives en main; à moi de décider.

Ma volonté n'est donc plus en puissance, elle est en acte; elle peut être objet d'expérience. D'autre part, elle n'est pas déterminée, les deux termes du choix sont présents à la conscience. L'objection de Stuart Mill tombe à faux.

M. Fouillée cependant insiste. Il admet que je perçoive l'efficacité externe de mes états de conscience. Avant de poser un acte, j'ai conscience de ce que je puis faire, en ce sens que je me sens capable d'agir comme je le veux. Mais je n'ai pas conscience avant d'avoir voulu, de pouvoir vouloir à mon gré. J'éprouve des tendances diverses à agir; l'une d'elles finira par prédominer et par triompher des autres, mais ce dénouement est encore en pure puissance, et je ne puis savoir s'il est indéterminé. D'autre part, mes états de conscience sont toujours uniques; à chaque moment, la pensée est plus sur l'un des côtés de l'angle que sur l'autre; au moment de la décision, je ne me trouve jamais qu'en présence d'un seul parti, qui est précisément celui que je choisis. S'il y a quelque indétermination dans ma volition définitive, elle ne peut donc jamais m'apparaître. Avant que je veuille, elle ne tombe pas sous les prises de la conscience. Lorsque je veux, elle a disparu.

Une chose est négligée dans ce dilemme. Ce n'est pas seulement le pouvoir d'agir qui se trouve incomplètement en acte, durant le conflit des tendances; le pouvoir de décider est, lui aussi, sorti de la pure puissance. L'argumentation de M. Fouil-

lée repose tout entière sur ce postulat, que la volonté n'existe pas. S'il en est ainsi, évidemment, s'il n'y a en moi qu'une somme d'états de conscience, ainsi que le veut Spencer, si je ne suis que le théâtre de luttes entre des tendances adverses, sans que je puisse intervenir et décider entre elles, il est clair que toute volition doit paraître déterminée.

M. Fouillée a raison de dire que, pour arriver à l'idée du libre arbitre, on a séparé la volonté des motifs. Les tendances, de fait, aboutissent à un terme unique. Avant le dénouement du conflit, j'ignore seulement laquelle d'entre elles arrivera à éliminer les autres; mais, à moins d'être à même de modifier ce résultat par mon activité, je n'ai aucune raison de le croire indéterminé. La puissance active, dont le psychologue français reconnaît l'existence dans nos premiers vouloirs, est, par hypothèse, déterminée à un seul terme. Il n'y en a pas une, elles sont plusieurs, mais correspondant chacune à un motif, et à un seul. Mais est-ce bien l'exacte réalité des faits?

A un autre endroit, après avoir exposé les critiques que l'on peut diriger contre la théorie par laquelle Spencer rejette la réalité d'un moi, M. Fouillée ne peut s'empêcher de conclure « que, comme sujet pensant, le moi est impossible à nier (1) ».

C'est un aveu que nous retenons. Et, de fait, on ne peut nier que toutes nos représentations présentent un côté subjectif.

Sur ce terrain, l'observation interne est le premier témoin à consulter. Il est absurde de chercher à connaître nos activités par l'expérience externe, alors que la conscience les atteint immédiatement. Pourvu qu'on ait soin de remonter jusqu'à ses données directes et simples, on doit les reconnaître toutes certaines. Or, l'expérience la plus élémentaire nous révèle qu'en outre d'un contenu, nos états de conscience ont un contenant; ils ne sont pas seulement des états, mais les états d'une conscience. Si nos connaissances sont des représentations

(1) *Liberté et déterminisme*, p. 81.

d'objets, elles sont aussi les manifestations d'une activité, en vertu de laquelle seule il y a connaissance véritable, et qui constitue la réaction du sujet à l'impression extérieure. La science, d'ailleurs, est ici d'accord avec le sens commun. Nous ne pouvons nous étendre sur ce point. Contentons-nous de rappeler les résultats des expériences de la psychologie physiologique. On a mesuré le temps de réaction, le temps écoulé entre une excitation sensorielle perceptible pour le sujet et l'accomplissement d'un mouvement volontaire. Ces expériences ont été faites de telle façon que les temps employés au processus de conduction nerveuse de l'organe au cerveau et du cerveau aux muscles moteurs dussent rester égaux, et on a constaté que, selon la difficulté que le sujet devait éprouver à se rendre compte de l'impression et à y adapter sa réaction volontaire, la durée du processus variait notablement. La fonction aperceptive se trouvait ainsi expérimentalement constatée [1]. Selon Wundt, cette fonction se révèle avant tout dans l'attention, qui fait entrer une perception vague dans le point de regard de la conscience; on la retrouve dans la volonté, qu'elle coïncide ou non avec des mouvements musculaires externes. Ce n'est donc pas une illusion qui nous fait saisir dans notre conscience une activité originale et propre. Dès lors, nous nous trouvons en mesure de répondre à l'argument de M. Fouillée.

Lorsque les tendances surgissent en moi, lorsque j'ai l'idée d'insulter un ennemi et que cette idée reçoit déjà un commencement d'exécution, l'activité que nous signalons est en acte. Elle s'est tournée vers l'idée, spontanément elle s'est convertie vers elle, elle l'a voulue. Si l'idée opposée n'avait pas surgi, cette première volition spontanée eut été jusqu'à l'exécution. Mais à aucun prix, on ne peut en faire, avec M. Fouillée, une sorte de conséquence et de retentissement de l'idée. Ce qu'il y

---

[1] Cf. WUNDT, *Éléments de psychologie physiologique,* chap. XVI, trad. Alcan, 1886.

a d'objectif dans l'idée est absolument inactif; toute sa force pratique lui vient de la conversion du sujet vers elle. Disons plus, au lieu que l'idée produise l'activité, c'est l'activité au contraire qui enveloppe et soutient l'idée.

Sans l'activité du sujet, il n'y aurait pas de perception. Une perception n'est pas purement passive, le mot le dit, elle est acte, l'acte d'un sujet qui perçoit. Mais par la simple perception, l'objet n'est entré que dans la conscience vague ; à celle-ci s'oppose ce que l'on a appelé, par une heureuse comparaison avec la vision sensible, le point de regard de la conscience. L'objet y entrera, toujours en vertu de la même activité. Ordinairement éparpillée sur plusieurs objets, l'attention la concentre sur un seul qui acquiert par là une netteté de présence toute particulière. Il doit en être ainsi, puisque l'énergie qui se trouvait dépensée à représenter une multiplicité d'objets, se trouve maintenant utilisée tout entière à en représenter un seul.

Comment s'est opérée cette transformation? L'activité cognitive ne peut avoir d'elle-même deux modes différents d'opération. Elle doit avoir été soumise à l'action d'une activité d'autre nature qui la domine et qui la contient. Je me laisse bercer au gré d'une rêverie vagabonde, les images les plus hétérogènes se succèdent dans mon esprit avec une intensité assez faible, il n'y a pas d'attention ; mais au milieu de ce flot indistinct surgit le souvenir d'un être aimé absent, et voilà que le brouillard qui noyait ma conscience se dissipe soudain ; tout autre souvenir s'efface, et, comme un rayon de soleil perçant les nuages, l'image de mon ami apparaît seule, nette et lumineuse. Qui n'a éprouvé ce passage de la rêverie indéfinie à la conscience claire et distincte? L'exemple choisi nous permet d'en deviner la cause. Les souvenirs qui passaient étaient indifférents, il n'occupaient que l'activité cognitive. L'image de l'ami absent fait fibrer les tendances affectives, elle a réveillé l'intérêt endormi : la volonté a été mise en acte, c'est elle qui a agi sur l'activité cognitive et lui a imposé une concentration anormale.

L'attention est ainsi soumise à la volonté; dès qu'une idée est objet d'attention, elle est vraiment soutenue, portée par l'activité volitive. C'est le contraire de ce que voulait M. Fouillée.

Revenons maintenant aux préliminaires de la décision. L'idée d'un acte à poser a été objet d'attention, elle est, dès lors, entre les mains de la volonté avec tous les motifs qui l'accompagnent; l'idée de l'acte opposé se trouve dans les mêmes conditions. Admettons qu'elles ne puissent être toutes deux à la fois dans le champ de regard de la conscience, ce n'est toujours pas d'elles-mêmes qu'elles y entreront successivement. C'est la volonté qui, alternativement, les fera surgir.

Or, au moment de la décision, qu'arrivera-t-il? L'une des deux idées acquérant une prédominance complète et occupant la conscience, va-t-elle entraîner une volition, suivie ou non, selon sa nature, d'actes extérieurs? Les déterministes se figurent ainsi la chose et, en effet, c'est ce qui se passe, mais ce n'est pas tout. La prédominance de l'idée qui triomphe s'obtient précisément par le fait de l'activité volitive qui la soutenait et commandait le jeu des représentations. Cette même activité, maintenant, se tourne définitivement vers elle, de tout son poids, et c'est ce qui constitue la volition. Elle ne surgit pas soudainement, par l'action de l'idée et des motifs; depuis longtemps elle se trouvait préparée dans la conscience, par une force maîtresse de l'idée et des motifs. D'autre part, les deux idées sans doute n'occupent pas en même temps, avec la même intensité, le regard de l'attention, tant qu'elles restent séparées l'une de l'autre. Cela est impossible. Mais il n'en résulte pas que l'idée moins favorisée disparaisse entièrement de la conscience. L'attention n'est jamais si absolue, qu'à côté d'elle et dans une certaine ombre il ne subsiste une conscience obscure d'autre chose que l'idée qu'elle vise. D'une certaine façon même, les deux idées occupent ensemble le point de regard. Elles sont, en effet, conçues comme opposées, et de là résulte que chacune est toujours perçue en relation avec l'autre et l'impliquant en quelque sorte dans sa propre

compréhension. On conçoit ainsi d'autant mieux que toutes deux puissent se trouver, ensemble, soumises à la volonté.

On voit aussi que tous les préliminaires de la décision sont présents à la conscience. Nous ne la constatons pas seulement accomplie, nous en percevons la genèse, et dès lors, il sera facile de constater si c'est avec ou sans nécessité qu'elle se produit.

Comment nous décidons-nous? Toujours sous l'action nécessitante d'un motif, répond le déterminisme psychologique. Et d'après lui, ce serait là ce que révèle la conscience. Nous n'agissons jamais sans raison, toujours nous avons un motif d'agir comme nous le faisons. Selon le mot de S. Mill, « je ne trouve pas que j'aurais pu choisir un parti tout en préférant l'autre ».

Là gît l'erreur des déterministes. Ils se représentent les motifs comme des êtres actifs, déterminant une volonté passive ou nulle. Au contraire, la volonté est active dès avant la décision, elle se dirige elle-même vers les partis en présence. Il est clair que je n'aurais pu choisir un parti, tout en préférant un autre. Mais préférer, c'est choisir. C'est la volonté qui préfère et c'est ainsi qu'elle choisit.

Pourtant, il semble bien que nos préférences nous soient imposées par la force plus grande des motifs favorables au parti que nous prenons. Ce parti n'est-il pas toujours, en effet, celui que nous jugeons le meilleur? Peut-être à un autre moment lui préférerons-nous son opposé; toujours est-il que nous ne préférons jamais que le meilleur ou du moins celui qui nous paraît le meilleur? Or, qu'une chose nous paraisse meilleure, c'est affaire de jugement, de connaissance, affaire objective donc, tenant aux circonstances diverses, à la clarté plus ou moins grande de notre esprit, à nos dispositions du moment; mais tout cela nous est donné, ce sont les antécédents de la décision, ce n'est pas nous. Si une autre chose nous paraissait meilleure, nous nous déciderions autrement; mais il ne dépend pas de nous qu'une chose nous paraisse meilleure, toujours la nécessité nous mène.

Que répondre? Des suites de la décision libre on fait des antécédents de cette décision. Le parti préféré est celui qu'en ce moment je trouve le meilleur. Non pas seulement le meilleur au point de vue abstrait, ce qui ne suffirait pas, car je ne fais pas toujours ce qui est meilleur au point de vue abstrait; mais le meilleur concrètement pour moi et d'après moi. Qu'est-ce à dire? Mais précisément que je le préfère. Voilà ce dont il importe de bien se rendre compte. Ce jugement en dernier ressort dont j'ai conscience, et qui déclare que l'objet préféré en ce moment est préférable, est l'œuvre d'une décision. L'objet n'est pas préféré, parce que je le juge préférable, je le juge préférable, parce que je le préfère. Et la preuve, c'est qu'à côté de ce jugement directement pratique, il en subsiste souvent un autre qui me dit tout le contraire.

Video meliora proboque
Deteriora sequor.

Le « deteriora sequor », c'est la décision, c'est aussi le jugement qui l'accompagne et lui est conforme.

Telle est, croyons-nous, la réalité du fait de conscience. Je constate que ma décision dépend de moi; que le jugement pratique qui l'accompagne, déclarant qu'en ce moment je trouve meilleur le parti sur lequel elle porte, est mon œuvre encore. Et de là, je conclus à bon droit que ma décision serait autre si je le voulais, sans que les antécédents soient modifiés, parce qu'elle ne dépend pas des antécédents, parce que, au contraire, les antécédents dépendent d'elle, du moins ceux qui lui sont nécessairement liés. Je ne puis pas vouloir en dépit des motifs pour lesquels je veux; ma décision est toujours conforme à mes préférences, mais mes préférences sont mon œuvre; d'après un mot qui a fait fortune : les motifs sont mes motifs.

La liberté est donc en germe, avant la décision. La lutte des tendances et des motifs, que décrivent les psychologues déterministes, est entre les mains de la volonté. La délibération est en partie son œuvre. En partie, disons-nous, et il nous faut

insister sur ce point. Nous venons de reprendre à l'école néocriticiste la formule qui lui est chère : « Les motifs sont mes motifs ». Qu'on ne se méprenne pas sur le sens que nous lui donnons. A entendre M. Renouvier, à entendre surtout les contingentistes qui relèvent quelque peu de lui, il semblerait parfois que la volonté possédât un pouvoir créateur de motifs, qu'elle fût en état de les faire sortir en quelque sorte du néant. M. Fouillée leur reproche à ce propos de remplacer la naissance inexpliquée d'un vouloir, impliquée dans la théorie de la liberté d'indifférence, par la naissance, la création encore plus inexpliquée d'un motif, et de reculer ainsi la difficulté. Sans entamer la question de la spontanéité des substances, dont nous aurons à dire un mot au chapitre suivant, notons ici qu'au point de vue psychologique, nous ne prétendons nullement que la volonté crée des motifs. Les motifs existent en nous, de même qu'existent en nous nos tendances, par le fait des objets qui s'offrent à notre connaissance, des images qui se sont accumulées dans notre imagination, des dispositions naturelles qui nous portent à les aimer ou à nous en éloigner. La volonté ne peut même les évoquer entièrement à son gré. Elle ne fait que diriger l'activité cognitive, et elle la dirige suivant ses propres lois : il ne lui appartient pas de voir et de connaître, il ne lui appartient pas de créer un objet, mais l'objet étant présent, en vertu d'associations nécessaires, il lui appartient, non de le faire voir, mais de le faire regarder.

Encore ne peut-elle faire regarder que ce qu'il y a dans l'objet. Cela suffit, cependant, pour qu'elle puisse en altérer l'aspect, en obligeant l'activité cognitive à porter son attention sur certains points, à en laisser d'autres dans l'ombre. Au moyen de cette abstraction, elle peut modifier jusqu'à un certain point les jugements que forme l'intelligence, mais seulement dans les limites où l'objet s'y prêtera. Nous aurons à revenir sur ce point, mais il nous fallait éviter une interprétation inexacte de notre pensée.

D'une délibération soumise à la volonté peut surgir une décision libre. Jamais nous ne songerions à prétendre que

toutes les actions de l'homme sont libres. La conscience vulgaire n'attribue cette propriété qu'à certaines actions bien spécifiées, à celles que l'on dit délibérées. Pour poser une action méritoire ou coupable, dit-on couramment, il faut savoir ce que l'on fait. Seule l'action posée en pleine connaissance de cause, l'action délibérée entraîne la responsabilité. Seule, nous la jugeons méritoire ou coupable, parce que seule nous la jugeons vraiment libre. Que d'autres actes, non délibérés, puissent être libres également, c'est là une question que nous ne pouvons encore trancher ici. Il nous semble, en tous cas, que nous n'aurions pas directement conscience de la liberté de pareils actes.

Mais les actes délibérés ne sont pas dans la vie humaine, chose si transcendante, si réservée aux sublimes hauteurs de l'action morale, que l'on a parfois voulu le prétendre. M. Fouillée propose une expérience qui nous fournit un exemple de décision des plus simples. Sur une page blanche, aussi voisins que possible l'un de l'autre, se trouvent deux points A et B ; à un pouce de la page, à égale distance des deux points, je tiens ma plume suspendue. Je veux la poser sur l'un des points. Sur lequel la poserai-je?

Notons que, par hypothèse, je veux marquer l'un des deux points. Il s'agit uniquement de savoir lequel des deux.

Sans doute, la question pourrait ne pas se poser. Je pourrais avoir décidé d'avance de marquer le point A ; je pourrais aussi, avant toute réflexion, après avoir décidé de marquer l'un des points, me trouvant devant la page blanche, marquer aussitôt le point A s'il tombe le premier sous mon regard. Mais tel n'est pas le cas. Précisément, dans le but d'instituer l'expérience en question, j'ai artificiellement pris soin de séparer la décision générale : je veux marquer l'un des deux points, de la décision spéciale : je veux marquer le point A ou je veux marquer le point B. Par le fait même que la question se pose, il y a un imprévu dans l'action et une décision à prendre, afin d'y mettre ordre. Il se produit ce qui se produit toujours en pareil cas, une réflexion.

Nous parlions tantôt de conscience et de point de regard de la conscience, nous parlions d'activité aperceptive et volitive. A l'état normal nous avons conscience obscure, subconscience, si l'on veut, de l'activité qui s'exerce en nous. Nous voyons des représentations, nous ne faisons qu'entrevoir ce qui nous les fait apparaître. Nous voulons et nous ne voyons que les effets externes de nos vouloirs, sans les voir sous leur face interne. Mais, à certains moments, nous prenons conscience de nous-mêmes, l'attention se porte vers notre activité et la fait entrer dans le point lumineux de la conscience. Nous nous regardons voir et agir.

C'est ce qui se passe lorsque nous voulons nous étudier nous-mêmes, condition qui se vérifie dans l'expérience de M. Fouillée. Mais c'est aussi ce qui a lieu chaque fois qu'il se produit un heurt, une difficulté quelconque dans le cours de notre existence. L'attention est généralement attirée là où se trouve l'intérêt pratique; son rôle est de préparer le vouloir. Lorsque tout est normal, l'intérêt principal est au dehors de nous; nous adapter aux choses, telle est la grande affaire de chaque instant, et pour cela, il nous suffit de connaître les choses, par un regard direct; nos volitions se feront d'après cette connaissance, selon des habitudes acquises. Il n'y aura pas, sinon de liberté, du moins d'acte parfaitement libre. Mais survienne la moindre complication, il nous faut revenir aux rouages internes pour leur donner une adaptation nouvelle. L'attention se reporte sur le dedans.

Dès lors, nous pouvons juger et nous rendre un compte exact de la situation, et nous constatons d'une part notre volition générale : poser la plume sur l'un des deux points, d'autre part la possibilité d'exécuter cette volition de deux façons différentes. Ces termes étant clairement présents à l'esprit, nous pouvons voir leurs rapports, et aussitôt il nous apparaît qu'il n'y a aucune connexion nécessaire entre le but que nous voulons et l'un ou l'autre des deux moyens qui nous permettent d'y parvenir. Abaisser la plume et en finir, c'est ce que je veux; pour cela, il est indifférent que je l'abaisse sur le point A ou sur le point B.

Je considère successivement les deux points, mes nerfs s'adaptent aux deux mouvements possibles, les deux volitions se forment à cet état incomplet que nous avons déjà signalé Elles sont prêtes, il ne manque que le dernier déclic; un pouvoir intime retient la décision prête à se faire, il n'est autre que la volonté ayant pris possession d'elle-même grâce à la réflexion, et se dominant à son gré. Comment va se dénouer la situation?

M. Fouillée signale justement deux dénouements possibles. Je puis ne plus faire attention à rien, fermer les yeux et laisser aller ma main au hasard. Je puis continuer à considérer les deux points et, à un moment donné, fatigué de l'expérience, je poserai la plume sur celui des deux auquel je me trouverai penser et qui aura par là même une raison de plus en sa faveur. Cette décision se trouvera en connexion nécessaire avec la décision d'agir en ce moment, elle ne sera libre que si cette dernière l'est aussi. La difficulté n'est que reculée; mais si la liberté ne se rencontre pas dans un cas d'indifférence aussi accentué que celui que nous venons d'analyser, à plus forte raison sera-t-elle absente de situations plus tranchées, et il est probable qu'elle n'existera nulle part.

De ces deux manières, pour me décider, je renonce à décider et je laisse le hasard décider pour moi. Selon M. Fouillée, il n'y aurait pas d'autre solution possible.

Nous croyons, au contraire, qu'il y en a une et que ce sera même la plus commune. Le lecteur pourra, s'il le veut, s'en rendre compte en reprenant l'expérience. Au lieu de penser alternativement les deux points A et B, au lieu d'attendre passivement que la chose me fatigue et que la décision se fasse toute seule, j'ai un moyen de me décider plus activement. M. Fouillée l'a très bien noté; tant que je penserai également aux deux points, je ne me déciderai pas : il faut que dans une certaine mesure je fasse abstraction de l'un des deux pour ne penser qu'à l'autre, et alors c'est sur lui que j'abaisserai ma plume. Mais je ne laisse pas cette abstraction se faire alternativement jusqu'à ce qu'elle me tire d'embarras; je la fais

moi-même. La réflexion, qui m'a fait voir la situation, l'a mise tout entière entre les mains de la volonté. Intimement liée à la connaissance, celle-ci ne saurait agir à part d'elle, mais, se dominant et dominant la pensée qui la guide, elle se décide en fixant l'indétermination de la pensée, en se faisant une raison.

Au moment où j'abaisse ainsi la plume sur le point A, ma décision procède d'un double facteur : la résolution de mettre un terme à. l'expérience et la détermination de la pensée au point A. Pour M. Fouillée, cette dernière détermination se fait au hasard. Pour nous, au contraire, elle est le fait de la volonté maîtresse de la pensée.

Et pourquoi la volonté détermine-t-elle la pensée au point A plutôt qu'au point B? Parce qu'à ce moment, c'est le point A qui est le mieux présent? Si l'on examine bien les faits, les deux points sont, avant la décision, également présents à la conscience, ils ne forment qu'une représentation. Je dois la scinder par un effort qui procède de l'activité volitive, et que rien ne m'entraîne à faire dans un sens plutôt que dans l'autre. Si je le fais dans le sens du point A, c'est uniquement parce que je le veux. A cela, il n'y a plus d'autre raison.

L'effort volitif est donc vraiment original ; par lui je suis le père de mes actes, selon le mot d'Aristote. Il n'est soumis à aucune cause déterminante ; il n'est pas pour cela irrationnel, nous l'avons montré, mais il n'est pas davantage asservi à ses raisons, il se fait ses raisons à lui-même. Après avoir accompli cet effort, ma liberté n'est pas épuisée et détruite. Elle subsiste. J'ai conscience de pouvoir modifier à mon gré le résultat que j'ai été seul à produire. Pour vouloir, j'ai dû me déterminer en me donnant un motif. Mais il est clair, et je le sens bien, qu'après me l'être donné, je puis me l'enlever. Je reste donc libre, après avoir voulu, de revenir sur ma décision, de vouloir le contraire, de vouloir autre chose, et je ne continue à vouloir dans le même sens que parce qu'il me plaît ainsi.

L'acte est donc libre à trois stades successifs : dans la délibération qui le prépare, dans la décision qui le constitue,

dans la volition continuée qui le maintient. Il est nôtre, il le reste.

Quant aux explications que l'on prétendait donner du fait de conscience que nous venons d'analyser, elles pourraient peut-être rendre compte de l'origine de l'idée de liberté chez un sujet qui ne serait pas libre. A coup sûr, elles n'expliquent pas comment cette idée surgit en nous. Nous croyons être libres, parce que nous voyons que nous posons des actes libres. Nous croyons n'être pas déterminés à vouloir un objet, non parce que cet objet, pris abstraitement, ne nous déterminerait pas, et que nous oublions qu'il nous détermine *hic et nunc*, mais parce que nous savons que s'il nous détermine *hic et nunc*, c'est que nous le voulons bien. Et de même, si un acte passé nous apparaît libre, ce n'est pas uniquement parce que nous avons conscience que les motifs qui nous ont alors déterminés ne nous déterminent plus, mais parce que nous avons le souvenir de ne nous être déterminés que par notre fait.

Sans doute, ainsi que l'observe finement M. Fouillée, nous avons conscience que si nous étions aujourd'hui exactement dans les mêmes circonstances, avec les mêmes préférences, nous voudrions de même. Mais il n'en résulte pas que nous n'ayons pas conscience d'avoir été libres dans notre vouloir. Ces préférences, auxquelles il nous semble qu'il ait été lié au point d'en être inséparable, ont été notre œuvre; et le fait signalé par M. Fouillée signifie seulement que si nous voulions encore la même chose, nous avons conscience que nous ne voudrions pas autre chose.

Chez le sujet, la condition première de l'acte libre, conscient, est, nous l'avons fait voir, la réflexion. Mais du côté de l'objet, quel est le caractère qui fait qu'un être usant de réflexion n'y tende pas nécessairement? Notre exemple de tantôt va nous permettre de le toucher du doigt.

Pour bien délimiter l'expérience, nous avions supposé que nous étions d'abord décidés à poser la plume sur l'un des deux points. Pourquoi pouvions-nous indifféremment choisir

le point A ou le point B? C'est que la réflexion, nous faisant voir le rapport de ces deux partis à notre vouloir, nous montrait qu'aucun d'entre eux n'était indispensable au but que nous nous proposions. Dès lors, il y avait là une indétermination qui ne pouvait être rompue que par un effort libre.

Mais ce but lui-même, marquer l'un des deux points, ne pouvions-nous à son tour, ne pas le vouloir? Il eût suffi pour cela que la réflexion l'enveloppât de ses clartés; aussitôt la question se fût posée : quel est le motif que nous avons d'agir ainsi? De finir l'expérience? Et pourquoi la finir? Pour en connaître le résultat, pour pouvoir continuer notre travail. Le but auquel nous nous arrêtions d'abord se trouve rapporté à un but ultérieur : tel est le procédé que suivra la réflexion chaque fois qu'elle se portera sur un objet voulu. Procédé tout naturel d'ailleurs, puisque, nous l'avons dit, nous ne réfléchissons que pour éclairer notre volonté, en mettant en lumière le rapport de convenance qui existe entre elle et son objet. Pour le découvrir, il faudra remonter à une tendance antérieure plus profonde et plus constante de la volonté, à l'appétition d'un objet plus général. Par rapport à celui-ci, le moyen sur lequel porte la délibération ne sera parfois qu'un moyen partiel; à côté de lui, il y en aura d'autres également bons; le choix devra se faire. Il se fera par le procédé que nous avons analysé plus haut. Dominée par la volonté, la pensée se portera sur un seul moyen en faisant abstraction des autres, et ainsi se résoudra l'indétermination.

Ou bien le moyen sera seul à conduire à la fin désirée. Mais il ne sera pas, à tous les points de vue, parfait, il présentera des côtés défectueux. Si la volonté tend à atteindre son objet d'une façon tout à fait adéquate, elle ne sera pas nécessitée à choisir un pareil moyen. Elle pourra diriger l'attention avant tout sur ses côtés défectueux et ainsi encore, grâce à une abstraction, elle pourra ne pas le vouloir. Enfin, parfois, le moyen mènera au but avec certitude et d'une manière complète. Mais le but lui-même pourra devenir moyen à un point de vue supérieur, et encore une fois il y aura liberté.

Dans l'expérience que nous faisions tout à l'heure, nous avions artificiellement supposé une volition que nous ne dépassions pas. Mais il est très rare que dans la vie réelle les choses se passent ainsi. Du moment que nous réfléchissons, l'esprit suit sa loi, il remonte d'un moyen à l'autre. Je veux connaître le résultat de mon expérience, pourquoi? Pour pouvoir continuer mon étude. Pourquoi continuer mon étude? Parce que le temps me presse. Toutes ces questions se superposent, s'emboîtent l'une dans l'autre et, sans les formuler nettement, je les entrevois au moins. L'esprit ne se repose jamais dans le particulier, il lui faut l'universel, le général, l'unité du regard embrassant, d'un coup, l'ensemble d'une vaste multiplicité.

N'y a-t-il pas un terme à cette ascension? Il y en a un dans la volition du bien général. C'est l'aspect le plus universel que puisse revêtir l'objet d'une appétition, il n'y a pas à remonter au delà. Ce jugement « je veux mon bien » est le premier principe de l'ordre pratique. Il se retrouve dans tous les jugements particuliers que nous portons sur nos actions. Il serait impossible pour nous de ne pas y adhérer, et il serait impossible aussi d'adhérer à un jugement pratique qui n'impliquerait pas ce jugement fondamental. Rien ne peut être le terme d'un vouloir sans apparaître comme un bien. Mais ce bien, nous ne le voulons pas tel quel, nous le voulons absolu, nous le voulons adéquat. Seul, le bien sans mélange est le terme dernier de notre tendance, idéal que nous poursuivons, sans l'atteindre, à travers tous les biens de la terre.

Il ne saurait, d'ailleurs, en être autrement du moment que l'objet de notre tendance fondamentale est le bien universel, le bien comme tel. Tout bien qui n'est pas le bien suprême sera toujours, par quelque côté, défectueux; dès lors, la réflexion pourra nous le montrer sous cet aspect, il ne saura nous satisfaire. Pour le vouloir, il faudra toujours fermer les yeux, faire abstraction de quelques-uns de ses aspects. Il faudra toujours un effort par lequel nous en ferons nous-mêmes un mobile suffisant de vouloir.

Voilà pourquoi nous nous sentons libres à l'égard de tous les objets qui s'offrent à nous, en vertu de cette faim d'absolu qu'aucun ne pourra jamais rassasier pleinement. C'est là la liberté de choisir, la « libertas specificationis ».

A côté d'elle se trouve la liberté de vouloir, la « libertas exercitii ». Du moment, en effet, que par la réflexion j'ai pris possession de moi-même, j'ai en main mon activité tout entière, cognitive et volitive, et je la domine. Dès lors, je puis non seulement la diriger, mais je puis aussi la suspendre. Et c'est même parce que je puis la suspendre que je puis la diriger; sinon le jugement actuellement présent m'entraînerait nécessairement. Mais comme je puis ne pas vouloir, je puis indéfiniment rejeter le jugement formé, je puis le modifier à mon gré, et ne le suivre que lorsque vraiment il me plaît. Et pourquoi puis-je ne pas vouloir?

La raison en est toujours la même. C'est que l'objet quel qu'il soit, d'un acte particulier, ne peut épuiser la capacité infinie de notre tendance fondamentale. A l'égard du bien parfait, la volonté, si elle pose un acte, ne pourra que le vouloir de toute son énergie. Mais elle pourra s'abstenir de poser cet acte. Car, si l'objet est appétible de tous points, la volition qui l'atteint reste imparfaite; elle est particulière et finie; elle peut être gênante à certains points de vue. D'ailleurs, à côté d'elle, d'autres nous sont ouvertes, et cela suffit pour que nous puissions ne pas la poser. Nous n'aurons qu'à détourner notre attention du bien qui nous apparaît et à passer à un autre vouloir.

Nos décisions ne sont jamais irrationnelles. Elles sont l'œuvre d'un pouvoir qu'aucun objet ne détermine, qu'aucun jugement n'entraîne, mais qui se détermine lui-même d'après des jugements formés sous son empire et en quelque sorte par lui. Telle est la conclusion de cette analyse.

Nous avons saisi le fait du libre arbitre dans son intime réalité. Nous avons montré que l'homme a conscience de se déterminer à vouloir. Une objection subsiste contre la portée de ce sentiment. N'est-il pas simplement le voile d'une igno-

rance? La conscience de l'indépendance ne se ramène-t-elle pas, selon le mot de M. Fouillée, à l'inconscience de la dépendance?

Nous avons jusqu'ici laissé cette objection sans réponse. Nous devons y toucher; notre réponse sera brève.

Il ne s'agit pas, remarquons-le, pour nos adversaires, de prétendre que nous nous croyons libres dans la même mesure où nous ignorons les mobiles qui nous font agir. Il est clair que c'est avant tout dans le domaine de l'action réfléchie qu'apparaît la liberté. Mais dans ce domaine, si nous nous reportons aux analyses que nous venons de faire, il y a un moment où nous nous rendons compte qu'au lieu d'obéir uniquement à des motifs d'ordre objectif, nous nous déterminons nous-mêmes. Il s'agit de rendre compte de cette détermination.

Selon nous, elle est libre.

Selon Wundt, elle est notre œuvre, mais une œuvre fatale, résultant d'habitudes acquises par notre volonté et l'entraînant dans tel ou tel sens.

Selon M. Ribot, elle n'est même pas notre œuvre, elle sort des profondeurs de l'organisme dont notre vie psychique ne fait que traduire les événements saillants.

Pour M. Ribot, d'ailleurs, notre activité consciente n'est jamais qu'un effet, elle n'est cause de rien. C'est là un point que nous examinerons à l'instant. Mais avant cela, il nous faut savoir si l'explication proposée rend compte de nos déterminations électives telles qu'elles apparaissent à la conscience. Or, à ce point de vue, les deux théories se confondent. Pour toutes deux, une fatalité inaperçue gouvernait l'activité dont procède finalement la décision. Il est certain que les dispositions de la volonté ne sont pas sans avoir une influence sur nos décisions. Mais de quelle nature est cette influence? N'oublions pas que les seuls actes libres conscients sont ceux qui se posent avec délibération, avec réflexion. Or, la réflexion porte à la fois sur l'acte cognitif qui nous présente un objet et sur la volition qui tend vers lui; en particulier, elle a pour but de nous

rendre compte de nos tendances, afin de découvrir leur rapport à l'objet. Celui-ci paraîtra donc plus ou moins appétible, selon les dispositions dans lesquelles nous nous trouvons.

Je suis mécontent de quelqu'un; si on me propose de lui rendre service, cet acte qui me paraîtrait bon, abstraction faite de ma disposition présente, ne me sera plus du tout agréable.

Un homme, depuis longtemps habitué à une vie fainéante, s'effraiera d'une occupation qui paraîtrait minime à un travailleur assidu. Les mouvements de nos tendances inférieures, notre état physique lui-même, et surtout les habitudes contractées par la volonté, pèsent donc d'un grand poids dans la délibération. Elles peuvent avoir parfois une influence si énergique et si profonde, que la réflexion s'en trouve paralysée. La passion aveugle, dit très justement l'expérience. Nous fermons les yeux sur la réalité objective des circonstances, nous cessons de voir nos dispositions, nous cessons de nous posséder, et nous lâchons la bride à nos tendances.

La liberté peut alors disparaître. Mais ce n'est pas ainsi que nos adversaires entendent les choses. Dans les moments de passion, personne ne se croira libre. Pour eux, au contraire, c'est dans le calme de la réflexion, alors que nous nous possédons pleinement, que des tendances inaperçues devraient dominer notre effort volitif.

Cette hypothèse ne soutient pas l'examen. Autre chose est d'ignorer une nécessité, autre chose de constater positivement un fait qui l'exclut. Or, c'est bien ce que je trouve quand j'analyse mon acte libre, je vois que je me détermine moi-même à vouloir et à vouloir de telle façon.

La réflexion qui enveloppe de sa clarté la conscience tout entière au moment de l'acte libre me dit ce que celle-ci contient; elle ne peut pas me dire autre chose. S'il y avait une nécessité interne, je pourrais ignorer d'où elle vient, je ne pourrais pas constater positivement l'indétermination de mon acte.

« Si le prétendu inconscient est dans l'âme, dit M. Fonse-

grive, il est senti, et s'il n'est pas senti, il est hors de l'âme. Comment un état qui échapperait à la conscience peut-il entrer comme élément dans un acte où, par définition, il ne peut entrer que des éléments conscients? Les effets des tendances confuses et inaperçues sont au moins sentis, et ils entrent dès lors dans la constitution de l'indétermination Or, l'indétermination est sentie non comme une simple négation, mais avec des caractères positifs (1). »

Si la théorie proposée était vraie, il faudrait qu'à un moment précis je sentisse mon activité m'échapper et aboutir à une décision que je ne pourrais empêcher. Or ce n'est pas ce qui arrive : je continue à me dominer, je sens que si je me décide, c'est parce que je le veux. C'est si vrai qu'au moment même où je suis décidé, le parti opposé me paraît encore possible, il est là dans ma main. Je ne le veux pas, mais je sens si bien que c'est par mon seul fait, que je me sens tout aussi bien en état de le vouloir.

Dans la décision réfléchie, en effet, la volonté n'est pas seulement maîtresse du jugement qui l'éclaire, elle est maîtresse d'elle-même. Elle conduit et dirige son activité, elle la suspend à son gré ; c'est ainsi que j'ai conscience de ne céder à un motif que s'il me plaît. Je ne pourrais pas avoir réflexivement conscience de gouverner de la sorte une activité dont je ne serais pas maître.

Reste un dernier point. Avons-nous conscience de la causalité externe de notre vouloir? Pour nombre de psychologues, la démonstration faite que le sentiment de l'effort est afférent et non efférent, détruit la valeur de la croyance que nous gardons à l'origine mentale de celui-ci.

Il nous semble que cette objection provient d'une confusion entre l'effort volitionnel proprement dit ou l'effort mental et ses concomitants physiologiques. Nous voulons admettre que la conscience de l'effort musculaire ne soit qu'afférente. Sans

---

(1) *Essai sur le libre arbitre,* p. 443.

doute, cette proposition va à l'encontre de nos premières impressions. Lorsque je déploie une énergie quelconque, il me semble que j'en perçois en moi-même la source. Je veux soulever un poids qui se trouve à terre; au moment où je m'apprête à le faire, il me semble percevoir en moi la force que je vais à l'instant manifester, et quand mes muscles contractés accomplissent le mouvement, je crois avoir conscience du passage à l'acte de cette même puissance. Or, en réalité, je n'ai perçu que quelques mouvements musculaires préparatoires, opérant surtout la fixation de la cage thoracique qui doit servir de point d'appui à mes membres. Je n'ai pas découvert la source des forces exécutives du mouvement; elle existe, mais ailleurs, dans une nutrition sanguine, dans des conductions nerveuses dont je n'ai aucune conscience.

Chaque fois que j'ai le sentiment d'un effort, d'une énergie interne quelconque, il faudrait, sans doute, en expliquer ainsi l'origine. Dans un effort intense d'attention, il se produit des contractions musculaires; dans une volition énergique, de même, il n'est pas rare que ces contractions aillent jusqu'au mouvement extérieur. Chacun a pu se surprendre aisément, à l'instant d'une décision, fermant les poings ou se raidissant tout entier comme pour affirmer son vouloir. Le langage ne dit-il pas : se raidir contre la douleur, s'appuyer sur sa volonté, s'affermir dans une pensée? Nombre d'expressions de ce genre impliquent des sensations musculaires. En pareil cas, encore, l'effort physiologique perçu ne peut être que l'effort accompli, l'énergie perçue ne sera que l'énergie déployée. Mais que conclure de là contre l'efficacité de nos vouloirs?

Il est une chose qui nous paraît évidente, c'est qu'au moins la conscience de l'effort ne se réduit pas à la perception de certaines contractions musculaires. Quand je sens se fixer ma cage thoracique, j'ai conscience que je vais soulever un poids. Sans doute, la quantité de force physique qui va obtenir ce résultat ne se trouve pas en germe dans les petits mouvements qui ferment la glotte et augmentent la tension pulmonaire; mais pour cette raison même, il faut que j'aie conscience de

quelque chose qui me permette d'établir un lien entre les petits mouvements perçus et ce qu'ils préparent; ce quelque chose sera le vouloir d'ordre inférieur et sensible, que je forme de soulever ce poids. Il n'est pas l'énergie physiologique, mais il la détermine à l'acte. Et s'il est lui-même soumis à la liberté, le mouvement qu'il commande en dépendra également.

De fait, à côté des événements physiologiques manifestés au sens interne, la conscience de l'effort contient d'autres éléments, le vouloir inférieur d'abord, puis le choix de la volonté libre.

Dans l'attention, ce n'est pas le froncement des sourcils ni l'arrêt de la respiration qui me font contempler avec une plus grande concentration mentale un théorème de mathématiques. Moins encore est-ce le fait de fermer mon poing qui constitue ma décision d'accomplir une action morale difficile. De tels mouvements ne sont pas l'effort volitionnel; ils l'accompagnent, mais s'en distinguent.

Or, de deux choses l'une. Ou bien ces mouvements sont, dans une certaine mesure, le résultat, le retentissement dans l'organisme des actes de la volonté; ou bien, au contraire, ils ne résultent que de processus inconscients qui nous échappent. Il serait absurde de voir dans les actions externes de l'homme, des événements commençant d'eux-mêmes. Mais si les mouvements musculaires, au lieu de résulter des décisions de la volonté, proviennent uniquement de processus organiques indépendants de celles-ci, il faut admettre que son action est nécessairement déterminée par ces processus. Il n'y a pas d'autre raison à donner de la concordance qui règne entre les deux ordres de phénomènes.

Quand je suis sur le point de vouloir soulever un poids et que mon organisme se prépare à ce mouvement, quand un instant après je veux effectivement le soulever et que mes membres aussitôt s'abaissent et l'enlèvent de terre, il est impossible de ne pas voir une connexion entre les deux séries d'événements. Or, s'il y a connexion, et si la volonté n'est pas cause des mouvements, alors, de façon ou d'autre, elle est

nécessitée soit par eux, soit par une cause qui produit à la fois et les mouvements externes et la volition.

Nous venons de montrer que, manifestement, la décision libre de la volonté nous apparaît exempte de toute détermination nécessaire. Il faut donc en conclure qu'elle est vraiment la cause des mouvements qui l'accompagnent.

A notre avis, les observations faites confirment plutôt cette opinion. Au moindre mouvement de l'activité volitive, avant même qu'elle veuille un acte externe, alors que sa tendance reste purement interne, il correspond des mouvements. L'idée d'un mouvement s'accompagne déjà de mouvement. C'est ce que prouve très bien M. Féré. Il prétend, il est vrai, établir davantage, et il veut que l'idée ne soit qu'un reflet du mouvement. Mais ses ingénieuses expériences démontrent bien la dépendance du mouvement à l'égard des représentations. C'est ainsi qu'il constate au dynamomètre que l'attention augmente la puissance de l'effort fourni par un sujet. Un effort préparé est beaucoup plus énergique qu'un effort fourni sur un commandement immédiat. L'exercice passif d'un membre correspondant, un mouvement passif antérieur du même membre, la parole, toutes ces causes augmentent l'énergie de l'effort, et la raison en est qu'elles renforcent l'image motrice. M. Féré constate mathématiquement, par ses tracés dynamométriques, cette loi qu'il croit pouvoir poser en thèse : « L'énergie d'un mouvement est en rapport avec l'intensité de la représentation mentale de ce même mouvement (1) ». N'est-ce pas la preuve de l'influence de la pensée sur le mouvement? N'est-ce pas la manifestation éclatante de l'empire qu'elle exerce sur l'organisme?

L'erreur des psycho-physiologues a été, en voyant la volition accompagnée d'événements physiologiques, de croire qu'elle se réduisait à ces événements. Sans doute, la conscience de l'effort est renforcée par les perceptions du sens muscu-

---

(1) *Sensation et mouvement*, 1900, p. 15.

laire. Elle y trouve comme une forme qui l'incarne, un vêtement qui la matérialise et nous la rend plus sensible. Et cela n'est pas étonnant. De même que la pensée est quasi inséparable des éléments imaginatifs qui la soutiennent au point de paraître presque une forme vaine si on la considère en elle seule, notre volonté ne nous est bien perceptible que dans les sensations motrices. Notre vie spirituelle est toute revêtue de formes sensibles, en dehors desquelles nous ne l'apercevons qu'avec une peine infinie. Cela ne l'empêche pas d'avoir sa réalité propre et de donner à notre être une direction spéciale.

Le sentiment de l'effort externe se compose donc de plusieurs expériences. La sensibilité générale nous révèle des mouvements musculaires préparant un déploiement d'énergie, et en même temps, le sens intime et la conscience intellectuelle découvrent, dans l'appétition sensible et la volonté qui la dirige, une activité engendrant les premiers lorsqu'elle est encore à l'état de volition incomplète, et produisant le second par sa décision définitive. Nous n'avons, immédiatement, conscience que de la concordance des deux séries d'événements. Mais la constance de cette concordance, la soumission parfaite des facultés corporelles au vouloir, nous donnent, sans que nous ayons besoin de pénétrer les processus inconscients qui lui servent de base, un sentiment de notre causalité externe qui, pour être médiat, n'en a pas moins une certitude aussi ferme que celle de nos perceptions les plus immédiates.

Tel est le résultat dernier de notre analyse. Nous sommes libres à la fois dans l'ordre interne et dans l'ordre externe. Ces conclusions, manifestement, s'opposent aux thèses déterministes. Nous avons déjà signalé en quoi, au point de vue psychologique, nous nous rapprochions, en quoi nous nous écartions des théories de l'école néo-criticiste, en particulier de celle de M. Renouvier.

La doctrine de M. Bergson doit nous arrêter un instant. Nettement, il affirme que l'acte libre se fait lui-même, et que les motifs se font eux-mêmes ; mais, se rendant bien compte que dès lors il n'y a plus à chercher un côté rationnel à notre

liberté, il en érige l'irrationnalité en thèse; il prétend même que l'acte libre est essentiellement indéfinissable, et que vouloir le définir, c'est le fausser et aboutir au déterminisme.

Il nous semble que tout en essayant de définir et d'analyser le libre arbitre, nous ne l'avons pas ruiné; il ne s'est pas évanoui entre nos doigts, comme ces momies séculaires qui tombent en poussière au premier souffle ; il a pris corps, au contraire, et s'est affirmé plus lumineux et plus certain.

Les théories de M. Bergson ont pourtant un fonds de vérité, un certain genre d'explication répugne au libre arbitre, celui qui répond au mode de penser déterministe.

Il est un autre point qu'il faut relever dans les analyses psychologiques de M. Bergson, c'est la distinction qu'il fait entre le moi superficiel et le moi profond. Il y a là une vue très juste. Non pas que nous croyions au caractère indéfinissable du moi profond. Nous venons de le dire, l'acte libre n'échappe pas à l'analyse. Il est, au contraire, bien plus clair et bien plus net que l'acte non libre, puisqu'il se produit lorsque nous revenons sur notre activité et que nous avons le mieux conscience de ce qui se passe en nous. Mais cette réflexion peut être plus ou moins intense, et, selon qu'elle sera plus intense et plus prolongée, il sera vrai de dire qu'elle ira à un moi plus profond, plus lui-même, plus libre.

Il y a des gens qui ne réfléchissent pas, ils ont des habitudes, des tendances, des passions qu'ils suivent au gré de leurs variations. Il n'y a dans leur conduite ni direction ni stabilité affermie. S'ils ont soit un tempérament passif, soit une vie toute faite et toute réglée, ce seront des machines. Si, au contraire, ils ont une nature bouillante et une vie agitée, ce seront des girouettes. Ils sont très peu libres, du moins dans leurs actions particulières. Mais ce n'est pas qu'ils s'analysent trop et que leur conscience soit trop définie; c'est, au contraire, qu'ils ne s'analysent pas et ne regardent jamais ce qu'ils font. Il est plus vrai de dire qu'ils sont trop analysables du dehors : leurs actes, au lieu d'être déterminés par la libre volonté, se déterminent par une foule de petits sentiments, de petites

passions et de petites habitudes ; ils sont perdus dans la multiplicité de leur conscience, aucune unité ne domine leur vie. L'Écriture a des mots terribles pour ces hommes qui ne réfléchissent pas, qui ne possèdent pas leur cœur et qui se gaspillent à des riens, fascinés par la bagatelle.

Il faut, pour être libre, réfléchir, nous l'avons dit et répété. La réflexion aura pour premier résultat de nous soustraire à l'impression du moment pour la mesurer à une tendance préexistante de la volonté, premier progrès vers le retour à soi-même, premier pas vers l'unité. A son tour, cette tendance n'est pas un terme où il faille s'arrêter. Nous sentons confusément qu'elle est révocable. Il nous suffit de vouloir la soumettre à la réflexion : c'est un effort que beaucoup négligeront ; lâchement, ils se laisseront dominer par leurs tendances. D'autres iront plus loin et, graduellement, ils remonteront à des tendances de plus en plus générales et de plus en plus profondes.

Lorsqu'on a pris ainsi une décision libre sur une direction générale à donner à sa vie : travailler ou ne rien faire, se dévouer et se sacrifier ou obéir à l'égoïsme, cette décision peut être le germe d'un fonds de liberté qui traverse la vie entière de l'âme, à travers toutes les vicissitudes des circonstances. A chaque instant, il suffira d'une légère attention pour que les motifs actuels soient comparés à ces motifs fondamentaux, et que, même à leur égard, nous nous sentions capables de nous décider à nouveau, si bien que, lorsque la décision antérieure subsistera, ce sera encore par notre fait et, si elle est bonne, de façon méritoire pour nous.

Il ne sera même pas nécessaire, pour que nos actions soient vraiment à nous, que ce retour complet sur nous-mêmes soit constant ; qui serait libre à ce compte ? Galton avait fait l'observation que pendant un séjour à la campagne, il avait à peine posé un acte libre, pleinement délibéré, par jour. Mais lorsque nous aurons adopté librement une tendance fondamentale, nous pourrons désormais conformer notre conduite à cette tendance, sans la remettre aucunement en question ; notre décision continuera à influer sur nos actes, de la façon

que les anciens appelaient habituelle. Nous pourrons aussi remonter confusément à notre décision et lui donner comme une nouvelle approbation : elle sera virtuellement impliquée dans notre acte. Ainsi la liberté, partie du moi superficiel, a d'abord dominé la multiplicité des tendances ; puis, organisant les éléments qu'elle avait soumis à son pouvoir, elle est revenue à la « cristallisation » des habitudes et des sentiments, dont parlait M. Bergson ; mais cette cristallisation est désormais son œuvre, elle y règne en souveraine, nous sommes vraiment à nous.

Une liberté interne, la causalité externe de cette liberté, tels sont les deux faits que la conscience nous a révélés. Il subsiste pourtant quelques difficultés contre cette thèse. Et d'abord quant à la portée même du témoignage de la conscience. Plusieurs auteurs, des indéterministes même, comme M. Renouvier, renoncent à prouver la liberté par l'argument de la conscience.

M. Fonsegrive, que nous citions tout à l'heure, ne le croit pas non plus entièrement satisfaisant. Il s'appuie sur cette considération, que le libre arbitre est une cause, et que la conscience ne nous permet pas d'atteindre directement des causes. Il faut donc, dit-il, compléter son témoignage par le raisonnement.

En parlant ainsi, M. Fonsegrive a touché, croyons-nous, la difficulté. Un fait apparaît lumineux, à la clarté de la conscience immédiate. Lorsque la réflexion nous met en possession de nous-mêmes, nous prenons des décisions qui sont, comme telles, indépendantes de toute nécessité. En dépit des objections faites, il reste vrai de dire : « Nous voulons, parce que nous voulons », mais notre expérience n'a pu atteindre que des actes libres. Mais nous savons qu'ils sont les actes d'une volonté ; les manifestations d'une faculté ne s'offrent pas seules, séparées du principe qui les produit ; nous ne pouvons admettre, avec M. Fonsegrive, que la cause de nos actes ne nous soit connue que par raisonnement. Nous avons fait remarquer plus haut, au début de notre réponse à la première

objection déterministe, que la conscience ne nous permettait pas de saisir une pure puissance, elle ne peut être connaissable que par ses actes. Mais dans ses actes nous la percevons, directement, comme existante. L'analyse que nous avons faite nous a permis de surprendre le mode d'agir de la volonté : nous avons vu se manifester à la base de notre vie consciente notre activité directrice, nous lui avons vu produire des décisions libres et indépendantes, mais cette activité ne nous est pas apparue isolée, reposant sur elle-même : en elle la conscience saisit très bien la faculté fondamentale, la cause d'ordre substantiel, dont elle émane.

A vrai dire cependant, la connaissance directe, immédiate, ne nous apprend sur cette cause que peu de chose. Nous savons qu'elle est la source d'une activité qui nous paraît libre. Nous ne savons pas ce qu'elle est, et nous ne savons pas comment elle peut être libre dans ses manifestations. Or, nos adversaires soutiennent à priori, que tout ce qui arrive, arrive nécessairement ; pour eux un acte libre est absolument absurde et incompréhensible. Pour dissiper les dernières obscurités, il faut les suivre sur ce terrain et montrer comment s'explique un acte libre, en le rattachant à la nature de la cause que nous ne faisons jusqu'ici que lui entrevoir. Cette étude sera faite au chapitre suivant.

Mais dès maintenant, notre preuve est achevée ; s'il y a lieu de lui apporter un complément, ce ne peut être pour remédier à un manque de force probante, mais bien pour lui donner une confirmation synthétique, qui en accentue et en systématise les conclusions. Un fait ne se nie pas ; lorsqu'il est clair et net, aucune doctrine à priori n'en ébranlera la certitude.

Il est vrai, on oppose au libre arbitre certains arguments de fait. On a fait grand état de certaines observations faites sur les hypnotisés. Si on examine les faits, ils ne sont guère aussi significatifs qu'on a voulu le croire. M. Ribot avoue lui-même que la plupart du temps, les sujets affirment ne pas savoir pourquoi ils agissent ; l'illusion n'est donc pas fréquente.

Dans certains cas cependant, ils donneraient des raisons à leur acte, ils affirmeraient être libres, et n'agir que parce qu'ils le veulent bien.

Les expériences alléguées ne sont guère concluantes. Que valent les observations que l'on prête aux sujets? Quel sens prenait à leurs yeux cette liberté qu'ils disaient posséder? Tout cela n'est nullement clair. Il résulterait même des recherches du Dr Grafé (1), présentées au Congrès de Fribourg, que souvent les patients n'affirment leur liberté que parce qu'on leur a suggéré de l'affirmer. D'autre part, d'après les dernières données des expériences hypnotiques, « l'automatisme » des sujets semble fortement mis en question, et il paraîtrait que dans une certaine mesure, ils conservent leur sens moral et le domaine de leur volonté. Il se pourrait donc fort bien que les sujets qui affirment être libres ne s'illusionnent nullement. Ils le sont au même titre qu'un homme, en proie à une violente passion, reste libre tant qu'il est en état d'y résister. Mais le plus souvent la volonté n'aurait pas l'énergie d'accomplir l'effort nécessaire pour triompher de la suggestion. Il serait donc très vrai que les hypnotisés pourraient ne pas obéir, s'ils voulaient, mais ils n'ont pas le courage de vouloir! Ceux qui donnent des raisons à leur acte, ne se trompent point, car il est fort possible qu'ils aient eu des raisons à côté de l'influence suggestive. Ceux qui disent avoir été entraînés sont dans le vrai également, car il leur était moralement impossible de résister. C'est une question de degré. Le libre arbitre est atténué par la suggestion, il peut parfois être entièrement étouffé, mais de là on ne peut rien conclure contre la réalité de son existence.

En somme, il en est des hypnotisés comme de ceux qu'entraîne la passion, comme de ceux que la dégénérescence prédispose au crime. Là encore il y a des degrés dans la

---

(1) *Défense du libre arbitre contre l'argument tiré de certains faits hypnotiques*. Fribourg, 1898.

misère morale. Certains sujets peut-être n'auront pas le pouvoir de résister. Il serait faux, contraire à l'expérience de prétendre que tous soient dans le même cas. Nous avons entendu les criminels eux-mêmes en témoigner dans l'angoisse des remords ; ils étaient libres à l'heure où ils commettaient l'action mauvaise, ils se possédaient, ils pouvaient résister, c'est librement qu'ils sont tombés. Je le veux bien, les prédispositions, les circonstances les entraînaient, mais qui donc prétend que l'acte libre n'a pas d'antécédents? Toute la question est de savoir si ces antécédents nécessitent l'action ou si seulement ils inclinent à la poser. Or à ce sujet la conscience témoigne en faveur de la seconde alternative. En est-il ainsi dans tous les cas? C'est une question qu'il serait difficile de résoudre. Il nous suffit de savoir que le crime n'est pas toujours, n'est pas même normalement un acte nécessaire.

L'homme est libre. C'est là la conclusion de ce chapitre. La liberté est bornée, imparfaite peut-être, elle est soumise à des conditions nombreuses, à des infirmités, à de tristes défaillances. Rarement, chez certains, s'exercera-t-elle dans sa plénitude énergique et fière. Elle existe néanmoins, et cela nous suffit. Ce fait certain est irréductible au déterminisme, il lui donne un coup irréparable. Le libre arbitre de l'homme peut exister dans le monde, la brèche faite dans le système déterministe doit nous porter à le croire universellement faux.

CHAPITRE VII.

La solution.

§ 1. — LE DÉTERMINISME ET LA LOI DE LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE.

Conclusions des deux chapitres précédents. Le déterminisme et ses arguments scientifiques. La loi de la conservation de l'énergie et le libre arbitre. L'objection. — Essais de réponse. — On nie l'universalité de la loi. Critique. — Solution de Cournot et de M. de Saint-Vincent. Critique. Ce qu'il faut retenir de cette solution. — Solution de M. Boussinesq. Critique. Indication de la véritable solution. — Solution de M. de Tilly et du P. Hahn. Critique. — Notre théorie. Critique du mécanisme. Opinion de M. Delbœuf Les lois et la finalité. — Solutions analogues du P. Couailhac et du P. De Munnynck. Critique.

Du point de vue des sciences de la nature, la position du déterminisme apparaît, c'est incontestable, fort solidement établie. Le déterminisme des lois naturelles est l'objet même des sciences d'observation et le terme de leurs recherches. Leurs progrès se confondent avec ses triomphes. La conception mécanique de l'univers, de pair avec la grande loi de la conservation de l'énergie, paraît lui donner une assiette définitive et lui fournir à la fois une base analytique et une vérification expérimentale.

Nous croyons cependant que cette position est faite d'illusions. Bien entendu, il faut distinguer déterminisme et déterminisme. Certain déterminisme se bornant à rattacher les phénomènes à d'autres phénomènes comme à des conditions

indispensables mais non déterminantes, nous paraît résister à toute critique. Mais s'il s'agit du déterminisme rigoureux, d'après lequel tous les phénomènes s'entre-déterminent nécessairement, si bien que les antécédents étant posés, le conséquent, fatalement, doit suivre. Cette doctrine, à notre avis, n'est qu'une hypothèse brillante, appuyée sur des analogies spécieuses, sur des apparences mal approfondies, non sur des arguments solides.

Nous avons démontré l'existence du libre arbitre, son influence sur la matière par l'intermédiaire du corps auquel est jointe l'âme humaine. Or, ce fait suffit à ruiner le déterminisme. Notons-le bien, en effet, si la science a démontré aujourd'hui que les forces matérielles sont identiques toujours, d'un extrême à l'autre de l'univers, s'il n'est plus possible de songer à des forces vitales capricieuses et irréductibles, s'il n'y a du minéral à l'homme qu'une seule mécanique, une seule physique, une seule chimie, il en résulte cette conséquence assez inattendue que le déterminisme, s'il n'est vrai à tous les degrés de l'échelle des êtres, n'est vrai nulle part. Si le déterminisme est la loi des phénomènes matériels, comme tels, il faut que tous lui soient soumis. Et s'il n'en est pas ainsi, il faut admettre que le déterminisme, constaté par l'observation dans certains ordres de phénomènes, n'est pas la loi essentielle des phénomènes matériels comme tels, qu'il repose sur une autre base. Laquelle? Nous aurons à l'examiner plus tard.

A fortiori, le fait de la liberté exclut l'hypothèse d'un déterminisme qui serait la loi de tous les phénomènes quelconques, puisque d'évidence il lui soustrait les actes du vouloir spirituel. Et de même il exclut l'hypothèse d'après laquelle la conscience spirituelle ne serait qu'un épiphénomène, déterminé par la loi des faits matériels qu'il accompagne, un pur reflet de ceux-ci. L'activité indépendante du vouloir s'oppose manifestement à cette doctrine. Au surplus, celle-ci ne pouvait prétendre au patronage des sciences d'observation. On n'a jamais pu la présenter en leur nom que comme une hypo-

thèse. Et la raison en est obvie. L'observation externe n'atteint pas la conscience, elle ne peut donc jamais établir, par elle seule, comment la conscience se comporte.

Mais, outre une activité indépendante en elle-même, nous avons reconnu à la volonté une influence sur le corps, et par son intermédiaire sur l'univers matériel. Et cette influence est considérable, car l'intelligence de l'homme soumet à son empire les forces les plus colossales, et les travaux qu'il a pu ainsi accomplir ont modifié souvent d'une façon très considérable l'aspect du monde. Il y a quelques années on a beaucoup parlé de la mer Saharienne. Si ce projet se réalisait un jour, ouvrant aux flots de l'Atlantique les bas-fonds du grand désert, il pourrait modifier du tout au tout les conditions climatologiques de l'Afrique du Nord. Or, en définive, il se rattacherait à quelque décret ministériel, à quelque loi votée par un parlement, et il est permis de croire que la liberté serait au moins pour quelque chose dans une décision aussi grave.

Ce fait, nous l'avons noté, s'oppose formellement au déterminisme. Mais il ne suffit pas de l'avoir établi par l'observation interne pour décréter du même coup la faillite du système que logiquement il rend intenable. Car en ce domaine les arguments du déterminisme étaient nombreux et solides, à tout le moins ils méritent un examen sérieux.

En première ligne se dresse le principe de la conservation de l'énergie. Nous avons montré plus haut l'appui que cette loi apportait au déterminisme. En particulier, on l'oppose à la liberté, et le problème qui résulte de cette opposition a fait l'objet en ces derniers temps de nombreux travaux. Nous avons exposé le sens du principe, les faits sur lesquels il se base, exposons brièvement le problème qu'il suscite en précisant l'objection qu'il fait naître contre la liberté.

Pour tirer de la loi de la conservation de l'énergie une objection contre la liberté immanente du vouloir, il faut supposer à priori que la vie spirituelle de l'âme est dépendante de la matière. Nous avons déjà démontré l'inanité de cette

supposition. L'objection ne peut donc se dresser que contre l'influence exercée par la volonté sur la matière. Elle est très clairement et très nettement énoncée par Mgr Mercier, dans une étude que nous nous étonnons de voir ignorée par les nombreux auteurs belges qui ont publié sur la question. « Le principe de la conservation de l'énergie est universel, nous dit-on. Or, de deux choses l'une :

» Ou bien vous faites de la volonté libre, agissant sur les organes de locomotion et par eux sur les corps extérieurs, une simple force mécanique, intérieure au système clos de l'univers, et incapable de produire un travail quelconque sans subir une perte de force vive équivalente au travail produit, et alors je comprends la conservation de l'énergie ; mais il n'y a plus de liberté au sens spiritualiste du mot.

» Ou bien vous faites de la volonté libre une force extramécanique, extérieure au système clos de l'univers, et capable d'agir sur lui sans dépenser de force vive, et alors je vois bien que vous sauvez le concept spiritualiste de la liberté, mais je ne comprends plus comment l'activité volontaire peut s'exercer sur les forces corporelles sans qu'il y ait dans le monde accroissement d'énergie (1). »

Les réponses qui ont été faites à cette difficulté peuvent se partager en quatre classes. On a nié l'universalité de la loi de la conservation de l'énergie, sans essayer de la concilier avec la liberté. On a nié que la loi s'opposât au déterminisme en essayant de montrer que dans un système conservatif les équations mécaniques elles-mêmes laissaient place à certaines indéterminations dont la liberté pourrait profiter pour intervenir à son gré. On a nié que la liberté s'opposât à la loi en essayant de montrer que l'on pouvait concevoir certains modes d'intervention d'une force extérieure au système, tels que la somme totale des énergies n'en fût point modifiée. Enfin, on a

---

(1) D. Mercier, *Le déterminisme mécanique et le libre arbitre*. (Revue catholique, 1883 et 1884, t. LIV, p. 701, octobre 1883.)

voulu prêter à la volonté un mode d'intervention d'un autre ordre par lequel, sans déployer d'énergie ni intérieure ni extérieure au système, elle parviendrait cependant à modifier l'action des forces matérielles et à rompre le déterminisme des phénomènes. C'est dans ce dernier ordre d'idées que, croyons-nous, la solution doit se chercher.

Tout d'abord, donc, on a nié le caractère universel et absolu de la loi. C'est le système des contingentistes, et sur ce terrain spécial, il a été précisé par des hommes de science, parmi lesquels je cite M. G. Milhaud, en France (1), et le P. Carbonelle, en Belgique (2).

A priori, le principe n'est pas démontré universel. Il n'est pas prouvé que toutes les forces de la nature soient des forces centrales, fonctions de la distance, qu'elles doivent donc nécessairement être soumises à la loi de la conservation. Il n'est pas prouvé non plus à posteriori que la loi se vérifie absolument pour l'homme ; les expériences que l'on a pu faire laissent place à des erreurs, elles n'ont pas, et elles n'auront jamais la précision qu'il faudrait pour couper court à toute hésitation. Dès lors il est permis de supposer que l'intervention de la liberté dans les phénomènes emporte une violation légère du principe de la conservation, jamais on ne démontrera le contraire. D'autre part, le fait de la liberté et le fait de l'influence externe du libre vouloir est d'une certitude absolue. Entre ces deux termes, un fait évident, une loi hypothétique, le choix ne peut être douteux. Il faut opter pour le fait, contre la loi. Ainsi raisonne le P. Carbonelle.

D'après M. Milhaud, il n'est d'abord pas démontré que tous les phénomènes de la nature soient des mouvements transformés, et cette théorie est même parfaitement fausse. Nous aurons à revenir sur ce point. Mais de plus, d'après M. Milhaud,

(1) G. Milhaud, *Essai sur les conditions et les limites de la certitude logique*. Paris, Alcan, 1898.

(2) Carbonelle, *Les confins de la science et de la philosophie*, 2e édit., p. 2.

la négation du libre arbitre, que l'on trouve dans la loi de la conservation de l'énergie, ne s'y trouve en réalité que par un artifice intellectuel qui n'a rien de scientifique ni d'expérimental. Toute loi mathématique ou physique peut être formulée de façon à manifester une quantité constante. Prenons l'exemple le plus simple, la relation A = B. On peut également écrire $\frac{A}{B} = 1$ ou A — B = 0. La loi de Mariotte : « A une même température, le volume d'une masse gazeuse varie en raison inverse de sa pression » peut aussi bien s'exprimer en ces termes : « A une même température, le produit du volume d'une masse gazeuse par la pression est constant ». Pourquoi? C'est que toutes les lois scientifiques sont basées au fond sur l'idée de la constance, de l'uniformité. Mais cette idée elle-même n'est qu'une « croyance antérieure à tout ce que nous apprendront sur ce point des expériences spéciales ». La science, en formulant la loi de la conservation de l'énergie, a simplement continué à jouer son rôle, qui est d'établir des relations constantes entre les phénomènes. Mais elle agit ainsi en supposant que ces lois existent. C'est là le principe directeur de ses recherches, elle ne le démontre pas. « En résumé, toutes les théories déterministes, qu'on prétend échafauder sur les progrès de la science, peuvent se ramener à une formule,... à savoir que les phénomènes sont déterminés les uns par les autres, ce qui n'est autre chose au fond que l'idée naïve de causalité (1) ».

De fait nous avons reconnu que la loi de la conservation de l'énergie n'était pas, à priori, démontrée universelle. Et tout le monde, croyons-nous, le reconnaîtra. Nous ne voulons pas, pour le moment, suivre M. Milhaud sur le terrain où il se place et examiner la valeur des lois scientifiques en général. En somme, il ne fait que reprendre, en lui donnant une forme plus adaptée aux notions mathématiques, la thèse contingentiste. Mais sur le terrain spécial où nous sommes en ce moment,

---

(1) *Op. cit.*, pp. 131-132.

répondant à la fois à M. Milhaud et au P. Carbonelle, nous leur demandons : Est-il évident que la loi de la conservation de l'énergie, si elle doit être universellement admise, ne peut se concilier avec le libre usage de nos forces corporelles? S'il est permis de chercher une conciliation entre ces deux termes, franchement nous préférons le tenter. Peut-être cette tentative nous mènera-t-elle à comprendre d'une façon nouvelle la loi de la conservation. Mais il faut avouer que cette loi offre une grande vraisemblance, qu'elle réunit les conditions d'une heureuse hypothèse, de plus en plus confirmée par les faits, et qu'il est souhaitable pour un système philosophique de pouvoir s'harmoniser avec elle.

Cette harmonie a été tentée au point de vue mécanique par plusieurs auteurs. Cournot, le premier, avait fait remarquer certaines conséquences que l'on peut tirer d'un fait d'expérience quotidienne. Bien souvent il suffit d'une dépense d'énergie minime pour obtenir un travail considérable. C'est qu'une grande quantité d'énergie potentielle se trouvait emmagasinée à l'état d'équilibre très instable, il a suffi d'une très légère force « décrochante » pour rompre l'équilibre et pour amener le passage de l'énergie potentielle à l'état actuel. L'exemple classique est celui du corbeau qui, frôlant de son aile une masse de neige suspendue au flanc de quelque pic abrupt, détermine une avalanche désastreuse. Les machines de l'industrie ne font que répéter ce procédé de mille façons variées; accumuler de l'énergie potentielle de telle manière qu'un effort minime suffit pour la mettre en œuvre, c'est le moyen d'asservir à la volonté les forces de la nature; rendre cette force de plus en plus minime, c'est le progrès même de l'industrie. De là Cournot et M. de Saint-Venant après lui (1)

(1) COURNOT, *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, 1861. — DE SAINT-VENANT, *Accord des lois de la mécanique avec la liberté de l'homme dans son action sur la matière.* (COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, 5 mars 1877, et LES MONDES, 1877, t. XLII, p. 511.)

en arrivaient à se demander si l'on ne pourrait pas obtenir le même résultat avec une force rigoureusement nulle. La nature aurait réalisé cet idéal vers lequel semble tendre l'art humain : la machine qu'est notre corps pourrait être mise en branle avec une force nulle, et telle serait l'œuvre de l'âme spirituelle. On a beaucoup critiqué ce raisonnement et on lui a fait une objection qui paraît péremptoire. Vous confondez, disait-on (1), une force infiniment petite avec une force nulle. Vous transportez dans la réalité l'artifice mathématique du passage à limite. C'est là un impardonnable paralogisme. Le passage à limite est un simple procédé de calcul fondé sur une approximation indéfiniment croissante, qui reste cependant toujours une approximation. Ajoutez bout à bout 9 décimètres, 9 centimètres, 9 millimètres, et ainsi de suite indéfiniment, la fraction 0,9999... approchera indéfiniment de la valeur de 1 mètre, si bien que l'on pourra dans le calcul négliger la différence infiniment petite qui l'en sépare et « passer à la limite » qui est le mètre entier. Mais pour infiniment petite et négligeable qu'elle soit, cette différence ne sera jamais nulle, et jamais on ne pourra logiquement confondre la fraction 0,9999... avec l'unité.

Mais, récemment, le R. P. Hahn a fait remarquer que cette objection portait à faux. Cournot et M. de Saint-Venant n'ont jamais confondu une force indéfiniment petite avec une force nulle, ils n'ont pas commis cette erreur invraisemblable de prendre un artifice de calcul tel que le passage à limite pour une image exacte de la réalité. Leur idée est tout autre.

Les corps peuvent être dans un état d'équilibre tellement instable que la moindre impulsion peut les en faire sortir. Tel est le cas d'une sphère placée au sommet d'une autre sphère. « Or voici, dit le R. P. Hahn (2), le raisonnement que Cournot applique à cet état singulier. On peut démontrer, dit-il, qu'il

(1) Cf. Fonsegrive, *Essai sur le libre arbitre*, p. 285.

(2) *L'âme, la matière et l'énergie.* (Revue des questions scientifiques, avril 1899, p. 364.)

n'existe aucune limite positive de petitesse pour l'énergie matérielle capable de déranger cet état d'équilibre. Quelque énergie matérielle qu'on emploie, on pourrait la diminuer encore et obtenir l'effet. Cela montre que l'énergie contenue dans le système de corps est suffisante pour obtenir le mouvement. Car, comme cette énergie est quelque chose de déterminé, si elle était insuffisante, ce qui lui manque serait également une quantité déterminée et fixée. Et dès lors, pour rompre l'état d'équilibre, il faudrait fournir cette quantité fixée d'énergie qu'on ne pourrait plus faire décroître autant qu'on veut. Il est bien vrai qu'un agent matériel ne peut réaliser le déplacement sinon en y consacrant de l'énergie; mais on peut se demander si cette nécessité provient de la nature même de l'opération ou du mode, du procédé spécial des actions matérielles. Ne pourrait-on, par un autre procédé, utiliser simplement l'énergie contenue dans le système, et suffisante, comme nous l'avons vu, pour produire le mouvement? »

Ainsi compris, le système change de signification. L'argument de Cournot ne prétend pas passer d'une quantité indéfiniment décroissante à une quantité nulle; la possibilité reconnue d'employer une force indéfiniment décroissante laisse soupçonner que cette force n'est pas nécessaire, que l'effet peut être obtenu sans force, et c'est là la limite dont l'action des forces matérielles s'approche par l'emploi d'une force de plus en plus petite.

Il nous semble pourtant que cet argument, s'il faut l'admettre, ne peut aller au delà d'une probabilité. Il faudrait encore montrer comment il est possible d'agir sur les corps sans employer de force. Il faudrait surtout montrer, d'une façon positive, qu'aucune force n'est nécessaire pour amener une modification dans l'équilibre instable en question. L'argument suppose à tort que l'on puisse faire décroître indéfiniment la force, jamais l'expérience ne pourra être poussée aux extrêmes, et il est toujours permis de croire qu'il y a un minimum de force indispensable à l'obtention du résultat. Il y a, nous

paraît-il, une chose à retenir des considérations de Cournot : Elles montrent, d'une façon très vive, que des effets importants sont dus à la simple transformation des énergies, et sans aucun rapport avec la force employée pour obtenir cette transformation, que cette force n'est donc pas requise pour l'effet à obtenir, qu'elle n'a qu'un rôle accidentel, à ce point de vue, celui de déterminer la transformation. Elles laissent soupçonner que cette détermination pourrait être obtenue sans l'emploi d'une force matérielle, mais ce dernier point reste obscur.

M. Boussinesq essaye d'arriver, par une autre voie, au même résultat.

Pour que la trajectoire d'un point matériel soit déterminée, il faut que l'on donne à la fois les forces qui le sollicitent et les conditions initiales du mouvement, c'est-à-dire la position initiale qu'il occupait à un certain moment, considéré arbitrairement comme point de départ, sa vitesse et sa direction à ce moment. En thèse générale, ces données suffisent pour que l'on puisse à chaque moment déterminer le chemin que le point matériel parcourra. En supposant que le mouvement réalise certaines conditions, on pourra calculer, au moyen d'une intégrale, l'ensemble de sa trajectoire. Une intégrale générale donne la trajectoire qui correspond à un ensemble de forces sollicitant le point en question, pour des conditions initiales quelconques. En introduisant dans le problème des conditions initiales déterminées, on obtient ce que l'on appelle une intégrale particulière, et celle-ci correspond à une trajectoire rigoureusement déterminée, dans laquelle, pour un temps donné, le point doit traverser tel espace, avec telle direction et telle vitesse. Cependant, pour certaines valeurs de la vitesse et de la position initiales, le calcul montre qu'à côté de l'intégrale particulière il y a une autre solution au problème, c'est ce qu'on appelle une intégrale singulière. Dans ce cas, la trajectoire du point en question n'est plus déterminée. En supposant que les mêmes forces le sollicitent, que son mouvement

débute avec la même vitesse et la même direction, en partant de la même position initiale, deux trajectoires sont possibles, représentées dans le calcul par deux intégrales différentes.

Que fera le mobile dans ces conditions? Le déterminisme des forces matérielles ne saurait l'entraîner à suivre une voie plutôt que l'autre. Il faut admettre, dit M. Boussinesq, l'intervention d'un principe supérieur à ce déterminisme et qui, sans employer aucune force matérielle quelconque, par une influence purement directrice, engage le mobile dans l'une ou l'autre voie. Il ne s'agit plus ici, comme dans le système précédent, de supposer que certains changements dans l'état des corps matériels pourraient être déterminés sans l'emploi d'une force quelconque, cette possibilité est démontrée mathématiquement. Et par le fait, on conçoit que l'univers matériel, soumis à la loi de la conservation de l'énergie, puisse cependant être soumis à l'action de principes directeurs qui ne reçoivent et ne dépensent aucune énergie. Cette théorie fournirait le joint, comme le veut M. Janet, entre la doctrine de la causalité efficiente d'après laquelle tout effet doit être le résultat de causes antécédentes, et la doctrine de la finalité et de la liberté. « Le monde physique soumis à la première loi, sans cesser jamais d'être le domaine de la quantité constante, pourrait, grâce à la flexibilité indiquée par le savant auteur, devenir l'expression du monde idéal où règne une autre loi. Il y aurait donc une véritable harmonie préétablie entre les deux mondes, ou plutôt une pénétration de l'un dans l'autre, sans que jamais le savant eût le droit de protester, ses exigences étant toujours satisfaites, et l'idée active qui constitue l'âme étant d'une nature trop élevée au-dessus de la force pour avoir besoin d'entrer dans le calcul (1). »

Mais ces belles espérances paraissent bien chimériques. A peine M. Boussinesq avait-il livré ses idées à la publicité (2),

(1) *La philosophie française contemporaine,* p. 401.

(2) Boussinesq, *Sur la conciliation de la liberté morale avec le détermi-*

qu'il fut l'objet d'attaques très vives. M. Bertrand traita son opinion avec fort peu de ménagements. Cela n'empêcha pas M. Boussinesq, comme le remarque finement le P. Hahn, de devenir plus tard le collègue de son contradicteur à l'Académie des sciences. Il semble donc qu'aux yeux des mathématiciens, l'opinion ne peut être taxée d'absurdité. Nous ne pouvons entrer dans les détails de cette polémique. Relevons seulement les critiques récemment faites par le P. Hahn au système de M. Boussinesq, elles nous semblent marquer l'état actuel du problème.

Déjà le P. Carbonnelle écrivait : « Aucune solution singulière trouvée théoriquement, n'est jamais réalisable dans la nature. L'agent volontaire, le principe directeur, n'aura donc jamais l'occasion d'exercer le pouvoir mystérieux qu'on lui attribue (1) ». Le P. Hahn reprend la même idée. Les solutions doubles n'existent que sur le papier, elles ne se rencontrent pas dans la réalité.

On sait que plusieurs problèmes très simples d'algèbre élémentaire comportent plus d'une solution. Cependant les circonstances réelles auxquelles l'équation répond ne comportent qu'une solution unique. A quoi tient ce phénomène? Uniquement à ce que l'équation ne répond pas adéquatement à la réalité, à ce qu'elle est plus large, à ce qu'elle néglige certaines conditions auxquelles tient précisément la détermination dernière du problème. Ainsi vous lancez une pierre en

---

nisme scientifique. (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 19 février 1877. — Les Mondes, 1877, t. XLVII, p. 501.) *Conciliation du véritable déterminisme mécanique avec l'existence de la vie et de la liberté morale*, 1878. — *Études sur divers points de la philosophie des sciences*, 1879. — Bertrand, *Conciliation du véritable déterminisme mécanique avec l'existence de la vie morale*, par Y. Boussinesq, *Journal des Savants*, 1878, p. 517. — Boussinesq, *Lettre à M. le directeur du Journal des Savants en réponse à une critique de M. Bertrand*. (Les Mondes, 1878, t. XLVII, p. 501.)

(1) *Confins de la science et de la philosophie*, t. II, p. 90.

ligne verticale, vous demandez avec quelle vitesse elle passera à telle hauteur déterminée. L'équation comporte deux solutions, elle se résout également pour une valeur positive et pour une valeur négative de la vitesse en question. Il est clair pourtant que la pierre, en passant au point indiqué, ne pourra pas avoir dans les mêmes conditions soit une vitesse ascendante, soit une vitesse descendante. Mais le problème n'est pas assez déterminé, la pierre passera deux fois à la hauteur indiquée, en montant d'abord, puis en descendant; pour que le problème répondît à toutes les circonstances réelles, il fallait ajouter certaines conditions et il n'y eût plus eu alors qu'une solution unique, la vitesse positive pour la période ascendante, la vitesse négative pour la période descendante.

Il en est de même des doubles solutions de M. Boussinesq. Elles répondent à des problèmes incomplètement déterminés. Et la preuve? Le P. Hahn prend un problème à double solution. Il montre très bien que chacune d'elles répond à un état physique réel différent, quoique réalisant toujours également les conditions théoriquement posées dans le problème. Le problème suppose un mobile sollicité par une force répulsive égale à la racine cubique de sa distance d'un point fixe. A l'origine du temps le mobile se trouve au point fixe et sa vitesse est égale à zéro. Ce problème a une double solution. D'après l'intégrale particulière, le mobile doit s'éloigner du point fixe, d'après l'intégrale singulière, il doit rester en repos. Or, ces deux solutions répondent à des circonstances réelles différentes. Le problème ne détermine pas d'où provient la force qui sollicite le mobile. On peut imaginer deux états réels correspondant à toutes les conditions du problème. Supposons deux corps exerçant entre eux une force répulsive égale à la racine cubique de la moitié de leur distance. Ces deux corps sont à égale distance du point fixe, et par rapport à ce point, la force qui les sollicite est donc égale à la racine cubique de la distance qui les en sépare. Cette force variera avec la distance; mais, à l'origine du temps, nous supposons que le centre de gravité des deux corps se confond avec le point fixe.

Chacun d'eux se trouve donc à une distance nulle. Mais nous pouvons encore faire deux hypothèses; nous supposerons d'abord que chacun des deux corps est animé d'une vitesse nulle, tous deux répondent aux conditions du problème, et aucun des deux ne peut arriver à se mettre en mouvement. En effet, la force qui les sollicitera est fonction de leur distance, mais ils se trouvent par hypothèse immobilisés au même point, la force ne pourrait se faire sentir que s'ils se mettaient en mouvement, avant cela la distance est nulle et la force, fonction de la distance, est nulle également. Cette situation ne saurait se modifier, car les deux corps ne pourraient se mettre en mouvement que sous l'influence de la force qui les relie et cette force ne saurait se faire sentir que s'ils se mettaient en mouvement. C'est donc ici l'intégrale singulière, et elle seulement, qui donne la solution du problème. Mais on peut supposer aussi que le corps A ne se trouvant animé d'aucune vitesse, le corps B a, au contraire, lui, une certaine vitesse. Le mouvement du mobile A se trouve toujours déterminé par la même équation; mais, cette fois, la force qui le sollicite va commencer à agir dès que B se sera éloigné, et lui communiquer une vitesse croissante, et la solution du problème sera donnée par l'intégrale particulière.

Telle est en résumé l'argumentation du R. P. Hahn (1). Elle montre qu'il ne suffit pas de découvrir des indéterminations dans le calcul théorique pour que l'on puisse conclure à l'existence d'indéterminations dans le mouvement réel des corps.

Mais il y a plus. Les solutions singulières s'obtiennent lorsque l'on suppose, à l'origine du temps, le mobile animé d'une vitesse zéro et soumis à une force nulle. Or, ces conditions, assez étranges à première vue, peuvent se rencontrer très facilement. Il suffit pour cela de supposer que le système entier par rapport auquel le mobile est doué d'une vitesse *v*,

(1) *Op. Revue des questions scientifiques*, art. cité, pp. 360-364.

et soumis à une force *f*, est au même moment doué d'une vitesse égale et contraire, et soumis à une force égale et contraire. La vitesse absolue et l'accélération absolue du mobile seront égales à zéro. Or, il est assez remarquable qu'en dépit de ces conditions assez fréquentes dans la réalité, les corps de la nature ne paraissent pas hésiter jamais sur la route à suivre. Cet argument, que donne aussi le P. Hahn, nous conduit à une autre considération. D'une part, suffira-t-il à la liberté et à la finalité de pouvoir intervenir dans le jeu des forces mécaniques, au cas seulement où se rencontrent les solutions singulières de M. Boussinecq? Ne serait-il pas assez étrange que chaque fois que la volonté commande une action libre une solution singulière se rencontre à point nommé pour rendre cette action possible? Et si cela n'était pas, voilà l'influence du libre arbitre limitée de façon fort contraire au témoignage de l'expérience. Et, d'autre part, que deviendrait l'ordre de la nature en dehors de l'influence des principes directeurs? Ceux-ci se rencontreraient-ils toujours pour lever l'indétermination des lois mécaniques? La même objection était à faire à l'hypothèse de M. de Saint-Venant. L'instabilité qu'il suppose dans les êtres vivants, pour permettre l'intervention d'un principe supérieur, aurait pour résultat, si elle était réelle, de livrer le monde au désordre. Lorsque l'équilibre des forces serait tel qu'une force nulle suffirait à le troubler, cette force nulle pourrait se rencontrer toujours, semble-t-il. Et de même lorsqu'un mobile se trouverait en présence de deux voies également possibles, en l'absence d'un principe directeur; le hasard se prononcerait-il seul sur le choix à faire? Le monde se trouverait ainsi livré au chaos.

« Les corps, dit le P. Hahn, n'hésitent jamais sur la marche à suivre et n'ont pas besoin de principe directeur, ou s'ils en ont besoin, ils le portent en eux-mêmes (1). » Nous adopterions volontiers, pour notre part, cette seconde hypothèse. Il

(1) *Art. cité*, p. 360.

ne nous appartient pas de trancher cette discussion qui a mis aux prises plusieurs savants mathématiciens, nous n'avons point pour cela la compétence nécessaire; il nous semble pourtant que cette solution se présente d'elle-même, sinon à un point de vue strictement mathématique, du moins à un point de vue général.

Les lois mécaniques, la discussion que nous résumons le montre une fois de plus, se compliquent singulièrement dès qu'on veut les appliquer à la réalité. Le calcul est bien loin d'embrasser la complexité du mouvement réel. Les lois de la mécanique laissent subsister des indéterminations que ne présente point la réalité. Comment ces indéterminations sont-elles levées? Est-ce uniquement par des conditions de mouvement que nos mathématiques ne parviennent pas à préciser? Encore reste-t-il que ces conditions elles-mêmes seraient des données antérieures aux lois et auxquelles il faudrait chercher une cause supérieure. Et de quelle nature sont ces conditions? Sont-elles exclusivement d'ordre mécanique? Il semble qu'elles doivent être toujours par quelque côté d'ordre mécanique. En effet, supposons qu'un mobile se trouve dans un état d'indétermination entre deux voies possibles, qu'un corps se trouve dans un équilibre si instable qu'aucune force ne soit nécessaire pour le rompre; lorsque le mobile choisit sa voie, lorsque l'équilibre se rompt, il y a là pourtant une modification d'ordre mécanique. Il y a un passage du repos au mouvement, et à ce passage il faut une cause. Si c'est une cause intérieure, ce ne pourra jamais être qu'une force, et si petite qu'elle soit, il faudra qu'elle se range aux lois de la conservation de l'énergie et nous retombons dans la difficulté fondamentale qui fait l'objet de ce chapitre. Mais ne pourrait-ce être une cause interne au mobile, une cause qui se confondrait avec la modification à expliquer, qui serait tout bonnement la loi même de cette modification? La mécanique doit supposer comme une donnée de ses problèmes la loi des forces qui sollicitent les masses.

Dans notre cas de tantôt un mobile était soumis à une force répulsive égale à la racine cubique de sa distance à un point fixe. Mais quelle est la raison qui fait que cette force s'exerce, qu'elle est une force répulsive, qu'elle est fonction de la distance, qu'elle a cette valeur déterminée? A priori, on pourrait concevoir également des forces tout autrement réglées. Au seul point de vue de la mécanique, des corps peuvent aussi bien s'attirer que se repousser, exercer des forces doubles ou quadruples. Que leur force s'exerce suivant telle ou telle loi, c'est donc une donnée antérieure aux problèmes mécaniques. Et si précisément cette loi de la force dépendait de principes supérieurs, non mécaniques, la difficulté ne se trouverait-elle pas résolue du coup? Nous n'aurions nul besoin de recourir aux solutions singulières de M. Boussinesq, de supposer des indéterminations dans les lois mécaniques pour permettre l'intervention de la vie et de la liberté. Au moment où le mouvement d'un corps est parfaitement déterminé par les lois de la mécanique, ces lois elles-mêmes seraient conditionnées par un principe supérieur, auquel il appartiendrait de poser les données mêmes auxquelles elles s'appliquent. Et sans qu'aucune exception dût leur être faite, en vertu de leur jeu même, le mouvement tout entier se réglerait aux exigences de ce principe. Ne serait-ce pas la meilleure et la seule façon de concevoir le principe « directeur », modifiant le mouvement sans employer aucune force nouvelle, dont rêvaient les auteurs dont nous venons de critiquer le système?

Mais venons-en à un autre essai d'explication, également tenté sur le terrain de la mécanique. Au lieu de chercher à concevoir une indétermination dans les lois mécaniques, permettant à un agent extérieur de modifier le mouvement sans exercer de force, on a voulu établir qu'il était possible d'agir sur un système de corps et de transformer leur mouvement, à tout moment, sans modifier la somme d'énergie du système, à condition d'observer certains modes spéciaux d'action.

Il y a longtemps, M. Naville remarquait qu'il fallait considérer, à côté du mouvement, la présence des corps. « La

présence des corps est aussi une force. Or, celle-ci peut être conçue comme une force qui change la direction du mouvement sans en changer la quantité. Supposons, en effet, un système de corps en mouvement, et plaçons-y, par la pensée, un corps considéré comme primitivement immobile ; la direction des mouvements du système sera changée sans altération dans la quantité (1). » Mais qu'est-ce que cette présence que M. Naville suppose, et peut-on admettre que la volonté fasse apparaître ainsi des obstacles au jeu des forces mécaniques? Il faudrait toujours lui attribuer un certain travail nécessaire pour faire apparaître cet obstacle. Quoi qu'il en soit, l'idée essentielle de M. Naville semble bien être celle-ci : la direction des mouvements du système sera changée sans altération dans la quantité. D'autres auteurs ont montré que cela était parfaitement possible au point de vue mécanique (2). Une force intérieure, dont l'action serait constamment perpendiculaire à la trajectoire d'un mobile sollicité par les forces intérieures d'un système, modifierait la direction de celui-ci sans altérer la somme des énergies. En effet, le travail d'une force a pour mesure le produit de la force. Or, dans le cas supposé, le déplacement du mobile dans le sens de la force serait absolument nul.

On peut encore supposer un autre mode d'action. C'est celui d'une force extérieure qui ferait simplement équilibre à une des forces intérieures sur un mobile sans vitesse, en empêchant ce mobile de se mouvoir. Elle ne produirait aucune énergie, pas d'énergie actuelle puisqu'elle ne ferait pas bouger le mobile, pas d'énergie potentielle non plus, car elle ne pourrait, par hypothèse, que faire équilibre et ne serait pas en état de déterminer le mouvement du corps, en supposant la force contraire supprimée.

---

(1) *La physique moderne*, 1883, p. 231.

(2) Entre autres, Tait et Balfour-Stewart, *The unseen universe*, chap. VII, §, 232.

Quelle que soit la vraisemblance de ces modes opératoires que les mathématiciens discutent, ils sont trop extraordinaires pour suffire aux exigences de la vie. Mais on a trouvé mieux. M. de Tilly, de l'Académie des sciences de Belgique, dans une note de son discours présidentiel du 16 décembre 1887, propose une solution bien plus générale. Nous reproduisons les paroles du savant mathématicien (1) : « Rien n'empêche, dit-il, de supposer que la volonté agisse simultanément sur plusieurs points, et cette idée peut servir à lever bien des contradictions apparentes. Déjà, en agissant sur deux points, on pourrait conserver la somme des énergies. Mais au moyen des actions simultanées sur trois points, on peut satisfaire à toutes les intégrales connues des équations de la dynamique, c'est-à-dire à celle des forces vives, à celle des aires et à celle de la conservation du mouvement du centre de gravité général ; car il suffit pour cela de résoudre une seule équation contenant trois indéterminées. » Suit une justification technique de cette affirmation, que nous ne pouvons reproduire ici. M. de Tilly conclut : « Ainsi donc, la vérification, même parfaite, pour l'univers entier ou une de ses parties séparées des autres, des trois grandes lois qui régissent les systèmes matériels livrés à eux-mêmes, ne prouverait encore rien contre l'action incessante de forces émanant de volontés libres. »

Ainsi la solution du mathématicien belge va bien au delà du problème de la conservation des énergies. Elle satisfait encore aux autres principes généraux de la mécanique, que l'on ne pourrait cependant jusqu'ici considérer comme régissant l'univers matériel tout entier, sinon par une simple hypothèse, mais dont on a parfois tiré parti également contre la liberté. Cette solution est très simple, elle se base sur une compensation. Chaque fois que l'âme, le principe vivant, agit sur une

---

(1) De Tilly, *Sur les notions de force, d'accélération et d'énergie en mécanique*, note 24 (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. XIV, p. 1019).

non plus les modes d'action ingénieux inventés par M. de Tilly pour lui permettre de tourner les lois de conservation sans que l'œil des mathématiciens puisse la prendre sur le fait; elle se passe de façon bien plus simple et plus profonde. Les lois mécaniques elles-mêmes sont mises à son service, elle règle leur jeu, elle les emploie à ses fins, sans jamais les violer, ni en apparence ni en réalité. Telle est bien aussi l'idée foncière du P. Hahn. Le savant auteur paraît d'abord chercher un artifice de conciliation analogue à celui que suggère M. de Tilly. Au fond, il cherche tout autre chose et se rallie aux solutions qu'il nous reste à examiner en dernier lieu, celles qui donnent à la volonté un mode d'intervention extra-mécanique. Le savant auteur reproche à M. de Tilly de ne pas sauvegarder l'égalité de l'action et de la réaction. C'est, en effet, un principe général de toute activité matérielle, que le corps qui agit sur un autre subit à son tour une action venue du patient en sens inverse de la sienne. Or, on voit bien que l'âme retarde ou accélère le mouvement de certains points matériels. On ne voit pas comment ces mobiles réagissent sur elle. Et cette question est d'ailleurs absurde, car l'âme n'a pas de masse; on ne se représente pas ce que serait la réaction d'un mobile matériel s'exerçant sur l'âme. M. de Tilly, dit le P. Hahn, tourne la difficulté. « Chacune des trois forces n'a pas de réaction, ou, si elle en a, elle devrait s'exercer sur l'âme. Mais l'ensemble des trois forces formant un système équilibré, il importe peu que l'âme ait une masse ou qu'elle n'en ait pas, car, en somme, elle n'est pas sollicitée du tout (1). » Si nous comprenons bien, la réaction des forces s'établit entre elles, elle se confond avec la compensation qui fait le fond de l'hypothèse de M. de Tilly. Mais si l'âme exerce réellement par elle-même sur les points matériels une activité matérielle, il faut qu'elle subisse une réaction. Aussi ne peut-on admettre que l'âme exerce une pareille activité. Il y a une proportion

(1) *Art. cité*, p. 372.

nécessaire entre la manière d'être et la manière d'agir, et l'âme ne peut être la source d'une force mécanique. L'hypothèse de M. de Tilly doit donc se comprendre d'une autre façon (1) : l'âme ne retarde pas le mouvement d'une part, elle ne l'accélère pas de l'autre, en exerçant une action mécanique, mais il se produit, sous l'influence de l'âme, une compensation des forces conforme aux exigences des lois de conservation. Il est vrai, on ne saisit pas très bien le mode selon lequel cette compensation peut s'exercer, et il nous semble que la démonstration de M. de Tilly a plutôt un intérêt négatif. Supposez les lois de conservation parfaitement vérifiées, il est parfaitement impossible d'en tirer un argument contre la finalité ou contre la liberté, en faveur du déterminisme de la nature. Rien ne peut empêcher de supposer que l'âme ou le principe vital modifie constamment le mouvement, puisqu'il peut le faire sans altérer les lois fondamentales de la mécanique.

Mais comment concevoir, d'une manière positive, l'action du principe vital? Une force mécanique ne peut émaner, nous semble-t-il, que d'un élément matériel. Or, l'âme, par définition, est spirituelle. Le principe vital, s'il n'est pas spirituel, ne peut en tout cas être conçu comme un corps. Il faut admettre que leur influence s'exerce sans comporter le développement d'une énergie mécanique distincte des énergies du système dont il s'agit de modifier le mouvement. Nous savons maintenant qu'il est possible que des modifications se produisent dans le mouvement d'un système matériel sans que varie la somme de ses énergies. Mais il faudrait préciser le comment de ces modifications. Que le mouvement du mobile A se ralentisse, en même temps que s'accélère le mouvement du mobile B, ou des mobiles G, P, E, par le seul fait d'une volition spirituelle, ou sous l'influence d'une loi de finalité, cela

(1) « Doit se comprendre », disons-nous. Il faut remarquer cependant que M. de Tilly, dans la note que nous avons citée, parle en toutes lettres de « forces émanant des volontés libres ».

qu'il fut l'objet d'attaques très vives. M. Bertrand traita son opinion avec fort peu de ménagements. Cela n'empêcha pas M. Boussinesq, comme le remarque finement le P. Hahn, de devenir plus tard le collègue de son contradicteur à l'Académie des sciences. Il semble donc qu'aux yeux des mathématiciens, l'opinion ne peut être taxée d'absurdité. Nous ne pouvons entrer dans les détails de cette polémique. Relevons seulement les critiques récemment faites par le P. Hahn au système de M. Boussinesq, elles nous semblent marquer l'état actuel du problème.

Déjà le P. Carbonnelle écrivait : « Aucune solution singulière trouvée théoriquement, n'est jamais réalisable dans la nature. L'agent volontaire, le principe directeur, n'aura donc jamais l'occasion d'exercer le pouvoir mystérieux qu'on lui attribue (1) ». Le P. Hahn reprend la même idée. Les solutions doubles n'existent que sur le papier, elles ne se rencontrent pas dans la réalité.

On sait que plusieurs problèmes très simples d'algèbre élémentaire comportent plus d'une solution. Cependant les circonstances réelles auxquelles l'équation répond ne comportent qu'une solution unique. A quoi tient ce phénomène? Uniquement à ce que l'équation ne répond pas adéquatement à la réalité, à ce qu'elle est plus large, à ce qu'elle néglige certaines conditions auxquelles tient précisément la détermination dernière du problème. Ainsi vous lancez une pierre en

---

nisme scientifique. (COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, 19 février 1877. — LES MONDES, 1877, t. XLVII, p. 501.) *Conciliation du véritable déterminisme mécanique avec l'existence de la vie et de la liberté morale*, 1878. — *Études sur divers points de la philosophie des sciences*, 1879. — BERTRAND, *Conciliation du véritable déterminisme mécanique avec l'existence de la vie morale*, par Y. BOUSSINESQ, *Journal des Savants*, 1878, p. 517. — BOUSSINESQ, *Lettre à M. le directeur du Journal des Savants en réponse à une critique de M. Bertrand.* (LES MONDES, 1878, t. XLVII, p. 501.)

(1) *Confins de la science et de la philosophie*, t. II, p. 90.

ligne verticale, vous demandez avec quelle vitesse elle passera à telle hauteur déterminée. L'équation comporte deux solutions, elle se résout également pour une valeur positive et pour une valeur négative de la vitesse en question. Il est clair pourtant que la pierre, en passant au point indiqué, ne pourra pas avoir dans les mêmes conditions soit une vitesse ascendante, soit une vitesse descendante. Mais le problème n'est pas assez déterminé, la pierre passera deux fois à la hauteur indiquée, en montant d'abord, puis en descendant; pour que le problème répondît à toutes les circonstances réelles, il fallait ajouter certaines conditions et il n'y eût plus eu alors qu'une solution unique, la vitesse positive pour la période ascendante, la vitesse négative pour la période descendante.

Il en est de même des doubles solutions de M. Boussinesq. Elles répondent à des problèmes incomplètement déterminés. Et la preuve? Le P. Hahn prend un problème à double solution. Il montre très bien que chacune d'elles répond à un état physique réel différent, quoique réalisant toujours également les conditions théoriquement posées dans le problème. Le problème suppose un mobile sollicité par une force répulsive égale à la racine cubique de sa distance d'un point fixe. A l'origine du temps le mobile se trouve au point fixe et sa vitesse est égale à zéro. Ce problème a une double solution. D'après l'intégrale particulière, le mobile doit s'éloigner du point fixe, d'après l'intégrale singulière, il doit rester en repos. Or, ces deux solutions répondent à des circonstances réelles différentes. Le problème ne détermine pas d'où provient la force qui sollicite le mobile. On peut imaginer deux états réels correspondant à toutes les conditions du problème Supposons deux corps exerçant entre eux une force répulsive égale à la racine cubique de la moitié de leur distance. Ces deux corps sont à égale distance du point fixe, et par rapport à ce point, la force qui les sollicite est donc égale à la racine cubique de la distance qui les en sépare. Cette force variera avec la distance; mais, à l'origine du temps, nous supposons que le centre de gravité des deux corps se confond avec le point fixe.

Chacun d'eux se trouve donc à une distance nulle. Mais nous pouvons encore faire deux hypothèses; nous supposerons d'abord que chacun des deux corps est animé d'une vitesse nulle, tous deux répondent aux conditions du problème, et aucun des deux ne peut arriver à se mettre en mouvement. En effet, la force qui les sollicitera est fonction de leur distance, mais ils se trouvent par hypothèse immobilisés au même point, la force ne pourrait se faire sentir que s'ils se mettaient en mouvement, avant cela la distance est nulle et la force, fonction de la distance, est nulle également. Cette situation ne saurait se modifier, car les deux corps ne pourraient se mettre en mouvement que sous l'influence de la force qui les relie et cette force ne saurait se faire sentir que s'ils se mettaient en mouvement. C'est donc ici l'intégrale singulière, et elle seulement, qui donne la solution du problème. Mais on peut supposer aussi que le corps A ne se trouvant animé d'aucune vitesse, le corps B a, au contraire, lui, une certaine vitesse. Le mouvement du mobile A se trouve toujours déterminé par la même équation; mais, cette fois, la force qui le sollicite va commencer à agir dès que B se sera éloigné, et lui communiquer une vitesse croissante, et la solution du problème sera donnée par l'intégrale particulière.

Telle est en résumé l'argumentation du R. P. Hahn (1). Elle montre qu'il ne suffit pas de découvrir des indéterminations dans le calcul théorique pour que l'on puisse conclure à l'existence d'indéterminations dans le mouvement réel des corps.

Mais il y a plus. Les solutions singulières s'obtiennent lorsque l'on suppose, à l'origine du temps, le mobile animé d'une vitesse zéro et soumis à une force nulle. Or, ces conditions, assez étranges à première vue, peuvent se rencontrer très facilement. Il suffit pour cela de supposer que le système entier par rapport auquel le mobile est doué d'une vitesse v,

---

(1) *Op. Revue des questions scientifiques*, art. cité, pp. 360-364.

et soumis à une force *f*, est au même moment doué d'une vitesse égale et contraire, et soumis à une force égale et contraire. La vitesse absolue et l'accélération absolue du mobile seront égales à zéro. Or, il est assez remarquable qu'en dépit de ces conditions assez fréquentes dans la réalité, les corps de la nature ne paraissent pas hésiter jamais sur la route à suivre. Cet argument, que donne aussi le P. Hahn, nous conduit à une autre considération. D'une part, suffira-t-il à la liberté et à la finalité de pouvoir intervenir dans le jeu des forces mécaniques, au cas seulement où se rencontrent les solutions singulières de M. Boussinecq? Ne serait-il pas assez étrange que chaque fois que la volonté commande une action libre une solution singulière se rencontre à point nommé pour rendre cette action possible? Et si cela n'était pas, voilà l'influence du libre arbitre limitée de façon fort contraire au témoignage de l'expérience. Et, d'autre part, que deviendrait l'ordre de la nature en dehors de l'influence des principes directeurs? Ceux-ci se rencontreraient-ils toujours pour lever l'indétermination des lois mécaniques? La même objection était à faire à l'hypothèse de M. de Saint-Venant. L'instabilité qu'il suppose dans les êtres vivants, pour permettre l'intervention d'un principe supérieur, aurait pour résultat, si elle était réelle, de livrer le monde au désordre. Lorsque l'équilibre des forces serait tel qu'une force nulle suffirait à le troubler, cette force nulle pourrait se rencontrer toujours, semble-t-il. Et de même lorsqu'un mobile se trouverait en présence de deux voies également possibles, en l'absence d'un principe directeur; le hasard se prononcerait-il seul sur le choix à faire? Le monde se trouverait ainsi livré au chaos.

« Les corps, dit le P. Hahn, n'hésitent jamais sur la marche à suivre et n'ont pas besoin de principe directeur, ou s'ils en ont besoin, ils le portent en eux-mêmes (1). » Nous adopterions volontiers, pour notre part, cette seconde hypothèse. Il

---

(1) *Art. cité*, p. 360.

ne nous appartient pas de trancher cette discussion qui a mis aux prises plusieurs savants mathématiciens, nous n'avons point pour cela la compétence nécessaire; il nous semble pourtant que cette solution se présente d'elle-même, sinon à un point de vue strictement mathématique, du moins à un point de vue général.

Les lois mécaniques, la discussion que nous résumons le montre une fois de plus, se compliquent singulièrement dès qu'on veut les appliquer à la réalité. Le calcul est bien loin d'embrasser la complexité du mouvement réel. Les lois de la mécanique laissent subsister des indéterminations que ne présente point la réalité. Comment ces indéterminations sont-elles levées? Est-ce uniquement par des conditions de mouvement que nos mathématiques ne parviennent pas à préciser? Encore reste-t-il que ces conditions elles-mêmes seraient des données antérieures aux lois et auxquelles il faudrait chercher une cause supérieure. Et de quelle nature sont ces conditions? Sont-elles exclusivement d'ordre mécanique? Il semble qu'elles doivent être toujours par quelque côté d'ordre mécanique. En effet, supposons qu'un mobile se trouve dans un état d'indétermination entre deux voies possibles, qu'un corps se trouve dans un équilibre si instable qu'aucune force ne soit nécessaire pour le rompre; lorsque le mobile choisit sa voie, lorsque l'équilibre se rompt, il y a là pourtant une modification d'ordre mécanique. Il y a un passage du repos au mouvement, et à ce passage il faut une cause. Si c'est une cause intérieure, ce ne pourra jamais être qu'une force, et si petite qu'elle soit, il faudra qu'elle se range aux lois de la conservation de l'énergie et nous retombons dans la difficulté fondamentale qui fait l'objet de ce chapitre. Mais ne pourrait-ce être une cause interne au mobile, une cause qui se confondrait avec la modification à expliquer, qui serait tout bonnement la loi même de cette modification? La mécanique doit supposer comme une donnée de ses problèmes la loi des forces qui sollicitent les masses.

Dans notre cas de tantôt un mobile était soumis à une force répulsive égale à la racine cubique de sa distance à un point fixe. Mais quelle est la raison qui fait que cette force s'exerce, qu'elle est une force répulsive, qu'elle est fonction de la distance, qu'elle a cette valeur déterminée? A priori, on pourrait concevoir également des forces tout autrement réglées. Au seul point de vue de la mécanique, des corps peuvent aussi bien s'attirer que se repousser, exercer des forces doubles ou quadruples. Que leur force s'exerce suivant telle ou telle loi, c'est donc une donnée antérieure aux problèmes mécaniques. Et si précisément cette loi de la force dépendait de principes supérieurs, non mécaniques, la difficulté ne se trouverait-elle pas résolue du coup? Nous n'aurions nul besoin de recourir aux solutions singulières de M. Boussinesq, de supposer des indéterminations dans les lois mécaniques pour permettre l'intervention de la vie et de la liberté. Au moment où le mouvement d'un corps est parfaitement déterminé par les lois de la mécanique, ces lois elles-mêmes seraient conditionnées par un principe supérieur, auquel il appartiendrait de poser les données mêmes auxquelles elles s'appliquent. Et sans qu'aucune exception dût leur être faite, en vertu de leur jeu même, le mouvement tout entier se réglerait aux exigences de ce principe. Ne serait-ce pas la meilleure et la seule façon de concevoir le principe « directeur », modifiant le mouvement sans employer aucune force nouvelle, dont rêvaient les auteurs dont nous venons de critiquer le système?

Mais venons-en à un autre essai d'explication, également tenté sur le terrain de la mécanique. Au lieu de chercher à concevoir une indétermination dans les lois mécaniques, permettant à un agent extérieur de modifier le mouvement sans exercer de force, on a voulu établir qu'il était possible d'agir sur un système de corps et de transformer leur mouvement, à tout moment, sans modifier la somme d'énergie du système, à condition d'observer certains modes spéciaux d'action.

Il y a longtemps, M. Naville remarquait qu'il fallait considérer, à côté du mouvement, la présence des corps. « La

En effet, telle est la finalité de la nature qu'elle ne s'explique que si l'on admet au sein des êtres qui la constituent des principes internes de finalité, principes spécifiques auxquels ils doivent d'agir d'une façon constante et ordonnée. Ces principes gouvernent toutes les forces de l'être, ils règlent leur action et la tempèrent de telle sorte qu'elle reste toujours dans les limites voulues par la finalité. Mais ces principes finalisateurs n'exercent pas sur les forces une action extrinsèque, ils n'ont pas à leur opposer une résistance, à leur communiquer une impulsion. Comprendre ainsi les choses, ce serait les transformer en forces tierces, juxtaposées aux autres forces de l'être, luttant avec elles, et l'on se demande de quelles sources cachées pourrait surgir l'énergie dont elles disposeraient pour cela, l'on se demande de quelle nature seraient ces principes analogues aux archées de Van Helmont et que l'on comparerait volontiers à des gardiens de la paix chargés de faire régner l'ordre dans le monde des énergies. Les causes finales sont chose à la fois moins matérielle et plus vraisemblable. Nous l'avons dit déjà, la causalité de la cause finale se place dans un autre ordre que la causalité de la cause efficiente. Si l'on entend par action la production de quelque effet physique, la cause finale n'a pas d'action de ce genre, ou plutôt son action s'exerce toute par les causes efficientes, par les forces qui lui sont soumises. Mais sans la cause finale, les forces n'agiraient pas, ou du moins leur action ne serait pas régulière et harmonieuse. La cause finale, comme telle, n'a d'autre effet que de régulariser l'action des forces, de les solliciter à agir, et à agir de telle façon. Ce n'est point là une action extrinsèque, c'est une détermination interne, consistant à poser la loi de la force.

Dès lors, quelle difficulté y a-t-il à ce que la finalité intervienne dans le monde matériel? Elle ne violera jamais la loi de la conservation de l'énergie, elle ne saurait la violer. Les forces qu'elle emploie sont des forces matérielles, soumises à toutes les lois de la mécanique, elle ne fait que les régler, leur imposer une loi supérieure que la mécanique n'entraîne pas, qu'elle

n'empêche pas non plus, à laquelle elle est seulement indifférente. Mettez entre les mains d'un artisan un kilogramme de terre à potier, il pourra lui donner toutes les formes qu'il voudra, il ne faut pas se demander s'il augmentera ou diminuera par ce fait la quantité de matière mise à sa disposition. Cette quantité est indifférente par elle-même à la forme qu'elle recevra, elle se prêtera également bien à toutes. De même, l'allure spéciale que les forces mécaniques prennent sous l'influence de la finalité suppose les lois fondamentales de conservation, celles-ci lui sont indifférentes. Mais cette allure spéciale n'est pas imposée aux forces par une action extérieure; c'est simplement une loi interne qui s'ajoute aux lois qu'elles subissaient déjà.

Il n'y aurait qu'une objection à faire à cette thèse. Les lois mécaniques, dirait-on, déterminent déjà entièrement l'allure des forces matérielles. Lorsqu'un mobile en rencontre un autre, la direction que chacun prendra est parfaitement déterminée. Or, les lois mécaniques doivent à tous les degrés de l'échelle des êtres se retrouver identiques, et puisque tous les phénomènes naturels peuvent se ramener à du mouvement, il n'y a plus lieu de concevoir que la finalité donne à ces phénomènes des déterminations ultérieures.

Il y a plusieurs choses à répondre à cette difficulté.

D'abord, nous l'avons montré, il est de fait que la finalité règne dans la nature. Et il est impossible, avec les seules lois de la mécanique et même de la physique, de jamais en rendre compte. Ensuite, on a tôt fait de dire que tous les phénomènes de la nature se réduisent à du mouvement. Sur quoi se base cette assertion? Sur les lois d'équivalence établies par l'expérience entre les diverses formes de l'activité matérielle et une certaine somme de mouvement. Or il est presque étrange que l'on se soit fait à ce point illusion sur la portée de ces expériences. On établit qu'il faut dépenser 425 kilogrammètres pour obtenir une calorie. Mais qu'est-ce qu'une calorie? C'est la chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température d'un kilogramme d'eau. Un degré de chaleur, c'est la tempé-

rature nécessaire pour faire augmenter le volume d'une masse de mercure d'une quantité égale au centième de l'accroissement qu'elle recevrait si on la plongeait dans l'eau bouillante. Quel indice trouverons-nous ici sur la nature de la chaleur, quelle preuve qu'elle se réduit à du mouvement? L'équivalence avec le mouvement développé pour obtenir la chaleur n'est établie que pour un effet mécanique qui accompagne la chaleur et ne la constitue pas : la dilatation du mercure (1). N'est-il pas absurde, d'ailleurs, de vouloir que la chaleur se réduise à du mouvement? La chaleur agit sur mon organisme, je la sens, cette sensation est irréductible à toute sensation de mouvement. Sans doute, on pourrait argumenter de là, si le mécanisme était démontré, contre l'objectivité de nos sensations. Mais si je sens la chaleur, ce n'est pas à dire seulement que j'attribue de la chaleur aux corps qui m'environnent, la chaleur agit sur mon organisme, elle impressionne mes centres nerveux et c'est cette action immédiate que mes sens apprécient en la distinguant de tout mouvement. Qui dira que cette impression est totalement fausse? Sans doute, il peut y avoir dans la chaleur et dans tout phénomène matériel un côté mouvement, mais il doit y avoir aussi un côté qualitatif répondant aux diversifications qualitatives de nos sensations.

Dès lors les forces dont les corps matériels sont doués ne sont pas des forces purement motrices, ce sont des forces capables d'effets qualitatifs, des forces qualitativement différenciées.

Mais il y a plus. Les lois de la physique ne pourront jamais se déduire des lois de la mécanique. A fortiori, les lois de la chimie et les lois supérieures de la vie. Pour nous borner aux bases les plus élémentaires de notre preuve, comment pourrait-on déduire de lois mécaniques la chaleur spécifique des corps? Pourquoi la chaleur nécessaire pour augmenter la tem-

---

(1) Cf. V. Milhaud, *La certitude logique*, p. 126, et D. Nys, *Cosmologie*, p. 501.

pérature d'une masse matérielle ne serait-elle pas toujours la même, si la matière est toujours homogène et si la chaleur se réduit à du mouvement? Pourquoi surtout ces propriétés spécifiques se maintiennent-elles à travers les transformations les plus considérables?

Les lois de la mécanique ne déterminent pas rigoureusement l'allure des forces matérielles dans leur ensemble. Il n'y a donc rien d'invraisemblable à ce que ces lois deviennent comme le substratum de lois supérieures qui seront les lois physiques, les lois chimiques, les lois de finalité.

Au contraire, cela est même très vraisemblable. En effet, nous l'avons dit, le mouvement émane de causes qualitatives, de forces. Mais ces forces ne sont à priori déterminées à observer aucune loi. Quelle raison y a-t-il à priori pour que les corps s'attirent en raison directe de leur masse, en raison inverse du carré de leurs distances? Nous ne pouvons dire qu'une chose : c'est la loi de la force d'attraction de s'exercer ainsi.

On a parfois voulu trouver de la finalité jusque dans les lois mécaniques. Mais c'est une tentative un peu paradoxale. Il nous suffit de constater que les forces motrices obéissent à des lois. Dans le domaine du pur mouvement, lorsqu'il s'agit des masses de la matière inanimée, ces lois sont purement mécaniques. Dans l'ordre des forces physiques, lorsque le mouvement s'accompagne de phénomènes qualitatifs, ces lois ne sont déjà plus uniquement mécaniques. Et dans le monde où règne la finalité, ces lois se détermineront et se préciseront encore pour se ranger aux exigences des causes finales.

Or, si la mécanique peut se soumettre aux causes finales, il n'y a plus rien qui empêche de comprendre comment elle se soumet à la liberté. L'acte libre est, nous l'avons vu, un choix, le choix d'un moyen de parvenir à la fin de l'être. Il consiste à préciser la loi de finalité qui résulte de la nature humaine, sur un point où cette loi ne donnait qu'une direction générale, laissant à la réflexion du sujet le soin de la déterminer, de la préciser davantage, de l'appliquer aux circonstances contin-

forme, une réalité quelconque maintient les atomes dans une indivision spéciale, donnant à leur ensemble tous les caractères d'une portion de matière individualisée. Dès que cette réalité vient à disparaître, l'énergie accumulée s'actualise, apparaît sous forme de chaleur, d'électricité, de mouvement cinétique, ou s'emmagasine en quantité déterminée dans une nouvelle espèce.

» Dès lors, ne doit-on pas envisager ce principe d'indivision comme la force prohibante qui maintient à l'état potentiel l'énergie latente de la molécule? (1) »

Mais si la molécule chimique est une unité, les éléments chimiques qui constituent proprement l'organisme humain sont contenus à leur tour dans une réalité supérieure, dans l'unité même de l'individu humain. C'est elle qui joue ici le rôle de force prohibante. Or, nous avons conscience de l'unité parfaite de notre moi organique et de notre moi pensant, spirituel. L'âme pensante est en même temps le principe de la vie matérielle, c'est elle qui maintient et actualise les réserves d'énergie des organes et spécialement des centres nerveux qui sont bien ce qu'il y a de plus intime, de plus individuel, dans l'organisme.

Dès lors, la volonté pour obtenir la mise en acte de l'énergie nerveuse n'a besoin que de neutraliser, « comme force décrochante », la « force prohibante de la molécule nerveuse » qui n'est autre chose que « l'âme humaine elle-même ». « L'acte volontaire n'est que l'action de l'âme sur elle-même, de l'âme comme principe d'activité libre sur l'âme comme force prohibante d'énergie chimique ou, en langage scolastique, comme forme substantielle du corps humain (2). »

Nous nous demandons cependant comment il résulte de là que « la volonté n'a que faire d'une force vive pour actualiser son énergie potentielle (3) ». En effet, il s'agirait de montrer

---

(1) *Op. cit.*, pp. 40-41.
(2) Page 50.
(3) *Ibidem.*

comment il se fait que l'unité, la réalité qui constitue l'individu peut régler le jeu des forces sans dépenser une énergie distincte. Sans cela, si la force prohibante de l'âme s'exerce au moyen d'une énergie matérielle, la question reste entière de savoir comment la volonté pourra neutraliser l'action de cette force. Nous croyons que la notion de la loi de force que nous avons présentée plus haut résout plus clairement la difficulté. Peut-être le P. de Munnynck est-il au fond de notre opinion, mais son exposé soulève une grave objection. Pour lui, un corps possède de l'énergie potentielle « non par privation de toute force motrice, mais parce que deux ou plusieurs forces l'actionnent de telle sorte que la somme de leurs effets, dans le cas qui nous occupe, est zéro (1) ». Si cela est, la force prohibante qui maintient les énergies à l'état potentiel doit donc avoir pour rôle d'exercer une action contraire à celle des forces qui tendent à s'exercer, de façon que la somme de ces effets opposés soit égale à zéro. Mais alors la force prohibante ne déploie-t-elle pas d'énergie? Il faut qu'elle déploie une quantité d'énergie égale à celle dont elle empêche la manifestation.

Le défaut de cet exposé est dans la notion même de l'énergie potentielle. L'énergie potentielle n'est pas de l'énergie entravée dans son effet, c'est de l'énergie qui, actuellement, ne s'exerce pas. Pour qu'elle s'exerce, il lui faut une détermination intrinsèque; elle a besoin d'être appliquée à l'acte. Mais cela, évidemment, ne suppose aucune énergie matérielle, mais uniquement l'intervention d'un principe déterminateur, de ce que nous appelions la loi de force, et cette expression, croyons-nous, répondrait mieux à la notion scolastique de forme que le mot de « force prohibante » employé par le savant dominicain.

Quelle est donc, en substance, notre réponse à l'argument tiré en faveur du déterminisme, de la loi de la conservation de l'énergie et des autres lois mécaniques? Elle est double.

(1) Page 35.

D'abord, nous l'avons vu, il est faux que les lois de conservation, en les supposant rigoureusement vérifiées dans l'ensemble de l'univers, excluent l'intervention de tout agent extérieur. Ensuite la liberté et la finalité peuvent intervenir dans le jeu des forces et les modifier sans disposer pour cela d'une force étrangère. Les déterministes supposent à tort que les forces qui dépendent des organismes soient par elles mêmes déterminées à agir et à agir d'une façon unique, indépendamment de toute finalité, de toute volonté, de toute liberté. Elles sont, au contraire, susceptibles de déterminations qui leur viennent de ces principes supérieurs. Mais ces déterminations tout intrinsèques n'exigent aucune dépense d'énergie nouvelle, elles se passent dans le domaine purement formel des lois qui régissent l'action des forces.

§ 2. — Les lois scientifiques.

Le déterminisme scientifique et la finalité. — Le déterminisme scientifique et la liberté. Les données expérimentales. — Le déterminisme social. Les statistiques et la loi des grands nombres. — Le déterminisme n'est-il pas établi à priori par la métaphysique? L'idée d'une déduction universelle. — La synthèse à priori de Kant. L'idéologie aprioriste et la réalité psychologique. La véritable origine et la nature des lois universelles formulées par l'intelligence, dépendamment de l'expérience. L'abstraction. La nécessité hypothétique des lois. Part de vérité des critiques indéterministes. La valeur inébranlable de la science, distincte du déterminisme. — Le principe de causalité, son évidence. Sa formule déterministe. Sa véritable portée. Aperçus métaphysiques. Comment la liberté peut se concilier avec la causalité.

Le principe de la conservation de l'énergie ne suffit pas à établir le déterminisme universel des phénomènes. Celui-ci n'est-il pas cependant démontré par le fait même de l'existence des lois scientifiques? La science suppose le déterminisme, il est le principe, le fondement sur lequel elle s'édifie. Les progrès

de la science ne sont-ils pas la justification de ce principe et de ce fondement?

Peut-être serait-il difficile de nier le déterminisme en présence de ces résultats. Mais, d'autre part, on ne peut nier la liberté, on ne peut nier la finalité. Ne serait-il pas possible peut-être de concilier le déterminisme avec la liberté et la finalité?

La science ne démontre pas l'existence du déterminisme unifié que l'on voulait baser sur la mécanique. Démontre-t-elle l'existence d'un déterminisme universel, et celui-ci est-il conciliable avec la liberté, avec la finalité?

Dans le monde matériel, la science nous paraît démontrer vraiment l'existence d'un déterminisme. Mais encore faut-il s'entendre. La science démontre que tous les phénomènes qu'elle a pu étudier se rattachent à des conditions déterminées, avec une régularité constante. Quelle est la nature de ce lien? Un lien semblable doit-il exister pour tout phénomène possible? C'est là une question à laquelle la science, l'observation ne peuvent plus répondre.

Le déterminisme scientifique, dit Claude Bernard, ne nous découvre que les causes prochaines. « Lorsque par une analyse expérimentale successive nous avons trouvé la cause prochaine ou la condition élémentaire d'un phénomène, nous avons atteint le but scientifique que nous ne pourrons jamais dépasser... Mais cela répond au comment et non au pourquoi des choses... Nous n'en savons rien, nous ne pouvons pas le savoir et nous ne devons pas le chercher (1). »

S'il en est ainsi, comment le déterminisme scientifique s'opposerait-il à la finalité?

Sans exclure le rôle des causes efficientes, sans impliquer précisément d'hiatus dans leur enchaînement, la finalité y démontre cependant une certaine souplesse, une soumission à un principe supérieur.

---

(1) *La science expérimentale,* p. 56.

La suite des phénomènes n'est donc pas une chaîne infrangible dont tous les états présents et à venir aient été depuis toujours prédéterminés par une loi unique et fatale. Car s'il en était ainsi, on ne conçoit pas comment cette loi, loi de conséquence aveugle, aboutirait aux harmonies multiples et complexes que nous avons relevées dans la nature.

En ce sens, il est vrai de dire avec M. Boutroux que la finalité implique dans la succession des phénomènes une certaine contingence. Si tout était rigoureusement prédéterminé, l'harmonie ne serait possible que dans les limites de cette prédétermination, elle ne se produirait que par hasard et dépendamment, elle ne serait pas, comme elle l'est pourtant, la règle de l'univers.

Il ne nous semble pas cependant que la finalité exige l'intervention dans le monde d'un principe créateur, comme le pense M. Boutroux, qui agirait à côté des causes efficientes. C'est faire de la cause finale une cause efficiente et confondre les rôles, c'est rattacher l'idée de la finalité à l'idée très problématique de l'existence de phénomènes indépendants de leurs antécédents. Il ne nous semble pas que la finalité exige cette conclusion.

On peut croire que la dépendance des phénomènes à l'égard de leurs antécédents au lieu d'être exprimée par des lois de conséquence purement mathématiques et logiques, est dominée par la finalité. Dès lors, le phénomène nouveau peut être déterminé dans tous ses détails par des conditions avec une parfaite nécessité. Il n'y a rien qui ne soit l'œuvre des causes efficientes, les causes efficientes doivent agir comme elles agissent, mais cela en vertu même des exigences de la finalité. Les lois de conséquence mathématiques ne seraient pas l'expression complète du déterminisme, elles n'en seraient qu'une partie, le vrai déterminisme serait le déterminisme des lois d'harmonie et de convenance, des lois spécifiques, des lois de la vie et du progrès. Il n'y aurait pas de la contingence dans la nature en ce sens que certains effets s'y produiraient [illegible] nécessité, mais il y aurait de la contingence dans les lois [illegible]

matiques parce qu'elles ne seraient pas les seules lois des choses. Dans certains cas, elles ne pourraient suffire à déterminer les phénomènes qui doivent se produire et il faudrait recourir à des lois supérieures et plus fondamentales.

Cette conception n'est-elle pas entièrement d'accord avec celle de Claude Bernard? Le déterminisme scientifique nous donne le comment des phénomènes, il ne nous donne pas leur pourquoi. Or la cause finale est une réponse à ce pourquoi ignoré de la science. La finalité ne contredit pas le déterminisme, elle comporte une détermination ultérieure qui lui est ajoutée, elle aboutit à des résultats d'harmonie, de convenance heureuse auxquels par elles seules les causes efficientes n'aboutiraient jamais. En un mot, elle se sert des causes efficientes, bien loin de les supprimer. C'est la notion que nous insinuions au paragraphe précédent. Nous y reviendrons encore à l'instant. Mais si la finalité peut s'accorder avec le déterminisme, nous soupçonnons déjà qu'il en sera de même du libre arbitre, que nous rattachons à la finalité.

Ici cependant la difficulté semble grosse. Le principe du déterminisme n'est-il pas précisément que tout phénomène a une cause correspondante et que cette cause une fois posée, l'apparition du phénomène est nécessaire. Dès lors, l'acte libre est impossible.

Mais toute la question est là. Le déterminisme scientifique, celui que l'observation suppose et démontre, établit simplement que le phénomène ne saurait se produire si les conditions de son apparition ne sont pas données. Il n'établit pas que, ces conditions données, le phénomène doit nécessairement se produire, partout et toujours.

Les combinaisons chimiques, les phénomènes physiques, dans le monde de la matière brute, se produisent toujours dès que les circonstances voulues sont données. Mais dans le monde de la vie, ces mêmes phénomènes se produisent d'une manière nouvelle. Ils sont soumis à une harmonie d'ensemble, et cette harmonie suppose sans doute que les conditions des phénomènes qui y concourent soient données, mais ces condi-

tions ne suffisent pas à l'expliquer. Une loi supérieure s'empare du déterminisme des phénomènes et le plie à ses exigences. Dès lors, le déterminisme de la matière ne peut nous faire conclure au déterminisme des actes humains. Ceux-ci sont vitaux, ils dépendent de la finalité, et rien n'empêche que ces lois supérieures se plient à leur tour à la liberté.

Cependant l'observation a essayé de démontrer que les actes de l'homme se rattachaient nécessairement à des conditions données. Mais, en réalité, elle n'a pu établir que deux choses : que certaines conditions étaient nécessaires à la position des actes libres, que parfois, ces conditions posées, le résultat suivait sans que l'action humaine manifestât quelque trace de liberté. Elle n'a pas établi qu'il en était ainsi toujours, la conscience témoigne, au contraire, que certains de nos actes sont vraiment libres.

Mais au-dessus des actes individuels, il y a les actes des groupements sociaux. On y a découvert un déterminisme au nom duquel on a prétendu conclure au déterminisme des actes individuels.

Que penser du déterminisme social?

Le premier argument qui plaide en sa faveur est tiré des statistiques. Il serait déraisonnable de nier qu'elles nous révèlent l'existence de véritables lois sociales. Et le fait seul que des phénomènes tels que le suicide, dans lesquels on croirait pouvoir reconnaître à l'évidence l'action de la libre volonté, sont cependant soumis à des lois parfaitement régulières, doit donner à réfléchir.

Sans doute, on peut soulever des questions préjudicielles avant d'envisager cet argument en face. Que valent les statistiques qu'on nous présente, sont-elles absolument exactes? Ne faut-il pas tenir compte des événements ignorés? Et puis, de quel droit met-on sur la même ligne deux mariages parce que les contractants ont le même âge; que de circonstances, à côté de celle-là, peuvent varier et différencier du tout au tout les deux faits observés!

Ces critiques n'enlèvent rien à l'argument. Les statistiques

ne doivent pas être absolument exactes. Elles le seront toujours suffisamment pour démontrer à l'évidence la constance avec laquelle se reproduisent certains phénomènes. D'autre part, personne ne prétend que deux mariages d'une femme de 60 ans et d'un jeune homme de 30 ans puissent être mis, à tous les points de vue, exactement sur le même pied. Mais on constate que des mariages de ce genre se reproduisent avec une fréquence relative à peu près constante. On en conclut simplement que les causes, d'ailleurs complexes, qui peuvent amener cette circonstance particulière du phénomène « mariage », doivent également agir d'une manière à peu près constante. Peu importe que cette circonstance se réalise, à côté d'autres conditions variables, ce serait plutôt une preuve de plus qu'elle dépend de causes régulières et spécifiques dont l'action est indépendante de ces conditions variables. Nous avouons donc ne pas bien comprendre la valeur de cette insinuation faite par M. Fonsegrive contre la valeur de l'argument tiré des statistiques (1). Nous ne comprenons pas davantage la réponse qu'il donne à cet argument :

« Si le crime est déterminé, le criminel l'est-il? Le un sur mille est un criminel idéal que la statistique laisse indéterminé; pourquoi ne serait-ce pas lui qui se détermine?.. De plus, le libre arbitre pourrait sans doute apporter des perturbations dans les nombres, mais il peut aussi n'en apporter aucune; son essence étant d'être libre, il peut ce qu'il veut (2). »

Le un sur mille n'est évidemment pas déterminé, en ce sens que sur mille individus il y en ait un qui, fatalement, sans prédisposition, sans volonté de le commettre, devra perpétrer un crime. Il se déterminera volontairement. Mais il est étrange que parmi les volontés qui se déterminent, la proportion de celles qui se déterminent au crime soit constante. Cela suppose une cause d'une force constante. Or, on se demande

(1) *Essai sur le libre arbitre*, p. 313.
(2) *Ibidem.*

comment les mobiles déterminants des actions humaines peuvent avoir une force constante en présence du libre arbitre. L'intervention de celui-ci ne devrait-elle pas faire varier davantage les chiffres des statistiques?

Sans doute, le libre arbitre pourrait ainsi se ranger aux moyennes, ne pas les troubler. Mais le pourrait-il d'une façon constante? Il ne s'agit pas, évidemment, de supposer un dessein préconçu, de la part du libre arbitre, de se comporter de la sorte. Or, il semble que si le libre arbitre peut, avec la même facilité, prendre tous les partis, il ne pourrait pas s'arrêter constamment aux mêmes actions avec la même proportion. Un mode d'agir constant trahit une inclinaison foncière, une propension vers ce mode d'agir. Il est impossible qu'un agent, indifférent à agir d'une façon A ou d'une façon B, agisse toujours d'une façon B.

Les statistiques ne peuvent vraiment se concilier avec la liberté dite d'indifférence.

Mais la liberté que nous avons découverte en nous-mêmes n'est pas un capricieux pouvoir dont sortent sans raison aucune les décisions les plus hétéroclites; son choix est dominé par des motifs. Or, les motifs ne sont pas libres, nous l'avons dit; ils sont nécessités par les circonstances, par un jeu d'associations où les influences externes immédiates se mêlent aux acquis de l'expérience, aux prédispositions organiques. Leur valeur, leur force persuasive leur vient, pour une grande part, des circonstances externes, elle varie d'après ces mêmes circonstances. L'homme éprouve une propension très naturelle à fonder une famille, mais si ses projets de mariage sont entravés, si une année de gêne ou de famine vient à rendre très précaire la situation du ménage à fonder, ce sera un puissant motif d'hésitation, d'attente.

Le milieu modifie ainsi les éléments du procès dont la liberté est appelée à juger, il doit modifier aussi le jugement. La situation géographique, les conditions climatériques peuvent engendrer certaines dispositions morbides, certaines mélancolies maladives qui pousseront l'individu vers le suicide :

cette fois, les éléments objectifs du procès ne sont pas modifiés, les dispositions subjectives sont atteintes, une physiologie ruinée développe des sentiments moroses et tristes, ces dispositions mènent le sujet à voir la vie sous un jour pénible, elles altèrent la perception exacte des situations et des choses, elles modifient l'aspect sous lequel les éléments du procès apparaissent, ainsi elles modifient le jugement.

Enfin, l'éducation peut engendrer chez le sujet des préjugés, des convictions religieuses et morales, des passions qui, à leur tour, troubleront et modifieront le jugement; or, l'éducation est l'œuvre du milieu social. De différentes façons, on le voit, celui-ci peut exercer son action sur le jugement libre par l'intermédiaire des motifs dont il procède partiellement. Or, le milieu social est complexe; il est impossible, il le sera toujours peut-être, de démêler toutes les actions et les inter-actions des facteurs qui le constituent, toutes les influences, les suggestions heureuses ou malsaines qu'il exerce sur l'individu, faible atome perdu dans son sein. Mais lorsqu'on regarde de haut et de loin ce chaos confus, que les détails s'effacent pour ne laisser paraître que les grandes lignes d'ensemble, il doit s'y manifester une certaine régularité. Les statistiques la signalent: elles parviennent à exprimer les influences prépondérantes des divers milieux, elles parviennent aussi à en relever les résultats, et dans une grande masse d'individus, ces résultats sont réguliers.

Cela se comprend aisément. La volonté libre dispose à son gré des motifs, mais elle n'en dispose pas follement. Il y a de telles circonstances où une décision s'impose avec tant d'avantages que, normalement, la volonté s'y rangera.

Voilà donc un premier cas où, malgré la liberté, il n'y a aucune parité entre les deux alternatives : la loi des probabilités ne demande ici nullement qu'elles se réalisent avec la même fréquence; il est évident, au contraire, que les statistiques doivent manifester une forte différence en faveur de l'une d'elles. Mais lors même que les partis en présence sont moins distants, il reste souvent vrai que l'un se présente avec

forme, une réalité quelconque maintient les atomes dans une indivision spéciale, donnant à leur ensemble tous les caractères d'une portion de matière individualisée. Dès que cette réalité vient à disparaître, l'énergie accumulée s'actualise, apparaît sous forme de chaleur, d'électricité, de mouvement cinétique, ou s'emmagasine en quantité déterminée dans une nouvelle espèce.

» Dès lors, ne doit-on pas envisager ce principe d'indivision comme la force prohibante qui maintient à l'état potentiel l'énergie latente de la molécule? (1) »

Mais si la molécule chimique est une unité, les éléments chimiques qui constituent proprement l'organisme humain sont contenus à leur tour dans une réalité supérieure, dans l'unité même de l'individu humain. C'est elle qui joue ici le rôle de force prohibante. Or, nous avons conscience de l'unité parfaite de notre moi organique et de notre moi pensant, spirituel. L'âme pensante est en même temps le principe de la vie matérielle, c'est elle qui maintient et actualise les réserves d'énergie des organes et spécialement des centres nerveux qui sont bien ce qu'il y a de plus intime, de plus individuel, dans l'organisme.

Dès lors, la volonté pour obtenir la mise en acte de l'énergie nerveuse n'a besoin que de neutraliser, « comme force décrochante », la « force prohibante de la molécule nerveuse » qui n'est autre chose que « l'âme humaine elle-même ». « L'acte volontaire n'est que l'action de l'âme sur elle-même, de l'âme comme principe d'activité libre sur l'âme comme force prohibante d'énergie chimique ou, en langage scolastique, comme forme substantielle du corps humain (2). »

Nous nous demandons cependant comment il résulte de là que « la volonté n'a que faire d'une force vive pour actualiser son énergie potentielle (3) ». En effet, il s'agirait de montrer

---

(1) *Op. cit.*, pp. 40-41.
(2) Page 50.
(3) *Ibidem.*

comment il se fait que l'unité, la réalité qui constitue l'individu peut régler le jeu des forces sans dépenser une énergie distincte. Sans cela, si la force prohibante de l'âme s'exerce au moyen d'une énergie matérielle, la question reste entière de savoir comment la volonté pourra neutraliser l'action de cette force. Nous croyons que la notion de la loi de force que nous avons présentée plus haut résout plus clairement la difficulté. Peut-être le P. de Munnynck est-il au fond de notre opinion, mais son exposé soulève une grave objection. Pour lui, un corps possède de l'énergie potentielle « non par privation de toute force motrice, mais parce que deux ou plusieurs forces l'actionnent de telle sorte que la somme de leurs effets, dans le cas qui nous occupe, est zéro (1) ». Si cela est, la force prohibante qui maintient les énergies à l'état potentiel doit donc avoir pour rôle d'exercer une action contraire à celle des forces qui tendent à s'exercer, de façon que la somme de ces effets opposés soit égale à zéro. Mais alors la force prohibante ne déploie-t-elle pas d'énergie? Il faut qu'elle déploie une quantité d'énergie égale à celle dont elle empêche la manifestation.

Le défaut de cet exposé est dans la notion même de l'énergie potentielle. L'énergie potentielle n'est pas de l'énergie entravée dans son effet, c'est de l'énergie qui, actuellement, ne s'exerce pas. Pour qu'elle s'exerce, il lui faut une détermination intrinsèque; elle a besoin d'être appliquée à l'acte. Mais cela, évidemment, ne suppose aucune énergie matérielle, mais uniquement l'intervention d'un principe déterminateur, de ce que nous appelions la loi de force, et cette expression, croyons-nous, répondrait mieux à la notion scolastique de forme que le mot de « force prohibante » employé par le savant dominicain.

Quelle est donc, en substance, notre réponse à l'argument tiré en faveur du déterminisme, de la loi de la conservation de l'énergie et des autres lois mécaniques? Elle est double.

---

(1) Page 35.

D'abord, nous l'avons vu, il est faux que les lois de conservation, en les supposant rigoureusement vérifiées dans l'ensemble de l'univers, excluent l'intervention de tout agent extérieur. Ensuite la liberté et la finalité peuvent intervenir dans le jeu des forces et les modifier sans disposer pour cela d'une force étrangère. Les déterministes supposent à tort que les forces qui dépendent des organismes soient par elles mêmes déterminées à agir et à agir d'une façon unique, indépendamment de toute finalité, de toute volonté, de toute liberté. Elles sont, au contraire, susceptibles de déterminations qui leur viennent de ces principes supérieurs. Mais ces déterminations tout intrinsèques n'exigent aucune dépense d'énergie nouvelle, elles se passent dans le domaine purement formel des lois qui régissent l'action des forces.

§ 2. — Les lois scientifiques.

Le déterminisme scientifique et la finalité. — Le déterminisme scientifique et la liberté. Les données expérimentales. — Le déterminisme social. Les statistiques et la loi des grands nombres. — Le déterminisme n'est-il pas établi à priori par la métaphysique? L'idée d'une déduction universelle. — La synthèse à priori de Kant. L'idéologie aprioriste et la réalité psychologique. La véritable origine et la nature des lois universelles formulées par l'intelligence, dépendamment de l'expérience. L'abstraction. La nécessité hypothétique des lois. Part de vérité des critiques indéterministes. La valeur inébranlable de la science, distincte du déterminisme. — Le principe de causalité, son évidence. Sa formule déterministe. Sa véritable portée. Aperçus métaphysiques. Comment la liberté peut se concilier avec la causalité.

Le principe de la conservation de l'énergie ne suffit pas à établir le déterminisme universel des phénomènes. Celui-ci n'est-il pas cependant démontré par le fait même de l'existence des lois scientifiques? La science suppose le déterminisme, il est le principe, le fondement sur lequel elle s'édifie. Les progrès

de la science ne sont-ils pas la justification de ce principe et de ce fondement?

Peut-être serait-il difficile de nier le déterminisme en présence de ces résultats. Mais, d'autre part, on ne peut nier la liberté, on ne peut nier la finalité. Ne serait-il pas possible peut-être de concilier le déterminisme avec la liberté et la finalité?

La science ne démontre pas l'existence du déterminisme unifié que l'on voulait baser sur la mécanique. Démontre-t-elle l'existence d'un déterminisme universel, et celui-ci est-il conciliable avec la liberté, avec la finalité?

Dans le monde matériel, la science nous paraît démontrer vraiment l'existence d'un déterminisme. Mais encore faut-il s'entendre. La science démontre que tous les phénomènes qu'elle a pu étudier se rattachent à des conditions déterminées, avec une régularité constante. Quelle est la nature de ce lien? Un lien semblable doit-il exister pour tout phénomène possible? C'est là une question à laquelle la science, l'observation ne peuvent plus répondre.

Le déterminisme scientifique, dit Claude Bernard, ne nous découvre que les causes prochaines. « Lorsque par une analyse expérimentale successive nous avons trouvé la cause prochaine ou la condition élémentaire d'un phénomène, nous avons atteint le but scientifique que nous ne pourrons jamais dépasser... Mais cela répond au comment et non au pourquoi des choses... Nous n'en savons rien, nous ne pouvons pas le savoir et nous ne devons pas le chercher [1]. »

S'il en est ainsi, comment le déterminisme scientifique s'opposerait-il à la finalité?

Sans exclure le rôle des causes efficientes, sans impliquer précisément d'hiatus dans leur enchaînement, la finalité y démontre cependant une certaine souplesse, une soumission à un principe supérieur.

---

(1) *La science expérimentale*, p. 56.

La suite des phénomènes n'est donc pas une chaîne infrangible dont tous les états présents et à venir aient été depuis toujours prédéterminés par une loi unique et fatale. Car s'il en était ainsi, on ne conçoit pas comment cette loi, loi de conséquence aveugle, aboutirait aux harmonies multiples et complexes que nous avons relevées dans la nature.

En ce sens, il est vrai de dire avec M. Boutroux que la finalité implique dans la succession des phénomènes une certaine contingence. Si tout était rigoureusement prédéterminé, l'harmonie ne serait possible que dans les limites de cette prédétermination, elle ne se produirait que par hasard et dépendamment, elle ne serait pas, comme elle l'est pourtant, la règle de l'univers.

Il ne nous semble pas cependant que la finalité exige l'intervention dans le monde d'un principe créateur, comme le pense M. Boutroux, qui agirait à côté des causes efficientes. C'est faire de la cause finale une cause efficiente et confondre les rôles, c'est rattacher l'idée de la finalité à l'idée très problématique de l'existence de phénomènes indépendants de leurs antécédents. Il ne nous semble pas que la finalité exige cette conclusion.

On peut croire que la dépendance des phénomènes à l'égard de leurs antécédents au lieu d'être exprimée par des lois de conséquence purement mathématiques et logiques, est dominée par la finalité. Dès lors, le phénomène nouveau peut être déterminé dans tous ses détails par des conditions avec une parfaite nécessité. Il n'y a rien qui ne soit l'œuvre des causes efficientes, les causes efficientes doivent agir comme elles agissent, mais cela en vertu même des exigences de la finalité. Les lois de conséquence mathématiques ne seraient pas l'expression complète du déterminisme, elles n'en seraient qu'une partie, le vrai déterminisme serait le déterminisme des lois d'harmonie et de convenance, des lois spécifiques, des lois de la vie et du progrès. Il n'y aurait pas de la contingence dans la nature en ce sens que certains effets s'y produiraient sans nécessité, mais il y aurait de la contingence dans les lois mathé-

matiques parce qu'elles ne seraient pas les seules lois des choses. Dans certains cas, elles ne pourraient suffire à déterminer les phénomènes qui doivent se produire et il faudrait recourir à des lois supérieures et plus fondamentales.

Cette conception n'est-elle pas entièrement d'accord avec celle de Claude Bernard? Le déterminisme scientifique nous donne le comment des phénomènes, il ne nous donne pas leur pourquoi. Or la cause finale est une réponse à ce pourquoi ignoré de la science. La finalité ne contredit pas le déterminisme, elle comporte une détermination ultérieure qui lui est ajoutée, elle aboutit à des résultats d'harmonie, de convenance heureuse auxquels par elles seules les causes efficientes n'aboutiraient jamais. En un mot, elle se sert des causes efficientes, bien loin de les supprimer. C'est la notion que nous insinuions au paragraphe précédent. Nous y reviendrons encore à l'instant. Mais si la finalité peut s'accorder avec le déterminisme, nous soupçonnons déjà qu'il en sera de même du libre arbitre, que nous rattachons à la finalité.

Ici cependant la difficulté semble grosse. Le principe du déterminisme n'est-il pas précisément que tout phénomène a une cause correspondante et que cette cause une fois posée, l'apparition du phénomène est nécessaire. Dès lors, l'acte libre est impossible.

Mais toute la question est là. Le déterminisme scientifique, celui que l'observation suppose et démontre, établit simplement que le phénomène ne saurait se produire si les conditions de son apparition ne sont pas données. Il n'établit pas que, ces conditions données, le phénomène doit nécessairement se produire, partout et toujours.

Les combinaisons chimiques, les phénomènes physiques, dans le monde de la matière brute, se produisent toujours dès que les circonstances voulues sont données. Mais dans le monde de la vie, ces mêmes phénomènes se produisent d'une manière nouvelle. Ils sont soumis à une harmonie d'ensemble, et cette harmonie suppose sans doute que les conditions des phénomènes qui y concourent soient données, mais ces condi-

tions ne suffisent pas à l'expliquer. Une loi supérieure s'empare du déterminisme des phénomènes et le plie à ses exigences. Dès lors, le déterminisme de la matière ne peut nous faire conclure au déterminisme des actes humains. Ceux-ci sont vitaux, ils dépendent de la finalité, et rien n'empêche que ces lois supérieures se plient à leur tour à la liberté.

Cependant l'observation a essayé de démontrer que les actes de l'homme se rattachaient nécessairement à des conditions données. Mais, en réalité, elle n'a pu établir que deux choses : que certaines conditions étaient nécessaires à la position des actes libres, que parfois, ces conditions posées, le résultat suivait sans que l'action humaine manifestât quelque trace de liberté. Elle n'a pas établi qu'il en était ainsi toujours, la conscience témoigne, au contraire, que certains de nos actes sont vraiment libres.

Mais au-dessus des actes individuels, il y a les actes des groupements sociaux. On y a découvert un déterminisme au nom duquel on a prétendu conclure au déterminisme des actes individuels.

Que penser du déterminisme social?

Le premier argument qui plaide en sa faveur est tiré des statistiques. Il serait déraisonnable de nier qu'elles nous révèlent l'existence de véritables lois sociales. Et le fait seul que des phénomènes tels que le suicide, dans lesquels on croirait pouvoir reconnaître à l'évidence l'action de la libre volonté, sont cependant soumis à des lois parfaitement régulières, doit donner à réfléchir.

Sans doute, on peut soulever des questions préjudicielles avant d'envisager cet argument en face. Que valent les statistiques qu'on nous présente, sont-elles absolument exactes? Ne faut-il pas tenir compte des événements ignorés? Et puis, de quel droit met-on sur la même ligne deux mariages parce que les contractants ont le même âge; que de circonstances, à côté de celle-là, peuvent varier et différencier du tout au tout les deux faits observés!

Ces critiques n'enlèvent rien à l'argument. Les statistiques

ne doivent pas être absolument exactes. Elles le seront toujours suffisamment pour démontrer à l'évidence la constance avec laquelle se reproduisent certains phénomènes. D'autre part, personne ne prétend que deux mariages d'une femme de 60 ans et d'un jeune homme de 30 ans puissent être mis, à tous les points de vue, exactement sur le même pied. Mais on constate que des mariages de ce genre se reproduisent avec une fréquence relative à peu près constante. On en conclut simplement que les causes, d'ailleurs complexes, qui peuvent amener cette circonstance particulière du phénomène « mariage », doivent également agir d'une manière à peu près constante. Peu importe que cette circonstance se réalise, à côté d'autres conditions variables, ce serait plutôt une preuve de plus qu'elle dépend de causes régulières et spécifiques dont l'action est indépendante de ces conditions variables. Nous avouons donc ne pas bien comprendre la valeur de cette insinuation faite par M. Fonsegrive contre la valeur de l'argument tiré des statistiques (1). Nous ne comprenons pas davantage la réponse qu'il donne à cet argument :

« Si le crime est déterminé, le criminel l'est-il? Le un sur mille est un criminel idéal que la statistique laisse indéterminé; pourquoi ne serait-ce pas lui qui se détermine?.. De plus, le libre arbitre pourrait sans doute apporter des perturbations dans les nombres, mais il peut aussi n'en apporter aucune; son essence étant d'être libre, il peut ce qu'il veut (2). »

Le un sur mille n'est évidemment pas déterminé, en ce sens que sur mille individus il y en ait un qui, fatalement, sans prédisposition, sans volonté de le commettre, devra perpétrer un crime. Il se déterminera volontairement. Mais il est étrange que parmi les volontés qui se déterminent, la proportion de celles qui se déterminent au crime soit constante. Cela suppose une cause d'une force constante. Or, on se demande

(1) *Essai sur le libre arbitre*, p. 313.

(2) *Ibidem.*

comment les mobiles déterminants des actions humaines peuvent avoir une force constante en présence du libre arbitre. L'intervention de celui-ci ne devrait-elle pas faire varier davantage les chiffres des statistiques ?

Sans doute, le libre arbitre pourrait ainsi se ranger aux moyennes, ne pas les troubler. Mais le pourrait-il d'une façon constante? Il ne s'agit pas, évidemment, de supposer un dessein préconçu, de la part du libre arbitre, de se comporter de la sorte. Or, il semble que si le libre arbitre peut, avec la même facilité, prendre tous les partis, il ne pourrait pas s'arrêter constamment aux mêmes actions avec la même proportion. Un mode d'agir constant trahit une inclinaison foncière, une propension vers ce mode d'agir. Il est impossible qu'un agent, indifférent à agir d'une façon A ou d'une façon B, agisse toujours d'une façon B.

Les statistiques ne peuvent vraiment se concilier avec la liberté dite d'indifférence.

Mais la liberté que nous avons découverte en nous-mêmes n'est pas un capricieux pouvoir dont sortent sans raison aucune les décisions les plus hétéroclites; son choix est dominé par des motifs. Or, les motifs ne sont pas libres, nous l'avons dit; ils sont nécessités par les circonstances, par un jeu d'associations où les influences externes immédiates se mêlent aux acquis de l'expérience, aux prédispositions organiques. Leur valeur, leur force persuasive leur vient, pour une grande part, des circonstances externes, elle varie d'après ces mêmes circonstances. L'homme éprouve une propension très naturelle à fonder une famille, mais si ses projets de mariage sont entravés, si une année de gêne ou de famine vient à rendre très précaire la situation du ménage à fonder, ce sera un puissant motif d'hésitation, d'attente.

Le milieu modifie ainsi les éléments du procès dont la liberté est appelée à juger, il doit modifier aussi le jugement. La situation géographique, les conditions climatériques peuvent engendrer certaines dispositions morbides, certaines mélancolies maladives qui pousseront l'individu vers le suicide :

cette fois, les éléments objectifs du procès ne sont pas modifiés, les dispositions subjectives sont atteintes, une physiologie ruinée développe des sentiments moroses et tristes, ces dispositions mènent le sujet à voir la vie sous un jour pénible, elles altèront la perception exacte des situations et des choses, elles modifient l'aspect sous lequel les éléments du procès apparaissent, ainsi elles modifient le jugement.

Enfin, l'éducation peut engendrer chez le sujet des préjugés, des convictions religieuses et morales, des passions qui, à leur tour, troubleront et modifieront le jugement; or, l'éducation est l'œuvre du milieu social. De différentes façons, on le voit, celui-ci peut exercer son action sur le jugement libre par l'intermédiaire des motifs dont il procède partiellement. Or, le milieu social est complexe; il est impossible, il le sera toujours peut-être, de démêler toutes les actions et les inter-actions des facteurs qui le constituent, toutes les influences, les suggestions heureuses ou malsaines qu'il exerce sur l'individu, faible atome perdu dans son sein. Mais lorsqu'on regarde de haut et de loin ce chaos confus, que les détails s'effacent pour ne laisser paraître que les grandes lignes d'ensemble, il doit s'y manifester une certaine régularité. Les statistiques la signalent: elles parviennent à exprimer les influences prépondérantes des divers milieux, elles parviennent aussi à en relever les résultats, et dans une grande masse d'individus, ces résultats sont réguliers.

Cela se comprend aisément. La volonté libre dispose à son gré des motifs, mais elle n'en dispose pas follement. Il y a de telles circonstances où une décision s'impose avec tant d'avantages que, normalement, la volonté s'y rangera.

Voilà donc un premier cas où, malgré la liberté, il n'y a aucune parité entre les deux alternatives : la loi des probabilités ne demande ici nullement qu'elles se réalisent avec la même fréquence; il est évident, au contraire, que les statistiques doivent manifester une forte différence en faveur de l'une d'elles. Mais lors même que les partis en présence sont moins distants, il reste souvent vrai que l'un se présente avec

plus de force que l'autre, que la volonté est davantage attirée vers lui.

Encore une fois, les statistiques ne devront-elles pas marquer une différence en sa faveur? Oui, sans doute, et il n'en résultera nullement que la volonté soit déterminée à un parti plutôt qu'à l'autre, car ce n'est pas nécessairement, c'est librement qu'elle s'y range. Elle est capable de ne pas le suivre, mais normalement, elle le suit. Nous n'avons pas besoin des statistiques pour nous apprendre cela : il y a dans la vie quotidienne des faits que nous côtoyons à chaque instant et qui parlent plus haut qu'elles à ce sujet. Lorsque vous donnez une aumône à un mendiant assis au coin de la route, n'est-il pas vrai qu'il l'accepte toujours? Nous n'avons pas besoin de voir chiffrer les cas pour en être convaincus. En conclurez-vous que ce mendiant n'est pas libre? Nullement, mais il serait tellement sot de sa part de refuser l'aumône qui lui est faite, il a si peu de motifs pour cela que jamais sa liberté ne prendra une décision pareille.

Voilà donc une première raison pour laquelle les statistiques doivent nous renseigner une certaine régularité dans les actes des hommes. La volonté n'est pas capricieuse, elle se décide d'après des motifs; tous les partis ne sont pas égaux devant elle, il n'est donc pas probable que tous seront suivis avec la même fréquence. Au contraire, certaines causes mettent entre eux des différences qui se rattachent à des conditions déterminées et régulières, il faut donc que les statistiques nous les montrent suivis dans des proportions de fréquence régulières.

Mais toutes les actions humaines ne sont pas libres. Nous n'agissons pas toujours après mûre délibération. Nous lâchons la bride à nos tendances, nous suivons un premier entraînement irréfléchi, un accès de colère ou de passion; nous pourrions sans doute nous dominer, réfléchir, prendre en main la situation, mais nous ne le faisons pas; nous restons libres, nous n'agissons pas librement.

De même en est-il lorsque, dans une foule d'actions ordi-

naires, nous nous laissons aller à suivre machinalement des habitudes acquises, cristallisées à la surface de notre être, comme dirait M. Bergson. Alors non plus, nous n'agissons librement. Des deux façons, notre action revêt les mêmes caractères que celle d'un être non libre, notre liberté foncière ne se manifeste plus. Dès lors rien d'étonnant si on lui trouve une régularité toute déterminée.

Ici encore, les statistiques ne nous découvrent rien de neuf. Chacun de nous ne va-t-il pas tous les jours, aux mêmes heures, s'asseoir à la table où il prend son repas quotidien? Et ne savons-nous pas tous que l'irréflexion, l'entraînement du premier mouvement nous conduisent régulièrement, dans certaines circonstances, aux mêmes impatiences, aux mêmes fièvres, malgré nos regrets répétés et nos bons propos cent fois repris?

Il y a donc moyen d'expliquer la régularité que dénotent les statistiques. D'une part, toutes les actions humaines ne sont pas libres. De l'autre, les actes libres sont posés en tenant compte des motifs. Les différents partis ne sont donc pas également possibles. La probabilité de leur réalisation est en raison de la force des motifs qui inclinent à les prendre. C'est précisément ce que montrent les statistiques.

Cependant le choix est l'œuvre du libre arbitre. Dès lors, ne semble-t-il pas que son intervention devrait se faire sentir? Normalement, la volonté se portera vers les motifs les plus forts. Plus rarement vers les motifs moins forts. Nous aurons ainsi les constantes demandées. Mais le fait seul que presque tous les partis possibles ont été pris n'est-il pas déjà une preuve en faveur du libre arbitre? Reportons-nous à la table des mariages distribués d'après l'âge des contractants, que nous avons transcrite au chapitre II. N'est-il pas bien remarquable que toutes les combinaisons, et les plus extraordinaires, se réalisent? Elles sont donc toutes possibles, pas au même degré sans doute, mais enfin elles sont possibles. N'est-ce pas précisément par le fait même du libre arbitre, capable de choisir à son gré entre les divers partis?

Quant à la régularité des statistiques, elle n'est pas si absolue. Cette même table nous offre des variations qui, pour n'être pas considérables, sont cependant dignes de remarque. Elles prouvent que la force respective des motifs est plus ou moins altérée par l'action du libre arbitre. Sans doute, d'autres causes « perturbatrices » pourraient être invoquées, et ce n'est pas là une preuve de la liberté, mais puisque nous avons démontré son existence, rien n'empêche de lui attribuer cet effet, aussi bien qu'à une autre source. Au contraire, nous avons là un indice très sérieux de son action.

Y a-t-il donc un déterminisme social ?

Il faut s'entendre. Si l'on entend par déterminisme un enchaînement rigoureusement nécessaire d'événements se poursuivant avec une implacable fatalité, évidemment non, il n'y a pas de déterminisme social. La science semble abandonner les doctrines qui réduisaient les lois sociales à des lois de physiologie ou de biologie. Les lois sociales sont des lois psychologiques. Mais ces lois psychologiques elles-mêmes ne sont pas absolues comme les lois physiques et mécaniques, elles laissent un certain jeu à la contingence. C'est bien la pensée de M. Durckheim. « La sociologie, écrit-il, n'a pas plus à affirmer la liberté que le déterminisme. Tout ce qu'elle demande qu'on lui accorde, c'est que le principe de causalité s'applique aux phénomènes sociaux... Mais la question de savoir si la nature du lien causal exclut toute contingence n'est pas tranchée pour cela (1). »

D'abord l'individu n'est pas nécessité par ces lois. En effet, nous l'avons assez montré avec les sociologues contemporains, les lois sociales n'ont pas leur source dans les vouloirs individuels. Elles s'imposent au contraire aux individus par l'extérieur, elles résultent du milieu social comme tel.

Mais alors il ne peut être question de conclure du déterminisme social au déterminisme de l'individu. Ce déterminisme

(1) *Règles de la méthode sociologique*, p. 173.

résulte du groupement comme tel. Et de fait, ne devons-nous pas reconnaître, en vertu déjà de ce que nous disions à l'instant, que les masses sociales ne jouissent pas de la liberté au même titre que les individus?

Pour qu'une cause quelconque obtienne un résultat, et le même résultat, chez un grand nombre d'individus, il faut que cette cause soit très puissante. Quelle vraisemblance y a-t-il que sur un millier d'individus six ou sept s'arrêtent à la fois, dans une circonstance donnée, à un parti extraordinaire? De deux actes possibles, l'un est difficile, pénible, odieux; l'autre est agréable, brillant, facile. L'individu auquel ils sont présentés sera vivement sollicité par le premier, il le sera très faiblement par le second. Il pourra cependant le choisir. Mais il est bien plus probable qu'il s'arrêtera au premier. Multipliez l'expérience sur un grand nombre d'individus, il est presque certain que la plupart d'entre eux se décideront à suivre le motif le plus fort. La loi des grands nombres est la conséquence presque nécessaire du jeu de la liberté. Dans une multitude d'expériences, les possibilités relatives des événements tendent à se développer. Or, les différents actes que pourrait poser la liberté ont une possibilité inégale. Ils se réalisent avec une inégale fréquence, mais si les mobiles psychologiques étaient absolument déterminants, la possibilité de certains serait nulle et ils ne se réaliseraient jamais. Il y a donc une loi qui régit les manières d'agir d'une foule, mais cette loi n'est pas ce qu'elle serait si cette foule était composée d'individus déterminés chacun par une loi nécessaire. Le déterminisme des masses sociales, si on veut employer ce mot, a une allure spéciale, précisément exprimée par la loi des grands nombres. Il a surtout une nature spéciale. Ici, moins qu'en tout autre domaine, il est permis de parler d'un lien de causalité nécessaire d'antécédent à conséquent.

Il y a cependant un autre fondement encore aux lois sociales. L'activité humaine n'est pas toujours et partout une activité libre. Et en particulier la vie sociale dépend de maints facteurs physiques, physiologiques, totalement indépendants du libre

vouloir des individus. Elle dépend aussi de facteurs sociaux sur lesquels les volontés individuelles ne peuvent avoir qu'une action très restreinte. Les institutions, les coutumes, les croyances, toutes ces choses proprement sociales sont soustraites à l'influence d'un individu isolé. Au contraire, ces legs du passé, œuvres édifiées par une longue suite de siècles, par la coopération de multiples facteurs, la race, l'histoire, le milieu social lui-même s'imposent à l'individu, depuis son enfance, par l'éducation, par les mille liens qu'elles ont noués autour de toutes ses démarches, par les sanctions dont elles sont revêtues, par la grandeur même dont les revêt aux yeux de l'imagination leur antiquité, et l'universelle acceptation qu'elles rencontrent. Il y a dans cet ensemble de causes une pression si forte et si constante exercée sur le vouloir individuel, qu'il lui faut pour y résister une rare énergie. La plupart ne résistent pas. Est-ce faute de liberté? Non, c'est l'indice seulement que leur vouloir est si fortement sollicité que le plus souvent il cède. De même en est-il des actions collectives. Perdu dans une foule, soumis aux suggestions puissantes qui émanent de son unanimité, retenu par cet amour-propre d'espèce particulière que l'on a appelé le respect humain, terrorisé peut-être par la force brutale avec laquelle le nombre menace d'écraser ceux qui lui résistent, qui donc n'a senti l'énergie de son vouloir se fondre en une lâche complicité ou en un fol entraînement? Et s'il est difficile, très difficile de résister, il l'est plus encore de résister efficacement. Il faut, pour cela, non seulement vaincre son entraînement, sa lâcheté propre, mais vaincre encore l'entraînement, la lâcheté des autres. Il est donc vrai que l'action des masses est indépendante des vouloirs individuels qui les composent, il y a un déterminisme spécifique des faits sociaux. Nous venons de définir son allure spéciale, sa nature foncière. Il en résulte que l'on peut prévoir les faits sociaux, et que l'action sociale doit tenir compte de ces prévisions. Mais cette prévision n'est pas absolue, les statistiques déjà nous montraient des variations dans les moyennes, le fait que la liberté est, partiellement au moins, à la base des lois

sociales, ce fait, dis-je, nous assure qu'elles ne sont pas absolues. Moins souvent, moins vivement que chez l'individu, la liberté des masses peut encore briser le cercle des lois, dérouter toutes les prévisions. Il faut donc toujours craindre ses écarts funestes, quelque invraisemblables qu'ils soient; il ne faut, d'autre part, jamais désespérer d'obtenir d'elle les efforts les plus héroïques et les plus durs. Normalement, un grand homme ne produira peut-être, comme le veut Lamprecht, un effet durable qu'en suivant, pour les diriger, les courants de l'histoire. Mais cette loi a des exceptions, et pour n'en citer qu'une, dont l'importance domine l'évolution entière de l'humanité, on n'a jamais, croyons-nous, démontré que l'œuvre du Christ en ce monde se soit accomplie en suivant la pente fatale des courants sociaux. La conversion du monde antique témoigne à la fois de la vertu divine du christianisme et de la contingence que met dans les lois sociales la liberté foncière de l'humanité. Il faut aussi l'admettre, en présence de l'histoire, l'action des grands hommes peut dérouter dans une certaine mesure l'effet des lois. Soit que, revêtus de l'autorité, ils disposent des forces mêmes accumulées dans les cristallisations sociales, soit que leur génie attire à eux la foule et la suspende à leur volonté, ils peuvent, en pesant sur ce double levier, mettre en branle l'organisation séculaire et la faire évoluer selon leurs plans. Peut-être réussiront-ils mieux si leur action correspond aux courants existant au sein de la masse, qui dira qu'il leur est impossible d'arrêter ces courants ou tout au moins de les faire dévier, de les mener à un terme qu'ils n'auraient pas atteint par eux-mêmes?

Le déterminisme social ne nie donc pas la liberté de l'individu, il comporte lui-même une certaine souplesse qui permet à la liberté de se faire jour à travers ses exigences.

En résumé, l'observation scientifique n'établit pas l'existence d'un déterminisme exclusif de la liberté.

Sur quoi se base donc l'universalité prétendue de ce déterminisme? Elle ne peut se baser que sur des théories d'ordre philosophique.

Nous l'avons vu, elle se rattachait pour plusieurs à la notion cartésienne et spinozienne d'une déduction universelle, rattachant analytiquement toutes les lois des phénomènes à une loi première, d'une nécessité absolue, inéluctable.

S'il en était ainsi, le déterminisme s'imposerait aux choses, indépendamment de toute hypothèse, et quoique les sciences ne parviennent pas encore à prendre la forme déductive, on supposerait qu'elles y parviendront un jour et qu'en tous cas elles pourraient en droit y parvenir. Mais cela est-il, et même cela est-il concevable? Il est un principe d'une nécessité absolue, antérieur à toute hypothèse, le principe d'identité : ce qui est, est; A = A. Encore faut-il cependant que A, ou ce qui est, soit donné, et en dehors de cette donnée, qui n'est pas nécessaire, il ne reste que la forme vide de l'identité. Cette forme est parfaitement stérile. On peut l'appliquer et on doit l'applipliquer partout, mais on la répétera indéfiniment sans jamais rien en tirer.

Elle prend, quand on l'applique à des données nouvelles, des aspects nouveaux : elle devient le principe d'opposition : A n'est pas non A, ou le principe du tiers exclu : entre A et non A, il n'y a pas de milieu. Mais ces deux principes nouveaux ne sont pas sortis de la formule primitive A = A, car, dans cette formule, on ne trouve pas la notion non A, ni l'hypothèse du tiers, qui ne serait ni A ni non A. Ce sont là des données étrangères que l'on ne peut faire surgir de l'énoncé de l'identité pure. M. Boutroux a donc raison de dire que la formule A = A est stérile.

Mais en résulte-t-il que la logique analytique soit ruinée par la base? Il ne nous semble nullement. C'est mal comprendre l'analyse que d'y voir un procédé qui consisterait à développer les conséquences du seul principe d'identité. Ce principe n'est pas ce qu'on appelle en logique une prémisse, il est une règle, une direction générale pour l'analyse. On n'en tire rien, mais on l'applique partout pour tirer des données de l'analyse ce qu'elles contiennent. Les données sont les sources fécondes de l'analyse : elle les décompose, les rapproche, les compare, les

combine et en fait jaillir des propositions. Elle prend ainsi les données de tout et de partie, elle en tire cette idée, que le tout est plus grand que sa partie ; elle prend le tout et le compare avec toutes ses parties, et elle trouve qu'il est égal à leur somme. Chacune de ces propositions est première; elle ne se laisse pas déduire du principe d'identité, mais elle est formulée à sa lumière, elle le contient implicitement comme la condition primordiale de toute pensée; elle analyse des données nouvelles, mais d'après un procédé nécessaire et évident, dont le principe d'identité présente la forme la plus simple, la plus générale et aussi la plus vide. Quant au syllogisme, il ne développe pas simplement ces propositions premières, il les combine entre elles et avec des données nouvelles, et ainsi il peut être à la fois fécond et nécessaire.

Nous n'avons pas à insister sur ces notions, car nous n'avons pas à légitimer les bases de la logique; mais elles suffisent à montrer que l'analyse, tout en restant un procédé rigoureux et certain, ne permet pas de déduire toutes les propositions d'une proposition première. Les propositions premières sont des plus simples, les propositions auxquelles elles devraient donner naissance sont des plus complexes ; on ne peut tirer le complexe du simple. L'analyse suppose des données qu'elle développe, elle ne les crée pas. Dès lors, l'analyse ne peut établir qu'une nécessité toute relative, hypothétique. Lorsque se vérifie une donnée, elle peut démontrer que cette donnée, qu'elle a décomposée une fois pour toutes, contiendra toujours les éléments qu'elle y a découverts. Elle peut affirmer d'avance que partout où se réalisera un tout composé de parties, ce tout sera plus grand que chacune de ses parties. Mais les données sur lesquelles portent ces affirmations lui sont « données », et elle ne peut en établir la nécessité, elle ne peut dire s'il existe des touts ou des parties.

Que peut donc signifier l'analyse au point de vue du déterminisme ?

Il est impossible qu'elle établisse jamais, au nom des lois nécessaires, mais très simples, de la logique abstraite ou des

mathématiques, la nécessité de toutes choses; qu'elle ramène toutes les lois de la nature à ces principes et qu'elle démontre ainsi leur domination absolue sur tous les phénomènes. Cela n'est pas seulement impossible dans l'état actuel ou dans un état quelconque de la science, mais cela est impossible en soi.

Il n'y aurait qu'un moyen pour l'analyse d'arriver à déterminer la loi de toutes choses, ce serait de partir non pas d'une idée très pauvre et très vide, mais au contraire d'une idée infiniment riche et infiniment compréhensive, telle que serait l'idée du monde dans sa totalité. Or notre intelligence imparfaite et bornée ne possède pas une pareille notion. Loin d'atteindre d'un coup l'idée du monde, elle ne peut appréhender la réalité que par fragments, elle ne peut la reconstituer que fort lentement par des procédés discursifs pénibles et souvent incertains. Sans doute, une intelligence plus élevée que la nôtre pourrait posséder une notion infiniment compréhensive dans laquelle elle découvrirait d'un coup toutes choses. La cause première du monde doit posséder cette notion. Mais il nous reste à savoir si toutes choses pourraient s'en déduire avec nécessité, ou bien si au contraire il en est qui ne s'y rattacheraient que d'une manière contingente et libre. Nous devrions pour cela pénétrer cette notion en elle-même et nous ne le pouvons faire.

Nous n'avons pas besoin de résoudre ce problème pour savoir si la liberté est possible. La notion que nous pouvons nous former de la cause première est la conclusion de la philosophie; avant d'y parvenir, nous savons que la liberté existe, qu'elle s'explique, comme nous le montrerons, par la nature de l'être intellectuel. Il faut donc admettre qu'elle se concilie avec la causalité de la cause dont émane cette nature. Tout ce que nous savons de celle-ci est fondé sur ce que nous savons de ses effets; il est logiquement impossible que cette notion contredise les fondements dont elle est partie.

En résumé, une origine analytique des lois de la nature au sens où nous pourrions la découvrir est inconcevable, au sens où elle est concevable, nous ne pouvons l'atteindre, et elle ne

nous permet plus de rien affirmer au sujet de la nécessité ou de l'universalité de ces lois.

Mais il est une autre théorie qui, sans se fonder sur une origine analytique des lois, leur donne cependant un caractère à priori, les imposant nécessairement à tous les phénomènes. D'après l'idée kantienne, les lois de la nature résultent des formes où notre esprit doit nécessairement, pour les concevoir, faire entrer les choses. Habitués à cette thèse, nous n'en remarquons plus suffisamment l'étrangeté; pour l'apprécier comme il faut, pour sentir ce qu'elle a de contraire au vœu de la nature et aux réalités les plus évidentes de la conscience, il faut un esprit plus dégagé des subtilités philosophiques qu'on n'en apporte souvent à l'étude de ces problèmes.

Examinons quelle peut être la signification d'un déterminisme issu des formes de l'esprit.

La conception kantienne a été le point de départ de l'indéterminisme le plus outré; elle a conduit à concevoir la science et ses lois comme un symbolisme conventionnel, comme un schème de fantaisie n'ayant, avec la réalité fondamentale qu'elle représente à notre esprit, que des relations très lâches.

Et de fait, quelle garantie avons-nous, quelle garantie pouvons-nous avoir que les choses se plient à nos formes mentales? Ce n'est qu'une hypothèse. On veut la fonder sur une finalité des choses en vertu de laquelle elles seraient faites pour concorder avec l'esprit qui les conçoit. Mais pourquoi cette harmonie? Quelle raison en donne-t-on? Le souhait instinctif de notre nature intellectuelle? Sans doute, nous aimerions que la science que nous construisons avec tant de peine ne fût pas un vain mot. Mais à côté de notre idéal scientifique, nous avons notre idéal moral, et puisqu'il est démontré que la science basée sur l'universel déterminisme est fatale aux notions qui fondent notre idéal d'action, notre attachement à cette science s'en trouve bien affaibli. Et d'ailleurs que prouve un désir ou un besoin de notre esprit? Il s'agit de savoir ce qui est, non pas ce que nous voudrions qui fût, nous pour-

rions bien, de la connaissance de l'ordre universel qui règne dans les rapports des choses, de l'idée d'une cause première intelligente et bonne, arguer en faveur d'une relation harmonieuse entre les choses en général et cette chose particulière qui est notre intelligence, mais nous n'apprécions l'harmonie de l'univers que par les lois auxquelles nous le croyons soumis; la cause intelligente du monde n'est, dans la doctrine kantienne, qu'une hypothèse forgée par notre esprit pour donner un corps à la correspondance harmonieuse qu'il veut trouver entre la réalité et lui-même. De toutes façons donc, le déterminisme issu des formes mentales est une construction subjective, et rien n'empêche d'admettre l'existence non seulement d'une liberté nouménale, mais de phénomènes ne rentrant pas dans le cadre des lois.

Rien n'oblige les phénomènes à se plier aux lois; quelques-uns semblent s'y accommoder, mais nous ne pouvons jamais affirmer qu'il doit en être ainsi de tous. La question de l'universalité et de la nécessité du déterminisme devient, même dans la doctrine aprioriste, une question de fait et d'observation. Les lois sont des cadres à priori, mais ces cadres sont vides. Seule l'expérience permet de les remplir et de constater aussi s'il n'y a pas peut-être des phénomènes d'une allure spéciale qui ne puissent être réduits à s'y conformer, des phénomènes, en un mot, quelque peu contingents et libres. Nous avons dit ce qu'apprend à cet égard l'observation.

Mais est-il vrai que les lois proviennent des formes à priori de l'esprit, que nous les imposions, sinon aux choses réelles, du moins aux choses telles que nous devons les concevoir? Est-il vrai qu'en présence de la matière phénoménale, notre esprit soit nécessité à une synthèse fatale et aveugle, qu'il unisse les notes qui lui sont données d'une façon arbitraire et que, en constituant un objet, il le fabrique de toutes pièces? Pour répondre à cette question, le meilleur procédé ne sera-t-il pas de descendre en nous-mêmes, d'interroger notre esprit et de voir comment il procède dans la constitution des synthèses scientifiques?

Si l'idée kantienne était vraie, il faudrait admettre que l'esprit travaille à l'aveugle sur la matière phénoménale. Celle-ci a besoin de passer par le moule des catégories pour devenir intelligible. Avant donc qu'elle s'y soit organisée, elle ne peut être l'objet d'une conception claire. La formation d'une idée scientifique se ferait comme en un rêve, par un jeu presque inconscient et irréfléchi. Ensuite seulement l'objet constitué pourrait être l'objet d'un raisonnement distinct. Cette théorie assimile la constitution de la science à la genèse d'une œuvre artistique, d'une création picturale ou poétique. En vérité, rien n'est plus dissemblable.

Prenons un exemple : un théorème de géométrie bien connu affirme que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits. Comment arrivons-nous à cette idée? Est-ce par une intuition subite, par une organisation imprévue qui nous fait unir, sans recherche préliminaire, la notion des trois angles d'un triangle et la notion d'un angle droit? Nullement, et nous sommes si peu portés à priori à l'affirmation dont il s'agit, qu'avant d'en avoir vu la démonstration, nous ne nous doutons nullement que les trois angles de tout triangle sont égaux à deux droits. Mais nous cherchons, nous comparons entre eux des triangles divers, nous mesurons les angles, nous nous avisons qu'avec tout triangle il est possible de prolonger l'un des côtés, de mener, à l'intersection du côté prolongé et de celui qui le touche, une ligne parallèle au troisième côté, et que cette construction donnera toujours, sur une même ligne droite, les trois angles du triangle. Cette conclusion est basée, non pas sur des éléments spéciaux à telle forme de triangles isocèles ou rectangles, elle ne se fonde que sur des éléments généraux communs à tous les triangles et fait abstraction des autres. Elle est donc universelle. Mais on le voit, elle ne s'impose qu'à la suite d'une recherche réfléchie et raisonnée, d'une comparaison attentive des éléments qu'elle unit. Au lieu de créer l'objet, l'esprit est dominé par lui.

Un bateau descend le cours d'un fleuve; d'après Kant, je lui applique la catégorie de causalité déterminée, parce que je

veux trouver un ordre nécessaire dans ses positions successives. Mais s'il en était ainsi, il n'y aurait rien dans l'objet qui m'obligerait à concevoir cette succession comme déterminée. Or, en réalité, si je place un lien nécessaire entre les positions du bateau, c'est parce que je vois en elles-mêmes l'exigence de ce lien.

Dans chaque position du bateau, je vois un état transitoire qui ne s'explique pas par lui-même, dont l'état antérieur fournit, au contraire, une explication très satisfaisante, et de la comparaison de ces deux états, je conclus au lien qui les unit, dominé que je suis, cette fois encore, par les caractères évidents des choses que j'examine.

Le grand argument de l'apriorisme se base sur le caractère nécessaire et universel des lois formulées par l'esprit, des concepts scientifiques. L'expérience ne nous fournit rien de semblable; il faut donc que ce soient des créations de notre intelligence. Mais l'expérience ne pourrait-elle pas fournir le fondement de l'universel?

C'est l'idée suggérée par une bien vieille théorie, que de longs siècles ont admise et qui nous semble être toujours la meilleure solution de ce problème éternel, le premier peut-être de la philosophie, qu'on appelait autrefois le problème des universaux.

Les choses d'expérience sont particulières : telle sensation est d'une intensité, d'une étendue précise; elle est la sensation d'un sujet individuel, à tel moment de l'espace et à tel endroit du temps, elle exclut formellement toute autre sensation, et ces sensations particulières sont indéfiniment multipliables.

L'idée abstraite nous représente une sensation dégagée de tout ce qui la particularise : ce n'est plus la sensation de tel individu, c'est une sensation que pourrait éprouver tout individu à tout endroit, en tout temps, elle n'a aucune intensité précise, ni aucune étendue déterminée. Elle n'est pas multipliée, elle est unique et se retrouve identique dans toutes les sensations possibles de tous les sujets possibles. Comment concilier ces extrêmes, comment croire que le particulier soit

la source de l'universel, que le multiple soit le fondement de l'unique? La vieille doctrine aristotélicienne nous fournit la solution du problème par l'idée d'un état intermédiaire dans lequel la chose n'est pas formellement universelle et n'est plus formellement singulière.

Le regard de l'intelligence tombe sur les données sensibles, mais à ces données il fait subir une transformation. Il les dépouille de leurs caractères individuels pour ne leur laisser que ce qu'elles ont de général, d'universel. Voilà l'origine de l'idée universelle, mais à ce moment elle n'est pas universelle, son objet est dans la chose réelle et particulière que mes sens atteignent. Quand je pense à la chaleur, c'est d'abord dans telle sensation particulière bien éprouvée par moi que je découvre les notes constitutives de cette idée. Et cependant, comme je néglige toutes les caractéristiques qui précisément particularisent ma sensation de chaleur, il se fait que la chaleur à laquelle je pense n'a plus rien qui m'empêche de la retrouver dans toutes les sensations de chaleur que je pourrais éprouver ou que d'autres éprouveront comme moi. Ainsi l'idée peut coïncider avec les choses réelles. Elle ne les représente pas adéquatement, elle n'épuise pas toutes les richesses qu'elles contiennent : elle les représente vraiment.

Les caractères qu'elle met en lumière sont dans les choses, elle n'y ajoute rien, elle ne fait que laisser tomber ce qui les rendait particuliers, individuels. Ce qui reste après cette opération est réalisé dans les individus, mais il se fait, grâce au dépouillement accompli par l'intelligence, qu'une infinité d'individus reproduisent ces mêmes caractères : c'est le fondement des ressemblances qu'ils gardent malgré leurs dissemblances profondes. Il suffira à l'esprit de revenir sur l'objet qu'il a conçu pour constater qu'il se trouve réalisable sans changement en une infinité de types concrets, et pour lui conférer une unité et une universalité de raison, pure relation aux choses où il se retrouve, qui ne change en rien sa valeur positive et n'altère nullement son origine sensible et réelle. L'universel dérive de l'expérience, il a sa base dans l'expérience

qui découvre dans les choses des données communes. Mais dans les choses, ces données sont enveloppées de notes concrètes, particulières. L'intelligence les en dégage pour ne retenir que la donnée générale applicable à tous les types concrets. De la mémoire, d'une collection d'observations particulières, résulte l'expérience, de l'expérience et des données communes qu'elle recueille résulte dans l'intelligence cet universel qui est le principe de l'art et de la science (1).

D'après cette doctrine où se fondent si heureusement le réalisme et le nominalisme ancien, le positivisme nouveau et le réalisme mathématique ou logique, que deviennent les lois de la science?

Il est deux sortes de lois.

Les unes sont connues par un ensemble d'expériences dont elles constituent le résumé et la généralisation. Les autres nous deviennent certaines par la seule analyse d'une donnée expérimentale élevée à l'état abstrait; elles sont établies à priori et doivent se vérifier partout où la donnée qu'elles analysent se retrouvera. La même universalité appartient d'ailleurs aux lois à posteriori; elles aussi énoncent les propriétés nécessaires d'un caractère abstrait et seront vraies partout où celui-ci se rencontrera. Les deux groupes de principes ne diffèrent que par l'étendue de leur objet, applicable pour les premiers aux êtres immatériels, restreint pour les seconds aux seules choses d'expérience.

Mais une loi vraie n'existe pas comme telle dans la nature, les choses ne sont pas soumises à des formes à priori, elles ne contiennent que le fondement de lois qui trouveront dans l'intelligence leur expression formelle. L'universel a son fondement dans les choses, il ne se trouve formellement que dans l'esprit. Les lois ne sont que les rapports qui existent entre nos concepts universels. Leur portée réelle est la même que celle des concepts.

On entrevoit aussitôt quelle est la nécessité qui s'attache aux

(1) ARISTOTE, *Dern. analytiques*, II.

lois de l'esprit. Chaque fois que l'objet des concepts qu'elles unissent se trouvera réalisé quelque part, la loi devra se vérifier ; non pas que le fait, quel qu'il soit, doive se plier à elles et se régler sur notre esprit, selon l'expression de Kant, mais en ce sens tout différent que le fait étant par hypothèse soumis à la loi, il est certain d'avance qu'elle y est vérifiée et que nous devons l'y retrouver.

Si nous ne l'y retrouvons pas, c'est ou bien que la donnée même sur laquelle repose la loi en est absente, quoique nous ayons cru l'y rencontrer; ou bien, au contraire, que la loi en réalité s'y vérifie, mais que nous voyons mal et que nous ne savons pas l'y découvrir.

Il ne s'agit donc pas de parler d'une révolte du fait contre la loi : pareille révolte impliquerait qu'un fait exactement semblable à un autre fait ne lui serait cependant pas semblable, ce qui est absurde.

Lorsqu'un fait est soumis à une loi, c'est qu'il réalise un concept que cette loi ne fait qu'analyser, et lorsqu'en vérité, il n'est pas soumis à une loi, c'est qu'il ne réalise pas ce concept.

Cela ne change rien à la valeur ni à la nécessité de la loi, elle reste infailliblement liée au concept auquel elle se rattache, ainsi qu'à son hypothétique réalisation, quand même celle-ci ne se rencontrerait jamais dans les choses.

Croyant les lois incompatibles avec la liberté, M. Boutroux a voulu leur enlever toute valeur nécessaire. Il montre très bien qu'il y aurait trois façons d'établir la nécessité des rapports entre les choses. Cette nécessité devrait être analytique, se ramenant à l'expression d'une identité, ou bien synthétique, résultant de la nature de l'esprit et imposée par lui au monde; ou bien, enfin, elle devrait exprimer un fait général se réalisant dans toute expérience, et dès lors au moins pratiquement nécessaire.

La nécessité synthétique, selon nous, n'existe pas. Mais il n'est pas vrai que l'analyse ne puisse révéler aucune nécessité. Sans doute, si l'on ne me donne que A = A, je ne puis rien

tirer de là. A = A n'est pas une prémisse dont je puisse tirer quelque chose sans y rien ajouter; mais c'est une formule schématique, sur laquelle se fonde un procédé analytique parfaitement légitime et capable de conduire à des propositions nécessaires : le procédé syllogistique. Il consiste à obtenir une proposition par la combinaison d'autres propositions, lesquelles sont, en dernière analyse, des énoncés d'identité, quoiqu'elles expriment autre chose que le principe d'identité. Quant aux généralisations de l'expérience, elles ont, lorsqu'elles sont certaines, une nécessité qui n'est pas simplement pratique. Une induction bien faite permet d'établir une loi qui se fonde, en dernier ressort, sur une propriété nécessaire du sujet et dont la constance peut se démontrer analytiquement.

Elle manifeste entre deux termes une liaison constante. Cette liaison est démontrée analytiquement ne pouvoir s'expliquer que par une appartenance nécessaire, et dès lors, l'appartenance en question acquiert une certitude analytique.

Mais toujours reste-t-il que la nécessité ainsi obtenue n'est qu'une nécessité hypothétique; les propositions nécessaires aux yeux de la raison ne nous révèlent une nécessité existant dans les choses que moyennant la constatation que, de fait, les notions auxquelles elles s'appliquent s'y vérifient.

Il y a donc une part de vérité dans les critiques adressées par l'indéterminisme à l'idée des lois de la nature. Les lois ne sont pas la substance des choses, elles ne sont pas imposées à la réalité par une nécessité supérieure, elles sont vraiment des constructions mentales. Mais ces constructions correspondent à quelque chose de réel, aux exigences internes des choses, à leurs relations externes. Elles ne sont pas une convention artificielle, comme le voudrait, par exemple, M. Bergson.

Il est bien vrai que l'idée des lois naturelles nous aide à mieux comprendre le monde. La nature est trop vaste pour que notre faible intelligence puisse l'embrasser d'un coup d'œil, elle doit épeler mot à mot ce grand livre ouvert à ses yeux; mais avec les données éparses qu'elle possède, elle ne connaît encore rien du monde. Il lui faut en obtenir une vue

d'ensemble, au moins dans la mesure du possible. Les lois établissent des relations entre les phénomènes, elles les rattachent à des causes générales, elles les classent aussi d'après leurs ressemblances, et ainsi elles permettent sans doute de les voir de plus haut et de mieux les embrasser. Mais en résulte-t-il que cette vue soit fausse et ne réponde à rien? De l'utilité de la science faut-il conclure à sa vanité? Certain dogmatisme arguait de l'aptitude nécessaire de l'esprit à connaître le vrai pour conclure à la réalité de toutes nos idées. Au moins ne faudrait-il pas prendre la voie opposée et prétendre que notre connaissance ne s'augmente et ne se perfectionne qu'en s'éloignant de la réalité. Cette idée des modernes adversaires de la science est née du kantisme : à force d'entendre répéter que la connaissance ordonnée est l'œuvre de formes à priori, que les choses en soi échappent aux catégories, on en est arrivé à considérer la pensée organisée comme l'antithèse du réel, à lui soustraire, non plus les mystérieuses choses en soi, mais les phénomènes eux-mêmes. Et cela était logique. Nous l'avons montré tantôt, il est impossible de prouver que la réalité, même phénoménale, doit se modeler sur les catégories. Les doctrines de M. Bergson dérivent nécessairement de l'apriorisme, mais à leur tour elles exagèrent. Ce n'est pas seulement pour les commodités du langage et de la vie sociale que nous distinguons et que nous classons, que nous expliquons les phénomènes. La science n'est pas une œuvre de fantaisie. L'observation patiente, les longues recherches, les doutes perpétuels du savant, que Claude Bernard analysait avec tant de vigueur, ne démontrent-ils pas sa parfaite soumission aux choses, ne sont-ils pas un sûr garant que rien dans ses affirmations ne dépassera ce que la nature, à force d'interrogations, aura consenti à lui révéler de ses secrets.

Peut-être certains savants sont-ils coupables de constructions sans fondement, de généralisations hâtives, mais cela n'est plus la vraie science. Comment M. Bergson d'ailleurs démontrera-t-il que la réalité se réduit à ce quelque chose d'indistinct,

d'innommable, qu'il essaye vainement de décrire? Puisqu'il est impossible d'en parler, puisque nous sommes affligés de l'irrémédiable infirmité de ne vouloir connaître les choses qu'autant qu'elles sont claires et distinctes, ne vaudrait-il pas mieux faire abstraction de cette inintelligible réalité? Non, si nous pouvions en établir l'existence, car en ce cas, sans pouvoir nous la représenter d'une façon déterminée et parfaite, nous en aurions cependant une certaine notion confuse, constituée au moins d'une note positive : celle de l'existence, et d'autres notes négatives en écartant la distinction et tous les caractères sous lesquels nous nous représentons ordinairement les choses, mais il n'en est pas ainsi. Nous ne pouvons établir l'existence d'un sujet étranger à notre connaissance que par un raisonnement qui inférerait de la réalité que nous connaissons à la nécessité d'un sujet de ce genre. Or pour la nouvelle école rien n'est plus faux qu'un raisonnement.

Il est vrai, nous aurions, d'après elle, une certaine perception de la réalité dans la connaissance purement sensible, immédiate, irréfléchie, dans le rêve indistinct, mais alors le problème de la connaissance change de signification. Cette philosophie aboutit aux contradictions les plus étranges. Le vrai problème de la critique ne se pose-t-il pas quand l'intelligence, constatant son acquis spontané, se demande ce qu'il vaut? Or en faisant ainsi, l'intelligence réfléchit, avant cela elle se laissait aller à la connaissance indistincte et irréfléchie. D'après M. Bergson, cette connaissance indistincte est la bonne; ne semble-t-il pas alors que le procédé plus perfectionné de la réflexion attentive ne pourra être que meilleur?

Or, au contraire, si la réflexion fausse la réalité, n'est-ce pas qu'à plus forte raison la connaissance spontanée la faussera? La réflexion n'est pas distincte, dans sa nature, de la connaissance spontanée : elle consiste, comme elle, à recueillir les leçons de la réalité, mais à les recueillir avec plus d'attention : on ne voit pas en quoi elle pourrait les fausser.

Les critiques de M. Bergson ne valent que contre un certain mode de réfléchir sur la réalité qui aboutit à y voir un déter-

minisme de notions mathématiques. Évidemment, la réalité est plus riche que cela, elle est plus profonde et plus libre, mais nous ne devons pas nécessairement admettre cette conception inexacte. Le seul exemple de M. Bergson le démontre. L'examen du problème le démontre encore mieux.

Nous l'avons déjà montré, le déterminisme ne s'impose pas analytiquement, il ne peut être le résultat d'une synthèse à priori. Est-il le résultat d'une réflexion à laquelle nous soumettions les données de l'expérience ? L'observation à elle seule ne le démontre pas, nous l'avons vu, mais le déterminisme ne pourrait-il s'imposer à l'esprit comme la conséquence de quelqu'un de ces principes abstraits et universels que l'analyse lui découvre? Il ne serait plus sans doute le résultat d'une déduction tout à priori, le principe du déterminisme ne renfermerait pas en lui-même toutes les lois qu'on lui rattacherait, mais il établirait leur nécessité et l'existence de lois analogues là même où l'observation ne l'aurait pas constatée. C'est un peu l'idée que se font la plupart des déterministes : pour eux, leur doctrine se fonde sur le principe de causalité, principe abstrait et universel, dont la vérification constante par l'expérience fournit d'ailleurs une éclatante confirmation. Nous avons vu ce que l'expérience doit nous faire penser de l'universalité du déterminisme. Quant à l'universalité du principe de causalité, elle semble ne pouvoir être niée.

Dans l'ordre idéal, son évidence est absolue. Je suppose un être E qui n'est pas nécessaire et n'a donc pas en lui, par définition, la raison de sa propre existence. Il n'y a d'autre part rien en dehors de lui qui ait influé sur cette existence.

Je suppose l'être E existant, il existe donc sans raison. Mais si je considère E en lui-même, je dois le concevoir comme n'existant pas puisque par hypothèse il n'y a rien dans son essence qui implique l'existence.

Dès lors, pour que je puisse le concevoir existant, il faudra que je conçoive en plus de E quelque chose qui lui donne l'existence, sans quoi je violerais le principe de contradiction,

j'affirmerais que E, qui pris en lui-même n'est pas conçu existant, est cependant conçu existant sans qu'il ait cessé d'être pris en lui-même, ce qui est absurde.

On remarquera tout d'abord que cette analyse ne réduit pas le principe de cause au principe de contradiction. Elle se base sur des données que le principe de contradiction ne contient pas, mais à la lumière du principe d'identité, elle analyse et compare ces données et en fait jaillir, avec une évidence parfaite, le principe de causalité.

Elle part de la donnée d'un être non nécessaire, n'ayant pas en lui la raison de son existence et cependant existant et continuant à exister; elle démontre que cette donnée est contradictoire, si on ne lève pas la contradiction qu'elle contient, en posant une cause où se trouve la raison de l'être qui n'a pas sa raison en lui-même.

D'où nous vient cette idée d'un être qui n'a pas sa raison en lui-même? N'ajoutons-nous pas subrepticement à la simple notion de l'être, cette notion de la raison et de la cause qui lui manque et que dès lors nous démontrons facilement devoir être cherchée ailleurs? N'est-il pas concevable que l'être soit sans raison ni en lui-même ni ailleurs? N'est-ce pas là du moins toute la question et ne la supposons-nous pas résolue avant même de l'avoir examinée ?

Non, nous ne supposons rien qui ne soit dans les termes et qui n'y soit, non parce que notre esprit l'y a mis, mais parce que la réalité nous l'impose avec évidence. Les êtres de la nature sont changeants, variables, il en est que nous voyons commencer et finir, tous nous paraissent susceptibles de commencer et de finir. Chaque fois que nous contemplons un être de la nature, notre considération s'accompagne au moins logiquement de la pensée de sa non-existence. Au moins logiquement nous concevons que cet être ne soit pas, que quand il est il acquière quelque chose que nous pouvons lui retrancher sans contradiction. Il y a donc un hiatus entre la notion que nous avons de lui et sa réalisation actuelle, hiatus que doit combler l'influence de la cause.

Mais les êtres de la nature présentent tous les caractères de contingence que nous venons de signaler, tous pourraient ne pas être, car tous changent, et seul l'immuable est nécessaire.

Tous relèvent donc du principe de causalité. Le déterminisme universel n'est-il pas démontré par là même?

Le principe de causalité, avons-nous dit, était entendu par les déterministes comme devant relier toujours un phénomène à un autre phénomène. Tout changement a une raison, et cette raison est un autre changement. Remarquons bien la portée de cette expression. Le changement auquel on cherche une raison est un état actuellement connu, isolé du sujet dont il sort et même de la conscience à laquelle il apparaît, abstrait et posé en lui-même.

Cet état n'était pas connu il y a un instant, il est connu maintenant. Il ne s'est pas produit lui-même. D'où vient-il? D'un autre état transitoire du même genre, également posé en lui-même, abstrait de toute réalité qui le supporterait.

Or ce phénomène ne peut avoir qu'une seule manière de causer un autre phénomène : c'est de devenir le phénomène qu'il cause. Et cela pour deux raisons : c'est qu'au moment où il cause il a disparu, c'est qu'avant ce moment, il n'avait aucune réserve productive d'autre chose que lui-même, il se réduisait à sa détermination momentanée.

Donc si le phénomène nouveau sort de quelque chose, c'est de cette détermination, et à moins d'admettre que d'une elle est devenue deux tout en restant la même, il faut admettre qu'elle a produit son effet en cessant d'être elle-même et en devenant cet effet.

N'est-ce pas ainsi que le déterminisme conçoit les choses? Nous croyons l'avoir montré. Mais cette conception mène à des contradictions. Elle est incapable de rendre compte d'un changement véritable. Le phénomène qui devient un autre phénomène ne peut pas, en réalité, devenir autre. Il ne peut que rester lui-même. On dira que, de fait, rien ne change, mais que les éléments entrent dans des combinaisons différentes et qu'ainsi l'aspect des choses se modifie. Cela même est

impossible, car si les éléments changent d'aspect en passant d'un groupement à l'autre, c'est que, d'une certaine façon, ils perdent leurs caractères antérieurs, pour revêtir un caractère nouveau, conforme au groupement dans lequel ils entrent.

Il y a donc nécessairement, s'il y a changement, quelque chose qui n'est plus le même dans le phénomène effet que dans le phénomène cause. Ce quelque chose, dira-t-on, c'est la qualité. La quantité est permanente, il n'y a que la qualité qui varie. Aussitôt surgit une nouvelle contradiction. D'où vient cette variation qualitative, comment s'explique-t-elle? La nouveauté qu'elle pose dans le phénomène effet est sans raison. Il n'y a qu'une réponse à faire : c'est de dire que le changement n'est rien qu'une apparence subjective, que la seule réalité, c'est le permanent, l'immuable.

M. Renouvier démontrait encore d'autre façon l'inconsistance du principe de causalité phénoménale. Si ce principe est universel, disait-il, il nous oblige à remonter à l'infini dans la chaîne des causes ; or, ce procès à l'infini est absurde.

L'argument est-il péremptoire? Sans doute, un nombre infini est absurde, parce qu'il n'y a de nombre que de ce qui est nombré, terminé, et de telle façon que l'intelligence en embrasse le terme.

Mais ne peut-on concevoir une multitude infinie qui échapperait à la numération, si bien qu'après avoir épuisé à la mesurer toutes les quantités imaginables, il faudrait encore et toujours les répéter sans jamais atteindre le terme de cette multitude, puisqu'elle n'en aurait pas? De bons esprits ont admis cette notion ; on ne saurait vraiment la démontrer contradictoire.

Il est donc possible de remonter à l'infini dans la chaîne des causes, à une condition, cependant, c'est qu'on ne les considère pas comme des causes suffisantes. La cause suffisante d'une chose doit lever son indétermination à exister par une influence positive. Il faut pour cela qu'elle soit posée. Or, en remontant à l'infini dans la chaîne des causes, on ne pose pas le premier terme, on ne fait que le reculer indéfiniment sans

le poser jamais. Par conséquent, on n'explique aucun des termes suivants. Le regrès à l'infini dans la chaîne des causes n'est possible que si les causes qui se succèdent sans partir d'un premier terme sont toutes dépendantes d'une autre cause réelle, posée en dehors de la série et qui elle-même se rattache tôt ou tard à une cause qui ne dépend plus d'une autre.

A côté des conditions phénoménales, il doit y avoir des causes plus profondes aux phénomènes, et finalement une cause première.

Nous approchons ainsi de la vraie réponse qu'il faut faire au déterminisme. Les critiques que nous venons de relever sont fondées, nous semble-t-il. Mais faut-il admettre pour cela les théories contingentistes? Faut-il croire à des phénomènes se produisant sans raison, comme le veulent M. Bergson et ses disciples? Cette doctrine n'est pas moins insoutenable. Le déterminisme conséquent arrive à nier le changement, la vie; il réduit le monde à l'immobilité et aboutit aux sophismes de l'école d'Elée. L'indéterminisme contingentiste aboutit à l'autre extrême, il doit nier l'intelligence et se ranger aux doctrines d'Héraclite, remplacer l'être par un insaisissable devenir.

M. Boutroux lui-même, à prendre ses paroles à la lettre, semble accorder à l'être un certain pouvoir de changement, un degré de spontanéité qui pourrait être considéré comme un pouvoir d'acquérir par soi-même un surplus de réalité. Or, cela est évidemment impossible; le principe de raison suffisante a une valeur primordiale : il est vrai partout et toujours. Un être manquant actuellement d'une perfection ne peut se la donner à lui-même; on ne donne que ce que l'on possède, et à ce compte, il aurait cette perfection sans l'avoir.

La réponse est ailleurs. L'erreur du déterminisme est d'avoir voulu employer ce principe à établir uniquement des relations entre phénomènes. Et son erreur fondamentale a été de vouloir constituer le monde au moyen de phénomènes. Ce point de départ menait logiquement aux doctrines contingentistes. Mais on peut être logique dans l'erreur. D'ailleurs, la philosophie indéterministe ne rend pas compte de l'aspect véritable

de l'acte libre. Elle en fait quelque chose d'irrationnel, d'immoral et d'absurde, alors qu'au jugement du bon sens et au témoignage des faits, la liberté, conséquence de l'usage réfléchi de la raison, doit être aussi la source de la moralité de nos actes. Le libre vouloir ne peut être « un commencement absolu », il doit être lié, par une « solidarité » profonde, à l'ensemble de notre vie.

Mais il ne suffit pas de signaler la nécessité d'un pareil lien, il faut lui trouver un fondement réel. Nous croyons le découvrir dans la notion de substance. Un phénomène ne subsiste pas en soi, il est dans un sujet qu'il suppose, sans lequel il est impossible qu'il existe et dont on ne peut le séparer que par une abstraction. Un phénomène implique nécessairement un fond substantiel.

Pourquoi? Le phénomène ne se suffit-il pas à lui-même? Non, et la preuve, c'est que tant de phénoménalistes ont éprouvé le besoin de lui reconnaître une source non phénoménale : noumène ou inconnaissable, ils n'ont pas réussi à s'en passer.

Le premier regard de l'intelligence n'atteint que des accidents : la couleur, l'étendue, la résistance; nous les attribuons à quelque chose, à un sujet, ou plutôt ils sont eux-mêmes ce quelque chose, ils sont conçus comme subsistants. Cette feuille de papier sur laquelle j'écris se caractérise comme une surface blanche, mince et souple. Mais à mesure que je considère cette surface blanche, je distingue de mieux en mieux le quelque chose, qui est une surface blanche, de tous les accidents d'étendue, de couleur, de résistance qui l'accompagnent. Ils sont variables, ils peuvent disparaître et s'évanouir; derrière eux, il subsistera pourtant un sujet fondamental qui les supporte, un principe qui leur donne l'être, c'est la substance.

Je l'entrevoyais confusément, dans ma première considération, unie aux accidents, concrétisée. De cette conception grossière, la réflexion a fait justice. Maintenant je conçois le sujet comme distinct de ses accidents, comme quelque chose

qui les soutient (sub-stans). Et ce quelque chose n'est plus soutenu par rien, il se soutient lui-même, il n'a plus de sujet d'inhésion, mais il est subsistant, c'est-à-dire qu'il se tient, se fixe, se pose sur lui-même (sistit, stat). La substance est proprement l'être, les qualités, les accidents dépendent d'elle, ils sont par elle, elle est simplement, elle est être dans l'acception première du mot, non pas être quelque chose, mais simplement, absolument, être : « ὥστε τὸ πρώτος ὄν, καὶ οὔ τι ὄν, ἀλλ' ὂν ἁπλῶς ἡ οὐσία ἂν εἴη (1) ».

Les phénoménistes s'arrêtent à la première considération. Ils distinguent mal dans les données sensibles l'accidentel et le substantiel; leur concept du phénomène est un concept bâtard, inéclairci.

Revenons maintenant au principe de cause. Voici un phénomène; il n'est pas simplement la continuation d'un phénomène antécédent, il est avant tout un état d'une substance qui en est le principe.

Nous arrivons ainsi à cette notion que M. Renouvier, comme M. Boutroux et comme M. Ravaisson, mettait à la base de la philosophie indéterministe, celle d'une cause des phénomènes, plus profonde que les conditions phénoménales de leur apparition, supérieure aux lois qui en régissent les relations, mais dans laquelle les lois auraient leur fondement.

Une bille de billard se met en mouvement. Il y a à ce mouvement une raison. Pour les déterministes, elle se trouvera dans le mouvement d'une autre bille de billard qui est venue la choquer et qui a tout simplement passé en elle. Mais pour nous, ce mouvement est un état d'une substance, de la matière qui constitue la bille de billard et qui s'en trouve animée. Cependant, la bille de billard n'a pas toujours été en mouvement. Laissée uniquement à elle-même, elle resterait éternellement immobile. Elle n'a donc pas en elle toute la raison de son mouvement, elle ne se l'est pas donné, elle l'a reçu.

C'est ici qu'intervient l'autre bille. Lancée par le joueur, elle

(1) Aristote, *Métaph.*, VI.

est venue choquer la bille que nous considérons, et l'a déterminée à se mouvoir. Mais il n'y a ici aucun passage du mouvement de l'une bille à l'autre.

Nous croyons à un passage de ce genre, parce que nous nous laissons tromper aux apparences. La bille motrice, au moment du choc, s'arrête; la bille mue semble reprendre le même mouvement. En réalité, il n'en est pas ainsi. Comme tel, le mouvement se constitue par le fait que la bille occupe successivement une série de positions, dont il ne subsiste rien dès que la bille les a quittées. Le simple fait que la bille occupe l'une d'elles ne peut même être la raison qui fera en sorte qu'elle occupe la suivante; le mouvement ne s'explique pas par lui-même, il se fonde sur une force, une énergie qualitative possédée par le corps en mouvement. A fortiori, le mouvement, comme tel, ne peut passer à un autre corps et se communiquer par lui-même. La force motrice qui produit le mouvement ne peut pas davantage passer d'une substance à une autre.

Au moment où la bille motrice touche la bille mue, elle possède encore sa force motrice, car c'est en vertu de cette force qu'elle arrive à toucher la bille mue. Mais si l'arrêt de la bille était alors causé par l'abandon de sa force motrice, elle ne ferait que rester immobile, jamais elle ne retournerait sur elle-même ou ne prendrait une nouvelle direction; elle verrait diminuer son mouvement, ce serait tout. Les phénomènes ont donc une autre cause, ils résultent de l'action de la force de résistance du mobile, produisant dans le moteur une réaction en sens inverse de l'action qu'il subit. Si cette réaction existe, elle explique parfaitement l'arrêt de la bille motrice. Elle n'a pas transmis son énergie, mais celle-ci s'est trouvée neutralisée par une action en sens contraire. Il ne faut donc pas s'imaginer que la bille motrice passe à la bille mue son mouvement ou sa force motrice; en réalité, elle produit en elle un nouveau mouvement, manifestant une nouvelle force, qu'elle y engendre par son action.

Conçoit-on d'ailleurs ce passage d'un accident d'une

substance à l'autre? Un accident n'existe que dans la substance, il est soutenu par elle; dès qu'il s'en sépare, il perd toute réalité, il n'est plus rien.

On le voit, même dans ce domaine inférieur du mouvement, où tout semble si mécanique, si conforme aux idées déterministes, elles sont inexactes.

Quand une bille en meut une autre, elle ne change pas en tant qu'elle la meut, elle ne lui passe rien de ce qui était en elle, elle agit sur elle en la tenant sous son influence et produit en elle une énergie, semblable à celle qu'elle possédait elle-même. Voilà l'action efficiente dans sa véritable notion. Puis, par une suite de l'action, le moteur subit la réaction du mobile et il en résulte chez lui une neutralisation de l'énergie qu'il possédait. De là provient qu'il paraît avoir passé cette énergie au mobile. En réalité, il n'en est pas ainsi. Demande-t-on la raison du mouvement de la bille, elle se trouve directement dans une qualité motrice, possédée par la substance matérielle qui la constitue. Cette qualité motrice, à son tour, résulte de deux facteurs, l'action efficiente d'un agent extrinsèque, la coopération matérielle et passive de la substance, coopération qui est indispensable. Avant tout le mouvement est une propriété de la substance. Il est vrai, elle ne l'acquiert pas par elle-même, elle est passive dans l'œuvre de son propre perfectionnement; il faut que celui-ci s'accomplisse par l'intervention d'un agent. Il ne s'accomplit néanmoins que dépendamment de la substance. Cela ne s'aperçoit guère dans l'acquisition des qualités purement motrices qui appartiennent d'une manière uniforme à toutes les substances corporelles. Mais dès que l'on passe à des qualités d'une nature spécifiquement plus diversifiée, telles que la chaleur, le son, la lumière, sans parler des propriétés chimiques, on aperçoit aussitôt une immense variété dans la façon dont une énergie identique, communiquée par un même agent, se manifeste dans les différentes substances.

On voit comment, dans le système que nous adoptons, le changement devient explicable sans qu'il faille renoncer au

principe de raison suffisante. Le changement résulte de ce que les phénomènes nouveaux, en même temps qu'ils sont effets de leurs antécédents, sont avant tout phénomènes d'une substance qui n'est pas pour eux un simple groupe d'autres phénomènes juxtaposés, mais leur fondement et leur source, et qui les pénètre ainsi de sa propre nature dans leur plus intime réalité. Mais en même temps que la substance était passive dans la réception du mouvement, nous l'avons vue se montrer active en produisant la réaction en vertu de laquelle la bille motrice, d'abord arrêtée dans son élan, recevait ensuite une impulsion en sens opposé. La substance est donc une source d'énergie; elle ne la déploie pas en toute circonstance, il faut pour cela que soient réalisées des conditions qu'elle n'a pas à poser elle-même; ces conditions données, parfois moyennant une stimulation extrinsèque qui réveille ses puissances, elle agit et manifeste une énergie souvent bien plus considérable que l'action subie.

Il n'en est pas ainsi de la simple réaction que la force d'inertie oppose à l'impulsion motrice, mais l'élasticité de la plupart des substances dépasse cette simple réaction; on le constate dans l'impulsion en sens contraire qui suit presque toujours le choc.

Cette activité est essentiellement spécifique. L'élasticité déjà varie de substance à substance. Le pouvoir calorifique, l'énergie lumineuse varient plus manifestement encore. Enfin, les actions chimiques qui présentent plus nettement le caractère actif sont évidemment soumises à des lois propres à chaque substance. Elles s'exercent avec un véritable discernement. L'oxygène brûle les métaux et forme avec l'hydrogène un mélange qui détone à la moindre étincelle, il reste inerte devant l'azote.

Nous prononcions le mot « discernement ». Il nous découvre un horizon nouveau. Pourquoi l'oxygène développe-t-il en présence de l'hydrogène des activités qu'il ne développe pas en présence de l'azote?

Si l'on analyse attentivement l'affinité chimique, on s'aper-

çoit qu'elle tend toujours à s'exercer de façon à aboutir de préférence aux composés les plus stables. L'énergie déployée par les corps élastiques lorsqu'ils reçoivent le choc d'un corps étranger a pour résultat que le mouvement, au lieu de se propager indéfiniment sans varier, ou de s'éteindre au premier choc, retentit longuement de substance en substance; grâce aux activités dépensées à propos par les corps, l'énergie actuelle, tout en variant d'aspect, se maintient à travers le monde; sans cela, elle aboutirait rapidement à l'immobilité et à la mort.

Même dans l'ordre mécanique, l'activité des substances s'adapte aux desiderata de l'harmonie générale; il est inutile de montrer à combien plus forte raison il en est de même dans l'ordre de la vie et de la sensation. Les énergies des substances possèdent en effet un mode d'opérer constant, spécifique et directement conforme au rôle que chacune doit jouer dans le grand concert de l'univers. Il y répond, chez d'autres substances, des capacités passives proportionnées, elles aussi spécifiques et non moins indispensables à l'ordre.

Ne voit-on pas que si tout mouvement, toute action, tout phénomène doit avoir sa raison, l'immense fait de la correspondance merveilleuse de tous les mouvements, de toutes les actions, réalisant un ordre unique et constant, doit, lui aussi, avoir une raison?

Sans doute, l'ordre de l'univers s'explique par l'action régulière et déterminée des causes qui y concourent. Mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir pourquoi ces causes sont déterminées à agir d'une façon constante et favorable à l'ordre.

Aristote avait à ce pourquoi une réponse lumineuse : selon lui, les causes efficientes agissent toujours en vue d'une fin. La cause finale détermine l'agent et fait en sorte que son efficience soit toujours dirigée d'une façon donnée.

Nous avons déjà exposé plus haut le rôle des causes finales. Revenons-y et répondons encore à l'objection fondamentale des antifinalistes.

Pourquoi expliquer par des causes finales ce qui s'explique

très bien sans elles? La finalité n'est pas dans les choses, elle est en nous. Nous voyons une action aboutir à un terme, nous disons que l'action avait ce terme pour but et que c'était lui qui l'attirait. C'est renverser l'ordre réel. Le terme est au bout de l'action, il n'est pas au début.

Ceux qui parlent ainsi raisonnent à côté de la question. Ils prennent une action qui tend vers un but déterminé. Quoi d'étonnant qu'elle y arrive? Mais si l'action ne tendait pas à ce but, y arriverait-elle? Quelquefois peut-être; toujours, c'est impossible.

Une action qui réalise toujours un résultat, à moins qu'on y mette obstacle, est manifestement déterminée à le produire. Si elle n'y est pas déterminée, il est absurde qu'elle ne puisse s'en détourner. Ce serait dire qu'elle y est déterminée sans y être déterminée. Un résultat qui est le terme constant et régulier d'une action n'en est pas simplement le produit accidentel; il faut reconnaître qu'elle y tend, qu'il en est le but, la fin.

Mais il ne faut pas se figurer que la fin sollicite l'action du dehors, comme si elle avait à rompre en elle une indétermination préexistante ainsi que l'aimant sollicite l'aiguille aimantée.

Telle n'est pas la cause finale. Elle est intrinsèquement unie à la cause efficiente, elle se réduit à une détermination qui affecte la cause efficiente et fait qu'elle opère toujours dans le sens de la fin. La cause efficiente ne se rencontre jamais sans cette détermination, mais elle ne lui appartient pas de soi, en tant que cause efficiente, en tant que source d'activité. Elle implique quelque chose de plus que la puissance active comme telle, une soumission de la puissance à un but à atteindre; cette soumission constitue l'effet propre de la cause finale, la finalisation.

L'activité des substances n'est donc pas toujours indéterminée, pas plus que leur passivité. Mais sa détermination résulte d'un principe interne, d'une loi que l'être porte en soi-même et qui dirige ses manifestations.

En aucune façon, elle n'est uniquement le fait d'un antécédent externe, d'un phénomène étranger, qu'elle continuerait sous un aspect nouveau. On a pu croire qu'il en était ainsi, en observant l'activité des êtres inorganiques. Ceux-ci, en effet, n'ont que certaines opérations très simples et sont déterminés à les produire dans certaines conditions toujours identiques; celles-ci étant données, l'opération en résulte nécessairement. Mais elle ne s'en rattache pas moins à la spontanéité de l'être, et si elle est déterminée, elle ne l'est pas directement par des conditions externes, mais à leur occasion par la finalité interne qui le dirige.

Ainsi s'est précisé le problème qui se posait quant à l'explication de l'acte libre. Il doit avoir sans doute sa raison suffisante. Mais elle ne se trouvera pas uniquement dans certains antécédents d'ordre phénoménal, elle se trouvera partiellement dans une cause substantielle.

Si celle-ci le produit d'une façon active, il ne pourra même pas être directement le résultat de conditions externes. La seule détermination dont il pourrait être susceptible devrait se rattacher à la finalité interne régissant l'être dont il émane. Il s'agira donc d'étudier cette finalité et son mode d'application. Elle nous livrera la raison dernière de la liberté.

La finalité s'impose aux substances inférieures. Les substances privées d'activité cognitive n'interviennent en aucune façon dans la détermination de leur activité. Elles ont une tendance innée à opérer d'une façon toujours la même. Les conditions de cette opération étant données, l'opération suit, elle doit suivre; surtout chez l'être inorganique, elle suit fatalement, quasi mécaniquement, et c'est ainsi qu'on a pu se figurer que ces conditions étaient la cause totale de l'opération. C'était une exagération. Ces êtres ont une certaine spontanéité; ils ont en eux le principe de leur action, leur loi est interne. Mais cette loi est aveugle et rigide, incapable de modification. Et à priori il doit en être ainsi. Ces êtres sont matériels, ils ne peuvent donc revenir sur eux-mêmes pour se déterminer à agir : tout retour sur soi est impossible à la

matière, elle ne peut avoir qu'une activité essentiellement transitive. Ils ont une capacité à recevoir d'autrui, ils n'ont pas une puissance de donner à autrui; ils ne peuvent non plus rien se donner à eux-mêmes. Pour se diriger, les êtres matériels devraient pouvoir se scinder en deux parties dont l'une mènerait l'autre.

C'est la condition que réalisent les êtres capables de connaissance. Ils jouissent d'une double activité. L'activité cognitive découvre une direction, l'activité appétitive la suit. La spontanéité fait ainsi chez eux un pas de plus. Non seulement ils ont en eux-mêmes le principe de leur mouvement, mais ce principe leur est soumis, ils se dirigent, il se meuvent.

Pourtant ici encore il y a des degrés. L'être se meut lui-même en tant qu'il se donne à soi-même la direction de son mouvement, en tant qu'il juge. Il se dirigera d'autant mieux lui-même qu'il sera mieux maître de juger à son gré.

Or, l'être dont la connaissance n'est que sensible est nécessairement déterminé à son jugement. Sa connaissance n'a jamais qu'un terme qu'il ne se donne pas à soi-même, mais qu'il reçoit, en vertu de l'action exercée sur lui par l'objet. Le jugement établissant la relation de ce terme à la fin vers laquelle l'être tend et l'appétibilité ou la non-appétibilité de ce terme, lui est imposé également. Il se retrouve à l'égard de ce jugement, dans la même situation que l'être inanimé à l'égard de son opération; ce jugement procède de sa propre activité mais d'une manière nécessaire. Il ne se meut pas lui-même à juger, son jugement est instinctif.

La direction de l'être sensible vers sa fin est donc soumise à une double nécessité. Elle est déterminée par l'objet dont il reçoit l'impression sensible, elle est déterminée par la nécessité interne qui, en présence de cette impression, l'entraîne à y trouver sa convenance.

Un être qui serait pleinement maître de son jugement devrait échapper à cette double nécessité. L'être intellectuel échappe à la première. Il ne reçoit plus le terme de sa connaissance en vertu d'une action de l'objet sur lui. Le terme de

la connaissance intellectuelle est obtenu par une opération véritablement immanente. L'intelligence l'extrait sans doute au préalable des images sensibles; il y a là une opération dans laquelle l'objet exerce un rôle lointain, mais qui n'est pas encore la connaissance. Elle ne vient qu'ensuite, et l'intelligence y est à la fois active et passive. C'est elle qui se donne le terme de son acte et qui, par son acte, le connaît.

Mais cela ne suffit pas; le jugement de l'intelligence n'obéit-il pas à une fatalité interne?

Non, son jugement pratique est indéterminé.

L'objet dont il s'agit de juger est un objet de vouloir; c'est un bien particulier. Or, au sujet d'un bien particulier, le jugement de l'intelligence n'est pas par lui-même déterminé et ne peut l'être.

L'intelligence se donne son objet et se fait son jugement, elle ne le reçoit pas. Elle ne juge donc qu'après avoir mis les termes en présence et qu'après avoir aperçu qu'il y a lieu de juger. Son adhésion ne peut être déterminée que par des termes nécessairement liés entre eux. Elle n'est jamais entraînée à un jugement contingent. Or, tous les jugements qui se rapportent à un acte de volition sont contingents. Nous l'avons montré au chapitre précédent, la tendance foncière de la volonté est vers le bien universel, et, dès lors, aucun bien particulier, aucun acte particulier ne répond pleinement à la capacité de son désir.

Le jugement pratique d'un être rationnel est donc de soi indéterminé, il doit le déterminer par lui-même, il est libre de juger à son gré, et cela parce qu'il est intelligent.

Pour mettre fin à cette indétermination, il faudra un acte de volonté. Si l'intelligence est indéterminée et doit l'être, il est impossible qu'elle se détermine par elle-même.

Lorsqu'elle doute, elle peut mettre fin à son doute en s'éclairant, en rattachant les propositions complexes, dont l'évidence se cache, à des propositions plus simples devant lesquelles toute hésitation disparaît. Mais ici le jugement n'est pas indéterminé par manque de lumière, il est indéterminé

par excès de lumière, parce que les termes bien pénétrés n'impliquent pas la relation nécessaire de l'un à l'autre. Dès lors, il est impossible à l'intelligence de s'y déterminer par elle-même. La détermination doit venir de la volonté.

Nous nous arrêtons ici, notre objet n'est pas d'analyser et de démontrer le libre arbitre; nous avons seulement voulu montrer comment une doctrine supérieure au déterminisme brutal et superficiel des causes phénoménales nous semblait arriver à le concevoir, sans renier les principes fondamentaux de l'ordre rationnel, et à le rattacher à une synthèse philosophique harmonieuse et cohérente.

Ce résultat est à la fois une confirmation de ce fait du libre arbitre, si clair à notre conscience, et une confirmation de cette doctrine qui arrive à concilier à la fois le libre arbitre, la finalité et le déterminisme des phénomènes tel que le manifestent les lois scientifiques. Il ne nous a fallu pour cela qu'obéir aux suggestions d'un maître de la philosophie contemporaine, et poser résolument, par delà les phénomènes, ces « causes véritables douées à la fois d'une faculté de changement et d'une faculté de permanence (1) » qu'il soupçonnait sans trop oser les affirmer.

---

(1) Émile Boutroux, *De la contingence des lois de la nature*, 1898, p. 152.

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE PREMIER. — LE PRINCIPE DU DÉTERMINISME.

CHAPITRE II. — L'EXTENSION DU DÉTERMINISME.

§ 1. — *Le déterminisme et les sciences de la nature.*

§ 2. — *Les lois scientifiques.*

DE LANDELIJKE BEVOLKING

DER KEMPEN

GEDURENDE DE 19e EEUW

BIJDRAGE TOT DE ECONOMISCHE GESCHIEDENIS

DOOR

E. VLIEBERGH

Hoogleeraar aan de Katholieke Hoogeschool te Leuven.

Bekroond door de Klasse der Letteren en der zedelijke en staatkundige Wetenschappen van de Koninklijke Academie, den 8en Mei 1905.

Antwoord op de prijsvraag :

« On demande une étude sur la condition des classes agricoles d'une région de la Belgique au XIX[e] siècle. »

INLEIDING

De Academie verlangt eene studie over den toestand, gedurende de 19e eeuw, van de landelijke bevolking eener streek van België.

Het ontdekken der koollagen in de Kempen heeft, op eene bijzondere wijze, de aandacht op die landbouwstreek gevestigd. Er zitten kolen, maar diep; zullen er koolmijnen komen?

Sommigen betwijfelen of men hier goedkooper kolen zal kunnen voortbrengen dan in 't naburige Westfalen (1); wat er ook van zij, worden de kolen regelmatig opgedolven, dan komt de landbouw op 't achterplan, en gebeurt er in de Kempen eene economische omwenteling.

Dan ware het wellicht te laat om den toestand der landelijke bevolking van vóór den nieuwen tijd na te gaan; daarom doen we het nu.

Een andere reden nog : Geene landbouwstreek van België is in de 19e eeuw meer vooruitgegaan dan de Kempen, en,

(1) *Le Charbon dans le Nord de la Belgique.* (Publication de l'Institut Solvay.) Bruxelles, Misch et Thron, 1904.

nergens in België, is de toestand van de landelijke bevolking meer verbeterd.

Als landelijke bevolking der Kempen hebben we hoofdzakelijk de boeren; de Kempen zijn, met de Ardennen, de streek der kleine eigengeërfde boeren; landbouwwerklieden zijn er niet te talrijk, ingezien er geen groote hoeven bestaan; ten andere, meestal de Kempische landbouwwerklieden hebben eene kleine landbouwwinning. Landheeren, die midden van hunne landerijen in de Kempen wonen, treft men wel aan, maar niet te veel, en, op eenige uitzonderingen na, hebben zij, feitelijk, weinig invloed : de Kempische boer is een vrijzinnig man.

Wij meenen dat eene studie over de Kempische landelijke bevolking meer vordert dan een onderzoek over levenswijze, huisvesting en kleedij.

De bevolking moet in hare omgeving staan, en verscheidene zaken moeten wel niet uitgewerkt, maar toch aangeduid worden, omdat zij invloed uitgeoefend hebben of nog uitoefenen op het economisch leven.

Daarom beginnen we met een kort overzicht der streek, wijden daarna een hoofdstuk aan 't karakter van het volk met een aanhangsel over den vroegeren toestand van 't volksonderwijs; dan volgen de voornaamste hoofdstukken : de landelijke eigendom, de Kempische boer en de Kempische landbouwwerkman. Ten slotte eene korte schets van de ontginningen, van de nijverheid en van de landbouwvereenigingen in de Kempen,

Wij weten zeer wel dat deze studie onvolledig is. Maar dat kan ook niet anders : de Kempen zijn tamelijk uitgebreid en de toestand is niet overal juist dezelfde. Ten anderen vóórstudiën ontbreken geheel en gansch. We mogen zeggen met Edm. Demolins in de voorrede van *Les Français d'aujourd'hui. Les types sociaux du midi et du centre* : « Un

pareil travail exige, pour être mis au point, de nombreux collaborateurs locaux » ([1]). Eerst nadat eene reeks plaatselijke economische monografieën verschenen zijn, is 't mogelijk met kennis van al de omstandigheden en van alle bijzonderheden van 't economisch leven eene meer algemeene studie te schrijven.

Men aanzie dit werk als een schets, die, hopen we, tot nader onderzoek, en tot het bewerken van plaatselijke monografieën zal aanzetten.

Drie verschillende soorten van bronnen hebben we benuttigd : gedrukte, geschrevene en mondelingsche.

Als gedrukte bronnen wijzen we voornamelijk op de *Statistique du département des deux Nèthes*, par le citoyen d'Herbouville, préfet ([2]); op de *Statistique du département de la Meuse inférieure*, par le citoyen Cavenne, ingénieur des ponts et chaussées, approuvé pour être présenté au Ministre de l'Intérieur par le citoyen Loysel, préfet ([3]); op de *Historische verhandelinge over den Staet van het Nederland*, door J. Thijs, pastoor in Wijneghem ([4]); op eene te dien tijde opgemerkte studie : *Description de la Campine*, par M. le baron van W., in het *Journal d'Agriculture et des Manufactures* (série II, deel 2, 1825); op de reeks : « Staat van den Landbouw in het Koningrijk der Nederlanden », jaren 1818-1829, opgemaakt door den hoogleeraar G. Kops en uitgegeven op last van den Minister voor het publieke onderwijs ([5]); op de reeks : *Exposé de la situation* der provinciën Antwerpen en Limburg, op de redevoeringen der gouverneurs dier twee

---

([1]) Paris, Firmin Didot et C[ie]; blz. VII.
([2]) Paris, Imprimerie des Sourds-Muets, an X.
([3]) Id. id. an X.
([4]) Twee boekdeelen. Mechelen, P.-J. Hanicq, 1809.
([5]) 's Gravenhage, ter Algemeene Landsdrukkerij.

provinciën bij het openen der zittijden van den provincieraad; op de verslagen der besprekingen in de provincieraden van Antwerpen en Limburg en op de menigvuldige boeken en vlugschriften verschenen op 't einde der jaren '40 en in de jaren '50 over de ontginning der woeste gronden in de Kempen. Andere geraadpleegde werken staan aangehaald aan den voet der bladzijden.

't Was lastiger om de geschrevene bronnen te benuttigen : familieboeken waarin prijzen, landhuren, loonen van knechten en meiden vermeld staan; pachtboeken van eigenaars en openbare besturen; gemeentearchieven (bijzonder de registers der beraadslagingen en der briefwisselingen), enz. Men moet er de hand kunnen opleggen en 't materiaal is zoo uitgebreid dat één mensch niet alles overzien kan.

We zonden voorts eene vragenlijst rond, opgesteld met het oog op de bijzondere toestanden in de Kempen.

Tamelijk veel antwoorden zijn ons daarop toegekomen. Die hebben we dan volledigd door persoonlijk onderzoek ter plaatse en ondervraging der oudste en verstandigste menschen die we daar konden aantreffen. Die ondervragingen zijn niet altijd aantrekkelijk werk : men hoort zoo dikwijls hetzelfde; het eene antwoord moet door het andere getoetst worden; op de aangegeven jaartallen mag men gewoonlijk geen staat maken; maar toch hebben we uit deze ondervragingen veel geleerd over feiten en toestanden in gedrukte of geschrevene bronnen niet vermeld; meer dan wat anders ook hebben zij ons overtuigd van de zeer merkelijke verbetering in den toestand der landelijke bevolking der Kempen gedurende den loop van de 19e eeuw.

DE LANDELIJKE BEVOLKING

DER KEMPEN

GEDURENDE DE 19e EEUW

DE STREEK

Om eene dichterlijke beschrijving der Kempen is het hier niet te doen : Conscience, Renier Snieders, Gustaaf Segers, C. Lemonnier, G. Eeckhoud, G. Virrès hebben heerlijke bladzijden gewijd aan het barre zand, aan de rosse of bloeiende purpere heide, aan de droomige vijvers der Kempen; vele schilders hebben de sparrebosschen, den verren gezichteinder en den heerlijken zonnenondergang in de Kempen op doek gebracht.

Wij hebben hier enkel de omgeving te schetsen waarin het Kempisch landevolk leeft, en bijzonder te wijzen op datgene wat invloed heeft op het volk, op zijn karakter, op zijn werk en levenswijze.

Ligging. — De naam Kempen wordt gegeven aan de streek ten Noord-Oosten van België, bevattende bijna gansch de provincie Antwerpen en de noordelijke helft der provincie Limburg (1). Hare grenzen zijn ten Noorden Nederland, ten Oosten

---

(1) De Kempische zandgrond gaat verder Nederland in, waar ook nog veel woeste grond ligt, bijna 18 °/o van de gansche oppervlakte. In som-

het Maasland, van de Kempen gladweg afgesneden door den keizerweg (1) van Lanaken op Maeseyck, ten Zuiden eene lijn getrokken van Lanaken op Bilsen en Hasselt, en van hier voort de Demer en de Dijle tot Mechelen, ten Westen eene lijn te trekken van Mechelen op Duffel, Wyneghem, Eeckeren, Stabroeck.

Ten Zuiden, in de provincie Brabant is de grens niet scherp afgeteekend. Ook beneden den Demer is er nog Kempische zandgrond : een reisje per spoorweg van Aerschot op Leuven is voldoende om zich daarvan te overtuigen.

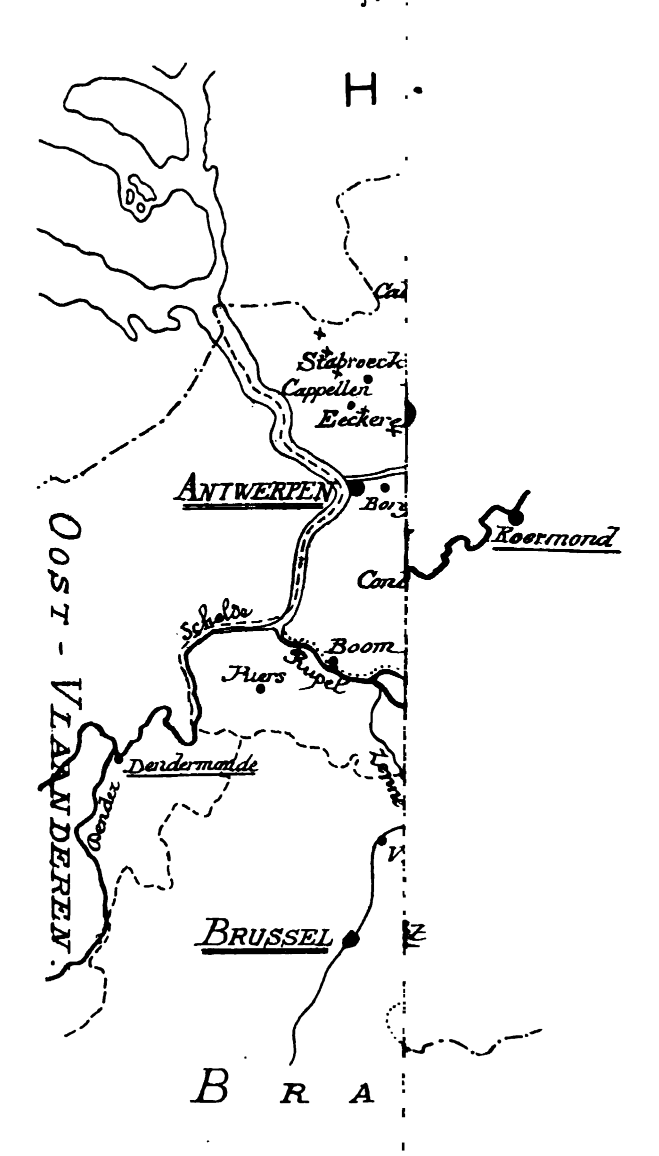
Uitzicht. — De Kempen bieden veel verscheidenheid aan. Op het uitdelven der kolen moet er niet gewacht worden om ook nijverheid te hebben. Turnhout, Herenthals en Lier zijn van oudsher als nijverheidssteden bekend; de steenbakkerijen en cimentfabrieken in de Antwerpsche Kempen, langs de vaart; de belangrijke fabrieken van Baelen en Overpelt zijn inheemsch geworden.

Ook in landbouwopzicht is er geen eenvormigheid. In 't Noorden der provincie Brabant en 't Zuiden der provincie Antwerpen is meest al het land goed bebouwd en wordt er zelfs veel aan tuinbouw gedaan; langs den Demer en de beide Nethen ziet men niets dan weiden; hooger op langs 't kanaal zijn de welgekende wateringen : gras en boomen; in 't Noord-Oosten der provincie Antwerpen, te Postel, Arendonck, Raevels, Weelde, liggen er uitgestrekte vijvers en moerassen; en dan, heel 't Noorden der provincie en al den Oostkant, dennenbosschen en woeste grond : platte hei of duinen, met wat lang,

---

mige provinciën is de verhouding sterker, zoo in Noord-Brabant 24,81 %, in Gelderland 21,03 %, in Drenthe 49,27 %. Zie *Verslag over den landbouw in Nederland over 1903*, uitgave van de afdeeling Landbouw van het departement van Waterstaat, Handel en Nijverheid, 1904, blz. 4-5.

(1) Aldus genoemd door 't volk, omdat hij dagteekent van den Napoleonschen tijd.


H
Stabroeck
Cappellen
Eeckere
ANTWERPEN
Roermond
Schelde
Boom
Rupel
Hiers
Dendermonde
Dender
OOST - VLAANDEREN.
BRUSSEL
B R A

hard gras begroeid, en daartusschen, hier en daar, een lachend dorp.

Wie een oog slaat op de kaart van Limburg ziet seffens dat de Limburgsche Kempen in drie deelen te onderscheiden zijn : midden in eene groote witte plek op de kaart: de Lommelsche heide die afzakt tot tegen Hasselt; links en rechts daarvan is 't veel dichter bevolkt : links *Klein Frankrijk* : Beeringen en omstreken, en rechts de cantons Maeseyck, Bree en een deel van 't canton Achel.

Wie op weinig tijd een tamelijk volledig beeld wil hebben van 't uiterlijke der Kempen, rijde per spoor van Moll naar Neerpelt : tot aan 't kanaal ziet hij links en rechts goed bewerkten grond en weiden en redelijk veel huizen; eens het kanaal over, is hij in volle hei : bar zand zoover de oogen dragen kunnen, met hier en daar een bosch of een plekje bewonnen land, als een lap gelegd op de grijze uitgestrektheid. Links al den noordkant, is de hei vlak, en ziet de reiziger van verre de boomen der wateringen; rechts al den zuidkant rijzen tamelijk hooge heuvels. Te Baelen rijdt hij voorbij de zink- en dynamietfabriek en ziet hij nabij 't station eene zandgroef, en verderop kan hij de menigvuldige schoorsteenen der Overpeltsche fabrieken zien rooken.

*
* *

Grond. — 't Kenschetsende van de Kempische streek is de zandgrond : wit, geel, grijs zand, van verschillende samenstelling (1).

Soms zijn 't heuvels van stuifzand, ware duinen, waarop

---

(1) Zie hierover *Monographie agricole des terrains du Limbourg*. Sable campinien; sable diestien, door C. Schreiber. Hasselt, Ceysens, 1893; ook *Monographie agricole des terrains du Limbourg,* door G. Smets. Hasselt, Ceysens; eerste deel, 1892; tweede deel, 1894; en *Monographie agricole de la région de la Campine,* blz. 11-30. Bruxelles, 1899. Uitgegeven door het Ministerie van Landbouw.

niets anders groeit dan spichtig gras; ook al hoogten, bergen zegt het volk, veelal te dor dat de vruchten er goed zouden tieren en waar de den, ingezien den doordringbaren ondergrond, dikwijls goed wast; maar meest is de grond vlak. Is de ondergrond doordringbaar dan is er kans om er goed bouwland, of, zoo er water voorhanden is, goed grasland van te maken; maar dikwijls zit er op min dan één meter diepte eene laag oer (ijzererts) of ook al eene laag leem en dan is het land gewoonlijk ofwel te droog ofwel te nat.

Water. — Menschen die de Kempen enkel bij naam kennen meenen dat de onvruchtbaarheid alleen toe te schrijven is aan de droogte, aan 't gemis aan water.

Dat is niet zoo; in meer dan één gewest der Kempen is er water te veel. Kijk eens eventjes de verslagen in van den provincialen raad van Antwerpen voor de jaren 1840 tot 1860, en regelmatig, om zoo te zeggen elk jaar, komen klachten wegens overstroomingen.

Voor Limburg hetzelfde, alhoewel in mindere mate.

Nu is er veel verbetering gekomen : veel moerassen zijn droog gelegd, zoodat men bijna niet meer over koorts in de Kempen hoort klagen; er zijn werken uitgevoerd aan de waterloopen, de grachten worden beter gekuischt, maar nu ook is er nog land dat het water niet gemakkelijk genoeg lossen kan.

Klimaat. — De grond en ook 't klimaat zijn daar de schuld van. 's Winters is 't in de Kempen kouder dan in de naburige streken en 's zomers is 't er warmer. 't Regent er minder in 't voorjaar, de zandgrond slorpt nog al gemakkelijk 't water op, maar als er overvloedige regen valt, is hij rap verzadigd en 't water moet dan wel langs greppel en sloot een uitweg zoeken (1).

---

(1) *Monographie agricole de la région de la Campine,* reeds vermeld; blz. 2-10.

Gewonnen land, werk van menschenhanden. — Nergens beter dan in de Kempen kan men zien hoe menschenhanden noodig zijn om vruchtbaarheid te geven aan den grond : rond de dorpen, rond de pachthoeven lachend groen, maar één stap verder woeste grond, waar niets op wast dan heidekruid en hier en daar een armtierige ineengekrompen den, vrucht van een zaad door den wind of een vogel daar gebracht. In volle hei ziet men soms een huis met akkers links en rechts regelmatig gesneden uit de hei. De wateringen leveren ook een zeer opvallend beeld van hetgeen tot stand kan gebracht worden met werk, mest en water.

De natuur moet hier bedwongen worden; laat men zelfs goedgemaakt land slechts eenige jaren liggen zonder er naar om te zien, seffens steekt het heidekruid zijn kop omhoog en 't land wordt weer woeste grond.

Het is soms zoowel te zien dat vroeger labeurland verloopen is : de Kempische boer plant rond elk stuk grond op een berm een houtkant : els, hazelaar, berk of eik. De bermen zijn soms blijven liggen rond een stuk bosch of een stuk hei als een bewijs van vroegere, betere tijden. Geschiedkundig is dit ten andere gemakkelijk na te gaan (1).

Uitgestrekte gemeenten. — De hei brengt mêe dat de Kempische gemeenten, over 't algemeen, zeer uitgestrekt zijn : zij zijn minder talrijk dan in meer vruchtbare gewesten, en de vroegere wijze van boeren, die ten andere nu nog ten deele bestaat, eischte uitgestrekte heidevlakten om er de beesten op te jagen, en er strooisel voor den stal en brandstof voor den haard uit te halen.

De dorpen zijn verbonden door kassei- of kiezelwegen; men

---

(1) Het zelfde doet zich in andere heidestreken voor. Zie b. v. *Die Lüneburger Heide und die Bewirtschaftung der Heidehöfe,* door Ludwig Rabe, blz. 16-17 en de daar aangehaalde werken. Jena, A. Kämpfe, 1900.

kan nu gemakkelijk van het eene dorp tot het andere komen, maar als men de hei door moet vindt men niet altijd een gebaanden weg.

* * *

Hoe de streek veranderd is. — Geen streek is, in de 19e eeuw, zoozeer veranderd als de Kempen.

Toen we nog naar de dorpschool gingen gebruikten we een kaartenboek waarin Midden-Afrika bijna gansch in 't wit stond, met de melding *woestenij*.

Toen ik in den Atlas van Ferraris, uitgegeven op 't einde der 18e eeuw (1), de kaarten zag betrekking hebbende op de Kempen, kwam mij de herinnering aan mijn ouden schoolatlas te binnen. Hier ook is overal woeste grond aangeteekend, genoemd naar het dorp dat dichtst bij ligt : Raevelsche heide, Bolcksche heide, Loenthoutsche heide, Westmalsche heide, enz.

Nu nog ligt er veel woeste grond : volgens de optelling van 1895 in de provincie Antwerpen 38,065 hectaren, in de provincie Limburg 39.388 hectaren.

Maar vijftig jaar vroeger, volgens de optelling van 1846, was 't voor de provincie Antwerpen 56,762 hectaren en voor de provincie Limburg 68,807 (2).

Ook de reeds vroeger bewonnen grond brengt nu veel meer op, de oogsten vallen eens zoo zwaar als vroeger.

Het Kempisch landleven was vroeger om zoo te zeggen tot de gemeente beperkt, er waren weinig betrekkingen met daarbuiten : men at wat op het land en in de stal gewonnen werd, en kleedde zich met eigen geweven linnen.

Er is meer leven in de Kempen gekomen, meer beweging,

---

(1) *Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens*, dédiée à Leurs Majestés impériales et royales par le comte DE FERRARIS.

(2) *Statistique de la Belgique. Agriculture. Recensement général de 1895.* Partie analytique, blz. 505.

nieuwe dorpen en nieuwe parochiën zijn opgericht, de handel heeft zich uitgebreid, de grootnijverheid werd ingeplant.

Die verandering der Kempen zal, hopen we, genoegzaam uit deze verhandeling blijken.

De wegen als bijzonderste factoren van dien ommekeer. — Velerlei factoren hebben dien ommekeer in de Kempen te weeg gebracht.

Maar de bijzonderste, deze zonder dewelke alle andere werkeloos waren gebleven, zijn ontegensprekelijk de wegen.

Tot aan de tweede helft der XIXe eeuw waren de Kempen in opzicht van wegen zeer slecht bedeeld, en nu nog hebben ze reden van klagen. « Il n'y a pas un seul chemin tracé dans les bruyères, aussi ne peut-on s'y conduire qu'en s'orientant, à moins qu'on n'ait une parfaite connaissance du pays. » Zoo schreef d'Herbouville in 1802, over de Antwerpsche Kempen (1) en in de Limburgsche was het niet beter gesteld.

Toen in 1839 de grenzen van ons huidig Limburg getrokken werden, was er geen enkele verbeterde buurtweg in gansch de arrondissementen Hasselt en Maeseyck (2) en wat de groote wegen betreft, daarover mocht de Fransche reiziger, graaf de Gourcy, in 1850 nog schrijven : « Ce pauvre pays de Campine, si étendu, n'a que deux routes qui le traversent complètement; la première va d'Anvers à Bréda, la deuxième de Hasselt à Bois-le-Duc; il y a ensuite celle d'Anvers qui va à Turnhoutte; elle y formait un cul-de-sac, mais on en a fait nouvellement une qui part de Turnhoutte, passe par Gheel, où elle se partage pour aller d'un côté jusqu'à Moll et de l'autre à Lierre et à Malines.

---

(1) *Statistique du département des Deux-Nèthes*, reeds vermeld; blz. 48.

(2) Rede van den Gouverneur van Limburg bij het openen van den zittijd van den Provincialen Raad. *Procès-verbaux des séances du Conseil*, 1887, blz. 11.

» Il est impossible qu'un pays naturellement pauvre, qui n'a ni routes ni canaux, prospère... (1) ».

Oude menschen weten over de toenmalige wegen nog te spreken, soms een kwartuur breed door de hei, het eene karrespoor nevens het andere, waarop men met 500-600 kilo volle vracht had en soms al een paard moest vóórspannen.

In zulke omstandigheden waren de menschen gedwongen zich te verhelpen met wat ze vonden in hunne onmiddelijke omgeving. Een eigenaar van Vorst vertelde ons daarover een klein feit dat dien toestand in helder daglicht stelt. Zijn grootvader had een huis met schaliën gedekt. De wind had nu eens wat schaliën afgerukt en 't kwam er op aan het dak te herstellen. Schaliën waren in 't dorp niet voorhanden en 't kostte zooveel moeite er te laten komen dat onze eigenaar wat anders verzon. Eikenhout had hij genoeg, dat wast goed in de Kempen. Hij liet dus dunne plankjes zagen ter grootte van eene schalië en die, met wat blauwe verf bestreken, moesten als schaliën dienst doen.

Die toestand is stilletjes aan 't verbeteren gegaan : elk jaar kregen de wegen het hoofdaandeel in de besprekingen in de provinciale raden van Antwerpen en Limburg : nieuwe wegen aan te leggen, wegen te verbeteren, aandringen bij de hoogere overheid, enz.

In de rede, waarmede hij in 1862 den zittijd van den provincieraad van Antwerpen opende, kon de gouverneur verklaren : « L'État, la Province et les communes, en unissant leurs efforts, ont obtenu de très grands résultats depuis 1836. Dans l'arrondissement d'Anvers, chaque commune est reliée au réseau de nos routes; dans celui de Malines, six communes seulement restent encore dans l'isolement. Celui de Turnhout (het door en door Kempische arrondissement), plus arriéré

---

(1) *Second voyage agricole en Belgique, en Hollande et dans plusieurs départements*, blz. 267-268. Paris, Librairie agricole de Dusacq.

sous ce rapport, comprend 17 communes privées de routes pavées » (1).

Nu nog altijd blijft er op 't gebied der wegen veel in de Kempen te doen.

Vooraleer te eindigen moeten we hier ook nog wijzen op hetgeen de Kempen gewonnen hebben in zake van waterwegen en buurtspoorwegen.

Waterwegen. — Van ouds her werd de gedachte opgevat de Schelde met den Rhijn te verbinden en beide Nethen te kanaliseeren (2). Het Fransche keizerrijk legde de hand aan 't werk in 1808, maar onder het Hollandsch bestuur werd het plan opgegeven : 't was immers in 't belang der haven van Rotterdam en Amsterdam dat Antwerpen niet met de Maas en den Rhijn verbonden werd; zoo kwam alleen de Zuid-Willemsvaart tot stand van Maastricht op 's Hertogenbosch, die enkel den Oostkant der Limburgsche Kempen doorloopt.

Later kwam de kanaliseering der Neeth en de Kempische vaart met zijn vertakking naar Hasselt en die naar Turnhout, Sint-Leenaards, Antwerpen, alsook de kleine vertakking naar 't kamp van Beverloo.

Buurtspoorwegen. — Wat de buurtspoorwegen betreft : « Nulle part la question des chemins de fer vicinaux n'a été accueillie avec autant d'enthousiasme que dans le Limbourg », zei de gouverneur van Limburg in zijne openingsrede voor den zittijd van den provincialen raad in 1899 (3). En bij voegde

(1) *Procès-verbaux des séances.* Session de 1862; blz. 13.

(2) Zie voor de geschiedenis der waterwegen in de Kempen het verslag van de vierde Commissie van den Provincialen Raad van Limburg, voorgedragen in de zitting van 9n Juli 1841. *Procès-verbaux,* 1841, blz. 53 en volgende, en de studie van Th. Lebens, *Les irrigations de la Campine,* verschenen in de Annales des Travaux publics de Belgique, 1897, blz. 703 en volgende.

(3) *Procès-verbaux,* blz. 15.

er als toelichting bij : « Notre petite province occupe une place d'honneur dans ce beau mouvement. La longueur des lignes concédées y atteint 201 kilomètres 81. Comparée aux autres provinces, la répartition kilométrique par 10,000 habitants classe le Limbourg deuxième, avec 8 kilomètres 53, devancée légèrement par le Luxembourg, avec 8 kilomètres 79. La même répartition par 10,000 hectares (en deze vergelijking is, ingezien den woesten grond in Limburg, treffender) nous assigne la quatrième place, avec 8 kilomètres 36; les provinces de Brabant, d'Anvers et de la Flandre occidentale, seules, nous précèdent, cette dernière avec 8 kilomètres 79 (1) ».

De buurtspoorwegen komen eenigszins vergoeden wat de Kempen aan kasseiwegen te kort hebben.

---

(1) *Procès-verbaux*, blz. 15.

DE KEMPISCHE LANDMAN

De type van den Kempischen landman, wij zeiden het reeds, is de eigengeërfde boer.

De Kempen zijn uitgestrekt en 't karakter van 't volk verschilt nog al van 't eene dorp tot het andere. Elke gemeente was vroeger een kleine wereld op haar eigen; er kunnen ten andere historische redenen hiervoor bestaan.

De aanwezigheid der soldaten heeft invloed op 't karakter. — Het karakter van 't volk staat zeker onder den invloed der streek, maar het zou de moeite loonen eens van dicht bij na te gaan welk het gevolg is geweest van andere oorzaken, zoo, bij voorbeeld, van het feit dat op het einde der 18e en in het eerste deel der 19e eeuw de Kempen niet zonder soldaten zijn geweest.

Hoe de Franschen hier huis hielden leeren wij bij P.-F. Gebruers : *Eenige aanteekeningen over den* BESLOTEN TIJD *en den* BOERENKRIJG *in de Kempen* (1) en uit een handschrift van Joannes Reyners, een boerenzoon van Neeroeteren, getiteld : « Korte beschrijving der Nederlandsche Beroertens » en waarvan de voornaamste deelen uitgegeven werden, een vijftiental

(1) Twee deelen uitgegeven bij H. Rombauts te Gheel, 1900-1903.

jaren geleden, onder den titel : *Over honderd jaar in de Kempen volgens een handschrift uit dien tijd, uitgegeven door Peregrinus* (1).

Dit wordt ons ook duidelijk uit de volgende aanteekening die wij vonden in een familieboekje, toebehoord hebbende aan den pachter Cornelius Taeymans, te Berlaer. Wij schrijven letterlijk over :

« Rekening van verschoeten geld hetwelk ick hebbe gegeven door den dwanck van milletere macht van fransche hoesaeren dewelcke mij vroegde : 9 kroonen oft de hoef inbrandt te schieten, waer op ick ben geackerddeert voor 7 kroonen om het malheur te voorkoemen den 13 Augustus 1794 door mij

» CORNELIUS TAEYMANS. »

Na de Franschen kwamen de verbondenen : 't waren inkwartieringen en leveringen van haver, hooi, stroo, koorn en beesten. En die leveringen waren, althans in sommige gewesten, om zoo te zeggen dagelijksch brood.

Zoo vonden we, om één voorbeeld te geven, in 't gemeentearchief te Bocholt :

Lijste van eenen stuyver par franc van de grondcontributie tot de gevraegde levcrantie van haver tot Ruremonde den 9 Mey 1814...

Lijste van 6 stuyver par franc van de grondcontributie tot de gevraegde leverantie den 26 Mey 1814...

Lijste van coorn een pond per franc op de grondcontributie de 26 Mey gelevert in het jaar 1814... (2).

(1) Uitgegeven zonder naam van drukker en zonder jaartal.

(2) Er werd opgehaald voor deze laatste « leverantie » 5486 pond koorn en er staat vermeld dat 498 pond ontbraken. Die cijfers laten toe te oordeelen over de andere lasten, in die maand opgelegd. Wie weet of er nog niet andere opeischingen waren? Voor de maand Mei 1814 vonden we in 't gemeentearchief alleen de hier aangehaalde lijsten.

Bocholt was er goed aan voor die éene maand Mei 1814; maar 't is nog niet al : de burgemeester van Bocholt kreeg nog het volgende briefje, in 't gemeentearchief bewaard :

« Bree, den 31 Mey 1814.

» Den Borgemeester van Bree, Commissaris van 't canton, aan Mijnheer den Borgemeester van Bocholt.

» Mijnheer,

» Word geordonneert aan den Borgemeester van Bocholt op peene van militaire executie, van morgen 1e Juny te fourneeren ten 3 uuren 's morgens 30 peerden met haem en strengen die sig moeten begeven te Beeck bij den Borgemeester op datum als voorzijdt. »

Op den toestand van 't volk en ook op zijn karakter moet dit alles invloed uitgeoefend hebben en we vinden dat ook bevestigd door den apotheker C.-T. Le Bon, te Gheel, die, naar aanleiding van de reeds vermelde studie : *Description de la Campine* in het *Journal d'Agriculture, d'Économie rurale et des Manufactures du royaume des Pays-Bas*, den 15n Februari 1825 aan dit zelfde tijdschrift o. a. schreef : « Il est vrai que les cultivateurs campinois ont conservé la simplicité des mœurs antiques, mais cela ne doit s'entendre que pour la génération qui s'éteint, c'est-à-dire pour les plus anciens cultivateurs, parce que la nouvelle génération se ressent beaucoup du relâchement des mœurs, effet des longues guerres de la révolution française (1) ».

1830 bracht weer soldaten in de Kempen, en ook na de scheiding met Holland bleven er soldaten om de Noordergrens te bewaken.

Men moest toen als soldaten bijeenroepen wat men vinden

---

(1) *Journal d'Agriculture*, série II, t. III, blz. 179.

kon, ook veel vreemdelingen; oude menschen weten daar nog over te spreken en niet altijd met lof.

We kregen, over den invloed der toenmalige soldateninkwartiering, eens het volgende antwoord : « Drie soorten van dingen waren toen bedorven : de honden, ze waren niet meer getrouw aan hunnen meester en liepen de soldaten achterna, van wie ze al wat vleesch kregen; de kleine kinderen, door de soldaten te veel getroeteld, en de jonge vrouwen ».

*
* *

't Uiterlijke der dorpen. — Wie uit Haspegouw of uit het Maasland de Kempen inkomt wordt getroffen door 't verschil in 't uiterlijke der dorpen. De Haspegouwsche en ook de Maaslandsche boer bouwen in de kom van 't dorp; de kom van 't Kempische dorp bevat minder huizen : alleen winkels, herbergen en woningen van bijzonderen of ambtenaars; de hoeven liggen verstrooid midden in 't veld of in de hei, somtijds wel eenige niet ver van malkander die alzoo een gehucht vormen.

Van 't volk. — 't Volk uit de Kempen is niet te groot van gestalte, eerder klein, wat vernepen en teeder van voorkomen. In den tijd werden veel jongens uit de Kempen, en inzonderheid uit sommige bepaalde en daarvoor wel bekende gemeenten, ongeschikt verklaard voor den soldatendienst (1).

---

(1) Zie hierover twee belangrijke diagrammen (tafels VII en VIII) : « Vrijstellingen wegens ziekten en lichaamsgebreken op 100 onderzochte milicianen » en « Vrijstellingen wegens zwakheid van lichaamsgesteldheid op 100 onderzochte milicianen » voor de drie Limburgsche arrondissementen Hasselt, Maeseyck en Tongeren, over de jaren 1882 tot 1900, door ridder A. de Corswarem. Die tafels komen als aanhangsel van het verslag van het *Eerste Congres van maatschappelijke en godsdienstige werken in Limburg,* 19 September 1901. Hasselt, M. Ceysens, 1901.

In de twee tafels staat 1890 verre bovenaan als zijnde dus, van 1882 tot 1900, het slechtste jaar. In 1891 en 1892 is er eene merkelijke ver-

Sommige gemeenten staan ook bekend voor het feit dat kliergezwellen, of 't Sint-Marcoenszeer zooals het volk zegt, er vrij algemeen zijn.

« Les scrofules, zoo heet het in het verslag der Geneeskundige Commissie der provincie Antwerpen, ingediend ter gelegenheid van het onderzoek naar den toestand der werkliedenbevolking in 't begin der jaren 1840, déciment la population ouvrière aussi bien dans les villes que dans les campagnes; la phtisie y exerce aussi de grands ravages, et il est à remarquer, à ce sujet, que dans les parties élevées et sablonneuses de notre province, cette terrible maladie est aussi fréquente que partout ailleurs.

» Ces affections, qui sont en général le produit d'un tempérament lymphatique, naissent sous l'influence des causes débilitantes qui résident dans la nourriture insuffisante et les habitations malsaines dans lesquelles la population se trouve agglomérée (1) ».

Dit laatste doelt hoofdzakelijk op de bevolking der steden; maar het gebrek aan behoorlijk voedsel, als reden aangegeven in de jaren 1840, heerscht ten deele nog altijd. Het Kempische landelijk volk wordt niet genoeg gevoed : aardappelen en botermelk vormen de hoofdschotels.

Vóór het algemeen gebruik van den aardappel (einde van de 18e eeuw) was de volksvoeding hier beter; toen werden er veel meer erwten en boonen geëten : stichtingen voor uitdeelingen van erwten en boonen, in oude akten van weldadigheidsbureelen, zijn er het bewijs van.

---

mindering van vrijstellingen. Het nieuwe koninklijk besluit dat vaststelt welke ziekten en lichaamsgebreken van den dienst ontslaan, is eerst van den 28n Januari 1893, en kan dus niet als uitleg dienen. Door dit nieuwe koninklijk besluit werden de ziekten en lichaamsgebreken nader bepaald dan door het vorig koninklijk besluit van 15n Februari 1871.

(1) *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants,* publié par le Ministre de l'Intérieur, 1846-1848, t. III, blz. 213. Bruxelles, Lesigne.

Eene andere reden voor 't Sint-Marcoenszeer zal wel zijn de menigvuldige huwelijken onder familieleden, natuurlijk gevolg van het feit dat vroeger de betrekkingen beperkt waren tot de gemeente.

Als reden van het zwak gestel der bevolking weze hier ook nog gewezen op de koorts die in de twee eerste derden der 19e eeuw regelmatig heerschte in sommige moerassige dorpen der Kempen.

Maar de koorts trof bijzonder de minder goed gevoeden en zoo is het antwoord uit te leggen dat ons hierover eens gegeven werd : « Alleen de pastoor kreeg hier nooit de koorts ».

Het zij hier seffens bijgevoegd dat het Kempische landevolk, alhoewel maar kein en tenger van voorkomen, toch taai is in 't werken (1).

* * *

Aard en levenswijze van 't landelijk volk. Slechtere zijde. — « Ceux (het volk) qui résident dans les bruyères de la Campine, schreef d'Herbouville in 1802, ont peut-être un caractère encore plus fortement prononcé. La rudesse de leurs habitudes, leur vie grossière, en font des hommes totalement indépendants...

» La misère, l'occasion, le besoin d'exporter leurs denrées, font que la plupart des habitants de cet arrondissement (Turnhout) sont fraudeurs (2) ».

Vrijzinnig is de Kempische boer nu nog. Smokkelen zouden de grensbewoners nu ook wel eens doen; 't loerjagen is in de Kempen vrij algemeen; sommige gemeenten staan bekend om het wildere, ruwere karakter van hun volk; maar over het

---

(1) d'Herbouville merkte reeds op : « Ils ne mangent de la viande que deux fois par an. Leurs habits sont grossiers, leur stature médiocre, mais ils sont nerveux et robustes. » (*Statistique du département des Deux-Nèthes*, blz. 93.)

(2) *Id.*, blz. 93 en 94.

algemeen is de Kempische landman zacht van aard. Mogen Conscience's karakterschilderingen nu ook wat al te vleiend zijn, Conscience kende de Kempenaars.

Zij zijn zeer godsdienstig, maar tezelfder tijde nogal bijgeloovig.

Over de zedelijkheid van 't volk hoort men soms in de Kempen klagen, en alhoewel het ons niet mogelijk is uit te maken of de toestand hier slechter is dan in andere gewesten van 't land, toch is de voortreffelijkheid der Kempen in dit opzicht wel een beetje overschat. Het lange verblijf in de Kempen van vreemde soldaten, de menigvuldige bosschen, de houtkanten die al de velden omringen en 't gebruik in sommige gemeenten voor boerenzoons en boerenknechten te gaan « buurten », — den avond in een of ander huis van de buurt te gaan overbrengen waar harmonica gespeeld, gedanst en ook genever gedronken wordt, — kunnen hieraan wel schuld hebben. Het geneverdrinken is, althans bij de landelijke bevolking, in deze laatste jaren merkelijk verminderd (1).

Handelende over het minder goede in den aard en in de levenswijze van 't Kempisch landevolk moeten we hier ook nog wijzen op het misbruik, tamelijk verspreid, voeder voor de beesten bij te halen uit een andermans akker. Er is veel vee in de Kempen, de gemeene weiden laten ook aan kleinere menschen toe gemakkelijk éëne of twee koeien te houden; maar in den zomer hebben zij er niet altijd eten voor en dan wordt soms al van links en rechts wat bijgehaald.

Ook uit de bosschen wordt nog al veel met opzet dor gemaakt (2) of ook groenhout weggenomen.

---

(1) Limburg is een middenpunt van de matigheidsbeweging in België. Het Sint-Jansgenootschap en zijn orgaan de *Sint-Jansbode* zijn genoeg bekend.

(2) ... « des enfants (vous connaissez la loi Lejeune?) des enfants sont envoyés au bois, la serpe en mains, avec mission d'entailler les arbres

« Een band en een wis die neemt men waar ze is », zoo luidt een Kempisch spreekwoord. Een tak uitkappen om er een steel voor gaffel of schup van te maken, wordt gedaan bij klaren dag. Daar blijft het echter niet bij. Kleine menschen die een huis willen bouwen zullen nog al gemakkelijk het noodige hout in het bosch gaan kappen, zij zien daar, om zoo te zeggen, geen kwaad in. In de eene streek der Kempen is die kwaal echter veel erger dan in de andere (1).

Een eigenaar uit het Kempisch Noorderdeel der provincie Brabant zei ons daarover : « Goede oude dennen zijn er hier niet meer; zoohaast ze 30 of 35 jaar oud zijn, tracht de eigenaar ze te verkoopen, want hij is er geen meester meer over.

Ik had o. a. een klein boschke te X..., 60 aren groot. Vóór den winter 1900 had ik de boomen geteld; in 't najaar 1901 kwam men mij zeggen dat ik naar het bosch moest gaan zien; ik telde opnieuw de boomen, er waren er ditmaal 150 min dan 't jaar te vóór! »

Over het plukken der denappels wordt ook in sommige streken der Kempen veel geklaagd : de « bolleplukkers » of « knoppeplukkers », om er de eerste bij te zijn, gaan de dennen op wanneer die nog in 't sap staan. De takken worden bijgehaald, geplooid, gescheurd, en zoo lijden de boomen veel schade.

***

Goede hoedanigheden. — Men denke nu niet dat er niets anders dan kwaad te zeggen is over 't Kempische volk.

---

sains qui, ainsi, courent risque de devenir arbres secs l'été suivant. » (*Défrichements dans la Campine anversoise*, rede gehouden den 5n Maart 1902 in de maandelijksche vergadering der *Société centrale forestière* door L. Bareel, landbouwingenieur. Gedrukt in den BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE FORESTIÈRE DE BELGIQUE. Brussel, Van Buggenhoudt. Overdruk, blz. 19.)

(1) *Bulletin de la Société forestière*, reeds vermeld, blz. 18-20.

Vergelijking met den aard der bewoners uit de aanpalende streken. — Wie de Kempen vergelijkt met de nabijliggende streken zal spoedig overtuigd zijn dat de Kempenaars bij de vergelijking niet ten achter staan, integendeel.

De natuur van den grond brengt mee dat de Kempische landman hard werken moet om den kost te verdienen en wel moet letten op alle bronnen van inkomsten.

In dit opzicht is het treffend eene vergelijking te maken met het aanpalende Maasland en met Haspegouw, waar de grond veel beter is.

De Kempische boer werkt veel meer dan de Maaslander of de Haspengouwer, van wie hij wel eens zegt « dat zij hunnen goeden grond niet waard zijn ».

Er is ook meer werk op eene Kempische hoeve : zoo is in Haspegouw het bijhalen uit de hei of uit het bosch van strooisel voor den stal of brandstof voor den haard niet gekend, en dat alleen brengt reeds veel slameur bij.

Ook de vrouwen werken hard in de Kempen; zij doen om zoo te zeggen al het werk dat de mannen doen : het land omgraven, maaien, den os of het paard voeren, enz. De zorg van den Kempischen boer voor zijn stal : vee en mest, is spreekwoordelijk.

Hebt ge bemerkt dat de Kempische boer altijd nevens zijn paard gaat, terwijl in aanpalende streken de boer, in het heengaan of terugkomen van 't werk, op zijn paard zit of rechtstaat op de kar?

De boter is op het Kempische hof eene der bijzonderste bronnen van inkomsten, sedert een tien, vijftien jaar bijzonder, maar vroeger toch ook.

In Haspegouw is 't nu ook gaan veranderen sinds het graan en de suikerbeeten « niet meer trekken », maar vroeger zouden vele Haspegouwsche boerendochters zich geschaamd hebben naar de markt te gaan met boter en eieren; de boter bracht veelal in Haspegouw niet genoeg op voor de winkelwaar.

Er is wel geen overdreven zindelijkheid in de Kempen; maar in dit opzicht, en bijzonder in zake van lijnwaad en bedden, heeft Haspegouw van de Kempen toch iets te leeren. In de Kempen kan de huisvrouw naaien, in Haspegouw veelal niet.

Het is opvallend hoe de Kempenaars, zoo langen tijd verstoken van alle verkeer met wat buiten hunne onmiddellijke omgeving lag, de naburige rijkere gewesten in veel zaken vóór zijn. Zie maar ook die machtige beweging, in de laatste twaalf-vijftien jaar tot stand gekomen, om de landbouwers op alle bedrijfsgebied te vereenigen : samenwerkende melkerijen, onderlinge veeverzekeringen, spaar- en leengilden, veekweekbonden, samenaankoop van meststoffen en veevoeder : de Kempen, en inzonderheid de Limburgsche Kempen, zijn er om zoo te zeggen het brandpunt van.

Ten andere, de Kempenaar is verstandig en heeft een vlug doorzicht, men moet bij hem meer tot het verstand dan tot het hart spreken (1). De armoede van den grond heeft zijnen geest gescherpt en hem gedwongen naar alles uit te zien om zijn bestaan te verzekeren. Zoo is de Kempische boer tezelfder tijde wat veekoopman : hij verwisselt gemakkelijk de beesten van zijn stal; het houden van schapen bracht vroeger nog al verhandelingen mee; de bekende Teuten uit Noord-Limburg — wij handelen uitvoeriger over de Teuten aan het einde van dit hoofdstuk — waren in den beginne boerezoons of boerewerklieden.

Als kenschetsend voor den vooruitstrevenden geest in de Kempen kan de fiets, het rijwiel, gelden. Nergens in België,

---

(1) G. Bruining merkte reeds op : ... « de inwoners (van het Kempenland) onderscheiden zich door behendigheid, vlugheid van zielsvermogens en lust tot het leeren van talen en wetenschappen ». *België waaronder het Luxemburgsche, het Land van Luyk en de aangrenzende fransche vestingen en andere bezittingen,* volledig beschreven. In 's Gravenhage, bij Joh. Allart, 1815; blz. 229.

meenen we, ziet men, te lande, meer fietsen dan in de Kempen. Te Tongerloo (bij Westerloo) zagen wij voor 't eerst eene boerin in werkpak op eene fiets. Zij kwam van 't dorp en had een pakje bij.

Familiegeest. Gehuwden die bij hunne wederzijdsche ouders blijven inwonen. — Handelende over 't karakter van 't Kempische landelijk volk zij hier nog gewezen op zijn familiegeest. Dikwijls gebeurt het dat broeders en zusters samen blijven wonen of dat enkel één onder hen trouwt en dat de anderen als « oomen en moeien » bij den getrouwde inblijven.

Ook gebeurt het veel dat getrouwde kinderen bij de wederzijdsche ouders eenigen tijd blijven wonen vooraleer ze « gaan huizen ». Dit gebruik is nu echter in vele gemeenten een echt misbruik geworden, gevolg van het gebrek aan kleine hoeven die de jonggetrouwden zouden kunnen betrekken.

De Kempen zijn de streek der kleine hoeven, maar in de Kempen zijn nog veel kleine hoeven te kort, en zoo komt het dat er gehuwde menschen zijn die heel hun leven lang bij hunne wederzijdsche ouders blijven en zich de kinderen verdeelen : de eene zijn bij de moeder, de andere bij den vader. Ridder de Corswarem heeft hierover een onderzoek gedaan in de landelijke gemeenten van het arrondissement Hasselt en belangrijke feiten bijeengezameld (1).

Het bouwen van nieuwe huizen in de Kempen is geenszins in verhouding met de vermeerdering der bevolking. Het jaarlijksch overschot der geboorten op de sterftegevallen is in de tweede helft der 19e eeuw verbazend vermeerderd in Limburg. Van 1851 tot 1860 was het 0.56 °/o der bevolking ; het is regel-

---

(1) *Enquête sur la nécessité d'augmenter le nombre des habitations dans les communes rurales de l'arrondissement de Hasselt,* uitgegeven door het Beschermingscomiteit van werkmanswoningen en voorzienigheidsinstellingen van het arrondissement Hasselt. Hasselt, Ceysens, 1904.

matig geklommen zoodanig dat van 1891 tot 1900 het 1.25 °/₀ der bevolking vertegenwoordigde (1).

Het is waar, veel Limburgers wijken uit, meestal naar de provincie Luik, maar de werkelijke vermeerdering der bevolking, ook ten platten lande, blijft zeer merkbaar.

Het zelfde verschijnsel is merkwaardig voor het Kempische arrondissement Turnhout.

In zijne openingsrede voor den zittijd van den provincialen raad van Antwerpen in 1902, heeft de gouverneur, M. Cogels, er ook op gewezen hoe, sedert 1880, de bevolking van het arrondissement Turnhout, die tot dan toe ongeveer dezelfde gebleven was, snel was gaan stijgen : van 1891 tot 1900 met 11.95 °/₀ (2).

* * *

De aard der Kempenaars is in den loop der 19ᵉ eeuw weinig of niet veranderd. - Hoort hoe baron van W... in 1825 de grondtrekken schetste van 't Kempisch karakter : « Les Campinois, malgré la pauvreté du sol qu'ils habitent, sont cependant contents de leur sort : il se font honneur de ce que de tout temps ils ont mieux soutenu par leur courage et leur grande économie domestique les adversités, que ne l'ont toujours fait leurs voisins, qui sont beaucoup plus favorisés qu'eux par la situation où ils se trouvent placés, près de rivières et de grandes villes, et qui ont, en outre, des capitaux que ceux-ci n'ont pas.

» Depuis plusieurs siècles, les Campinois conservent toujours leurs mœurs et leur caractère; ils sont naturellement hospitaliers, francs, courageux et très économes; ils savent utiliser et

---

(1) *Note sur la nécessité d'augmenter le nombre des habitations dans l'arrondissement de Hasselt,* par le chevalier DE CORSWAREM, uitgegeven door het Hasseltsch Beschermingscomiteit; blz. 3-4. Hasselt, Ceysens, 1903.

(2) *Procès-verbaux.* Partie non officielle; blz. 6.

tirer parti de tout ce que produit leur sol : aussi dit-on que chez eux rien ne se perd que la fumée.

» Les Campinois ont su vaincre tous les obstacles que présente le sol ingrat qu'ils cultivent et les difficultés qu'ils ont à en exporter les produits.

» L'éloignement où ils sont de toutes ressources étrangères leur a fait trouver en eux-mêmes des moyens d'existence et une aisance que leur pays ne semble pas pouvoir procurer (1). »

Het uitzicht der Kempen is grootelijks veranderd sedert deze bladzijde geschreven werd, maar zóó is de Kempenaar nu nog, en men kan niet zeggen dat het verkeer, verbazend snel vermeerderd deze laatste dertig-veertig jaar, dat de nijverheid, of dat de vreemdelingen die sedert eenige jaren sommige plaatsen (2) der Kempen als rustplaats voor den zomer hebben verkozen, veel aan 't karakter van 't Kempisch landelijk volk hebben veranderd.

Wat veranderd is in zake van voeding, levenswijze, wijze van boeren, zullen we verder aanstippen. Hier zij nog gewezen op de grootste verandering in 't uiterlijke van den Kempischen landman, namelijk in zijne kleedij.

De kleedij wel. — De kleedij der Belgische boeren en boerinnen is om zoo te zeggen eenvormig geworden, de bijzondere drachten zijn er uit; de Kempen hebben in dit opzicht enkel nog den kiel, de hooge zwarte zijden muts en de klompen van den boer behouden, alsook de witte trekmuts of vleugelmuts der boerinnen.

Vroeger en ook nog in de eerste helft der 19e eeuw had de kleedij der Kempenaars dit eigenaardige dat alles of bijna alles van eigen winning was : vlas en hennep werd in de Kempen op alle hoeven gewonnen; van het hennep werden zeelen gemaakt voor 't vee of netten voor Holland; 't vlas

---

(1) *Journal d'Agriculture, d'Économie rurale et des Manufactures*, reeds vermeld. Deuxième série, t. II, blz. 130-131.

(2) B. v. Westerloo, Averbode en Genck.

werd op de hoeve gesponnen, een gedeelte in fijn en het andere in groffer garen.

Sommige dorpen waren om hunne wevers bekend; daar ging het garen naartoe en werd het herschapen in fijndoek voor hemden, tafellakens, feestkielen, enz., en in grofdoek voor de dagelijksche dracht. Het linnen waar de kielen en broeken van gemaakt werden, werd geverfd of, als het voor wekelijksche dracht bestemd was, maar enkel « gesmet », dat wil zeggen in de verf gedoopt als het fijner goed er uit kwam.

De mannen droegen ook veelal broeken in diemiet of Turksch leder dat in de winkels aangekocht werd.

Ook wol was in de Kempen veel voorhanden. Op alle hoef van eenig belang was er eene kudde schapen; de wol werd ook ten deele op het hof gesponnen: elke boerin van eenig aanzien liet zich elk jaar een rok weven van zuivere wol en een anderen met ketting van vlas en wollen inslag. Voorts droegen de vrouwen ook linnen rokken en geprinte katoenen jakken en mantels. Vrouwenmantels in laken zijn eerst later opgekomen.

In plechtige omstandigheden droegen de boeren kleeren van blauw of zwart Mollsch laken, en eenen zijden hoogen of driehoekigen hoed (1).

Dat beste pak was duur, maar 't was kloek en moest maar eens in 't leven aangekocht worden.

Zoo ontmoetten we te Tongerloo (Antwerpen) een ouden boer die fier was op den goeden staat van zijn trouwrok. De brave man was getrouwd in 1868, maar de kleederen bezat hij, — we weten niet waarom, — reeds zeven jaar te vóór.

Moll stond om zijne lakenweverijen bekend en in Mollsch laken werd grooten handel gedreven (2).

---

(1) De hooge hoed was een familiestuk dat overging van vader tot zoon. Onder den hoed werd soms eene slaapmuts gedragen.

(2) Wij hebben ons daarvan kunnen overtuigen door het inzien der boeken van den winkel der familie Verborgstadt, te Zoerle-Parwijs, boeken « begonst den 10 April 1817 ». Het huis leverde laken gansch de

De kleederen werden door kleermakers gemaakt. Met den naad waren de Kempische vrouwen in de eerste helft der 19e eeuw zoo behendig niet als nu.

De lakennijverheid te Moll is vervallen; vlas wordt er bijna niet gezaaid, en in de Kempen evenals in de andere landbouwstreken van ons land wordt het linnen en het kleergoed nu in den winkel, op het dorp, gekocht of meegebracht van stad (1).

* * *

De Teuten. — Wij wezen er reeds op dat de Kempische boer een beetje koopman is. De grond is zoo arm dat hard werken alleen niet altijd volstaat om zijn bewoners te voeden. Het is treffend hoe juist in de armste streek der Kempen, in Noord-Westelijk Limburg (de cantons Achel en 't Noorden van

---

Kempen door en ook te Antwerpen, Aerschot, Leuven, Mechelen. Er was laken van alle kleur: zwart, blauw, bleek blauw, bruin, groen; en ook van verschillende prijzen: zoo werd den 8n Juli 1818 geleverd aan een winkel:

33 1/4	ellen	zwart	laken aan	6 gulden	5	stuivers	de el.
31 1/4	—	bruin	—	— 5	— 16	—	—
34 1/4	—	groen	—	— 6	— 5	—	—
26 1/4	—	blauw	—	— 3	— 10	—	—

De prijzen verschilden volgens de hoedanigheid; later, in de jaren 1840, vonden wij nog altijd zulke prijzen.

(1) In *La propriété foncière en Belgique* (Paris, Schleicher frères, 1900), blz. 128, schrijft Emile Vandervelde: « Dans quelques villages du canton d'Achel, on trouve encore des débris de l'ancienne industrie drapière à domicile. Il existe aussi quelques fermes, où les filles et les femmes filent le lin ou le chanvre de la récolte, le portent au tisserand et, avec le tissu confectionné par ce dernier, cousent des chemises pour toute la maisonnée.

» Ces survivances, néanmoins, se font de plus en plus rares ... »

Op onze vragen, ter plaatse, of er nog overblijfselen zijn der oude huizelijke lakenweverij, werd ontkennend geantwoord. Vlas wordt er om zoo te zeggen ook niet meer ten huize gesponnen.

het canton Peer) de handel zich bijzonder heeft ontwikkeld. Hier wonen de Teuten. Buiten de streek zijn zij meest enkel bij naam bekend, en dan nog gewoonlijk ongunstig.

Ecrevisse is daar grootelijks de schuld van met zijn werkje *De Teuten* (1), geschreven in 1842, waarin hij de Teuten voorstelt als roovers en moordenaars.

Ons word verzekerd dat het boekje verscheen uit politieke wraak, omdat de Teuten van Hamont eene kandidatuur van den schrijver hadden bekampt.

Oorsprong. — De geschiedenis der Teuterij werd tot hiertoe niet geschreven, en dat is spijtig, want ook in economisch opzicht ware ze wel belangrijk.

Van waar de naam komt is niet klaar getrokken : sommigen zeggen van het woord Teut, Teuton ; er waren immers ook veel Duitsche teuten ; anderen leiden het af van een werkwoord « teutelen », dat moet beteekenen ruilen.

Ook over den oorsprong der teuterij weten we weinig bepaalds. In teutenfamilies hoorden we de volgende gissing vooruitzetten : de Teuterij is 250 tot 300 jaar oud. De eerste Teuten waren werklieden ; door den nood gedwongen verlieten ze hunne arme streek om in Holland te gaan maaien. Daar bemerkten ze weldra dat de Hollandsche boeren in menig opzicht en bijzonder in zake van kleedij ten achter waren bij de Belgen ; zoo kwam de gewoonte bij hunne reizen naar Holland het een en het ander mee te doen om een stuiver daaraan te verdienen.

Sedert twintig, vijf en twintig jaar is de teuterij verminderd ; vele Kempische Teuten hebben zich in Holland gevestigd. De handel in ellegoederen, in vele Nederlandsche steden, is in handen van Duitsche of Kempische teutenfamilies ; ten andere,

(1) Wij hebben eene uitgave voor ons liggen van 1889. Antwerpen, Lod. Janssens.

in de Hollandsche dorpen waar de Teuten vroeger hunne bijzonderste klanten hadden, zijn nu bijna overal winkels opgericht.

Zij waren tezelfder tijd boer. — Maar binst het grootste gedeelte der 19e eeuw was de teuterij nog in vollen bloei.

Hier te lande waren de Teuten meestal geen handelaars, wel boeren. De man dreef handel in Holland, maar de vrouw en de kinderen waren hier te lande op eene hoef.

Teutengilden. — De Teuten waren ingericht in kleine gilden van drie, vier of vijf man, echte gilden, met eene inbrengst van elk lid, b. v. 20,000 frank, en met een zeer ernstigen proeftijd. De vader mocht zijn deel in de gilde aan zijnen zoon overlaten, maar vooraf moest deze vier of vijf jaar meereizen en dan eerst zeiden de andere leden of zij hem als genoot wilden aannemen. Wie voor den eersten keer meeging moest twee jaar wachten, vooraleer hij naar huis mocht weerkeeren.

Het grootste gedeelte der Kempische Teuten ging Holland in, sommigen echter ook Duitschland en Denemarken. De Lommelsche Teuten trokken tot in Amerika, waar ze verscheidene jaren verbleven en handel dreven in haar, voor pruiken.

De gilde had een huis in Holland, dat open was van Paschen tot Sint-Niklaasdag.

Van daar uit trokken de genooten te lande, de hoeven af, eerst met eene mars op den rug, later alleen nog met stalen. Zij verkochten bijzonder ellegoederen, koussen, baaien, dekens, kanten, ook klaverzaad (1). Veelal verhuurden zij uurwerken en hadden zij in de gilde eenen snijder die, met borg tegen

(1) Dr H. Blink, in zijne *Geschiedenis van den Boerenstand en den Landbouw in Nederland*, IIe deel (te Groningen bij B.-G. Wolters, 1904), blz. 289, doet opmerken dat omstreeks 1810 de teelt van « Brabantsche » klaver in gebruik kwam of sterk werd uitgebreid op de Groninger zavelgronden, als gevolg van den verkoop van klaverzaad door de Teuten.

sterfte, het snijden van paarden, stieren en varkens aannam. Sommige Teuten dreven ook een grooten handel in varkens en vee. Zij verkochten op krediet, de verkochte waren moesten eerst 't jaar na de levering betaald worden.

In den vreemde leefden zij zeer zuinig en waren ze goed gezien, zoodanig dat de pastoor of de dominé 's zondags, in de preek, de komst van den snijder, den Teut, afriep.

Onder malkander, in den vreemde, spraken ze bargoensch, eene kunstmatige taal die zij ondereen verstonden en waarin ze zeiden wat de bijstaanders niet moesten weten.

Met Sint-Niklaasdag kwamen zij naar huis en dan werd de winkel tot Paschen gesloten. Hier in 't land deden zij niets, tenzij de reizigers der fabrieken en groote handelshuizen ontvangen bij wie zij hunnen voorraad opdeden, en dan ook eens feest vieren. Dit niets doen en feestvieren en ook al eens zottebollen wordt nu nog door het Kempisch volk, dat niet gewoon is veel geld te verteeren, eerder met een slecht oog aanzien.

In de laatste twintig jaar is de teuterij veel verminderd : de wedijvering is zóó groot geworden dat het niet meer mogelijk is den winkel in Holland elk jaar voor vier of vijf maand te sluiten. Nu moet hij ook 's winters open blijven. Vele Kempische Teuten, nog in deze laatste jaren, zijn zich in Holland gaan vestigen.

Het is niet noodig hier nadere bijzonderheden over de teuterij mee te deelen.

In economisch opzicht heeft zij veel invloed gehad op 't Noord-Westen van Limburg. Het canton Achel, vroeger als het armste gewest der Kempen bekend, is, dank zij de Teuten en nu, in deze laatste jaren, dank zij de grootnijverheid, een der rijkste, zoo niet het rijkste der Kempen geworden.

Hier treft ge een gegoeden burgerstand, wat elders in de Kempen in veel mindere mate bestaat.

De Teuten hebben den welstand gebracht in de streek, ook een beetje de Hollandsche zindelijkheid en de Hollandsche uitspraak.

HET VOLKSONDERWIJS IN DE KEMPEN

De verspreiding van 't onderwijs is nauw met 't karakter van 't volk verbonden.

Van ouds her stonden de Kempen in dit opzicht gunstig bekend. Reeds in 1627 schreef Sweertius : « Juventus (studiosa) copiosa est in omnibus Taxandriae pagis ». Latijnsche scholen bestonden in al de bijzonderste Kempische dorpen : Moll, Meerhout, Turnhout, Casterlé, Herenthals, Westerloo, enz. (1).

Evenals in de andere gewesten van ons land liet het volksonderwijs in de eerste helft der 19e eeuw nog veel te wenschen over, maar slechter dan elders was het, spijts de verlatenheid der streek, ermede niet gesteld, wel integendeel : in de Kempen zijn de gemeenten tamelijk groot en bevolkt, ze kwamen gemakkelijker tusschen in de onkosten van onderwijs dan de kleinere gemeenten, dan die van Haspegouw bij voorbeeld.

Vele kinderen gingen ook, 's winters, naar school tot hun 15, 16, 17 jaar.

Zoo treft men nu, in de Kempen, meer oude menschen aan die een weinig geletterd zijn dan in andere provinciën. Een

---

(1) Zie hierover de *Historische Verhandeling over de Kempen*, door ADRIANUS HEYLEN, archivist der abdij van Tongerloo (Nieuwe druk. Turnhout, Brepols en Dierickx, 1837), de nota aan den voet van bladzijde 153, waar ook de tekst van Sweertius vermeld staat.



ouderling, te Vorst, vertelde ons dat hij, in 1903, aanwezig was bij de vereffening eener erfenis in de studie van een notaris der streek. Zestig tot zeventig menschen waren daar vergaderd, waaronder veel bejaarden. Allen, tot den laatsten man, konnen hun handteeken zetten.

Rolin-Jaequemyns, in het overzicht der Kempen dat staat als aanhangsel van Em. de Laveleye's *L'Agriculture Belge, rapport présenté au nom des sociétés agricoles de Belgique*, voor het international landbouwcongres te Parijs in 1878, bevestigt ook dit feit : « Le degré d'instruction de la classe ouvrière est notablement plus élevé qu'en Flandre. Tous savent au moins lire et la plupart savent, en outre, écrire et calculer (1) ».

*
* *

Fransche regeering. — Onder de Fransche regeering zag het er alleszins maar treurig uit met het volksonderwijs.

« La conquête, schreef d'Herbouville, les désordres qui l'ont suivie et les lois révolutionnaires contre les prêtres, ont anéanti l'enseignement... les écoles primaires n'existent pas et ne peuvent pas exister faute d'instituteurs et d'élèves (2) ».

Dit voor de provincie Antwerpen.

In Limburg was de toestand niet beter. Met de omwenteling waren de colleges te Maestricht, Hasselt, Munsterbilsen, Bree, Maeseyck, Venloo, Weert, Achel afgeschaft geworden en « les administrations qui se succédèrent, essayèrent inutilement d'organiser les écoles primaires (3) ».

Dit werd geschreven in 1802.

---

(1) Bruxelles, Librairie européenne, C. Muquardt, 1878, blz. 171.

(2) *Statistique du département des deux Nèthes*, blz. 79.

(3) *Statistique du département de la Meuse inférieure*, par le citoyen Cavenne, blz. 117 en 118.

Is die toestand later verbeterd?

In den *Almanach du département des deux Nèthes*, publié sous l'autorisation de M. le préfet, voor 1807, vonden we, althans in de berichten over 't arrondissement Turnhout : « Il existe en outre dans chaque commune une ou deux écoles primaires : l'on n'admet plus pour instituteurs que des personnes en état d'enseigner les langues française et flamande et l'arithmétique : cette mesure produit des résultats satisfaisants (1) ».

Maar 't is nu te weten in hoeverre dit gezegde echt is. Want voor de arrondissementen Antwerpen en Mechelen vermeldt de Almanach niets over den toestand van het lager onderwijs; in den Almanach voor de jaren 1808 en 1809 staat die melding over het arrondissement Turnhout woord voor woord overgedrukt, zonder dat ook hier spraak is van de arrondissementen Antwerpen en Mechelen; en in den Almanach voor 't jaar 1806 staat volstrekt niets over 't lager onderwijs.

De Fransche regeering heeft hier bitter weinig voor het volksonderwijs gedaan. De prefect d'Argenson « verbood het uitgeven van alle Vlaamsche werken, dagbladen, tot zelfs het herdrukken der oude Vlaamsche schriften. Alleen op het platte land mocht men onze spraak nog gebruiken, voor zooveel zij eene vertaling droeg. (Besluit van 15 December 1810) (2) ».

Eerst door den omzendbrief van 10n Januari 1812 vestigde de groot-meester der Universiteit de aandacht op de lagere scholen (3).

Er waren toch wel gemeenten in de Kempen die zich aan

---

(1) Anvers. Chez Allebé; blz. 315.

(2) *Geschiedenis der stad Lier,* door ANTON BERGMANN; blz. 521. Antwerpen, Buschmann, 1873.

(3) *Histoire de l'enseignement populaire en Belgique,* par LÉON LEBON; blz. 373. Bruxelles, C. Muquardt, 1868.

het onderwijs gelegen lieten. Zoo vonden we in 't archief der gemeente Bocholt :

« Ordinaerissen uytgifte 1795.

» Aan den schoolmeester voor huere. . . 100 gulden.
Item voor het stellen der horlogie . . . 6 gulden.
. . . . (1) ».

In 't jaar 1800 kreeg de onderwijzer nog zijn 106 gulden, voor 't onderwijs en opwinden van het kerkuurwerk. In de « Compte des recettes et dépenses de la commune de Bocholt pour l'année 1812 » vinden we « service de l'horloge 30 fr. » en « logement de l'instituteur ou indemnité pour l'instruction des enfants indigens 200 fr. ».

* * *

Hollandsch bestuur. — « Il est juste de reconnaître, quel que soit le but auquel on tendait, que, sous le régime précédent, de grands pas ont été faits par l'enseignement primaire (2). » In deze bewoording bracht de gouverneur van Limburg, Jn.-Fr. Hennequin, in 1833, hulde aan de bemoeiingen van het Nederlandsch Staatsbestuur om het lager onderwijs ten onzent vooruit te helpen. In 1817 werd tot het inrichten der Normaalschool te Lier besloten; de *Annuaire de la province de Limbourg* voor 1824 meldt dat op 324 gemeenten der toenmalige provincie Limburg, 250 reeds éene of meer scholen hadden (3), en de *Annuaires* voor de volgende jaren

---

(1) Archief der gemeente Bocholt : « Stock register der gemeynte van Bocholt in den graefschap van Loon, beschreven door mij Adrianus Geerkens, gezworen gemeente schrijver. »

(2) *Rapport sur la situation administrative de la province de Limbourg fait à M. le Ministre de l'Intérieur par le Gouverneur de la province;* blz. 31. Hasselt, Milis.

(3) *Annuaire de la province de Limbourg,* rédigé par la Société des amis des sciences, lettres et arts, établie à Maestricht; blz. 119. Maestricht, L.-Th. Nypels.

brengen regelmatig den naam van eene reeks gemeenten die gedurende het afgeloopen jaar nieuwe schoollokalen hadden gebouwd.

Het Staatsbestuur hielp de behoeftige gemeenten in het bouwen van scholen, en in vele gemeenten ook werd de jaarwedde van den onderwijzer door het Staatsbestuur bekostigd.

Men denke nu echter niet dat de toestand van 't onderwijs, toen ten tijde, overal schitterend was in de Kempen.

In vele gemeenten was de school gesloten van Paschen tot October, en zoo is te verstaan wat wij lezen in het « Register deliberatien en resolutien beginnende 6n April 1826 » der gemeente Bocholt: « onzen secretaris, wintertijd onderwijzer ». Zelfs de gemeenteonderwijzers werden zeer armtjes betaald : Genck, bij voorbeeld, eene gemeente met 1,372 zielen in 1828, betaalde ditzelfde jaar aan den onderwijzer 50 gulden jaarwedde, daarbij kwamen 45 gulden vergoeding voor het kosteloos onderwijs, en het schoolgeld der kinderen 't zij 15 centen per maand en per leerling (1).

Limburg wordt met lof vermeld in het verslag over het onderwijs aangeboden aan de Staten-Generaal in 1830 (2), maar in het verslag over 1827 lezen we : « Mais dans cette ville (Hasselt) et dans le district de ce nom les progrès sont encore insignifiants (3) ».

In den Hollandschen tijd verloren de Kempen het meest bij het besluit van 14n Juni 1825 : de niet bemachtigde latijnsche scholen en colleges moesten met September daaropvolgende sluiten en zoo werden er van de zeven Kempische latijnsche

---

(1) Gemeentearchief van Genck.

(2) *Rapport sur l'état des écoles supérieures, moyennes et inférieures en 1828, présenté aux États-Généraux en conformité de l'article 226 de la la loi fondamentale;* blz. 12. A La Haye, de l'Imprimerie de l'État, 1830.

(3) *Rapport,* enz., *fait aux États-Généraux,* le 18 mai 1829; blz. 17. Bruxelles, Weissenbruch, 1829.

scholen vier afgeschaft : die te Meerhout, te Moll, te Oosterwijck en te Hulshout [1].

* * *

Na 1830. — De Belgische grondwet riep de vrijheid uit van onderwijs, alzoo willende ingaan onder andere tegen het koninklijk besluit van 22n Juli 1822, waarbij straffen uitgevaardigd werden tegen degenen die, zonder voorafgaande bemachtiging, eene lagere school openden.

Maar sommige gemeenten verstonden die vrijheid op gansch eigenaardige wijze. Ze schrapten eenvoudig weg uit hunne begrooting wat daar voorzien was ten voordeele van het onderwijs, en dwongen alzoo feitelijk de onderwijzers hun ontslag te nemen.

Dit voorbeeld werd gelukkig niet gevolgd. Volgens het verslag van den gouverneur van Limburg, M. Hennequin, ingediend in 1833 aan den Minister van Binnenlandsche Zaken, waren er toen nog in de provincie 67 landelijke gemeenten zonder school, maar « ces communes sont, en général, pauvres et d'une très faible population. Les enfants fréquentent, autant que possible, les écoles des communes voisines [2] ».

Uit de cijfers, opgegeven voor de drie districten : Maestricht, Hasselt en Roermond, kunnen we opmaken dat de toestand in dit laatste district, dus volop in de Kempen, merkelijk beter was dan in de twee andere.

De schoolwet van 1842, de heropening, den 9n April 1844, van de Normaalschool te Lier sedert 1830 gesloten, de inrichting der Normaalschool te Sint-Truiden; zouden verbetering brengen in den toestand, maar stilletjes aan, zoo niet seffens.

Hoort wat de plaatselijke geneeskundige commissie te Lier

---

(1) *La Belgique sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas*, par L. Delplace; blz. 149. Louvain, Istas, 1899.

(2) *Rapport sur la situation administrative de la province de Limbourg;* blz. 33. Hasselt, Milis.

schrijft in haar verslag, ingediend voor het onderzoek naar den toestand der werklieden en naar den toestand van den kinderarbeid in de jaren 1840 : « Ces inconvénients (gebrek aan lucht en licht) n'existent pas seulement dans les ateliers, ils s'étendent aussi aux écoles, généralement mal éclairées et plus mal aérées, où les enfants sont pressés les uns contre les autres; et ils se sont encore aggravés depuis que l'instituteur, interprétant à sa manière et dans son intérêt exclusif le principe de la liberté d'enseignement, s'est arrogé le droit d'agglomérer ses élèves dans un méchant taudis, ou dans une misérable chaumière servant à la fois d'habitation à sa famille, de cabaret et de salle d'école. Heureusement que les enfants ne s'y trouvent enfermés que deux à trois heures avant et après-midi, et quoique, à leur sortie, l'air corrompu qu'on y respire atteste l'insalubrité de ce séjour, les campagnards préfèrent cependant envoyer leurs enfants dans ces antres de maladies, que de les placer dans les écoles communales, où les locaux sont bien aérés et éclairés et où une instruction convenable est donnée aux élèves par des hommes dignes de la mission dont ils sont investis (1) ».

Niet overal waren er toen gemeentescholen; op vele plaatsen moest de onderwijzer school houden in een lokaal waar hij zelf voor zorgde; zelfs daar waar eene gemeenteschool bestond, waren er dikwijls bijzonderen die ook school hielden.

Hoe het er in 1865 nog uitzag in de provincie Antwerpen leeren we uit het gedocumenteerd verslag van M. Van Berchem, voorgedragen in naam der bestendige afvaardiging in den provincialen raad van Antwerpen (zitting van 6n Juli 1865) (2).

Het besluit was : « Il faut surtout que la plupart des communes abdiquent leur indifférence en matière d'instruction

---

(1) *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, reeds vermeld, t. II, blz. 280.

(2) *Procès-verbaux*. Session de 1865, blz. 33-62.

primaire et complètent l'organisation du matériel de leurs écoles (1). »

Daarenboven werd er gewezen op het gebrek aan onderwijzers : « .... plusieurs écoles de la province sont actuellement privées de sous-instituteurs à défaut de titulaires disponibles (2). » En nochtans was het inkomen der onderwijzers veel verbeterd : « ... depuis 1842, la moyenne des revenus des instituteurs s'est accru de près de 150 °/. (3). »

In de provincie Limburg waren er op 31ⁿ December 1860, de tien kostscholen niet meegerekend, 246 lagere scholen : 198 gemeentescholen, 6 aangenomene scholen en 42 vrije. In 200 dier scholen werd het onderwijs aan jongens en meisjes samen gegeven; 345 onderwijzers gaven les in die 246 scholen, en slechts 113, dus min dan het derde, waren gediplomeerd (4).

***

Uit die cijfers leeren we den algemeenen toestand kennen van het onderwijs in de Kempen, maar niet hoe het er feitelijk in de school toeging.

Dit verschilde tamelijk veel van de eene gemeente tot de andere; in de gemeentescholen was, over het algemeen gesproken, de toestand veel beter dan in de bijzondere scholen.

---

(1) *Procès-verbaux*. Session de 1865, blz. 55.

(2) *Id.*, id., blz. 57.

(3) *Id.*, id., blz. 56.

(4) *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg fait au Conseil provincial par la Députation permanente dans sa session ordinaire de 1861;* blz. 172–173. Hasselt, Finoulst, 1861. Wie voor de provincie Limburg inlichtingen wil over de merkelijke verbetering in 't lager onderwijs sedert 1842, leze de openingsrede van den gouverneur, graaf de T'Serclaes de Wommersom, voor den zittijd van den Provincialen raad in 1868. (*Procès-verbaux*. Session ordinaire de 1868; blz. 10 en volg. Hasselt, Finoulst.)

Oude menschen die tusschen de jaren 1830 en 1850 ter school gingen vertellen hierover ongeveer het volgende [1] :

Onderwijzer. — In sommige gemeenten was de Hollandsche onderwijzer van vóór 't jaar 1830 gebleven.

De onderwijzer had veelal een bijberoep : meest dit van koster; hij was ook dikwijls secretaris en daarbij nog soms ontvanger van een naburig dorp.

Dit slag onderwijzers waren de beste, soms gediplomeerd, meestal niet.

Zij moesten een bijberoep zoeken vermits hunne jaarwedde als onderwijzer niet voldoende was.

Zoo, om een voorbeeld te geven, voor eene belangrijke gemeente uit de Limburgsche Kempen :

Te Neerpelt genoot de onderwijzer in 1843, dus na de wet van 1842 :

Als jaarwedde van de gemeente. . . .	200	frank.
Als vergoeding van huisvesting. . . .	21	—
Van de gemeente voor het geven van onderwijs aan de arme kinderen . . .	27	—
Van het armbestuur voor het kosteloos onderwijs insgelijks	27	—
Voorts als toelage van den Staat . . .	100	—
En van de provincie	50	—
SAMEN . . .	425	frank [2].

Daarbij is dan nog te voegen het schoolgeld van de beta-

[1] Dat het in andere streken van 't land ongeveer gelijkelijk toeging blijkt uit de *Schoolgeschiedenis van Sint-Martens-Laathem, 1800-1900,* door C. VAN OOST. Zie bijzonder blz. 6 tot 28. Gent, J. Van der Poorten, 1903.

[2] Gemeentearchief van Neerpelt. Register der beraadslagingen, begonnen Augustus 1843. Melding op 22n September 1843.

lende kinderen; dit schoolgeld, 25 centiemen per maand, werd voor 1841 beraamd op ongeveer 160 frank.

De onderwijzer was koster in de kerk te Neerpelt.

Veel bijzondere onderwijzers hadden niets dan het maandgeld der kinderen, 25 centiemen of ook al een plaket (16 centen), of, volgens het min of meer gevorderd onderwijs, 12 1/2, 20 of 25 cent, of ook nog 5 of 7 stuivers (0.45 of 0.63 fr.) (1). Zij waren onderwijzer om 's winters iets te verdienen en oefenden tezelfder tijd een of ander ambacht uit.

Lokaal. — De school werd gehouden in het lokaal door de gemeente daartoe bestemd. Maar iedere gemeente had geen schoolgebouw; soms moest de onderwijzer zelf het lokaal leveren, voor niet gemeente- of niet aangenomene scholen was dit gewoonlijk het geval, en dan was 't ellendig gesteld : de meester hield school in de eene of andere plaats van zijn huis of in een gehuurd lokaal, en 't gebeurde wel meer dat hij met de school van 't een naar 't ander verhuisde.

« Overwegende dat het schoollokaal niet voorzien is van eene stoof, meubel van hetwelk men zig niet kan passeeren bij winterseizoen, men voteert eene som van 100 frank, noodig voor aankoop van eene sterke stoof en tien meters buizen. »

Aldus besliste de gemeenteraad van Rethy in zitting van 12n November 1836 (2).

In vele scholen werd er 's winters gestookt, en de kinderen moesten, om de beurt, wat hout en turf meebrengen; maar er waren ook scholen waar de kinderen zich 's winters mochten verwarmen met op den vloer te stampen.

Bijwonen der school. — Er waren meer kinderen dan hedendaags die geen school bijwoonden, maar in het alge-

---

(1) Hiervan ging nog dikwijls één cent af, door den onderwijzer aan 't kind dat het maandgeld meebracht als snoepgeld gelaten.

(2) Gemeentearchief.

meen was, althans over het schoolbezoek 's winters, niet veel te klagen. 's Zomers was 't slechter gesteld; in vele gemeenten was de school toen gesloten. Elders had men 's zomers schaars $1/4$ of $1/8$ van 't getal kinderen die 's winters geregeld kwamen.

Men bleef langer in 't school dan hedendaags; er waren kinderen van 13, 14 tot 15 jaar, en wie vroeger te huis moest blijven, kwam dikwijls nog naderhand twee of drie winters naar school terug.

Onderwijs. — De onderwijzer had het niet gemakkelijk; hij stond gewoonlijk alleen voor eene talrijke klas scholieren: jongens en meisjes bijeen. Ook was hij vrijgevig met de roede of met den kwispel. Hoe dikwijls hebben wij oude menschen niet hooren spreken over de behendigheid van den meester om den kwispel te werpen naar 't spelende of pratende kind, zoodanig dat hij juist trof. Dan moest de plichtige den kwispel bij den meester brengen en kreeg zijn straf. Het slaan moest bij de onderwijzers uit dien tijd in eere zijn, want daarvan weten de oude menschen over het algemeen best mee te spreken.

De kinderen leerden lezen, schrijven en wat rekenen, daarbij den catechismus, de gewijde geschiedenis en ook een weinig vaderlandsche geschiedenis. Dit natuurlijk in de beste scholen; in de minder goede was de onderwijzer zelf in die verschillende vakken niet zeer ervaren en bleef het bij het kruisken, a. b. c. en bij den catechismus.

Methode. — Het was niet mogelijk aan al de kinderen samen les te geven; daar waren er gewoonlijk te veel in de school om alzoo te handelen en ten andere één onderwijzer stond meestal voor meer en minder gevorderden.

Ieder kind werd afzonderlijk onderwezen, de kinderen kwamen éen voor éen bij den meester, en voor 't overige van den tijd moesten zij schrijven of herhalen wat de meester hun geleerd had.

Soms werden ook de oudste aangesteld om aan de beginnelingen den weg te wijzen.

Om de letters te leeren liet de onderwijzer veelal printjes zien : zoo, bij voorbeeld, een heer met een wandelstok in de hand. *Ik ga*, zei de onderwijzer, terwijl hij het printje toonde; wat hoort ge 't laatst? De klank *a*.

Later kwamen de letterkaskes in gebruik, langwerpige houten kaskes die de leerling op de knieën hield en waarin houten blokjes lagen met eene letter gedrukt op elk der vier kanten; zoo moest de leerling leeren woorden samenstellen.

Uitslagen. — De methode was dus primitief en toch was de uitslag niet slecht. Wie min of meer regelmatig de school bijgewoond had kon lezen en behoorlijk een brief schrijven. De menschen waren leergierig, de kinderen gingen op ouderen leeftijd naar school dan nu, en velen, die te huis moesten blijven om mee te werken, bezochten naderhand nog twee of drie winters de school.

's Avonds werd er te huis luid op gelezen uit de Geschiedenis van 't Oud Testament, of uit Pater Poirters, uit Cats, en later uit Conscience en Snieders.

Nu is het aartsvaderlijk gebruik, des avonds uit een of ander boek luid op voor te lezen, om zoo te zeggen heel en gansch uitgestorven; 's zomers komen de kinderen beter naar school dan vroeger, maar nog veel te veel scholieren blijven 's zomers te huis; in sommige gemeenten is men gedwongen de school 's zomers maar om 9 $^1/_2$ te beginnen om aan de kinderen toe te laten eerst nog met de beesten naar de wei te gaan; en waar nu meest van al over te klagen valt, is het te vroeg uit de school blijven der kinderen. Vele kinderen komen naar school alleenlijk omdat zij anders hunne eerste communie niet zouden kunnen doen; zoohaast de eerste communie gedaan is — op elf- of ten laatste op twaalfjarigen ouderdom, dat wil zeggen als het verstand voor goed begint open te gaan — ziet de onderwijzer ze niet meer.

*
* *

Een voorbeeld. — Om te toonen hoe het er soms toeging, willen wij hier nog navertellen wat wij vernamen van een ouderling die in de jaren 1835-1836 ter school ging op ten Aert, een gehucht der gemeente Gheel.

De meester, zekere J. M., hield daar school samen met zijne vrouw. Beiden waren in de 70 jaar. De man kon « gedrukt » lezen; uit « geschreven » wist hij niet wijs te worden; zelf schrijven kon hij ook niet.

De school werd gehouden in 's meesters huis, bestaande uit ééne vierkante plaats : vier muren en daarboven, zonder zolder, het dak.

Bij den haard stond 's meesters « zorge », zijn zetel; achter den zetel 's meesters huisraad, waaronder... eene geit.

De meester kon met het maandgeld der kinderen niet leven, hij moest door de liefdadigheid ondersteund worden. Hij droeg altijd een langen, afgedragen frak, dien hij links of rechts had opgedaan.

Nu gebeurde het eens dat, terwijl de meester school hield en zijne vrouw niet te huis was, de geit wat nader dan gewoonte bij de zorge was geraakt waarin de meester zat en... eene slip van 's meesters frak had afgebeten.

De meester was niets gewaar geworden! Geschater van de jongens toen hij opstond met zijn éene slip!

DE LANDELIJKE EIGENDOM IN DE KEMPEN

't Eigenaardige : Veel eigengeërfde boeren. — Bekijk de drie eerste platen van den Atlas, uitgegeven door 't Ministerie van Landbouw, over de landbouwoptelling van 1895 (1), en 't zal u opvallen hoe, juist in de Kempen en in de Ardennen, de verhouding van eigenaars die zelf hun land bebouwen het aanzienelijkste is.

Hoe armer grond, hoe meer eigengeërfde boeren. De boeren kunnen hier 't geld bijeen krijgen om wat land te koopen, het is niet te duur, en bij 't vereffenen der erfenissen van vader en moeder kan één of meer van de kinderen de boerderij der ouders overnemen of inkoopen, zij zullen niet al te veel aan broeders en zusters moeten uitbetalen. Ten andere de arme Kempische grond, ver afgelegen, wordt ook minder door speculanten opgekocht.

Nochtans, wanneer men den woesten grond en de bosschen niet meerekent, — die worden veelal niet verhuurd, — is er in de Kempen toch veel meer verpachte grond dan in de Ardennen : in 't canton Achel wordt er maar 64.19 °/₀ van den bebouwden grond bewerkt door den eigenaar zelf, in 't canton Bree 66 °/₀, in 't canton Peer 49.43 °/₀, in 't canton Brecht 45.63 °/₀ en in 't canton Arendonck 56.74 °/₀; en de cijfers dalen merkelijk voor de andere cantons.

---

(1) *Recensement général de 1895*, publié par le Ministre de l'Agriculture. *Atlas*. Bruxelles, 1899.

Vier soorten van landelijke eigenaars. — Men kan in de Kempen vier soorten van landelijke eigenaars onderscheiden : *ten eerste*, de gemeenten, de openbare besturen en den Staat ; *ten tweede*, de landheeren, groote eigenaars die een kasteel hebben te midden hunne landerijen of die hunne bezittingen laten beheeren door een opzichter of rentmeester ; *ten derde*, burgersmenschen, gegoeden uit het dorp, die hun land verhuren en zelf de opbrengst van weiden en bosschen verkoopen, en *ten laatste*, de eigengeërfde boeren.

A. — Gemeenten, openbare besturen en Staat.

Die eigendom bestaat hoofdzakelijk uit woeste grond en bosschen.

Volgens de landbouwoptelling van 1895 bezaten :

De Staat, in de provincie Antwerpen	519.56	hectaren bosch,
De gemeenten	3,532.05	—
De openbare besturen	1,987.68	—

In de provincie Limburg bezaten :

De Staat	709.47	hectaren bosch,	
De gemeenten	6,920.44	—	
De openbare besturen	795.22	—	(1).

Van de woeste gronden behoorden er, in 1895, toe :

Aan den Staat, in de provincie Antwerpen .	1,304.07	hectaren,
Aan de gemeenten	7,138.54	—
Aan de openbare besturen.	305.66	—

In de provincie Limburg is er merkelijk meer woeste grond in 't bezit van die eerste soort van eigenaars :

3,722.23	hectaren aan den Staat,	
24,464.88	—	de gemeenten, en
95.07	—	de openbare besturen (2).

(1) *Statistique de la Belgique. Agriculture. Recensement général de 1895*, publié par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics. *Partie analytique*, blz. 481.

(2) *Id.*, blz. 499.

Staatseigendom. — De eigendommen (woeste grond en bosschen), toebehoorende aan den Staat, bestaan hoofdzakelijk uit het kamp van Beverloo en het kamp van Brasschaet.

Eigendom der gemeenten. — De gemeenten zijn hier de bijzonderste eigenaars. Maar hun bezit aan woesten grond is merkelijk verminderd, bijzonder sedert de wet van 25n Maart 1847, zooals wij verder, handelende over de ontginningen, zullen zien. Toen heeft men vele gemeenten gedwongen een deel van hunnen woesten grond te verkoopen.

De strekking was toen om zooveel mogelijk den woesten grond in handen te brengen van bijzondere eigenaars die hem zouden ontginnen.

De wind is in deze laatste jaren gekeerd ; men is gaan inzien dat al de woeste grond die in handen van bijzonderen kwam, niet ontgind werd, dat ook de gemeentegrond dienst kan bewijzen en bijzonder dat de gemeenten, in stede van hunnen grond aan een spotprijs te verkoopen, veelal beter doen hem zelf te bebosschen en alzoo voor de toekomst der gemeentekas te zorgen.

Men mag nu toch in dezen zin ook niet overdrijven en, wat feitelijk gebeurt, het niet te lastig maken aan gemeentebesturen een stuk heide, in kleine perceelen, aan de menschen van 't dorp te verkoopen. Dit is immers, in gewone omstandigheden, wel het zekerste middel om van woesten grond vruchtbaar land te maken.

Gemeenteheide : Hoe ze gebruikt wordt. — Op de gemeenteheide gaan de boerenmenschen strooisel halen voor den stal en brandstof voor den haard.

Vroeger werden ook de beesten, bijzonder het « leeg goed », — de niet-melkkoeien en de schapen, — op de hei gedreven ; nu zijn de kudden schapen veelal verdwenen en blijven de beesten om zoo te zeggen altijd op stal om veel mest te maken.

Vele gemeenten hebben getracht uit hunnen woesten grond toch een zeker inkomen te genieten. Zoo werd, in 1819, door de gedeputeerde Staten der provincie Limburg, op voorstel der gemeente Bocholt en te haren voordeele, een taks gesteld op het weiden der beesten, het plaatsen der bijenkorven en het planten van boomen op den gemeentegrond :

Op ieder runderbeest	. . . . . .	50 centen.
— kalf	. . . .	20 —
— schaap	. . . .	10 —
— geit	. . . .	20 —
— bijenkorf	. . . . .	25 —

Op de 100 takkebosschen, voortkomende van de boomen op den gemeentegrond geplant, 25 centen (1).

En voor 1819 werd beraamd dat de taks zou betaald worden op 909 hoornbeesten, 311 kalveren, 760 schapen, 26 geiten en 290 bijenkorven (2).

Die cijfers laten toe zich een denkbeeld te vormen van het benuttigen van den gemeentegrond, wanneer men daarbij nog kennis neemt van de beslissing door den gemeenteraad genomen den 1n Augustus 1828 : het werd verboden in 't vervolg leem en aarde te graven op den gemeentegrond zonder schriftelijke toestemming; men zou mogen voortgaan rusch te steken, maar « tegen betaling van twee centen per vierkante el (3) ».

Elders werd uitdrukkelijk het vrij gebruik der heide bepaald voor het weiden van vee en schapen, en jaarlijks werd het

(1) Gemeentearchief. Zoo mogen te Diepenbeek, nu nog, de veehouders hunne dieren laten weiden in de broeken of moerassen der heide tegen betaling aan de gemeente, per jaar, van fr. 0.90 voor elke koe, fr. 0.60 voor elke vaars en fr. 0.30 voor één kalf.

(2) Id.

(3) Id. *Register deliberatiën en resolutiën*, beginnende 6n April 1826.

recht verkocht om « hei te maaien of heischadden te steken voor te branden of te strooyen (1) ».

Sommige gemeenten hebben van hun heidegrond het schoonste gebruik gemaakt dat er van te maken is; zij hebben dien in kleine perceelen aan de gemeentenaren verkocht en alzoo aan vele arme menschen de gelegenheid gegeven zich op te werken tot eigengeërfde boeren; in dit opzicht is de handelwijze der gemeente Genck waarlijk voorbeeldig. Aan 't einde van dit hoofdstuk wordt hierover breedvoerig gehandeld.

In andere gemeenten nog worden er door geringe menschen huizen op de gemeentehei gebouwd, en wanneer het zou gebeuren dat proces-verbaal wordt opgemaakt tegen den bewoner van den gemeentegrond, en dat hij wordt veroordeeld om zijn huis af te breken, zal het middel wel gevonden worden om het vonnis niet te laten uitvoeren.

Sedert de wet van 25n Maart 1847 is de gemeentehei veel verminderd : deels door verkoop, deels door bebossching gedaan door de gemeenten zelf. Verkoop en bebossching zijn veelal geschied tegen den uitdrukkelijken wil van de gemeentenaren, voorstanders van de gemeentehei, waarop zij hunne beesten dreven en waar ze schadden gingen steken.

Tot in de laatste jaren der 19e eeuw waren het soms ware volksopstanden wanneer de hei moest verkocht of beboscht worden.

Te Diepenbeek is de opstand van 1865 historisch gebleven. Achttien hectaren woeste gemeentegrond : broek en moeras, zouden verkocht worden. De burgemeester, de notaris en zijn klerk waren op den gestelden dag in de herberg waar de verkooping moest plaats hebben, beschermd door tien gendarmen. Maar 't ging er zoo erg dat én burgemeester én

(1) Gemeentearchief van Neerpelt. Register der beraadslagingen begonnen in Augustus 1843. Reglement voor het bevrijden der gemeenteheide, opgemaakt in zitting van 10n October 1857.

notaris door de achtervensters hebben moeten de vlucht nemen De vrouwen gingen hen met naalden en spellen ongenadig te lijf en buiten stonden de mannen met zeisens, rieken en schuppen.

Er was niet aan te denken dat te Diepenbeek de verkoop zou kunnen gebeuren. Men beproefde het in de hoofdplaats der provincie, te Hasselt, maar geen enkele liefhebber bood zich aan en sedert is er van verkooping dier weiden geen spraak meer geweest.

Gemeentebosschen. — Maar de gemeenten die beboscht hebben zijn er over 't algemeen wel mee gevaren. Waar de den meewilde heeft de gemeente groote inkomsten uit hare bosschen genoten; sommige Kempische gemeenten staan er voor bekend veel geld te hebben getrokken uit het bebosschen van hunne hei.

Artikel 1 van het boschwetboek van 19n December 1854 onderwerpt aan het boschbeheer alle bosschen ten minste 5 hectaren groot, toebehoorende aan gemeenten en openbare besturen, en zelfs de kleinere bosschen die minder dan 1 kilometer afstaan van bosschen aan 't boschbeheer onderworpen.

Klachten tegen het boschbeheer. — In de Kempen wordt tamelijk veel hierover geklaagd : vroeger, zegt men, was 't nuttig; vele gemeenten waren te zorgeloos of te onwetend in zake van bosschen, maar nu is die toestand veranderd. Elke Kempische boer heeft wat bosch en weet dus wat er is van bosschen... « beter dan sommige jonge ambtenaars van 't boschbeheer » wordt er wel eens bijgevoegd. De klachten komen hierop neer : 't boschbeheer kost ons geld en levert niets op; en, 't ware beter voor de gemeenten indien ze vrijer mochten handelen, zonder onder de voogdij van 't boschbeheer te staan.

Den 31n Juli 1885 uitte de provincieraad van Antwerpen met algemeene stemmen den wensch « dat de gemeenten en

openbare besturen het recht zouden hebben hunne bosschen aan 't boschbeheer te onttrekken mits de goedkeuring der bestendige afvaardiging van den provincialen raad ». De voorzitter van den provincieraad, M. Hoefnagels, vatte de bespreking samen met deze woorden : « Wij zijn het allen eens om te verklaren dat de tegenwoordige staat van zaken zijn tijd heeft gedaan (1) ». Toen waren er in de provincie Antwerpen 67 gemeenten en openbare besturen wier bosschen aan 't boschbeheer onderworpen waren. Zij betaalden uit dien hoofde 6,400 frank 's jaars.

En nu een woord over de openbare besturen, bijzonder armbesturen en kerkfabrieken.

Grond toebehoorende aan openbare besturen. — In bijna alle gemeenten hebben de kerk en 't armbestuur eenig goed : meest bouwland of weide. Gewoonlijk worden die openbaar aan den meestbiedende verhuurd.

Voor- en nadeel van openbare verhuringen. — Openbare verhuringen, van wege openbare besturen, hebben dit voordeel dat elke liefhebber bieden kan ; die gading heeft in 't land en het aan een ander ziet verhuren, kan niet knorren en in de herberg niet beweren dat men den huurder heeft willen bevoordeeligen en hem het land gelaten heeft beneden de waarde.

Maar er zijn ook nadeelen : De minder goede pachters, die elders geen land of niet genoeg land kunnen krijgen, komen

---

(1) *Procès-verbaux*. Session ordinaire de 1885. Partie non officielle, 1885, blz. 365. In 1887 kwam de zaak weer te berde in den provincieraad; er werd beslist het verslag, opgemaakt door den bekenden landbouwkundige professor De Marbaix, aan de leden van beide Kamers te sturen om de wijziging te vragen van artikel 1 van het boschwetboek. Zie dit verslag in *Procès-verbaux*. Session ordinaire de 1887. Partie officielle, blz. 125 en volgende.

op de openbare verhuringen af; hooger aanbod zullen ze misschien wel doen dan de eigenaar anders krijgen zou, maar zullen ze het land even goed bezorgen? Twee vijanden zullen malkander opjagen en zotte prijzen bieden, maar daarmee is de eigenaar niet altijd gebaat. Een huurling die zijn land heeft verbeterd, die het meer dan behoorlijk heeft gemest en bewerkt, zal de vrucht van zijn arbeid zien wegnemen door iemand die in zijn plaats daarvan genieten wil.

Zulke gevallen doen zich niet bij alle openbare verhuringen voor; als de liefhebbers malkander verstaan, laten zij het land aan den ouden huurder, ten ware deze zelf er wilde van afzien. Maar 't kan gebeuren en feitelijk het gebeurt dat de prijzen opgejaagd worden boven mate. « Keelstekers » noemt men die opjagers in sommige deelen der Kempen.

De openbare besturen nemen zelf maatregelen om te vermijden dat pachters, van wie zij tevreden zijn, hun land zouden worden ontnomen. Er wordt, een beetje tegen den regel in, niet altijd openbare verhuring gehouden, ofwel, wanneer men openbaar verhuurt, is de notaris soms verwittigd dat hij, zonder op verder aanbod te wachten, 't land moet afslaan aan den ouden huurder. Soms ook wordt in 't lastenboek der verhuring het recht behouden niet den opjager als huurder te nemen. Zoo lezen we in 't lastenboek eener openbare verhuring, gedaan ten verzoeke van een armbestuur : « Overigens is het bestuur gerechtigd voor pachter aan te nemen den voorlaatsten of allen anderen vorigen bieder, tot den insteller toe, zonder daarom aan iemand, tenzij aan de bestuurlijke overheden, rekenplichtig te zijn ».

B. — Landheeren.

Uit de cijfers der landbouwoptelling van 1895, aangehaald in 't begin van dit hoofdstuk, blijkt dat de gemeenten der Limburgsche Kempen veel meer woesten grond bezitten dan de gemeenten uit de Antwerpsche Kempen : 24,464 hectaren tegen 6,920.

Met den woesten grond, toebehoorende aan bijzondere eigenaars is het juist het omgekeerde : 29,315 hectaren in de provincie Antwerpen, en enkel 11,106 hectaren in de provincie Limburg (1).

Groote eigendommen van bijzonderen, toegenomen in de provincie Antwerpen, verbrokkeld in de provincie Limburg. — De groote eigendommen, toebehoorende aan bijzonderen en ten deele uit woesten grond bestaande, hebben zich in de provincie Antwerpen uitgebreid tijdens de tweede helft der 19e eeuw; in de provincie Limburg integendeel zijn ze verbrokkeld.

In 1834 waren er in de provincie Antwerpen 141 privaateigendommen van ten minste 100 hectaren groot liggende op 't gebied van ééne enkele gemeente. Samen besloegen zij eene oppervlakte van 34,456 hectaren, zegge 12.7 °/₀ van de oppervlakte der provincie.

In 1898 waren er 152 dergelijke privaateigendommen, uitmakende 39,685 hectaren, dat is 14.7 °/₀ der oppervlakte van de provincie (2).

In 1845 (3) waren er in Limburg 85 zulke privaateigendommen, samen 15,298 hectaren groot; in 1898 nog slechts 56, samen 12,522 hectaren (4).

Die privaateigendommen kennen we door de aanslagen voor grondbelasting (cotes foncières) vermeldende den onroerenden eigendom van een eigenaar in éene gemeente. Hier zijn dus niet meegerekend uitgestrekte eigendommen meer dan

(1) *Recensement général de 1895,* publié par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics. *Partie analytique,* blz. 499.

(2) *La propriété foncière en Belgique,* par Émile Vandervelde ; blz. 124 en 125. Paris, Schleicher frères, 1900. Er is eene kleine missing op blz. 124 en 125. Wij geven de verbeterde getallen.

(3) Toen eerst werd in Limburg het cadaster voltooid.

(4) *La propriété foncière en Belgique,* blz. 131 en 132.

100 hectaren groot, op het grondgebied van twee verschillende gemeenten, indien in elke gemeente minder dan 100 hectaren liggen. Er zijn dus meer groote grondeigenaars dan deze cijfers aanduiden; men kan ten andere eigendom hebben in meer dan ééne gemeente.

Indien het nu ook waar is dat wij geen echte statistiek hebben van de grondeigenaars, zeker is het toch dat de groote aanslagen (cotes foncières) grooten eigendom verbeelden en ons toelaten over de samentrekking of de verbrokkeling van den landelijken eigendom te oordeelen.

Oorsprong van den privaat-grooteigendom. — De groote landelijke eigendom in de Kempen heeft een drievoudigen oorsprong : sommige eigendommen zijn van leenroerige afkomst en zijn nog in de oude adelijke familiën bewaard.

Andere zijn gewonnen op den woesten grond, bijzonder ten gevolge der wet van 1847, die de gemeenten in sommige omstandigheden dwong, zooals we verder zien, hunnen woesten grond te verkoopen;

Andere groote landelijke eigendom is oud kloostergoed. De abdijen Averbode, Tongerloo, Achel, Postel, Korssendonck, enz., zijn in verledene eeuwen de bijzonderste ontginners geweest in de Kempen (1).

Sommige abdijen, toen ze op het einde der 18e eeuw de Fransche Omwenteling met hare gevolgen voorzagen, hebben veel van hunne landerijen verkocht, dikwijls met beding van wederinkoop, voor 't geval betere tijden terugkwamen. Het goed dat ze met de Fransche overheersching nog bezaten werd aangeslagen en openbaar verkocht (2).

---

(1) Zie *Historische Verhandeling over de Kempen,* door Adr. Heylen. Nieuwen druk. Turnhout, Brepols en Dierckx, 1837.

(2) In de *Geschiedenis van Grobbendonck,* door P.-J. Goetschalckx (IIe deel. Hoogstraten, Lod. Van Hoof-Roelans, 1898), staan plakbrieven overgedrukt waardoor de Franschen de veiling van dergelijke goederen

Het zou de moeite loonen na te gaan wat er sindsdien van dit kloostergoed geworden is, hoe die landerijen verbrokkeld, verkocht en van den eenen eigenaar op den anderen zijn overgegaan, maar de tijd is daarvoor misschien nog niet gekomen; dat zou nog te veel tot persoonlijke of politieke twisten kunnen aanleiding geven. Want het is wonder hoe bij 't volk de herinnering aan den oorsprong van dergelijke eigendommen is bijgebleven. « Zwartgoed » is nog altijd gebrandmerkt, en wordt merkelijk minder verkocht. De notarissen die koopdag moeten houden vermelden op hunne plakbrieven dat het « patrimonieele goederen » zijn die ter veiling worden aangeboden.

Waarin de groote landelijke eigendom bestaat. — De groote landelijke eigendom in de Kempen bestaat uit bosschen, die de eigenaar voor eigen rekening houdt, en waarin tamelijk veel werklieden gebezigd worden.

Men vindt velerhande hout in de Kempen, maar ver weg het meest dennen, ook veel eiken en, langs 't water en bijzonder in de « wateringen », veel canada's.

---

aankondigden : blz. 41, 71 en 93, aan den voet der bladzijden. Wij schrijven hier één af; hij zal toelaten zich een denkbeeld te vormen van de toenmalige verhuring :

« CANTON HERENTHALS.

1e Zitting, 24 *Prairial*, 6e jaer.

2e Zitting, 29 *Prairial*, 6e jaer.

I. Eene hoeve, genaemt het Hof Ter Vloet, gelegen tot Grobbendonk, bestaende in verscheyde dienstige gebouwen, in goeden staet, 10 bunders ploegland en 22 bunders en half weyde en heyde, verpagt door huurceel, hetwelk eyndigen sal in 't jaer 9, aen Franciscen Nelis, mits 100 guldens 's jaers, 25 viertelen rogge, 5 à 6 dienstdagen, tiendens en impositien, door desverstaende geschat (begrepen het voortbrengsel van 106 opgaende en 250 stronckboomen) op eene inkoomste van 620 francs en op een kapitaal van ..... 14.200-0-0. Voordkomende van de geweezene Abdye van Sint-Bernaerts. »

De Kempische grond is grillig in zake van houtgewas : hoe dikwijls gebeurt het niet dat een jonge bosch goed aanlegt, maar dat de dennen na eenige jaren niet meer vooruit willen; in plaats van omhoog te schieten verbreedt hunne kruin, zij kromt en de boomen groeien als regenschermen, « zij krijgen eene pruik », zegt het volk.

Nog in een ander opzicht is de grond grillig; eene gegeven soort hout zal *hier* goed wassen, maar één meter verder gaat het niet meer. Het *waarom* weet men niet altijd te verklaren.

De bosschen brengen mee dat er in de Kempen een tamelijk belangrijke houthandel gedreven wordt. Het meeste dennenhout wordt naar de koolputten gezonden; laat men de dennen langer wassen dan worden er ook wel verkocht voor telegraafpalen.

Vroeger, in de eerste helft der 19e eeuw, was er niet zooveel hout in de Kempen als nu (1) : het werd toen veel meer als brandhout gebezigd, b. v. in de steenbakkerijen, en toen de steenkolen meer in 't gebruik kwamen, waren er zelfs ongeluksprofeten die den ondergang der Kempen voorspelden. Wat zou men met het hout aanvangen !

Dat de eigenaars van bosschen in sommige streken der Kempen veel last hebben met de houtdieven en met de « knoppeplukkers » der denneboomen hebben we reeds vermeld.

Hier moet nog gewezen worden op het strooisel dat de

---

(1) Onder het Fransch beheer werd veel van 't schoonste hout in de Kempen gekapt, ook door de koopers van kloostergoed die alzoo seffens geld sloegen. « Anciennement les abbayes plantaient des forêts de chênes et de hêtres. On en voit encore des restes près de Tongerloo et d'Everboden (de lindedreef van de abdij van Tongerloo, door Kan. Daems bezongen, is wel bekend); mais les plus beaux arbres ont été abattus du temps de la domination française pour les chantiers de la marine militaire. » (*Essai sur l'Économie rurale de la Belgique,* par ÉMILE DE LAVELEYE. Bruxelles, Carlier. Nota aan den voet der bladzijde 189.)

Kempische boer uit de bosschen haalt. De grond van vele bosschen is als ware 't met den bezem schoon gevaagd; tot het laatste blad, tot de laatste dennennaald wordt opgescharreld.

Er wordt wel beweerd dat dit nadeelig is voor het bosch, dat de grond alzoo heel en gansch wordt uitgeput, door hem zijne natuurlijke bemesting te onthouden; men voegt er bij dat de bladeren en de dennennaalden het uitdrogen van den grond beletten en de wortels beschermen.

Maar die zienswijze wordt in de Kempen veelal tegengesproken, althans wat de dennenbosschen betreft : dennennaalden, zoo zegt men, voeden den grond niet, dat bewijst het scheikundig onderzoek; ten andere voor den groei van 't hout zelf is 't beter dat naalden en kruid van den grond geweerd worden; die beletten immers de lucht in den grond te dringen en daarin leven alle slag van insecten en klein ongedierte die de boomen aantasten.

Het boschbeheer verbiedt het wegnemen der naalden, althans in de jonge bosschen die aan zijn beheer zijn onderworpen, en daarover hoort men veel in de Kempen klagen; de boeren zouden het strooisel willen weghalen, strooisel dat de hei hun vroeger leverde; zij beweren daarenboven dat die « vuiligheid » in 't bosch steeds gevaar oplevert voor brand. Boschbrand komt in de Kempen nog al eens voor. Zij, Kempische boeren, kuischen zorgvuldig den grond van hunne bosschen, maar de brand kan overgezet worden van naburige bosschen waar zulks niet geschiedt.

De groote eigendom in de Kempen bestaat veelal uit bosschen. Voorts zijn er hoeven die op hun geheel verhuurd worden, weiden en « wateringen » waarop de eigenaar zelf hooi maakt, terwijl hij den toemaat of het nagras verkoopt; ook land of weide die afzonderlijk verhuurd worden zonder aan eene hoeve verbonden te zijn, en woeste grond.

De verhuring van land en weide, het verkoopen van gras op

de « wateringen », de gemeene weide, het verkoopen van ijzererts en turf hebben de landheeren gemeen met de derde soort van Kempische landelijke eigenaars.

C. — De gegoede burgers.

Zooals in de andere landbouwgewesten van België — in de Kempen echter minder omdat er veel eigengeërfde boeren zijn — heeft de gegoede burgerij tamelijk veel landeigendom.

Oorsprong van den eigendom in handen der gegoede burgerij. — Onder die kleinere eigenaars kunnen we onderscheiden: menschen die land hebben gekocht als belegging van geld, om dit land te verhuren. Dat geschiedt elken dag. « Met land kan men niet gaan loopen », zegt het volk; ten andere, eigenaar zijn geeft een zeker aanzien en ook invloed dien men in allerhande opzicht op de huurders kan uitoefenen. Die grond koopt als geldbelegging berekent den prijs dien hij aanbieden zal naar de huur die 't land kan opbrengen; zoo komt het dat in deze laatste jaren, in de Kempen, maar weinig land meer gekocht wordt als geldbelegging; de boeren, met de goede jaren, koopen nu zelf veel land.

Een ander slag van kleine eigenaars die hun land verhuren, zijn oud-boeren, die er tamelijk wel inzaten, en van jaren geworden, hun land hebben verhuurd om op hun inkomen te leven, te meer daar het lastig werd om werkvolk te krijgen en zij er tegen opzagen nog zelf al het zwaar werk te doen. Alzoo is uit te leggen dat op sommige gemeenten het getal pachters merkelijk verminderd is. Te Rethy ontmoetten wij twee gebroeders die samen wonen, bejaarde menschen die vroeger boerden, maar nu alleen nog een klein weinigske land voor eigen gebruik hebben. « Op ons gehucht (Duinbergen), zegden zij, zijn er veertien boerenhuishoudens. Vroeger waren er maar twee huurlingen, de twaalf andere waren eigengeërfde boeren.

Nu is er maar één eigenaar meer. » En zij voegden er bij : « Op alle gehuchten van Rethy is de toestand zoo ». Ook elders nog hebben we ditzelfde feit kunnen waarnemen.

Voorts zijn er nog twee soorten van landeigenaars die door 't volk met geen al te goed oog aanzien worden : namelijk familiën wier voorzaten tijdens de Fransche overheersching kloostergoed hebben gekocht dat nog altijd in de familie gebleven is, en menschen die rijk zijn geworden en goed hebben verworven door min of meer woekerachtig bedrijf.

In de Kempen, meer dan in andere landbouwgewesten van België, hoort men over woeker spreken : woeker in het uitzetten van vee waarover we verder meer inlichtingen zullen meedeelen en ook woeker in 't uitleenen van geld : geld wordt uitgeleend, de geldschieter laat den ontleener de eerste jaren met vrede en vordert de interesten niet ; maar na zekeren tijd wil hij alles in eens hebben, de ontleener kan dat niet betalen, en moet zijn land in onderpand geven. Ingezien het gebrek aan degelijke gedecentraliseerde inrichting van grondkrediet is, ongelukkig genoeg, de hypotheek dikwijls de eerste stap naar den afgrond. Als de jaren verloopen zijn moet de ontleener zijne schuld in eens terug betalen ; hij kan dat gewoonlijk niet ; dan staat hij zijn land aan den schuldeischer af of 't wordt openbaar verkocht en deze koopt het veelal.

Over het ontstaan van den eigendom in banden van gegoede burgers hebben we niet verder uit te wijden.

Hoe deze grond ten nutte gemaakt wordt. — Hoe wordt deze eigendom nu ten nutte gemaakt ?

Hier zijn ook, even als bij de landheeren, maar natuurlijk in mindere verhoudingen : bosch, heide, labeurland, « wateringen » en heide.

Over 't bosch hebben we niets te voegen bij hetgeen gezegd is betrekkelijk de bosschen toebehoorende aan de landheeren. Bosch is in de Kempen geen uitsluitend bezit van gemeenten of groote eigenaars.

Iedereen, om zoo te zeggen, heeft in de Kempen wat bosch, ook veel kleine boeren.

Wat het ten nutte maken van den anderen eigendom betreft moeten we hier ook niet meer handelen over den woesten grond, die strooisel en brandstof levert, maar wel van het rechtstreeks bewinnen van weiden en « wateringen », van de gemeene weide, van het verkoopen van turf en ijzererts en van de landverhuring.

« Wateringen ». — Het aanleggen van vloeiweiden was vroeger ook wel in de Kempen bekend (1), maar 't is bijzonder na de wet van 25n Maart 1847 dat vele « wateringen » in de Kempen werden gemaakt.

Indien er water te krijgen ware zou men nu nog veel vloeiweiden aanleggen, maar de scheepvaart heeft in de Kempen meer uitbreiding genomen dan men voorzien had, en daarvoor moet het water gespaard worden.

De vloeiweiden worden ten nutte gemaakt op drieërlei wijze: de eigenaars laten het gras maaien, oogsten het hooi en verkoopen het. Het hooi der Limburgsche « wateringen » is bekend, zelfs vreemde mogendheden kunnen hier soms een deel van den voorraad voor hunne legers opdoen.

De toemaat wordt openbaar verkocht, aan de boeren uit den omtrek.

Ten slotte mogen de boomen niet vergeten worden. Langs de sloten staan veel canadáboomen geplant en men rekent hier in de streek dat de canadaboom elk jaar één frank kan bijwinnen, zoodat ook uit dien hoofde een merkelijk inkomen aan den eigenaar verzekerd is.

Beesten laat men in de « wateringen » niet grazen, zij zouden er de greppen stuk loopen en alzoo te veel schade aanrichten.

---

(1) Zie *Staat van den Landbouw in het Koningrijk der Nederlanden gedurende den jare 1820,* reeds vermeld, blz. 64.

De « wateringen » brengen aan hunne eigenaars veel geld op.

« Dans les années calamiteuses de disette générale de production fourragère, en temps de sécheresse prolongée, le monopole de l'usage exclusif des eaux des canaux de la Campine produit une rente excessive aux propriétaires d'irrigation.

» Un domaine irrigué de plus de 100 hectares, grâce à ces circonstances exceptionnelles et à une gestion judicieuse, a donné, il y a peu de temps, tous frais payés, 500 francs par hectare, pour une année d'exploitation. »

Zoo schreef in 1897 Th. Lebens, ingenieur, belast met den dienst der bevloeiingen in de Kempen (1), en sedert is die zuivere opbrengst van 500 frank per hectaar nog bereikt geweest.

Weiden. — De grootste prijs en ook de hoogste huur in de Kempen wordt betaald voor goede weiden. Alleen de lage grond, waar water is, kan tot weide gemaakt worden; aan een anderen kant hebben al de Kempische boeren weide noodig vermits hunne boerderij bijzonder draait op den stal.

Wie kan maakt weide bij.

In stede hunne weiden te verhuren, verkoopen vele eigenaars openbaar door notaris gras en nagras in kleine perceelen (2). Dat brengt hun gewoonlijk meer op dan 't verhuren. Zelfs gebeurt het wel eens dat pachters die geen weide hebben malkander in die openbare verkoopingen opjagen en overdreven prijzen bieden.

De opbrengst van sommige oude weiden is verminderd. — De opbrengst der weiden is echter niet overal voor

---

(1) *Les irrigations de la Campine*, studie verschenen in de ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS DE BELGIQUE, 1897; blz. 741.

(2) Die gras koopt mag het natuurlijk ter plaatse drogen en opperen, maar er is een tijd bepaald, b. v. 8 tot 10 dagen, binnen denwelken het hooi moet afgehaald worden op boete van × fr. (b. v. 5 fr.) daags.

de eigenaars even gunstig. Voor vele weiden langs den Demer is die opbrengst in de laatste twintig jaar der 19e eeuw wel verminderd en nu worden zelfs sommige van die weiden « gescheurd », 't is te zeggen omgeploegd en tot bouwgrond gemaakt : dat zijn van de oudste onder de Kempische weiden, men heeft ze nooit gemest en ze zijn uitgeput geraakt.

Het bewijs van die mindere opbrengst vonden we in het rentenboek van eenen eigenaar die, sedert jaren, gras en toemaat van zijne weiden openbaar verkoopt.

We schrijven hieruit eenige getallen af :

Eene weide te Langdorp, 43 aren groot, bracht gemiddeld op per jaar :

Van 1863 tot 1882	fr.	70. »
— 1883 — 1892		49.30
— 1893 — 1902		53.30

Een weide van 2.50 hectaren, nog te Langdorp, bracht op per jaar :

Van 1872 tot 1882	fr.	670. »
— 1883 — 1892		619. »
— 1893 — 1902		399. »

Eene weide te Messelbroeck, groot 6.49 hectaren, bracht op :

Van 1863 tot 1872	fr.	2,260. »
— 1873 — 1882		2,712. »
— 1883 — 1892		1,868. »
— 1893 — 1902		1,632. »

Eene andere weide te Messelbroeck, groot 1.66 hectare, bracht op :

Van 1872 tot 1882	fr.	412. »
— 1883 — 1892		292.50
— 1893 — 1902		263. »

Eene weide onder Vaerendonck, groot 9 $^1/_2$ hectaren, gaf als middenprijs voor gras en nagras :

Van 1865 tot 1872 . . . . fr.	1,300.00
— 1873 — 1882	1,466.80
— 1883 — 1892	687.55
— 1893 — 1902	492.55

Gemeene weide. — Niet overal kunnen de eigenaars het nagras verkoopen, veel weiden in de Kempen worden op eenen bepaalden dag, b. v. met half Oogst, gemeene weide en dan mogen al de bewoners der gemeente daarin hun vee laten grazen.

Het landelijk wetboek (art. 28) laat aan de eigenaars toe hunne weide af te sluiten en alzoo vrij te maken; velen hebben dat ook gedaan, anderen hebben het beproefd en het moeten laten steken, omdat 's nachts hunne afsluitingen vernield werden.

Voor- en nadeelen der gemeene weide. — Het volk houdt veel van de gemeene weide. Het is zeer wel merkbaar waar gemeene weiden zijn aan 't getal koeien die staan in den stal der kleine boeren en landbouwwerklieden.

De eigenaars vinden er dit voordeel bij dat hunne weiden alzoo bemest worden.

Over het algemeen nochtans zijn de eigenaars er tegen; zij zouden liever het nagras verkoopen, en het valt niet te loochenen dat de gemeene weiden ook hunnen nadeeligen kant hebben.

De geringe man kan meer vee houden, maar zeer dikwijls heeft hij geen eten voor zijne beesten gedurende den tijd dat zij op de wei niet mogen grazen, en dan wordt er nog al voeder « bijgehaald », met andere woorden... gestolen. De landelijke politie beteekent in de Kempen al even min als in de andere Belgische gewesten, en zoo gebeurt het meer dan eens dat, midden in den akker, jonge haver of jong koorn afgesneden wordt om als beestenvoeder dienst te doen.

Dit misbruik zouden de gemeenten ten deele kunnen tegengaan met het getal dieren te bepalen die in 't vrijgeweide mogen komen, in verhouding tot het land dat de bezitters in gebruik hebben.

De dieren mogen dikwijls te laat op 't jaar in de weide blijven. Dat hangt af van plaatselijke gebruiken en reglementen : het recht begint veelal met half Oogst of seffens na het indoen van het hooi, of ook met 1n October en duurt tot 1n of 15n April. Schapen moeten vroeger van de weide af blijven, b.v. met half Maart, die bijten het gras af, korter uit den grond.

Het gras kan natuurlijk maar beginnen schieten wanneer de dieren weg zijn; zoo komt het dat de eigenaars wachten om te hooien tot dat het gras in zijn zaad staat en dat is nadeelig. Het hooi is beter wanneer het vroeger kan gemaaid worden, in zijn bloei.

Voorts hoort men de eigenaars ook er over klagen dat de dieren, op weiden die bevloeid worden, de greppen vernietigen.

Een ander nadeel van 't vrijgeweide is dat alle dieren daarop komen, ook dieren van menschen die hun vee niet bezorgen en misschien eene of andere ziekte in hunnen stal hebben. Zoo worden natuurlijk de ziekten gemakkelijk voortgezet.

Maar benevens die stoffelijke nadeelen met het vrijgeweide verbonden, zijn er ook zedelijke : 't zijn veelal kinderen die de beesten naar 't vrijgeweide doen, zoo wordt de school verzuimd, en 't bijeen zijn van jongens en meisjes zonder het minste toezicht, in de warme dagen wanneer 't deugdelijk is te baden brengt, in opzicht der zeden, nog al misbruiken mee.

*
* *

Verkoop van ijzererts. — In vele plaatsen der Kempen vindt men in lagen grond ijzererts, zeer dicht bij de oppervlakte.

Reeds rond de jaren 1840 werd dit ijzererts uitgegraven in 't Noorden der stad Antwerpen, te Brasschaet en te Cappellen, en naar de smeltovens der provincie Henegouwen gestuurd (1).

Maar eerst veel later zijn die uitgravingen algemeen geworden en nu nog is men volop aan den gang.

Die gewacht hebben tot in dezen laatsten tijd om hun erts te verkoopen hebben er den hoogsten prijs van gemaakt.

Tevens is het verwijderen van het erts eene merkelijke verbetering voor den grond. De laag erts is ondoordringbaar en daar het erts meest al zeer dicht bij de oppervlakte ligt kan het gras — gewoonlijk zijn het weiden waar het erts gevonden wordt — niet behoorlijk groeien. Dat nu juist deden de eerste opkoopers van erts gelden : Wij zullen de erts wegnemen, zeiden ze, en den grond weer plat leggen. Zie eens welken dienst wij U, eigenaar, bewijzen. En vele eigenaars lieten zich overtuigen en hadden naderhand werkelijk een verbeterden grond.

Maar sedertdien is er wedijvering gekomen onder de opkoopers, en de eigenaars hebben inlichtingen genomen over den prijs; nu wordt het erts tamelijk duur betaald en de kooper legt nog den grond weer effen.

Het ijzererts wordt op twee verschillende wijzen verkocht : eerst betaalde men x fr. per are voor al wat er in stak; later is men gaan verkoopen per kubiek meter, maar de kooper staat voor het uitgraven en het weer effen leggen van den grond. Zoo geschiedt het nu nog veelal.

De opkoopers hebben gedrukte verkoopakten die ingevuld worden en dubbel geteekend.

Wij schrijven de bijzonderste bepalingen af van een derge-

(1) *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers*. Session de 1850; blz. 265.

lijk contract dat voor ons ligt, met dagteekening 6^{n} September 1903 :

. . . .

« De eerstondergeteekende verklaart verkocht te hebben aan X., koopman in ijzererts te Westerloo, alle in zijnen beemd te Zammel, palende . . . , aanwezige, naar beoordeeling van kooper bruikbare ijzererts (of oer) onder volgende voorwaarden :

» Koopprijs fr. 2.25 per cub. meter uitgehaalden ijzererts. De betaling geschiedt maandelijks volgens opmeting. Alle schaden van den huurder komen ten laste van den kooper. Het perceel moet op gelijke hoogte gehouden worden, de goede grond boven en de rusch daarop geplaatst, alles volgens de verlangens van den verkooper...

» De werkzaamheden moeten geëindigd zijn voor den eersten April 1904 en de ijzererts vervoerd... »

*
* *

Verkoop van turf. — Turf wordt nog overal gebrand in de Kempen ; hoeven waar eene stoof staat zijn in klein getal, en zelfs in de stoof wordt turf gestookt.

Turf is de brandstof van de streek. Eigenaars die turfgrond hebben, ook moergrond geheeten, maken daar veel geld van.

Zulke grond komt niet dikwijls te koop : bij de vereffening van erfenissen, wanneer men den anderen grond verkoopt, wordt de turfgrond veelal in 't gemeen behouden. 't Is ten andere gevaarlijk turfgrond te koopen : men weet niet op voorhand of ten minste men weet maar ten naasten bij wat er in steekt en ook de hoedanigheid verschilt.

De turfgrond wordt gewoonlijk niet verhuurd. Wanneer er echter turfgrond bij de pachterij is, bepaalt het huurcontract hoeveel er mag geturfd worden.

Turf wordt in 't openbaar verkocht door ambt van den notaris (in de streek van Tessenderloo b. v. rond half Februari) gewoonlijk in perceelen van 1/6° aar (eene halve roede).

Men verkoopt op twee verschillende wijzen :

Ofwel « lijk hem zit »;

Ofwel met waarborg van zooveel voet diep (1). Indien dan de turf zoo dik niet ligt, mag de kooper « zijn kot grooter maken », dat wil zeggen buiten de palen van het gekochte.

De kooper moet al het werk doen en den bovensten goeden grond wegnemen; soms wordt bepaald, in de voorwaarden der verkooping, dat de kooper aan den verkooper 1 frank « ontdekgeld » per halve roede zal betalen, dan neemt de eigenaar zelf den rusch en de goede aarde af. Goede aarde is in de Kempen eene zaak van waarde, en wanneer hij het doet, is de eigenaar zeker dat het wel gedaan wordt.

De prijs van den turf verschilt : per halve roede ($^1/_6$ aar) betaalt men nu dikwijls 28 tot 30, soms 35 tot 40 frank.

Op eenen gestelden dag — te Tessenderloo b. v. gebeurt het den eersten Zondag van Mei na 't lof — komen de koopers, samen met den verkooper, in eene herberg bijeen, om het « turven » te regelen. Er wordt bepaald waar elke kooper zijne roede of halve roede zal nemen, de « kotten » worden afgeteekend, men steekt er stekjes met de namen der koopers op en deze weten waar zij hun « legveld » hebben, waar zij hunnen turf en het moer zullen leggen te droogen. Die 't eerste kot heeft moet vooruit werken : met vier of vijf man per roede begint men te turven; de koopers helpen hierin malkander.

Nadat de eerste turflagen uitgegraven zijn, schiet de grond onder water; dan heeft men eene soort bruin zwart slijk, natte turf, het moer, dat uitgebaggerd wordt en op de nabijliggende hei of weide wordt uitgespreid om te droogen. De gestijfde moer wordt in klonten opeen gestapeld en alzoo gedroogd tot dat hij in de schuur wordt geborgen.

---

(1) De turflaag is soms tot 3-4 meters diep.

Te Postel, in 't Noord-Oosten der provincie Antwerpen, wordt veel turf gestoken. Daar dichtbij, te Rethy, hoorden we de volgende berekening maken over den prijs van den turf: « Eene kar droogen turf van ongeveer 600 kilo hier te Rethy te huis gebracht, bij voorbeeld bij de burgers, kost 8 frank. Daarin zijn begrepen 3 frank voor vracht van Postel naar Rethy; reken 2 frank voor het steken en droog maken. Dan blijven er nog 3 frank als koopprijs. Uit ééne roede kan men, als de turf diep zit, tot veertien karren uithalen, zoodat men rond de 30 frank per roede betalen mag ».

Waar de turf uitgehaald is blijven er kuilen of « kotten » vol water. Men ziet er soms die een geheele hectaar beslaan. Eigenaars die 't kunnen doen, die bij voorbeeld een heuvel daar dichtbij hebben, vullen de kleinere kuilen; wanneer er eene beek in de nabijheid is verleggen zij de beek om het water door den kuil te doen loopen. Met de jaren zal deze gevuld geraken met slijk, bladeren, enz.

Rusch. — De Kempische boer brandt benevens turf ook rusch in den haard. Rusch wordt gestoken op zure weiden; men laat hem drogen in klonten. Het hooi van die weiden is slecht, en zoo is er men er toe gekomen, een ander gebruik van die weiden te maken.

Is de weide aan een pachthof verbonden en samen er mede verhuurd, dan staat in den pachtbrief vermeld hoeveel rusch de pachter elk jaar mag steken. Zoo lezen we in een pachtbrief die voor ons ligt : « De huurder zal het recht hebben alle jaren op een der verhuurde perceelen onder Gheel drij aren rusch te slagen ter dikte van 12 centimeter voor zijn gebruik; indien hij meer slaagt zal hij zulks moeten vergoeden mits 24 frank per are ».

Dit jaar steekt men hier, 't volgend jaar er nevens; men doet zoo de ronde en na de vijf tot tien jaar is de rusch weer gegroeid.

De eigenaars verhuren niet altijd de ruschweiden. Zij

houden die dikwijls voor hen en verkoopen rechtstreeks den rusch. Zoo vinden we in een oud familieboek :

« 1843. Verhuring van rus aan 2 $^{1}/_{2}$ frank de roede te betalen.

. . . .

1844. Verkooping rus aan 2 guldens de roede. »

Eigenaars die vroeger hunne ruschweiden mede verhuurd hadden zeiden ons dat, bij de vernieuwing der pachten, zij die nu behouden en zelf verkoopen, dat zij er 250 tot 300 frank per halve hectaar kunnen van maken.

Er valt hier te bemerken dat zij, zoodoende, hun kapitaal mede opeten : de rusch groeit weer na vijf of tien jaar, maar 't land ligt lager en zoo maken zij van die weiden moerassen.

*
* *

De eigenaar maakt zijn grond te nutte door 't verkoopen van de opbrengst der bosschen, door zelf op zijn wateringen te hooien, door het gras van zijne weiden, en, wanneer zijne weiden vrij zijn, ook het nagras te verkoopen, door het verkoopen van ijzererts, turf en rusch. Maar de bijzonderste wijze om land te geld te maken voor wie het zelf niet bebouwt blijft, ook in de Kempen, de verhuring.

Pachten. — Men verhuurt een pachthof, eene « stee » zegt men ook in Kempen, of men verhuurt losse stukken land of weide.

Het is hier de plaats niet om eene volledige studie te schrijven over de pacht, wij bepalen ons bij eenige aanmerkingen over bijzondere huurvoorwaarden eigen aan de Kempen en over den huurprijs.

Huurvoorwaarden. — Wanneer een pachthof, eene stee, verhuurd wordt staan de huurvoorwaarden gewoonlijk in een pachtbrief beschreven. Losse stukken land of weide worden ook veel mondelings, te goeder trouw, verhuurd.

Duurtijd. — In den pachtbrief is de duur van den pacht gewoonlijk bepaald op drie, zes, negen jaar, met beding van opzegging elke drie jaar.

Over het algemeen bestaan er goede betrekkingen tusschen pachters en eigenaars in de Kempen. Na de negen jaar blijft de pachter op de hoeve wonen en de pachtbrief wordt niet vernieuwd. De pachter blijft zeer dikwijls gansch zijn leven op hetzelfde hof, hij vergroeit er mee, hij meent recht te hebben, zoolang hij den bedongen huurprijs betaalt, daar te blijven. Bij den dood van den pachter zal de hoeve op één of meer van zijne kinderen overgaan en, wanneer het losse stukken land geldt, zullen de kinderen onder hen de verdeeling maken : X... zal dit stuk nemen, Y... dat; na de verdeeling gaan ze bij den eigenaar en vragen hem dat hij die stukken die vroeger in het pachtboek op vaders naam stonden, op hunnen naam zou overschrijven.

Wanneer er geen pachtbrief bestaat en de duurtijd van de verhuring niet bepaald werd, is, ingevolge artikel 1774 van het Burgerlijk Wetboek, de huur « geacht gemaakt te zijn voor den tijd dien de pachter noodig heeft om al de vruchten van het verpachte erf in te zamelen...

De pacht van bouwlanden, welke in afwisselende zaaibeurten verdeeld zijn, wordt geacht te zijn aangegaan voor zoovele jaren als er zaaibeurten zijn ».

Dat verschilt volgens de cantons : in sommige cantons duurt de pacht dan maar één jaar, in de andere drie.

Tijdstip waarop de pacht eindigt. — De pacht eindigt niet overal in de Kempen op hetzelfde tijdstip. Zijn er geschrevene huurvoorwaarden, dan staat het einde van de pacht daar vermeld. Maar de eigenaars voegen zich hierin naar het plaatselijk gebruik.

Half Maart en half Oogst zijn de meest gebruikelijke tijdstippen :

Den 15e Maart moet de uitgaande pachter vrij laten voor

den inkomenden pachter : de gebouwen, de weiden en een gedeelte van het land, bij voorbeeld $^1/_3$e, zomerland geheeten, waar de nieuwe pachter seffens zomervruchten, bij voorbeeld aardappelen, kan winnen.

Op het ander land staan wintervruchten; die komt de oude pachter oogsten, zoodat de nieuwe pachter eerst met 15n Augustus — in sommige pachtbrieven staat « na 't ruimen van den oogst » — in 't genot van dit land treden zal.

Maar niet overal is het zoo; daar zijn plaatsen in de Kempen waar de pacht eindigt met 1n Januari, met Paschen, met 15n April, met 1n October, met Sint-Andries (einde November) of met Kerstmis.

Opzegging wordt veelal gedaan. — De pacht eindigt op het tijdstip in de huurvoorwaarden vastgesteld.

Wanneer er niets bijzonders hierover bedongen is — en voor losse stukken grond is het meestal zoo — eindigt de huur, in gevolge artikel 1775 van 't Burgerlijk Wetboek, van rechtswege bij het verstrijken van den tijd voor welke zij ingevolge het voormelde artikel 1774 van 't Burgerlijk Wetboek wordt geacht aangegaan te zijn.

Verscheidene bepalingen van 't Burgerlijk Wetboek over de verhuring van landelijke goederen dienden gewijzigd te worden, en in de eerste plaats dit artikel 1775. Tot op den laatsten dag der huur kan de eigenaar aan den pachter zeggen dat hij het land moet laten liggen, spijts al de vooruitzichten die de pachter wellicht had en de namest die nog in 't land steekt. Zelfs nadat de tijd om is heeft de eigenaar nog het recht den huurling te verplichten het land te laten liggen voor zooveel hij dit doet binnen de eerste dagen en er uit zijne handelwijze niet kan opgemaakt worden dat er stilzwijgende wederverhuring bestaat.

In de Kempen wordt er, gelukkig is 't genoeg, van dit artikel 1775 niet veel gebruik gemaakt; vele eigenaars zelfs meenen dat zij verplicht zijn het land op voorhand op te

zeggen en vele vrederechters handelen wijselijk met hen in die meening te laten.

Hoe diep het denkbeeld van eene vereischte opzegging geankerd zit, bewijst een gesprek dat we hierover hadden met een bejaarden greffier van een vredegerecht die, spijts zijne lange jaren practijk, artikel 1775 van 't Burgerlijk Wetboek niet kende.

Navette. — Vergoeding voor den mest die nog in den grond steekt, voor de navette, wordt in de Kempen aan den uitgaanden pachter niet betaald.

Voor den Kempischen grond is dit misschien van minder belang dan voor betere gronden, maar zelfs in 't Kempisch zand kan er mest blijven steken, en het beste bewijs hiervan is dat de pachter, het jaar waarop hij de hoeve moet verlaten, weinig mest, dat hij, zooals men zegt, « het land uitnuchtert [1] ».

Verkoop van stroo. — In de Limburgsche Kempen verkoopt de pachter dikwijls stroo, in de Antwerpsche Kempen ook, maar hier wordt het hem in vele pachtbrieven verboden.

De Kempische boer, zooals we reeds deden opmerken, haalt uit hei en bosch veel strooisel bij voor zijnen stal. Moest hij tijd en arbeid uitrekenen, hij zou dit wellicht minder doen en geen stroo verkoopen.

---

(1) In 1849 benoemde de bestendige afvaardiging van den provincieraad van Antwerpen drie bijzondere commissiën die, voor elk arrondissement, verslag zouden uitbrengen over hetgeen ten gunste der werkende bevolking diende gedaan. In 't verslag voor 't arrondissement Mechelen wordt met nadruk gewezen op de noodzakelijkheid de navette aan den uitgaanden pachter te betalen.

Zie die verslagen, waarin ten andere niet veel te leeren valt, als aanhangsel van *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial d'Anvers*. Session de 1850; blz. 359-468.

Strooien daken. — Veel pachthoeven in de Kempen zijn nog geheel of gedeeltelijk met stroo gedekt. Dan wordt gewoonlijk bepaald dat de pachter verplicht is het dak te onderhouden, bij voorbeeld dat hij elk jaar eene zekere hoeveelheid walmen moet doen herdekken; hij levert het stroo dat door den dekker gewogen wordt naarmate hij het verdekt. De vorstrusschen worden door den pachter gestoken op de plaats door den eigenaar aangewezen. De pachter moet den dekker in den kost nemen, maar de daghuur wordt veelal door den eigenaar betaald.

Grondlasten. — De eigenaar betaalt gewoonlijk de grondlasten. Wanneer de pachter die voor zijn rekening heeft, mag hij doorgaans het hout kappen dat rond zijn velden wast.

Fruitboomen. — In de pachtbrieven staat gewoonlijk vermeld dat het fruit moet verdeeld worden : half voor den eigenaar en half voor den pachter. Tot hiertoe zijn er echter niet te veel fruitboomen in de Kempen. In deze laatste jaren werden eenige nieuwe boomgaarden met goed gevolg aangelegd.

Vermelden wij hier nog dat vele pachtbrieven den pachter verplichten bij den huurprijs aan den eigenaar te brengen eene hesp, of twee dozijn eieren of een slag pooten en ooren van 't varken of varkensribben.

Wisselbeemden. — Te Zammel hebben we, wat het verhuren van beemden betreft, een gebruik gevonden dat vreemd schijnt en dat we daarom hier aanstippen. Wij weten niet of het nog elders voorkomt; over den oorsprong heeft men ons niet kunnen inlichten. Daar bestaan wat de pachters « wisselbeemden » noemen. Twee verschillende eigenaars hebben nevens malkander een beemd liggen. Elke eigenaar verhuurt zijn beemd aan éenen pachter, maar de pachters wisselen, en gebruiken dit jaar den beemd dien zij in huur hebben, 't volgend jaar den beemd daarnevens.

Turf en rusch steken. — Over het steken van turf en rusch op bepaalde hoeveelheden van den gehuurden grond hebben wij reeds gewezen.

Pachtvoorwaarden vroeger. — We schrijven hier, als voorbeeld van huurvoorwaarden in 't begin der 19e eeuw, de bijzonderste bepalingen over uit een ouden notarieelen pachtbrief van den 10n Vendémiaire, 't jaar XIII (2n October 1804), voor eene hoeve gelegen te Berlaar en toebehoorende aan een der oude adelijke familiën uit de Kempen. De hoeve bestaat uit 24 verschillende stukken land en weide.

. . . .

» faisant ainsi ensemble les dites parties la quantité de trente » quatre hectares, onze ares, six centiares, cinquante déci» mètres et vingt huit centimètres, toutes très bien connues du » preneur.

» Pour le terme de neuf années entières et consécutives, à » commencer du vingt cinq ventose prochain de sorte que la » première année de fermages écherra le vingt-cinq ventose » de la prochaine année quatorze, et ainsi en suite d'année à » autre. Jusqu'en fin du dit terme de neuf années, et à l'expi» ration duquel, la tacite reconduction ne pourra avoir lieu.

» Pour et moyennant la somme de seize cent quatre vingt » dix francs, vingt huit centimes, f : neuf cent treize florins, » quinze sols, quatre deniers argent Courant de Brabant, net » de fermages par année et du reste, sous les conditions sui» vantes; savoir :

» 1° Que le preneur payera au bailleur en sa demeure, le » prix de fermages ci-dessus stipulé annuellement au jour de » l'échéance ou tout au plus tard six mois après celui, si non » que le présent bail restera résilié de plein droit, si tel plait » au Bailleur et non autrement.

» 2° Qu'il fournira annuellement en l'hotel de Messieurs les » principaux du bailleur à Bruxelles ou en l'endroit qui lui » sera ordonné, la quantité de quatre vingt douze mille neuf

» cent trente deux grammes, huit decigrammes f : deux cent » livres de beurre de bonne qualité, dont l'une moitié au » mois de floréal et l'autre moitié au mois de vendemiaire, » sans que pour cela le preneur puisse faire la moindre » déduction au prix de fermages ci-dessus :

» 3° Que le dit preneur entretiendra de toutes réparations » généralement quelconques les bâtiments et édifices de la dite » ferme; qu'il fournira tous les matériaux y nécessaires, et » qu'il en payera aussi la main d'œuvre, qu'à cette fin les dits » bâtiments et édifices, seront à l'entrée du présent bail, esti- » més et expertisés par des hommes à ce connaissant choisis » de part et d'autre par le preneur et bailleur à leurs frais » communs, que cette expertise aura également lieu à la fin ou » à la résiliation du présent bail, et si alors cette dernière » expertise se trouve d'un montant inférieur à la première, le » preneur sera tenu de suppléer de suite ce déficit entre les » mains du propriétaire, mais si la dite dernière expertise » monte alors plus haut que la première, dans ce cas le dit » propriétaire devra en indemniser le preneur, mais seulement » pourtant jusqu'à concurrence de la somme de neuf cent sept » francs deux centimes, sans plus.

» 4° Que le preneur payera et supportera sans aucune dimi- » nution au dit prix de fermages, toutes les contributions et » impositions généralement quelconques, telles que foncières, » personnelles, mobiliaires portes et fenêtres, établies ou à » établir sur la dite ferme et terre qui en dépendent, ainsi que » les prairies ci-dessus, sans en réserver ni en excepter » aucunes, fussent-elles mêmes établies à la charge du proprié- » taire par quelques lois, ordonnances ou arrêtés, auxquelles » toutes le preneur déclare renoncer expressément par les » présentes.

» 5° Que le preneur n'aura aucun droit sur les arbres, » têtars, et futaies ni autres, mais qu'il jouira des taillis et » branches d'arbres suivant le droit de couperet et en obser- » vant l'age prescrit; c'est à dire cinq ans pour le bois tendre

» et six ans pour le bois dur, mais à l'expiration du présent
» bail, il ne pourra rien prétendre des dits taillis ni branches
» d'arbres quand même ils auraient l'age requis pour être
» coupés.

» 6° Que le propriétaire pourra faire vendre, scier, fendre,
» enlever et charonner lorsqu'il le jugera à propos tous et tels
» arbres quelconques et arracher les taillis sans la moindre
» contradiction du preneur et sans lui devoir pour cela la
» moindre diminution sur le prix du fermages.

» 7° Le preneur curera, creusera et approfondira les fossés
» et ruisseaux; il curera et creusera annuellement les fossés
» des prairies, et entretiendra en outre, les chaussées et levées,
» lisières, ponts, grilles et bondes; le tout suivant les lois et
» ordonnances y relatives, si non, il supportera en son propre
» nom, les amendes qui pourraient résulter de sa faute.

» 8° Le preneur chargera et amènera sur les lieux qui
» lui seront indiqués, tous les arbres et arbrisseaux que le
» bailleur sera dans l'intention de planter sur les terres de la
» dite ferme, et de faire en outre tous les ans, pour le dit bail-
» leur ou ses principaux, quatre corvées avec un chariot attellé
» de deux chevaux et cela de la manière aux fins et en tels
» lieux qui lui sera ordonné par le dit bailleur ou ses princi-
» paux, ne pourra néanmoins durer chaque corvée au delà
» d'un jour, et dans le cas ou les quatre corvées n'auront pas
» lieu, le preneur sera tenu alors d'en payer et indemniser le
» bailleur, à raison de cinq francs quarante quatre centimes
» par corvée.

» 9° Le preneur cultivera et fumera duement les susdites
» terres sans qu'il puisse les dessaisonner, il pourra à la der-
» nière année de son bail ensemencer la moitié des dites
» terres en grain fort à condition qu'il paye pour cela au dix
» vendemaire qui suivra la dite dernière année une année
» entière de fermages. L'autre moitié des dites terres sera
» laissée en jachère pour le fermier son successeur, qui pourra
» les cultiver et ensemencer sitot qu'elles seront trouvées

» disponibles. Il sera tenu même aussi, de laisser jeter par le » dit successeur de la semence de carotte dans ses grains, sans » pouvoir pour cela exiger aucune indemnisation. Au surplus, » le bailleur n'entend point entrer dans les discussions qui » pourraient résulter de ces ensemencements entre le fermier » quittant et le fermier successeur lesquels seront tenus de » s'accorder à ce sujet entr'eux comme il conviendra.

» 10° Le preneur n'aura aucun droit au fumier qui pourra » se trouver sur la dite ferme à la fin du présent bail, mais » devra au contraire tout y laisser sans diminution comme dit » est.

» 11° Le preneur ne pourra à la fin du présent bail partir de » la ferme, avec ses bestiaux, qu'au dernier jour d'icelui- » inclus.

» 12° Le preneur doit s'occuper des bâtiments et autres » édifices de la ferme présentement louée, en bon père de » famille, il veillera contre toutes usurpations et incendies qui » pourraient provenir de son fait ou de celui de toutes autres » personnes, et en cas que la dite ferme, vint a être incendiée » et réduite en cendres par orage ou cas fortuit, le présent bail » sera alors par cet effet résout à l'année de fermages, dans » laquelle cet événement aura lieu. Si tel cependant plait au » bailleur et non autrement.

» 13° En cas de perte par la grêle ou autres accidents pro- » venant du ciel, le preneur obtiendra une diminution sur son » prix de fermages, en proportion de la perte et suivant l'usage » du lieu, à condition néanmoins que le dit preneur en aver- » tisse le bailleur dans les trois fois vingt quatre heures de la » consommation de la dite perte, laquelle le dit bailleur » viendra examiner dans les quatorze jours suivants et si alors » les preneur et bailleur ne puissent s'entendre ni s'accorder » sur la figuration de l'indemnité, il est dit que dans ce cas ils » choisiront de part et d'autre un ou plusieurs experts pour » taxer la dite indemnité, mais seront les frais de cette exper- » tise comme aussi les frais de vacation du bailleur à la charge » seule du preneur.

» 14° Si par débordement de la rivière la Nèthe il survient » quelques dégâts notables au foin et non au regain des prai- » ries, les preneurs et bailleur se règleront pour cet effet » suivant qu'il est dit en l'article précédent.

» 15° Le preneur ne pourra transporter le présent bail en » tout ou en partie sans le consentement exprès et par écrit du » bailleur.

» 16° S'il arrive que les dîmes étaient rétablies, en ce cas le » preneur sera tenu de les satisfaire à qui de droit sans dimi- » nution au prix de fermages ci-dessus.....

» Et est ici aussi comparu le nommé X., frère du preneur, » laboureur demeurant à Mortsel, arrondissement d'Anvers, » lequel déclare se constituer par les présentes pleige et » caution pour le prix de fermages et les conditions stipulées » ci-dessus, sous les renonciations au bénéfice d'ordinis, divi- » sionis et excussionis, portant que l'on ne peut actionner et » forcer au payement la dite caution sans avoir préalablement » exécuté le débiteur principal (1). »

***

Huurprijs. — De huurprijs voor land en weide verschilt veel in de Kempen omdat er zeer veel verschillende hoedanigheid is van grond. Het is lastiger voor de Kempen dan voor andere landbouwstreken van 't land een middencijfer aan te geven.

Er is ook een merkelijk verschil tusschen de verhuring van gansche hoeven en de verhuring van losse stukken land of weide.

De huurprijs voor gansche hoeven verandert niet te licht

(1) Sommige huurvoorwaarden zijn om zoo te zeggen gestereotypeerd. Een nieuwe pachtbrief wordt dikwijls afgeschreven van een oudere. Zoo is uit te leggen dat vele hedendaagsche pachtbrieven nog verouderde voorschriften behelzen. Zie eenige van die verouderde huurvoorwaarden in *Cercle d'études des agronomes de l'État.* Bulletin n° 4, 1902; blz. 91.

in de Kempen. Vele pachters betalen nu wat zij vóór vijf en twintig of dertig jaar betaalden. Zij zijn hun leven lang op de hoeve gebleven, en eerst de verandering van pachter zal eene gelegenheid zijn om den huurprijs te wijzigen.

Voor losse stukken land en weide wordt, naar verhouding, hoogeren pacht betaald dan voor geheele hoeven.

Pachters die van verschillende eigenaars stukken land in huur hebben en daarenboven nog eene woning moeten huren zijn in de Kempen het slechtst gesteld.

Men kan zeggen dat de pachtprijs in de Kempen gedurende de 19e eeuw langzamerhand geklommen is tot in de jaren 1870; rond de jaren 1880 is hij gevallen, voor de korenhoeven is hij diep gevallen, zoodanig dat het lastig werd huurders te vinden; sedert een tiental jaren is hij nu weer aan 't stijgen.

Koornpacht. — Tot in de jaren '60-'70 waren zeer vele pachtprijzen vastgesteld in koorn; het land werd verhuurd « in koornpacht » : de pachter moest zooveel veertelen koorn (een veertel koorn = 64 kilo) leveren. Dit althans voor 't labeurland. De huurprijs van weiden werd bepaald in geld.

In werkelijkheid werd de huur toch veelal geheel of gedeeltelijk in geld betaald. Wanneer de pachter geen koorn leverde, b. v. omdat hij het noodig had voor zijne beesten, kon hij betalen volgens het spijker van de nabijliggende stad waar een graanmarkt was : Lier, Turnhout, Hasselt, Diest.

In de streek van Beeringen, bij voorbeeld, moest het graan betaald worden volgens het spijker van Sint-Andries te Hasselt of te Diest, dat wil zeggen volgens den middenprijs van den marktdag vóór en den marktdag na Sint-Andries (30n November).

't Land werd ook somtijds verhuurd « voor den 4en hoop ». De pachter moest den vierden hoop van 't geoogste graan op 't veld laten staan waar de eigenaar het ging halen.

Soms was de huur bepaald in koorn en in geld samen ; de som geld die te betalen was heette in sommige streken « voorlijf ».

Zoo vonden we in een oud familieboek te Zoerle voor 't jaar 1833 o. a. aangeteekend : « De pachter X. betaalt voor koornpagt 33 1/2 veertelen en betaalt voor voorlijf 89 gulden ». En dergelijke aanteekeningen komen dikwijls terug.

Koornpacht wordt geldpacht rond 1870. — De koornpacht is afgevallen en in geldpacht veranderd op aanvraag zelfs der pachters, rond het jaar 1870.

Vele pachters moesten regelmatig een deel van den koornpacht in geld betalen volgens het spijker, omdat ze koorn te kort kwamen, ingezien toen reeds de Kempische boer veel koorn voederde aan zijn beesten. Maar de prijs van 't koorn steeg gedurig en zoo hebben de boeren aan de eigenaars gevraagd de huur in geld te willen bepalen. Toen de graanprijzen zijn gaan dalen waren de nieuwvastgestelde huren te hoog en alhoewel de landbouwcrisis in de Kempen minder erg heeft gewoed dan in de andere landbouwgewesten van 't land, toch kon men ook, bijzonder voor de boeren die koornhoeven in gebruik hadden en voor de eigenaars van dergelijke hoeven, van eene ware crisis spreken.

Eenige cijfers. — Het derde deel der uitkomsten van de landbouwoptelling van 1895 brengt, voor al de gemeenten van 't land, een middencijfer voor de waarde en ook voor den huurprijs van ploegland en weide.

Als middencijfer voor het arrondissement Turnhout, het door en door Kempische arrondissement der provincie Antwerpen, worden opgegeven als huurwaarde van labeurland 52, als huurwaarde van weiden 68 frank de hectare (1).

Voor 't arrondissement Maeseyck 54 frank voor labeurland en 75 frank voor weiden (2).

---

(1) *Statistique de la Belgique. Agriculture. Recensement général de 1895*, publié par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics. *Partie documentaire*, t. III, blz. 139.

(2) *Id.*, blz. 184.

Dat zijn middencijfers, niets meer. In werkelijkheid vindt men een geheele ladder huurprijzen. Zoo, bij voorbeeld, staat voor de gemeente Gheel aangeteekend : als huurprijs voor labeurgrond 60, voor weide 75 frank.

Er werd te Gheel, in 1895, grond verhuurd aan 150 frank de hectare, maar daarnevens ligt er ook weer van veel mindere hoedanigheid.

Het hangt er dan ook van af of men den huurprijs neemt van een gansche hoeve of van losse stukken land.

Wij weten twee groote hoeven liggen te Herenthout van 20 tot 25 hectaren land en weide, verhuurd de eene aan 70, de andere aan 80 frank de hectare. Een vierde van die boerderijen is weide.

Het labeurland, per stuk verhuurd, zou opbrengen van 100 tot 150 frank en de weide minstens 150 frank de hectare.

Die voorbeelden kan men naar beliefte vermenigvuldigen.

Eenige cijfers nog om te toonen hoe de huurprijs van bepaalde hoeven en losse stukken land op- en afgegaan is.

Wij deelden zooeven de bijzonderste huurvoorwaarden mee van eene hoeve van 34 hectaren, gelegen te Berlaer, en in 't jaar 1804 verpacht voor 1690 frank (913 gulden), waarbij nog ongeveer 93 kilo boter. Die huur liep ten einde in 1814.

Van 1814 tot 1826 werd, volgens het kwijtingsboekske van den pachter dat wij onder oogen hebben, benevens de boter betaald	775	gulden Brabantsch courant geld [1].
Van 1827 tot 1840 was de huur .	1,200	— —
— 1840 — 1850	1,800	frank.
— 1850 — 1864	2,000	—
— 1864 — 1880	2,400	—
— 1880 — heden	2,000	—

---

(1) In 't kwijtingboekje vinden we melding der geleverde boter tot in de jaren '30.

Eene hoove met besten grond en beste weide, gelegen te Herenthout, groot 13 hectaren, werd van 1860 tot 1886 verhuurd tegen 54 veertelen koorn (3,456 kilo), 300 frank en de grondlasten.

Sedert 1886 is de huur 1,000 frank en de grondlasten.

Te Herenthals viel, rond 1880, de huurprijs der groote hoeven (2 paarden en 20-25 hectaren land en weide) van 2,000 frank op 1,200 en 1,400 frank; tot hiertoe is hij niet gestegen.

Uit het « Mannewael ofte maenboek van de Cappelle van Sinte Peter tot Rethy (1) » schrijven we eenige getallen over :

Een beemd publiek verhuurd bracht op :

Van 1800 tot 1837		11 gulden.
— 1837 — 1847	fr.	21.50
— 1847 — 1856		31. »
— 1856 — 1860		25. »
In 1860 werd hij verhuurd aan		29. »

Een akker was verhuurd van 1770 tot 1838 mits 8 loopen koorn (2).

Van 1838 tot 1847 was de huur	16 frank.
— 1847 — 1856 —	40 —
— 1856 — 1866 —	45 —
In 1866 werd hij verhuurd aan	28 —

In het rentenboek van eenen eigenaar zagen wij aangeteekend :

Eene hoeve te Ramsel, groot 8 hectaren 56 aren 45 centiaren, bracht op :

Van 1865 tot 1883	fr.	1,058.00 huur.
— 1884 — 1888		1,000.00 —
— 1888 — 1896		887.50 —
— 1896 — heden		750.00 —

(1) Bewaard in 't archief der kerk te Rethy.

(2) Een loop goed zwaar koorn woog 16 kilo.

Eene hoeve te Betecom, groot 8.49 hectaren .

Van 1865 tot 1886	fr.	990.00 huur.
— 1886 — 1896		810.00 —
— 1896 — heden		800.00 —

Eene hoeve te Aerschot, groot 20 hectaren 48 aren, verhuurd :

Van 1882 tot 1892 aan	fr.	1,500.00
— 1892 — 1901 aan		1,050.00
Sedert 1901 aan		1,200.00

Zoo eene opsomming is zonder einde.

Deze cijfers volstaan, hopen we, om zich een denkbeeld te vormen over den huurprijs in de Kempen en de schommelingen van den huurprijs.

Maar het weze hier nogmaals opgemerkt : de huurprijs van vele hoeven in de Kempen is nu wat hij was vóor 20-30, 40, ja soms vóor 50-60 jaar.

Over 't algemeen echter is de huurprijs, sedert het midden der jaren '90, aan 't stijgen.

In de Kempen, evenals in andere landbouwgewesten, zijn er eigenaars en rentmeesters die trachten den laatsten cent uit den zak van hunne pachters te krijgen, maar dat zijn uitzonderingen. Over het algemeen kan de pachter, zonder buitengewonen tegenslag, behoorlijk zijn pacht betalen.

Hij betaalt geregeld, soms wel een beetje na den tijd, maar dat bewijst daarom niet dat hij het niet vroeger kon : de eigenaar zou, bij aanhoudende stipte betaling, eens moeten gaan denken dat de pachter geld wint en grooter huur kan opbrengen !

Eigenaars van groote hoeven zouden meer rente kunnen trekken uit hun land, zonder daarom de pachters te kort te doen.

Er zijn in de Kempen kleine hoeven te kort, en kleine pachters, in de Kempen, kunnen naar verhouding meer huur betalen dan gebruikers van groote hoeven.

Het ware genoeg de groote hoeven te verbrokkelen.

Tot hiertoe hebben weinig eigenaars dat gedaan. Zij zouden moeten nieuwe gebouwen zetten en dat gaat hun tegen; ten andere eene groote hoeve heeft een naam, eene kleine geschiedenis, geeft meer aanzien en daarmee breken ze niet gaarne af.

Erfpacht. — Ten slotte zij hier nog gewezen op de erfpacht die in sommige streken der Kempen, bijzonder in 't Kempisch gedeelte der provincie Brabant, tamelijk verspreid is.

Eigenaars verhuren stukken slechten boschgrond (soms tot 1 hectare) voor 50 tot 99 jaar aan geringe menschen, bijzonder om er een huizeken op te bouwen.

Zoo werden er in de laatste 10-15 jaar te Betecom en te Bael wel veertig huizen op erfpacht gebouwd.

Op 't einde van de erfpacht moet de eigenaar de gebouwen overnemen aan de waarde van 't materiaal.

Vroeger bestonden er ook erfpachten in de streek: te Rillaer o. a. zijn er veel.

Maar de overeenkomst waardoor erfpacht toegestaan wordt is dikwijls maar onderhandsch en niet overgeschreven.

***

D. — Eigengeërfde boeren.

De laatste, en in maatschappelijk opzicht de belangrijkste soort van grondeigenaars in de Kempen, zijn de eigengeërfde boeren.

Wij hebben reeds de cijfers der optelling van 1895 medegedeeld voor eenige Kempische cantons. Sedert 1895 zal in de Kempen 't getal der eigengeërfde boeren toegenomen zijn, alhoewel eigengeërfde boeren in sommige plaatsen hun boerderij hebben opgegeven en zijn gaan rentenieren, sedert het lastiger geworden is knechten en meiden te krijgen.

In deze laatste 10 jaar hebben de boeren veel grond gekocht;

bijna overal in de Kempen — in de onmiddellijke nabijheid van Antwerpen uitgezonderd — hoort men dezelfde bemerking : 't is moeilijk nog land te koopen als geldbelegging, de rente zou te klein zijn, de boeren die 't land koopen voor eigen gebruik geven te hooge prijzen.

De grondhonger van den boer is wel gekend.

In stede van grond te koopen zou hij dikwijls veel beter doen zijn geld te gebruiken als bedrijfskapitaal : om meststoffen en krachtvoeder te koopen, om zich verbeterd landbouwgetuig aan te schaffen, om betere melkkoeien te houden, enz. Maar de grondhonger wordt dikwijls een ware drift, daartegen valt niet veel te redeneeren ; de boer die op het zijne zit weet ten andere dat hij daar zijn leven lang blijven kan, dat een ander met de vrucht van zijn arbeid, met de verbeteringen door hem verwezenlijkt, niet zal gaan loopen ; daarenboven er is ook eene zekere fierheid in gelegen eigengeërfde boer te zijn.

Hoe is de Kempische boer eigenaar geworden? — De Kempische boer heeft eigen land ofwel omdat hij het heeft geërfd van zijne ouders, ofwel omdat hij het heeft gekocht, ofwel omdat hij het heeft « gemaakt », gewonnen op den woesten grond.

Door erfenis. — Er bestaat geen eenvormigheid in de Kempen voor 't regelen der ouderlijke erfenissen.

Op veel plaatsen wordt, bij den dood der ouders, alles verkocht, maar dan gebeurt het ook veelal dat één der kinderen dat op de hoeve blijft, of dat verscheidene kinderen die samen blijven wonen, een merkelijk deel inkoopen.

Op andere plaatsen wordt zooveel mogelijk het goed onder de kinderen verdeeld : die in « 't stokhuis » blijft krijgt dan een deel van 't land dat daarrond ligt, van den « binnenblok ».

Testamenten maken is niet overal in gebruik, maar in sommige plaatsen toch vrij algemeen, zoodanig dat we eens tot antwoord kregen : « als iemand ziek wordt zou hij eer den notaris laten halen dan den pastoor ».

« Bastaards maken », dat wil zeggen sommige kinderen onterven ten voordeele van andere kinderen, ligt niet in den aard van 't Vlaamsche volk; kinderen bevoordeeligen, bij voorbeeld dezen die de hoeve zullen overnemen, gebeurt ook minder, ten ware als een der kinderen bij de ouders blijft tot hun dood en daarom iets vooraf krijgt.

Het komt weinig voor dat ouders hun goederen verdeelen binst hun leven.

Het koopen of overnemen van 't ouderlijk goed is eene der groote redenen waarom geld opgehaald wordt op hypotheek.

Door aankoop. — De tweede bijzonderste reden is het aankoopen van land. Zeer dikwijls koopt de boer zonder in bezit te zijn van de volle koopsom.

Geld op hypotheek wordt ontleend bij bijzonderen van 't dorp of bij den notaris, soms ook bij plaatselijke bankiers die men hier en daar op den buiten vindt. De interest is tegenwoordig voor goede hypotheken 4 %, maar zeer dikwijls is de interest hooger, 4 1/2 % en 5 %.

In sommige gemeenten kan iedereen die eerlijk is en vooruitboert gemakkelijk geld krijgen, ook zonder hypotheek. De notaris eener belangrijke Kempische gemeente uit het Noord-Oosten der provincie Antwerpen zei ons dat hij maar zeer zelden eene hypotheekakte moet schrijven; daar eischen de geldschieters alleen hypotheek van de ontleeners die achteruit boeren. Die werkt en vooruitgaat kan er op enkel handteeken geld krijgen tegen 3 %.

Dit is echter niet een algemeene toestand; integendeel, in de Kempen, meer dan in de andere landbouwstreken van 't Vlaamsche land, bestaat er woeker, woeker in het verhuren van vee en in het uitleenen van geld.

Prijs van den grond. — Voor den prijs van den grond even als voor den huurprijs is het niet mogelijk een middencijfer te geven. Er bestaat in de Kempen te veel verscheidenheid in het land.

Van de jaren 1840 tot 1860 is de prijs van den grond in de Kempen over het algemeen staande gebleven, van de jaren '60 tot in de jaren '70 is hij geklommen; met het einde der jaren '80 is hij gevallen tot rond het jaar 1890. Sedertdien is hij weer beginnen stijgen, in deze laatste 6-7 jaar bijzonder is de stijging zeer belangrijk.

Een groot-eigenaar, wiens voorouders vele goederen gekocht hadden in 1838, zei ons dat 60 jaar later de prijs juist teruggekomen was op den koopprijs van 1838, maar intusschentijd was er stijging geweest, dan weer daling en weer stijging.

Er ligt in de Kempen grond van alle prijzen.

Van den woesten grond moeten wij niet spreken : tot in de jaren '40 kon men er koopen aan 20, 30, 40 frank de hectare. Nu geldt hij volgens de ligging, volgens het vooruitzicht dat de kooper heeft er goeden den te kunnen op winnen of er labeurgrond of weide van te kunnen maken : 200 tot 300 frank de hectare is een betamelijke prijs.

In het verslag der landbouwoptelling van 1895 staan opgegeven voor het arrondissement Turnhout als middenprijs voor ploegland 1,637 frank en voor weide 2,254 frank de hectare (1).

Voor 't arrondissement Maeseyck zijn de middenprijzen 1,243 frank en 1,816 frank (2).

Evenals wij opmerkten voor de middencijfers van den huurprijs, moet hier gezegd worden dat middenprijzen, hun naam geeft het ten andere zelf uit, gewoonlijk aan geene werkelijkheid beantwoorden.

Sedert 1895 is de prijs nog beduidend gestegen.

Voor Genck, bij voorbeeld, staan als middenprijzen aangeteekend 700 frank voor labeurland en 1,100 frank voor weide (3).

---

(1) *Recensement général de 1895*, reeds vermeld, t. III, blz. 139.
(2) *Id.*, blz. 184.
(3) *Id.*, blz. 182.

Welnu, op de hoogten, waar de grond te droog is, is het labeurland niet meer dan 1,000 frank waard, maar in de laagte, rond de kom van het dorp, betaalt men tot 200 frank de roede (de roede te Genck is gelijk aan 4 aren 36 centiaren), dat wil zeggen bij de 4,600 frank de hectare. En verder van de kom van het dorp af is de prijs nog 2 tot 3,000 frank.

Dit voorbeeld volstaat.

Misbruiken bij het verkoopen van land. — Handelende over het aankoopen van land door de boeren, moeten wij hier wijzen op een misbruik dat in sommige gemeenten der Antwerpsche Kempen nog bestaat, namelijk het opbieden bij middel van *hoogen* in de openbare verkoopingen, en het drinken van lijfkoop te dier gelegenheid.

Vroeger was het opbod bij middel van hoogen meer algemeen en ook buiten de Kempen in gebruik (1).

Dat gebeurt op de volgende wijze :

Op den eersten zitdag der openbare verkooping wordt het goed ingesteld, bij voorbeeld 2,000 frank.

Tusschen den eersten en den tweeden zitdag ligt het boek open bij den notaris door wiens ambt de verkooping gedaan wordt. Men kan daar den prijs vermeerderen, « bijzetten » zegt het volk; dit bijzetten geschiedt met hoogen van 5 frank. De liefhebber zet 5, 10, 15 hoogen bij.

---

(1) *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens, ou Lettres sur l'état actuel de ce pays.* A Amsterdam, chez Changuion, 1782-1783. Op bladzijden 323 en volgende wordt uiteen gezet hoe men in de Verkoopzaal te Brussel, de « Chambre d'Uccle » op 't stadhuis, verkoopt met hoogen van 3 florijnen, « dont deux sont pour le vendeur et un pour celui qui a mis la hausse », blz. 325.

Op het exemplaar van dit boek, berustende in de Koninklijke Bibliotheek te Brussel (*Bibliotheca Hulthemiana*), schreef Van Hulthem vooraan het Ie deel : « Cet ouvrage est écrit par un Français, nommé Derival, homme instruit, qui pendant plusieurs années a demeuré dans les Pays-Bas au commencement du règne de l'empereur Joseph II... »

Op den tweeden zitdag wordt het goed opgeroepen met den ingestelden prijs plus de hoogen, en de liefhebbers die meer willen bieden « zetten hoogen bij ».

Wie hoogen gezet heeft en het goed aan een ander ziet toewijzen ontvangt voor elke hoog 1 frank. Zoo worden ook niet liefhebbers aangezet den prijs omhoog te drijven.

De verkooper heeft dus te betalen den instelprijs, de hoogen door anderen gezet, a rato van 5 frank per hoog en de hoogen door hem zelf bijgezet aan 4 frank de hoog.

Een voorbeeld om deze verkoopwijze klaarder voor te stellen :

Laten wij veronderstellen dat het goed in den eersten zitdag 2,000 frank werd ingesteld, en dat er 60 hoogen bijgekomen zijn, waarvan 15 door W, 5 door X, 10 door Y, 5 door Z en 25 door den kooper zelf. De kooper heeft te betalen 2,000 + (35 × 5 =) 175 + (25 × 4 =) 100 = 2,275 frank, waarvan 2,240 voor den verkooper van 't goed, 15 frank voor W, 5 frank voor X, 10 frank voor Y en 5 frank voor Z.

En in de verkoopakte zal geschreven worden : « mits den koopprijs van 2,000 frank en 60 hoogen waarvan 35 hoogen gerekend aan 5 frank per hoog ».

Lijfkoop drinken. — Nu is het veelal 't gebruik dat de kooper niet alleen één frank moet betalen per hoog door anderen bijgezet, maar daarbij nog één liter, soms twee liters bier per hoog, te drinken voor al de aanwezigen.

Gewoonlijk begint het bierdrinken maar als de koop afgeslagen is, maar er zijn ook plaatsen waar men reeds gedurende de verkooping op de hoogen drinkt.

In sommige dorpen moet al het bier denzelfden dag gedronken worden; wat zou overblijven ware ten voordeele van den herbergier.

In andere plaatsen echter mag de kooper het bier dat niet afgedronken werd « uithalen » : in de herberg pot voor pot dat bier gaan halen om het te huis te gebruiken.

Lijfkoop-drinken is gewoonlijk eene braspartij; op den

lijfkoop komen de dronkaards af, al hadden zij geen de minste gading op het goed dat te koop aangeboden wordt : wie aanwezig is mag mee drinken (1).

Wij hoorden in de Kempen het volgende vertellingske dat we hier overschrijven, omdat het eigenaardig is en den toestand schetst :

Een boer en een mulder kwamen zekeren avond samen aanbellen aan de poort van den hemel. Sinte Pieter deed open, en als hij de twee mannen zag staan was hij er mee verlegen; er was maar ééne plaats meer gereed. Daar was nu niets aan te doen, één van de twee moest dien nacht naar 't vagevuur.

Mulder, zegt Sint Pieter alzoo, gij hebt in uw leven 't beste deel gehad, gij hebt nog al eens geschept met de breede schup. Er is maar ééne plaats meer gereed, tegen morgen zal ik de andere doen bereiden. Ga gij voor dezen nacht naar 't vagevuur.

Maar de mulder hield daar niet aan, hij dacht : dat ik den boer kon doen gaan!

De boer was al in den gang van den hemel toen op eens de mulder de handen aan den mond legde en riep : pachter, pachter, er is lijfkoop te drinken.

Dat was den boer te erg; hij stormde naar buiten en intusschentijd was de mulder binnen en werd de poort na hem gesloten. —

Over het algemeen weet de kooper goed welken koopprijs hij zal te betalen hebben; maar 't gebeurt dat minder geletterde koopers uit die hoogen aan 4 frank en die andere hoogen aan

---

(1) In een omzendbrief van 21n November 1856, overgedrukt in het *Staatsblad* van den 24n derzelfde maand, raadt de Minister van Rechtswezen aan de openbare besturen af dit stelsel van verhoogen in 't lastenboek hunner verkoopingen te schrijven om reden der misbruiken die daar 't gevolg van zijn. Nu onlangs nog is van wege den Minister van Rechtswezen aan de Kamers van notarissen hun advies gevraagd over die wijze van verkoopen.

5 frank niet wel wijs worden, omdat zij niet rap genoeg kunnen uitrekenen wat dat al vertegenwoordigt.

Dat is bijzonder waar voor die plaatsen waar op de hoogen gedronken wordt reeds onder de verkooping en de koppen dus verhit zijn.

Andere misbruiken bij het verkoopen van land. — Er bestaan nog andere misbruiken bij 't verkoopen van grond :

De verkooper behoudt dikwijls het houtgewas, — alle Kempische akkers zijn van een houtkant omringd — de kooper moet het overnemen volgens schatting. In werkelijkheid is die schatting veelal de prijs door den verkooper alleen vastgesteld.

De verkooper behoudt dikwijls voor zich zelf de huur van 't loopende jaar. Wie bij voorbeeld grond koopt den 1n Oktober waarvan de huur vervalt den 15n Augustus, zal eerst den 15n Augustus van het tweede daaropvolgende jaar de huur trekken, alhoewel hij toch seffens de grondlasten moet betalen.

Benevens den koopprijs is gewoonlijk eene zekere som te betalen voor de onkosten van kavelvorming. Die som is dikwijls tamelijk hoog; dat alles samen maakt dat kleine koopers, wanneer het er op aankomt te betalen, soms voor een merkelijk hoogeren prijs staan dan zij meenden.

Hoe te Genck woeste grond in kleine perceelen werd verkocht en door de koopers goed gemaakt. — Alle Kempische boeren die op eigen erf zitten hebben dat niet van hun ouders gekregen of niet als goeden grond gekocht. Velen, in sommige gemeenten althans, hebben geheel en gansch aan eigen werk hun tegenwoordigen welstand te danken. Ze begonnen om zoo te zeggen zonder iets, op de hei, en daar hebben zij zich eene boerderij uitgesneden en vruchtbaar gemaakt. Verscheidene gemeenten hebben hei verkocht in kleinere perceelen aan jong gehuwden die zich in de hei eene boerderij aanlegden, maar nergens in de Kempen is in dien zin op breeder schaal gewerkt en met schitterender uitslag dan wel te Genck.

Reeds in 't begin der eeuw verkocht de gemeente woesten grond. In 't gemeentearchief vonden we een klad, niet geteekend, met de volgende meldingen :

« Staat van afrekening der ontvangen gelden, voortkomende
» van de verkoopen der gemeente Goederen, bij Zijner Ma-
» jesteits besluit van 22 Augusty 1822 toegestaan.

» Dagteekening » der gedane ontvangsten.	Aard der goederen en getal bunders (1) en ellen.		Opbrengst der verkoopen (2).
» 29 Juni 1820 . . .	Moerassen en heide,	84–12	5,730–11
» 6 Januari 1822 . .	Weyeland en bosch,	45–16	7,773–92
» 19 Februari 1823 .	Hof en beemt,	–29	155-92
» 21 September 1827 .	Beemden bij transactie,	21–28	8,149–36 »

Reeds in dien tijd werd in perceelen verkocht aan inwoners der gemeente. Dat blijkt uit een brief van 29n Januari 1829 (3), waardoor de hypotheekbewaarder te Maestricht aan den burgemeester te Genck laat weten dat de akte van onderhandsche verkooping van 21n Mei 1827, goedgekeurd den 21n September, moet overgeschreven worden. Het gemeentebestuur had perceelen beemd en heide verkocht aan « verscheidene personen alle wonende te Genck ».

De gemeente is zoo blijven doen : den 25n en 26n Mei 1898 verkocht zij voor de laatste maal 119 hectaren 57 aren 16 centiaren heidegrond, verdeeld in 217 perceelen.

Ziehier hoe te werk wordt gegaan :

Het gemeentebestuur beslist de toelating aan te vragen om den woesten grond te verkoopen, met voorwaarde dat de koopers binnen de 5 jaar den gekochten grond ontginnen of bebosschen. Door koninklijk besluit wordt de gemeente gemachtigd op voorwaarde dat het ontwerp van lastenboek der

(1) Bunder = hectare.
(2) Gulden en centen.
(3) Bewaard in 't gemeentearchief.

verkooping en de verkooping zelf goedgekeurd worden door de bestendige afvaardiging van den provincieraad.

Het gemeentebestuur doet den woesten grond die moet verkocht worden afmeten, in kavels leggen van $^1/_2$, 1 of 2 hectaren, en elken kavel schatten.

Die schatting wordt door gemeenteraadsleden gedaan en dient als inzetprijs.

Bij de verkooping verschijnen de gemeenteraadsleden en de ontvanger der gemeente; de notaris, na de voorwaarden der verkooping te hebben doen kennen, roept één voor één de kavels op en slaat ze af aan den meestbiedende. De verkooping geschiedt mits goedkeuring door de bestendige afvaardiging en alles wordt samen in éénen akt beschreven.

De koopers zijn niet gedwongen onmiddellijk den koopprijs te betalen, zij hebben alle gemak om dien af te leggen en betalen intusschentijd 3.50 °/₀ interest aan de gemeente.

Wij schrijven de bijzonderste bepalingen over uit het lastenboek der verkooping, gedaan op 't gemeentehuis te Genck, den 25n en 26n Mei 1898, voor Mr F. Helchtermans, notaris te Munster-Bilsen :

« Art. 5. — De schatting van elk perceel zal dienen tot inzetprijs waarop de hoogsels zullen begonnen worden.

Art. 7. — De koopprijs van de verschillende parceelen zal in handen van den gemeenteontvanger geteld worden zonder interest binnen de dertig dagen na de goedkeuring van den verkoop door de bevoegde overheid.

De koopers welke binnen dezen termijn hunne koopsommen niet geheel en behoorlijk zullen betaald hebben, zullen aan de gemeente moeten betalen eenen jaarlijkschen intrest van drie franken vijftig centiemen ten honderd op hun kapitaal of koopsom en te rekenen sinds den dag der goedkeuring.

Art. 8. — De koopers zullen het recht niet hebben de door hen gekochte goederen nader bij familiën of partijen te verdeelen of voort te verkoopen vooraleer derzelver koopprijs en aanklevende kosten volkomen aan de gemeente zullen voldaan zijn.

Art. 9. — De gronden zullen volkomen en regelmatig

ontgind, bebouwd of in bosch gebracht worden binnen het tijdstip van vijf jaren. Alle deze gronden welke bij het einde dezer vijf jaren niet geheel en behoorlijk ontgind, bebouwd of in bosch gebracht zijn, zullen weder de volle eigendom der gemeente worden, zonder dat deze uit dien hoofde den geheelen of gedeeltelijken koopprijs zal moeten terugbetalen en dat enkel daardoor dat twee experten, op verzoek van de gemeenteraad benoemd door den gouverneur der provincie Limburg, zullen bewezen hebben dat de voorwaarden van de volle en regelmatige bebouwing in den vereischten tijd niet gevolgd zijn geworden. De vervallen koopers zullen daarenboven aan de gemeente moeten betalen voor ieder verloopen jaar sedert den dag der goedkeuring eene som gelijk aan den berekenden interest van vijf ten honderd van den koopprijs der parceelen welke tot het verval aanleiding gegeven hebben.

Het verval zal in alle gevallen kunnen vervolgd worden door den gouverneur der provincie gevolglijk artikel 7 der wet van den 25n Meert 1847.

Art. 10. — Het maken, openen en onderhouden der bestaande of nieuw te maken waterloopen, voetpaden, straten of wegen over of langs de te verkoopen gronden, zal door den kooper moeten gedaan worden.

Art. 11. — De koopers zullen, boven den koopprijs, binnen de tien dagen na de goedkeuring in handen van den instrumenterenden notaris moeten betalen de kosten en rechten van registratie en overschrijving en binnen denzelfden tijd in handen van den gemeenteontvanger, drie ten honderd op de principale koopsom voor onkosten van meting, opmaken van plannen, proces-verbalen, publicatiën en honoraris van den notaris, alsmede voor het afleveren eener executoire grosse aan de gemeente.

Art. 12. — De grondlasten en de lasten van welken aard het ook zij, welke geimposeerd kunnen worden op de gronden die het voorwerp van den tegenwoordigen verkoop uitmaken, moeten door de koopers voldaan worden te beginnen met den 1 Januari volgende op de goedkeuring van den verkoop.

ART. 14. — Zullen wederzijds verplicht zijn volgens de art. 1200 en volgende van het burgerwetboek tot al de lasten en voorwaarden van den verkoop, de personen die in 't gelijk een gedeelte of de geheelheid der bovengemelde gronden zullen koopen.

ART. 15. — De koopers welke twee jaren achterblijven den intrest te betalen, zullen van hun kooprecht vervallen zijn en het gemeente-bestuur zal, nadat de gemeente-ontvanger de nalatigen zal verwittigd hebben van binnen de tien dagen te betalen, zonder verdere verwittiging of andere formaliteiten van wet te moeten observeeren, kunnen overgaan tot eenen tweeden verkoop en de nalatige koopers zullen verantwoordelijk zijn voor den minderen prijs, zonder recht te hebben op den meerderen, zij hebben geen recht tot terugkoop. »

Er waren, in 1897, koopen van 1 en 2 hectaren, maar veelal waren ze kleiner : zoo

Koop 1,	41 aren groot, werd toegewezen aan	145 frank.
Koop 2,	18 aren 9 centiaren	85 —
Koop 3,	22 aren	78 —
Koop 4,	25 aren	90 —
Koop 223,	3 aren 80 centiaren	13 —
Koop 224,	9 aren 20 —	28 —

Iedereen, zelfs de armste mensch, kon hier dus grondeigenaar worden !

De 217 verkochte kavels (1), samen 119 hectaren 57 aren 16 centiaren, werden afgeslagen voor 35,952 frank.

De lastenboeken voor de voorgaande verkoopingen waren in den zelfden zin opgesteld.

Zoo werden, den 25n en 26n Februari 1874, 200 hectaren 1 are 53 centiaren verkocht voor den gezamenlijken prijs van 65,805 frank.

(1) Voor zeven kavels waren er geen liefbebbers.

Hier ook waren het meestal koopen van minder dan één hectare. Als voorbeelden mogen gelden :

Koop 1,	groot één hectare,	. verkocht	mits	210	frank.
Koop 2,	— één —	—	—	200	—
Koop 3,	— één —	—	—	210	—
Koop 4,	— één —	—	—	240	—
Koop 25,	— 3 aren 44 centiaren	—	—	15	—
Koop 260,	— 1 are 16 —	—	—	6	—

In den loop der jaren 1840 werd er veel gesproken en geschreven over kolonisatie der Kempen. Wij kennen in ons land geen schooner voorbeeld van kolonisatie dan hetgeen er gedaan geweest is te Genck.

In de laatste 60 jaar der 19e eeuw werden 1,500 tot 1,600 hectaren woesten gemeentegrond verkocht aan de inwoners van Genck.

Men schat te Genck dat 150 tot 160 huisgezinnen alzoo eigenaar geworden zijn van 't land dat zij in gebruik hebben en dat honderd van die huisgezinnen land genoeg hebben om op hun eigen erf den kost te verdienen zonder nog elders te moeten gaan arbeiden.

Geen andere dan gemeentenaren hebben den grond gekocht; zij verstaan elkaar hierin geheel goed en laten nog al gemakkelijk het land aan iemand voor wien het bijzonder geschikt is.

Tusschen de verkoopingen in zijn er veel menschen die een plekske heigrond zouden willen koopen, meest jong getrouwden die er zich een huisje zouden willen bouwen, maar de gemeente kan niet altijd de toelating krijgen van wege de bestuurlijke overheid (1). In deze laatste jaren bijzonder maakt

(1) Het gebeurt dan toch dat die jonggehuwden in de hei bouwen. Zij zullen bij de eerstkomende verkooping van gemeentegrond het plekske koopen waarop zij gebouwd hebben. Andere personen zouden dan, wel is waar, den prijs kunnen opjagen vermits de grond reeds goed gemaakt is en er een huis op staat, maar dat wordt in werkelijkheid niet gedaan.

men veel moeilijkheid. Men wil dat de gemeenten hunnen grond bebosschen en alzoo voor de toekomst der gemeentekas zorgen. Dat is wijs, maar alle grond is geen boschgrond en het algemeen welzijn, bijzonder in eene streek waar kleine hoeven te kort zijn en waar de woeste grond voor ontginning vatbaar is, wordt toch veel meer gebaat daardoor dat boerenzoons en boerendochters een huisgezin kunnen stichten en zich door hunnen arbeid kunnen opwerken tot deftige landbouwers!

Genck is daar het treffendste bewijs van. Nu 60-70 jaar geleden stond de gemeente als arm bekend; twee nieuwe gehuchten zijn ontstaan dank zij den verkoop van woesten gemeentegrond en Genck is nu een van de welstellende gemeenten der Limburgsche Kempen geworden.

Wie grond krijgen kan voor ontginning vatbaar en daarbij eenige spaarpenningen heeft en wat krediet kan er immers komen als hij werken wil.

Die maar 250 of 300 frank spaarpenningen hebben koopen een oud gebouw voor 150 of 200 frank, breken het af en voeren de materialen naar de hei. Voor 40-50 frank zal de timmerman het wel recht zetten; kunnen zij geld krijgen om eene eigen koe te koopen, dan zijn die menschen gered.

Men vertelde ons te Genck het geval van een der rijkste boeren der gemeente, toen juist overleden. Hij had een eigen hoef, met één of twee paarden volgens het werk dat hij te doen had, en rond de 20 koebeesten. Dat alles had hij gewonnen met te boeren.

Toen hij trouwde, rond het jaar 1870, bezat hij niets. Het allereerste gerief had hij met een onbeduidend sommetje geleend geld gekocht; zóó ging hij in de wei wonen.

Over dag ging hij werken bij de groote landbouwers, 's morgens en 's avonds bewerkte hij zijn woesten grond; en die man was allengerhand opgekomen.

Men denke niet dat Genck in een gansch buitengewonen toestand verkeerde, dat 50-60 jaar geleden de bevolking hier beter dan in andere Kempische gemeenten haar waar belang

verstond en vooruit wilde. Daar, even als elders, was het volk, vooral de groote boeren, tegen het verkoopen of bebosschen der gemeenteheide : in 1894 nog is er te Genck een kleine volksopstand geweest omdat de gemeente beslist had 9 hectaren grond te bebosschen!

Daar ook werd het als eene schande aangezien in de heide te gaan wonen.

Toen de spoorweg van Hasselt op Maeseyck moest gelegd worden kwam men op tegen het plan hem te leggen waar hij nu ligt, dicht bij de kom van 't dorp; men wilde hem veel verder weg hebben. Eene nieuwe school werd gebouwd en alleman om zoo te zeggen riep er op, omdat de school in steen gebouwd was en met eene verdieping!

Al de standvastigheid en 't wijs beleid van den toenmaligen burgemeester, M. Lantmeeters, waren noodig om te komen tot den toestand van heden.

Geleerd door de opvolgende verkoopingen, in kleine perceelen, van den gemeentegrond hebben de boeren van Genck het aangedurfd, in den loop van den zomer 1904, een eigendom te koopen, 56 hectaren groot, verdeeld in 90 perceelen. Die eigendom, « Staelen » geheeten, ligt in 't schilderachtigste deel der gemeente, één half uur van de kom van 't dorp af.

't Werd gezeid dat de eigenaars wilden verkoopen en boeren en schilders — te Genck komen er veel — waren met de zaak bekommerd.

In dien eigendom liggen nu juist de schoonste vijvers van Genck; zou de nieuwe eigenaar die niet laten leeg loopen om er goede weiden van te maken?

Dat bekommerde, en te recht, de kunstenaars.

Maar ook de boeren zaten er mee in. Waarom zouden zij dien eigendom niet koopen, 't was meestal bosch en woeste grond, zij zouden dien wel weten goed te maken!

Er werd raad geslagen met den pastoor te Genck, E. H. Theunissen; deze koos onder de boeren eenige der verstandigste mannen uit om de zaak samen te beredderen, en eenige maan-

den later was alles opgelost, tot groote voldoening van allen : koopers, verkoopers en kunstenaars.

Hoe men er toe kwam om alles te goeden einde te brengen verdient hier aangestipt te worden, want 't zou ons niet verwonderen werd dit voorbeeld in de Kempen nagevolgd.

De kunstenaars kregen voldoening, daar een der eigenaars — verscheidene eigenaars bezaten het goed in onverdeeldheid — hunne eischen gegrond vond, en dit deel van den eigendom — de vijvers — voor zich zelf behield.

Er bleven nu nog 56 hectaren, bosch en vooral woeste grond. Men moest weten tegen welken prijs de eigenaars wilden verkoopen en gedurende eenigen tijd moest men de zekerheid hebben dat men het daarvoor krijgen kon.

Zoohaast de eigenaars hunnen prijs hadden laten kennen en de inrichters der zaak hem niet overdreven achtten, werden de 56 hectaren in kavels gelegd; de 90 kavels werden afgeteekend, van een volgnummer voorzien en de kooplustigen konnen ter plaatse elken kavel gaan bezichtigen.

Al de liefhebbers werden in openbare vergadering bijeen geroepen en men deed hun kond hoe de verkoop zou geregeld worden.

Iedereen had de kans elk een der 90 kavels aan te koopen; den prijs door de eigenaars geëischt voor de gezamenlijke 56 hectaren mocht men niet vooraf bekend maken; de aanbiedingen voor de 90 perceelen zouden bijeengerekend worden : kwam men niet tot den vereischten prijs, dan zou het aanbod voor elk perceel verhoogd worden met het noodige percent; gingen de aanbiedingen den prijs te boven, elkeen der koopers zou percentsgewijze minder moeten betalen.

Het meest kiesche in de zaak was juist dat de koopers zich op voorhand, ten minste zedelijk, verplichtten een prijs te betalen die kon hooger zijn dan hun aanbod.

Na rijp overleg was men bij zulke schikking gebleven : de koopers stelden vertrouwen in dezen die de zaak beredderden en die hun de verzekering gaven dat de prijs niet overdreven was; ten andere de kooper in 't klein betaalt altijd meer

dan de kooper in 't groot, dat is ook echt wanneer het den aankoop geldt van grond. Hier zou men niet meer dan den prijs van 't groot betalen — den gezamenlijken prijs gesteld voor de 56 hectaren — en a priori was het dus te verwachten dat de prijs voor elken kavel niet te hoog zou zijn.

De voorwaarden verworven ook bij de liefhebbers algemeene goedkeuring.

Op gestelden dag en uur (den 1n Augustus 1904) was al wie belang stelde in de zaak ter plaatse : kavel voor kavel werd opgeroepen en ingeschreven op naam van hem die 't meeste bood.

Het totaal der aanbiedingen kwam boven den vereischten prijs, elkeen zou dus minder te betalen hebben dan hij had aangeboden.

Er bleef slechts over te gaan tot het beschrijven van het reeds bepaalde; eenige dagen later verschenen voor den notaris de gevolmachtigde der eigenaars-verkoopers en de boeren die voor de 90 opgeroepen perceelen het hoogste aanbod hadden gedaan, en 't werd beschreven dat de verkooper verkocht aan X dit perceel, aan Y dat perceel, enz.

Vijftig boeren of landbouwwerklieden werden alzoo ofwel eigenaar ofwel vermeerderden hunne have.

De koopprijs moest seffens betaald worden, maar hierin kwam de plaatselijke spaar- en leengilde (de Raiffeisenkas) voorzien. Zij deed te dier gelegenheid voor ongeveer 30,000 frank bewerkingen : spaarders die hun geld kwamen terughalen om den koopprijs te betalen, of koopers die met ditzelfde inzicht kwamen ontleenen.

Middelmatige hoeven. — Wat men in de Kempen eene boerderij van middelmatige grootte heet verschilt nog al van streek tot streek : dooreen genomen 6-7 hectaren bouwland, 3 tot 4 hectaren weide en soms daarbij eenige hectaren woesten grond.

Zoo eene hoeve wordt begaan door den boer met zijne vrouw, 2-3 mannen, 1 of 2 vrouwen en één paard.

Groote hoeven. — In al de dorpen om zoo te zeggen vindt men eenige groote hoeven, ook steën genaamd; die beslaan 15, 20 tot 25 hectaren en worden begaan met twee paarden.

Kleine hoeven. — Maar de groote meerderheid der Kempische boerderijen vallen onder de middelmaat : 3-4 hectaren bouwland en 1 tot 1 1/2 hectaar weide.

Het is niet mogelijk een algemeen cijfer te geven van 't land dat in de Kempen noodig is om een gezin : vader, moeder en 3 kinderen, werk en eten te bezorgen; dat hangt af van de hoedanigheid van den grond. Drie hectaren zijn hiertoe somtijds voldoende.

« Dieu préserve la Campine d'être livrée aux mains de la petite culture », schreef P. J. Moreau in 1848 [1], en de Engelsch-

---

[1] *Considérations sur les défrichements et particulièrement sur ceux de la Campine,* blz. 30. Bruxelles, chez Decq.

man H. M. Jenkins zag in 1870 nog uit de hoogte neer naar de kleine landbouwwinningen van Vlaamsch België (1).

Er zijn streken in de Kempen waar de winningen sedertdien eerder in oppervlakte toegenomen hebben : gevolg van het bijmaken van goeden grond en van de goe boerenjaren, maar over het algemeen zijn de groote hoeven veeleer verbrokkeld.

Hoevegebouwen. — De Kempische hoeve is eigenaardig gebouwd : woonhuis, stal en schuur zijn gewoonlijk één gebouw, nu nog veelal in hout en leem met een laag strooien dak waarvan de beneden lijn wat opgaat boven de schuurpoort omdat de kar anders niet zou binnen kunnen.

Vóór de keukendeur staat de waterput en als de hoeve eenig belang heeft is er aan den kant een kleiner gebouw : het karrekot (de « schop ») en het bakhuis.

De nieuwe hoevegebouwen van eenige aangelegenheid worden in steen gemetst, het dak half pannen, half stroo.

De eigenaars en ook de boeren houden van strooien daken : de eigenaars omdat de pachter het strooien dak moet onderhouden en de boeren omdat een strooien dak 's winters de warmte en 's zomers de koelte onderhoudt.

De keuken. — Steekt ge de keukendeur van eene Kempische hoeve open, de reuk van den koestal, van den koeketel en van 't turfvuur vliegen u tegen; ge komt in eene groote vierkante kamer die dienst doet van keuken, eet- en zitplaats. Boven een groot open vuur hangt de koeketel, waarin het voeder der dieren bereid wordt. In groote hoeven hangt de ketel aan een draaiboom die den ketel van boven 't vuur recht in den stal brengt (2).

---

(1) Zie de belangrijke studie van JENKINS, *Report on the Agriculture of Belgium* in THE JOURNAL OF THE ROYAL AGRICULTURAL SOCIETY OF ENGLAND. Second Series. Volume the Sixth, 1870, blz. 1-86. Zie bijzonder het kapitel « Large farms versus Small Holdings », blz. 80-83.

(2) Jenkins heeft zoo 'n draaiboom afgeteekend en deelt dien mede in zijne studie, blz. 27 van *The Journal of the Royal agricultural Society of England,* 1870.

't Is er zeer eenvoudig in eene Kempische boerenkeuken : boven den haard een klein kruisbeeld en wat tinnen of aarden vaatwerk, aan de muren eenige godsdienstige printen, voorts eene tafel en eenige stoelen. De vloer is niet altijd geplaveid, soms is 't maar vastgestampte grond of leem, en, 't moet gezeid, het zou wel wat zindelijker kunnen zijn.

De boer, zijn gezin en zijn werkvolk eten hier al aan dezelfde tafel.

't Eten is niet kostelijk en niet te voedzaam, alhoewel, ook in dit opzicht, veel verbetering is gekomen in de laatste 30-40 jaar.

Eten. — Het Kempisch landevolk eet nu 5 keeren daags : 's morgens bij 't opstaan, 's voormiddags, 's noens, 's namiddags en 's avonds. De Kempische landman neemt veelal zijn voedzaamste maaltijd vóór den middag, ofwel 's morgens bij 't opstaan, ofwel 's voornoens.

's Morgens : brood en koffie : zwart brood, of ook eene snee wit brood (van tarwe bloem) op eene snee zwart. Boter wordt gewoonlijk niet op het brood gedaan, wel vet, vet van 't varken zoolang men er heeft, of gekocht vreemd vet; soms wordt er op 't brood siroop of platte kaas gedaan in stede van vet.

's Voormiddags : in 't Noorden van Limburg, in de cantons Achel, Bree en Peer is 't spekkoek : boekweikoek in de pan gebakken met spek in of ook boekweikoek gebakken met olie; elders brood en koffie, even als 's morgens, met een stuk spek bij of ook met een pekelharing (1).

---

(1) In verscheidene streken van de Kempen wordt tamelijk veel pekelharing geëten. De propaganda gemaakt ten voordeele van grooter gebruik van pekelharing en witte boonen door Senator Keesen, toen hij nog pastoor was te Tessenderloo, is wel bekend. Boonen en pekelharing deed hij in 't groot in en verkocht hij aan inkomprijs : 2 pekelharingen voor 5 centiemen. In één jaar bracht hij er meer dan 250,000 aan den man. Niet alle Kempische landlieden hebben echter spek of pekelharing te eten 's voormiddags. Bij velen is het enkel brood en koffie. 't Gebeurt ook dat het spek of de haring gebruikt worden 's morgens bij 't eerste ontbijt.

's Middags wordt er groentesoep geëten of pap van botermelk, aardappelen en, waar het er af kan, maar bijlange niet overal, een stuk spek.

's Namiddags brood en koffie, en

's Avonds : aardappelen en warme botermelk.

Niet overal wordt er in den voormiddag geëten en vroeger jaren at men maar drie keeren daags; nu nog vindt men daar de sporen van : de Kempenaars hebben de gewoonte vóór en na het eten te bidden, maar er wordt niet gebeden bij het tweede ontbijt in den voormiddag noch bij den namiddagboterham.

Slaping. — De slaping is gewoonlijk verwaarloosd : licht en lucht ontbreken in de kleine slaapkamers en het beddegoed zou soms wat zindelijker kunnen gehouden worden.

Stal. — Nevens de keuken ligt de stal, die met eene deur in de keuken uitgeeft.

De Kempische koestal is eigenaardig. De magere zandgrond heeft veel mest noodig, en 't gebeurt maar al te veel dat de Kempische boer zijn stroo of althans een deel daarvan verkoopt.

In de Kempen is er nochtans meer strooisel noodig dan in andere landbouwstreken waar de mest regelmatig uit den stal naar den messing gaat.

Het strooisel bijhalen is, zooals wij reeds gelegenheid hadden het te doen opmerken, een groot slameur op de Kempische hoeve : harde dennennaalden, heivlaggen met aarde aan, bladeren uit de houtkanten, 't wordt alles bijgescharreld.

Moest, even als het gewoonlijk in andere landbouwstreken van België gebeurt, de mest alle dagen uit den Kempischen stal gedaan worden, die mest zou weinig of niets waard zijn : het heidekruid is vezelachtig, de dennennaalden zijn hard; daarom laat de Kempische boer den mest in den stal, die dus ook als mestkuil dienst moet doen; de dieren staan daar boven op.

Om dien min of meer droog te houden, moeten er dagelijks veel strooisel en zand op geworpen worden en zoo verboogt regelmatig de standplaats der dieren. Mest wordt uit den stal gehaald als men er noodig heeft voor 't veld. Met October wordt de stal leeg gekuischt en daarna staan de dieren in een put.

Het is hier de plaats niet te onderzoeken of de mest die de Kempische boer zoo maakt wel den arbeid en den onkost loont die hij er aan besteedt; men gaat soms tot drie uren ver strooisel halen voor den stal en op eene hoeve van eenige aangelegenheid heeft men een knecht noodig niets dan om strooisel bij te halen.

In 1809 was J. Thys, pastoor te Wijneghem, er reeds fier op dat in zijn dorp « mest maeken van hey-schadden en zand gansch in ongebruyk » was (1) en hij beriep de Kempische boeren om naar Wijneghem te komen zien. « Dat dan de liefhebbers en mestmaekers van hey-schadden en zand uytkomen, en hier in Wyneghem een voorbeeld neemen; en zij zullen hun-zelven, als 'er maer eenige redelykheyd in hun is, moeten overtuygen, dat zy hunnen akkerbouw zoo wel als die van Wyneghem zullen konnen uyt-oeffenen, zonder die schaedelyke gewoonte van mest te maeken van hey-schadden en zand, als zy maer zullen willen doen gelyk die van Wyneghem (2) ».

Wat er ook van zij, niemand zal betwisten dat het ongezond is voor de beesten den mest zoo altijd in den stal te bewaren; ze moeten er dag in dag uit op staan, dikwijls in de natte, want de Kempische boer houdt zijn dieren zooveel mogelijk op stal, om maar veel mest te maken.

In vele hoeven wordt daarenboven de stal altijd toegehouden, 's winters tegen de koude en 's zomers tegen de vliegen. In dit opzicht echter hebben de laatste jaren verbe-

---

(1) *Historische Verhandelinge over den staet van het Nederland.* Eersten Tom, blz. 276. Mechelen, P.-J. Hanicq, 1809.

(2) *Id.*, nr 268.

tering gebracht; de boeren beginnen te verstaan dat ook de dieren licht en lucht noodig hebben om te leven.

De stal en de wijze van er mest te houden moet ook ongezond zijn voor de bewoners van de hoeve: de stal komt immers in de keuken met eene deur (1).

Heel de Kempische boerderij draait op den stal: daar wordt de meeste zorg aan besteed; 't is ook uit den stal dat de boer zijn bijzonderste, veelal zijn eenig inkomen geniet.

De Kempen waren er reeds vroeger voor bekend veel vee te hebben, de Laveleye schatte dat de verhouding was van meer dan één hoornbeest voor elke hectare labeurland (2).

Hoeveel dieren. — Sedert is dit getal, maar nog meer de hoedanigheid der dieren, toegenomen, bijzonder in deze laatste tien jaar.

Op eene gemiddelde boerenwinning, met 6 hectaren ploegland, 4 hectaren wei, en eenige hectaren woeste grond of bosch, in de streek waar veel kalveren verkocht worden (het Oosten der provincie Antwerpen) heeft men 10 koeien, 3 tot 4 drinkkalveren die als ze drie maanden oud zijn verkocht worden, één kalf dat men ophouden zal voor den stal, 2-3 varkens om te slachten en 2-3 voor den verkoop.

Kempisch veeras. — Wie den laatsten nationalen prijskamp voor voorttelend vee te Brussel bezocht heeft (23n en 24n April 1904), en daar de 150 meestal zware dieren uit de Kempen herkomstig heeft bewonderd, meene nu echter niet

---

(1) Niets echter, in de Kempische boerderij, werd vroeger meer geloofd dan de inrichting van den stal en het daar bijeenhouden van den mest. Zie o. a. *L'Agriculture dans la Campine,* par MM. P. Joigneaux et L. Delobel, blz. 60. J. Geruzet, 1859; en *Essai sur l'économie rurale de la Belgique,* par Émile de Laveleye, blz. 160 en volgende. Bruxelles, Carlier.

(2) *Id.*, blz. 178.

dat er zulk vee in den stal van alle Kempische boeren te vinden is (1).

Deskundigen zouden hem zelfs hebben doen opmerken dat het eigenlijke Kempische veeras veelal anders is : lichter en knokiger.

« Le bétail de la Campine, staat te lezen in de *Monographie agricole de la région de la Campine*, comprend une race bien caractéristique qui se distingue par sa petite stature et la mauvaise conformation de sa charpente osseuse.

Les animaux de cette race ont la tête légère, les cornes assez fines, le cou long et maigre, les épaules décharnées et mal attachées, la poitrine peu développée, la côte plate, le garrot mince, le dos et la croupe irréguliers, le ventre assez volumineux, le train postérieur étriqué, pointu, les cuisses émaciées, les membres grêles et déviés. Le manque d'harmonie dans les formes, la faiblesse de l'ossature ne sont que la conséquence de la stérilité du sol, des mauvaises conditions d'hygiène, ainsi que des méthodes d'élevage défectueuses. »

Maar seffens daarop wordt er bijgevoegd : « La race indigène, à côté de ces défauts, présente cependant quelques qualités. Signalons notamment sa sobriété, son endurance aux privations et ses aptitudes laitières (2). »

Voor de verbetering van 't veeras is in de Kempen nog zeer veel te doen. Maar er moet op zulke wijze gewerkt worden dat ook de geringe man beter vee krijge en dat de stallen beter ingericht worden.

In dit opzicht is op te merken dat er in veel streken van de Kempen veel te weinig stieren worden gehouden. Hierin verandering brengen ware een goede stap vooruit. De stieren worden gemakkelijk te zwaar voor de lichte Kempische

(1) Zie schoone typen van zulke zware dieren weergegeven in het vlugschrift *De Kempische Koe*. Verhandeling uitgegeven door de « Limbourgeoise », verbond der Veekweeksyndicaten van Limburg. Hasselt, Ceysens, 1904.

(2) Blz. 100.

koeien, daarom juist laat men ze dienen wanneer ze nog te jong zijn. Den overdreven dienst dien men die jonge stieren oplegt - ingezien het gering getal stieren — heeft voor gevolg dat de boer soms verscheidene keeren met zijne koeien moet weerkeeren, iets wat hem natuurlijk in den stal achteruit zet.

De dieren blijven op stal. — De dieren blijven meest altijd op stal.

Vroeger werden ze op de hei 'gedreven, of ook in de weide gedaan; nu hooien de boeren meer op hunne weiden.

De Kempische weide biedt dit eigenaardige dat, in sommige streken der Kempen althans, de koeien er geen vrijen loop hebben : men staakt ze in de weide.

Dieren die wat vurig, wat zenuwachtig zijn, worden zoo licht vermoeid, door het gedurig snokken aan hun zeel.

Warm drinken. — De Kempische boer maakt veel werk van 't eten van zijn beesten; ook vroeger, wanneer zij minder goed gevoed werden dan nu, hing de koeketel altijd in den haard : de Kempische koe krijgt drie maal daags warm drinken : water met roggemeel, lijnmeel, of ander krachtvoeder in, vlasballen, rapen, enz. (1).

Opbrengst uit den stal. — Geen wonder dat er voor den stal gezorgd wordt : met den stal moet de Kempische boer leven; zeer vele boeren maken geld alleen van hunne boter en van hun kalveren.

Boter. — De Kempische boter heeft naam. Nergens in ons land bestaan er meer samenwerkende melkerijen dan in de Kempen Een blik op de kaart, elk jaar uitgegeven door

---

(1) De wijze waarop het warm drinken bereid wordt staat breedvoerig beschreven in b^on^ VAN W. 's reeds vermelde *Description de la Campine* (JOURNAL D'AGRICULTURE, D'ÉCONOMIE RURALE ET DES MANUFACTURES. Série II, t. II, blz. 201-202).

't Ministerie van landbouw als aanhangsel van het *Exposé statistique de la situation des associations d'intérêt agricole* (1) is leerrijk in dit opzicht

En daar waar geen melkerijen bestaan en bij die boeren die van de melkerij geen deel uitmaken vindt men, althans in de Antwerpsche Kempen, naar verhouding veel meer dan in andere landbouwstreken van 't land, centrifugale melkafroomers. Te Gheel, bij voorbeeld, bestonden er in 1902 drie samenwerkende melkerijen en men schatte daarenboven het getal centrifugale melkafroomers dit zelfde jaar op 360 (2).

De centrifugale melkafroomers kwamen in gebruik in de Kempen op 't einde der jaren '80 en 't begin der jaren '90; zij hebben aan den boer meer en betere boter verschaft; maar 't groot voordeel is toch van de melkerijen gekomen, niet alleen omdat de room beter kon verwerkt worden, maar bijzonder omdat de melkerijen den boer hebben vrij gemaakt van de winkeliers bij wie hij vroeger zijn boter leverde en waar hij veelal met dure winkelwaar werd betaald.

Kalveren. — In sommige Kempische streken, bijzonder in het Oosten der provincie Antwerpen en het Noorden der provincie Brabant, leggen de boeren zich veel toe op het vetten van kalveren, die, op den ouderdom van ongeveer drie maanden, verkocht worden.

In 't kanton Hoogstraeten wordt er zelfs om zoo te zeggen geen boter gemaakt, al de melk wordt aan de kalveren gegeven.

Elders mest men de kalveren met afgeroomde melk waar krachtvoeder wordt bijgedaan: zoete melk, kalfsmikkel, brood,

---

(1) Annexe 2. Kaart: *Laiteries coopératives.*

(2) Zie de nota op bladzijde 18 van het Verslag *Over Gezinsverpleging van hulpbehoevenden,* door Dr Fr. Meeus en Dr F. Ghijs, overgedrukt uit de Handelingen van het *Zevende Vlaamsch Natuur- en Geneeskundig Congres,* gehouden te Gent op 27n September 1903.

eieren, of ook, wat men ons althans in verscheidene Kempische dorpen heeft doen opmerken, geitenmelk.

Er zijn merkelijk minder geiten in de Kempen dan in de beide Vlaanderen : de kleine man zal in Vlaanderen eene geit houden, in de Kempen eene koe. In de Kempen is er ook zooveel werk niet gemaakt van de verbetering van 't geitenras dan in Vlaanderen.

In sommige melkerijen werd zelfs aan de leden verboden geiten te houden omdat men ondervond dat er onkiesche leden waren die geitenmelk voegden bij de melk hunner koeien : geitenmelk is immers rijker en zoo bekwamen ze, bij het melkonderzoek, een grooter vetgehalte. Maar de smaak der boter leed er onder.

De kalveren worden door kooplieden van de streek opgekocht en naar de slachthuizen te Brussel en te Antwerpen verzonden.

Men klaagt er wel eens over dat de kalverkooplieden ook handel drijven in veevoeder en onrechtstreeks den boer verplichten bij hen zijn krachtvoeder aan te koopen, duurder dan hij het elders krijgen kan en zonder dezelfde waarborg van gehalte aan voedende stoffen. De boer is er fier op wanneer hij zijne kalveren duur verkoopen kan, en daarvan nu juist maakt de koopman gebruik.

Te Gheel worden er jaarlijks ongeveer 4,500 kalveren aangemest en verkocht voor ongeveer een half millioen frank (1). Dit voorbeeld volstaat om het belang van den vette-kalverkweek te doen inzien.

Elders in de Kempen worden vaarzen gefokt.

Naar de markt te Genck, bij voorbeeld, komen regelmatig kooplieden uit Vlaanderen om vaarzen en jonge koeien.

Iets is er spijtig in dit opzicht : liever dan hunne beste kalveren of vaarzen te houden om den stal te vernieuwen, houden

---

(1) Dr Fr. Meeus en Dr Fr. Ghijs. Zie de nota op bladzijde 18 van het vermeld verslag : *Over Gezinsverpleging.*

de boeren nu juist veelal de minder goede en verkoopen de beste.

In eenige streken der Kempen, bijzonder in 't Kempische gedeelte der provincie Brabant en in 't Zuiden der provincie Antwerpen, worden er veel varkens gekweekt voor den verkoop; het houden van kiekens heeft ook in de laatste 10 jaar fel toegenomen in deze zelfde streek. Voorts vindt men nog in sommige hoeven eene kudde schapen, en de werkos of het paard.

De werkossen door paarden vervangen. — Vroeger tijde waren de werkossen veel algemeener, nu houdt men een poney op elke hoeve van eenig belang : er wordt geen handel meer gedreven als vroeger in de ossen; toen de stokerijen te Hasselt in vollen bloei waren, kochten die gansch de Limburgsche Kempen door de ossen op; de stallen der Hasseltsche stokers waren altijd rijk voorzien; de steen- en kiezelwegen, in de tweede helft der 19e eeuw meer algemeen geworden, hebben ook tot het verdwijnen der werkossen bijgedragen : de os gaat gemakkelijker op een zandweg; voorts is het echt dat men den os in de groote hitte van den dag op stal moet laten, en dat er met een paard alleszins rapper kan doorgewerkt worden.

En toch valt het sterk te betwijfelen of de landbouw iets bij die vervanging gewonnen heeft. Nu ziet men bijna overal in de Kempen kleine poney's; die hebben de kracht niet van den os en zoo wordt het land merkelijk minder diep omgeploegd. En nu nog altijd is waar wat J. Thys over de Kempen schreef in 1809 : « Ondertusschen alle die, welke hunne gronden het diepste by aenhoudendheyd omploegen, en verder de zelve naer behooren mesten, hebben altyd de beste vrugten gewonnen (1). »

---

(1) *Historische Verhandelinge over den staet van het Nederland,* reeds vermeld. Ie deel, nr 274.

ook zeer gegrond in eenige gemeenten, over de konijnen. Sommige groote eigenaars laten de konijnen vrij en vrank vermenigvuldigen en, als gevolg daarvan, worden de vruchten sterk beschadigd.

De boer kan, het is waar, den eigenaar aansprakelijk maken en dubbele schade eischen, maar dat durft hij niet doen, meestal moet hij juist van dien eigenaar huren.

Bedrijfskapitaal. — Rolin Jacquemyns schatte in 1878 het bedrijfskapitaal eener Kempische hoeve op gemiddeld 600 frank de hectare (1).

Dit verchilt nog eens van de eene Kempische streek tot de andere, maar het middencijfer is nu merkelijk hooger : wel rond de 1,000 frank, en dikwijls, ook voor kleine hoeven van 4, 5 of 6 hectaren, is het 1,200 tot 1,400 frank.

*
* *

Hoe leefde en boerde de Kempische landbouwer vroeger? Wat was er op een Kempisch hof? — Wat er in 't eerste kwart der 19e eeuw op een Kempisch hof aanwezig was, blijkt uit twee schattingen die we vonden in 't gemeente-archief te Bocholt.

Den 4n September 1823 brandde te Bocholt het Aardenhof, toebehoorende aan M. Furstenburg. De schout zond aan den arrondissement-commissaris en aan den procureur des Konings den volgenden staat van verbrande voorwerpen, door hem zelf geschat.

Deze staat is vooral belangrijk omdat men er uit leert dat de

---

(1) Annexe 8, blz. 167 van het *Rapport présenté au nom des Sociétés agricoles de Belgique et sous les auspices du Gouvernement,* door Emile de Laveleye over den Belgischen landbouw, aan 't internationaal Landbouwcongres te Parijs in 1878. Bruxelles, C. Muquardt, 1878.

Het is hier de plaats niet om uit een te zetten hoe de Kempische boer zijn land bewerkt en welke vruchten hij er wint (1).

Eenige korte bemerkingen nochtans : Vele stukken grond hebben geen voldoenden uitweg : de erfdienstbaarheden of « lasten van wegenis » brengen elk jaar veel geschillen mee.

In de laatste 10-15 jaren is de boer veel meer beginnen mesten, bijzonder sedert het gebruik der scheikundige meststoffen.

De boeren die niet te ver van een waterloop af liggen, koopen, meest 's zomers (2), nog al stadmest dat hun, per schip, goedkoop toekomt; ook weten zij te zeggen « dat de oogst nu eens zoo zwaar valt als vroeger ».

Er worden in de Kempen niet te veel veldvruchten verkocht : wat stroo, haver, soms hooi. Al het overige wordt verbruikt in huis en bijzonder in den stal.

In deze laatste jaren is men zich, in sommige streken — in 't Noorden der provincie Brabant en 't Zuiden der provincie Antwerpen bijzonder — op den vroege-groentenkweek gaan toeleggen : meest van erwtjes en aspergen, en dat met den besten uitslag.

Die worden verkocht 't zij op de markt, 't zij in de fabrieken van verduurzaamde groenten te Leuven, Wespelaar, Iteghem of Mechelen.

In de omstreken van Mechelen worden ook zeer veel vroege aardappelen gewonnen.

Klachten over de schade door konijnen aangericht. — We moeten hier nog de klachten vermelden, zeer hevig en

---

(1) Zie *Monographie agricole de la Campine*, uitgegeven door 't Ministerie van Landbouw, 1899; de uitslagen der landbouwoptelling van 1895, *Recensement général de 1895*, t. I, en het *Recensement agricole* elk jaar door 't Ministerie van Landbouw uitgegeven. Het laatste tot hiertoe verschenen is voor 1902.

(2) Dan is er minst koolasch in; 's zomers kookt men in stad veel op gaz- of petroolvuur.

ook zeer gegrond in eenige gemeenten, over de konijnen. Sommige groote eigenaars laten de konijnen vrij en vrank vermenigvuldigen en, als gevolg daarvan, worden de vruchten sterk beschadigd.

De boer kan, het is waar, den eigenaar aansprakelijk maken en dubbele schade eischen, maar dat durft hij niet doen, meestal moet hij juist van dien eigenaar huren.

Bedrijfskapitaal. — Rolin Jacquemyns schatte in 1878 het bedrijfskapitaal eener Kempische hoeve op gemiddeld 600 frank de hectare (1).

Dit verchilt nog eens van de eene Kempische streek tot de andere, maar het middencijfer is nu merkelijk hooger : wel rond de 1,000 frank, en dikwijls, ook voor kleine hoeven van 4, 5 of 6 hectaren, is het 1,200 tot 1,400 frank.

*
* *

Hoe leefde en boerde de Kempische landbouwer vroeger? Wat was er op een Kempisch hof? — Wat er in 't eerste kwart der 19e eeuw op een Kempisch hof aanwezig was, blijkt uit twee schattingen die we vonden in 't gemeentearchief te Bocholt.

Den 4n September 1823 brandde te Bocholt het Aardenhof, toebehoorende aan M. Furstenburg. De schout zond aan den arrondissement-commissaris en aan den procureur des Konings den volgenden staat van verbrande voorwerpen, door hem zelf geschat.

Deze staat is vooral belangrijk omdat men er uit leert dat de

---

(1) Annexe 8, blz. 167 van het *Rapport présenté au nom des Sociétés agricoles de Belgique et sous les auspices du Gouvernement,* door Emile de Laveleye over den Belgischen landbouw, aan 't internationaal Landbouwcongres te Parijs in 1878. Bruxelles, C. Muquardt, 1878.

pachter en zijne zuster wel voorzien waren van kleederen en slaapgerief :

« Het huis, schuur, stalling, enz., waard . 2,000 gulden.

Verbrande effecten van den pachter :

300 hoopen rogge ad 1 guld.	300	—
80 — haver	56	—
21 mud (1) boekweit	63	—
7 mud lijnzaad	46	—
2 mud sperriezaad.	6	—
70 ll. vlas	31	—
9,300 ll. hooi	130	—
2 varkens, 1 à 75 ll. en 1 à 65 ll. . . .	42	—
De schuur- en stalmeubelen	40	—
Twee veeren bedden met hun toebehoren .	160	—
1 dito linnen met toebehoren (2). . . .	15	—
23 paar slaaplakens	105	—
Eene bedsprei	5	—
70 hemden, 60 groote en 10 kleine . . .	120	—
12 tafellakens en 24 servetten	45	—
De kleederen van den man, de vrouw en het kind, oud 12 jaren	400	—
Spek 30 ll.	13	—
Huismeubelen, koper, tin, porcelein, ijzer, kisten en kasten, enz.	420	—
Geld	75	—

De totale estimatie der verbrande effecten van den pachter bedraagt . . . . . . 2,272 gulden.

(1) Mud = hectoliter.

(2) Een linnen bed, beteekent dat misschien opgevuld met werk van vlas of stroo?

Verbrande effecten van Catharina Elisabeth Verheyen, zuster van den pachter :

Eene kist	10	gulden.
12 groote hemden	21	—
10 vrouwerokken	45	—
6 voorschooten waar onder een zijden . .	17	—
5 jakken.	9	—
12 neusdoeken	25	—
4 mutsen en 4 ondermutsen	17	—
6 servetten	7	—
Een stuk lijnwaad	10	—
2 gouden ringen	16	—
10 ll. garen	6	—
1 1/2 el nieuw laken	6	—
De totale estimatie der verbrande effecten van Catharina Elis. Verheyen bedraagt .	189	gulden (1).

Verbrande effecten van Anna Maria Van Herk, werkmeid op voormeld hof :

Eene kist	10	gulden.
Drie jakken	9	—
Drie rokken.	13	—
4 voorschooten.	9	—
1 paar schoen	1.50	—
6 hemden	9	—
3 neusdoeken	5.50	—
8 mutsen en 5 ondermutsen	17.00	—
3 paar koussen	1.50	—

De hier door geruineerde pachter heeft niets behouden dan de slegte kleederen welke hij aan had, 13 beesten en een paard, dewelke volgens gewoonte in de weide waren (2). »

(1) Wij verbeteren het getal; er staat in de oorkonde 213 gulden als slotsom.

(2) « Correspondentie-Register incipiens 27 Mei 1823 tot 31 December 1826. »

Over een brand, den 18n Januari 1829, hebben we hier nog eens een uitvoerigen staat met schatting door den burgemeester opgemaakt :

	Guldens. Cents.
« Huizing, de muren zijn blijven staan . . .	800. »
Stallen, schuren en aangelegen, geheel verbrand.	850. »
150 hopen rogge, nog enkel strooi	225. »
7,000 ponden hooi	119. »
4,000 ponden toemaat	18. »
5,000 ponden zoo haver- als roggestroo . . .	57. »
20 mudden rogge	120. »
18 — boekweit	61.20
22 — haver	57.20
3 1/2 — lijnzaad	35. »
2 1/2 — boonen	18. »
2 1/2 — erwten	18. »
3 — sperriezaad	12. »
2 — koolzaad	24. »
4 hoornbeesten, zijnde er negen en het paard behouden	160. »
100 pond vlas en garen	56. »
15 mud aardappelen	15. »
75 ll. spek hangende in den schoorsteen, 50 ll. behouden	30.20 »

Voorts nog eenige verbrande voorwerpen van minder belang. De meubelen hier waren gered (1).

Voeding. — De Kempische landman is nu nog te weinig gevoed naar verhouding van 't werk dat hij levert, en veelal ook niet goed gehuisvest.

---

(1) Gemeentearchief te Bocholt. « Register van Correspondentie beginnende Januari 1827, eindigende den 12n November 1833 inclus, op datum 18 Januari 1829. »

Maar in de eerste helft der 19e ceuw was zijn toestand in dit opzicht toch veel slechter.

Toen even als nu stond hij als een harde werker bekend : « Si quelque chose peut frapper un agronome, schreef d'Herbouville, c'est le spectacle d'un territoire totalement infertile, qu'une patience invincible et des soins assidus mettent au point de produire plus que ne le font les meilleures terres dans des pays moins bien cultivés (1). »

Tot in de jaren '50 en '60 was de voeding merkelijk minder goed dan nu :

's Zomers stond men op om 4-5 uur en op de nuchtere maag ging men een schoftijd werken.

Rond 6-7 uur kwam 't ontbijt : dikke boekweipap met botermelk bereid en waarop roggenbrood gebrokkeld werd (2).

De papketel werd dikwijls op een omgekeerden emmer geplaatst en al de eters zaten daar rond met elk een houten of tinnen ronden lepel.

Elkeen schepte uit den ketel; nevens den ketel stond een kleine kom zoete melk; de lepels, met dikke boekweipap gevuld, werden eventjes in de zoete melk gedopt omdat er een velletje zoete melk zou over zijn; zoo werd de dikke pap geëten. Soms ook werd de lepel vooraf in de zoete melk gedopt om het aankleven van de pap aan den lepel te beletten.

In sommige plaatsen van Noordelijk Limburg werd de pap opgediend in den « papblok ». Die papblok had juist den vorm van den vleeschblok dien men nu nog bij alle beenhouwers vindt en waarop het vleesch gekapt wordt : het onderend van een gevelden boom, op drie pikkels. Midden in was de blok redelijk diep uitgehaald, daarin deed men de pap

---

(1) *Statistique du département des deux Nèthes,* reeds vermeld, blz. 39.

(2) Zulke pap werd ook buiten de Kempen 's morgens opgediend. Zie *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique,* par Ed. Ducpetiaux; blz. 52. Bruxelles, Hayez, 1855.

en rondom waren kleine kuiltjes om de zoete melk te ontvangen waarin elkeen zijn lepel met pap dopte. Na het eetmaal, zoo weten oude menschen hierbij te voegen, sprongen hond en kat en kippen op den papblok om uit te pikken of af te lekken wat er mocht ingebleven zijn.

Met den boekweipap gevoed, moest men werken tot 's middags : dan kwamen soep, en aardappelen met een stuk brood, en soms een stukje spek.

Tusschen 3 en 4 uur namiddag at men een snee roggebrood met vet of botermelksche kaas, daarbij koffie, of botermelk of een soort van thee getrokken uit saviebladeren.

's Avonds : aardappelen en daarna warme botermelk.

's Zondags morgens werd de pap soms vervangen door koffie met brood waarop een weinig vet was gespreid, « en dan meenden we dat 't kermis was », zei ons een landbouwwerkman te Rethy geboren in 't jaar 1837.

's Winters werd maar drie keeren daags geëten : 's morgens, 's noens en 's avonds.

Dat de menschen werkelijk eten te kort hadden, blijkt uit deze twee kleine feiten die we hoorden uit den mond van een ouderling (tusschen de 70 en 80 jaar) te Sint-Huibrechts-Lille.

De schapers die met hunne kudde de hei introkken kregen brood mee voor de honden, maar veelal aten zij het zelf op.

Bij mijn zegsman was 't winkel. Eens, toen hij nog schooljongen was, sloeg de boter wat op; hij werd rond gezonden om 't blijde nieuws aan de boeren te melden. Deze waren zoo verheugd dat ze onzen jongen winkelierszoon... een boterham gaven.

Huizing. — Ook met de huizing was 't veel slechter gesteld dan nu. Kleine vernepen huizen met aarden vloer, zonder lucht of licht, in leem en met stroo gedekt.

Van leemen huizen met stroo bedekt mag men echter niet te veel kwaad zeggen. De leem is droog en warm. Nu heeft men veel steenen huizen gebouwd, maar na korten tijd zijn ze dikwijls zeer vochtig.

't Strooien dak behield de warmte 's winters en de koelte 's zomers. Moest het onvoorziens vermaakt worden, men stak er een bundel stroo in, dat kon de boer of zijn werkman zelf.

Een pannendak kan hij zelf niet vermaken, zijn er pannen geborsten of afgevlogen, dat blijft dikwijls zoo, en de natte komt op zolder en in de muren.

Slaping. — Welstellende boeren hadden pluimen bedden. Wonder genoeg, in eene streek met veel schapen, waren wollen matrassen weinig in gebruik.

De kinderen, ook de knechten en de meiden sliepen op bedden met kaf gevuld en hadden katoenen sargiën. De geringere man gebruikte dikwijls sargiën geweven met werk van kemp.

Boerderij. — De boerderij werd begaan in de eerste helft der 19e eeuw ongeveer gelijk nu.

Men won meer vlas, meer hennep, meer raapzaad (1), meer boekweit, in sommige dorpen won men ook meekrap, uit wier gedroogde en fijngemalen wortels het kraprood (alizarine) getrokken werd.

Men mestte veel minder dan nu, de Kempische boer pleegde werkelijk roofbouw. Hij liet zijn grond nooit braak liggen zooals de boeren uit streken waar de grond veel beter is regelmatig deden (2).

De Kempische boer won koorn drie keeren op één mest, en 't vierde jaar boekweit. En daar tusschen is nog soms eene tweede vrucht op 't jaar : spurrie of rapen.

Er werd niet meer koorn gezaaid dan heden ; men won ook minder koorn op 't zelfde veld en een deel daarvan moest nog aan den eigenaar als pachtprijs geleverd worden. Toch werd

---

(1) Uit het raapzaad werd olie geslagen voor de lamp en ook voor de keuken, om saus te maken.

(2) J. Thijs, *Historische Verhandelinge over den staet van het Nederland,* reeds vermeld. Ie deel, nr 226.

Over een brand, den 18n Januari 1829, hebben we hier nog eens een uitvoerigen staat met schatting door den burgemeester opgemaakt :

	Guldens.	Cents.
« Huizing, de muren zijn blijven staan . . .	800.	»
Stallen, schuren en aangelegen, geheel verbrand.	850.	»
150 hopen rogge, nog enkel strooi	225.	»
7,000 ponden hooi	119.	»
4,000 ponden toemaat	18.	»
5,000 ponden zoo haver- als roggestroo . . .	57.	»
20 mudden rogge	120.	»
18 — boekweit	61.	20
22 — haver	57.	20
3 1/2 — lijnzaad	35.	»
2 1/2 — boonen	18.	»
2 1/2 — erwten	18.	»
3 — sperriezaad	12.	»
2 — koolzaad	24.	»
4 hoornbeesten, zijnde er negen en het paard behouden	160.	»
100 pond vlas en garen	56.	»
15 mud aardappelen	15.	»
75 ll. spek hangende in den schoorsteen, 50 ll. behouden	30.	20 »

Voorts nog eenige verbrande voorwerpen van minder belang. De meubelen hier waren gered (1).

Voeding. — De Kempische landman is nu nog te weinig gevoed naar verhouding van 't werk dat hij levert, en veelal ook niet goed gehuisvest.

---

(1) Gemeentearchief te Bocholt. « Register van Correspondentie beginnende Januari 1827, eindigende den 12n November 1833 inclus, op datum 18 Januari 1829. »

Maar in de eerste helft der 19e ceuw was zijn toestand in dit opzicht toch veel slechter.

Toen even als nu stond hij als een harde werker bekend : « Si quelque chose peut frapper un agronome, schreef d'Herbouville, c'est le spectacle d'un territoire totalement infertile, qu'une patience invincible et des soins assidus mettent au point de produire plus que ne le font les meilleures terres dans des pays moins bien cultivés (1). »

Tot in de jaren '50 en '60 was de voeding merkelijk minder goed dan nu :

's Zomers stond men op om 4-5 uur en op de nuchtere maag ging men een schoftijd werken.

Rond 6-7 uur kwam 't ontbijt : dikke boekweipap met botermelk bereid en waarop roggenbrood gebrokkeld werd (2).

De papketel werd dikwijls op een omgekeerden emmer geplaatst en al de eters zaten daar rond met elk een houten of tinnen ronden lepel.

Elkeen schepte uit den ketel; nevens den ketel stond een kleine kom zoete melk; de lepels, met dikke boekweipap gevuld, werden eventjes in de zoete melk gedopt omdat er een velletje zoete melk zou over zijn; zoo werd de dikke pap geëten. Soms ook werd de lepel vooraf in de zoete melk gedopt om het aankleven van de pap aan den lepel te beletten.

In sommige plaatsen van Noordelijk Limburg werd de pap opgediend in den « papblok ». Die papblok had juist den vorm van den vleeschblok dien men nu nog bij alle beenhouwers vindt en waarop het vleesch gekapt wordt : het onderend van een gevelden boom, op drie pikkels. Midden in was de blok redelijk diep uitgehaald, daarin deed men de pap

(1) *Statistique du département des deux Nèthes,* reeds vermeld, blz. 39.

(2) Zulke pap werd ook buiten de Kempen 's morgens opgediend. Zie *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique,* par Ed. Ducpetiaux; blz. 52. Bruxelles, Hayez, 1855.

pachter en zijne zuster wel voorzien waren van kleederen en slaapgerief :

« Het huis, schuur, stalling, enz., waard . 2,000 gulden.

Verbrande effecten van den pachter :

500 hoopen rogge ad 1 guld.	500	—
80 — haver	56	—
21 mud (1) boekweit	63	—
7 mud lijnzaad	46	—
2 mud sperriezaad.	6	—
70 ll. vlas	31	—
9,500 ll. hooi	130	—
2 varkens, 1 à 75 ll. en 1 à 65 ll. . . .	42	—
De schuur- en stalmeubelen	40	—
Twee veeren bedden met hun toebehoren .	160	—
1 dito linnen met toebehoren (2). . . .	15	—
23 paar slaaplakens	105	—
Eene bedsprei	5	—
70 hemden, 60 groote en 10 kleine . . .	120	—
12 tafellakens en 24 servetten	45	—
De kleederen van den man, de vrouw en het kind, oud 12 jaren	400	—
Spek 50 ll.	13	—
Huismeubelen, koper, tin, porcelein, ijzer, kisten en kasten, enz.	420	—
Geld	75	—

De totale estimatie der verbrande effecten van den pachter bedraagt . . . . . 2,272 gulden.

(1) Mud = hectoliter.

(2) Een linnen bed, beteekent dat misschien opgevuld met werk van vlas of stoppe?

Verbrande effecten van Catharina Elisabeth Verheyen, zuster van den pachter :

Eene kist	10 gulden.
12 groote hemden	21 —
10 vrouwerokken	45 —
6 voorschooten waar onder een zijden . .	17 —
5 jakken.	9 —
12 neusdoeken	25 —
4 mutsen en 4 ondermutsen	17 —
6 servetten	7 —
Een stuk lijnwaad	10 —
2 gouden ringen	16 —
10 ll. garen	6 —
1 1/2 el nieuw laken	6 —
De totale estimatie der verbrande effecten van Catharina Elis. Verheyen bedraagt .	189 gulden (1).

Verbrande effecten van Anna Maria Van Herk, werkmeid op voormeld hof :

Eene kist	10 gulden.
Drie jakken	9 —
Drie rokken.	13 —
4 voorschooten.	9 —
1 paar schoen	1.50 —
6 hemden	9 —
8 neusdoeken	5.50 —
8 mutsen en 5 ondermutsen	17.00 —
3 paar koussen	1.50 —

De hier door geruineerde pachter heeft niets behouden dan de slegte kleederen welke hij aan had, 13 beesten en een paard, dewelke volgens gewoonte in de weide waren (2). »

(1) Wij verbeteren het getal; er staat in de oorkonde 213 gulden als slotsom.

(2) « Correspondentie-Register incipiens 27 Mei 1823 tot 31 December 1826. »

Over een brand, den 18n Januari 1829, hebben we hier nog eens een uitvoerigen staat met schatting door den burgemeester opgemaakt :

	Guldens.	Cents.
« Huizing, de muren zijn blijven staan . . .	800.	»
Stallen, schuren en aangelegen, geheel verbrand.	850.	»
150 hopen rogge, nog enkel strooi	225.	»
7,000 ponden hooi	119.	»
4,000 ponden toemaat	18.	»
5,000 ponden zoo haver- als roggestroo . . .	57.	»
20 mudden rogge	120.	»
18 — boekweit	61.	20
22 — haver	57.	20
3 1/2 — lijnzaad	35.	»
2 1/2 — boonen	18.	»
2 1/2 — erwten	18.	»
3 — sperriezaad	12.	»
2 — koolzaad	24.	»
4 hoornbeesten, zijnde er negen en het paard behouden	160.	»
100 pond vlas en garen	56.	»
15 mud aardappelen	15.	»
75 ll. spek hangende in den schoorsteen, 50 ll. behouden	30.	20 »

Voorts nog eenige verbrande voorwerpen van minder belang. De meubelen hier waren gered (1).

Voeding. — De Kempische landman is nu nog te weinig gevoed naar verhouding van 't werk dat hij levert, en veelal ook niet goed gehuisvest.

---

(1) Gemeentearchief te Bocholt. « Register van Correspondentie beginnende Januari 1827, eindigende den 12n November 1833 inclus, op datum 18 Januari 1829. »

Maar in de eerste helft der 19e ceuw was zijn toestand in dit opzicht toch veel slechter.

Toen even als nu stond hij als een harde werker bekend : « Si quelque chose peut frapper un agronome, schreef d'Herbouville, c'est le spectacle d'un territoire totalement infertile, qu'une patience invincible et des soins assidus mettent au point de produire plus que ne le font les meilleures terres dans des pays moins bien cultivés (1). »

Tot in de jaren '50 en '60 was de voeding merkelijk minder goed dan nu :

's Zomers stond men op om 4-5 uur en op de nuchtere maag ging men een schoftijd werken.

Rond 6-7 uur kwam 't ontbijt : dikke boekweipap met botermelk bereid en waarop roggenbrood gebrokkeld werd (2).

De papketel werd dikwijls op een omgekeerden emmer geplaatst en al de eters zaten daar rond met elk een houten of tinnen ronden lepel.

Elkeen schepte uit den ketel; nevens den ketel stond een kleine kom zoete melk; de lepels, met dikke boekweipap gevuld, werden eventjes in de zoete melk gedopt omdat er een velletje zoete melk zou over zijn; zoo werd de dikke pap geëten. Soms ook werd de lepel vooraf in de zoete melk gedopt om het aankleven van de pap aan den lepel te beletten.

In sommige plaatsen van Noordelijk Limburg werd de pap opgediend in den « papblok ». Die papblok had juist den vorm van den vleeschblok dien men nu nog bij alle beenhouwers vindt en waarop het vleesch gekapt wordt : het onderend van een gevelden boom, op drie pikkels. Midden in was de blok redelijk diep uitgehaald, daarin deed men de pap

(1) *Statistique du département des deux Nèthes*, reeds vermeld, blz. 39.

(2) Zulke pap werd ook buiten de Kempen 's morgens opgediend. Zie *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique*, par Ed. Ducpetiaux; blz. 52. Bruxelles, Hayez, 1855.

en rondom waren kleine kuiltjes om de zoete melk te ontvangen waarin elkeen zijn lepel met pap dopte. Na het eetmaal, zoo weten oude menschen hierbij te voegen, sprongen hond en kat en kippen op den papblok om uit te pikken of af te lekken wat er mocht ingebleven zijn.

Met den boekweipap gevoed, moest men werken tot 's middags : dan kwamen soep, en aardappelen met een stuk brood, en soms een stukje spek.

Tusschen 3 en 4 uur namiddag at men een snee roggebrood met vet of botermelksche kaas, daarbij koffie, of botermelk of een soort van thee getrokken uit saviebladeren.

's Avonds : aardappelen en daarna warme botermelk.

's Zondags morgens werd de pap soms vervangen door koffie met brood waarop een weinig vet was gespreid, « en dan meenden we dat 't kermis was », zei ons een landbouwwerkman te Rethy geboren in 't jaar 1837.

's Winters werd maar drie keeren daags geëten : 's morgens, 's noens en 's avonds.

Dat de menschen werkelijk eten te kort hadden, blijkt uit deze twee kleine feiten die we hoorden uit den mond van een ouderling (tusschen de 70 en 80 jaar) te Sint-Huibrechts-Lille.

De schapers die met hunne kudde de hei introkken kregen brood mee voor de honden, maar veelal aten zij het zelf op.

Bij mijn zegsman was 't winkel. Eens, toen hij nog schooljongen was, sloeg de boter wat op; hij werd rond gezonden om 't blijde nieuws aan de boeren te melden. Deze waren zoo verheugd dat ze onzen jongen winkelierszoon... een boterham gaven.

Huizing. — Ook met de huizing was 't veel slechter gesteld dan nu. Kleine vernepen huizen met aarden vloer, zonder lucht of licht, in leem en met stroo gedekt.

Van leemen huizen met stroo bedekt mag men echter niet te veel kwaad zeggen. De leem is droog en warm. Nu heeft men veel steenen huizen gebouwd, maar na korten tijd zijn ze dikwijls zeer vochtig.

't Strooien dak behield de warmte 's winters en de koelte 's zomers. Moest het onvoorziens vermaakt worden, men stak er een bundel stroo in, dat kon de boer of zijn werkman zelf.

Een pannendak kan hij zelf niet vermaken, zijn er pannen geborsten of afgevlogen, dat blijft dikwijls zoo, en de natte komt op zolder en in de muren.

Slaping. — Welstellende boeren hadden pluimen bedden. Wonder genoeg, in eene streek met veel schapen, waren wollen matrassen weinig in gebruik.

De kinderen, ook de knechten en de meiden sliepen op bedden met kaf gevuld en hadden katoenen sargiën. De geringere man gebruikte dikwijls sargiën geweven met werk van kemp.

Boerderij. — De boerderij werd begaan in de eerste helft der 19e eeuw ongeveer gelijk nu.

Men won meer vlas, meer hennep, meer raapzaad (1), meer boekweit, in sommige dorpen won men ook meekrap, uit wier gedroogde en fijngemalen wortels het kraprood (alizarine) getrokken werd.

Men mestte veel minder dan nu, de Kempische boer pleegde werkelijk roofbouw. Hij liet zijn grond nooit braak liggen zooals de boeren uit streken waar de grond veel beter is regelmatig deden (2).

De Kempische boer won koorn drie keeren op één mest, en 't vierde jaar boekweit. En daar tusschen is nog soms eene tweede vrucht op 't jaar : spurrie of rapen.

Er werd niet meer koorn gezaaid dan heden ; men won ook minder koorn op 't zelfde veld en een deel daarvan moest nog aan den eigenaar als pachtprijs geleverd worden. Toch werd

---

(1) Uit het raapzaad werd olie geslagen voor de lamp en ook voor de keuken, om saus te maken.

(2) J. Thijs, *Historische Verhandelinge over den staet van het Nederland*, reeds vermeld. Ie deel, nr 226.

er nog koorn naar de markt gedaan, maar de beesten werden minder gevoederd (1).

Vee. — Reeds in 't begin der eeuw was er veel vee in de Kempen.. ... « l'agriculture de la Campine est tout à fait basée sur le bétail, » schreef bon van W... in 1825 (2).

d'Herbouville deed opmerken dat men er niet kweekte en dat de melkkoeien altijd op stal bleven (3).

Het « leeg goed », de niet-melkgevende koeien — vaarzen, afgemolken koeien — werden op de hei gedreven.

Voor elk gehucht was er een gemeene herder of hoeder. Toen hij 's morgens den hoorn blies lieten de boeren hunne beesten los; deze waren dat gewoon en liepen bij den hoop. Des avonds kwamen zij terug; de beesten kenden hunnen stal en bleven staan waar zij te huis hoorden.

Met den herder gingen gewoonlijk twee jongens mee om hem te helpen de beesten, die te diep in 't moeras zonken, daaruit te trekken.

Die herders waren dikwijls gebrekkige menschen, zij hadden een eigen huiske, maar aten op den boer. Elke eigenaar van dieren die mee gingen naar de hei, moest op zijne beurt den herder in den kost nemen, bij voorbeeld één dag voor elke twee beesten.

Zoo deed de herder zijne ronde; wanneer hij al de hoeven af geweest was, kwam hij weer bij den eersten boer. 's Noens

---

(1) Zie over de wijze van boeren in de Kempen in 't begin der 19e eeuw: J. Thijs, *Historische Verhandelinge over den Staet van het Nederland*, reeds vermeld, bijzonder het IIde deel, en de studie van bon van W., *Description de la Campine* in het Journal d'Agriculture, d'Économie rurale et des Manufactures. Série II, t. II.

(2) *Journal d'Agriculture*, enz. Série II, t. II, blz. 199.

(3) *Statistique du département des deux Nèthes*, reeds vermeld, blz. 51. Zie ook J. Thijs, reeds vermeld, Ie deel, nr 232 : « immers het hoornvee blijft daer gestadig in de stallen, alwaer het zelve het geheel jaer door door overvloedige groentens, enz., gevoed wordt ». Zie nog dit feit bevestigd door bon van W. in *Journal d'Agriculture*, enz. Série II, t. II, blz. 201.

bleef hij met de dieren op de hei, hij kreeg als noenmaal een boekweikoek mee.

Nu nog bestaan er overblijfselen van het gemeenzaam hoeden. Te Diepenbeek, bij voorbeeld, zijn er voor de « strijdbeemden », waarop 't recht van vrij-wei bestaat, drie koewachters aangesteld door de gemeente. Voor andere beemden langs den Demer, waar ook het recht van vrij-wei bestaat, stellen de veehouders zelf wachters aan voor het hoeden van het gezamenlijke vee. Deze verdienen fr. 0.50 per koe voor het hoeden van 9n Augustus tot Diepenbeekkermis (den Zondag na den 14den September) en daarenboven nog eene vlaai of taart van elk huisgezin.

Na dien tijd ontvangen ze, zoolang de koeien in de beemden blijven, één cent per dag en per koe.

Dieren van geringe waarde. — Op de hei konnen de dieren zich niet vet eten en op stal kreeg het leeg goed ook niet veel. « Als na den winter de dieren uit den stal kwamen, zei ons een oude boer, konnen ze van flauwte niet meer recht gaan, ze zakten door hun knieën, gelijk dronken menschen doen. »

De beesten waren toen alleszins van minder gehalte dan nu.

In 1839 werd de gemeenteraad te Neerpelt gelast de lijst op te maken van paarden en karren die binnen de gemeente waren en tot den dienst van 't leger geschikt. De staat met de beschrijving en de waarde der dieren is bewaard in 't gemeente-archief. Daar zijn 33 paarden in vermeld. Een vijfjarig ruinpaard staat geschat aan 400 frank, maar dat is de hoogste schatting. Wij vonden hier nog :

Eene merrie, 7 jaar oud	. . . . .	150 frank.		
— 9 —	. . . . .	100 —		
— 15 —	. . . . .	60 —		
Een hengst, 12 —	. . . . .	60 —	(1).	

(1) Register der deliberatiën van den gemeenteraad van Neerpelt. Zitting van 26n Januari 1839.

En dat waren dieren geschikt om des noods opgeroepen te worden voor den dienst van 't leger! De prijs der paarden stond te dien tijde natuurlijk veel lager dan nu, maar wat hier aangegeven is bewijst toch dat er veel paarden waren van minder goede hoedanigheid (1).

Weinig varkens. — Varkens werden er in de eerste helft der XIXe eeuw in de Kempen om zoo te zeggen niet gekweekt. Kooplieden gingen de dorpen af met gansche kudden varkens, groote, magere en kleine. De boeren kochten er uit de kudde, kleine om aan te kweeken, en groote magere om ze te vetten voor het huisgezin.

In verscheidene gemeenten hadden regelmatig openbare verkoopingen van varkens plaats (2).

Wat de Kempische boer verkocht. — De Kempische boer verkocht wat graan, hij kocht en verkocht nog al gemakkelijk trekossen; de schaapboeren verkochten de wol hunner schapen en dreven ook wat handel in die dieren; het neerhof bracht weinig of niets op, het werd min of meer als een

---

(1) Kijkt men de besprekingen in van de provinciale raden van Antwerpen en van Limburg, bijzonder van Limburg, regelmatig, om zoo te zeggen elk jaar, vindt men hernieuwde klachten over het gebrek aan goede voorttelers : hengsten, maar veel meer nog stieren. Het hielp er niets toe de provinciale reglementen keer op keer te wijzigen. In vele gemeenten bestond niet één gekeurde stier (*Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg,* 1863, blz. 339). In 1881 nog kloeg men er over, in den provincieraad van Limburg, dat een burgemeester in 't canton Mechelen-aan-Maes een niet gekeurde stier had dien hij ten dienste stelde mits fr. 0.25 dekgeld.

De boeren verstonden het belang niet dat zij er bij hebben liever goede beesten te houden dan slechte die evenveel eten ; maar hier mag ook gewezen worden op de fout, begaan met te willen Durhamsche stieren invoeren die veel te zwaar waren voor de lichte Kempische koeien.

(2) Zie *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial d'Anvers.* Session ordinaire de 1850 ; blz. 79.

schande aangezien voor een goeden boer eieren te verkoopen; geringere menschen deden dat.

Over de prijzen der landbouwvoortbrengselen in de Kempen in de eerste helft der 19e eeuw ware eene belangrijke studie te maken, om aan te toonen welke de invloed geweest is, op de prijzen, van het gebrek aan wegen. Oude menschen weten te spreken van de prijsverandering, gevolg van steen- en spoorwegen; menschen uit de Kempen die in andere streken van 't land woonden zullen u zeggen dat, toen zij naar hunne geboortestreek op bezoek gingen, zij bemerkten dat de prijzen van sommige waren merkelijk verschilden met hetgeen zij gewoon waren te betalen, maar dergelijke studie zou een nauwkeurig en uitgebreid onderzoek vereischen en is hier niet op zijn plaats.

Het bijzondere inkomen voor den Kempischen boer was, evenals nu nog, 't geld van de boter.

De Kempische botermarkten waren vroeger bekend; zoo bij voorbeeld die te Rethy gehouden op de markt, onder de eeuwenoude linde, waar de boter afgemijnd werd (1).

Maar bijna al die markten zijn te niet gegaan, te grooten deele door de handelwijze der winkeliers.

Misbruiken in 't verkoopen van boter. — De winkeliers waren veelal tegen de markten, zij hadden liever dat de boerin rechtstreeks, in den winkel, kwam verkoopen, waar ze dan ook hare inkoopen deed.

Moesten de winkeliers op de markt koopen, zij boden hoogere prijzen dan de vreemde kooplieden, op voorwaarde dat dat de boter bij hen geleverd werd of dat de boerin bij hen kwam koopen.

Vele winkeliers buitten de eerzucht der boerinnen uit. De boerin was er fier op wanneer ze voor haar boter meer geld had gekregen dan hare geburen. Was dat geen bewijs dat zij

---

(1) Zie hierover *Agriculture dans la Campine,* par P. Joigneaux et L. Delobel, blz. 187 en volg.

goede boter maken kon? En de winkeliers gaven groote prijzen, prijzen boven de markt, maar zij wisten wel waarom. De winkelwaar werd zooveel te duurder betaald en 't gebeurde ook wel eens dat zij haar volle gewicht niet had.

Jaren lang is dit misbruik in de Kempen bijna algemeen geweest. De melkerijen verkoopen hunne boter rechtstreeks, zoo hebben zij dit misbruik, althans voor hunne leden, doen ophouden.

Maar, en hier moeten we op steunen, 't waren de boerinnen zelf die tot dit misbruik aanleiding gaven.

De Kempische boter was verwerkt in één klomp; deze werd afgewogen en zoo verkocht. Men heeft ons verteld van een geval waar de boerin een vijf-frankstuk midden in den klomp gesteken had met de weet van den kooper, en zoo kon deze, in 't bijzijn van andere boerinnen, een hoogeren prijs per pond bieden en de verkoopster fier maken.

Weinig invloed uitgeoefend door de vreemde ontginners. — Rond het midden der 19e eeuw zijn veel vreemdelingen in de Kempen gekomen. Zij begonnen er woesten grond op groote schaal te ontginnen en groote hoeven aan te leggen.

't Was eene gansch nieuwe wijze van boeren, die, zoo meenden er velen, de Kempen op korten tijd zou herscheppen (1).

Maar velen onder hen deden te groot, staken al hun kapitaal in den grond en waren ten slotte gedwongen hunne nieuwe eigendommen te verkoopen. Zij hebben stellig eenigen invloed uitgeoefend; maar die invloed mag niet overschat worden. Radicale verandering hebben zij niet gebracht in de wijze van boeren in de Kempen.

---

(1) Zie *Agriculture dans la Campine,* par P. Joigneaux et L. Delobel, reeds vermeld, en ook *Second voyage agricole en Belgique, en Hollande et dans plusieurs départements de la France,* par M. le comte Conrad de Courcy; blz. 237 en volg. Paris, Librairie agricole de Dusacq, 1850.

De Kempische boer is blijven voortboeren naar voorvaderlijk gebruik tot in de jaren '80.

Landbouwcrisis. — Toen kwam de landbouwcrisis, veroorzaakt door den val der landbouwprijzen.

In de Kempen was die crisis minder belangrijk dan in andere streken van 't land.

Men verkocht veel minder graan in de Kempen, en hier hadden de jaren '60 en '70 niet zooveel weelde gebracht als in de leemstreken.

Voor sommige gedeelten der Kempen mag men zelfs, om zoo te zeggen, van geen crisis in die jaren spreken. Over het algemeen nochtans ging de Kempische landbouw toen ook gedrukt : de « koornhoeven » kon men bijna niet meer verhuren, en niet alleen het graan maar ook de boter en het vee vielen in prijs. Vele boeren verkochten hun vee niet meer, maar slachtten zelf en gingen van deur tot deur het vleesch uitventen.

De boer is gaan zoeken naar middelen om te verbeteren, en hij heeft gemakkelijker den ouden slender laten varen : nu mest hij beter land en weide en de oogsten vallen veel zwaarder; hij heeft meer en beter vee; de melkerij betaalt hem merkelijk meer botergeld dan hij vroeger in den winkel kreeg.

Er blijft echter nog veel in de Kempen te doen, meer dan eens hadden wij reeds gelegenheid daar op te wijzen [1]. Maar de Kempische boer is vooruitstrevend geworden en staat in menig opzicht veel verder dan zijne vakgenooten uit rijkere landbouwstreken van 't land.

---

(1) Er ligt veel waarheid in de nochtans ietwat zwartgetinte artikelen van J. Smets (griffier van 't Vredegerecht te Achel), *De Landbouwtoestand in de Kempen* (De Landbode, 1896, nr 46, blz. 788-790, en nr 47, blz. 854-857).

KNECHTEN, MEIDEN EN DAGLOONERS OP DE KEMPISCHE HOEVEN

De Kempen zijn eene streek van kleine en middelmatige hoeven. Veel landbouwwerklieden kunnen er dus *a priori* niet zijn.

Verscheidene soorten van landbouwwerklieden. — Volgens de landbouwoptelling van 1895 waren er in de provincie Antwerpen bij den boer 16,385 knechten, meiden en vaste werklieden; voor de provincie Limburg was 't getal 12,900.

Onder de landarbeiders in dienst bij de Kempische boeren zijn te onderscheiden :

De *knechten en meiden*, wier loon gewoonlijk bepaald is per maand en die op de hoeve wonen, en de *dagglooners*, 't zij *vaste werklieden* die geheel het jaar op dezelfde hoeve werken, 't zij *losse werklieden* die maar aan een bepaald werk gebezigd worden, bij voorbeeld om te maaien of te pikken, of aardappelen uit te doen. De losse werklieden nemen het werk aan tegen een prijs op voorhand vastgesteld of in daghuren.

De werklieden, 't zij vaste of losse werklieden, zijn bij den boer in den kost of zijn op eigen kost, volgens de voorwaarden der arbeidsovereenkomst.

A. — KNECHTEN EN MEIDEN.

Op elke hoeve van eenig belang vindt men minstens één knecht en ééne meid, ten ware de boer veel eigen volk had.

Op groote hoeven, met twee paarden, zijn er veelal twee of drie knechten en éene of twee meiden.

Voeding, kleedij, slaping. — De boer werkt mee en knechten en meiden zijn van den huize. Zij eten aan de zelfde tafel als de boer, en hebben dus den kost in 't vorig hoofdstuk beschreven, in de groote hoeven al een weinig beter dan in de kleine.

De kleedij is minder kostelijk dan die van boer en boerin, maar sedert eenige jaren beginnen de boerenmeiden zich meer op te schikken op zijn stadsch.

De slaping laat het meest te wenschen over in opzicht van licht, lucht en zindelijkheid.

Verschillende soorten van knechten. — In de Kempische hoeve wordt er veelal een knecht (de vaarknecht) op nagehouden om strooisel en brandstof bij te halen; hij is de eerste knecht op de hoeve.

Dat is eigen aan de Kempen; voorts doen de knechten het gewoon hoevewerk op 't land en in den stal.

De knechten werken goed, maar algemeen wordt het toch opgemerkt dat de kleine boeren, voor eigen rekening, rapper bij de hand zijn en zorgvuldiger.

Sedert de opkomst der melkerijen is er op de hoeve minder werk voor de meiden. Met het afroomen en het boteren heeft men immers niet meer in te zitten.

In groote hoeven (twee paarden) laat de melkerij toe eene meid te besparen.

't Wordt moeilijker knechten en meiden te vinden. — Het is lastig in de Kempen, bijzonder in 't Noorden, om knechten en meiden te vinden. Daarover wordt veel geklaagd.

Die schaarschheid is toe te wijden aan de hoogere loonen elders betaald, aan de grootere aantrekking van stad nu dat de verkeerwegen vermenigvuldigd zijn, ook aan het feit dat de grond meer verbrokkeld is en dat geringe menschen eenig land kunnen pachten om op hun eigen te beginnen.

Knechten en meiden blijven doorgaans nog al lang op de zelfde hoeve. Zij verhuren zich niet voor een bepaalden tijd, het loon wordt vastgesteld per maand.

Hoe verhuren zich knechten en meiden? — De huur begint op verschillende tijdstippen, volgens de plaatselijke gebruiken : in Limburg veelal met Paschen, in de provincie Antwerpen met half Maart, met 1ⁿ Mei of met Sint-Jansdag.

Vroeger verhuurden zij zich meer voor een gansch jaar en 't was feest op de hoeve toen de nieuwe knechten en meiden inkwamen : de boer met het vrouwvolk van zijn hof ging ze halen met zijn versierde wijtewagen, naar de hoeve of het huis waar ze tot dan toe gewoond hadden.

Nu nog bestaat het gebruik den godspenning te betalen wanneer nieuwe meiden of knechten worden aangenomen. Die penning (werrel) is gewoonlijk 5 frank. Wil de meid of de knecht niet in dienst treden, zoo moeten zij den penning aan den boer weergeven.

Gewoonlijk laten zij hem dan door den veldwachter terugdragen.

* * *

Wat verandering brengt de 19e eeuw voor knechten en meiden? — Ook voor knechten en meiden in de Kempen heeft de 19e eeuw veel verandering gebracht. Het werk op het veld en in den stal is ongeveer hetzelfde gebleven.

De meiden hebben minder werk met het bereiden der boter, 's avonds wordt er ook niet meer gesponnen als vroeger, wanneer het kunnen spinnen eene vereischte kennis was voor de meiden; maar nu is er integendeel meer werk dan vroeger aan 't beestenvoeder.

Verandering is er bijzonder voor de voeding der meiden en knechten en voor hunne huur.

De voeding is verbeterd even als deze van den boer met wie de knechten en meiden meeëten.

De huur nu. — De huur is niet overal dezelfde : in de nijverheidstreek en daar waar veel meiden uitwijken naar de groote steden : Antwerpen, Brussel en Luik, is zij hooger dan elders. Een boerenknecht wint nu 20, 25 tot 30 frank in de maand, eene boerenmeid 15, 20 tot 25 frank. Daarbij zijn natuurlijk te voegen voeding en slaping.

De huur vroeger. — Vroeger was de huur merkelijk minder, maar bij de huur in geld kwam de « toehuur », bestaande uit linnen op de hoef gesponnen en eenige kleedingstukken.

Hier volgen eenige bepaalde cijfers die we vonden in oude familieboeken of -papieren of hoorden uit den mond van oude menschen ; deze zullen best over den vroegeren toestand laten oordeelen, wij voegen er de huur van twee, drie niet-landbouwknechten of -meiden bij om te vergelijken.

« Op heden den 17n februari 1805 heb ick Michiel Winters gehuurt eene maegt van Jacobus H... voor vier fransche kroonen en 2 hemde, een lijfken, eene schalck (1), een paer schoen en een paer klompen (2). »

---

(1) Schalck = voorschoot van grof linnen.

(2) In zake van maten en munten heerschte nog in 't begin der 19e eeuw veel verscheidenheid in de Kempen. In den *Almanach de la province de Limbourg* (wij hebben de jaargangen 1821-1824 voor ons liggen) en het *Annuaire de la province du Limbourg* dat daarop volgde (wij hebben hier 1826 tot 1831), vindt men die oude maten aangegeven en herleid in de nieuwe rijksmaten en -munten.

In 't begin der 19e eeuw verschenen vele *Reductieboeken van de Geld-Speciën* of *Comptes faits pour faire et recevoir des paiements en espèces en Belgique... avec les réductions réciproques et comparatives des dites monnaies.*

't Was ook noodig om uit dien warboel te geraken.

De herleiding der munten hangt natuurlijk af van hunne wisselwaarde.

De *Fransche Kroon* gold fr. 5.80.

De *pattacon*, zoo de keizerlijke als die van Kremnitz, had, volgens edict van den keizer gegeven in zijnen geheimen raad te Brussel den

« Op heden den 20n Desember 1805 gehuurt ons dienstmaegt Cornelia T... van Overpelt voor 8 patecons en 6 schillinge, 2 hemde, 2 schalcken, 1 paar cousen, een paar schoen, 1 paar clompen en socken. »

« Anno 1807 heb ick Michiel Winters gekregen Anne Geertruy Sn... die wint 9 patecons, 2 hemden, een grove schalck, een geprint lijfken, een lijne schort, een halve croon voor de schoen, een paar cousen, een paar socken. »

In ditzelfde notaboekje, van Michiel Winters te Caulille (1), vonden we nog, maar zonder jaartal :

« Op heden 15n December Henricus Winters woonachtig te Caulille, op heden hebben wij gehuurt Jacobus Sm..., hij wint 14 kroonen, drij hemden, een bomezijnen broek (2), een kamezool, een paar klompen en zokken en eenen voorschoot. »

Te Rethy, op de pastorij, won de knecht :

Tot 1812	. . . . .	50 gulden.
1819	. . . . .	55 —
1828	. . . . .	60 —
1853	. . . . .	100 frank en de helft van 't drinkgeld der meid (3).

23n Augustus 1784, toen koers aan 2 guldens 17 stuivers en 3 deniers brabantsch courant geld.

('t Brabantsch courant : 1 gulden = fr. 1.84
1 stuiver = » 0.0907
1 denier = » 0.0076.)

Er waren nog andere pattacons (écus à fleurons, pièces de Navarre, écus de France.)

De Brabantsche *schelling* gold fr. 0.60, de Luiksche *schelling*, fr. 0.56.

De *Nederlandsche gulden* gold in 't begin der eeuw evenals nu rond de fr. 2.11.

(1) Michiel Winters te Caulille was een Teut, maar de meiden en de knechten waarvan hier spraak is waren voor zijne hoef, niet voor zijnen handel. Toen gingen er uit 't Noorden van Limburg nog geen knechten mee met de Teuten.

(2) Bomezijn = turksch leder.

(3) Manuale van de Pastorije, in 't archief der pastorij.

De « 1ste of keukenmeyssen » won :

1794	40 gulden.		
1809	47	—	
1817	52	—	10 centen.
1819	55	—	

In 1848 won eene boerenmeid te Rethy 26 gulden (Nederlandsch) huur, daarbij 3 linnen hemden, 1 blauwen linnen voorschoot, een paar blokken, een paar kousen, één gulden voor eene muts, en één gulden voor een halsdoek.

Te Genck verliet in 1856 de knecht van eene hoeve zijn dienst : hij won 24 stukken (120 franken) en twee hemden, twee paar zokken, twee paar klompen en een kiel. De nieuwe knecht die in zijn plaats kwam won maar 17 stukken (85 frank) en dezelfde toehuur.

Voor Berlaer vonden we op een notaboek in eene hoeve gehouden de huur daar betaald, o. a. :

1860 :	een knecht met		54	gulden (Nederlandsch)	op 't jaar.
1861 :	—	—	48	—	op 't jaar (met het drinkgeld mee).
	—	—	50	—	— —
	—	—	50	—	— — (1).

Dat is de gemiddelde huur daar betaald; wij vonden nochtans voor 1862 eene huur van 70 gulden en eene andere van 90 gulden; en voor 1863 eene huur van 14 frank op de maand en 12 frank drinkgeld op 't jaar daarbij.

Onnoodig die opsomming langer te maken : in de jaren '50 en '60 was 100-120 frank eene goede huur voor een boerenknecht, de meiden wonnen ongeveer de helft daarvan. Daarbij kwamen gewoonlijk wat kleedingstukken.

---

(1) Hier is geen spoor van toehuur te vinden.

De huur is langzamerhand beginnen te stijgen, maar de groote opslag dagteekent eerst van rond het jaar 1890.

* * *

B. — Landbouwwerklieden.

Dagloonen. Nu. — Volgens de optelling van 1895 waren de loonen der landbouwwerklieden :

In het Kempisch arrondissement Turnhout :

Voor de mannen	fr. 1.47	zonder den kost.
	0.90	met — —
Voor de vrouwen	fr. 1.01	zonder den kost.
	0.60	met — — (1).

In 't arrondissement Maeseyck :

Voor de mannen	fr. 1.50	zonder den kost.
	0.93	met — —
Voor de vrouwen	fr. 1.08	zonder den kost.
	0.67	met — — (2).

Sedert 1895 zijn de loonen wat gestegen.

Er valt ook op te merken dat er niet te veel vaste werklieden zijn op de Kempische hoeven. Vaste landbouwwerklieden vindt men meest gebezigd in de bosschen of in de hoven of beplantingen der kasteelen.

Hooger loon winnen deze kasteelwerklieden niet : fr. 1.25, 1.50 tot 1.75 op hun eigen kost, maar zij hebben regelmatig werk en weten dat zij ook zullen mogen blijven op ouderen leeftijd.

---

(1) *Statistique de Belgique. Agriculture. Recensement général de 1895.* Partie documentaire, t. III, blz. 8.

(2) *Ibid.*, blz. 98.

De boer heeft bijzonder werkvolk noodig binst den oogst en dan betaalt hij merkelijk meer dan de middelmatige loonen door het verslag der optelling aangegeven : fr. 1.50, 2 frank tot fr. 2.50 en den kost.

Alleszins blijft het waar dat de Kempische landbouwwerkman niet genoeg verdient om met zijn loon alleen te kunnen leven : hij heeft bijwinst noodig en die tracht hij te vinden, 't zij in eene kleine boerderij door zijne vrouw meer dan door hem zelf begaan, 't zij in 't werk dat hij gaat doen in de Waalsche hoeven, in het plukken van dennenappels, enz.

Vroeger. — De provinciale geneeskundige Commissie van Antwerpen schetste met donkere kleuren den toestand van den Kempischen landbouwwerkman in de jaren 1840 :

« . . . Nous avons pu vérifier que cette population (van den buiten) peut être divisée en deux catégories : 1° les fermiers propriétaires ou locataires, travaillant avec leur ménage pour leur propre compte; ils sont généralement assez bien nourris, bien logés et jouissent d'une bonne constitution; 2° les ouvriers journaliers, au contraire, qui le plus souvent n'ont du travail que pendant certaines saisons et ne reçoivent qu'un minime salaire, qui sont mal logés et n'ont qu'une nourriture peu abondante et presque toujours la même, sont loin d'être doués d'une bonne constitution. Les médecins qui assistent assez fréquemment aux conseils de milice ont pu observer que les miliciens de certaines communes rurales présentent généralement une petite taille et des signes non équivoques de constitutions scrofuleuses, et cela dans une proportion beaucoup plus forte que pour la population des villes (1). »

---

(1) *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants,* reeds vermeld, t. II, blz. 225. — Zie ook de verslagen der Commissiën ingesteld door de bestendige afvaardiging voor elkeen der drie arrondissementen van de provincie Antwerpen, als aanhangsel van *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial d'Anvers.* Session ordinaire, blz. 359 en volg.

De hongersnood der jaren 1846 en 1847 is niet beperkt geweest tot Vlaanderen, ook in de Kempen waren de aardappels totaal mislukt, en de menschen leden honger (1).

Die buitengewone slechte tijd bleef, gelukkig genoeg, niet duren.

Maar de toestand door de geneeskundige Commissie der provincie Antwerpen geschetst was een blijvende.

In 1830 waren de loonen der landbouwwerklieden :

In de provincie Antwerpen :

Voor de mannen	fr. 1.05	zonder den kost.
	0.65	met — —
Voor de vrouwen	fr. 0.68	zonder den kost.
	0.40	met — —

In de provincie Limburg :

Voor de mannen	fr. 0.86	zonder den kost.
	0.51	met — —
Voor de vrouwen	fr. 0.61	zonder den kost.
	0.32	met — — (2).

Tijdens de optelling in 1846 waren de loonen om zoo te zeggen nog even laag.

Dikwijls ging het loon op en af volgens het seizoen.

---

(1) Oude menschen weten daar nog veel over te vertellen. De openbare besturen deden het mogelijke om werk te verschaffen aan de noodlijdenden. Zie b. v. *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg* van 1846, blz. 108-109 en 234. Zie, voor de meer algemeene maatregelen toen genomen, Ed. Ducpétiaux, *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique*, blz. 248-249. Bruxelles, Hayez, 1855.

(2) *Annuaire agricole de Belgique pour l'année 1852*, par J.-B. Bivort ; blz. 84. Bruxelles, Stapleaux.

Te Rethy ontmoetten wij een oud werkman die in 't begin der jaren 1858 gewerkt had :

In de maand Februari . . .	voor 5	stuivers	en den	kost.
— — Maart	— 6	—	—	—
— — April	— 7	—	—	—
— maanden Mei tot Augustus . .	— 8	—	—	—
— maand September	— 7	—	—	—
— — Oktober	— 6	—	—	—
— — November	— 5	—	—	—
— maanden December en Januari	— 4	—	—	—

De loonen zijn langzamerhand gaan opslaan als gevolg van de ontginningswerken in de Kempen, van het maken of verbeteren van waterloopen en wegen, later ook als gevolg van het uitgraven van het ijzererts, van het uitwijken naar de koolputten, en naar 't Walenland, en van de groot-nijverheid die zich in de Noordelijke Kempen heeft gevestigd. Maar nu nog altijd blijft het waar wat Ducpétiaux schreef in 1855 over de werklieden van Lommel : « Il est impossible qu'un ouvrier agricole, ayant une famille de trois ou quatre enfants, puisse vivre de son salaire, s'il n'a pas en même temps une petite culture avec une vache (1) ».

Voeding van den werkman. — De voeding van den landbouwwerkman in de Kempen mag bijna op gelijken voet

---

(1) *Budgets économiques des classes ouvrières*, reeds vermeld, blz. 77. Ducpétiaux geeft, in breede trekken, het budget van drie werkliedenlandbouwers te Gheel, van een landbouwwerkman te Lommel, van een landbouwwerkman en van een landbouwer te Zolder. Drie van de zes sluiten met een te kort. Het ware belangrijk het budget van eenige kleine boeren en landbouwwerklieden op te stellen, maar dat alleen ware een groot werk wilde men van dichtbij alle bijzonderheden nagaan. De vergelijking met de budgetten door Ducpétiaux opgemaakt blijft toch altijd moeilijk, omdat hij te weinig inlichtingen geeft over de familiën wier budget hij meedeelt.

gesteld worden met deze van den boer waarover wij reeds hebben gehandeld. Veel werklieden zijn bij den boer in den kost, en ook bij de boeren was de voeding vroeger onvoldoende en is zij het nu veelal nog.

De Kempische landman is niet genoeg gevoed : dit geldt bijzonder voor de werklieden die op hun eigen kost werken. Bij hen valt meer dan bij de boeren het stuk spek 's morgens en 's middags weg.

Zijne huisvesting. — De huisvesting is ongeveer gelijk die van den boer, maar kleiner : leem en stroo tot in deze allerlaatste jaren en nu veelal nog; niet altijd geplaveid, te weinig lucht en licht.

Hierin is toch ook in de tweede helft der 19e eeuw verbetering gekomen. Vroeger vond men in de Kempen hier en daar wat wij « kelderhutten » zouden kunnen noemen : de grond twee drie voet uitgraven, rondom, op den rand van den put, een muurke van russchen en daarop een strooien dak. De schouw was in hout; er was geen venster; men liet eene opening in den ruschmuur, en 's avonds toen men slapen ging, werd een rusch voor de opening geplaatst.

Dat waren uitzonderingen, maar wij hebben op verschillende plaatsen hooren spreken van dergelijke kelderhutten die in de eerste helft der 19e eeuw nog bestonden en bewoond waren.

Ten andere, we zeiden het reeds, eene hut bouwen in de Kempen kost gewoonlijk niet veel geld : de grond heeft men in de hei om zoo te zeggen voor niets, leem is dikwijls bij de hand, en hout ook. Men haalde ons het voorbeeld aan van een hut die, alles bijeen, aan den eigenaar gekost had... 48 centen, de nagels die de man had moeten koopen om te timmeren.

We hebben reeds herhaaldelijk doen opmerken dat er in de Kempen te weinig huizen zijn (1), bijzonder huizen met wat grond er bij.

---

(1) Zie het onderzoek gedaan door het Beschermingscomiteit der

De eigenaars bouwen niet veel kleine huizen omdat kleine huizen hier weinig of geen geld opbrengen. Een Kempische werkman, ook in de betere landbouwgewesten, betaalt niet veel meer dan 50 frank huur in 't jaar voor een huis. Voor zulke huur kan de eigenaar niets ordentelijk bouwen.

Er bestaan in de Kempen verscheidene maatschappijen voor het bouwen van werkmanswoningen. Eenige onder hen hebben veel bewerkingen gedaan, maar feitelijk blijft de landbouwwerkman om zoo te zeggen uitgesloten, omdat zijn loon onvoldoende is om de aflossingen te betalen. Ten andere er mag niet meer dan 25 aren grond aan zulke huizen gehecht zijn : voor den buiten en bijzonder voor de Kempen is dit gansch onvoldoende (1). Eenige gemeenten der Antwerpsche Kempen hebben eene bouwverordening waarbij het verboden is langs de openbare wegen of tot op zekeren afstand der wegen huizen te bouwen die geen bepaalde hoogte bereiken. Die reglementen zullen er niet toe bijdragen om het getal werkmanshuizen te vermeerderen. Wil men volgens die reglementen bouwen, dan kost het huis seffens 1,400 tot 1,600 frank, en zooveel hebben jonggehuwden niet beschikbaar.

Maatregelen nemen ten voordeele der openbare gezondheid is prijsbaar; maar hier zal het gevolg toch veeleer nadeelig zijn.

*
* *

Bijwinsten voor den landbouwwerkman. — De Kem-

---

werkmanswoningen te Hasselt : *Enquête sur la nécessité d'augmenter le nombre des habitations dans les communes rurales de l'arrondissement de Hasselt.* Hasselt, Ceysens, 1904.

(1) Volgens het *Compte rendu des opérations et de la situation de la Caisse générale d'épargne et de retraite* voor 1903 (Annexe III, blz. 99-103) waren er in 1903 in de Kempen 12 maatschappijen voor werkmanswoningen : 10 kredietmaatschappijen en 2 bouwmaatschappijen. Op ééne maatschappij na (*De Kempische Heerd* te Turnhout) bestaan al die maatschappijen in Limburg. De 10 kredietmaatschappijen hadden sedert hun ontstaan 829 uitleeningen gedaan.

pische landbouwwerkman kan met zijn dagloon alleen niet leven. Hij heeft bijwinst noodig.

Hij is kleine boer. — Hij gaat uit werken, maar veelal heeft hij ook eene kleine boerenwinning : 1 hectare of 2 hectaren land en ééne of twee koeien, één varken en ook soms ééne of twee geiten. De boer bij wie hij werkt ploegt het land om, hij zelf en bijzonder zijne vrouw verrichten 't overige werk.

Huurkoeien. — De huurkoeien zijn tot in de laatste tienvijftien jaar een der grootste plagen geweest van de Kempen. Kleine boeren en landbouwwerklieden hadden ééne of meer koeien op stal staan, maar die dieren hoorden toe aan anderen; het waren gehuurde koeien, en de voorwaarden van die verhuring waren zulkdanige dat in algemeenen regel een woekerachtige interest moest opgebracht worden.

Bijzonderen van 't dorp, knechten en meiden die spaarpenningen hadden, kochten koeien, meestal arme beestjes, die zij 120-150 frank betaalden.

De dieren werden geplaatst bij geringe menschen die zelf geen geld genoeg hadden om vee te koopen, en maandelijks betaalde de huurder eene zekere som, b. v. 2 of 3 frank. Het kalf, door de koe geworpen, was half voor den huurder en half voor den verhuurder, en de meerwaarde tijdens den verkoop werd ook tusschen eigenaar en huurder gelijkelijk verdeeld.

Dat waren veelal de voorwaarden.

Wij hebben vroegere jaren veel huurcontracten kunnen onderzoeken : de minste interest, alles bijeengerekend, dien we gevonden hebben, was 20 °/₀. Gewoonlijk was 't rond de 40 °/₀; wij kennen zelfs één geval waar de eigenaar 102 °/₀ trok van zijn geld!

De eigenaar bleef immers geheel en gansch meester en kon naar believe den huurder uitbuiten : hij kocht de koeien toen ze ten slechtste stonden en hem dus weinig geld kostten; de

helft der waarde van 't kalf kwam hem toe, maar 't kalf werd niet seffens verkocht, hij wist te zeggen wanneer het zou verkocht worden; liet hij het verscheidene weken of maanden bij den huurder, 't was al profijt voor hem.

Hij mocht de koe doen verkoopen wanneer hij wilde, en koos natuurlijk het gunstigste oogenblik, bij voorbeeld toen de koe op kalven stond. Dan was hij zeker dat ze merkelijk meer waard was dan toen hij ze gekocht had, en de helft van die meerwaarde was immers voor hem! Wat gaf het hem dat ze toen juist twee-drie maand droog stond en dat de huurder op veel melk na 't kalven gerekend had?

En ten slotte wanneer de verhuurder oneerlijk wilde zijn, gaf hij bij den aankoop een prijs op boven den werkelijken prijs, terwijl hij den volledigen verkoopprijs niet bekende bij het afzetten van het beest.

Dat was woekerbedrijf, maar, wonder genoeg, veel koeienverhuurders dachten zoo ver niet, en de huurders berekenden evenmin hoe ze gefopt waren.

Hier en daar was er ook wel een liefdadig mensch die koeien leende, werkelijk om dienst te bewijzen en zonder daarvoor eenigen interest of althans overdreven interest te eischen; maar dat was eene uitzondering.

Men vindt nu nog huurkoeien in de Kempen; hun getal is echter veel verminderd sedert de opkomst der landelijke spaar- en leengilden. De boer en de boerenwerkman heeft hier 250-300 frank ontleend om eene koe te koopen; hij heeft alle gemak om dat geld terug te betalen, bij voorbeeld met 5 of 10 frank in de maand en men rekent hem maar 4 °/₀ interest; hij laat zijne koe verzekeren tegen sterfte bij de onderlinge veeverzekering die op zijn dorp bestaat, en zoo is hij zeker dat de volle opbrengst der koe en de meerwaarde die ze krijgt voor hem alleen zijn.

Arbeid in de groote hoeven van 't Walenland. — Duizenden werklieden, uit de Antwerpsche Kempen bijzonder, en kleine boeren en boerenzoons gaan regelmatig, drie keeren

's jaars, werken in de groote hoeven van 't Walenland : om de beeten te kuischen, om den oogst te pikken en om de beeten uit te doen. Elken keer blijven ze vier, vijf of zes weken weg.

Ze trekken op, met den trein, in groepen van zeven tot tien man, dikwijls met kinderen bij : elk heeft zijn gerief en een blauw lijnwaden zak waar het klein getuig, de wekedaagsche kleeren, twee of drie hemden, wat tabak en zeep in geborgen zijn.

Ze staan onder 't geleide van een ploegbaas.

Oude ploegbazen hebben in de Walen soms een man die voor hen de hoeven afloopt en weet te schrijven waar er volk noodig is en hoeveel. Die wervers trekken gewoonlijk zelf niet meer mee, zij sturen de ploegen werklieden naar de aangewezen hoeven en zorgen er voor dat zooveel mogelijk in elke ploeg een arbeider zij die een beetje Fransch kent.

Dezelfde werklieden worden niet altijd naar dezelfde hoeven gezonden, uit vrees dat ze dan zelf met den Waalschen boer zouden overeenkomen, zoodat de werver er niet meer noodig zou zijn.

Ginds op de hoeven krijgen ze aardappelen en brood, zij slapen in den koei- of paardenstal, in de schuur, tot zelfs in varkenskoten; gewoonlijk zorgt de boer voor het deksel.

Geld wordt er in de Walen weinig verteerd, men doet er niets dan werken van zonopgang tot zonondergang, dikwijls zelfs den Zondag.

't Werk wordt aangenomen, de winst hangt dus af en van 't weder en van den staat der vrucht zelf. Gemiddeld verdient men 5 frank daags, zoodat elke werkman gewoonlijk elken keer een goed honderd frank naar huis meebrengt.

Wij ondervroegen een ploegbaas die met zijn zes man van Gembloers terugkeerde waar zij den oogst hadden gepikt.

« Ik ben vroeger nog te Gembloers geweest, bij denzelfden boer, was 't antwoord, hij schrijft hoeveel hij aanbiedt voor 't pikken per hectare. Is de prijs voldoende dan keer ik liever daar weer; ik zoek volk om mee te gaan, en zooals ge ziet waren we nu met gezeven.

» Wij nemen kleederen mee, ons getuig, wat vet en spek. Ginder koopen we brood en spek; op de hoeve krijgen we aardappelen en bier zooveel wij willen.

» Wij eten op de hoef, 's morgens brood met spek, 's noens bereidt men ons, op de hoeve, de aardappelen, wij eten er spek bij. Na 't eten gaan we seffens weer naar 't veld. Wij hebben gepikt van 's morgens 4 uur tot 's avonds 8 uur.

» Wij krijgen op de hoeve een strooizak, we doen zelf lakens en deksel mee. We slapen er goed, want we zijn moe gewrocht, zoo moe, dat we dikwijls ons niet ontkleeden om slapen te gaan. »

« Ja, viel een der werklieden in de rede, ik heb in drie weken mijn kleederen niet uitgedaan, tenzij 's Zondags om een versch hemd aan te doen. »

Zij waren vier weken weg geweest.

Het werk was goed vooruitgegaan en zij hadden meer dan 5 frank daags verdiend. Hun reiskaartje van Sichem naar Gembloers heen en terug kostte fr. 1.35. Te Sichem gingen ze met den tram de Kempen in.

Nu eerst in de laatste jaren is men zich in de Kempen met die uitwijkende werklieden gaan bezighouden. Het is te hopen dat overal, zooals het nu reeds in sommige gemeenten gebeurt, de werklieden zich zullen vereenigen om rechtstreeks, door bemiddeling van hun bestuur, in betrekking te komen met de Waalsche boeren, om betere werkvoorwaarden te bekomen, om voeding en slaping beter in te richten, om de Zondagrust algemeen te maken, om het overwerk van jonge kinderen te beletten.

Nu worden er dikwijls kinderen van 12, 13 jaar meegedaan om de beeten te helpen hakken en om de beetenkoppen tijdens den beetenoogst af te snijden. Die kinderen moeten dan bijna zooveel werken als groote menschen : elke werkman die beeten uitdoet heeft zijn jongen die het kruid afkapt en de beeten op den wagen helpt laden.

Van de werklieden die naar de Walen gaan werken hebben de Kempische boeren niet te veel hulp :

Die werklieden keeren weer van hun eerste Walenreis op 't einde van Juni.

Dan werken ze tot rond 20ⁿ Juli nog al in 't hooi.

Rond 20ⁿ Juli vertrekken ze voor de tweede maal naar de Walen; wanneer ze in de tweede helft van Augustus weerkeeren hebben ze hun eigen kleinen oogst binnen te doen en gaan ze soms eenige dagen bij den Kempischen boer werken.

Voor den derden keer vertrekken ze half September en 't is Allerheiligen eer ze weerkeeren.

Denappels plukken. — Wij hebben reeds gewezen op de verwoestingen door knoppeplukkers in de dennenbosschen aangericht.

Er zijn twee soorten van plukkers : mannen die anders niet werken, en dat zijn de slechtste; zij hebben geen land, zijn in de bosschen opgebracht en leven met wat zij van links en rechts zooal bijhalen.

Reeds met half Oogst gaan zij op de boomen. Zij zijn er het eerst bij en maken natuurlijk den grootsten buit. Zij kunnen alzoo een groot daggeld verdienen.

Maar er zijn ook plukkers van beter gehalte, b. v. werklieden die, nadat zij van de Walen zijn weergekeerd en hun eigen werk gedaan hebben, daarmee een stuiver trachten te verdienen.

De kinderen gaan mee naar 't bosch en rapen de appels door de droogte afgevallen.

Men laat de denappels openspringen om 't zaad er van te hebben; 't zaad wordt verkocht 't zij hier in 't land, 't zij in Duitschland. Vele wagons denappels worden ook jaarlijks naar Duitschland gestuurd.

Miereieren. — Volledigheidshalve vermelden wij hier ook, als bijwinst, het verkoopen van miereieren. In 't Kempisch gedeelte der provincie Brabant zijn er mannen die in 't begin

van den zomer, in de tweede helft van Mei en in Juni, op zoek gaan naar miereieren. Zij gaan ver van huis af tot in 't Kamp van Beverloo en tot in de Ardennen. De eieren verkoopen zij 's Zondags morgens te Brussel op de markt of te Antwerpen aan 't beheer van den dierentuin.

Assche. — Vroeger, vóór dat de scheikundige meststoffen in gebruik kwamen, waren de Kempische boeren er fel op uit assche te krijgen voor hunne beemden. De kleine menschen die zelf geen beemd hadden hielden hunne asch bijeen, veelal asch van dennespellen in den haard gestookt. Ze verkochten die in 't voorjaar. Wanneer die menschen in nood van geld waren, gingen zij met een vat assche naar den bakker en kregen daar brood voor.

Dat gebruik bestaat nu nog in sommige dorpen, b. v. te Stockheim aan den Maas. Daar worden veel wissen manden gemaakt. De schors van de wissen wordt gestookt, en met de schorsassche gaat men bij bakker en winkelier brood en winkelwaar halen. Deze laatste verkoopen de assche aan de boeren.

*
* *

In den loop der 19e eeuw is de toestand der landbouwwerklieden in de Kempen veel verbeterd. « Ik had moeten vijftig jaar later geboren worden », zei ons een oud werkman.

Maar hij voegde er bij : « nu wordt het zoo niet gageslagen lijk toen ». De menschen leefden nog zuiniger dan nu, en zoo kwamen zij er toch.

Maar aan 't slot van dit hoofdstuk moeten wij herhalen wat we reeds schreven : de Kempische landbouwwerkman is niet genoeg gevoed naar verhouding van 't werk dat hij levert, en 't is ook hoogst te wenschen dat 't getal kleine landbouwwinningen toenam.

ONTGINNINGEN IN DE KEMPEN

Er ware eene geheele studie te schrijven over de ontginningen in de Kempen; hierover juist bestaan er het meest oorkonden; dat valt echter buiten het bestek van deze verhandeling waar wij eene vluchtige schets moeten geven van hetgeen in dit opzicht in de 19e eeuw gedaan werd. Deze schets is noodig om de omgeving waarin 't Kempische volk leeft te kennen; ten andere, de ontginningen hebben invloed gehad op den economischen toestand van 't landelijk volk.

De ontginning van woesten grond is niets nieuws voor de 19e eeuw : 't vruchtbaar land in de Kempen is op 't zand gewonnen en, zooals we het reeds deden opmerken, wie de geschiedenis der streek doorloopt moet zich afvragen of sommig land dat nu woest ligt in vroeger eeuwen niet bebouwd was.

Juist vóór het begin der 19e eeuw, tot dewelke wij ons beperken, zijn er twee feiten die grooten invloed op de ontginning hebben gehad.

Ordonnantie van Maria-Theresia, 1772. — Den 25n Juni 1772 vaardigde keizerin Maria-Theresia eene verordening uit waardoor aan ontgonnen gronden voor dertig jaar vrijdom werd verleend van alle lasten, ook van de tienden; de dertig volgende jaren zouden ze enkel aan halve lasten onderworpen zijn.

De woeste grond van gemeenten en kloosters moest ontgonnen of verkocht worden binnen de zes maanden : de lief-

hebbers kregen alle gemak om aan te koopen, maar zij waren verplicht den verworven grond te ontginnnen. Wachtten zij er langer mee dan drie jaren, zoo werd de grond staatseigendom (1).

Die verordening was te veel omvattend; 't was niet mogelijk al den woesten gemeente- en kloostergrond zoo maar in eens te ontginnen of te verkoopen, en dat gebeurde ook niet, maar de verordening bleef niet zonder uitwerksel. « Jae het is een-ieder bekend, dat 'er tot laest van de XVIII[e] eeuw, sedert het plakaert van M. Theresia over het opbreeken van vage gronden, onnoemelyke zulke slegte en onvrugtbaere gronden tot de culture, weyden, bosschen en vyvers zijn gebragt (2). »

De Fransche overheersching stremde de beweging: de kloosterlingen, wier voorgangers een groot deel van de Kempen hadden ontgonnen (3), en die zelf na de verordening van Maria-Theresia met vernieuwden ijver de hand aan den ploeg hadden geslagen werden verjaagd, hunne landerijen verkocht en met de ontginning zaten de onmiddellijke koopers niet veel in. Ten andere, de boerenzoons, de werkers, waren bij de Fransche legers ingelijfd of waren voortvluchtig en in de Kempen zelf krioelde het op 't einde der Fransche overheersching van vreemde soldaten.

---

(1) *Chambre des Représentants. Documents.* N° 100. Séance du 20 janvier 1847. Verslag door M. Mast de Vries in naam der Middenafdeeling, gedrukt na het verslag der Kamerzitting van 13n Februari 1847; blz. 812.

(2) J. Thijs, *Historische Verhandelinge over den staet van het Nederland,* reeds vermeld, I[e] deel, nr 219.

(3) *Historische Verhandelinge over de voornaemste opkomste en voordgang der Land-Bouw Konst in de Kempen*, Bewyzende het nut en profyt daerdoor toegebragt aen de Staet, door de Abdyen en Kloosters van gemelde streek. Te 's Hertogenbosch, by J.-T. Palier. MDCCLXXXIX. — Heylen, *Historische Verhandeling over de Kempen,* reeds vermeld; ook Eenens, *Mémoire sur la fertilisation des landes de Campine et des dunes.* Uitgave van de Koninklijke Academie van België. Brussel, Hayez, 1849; blz. 54 en volg.

Al de pogingen tot ontginning op 't einde der 18e eeuw waren toch ook niet geslaagd. « Een tastelijk voorbeeld hebben wij hier van, in eene landstreek onder den naam van *Mishagen* bekend, en gelegen tusschen Braxegate of Praschaet, Westwezel en Brecht, omtrent dry ueren van Antwerpen, en bebouwt door den baron *De Proli* van Antwerpen. Nog eene opbreekinge van vage heygronden heeft men gezien niet verre van de aenstonds gemelde, gelegen tusschen Capellen en Kalmthout, en welke niets beter als de andere gelukt is.

» Deeze opbreekinge is geschied door de Heeren Follet en Compagnie, en heeft gekost over de 80,000 guldens, en ten jare 1790 of daer omtrent wierd 'er niet meer als 2,300 guldens voor geboden. Zulke en diergelijke opbreekingen van particuliere zijn 'er nog veele te vinden; waeruyt genoegzaem blijkt de onmogelykheyd om tot voordeel alle vagen en incultе gronden zonder onderscheyd tot culture te brengen (1). »

Ontginningen onder de Fransche overheersching. — Reeds vroeger was het denkbeeld vooruitgezet de Schelde met de Maas en den Rhijn te verbinden, bij middel van een bevaarbaar kanaal, door de Kempen.

Napoleon hervatte dit ontwerp en deed de hand aan de schup slaan, maar in 1810 bleef het werk steken.

In den Hollandschen tijd. — In den Hollandschen tijd werd het niet voortgezet; de Noord-Nederlandsche havensteden waren ijverzuchtig op Antwerpen, en 't kanaal werd alleen voortgegraven naar 's Hertogenbosch (2).

Landbouwkolonie te Wortel. — Uit den Hollandschen tijd stamt het plan van generaal Van den Bosch om in de Kempen

(1) J. Thijs, *Historische Verhandelinge over den staet van het Nederland*, reeds vermeld, IIe deel, nr 511.

(2) Zie Th. Lebens, *Les irrigations de la Campine*, in de Annales des Travaux publics de Belgique, 1897, blz. 703-705.

een landbouwkolonie te stichten als toevluchtsoord voor armen die willen werken; 't was ook een middel om den woesten grond te ontginnen en de hei te bevolken.

De oorlogen hadden de nijverheid doen kwijnen, veel bedelaars zwierven rond; generaal Van den Bosch wilde hun, mits te werken, voedsel verschaffen en hun toelaten zich door arbeid eene zelfstandige plaats in de wereld te veroveren. Hij had in Noord-Nederland den steun van de vorstelijke familie, van de regeering en van vele bijzonderen weten te verwerven en had daar, in 1818, de *Maatschappij van Weldadigheid* gesticht. Deze maatschappij, die nu nog bestaat, had heidegronden aangekocht in Over-IJsel, Friesland en Drenthe, ter plaatse waar deze drie provinciën te zamen komen. De eerste kolonie werd, naar prins Frederik, Frederiksoord genoemd. In 1821 reeds schreef de stichter : « C'est ainsi que par ses soins 600 arpents de landes stériles ont été défrichées en moins de deux ans, et que dans le même espace de temps, 200 maisons commodes et solidement bâties se sont élevées comme par enchantement dans un désert. Près de 1,500 individus, jadis faiblement secourus dans leur profonde misère par la charité publique, y trouvent aujourd'hui des asiles, un état laborieux, mais productif, une existence honnête et indépendante (1). »

---

(1) *De la colonie de Frederiksoord et des moyens de subvenir aux besoins de l'indigence par le défrichement de terres vagues et incultes;* traduction du manuscrit du général-major VAN DEN BOSCH par le baron DE KEVERBERG. Gand, Houdin, 1821. Voorwoord, blz. VI.

Generaal Van den Bosch had zijn plan van « colonie van landbouwende armen » uiteengezet in zijne *Verhandeling over de mogelijkheid, de beste wijze van invoering, en de belangrijke voordeelen eener Algemeene armeninrigting in het Ryk der Nederlanden, door het vestigen eener Landbouwende kolonie in deszelfs Noordelijk gedeelte.* Tweede druk. Amsterdam, Joh. Van der Hey, 1818. Hij vond veel ondersteuning. Ruim 24,000 mannen en vrouwen lieten zich inschrijven om jaarlijks eene bijdrage van 2 gulden 60 cent te betalen. Sedert heeft de kolonie wel en wee gekend. De gemeentebesturen, die 1,700 gulden betaalden, kregen het recht voortdurend een huisgezin in de kolonie te plaatsen, en zij zonden er

In de Kempen zou men trachten op dezelfde wijze te werk te gaan : eene maatschappij werd gesticht in 1821 (1). « La commission de bienfaisance, désirant procurer aux communes, aux administrations des pauvres, ou commissions des hospices, le moyen de s'affranchir de l'entretien absolu des pauvres, des orphelins, enfants trouvés ou abandonnés, charge si onéreuse pour elles; voulant aussi faciliter à toutes personnes charitables, la douce jouissance de venir au secours de l'indigence,..... » stelde vast op welke voorwaarden dit kon geschieden (2).

Vrije koloniën werden aangelegd in de hei te Wortel, in 't Noorden der provincie Antwerpen, met 125 kleine hoeven : huis en ongeveer 4 hectaren grond, waarvan $^1/_3$e ontgonnen was op kosten der kolonie.

Nevens de vrije koloniën, waar enkel arme huisgezinnen aangenomen werden, niet verlaagd door de bedelarij, kwam

---

van alles naar toe, veelal niet-geschikten. Men heeft de kolonie moeten hervormen. Zij is eene zeer uitgebreide inrichting geworden met nevenkoloniën. Landbouw is nog altijd de hoofdzaak : er zijn 8 boerderijen, zes ieder van 50 hectaren; twee dier hoeven zijn verpacht en de andere zes worden in eigen beheer geëxploiteerd. Bovendien zijn er ruim 200 kleine boerderijtjes van 3 hectaren, waarvoor 50 tot 100 gulden pacht jaarlijks moet opgebracht worden. De pachters « vrijboeren » hebben de vrije beschikking over hunne vruchten; zij worden door het bestuur gekozen onder degenen die daartoe het meest geschikt schijnen en de noodige middelen bezitten. Zie : *Kort overzicht van de Geschiedenis der Maatschappij van Weldadigheid.* Steenwijk, G. Hovens Grève, 1904 (door Job Van der Have, bestuurder der Maatschappij; niet in den handel); de *Statuten der Vereeniging : De Maatschappij van Weldadigheid.* Zwolle, W. E. J. Tjeenk Willink; *Reglement van Beheer der Maatschappij van Weldadigheid.* Steenwijk, G. Hovens Grève; *Erica,* het jaarboek der Maatschappij, en de Jaarverslagen der Maatschappij. Steenwijk, G. Hovens Grève.

(1) De standregelen verschenen in het *Journal d'Agriculture, d'Économie rurale et des Manufactures du royaume des Pays-Bas,* t. XII, 1821, blz. 174 en volg.

(2) *Journal d'Agriculture,* enz., t. XIV, 1822, blz. 290 en volg.

een groot gebouw tot stand, bestemt tot *tuchtkolonie* voor 1,000 bedelaars (1).

De eerste berichten waren zeer aanmoedigend : men verhoopte zelfs dat de gansche Kempen alzoo zouden bevolkt en ontgonnen geraken (2); maar weldra werd de toon lager aangeslagen en men moest bekennen dat met de kolonisten, veelal stedelingen naar hier afgezakt om een onderkomen te vinden, niet veel goeds te verrichten was. En de kolonie moest ophouden te bestaan (3).

Ontginningen door bijzonderen in den Hollandschen tijd. — Veel woeste grond werd er in den Hollandschen tijd niet ontgonnen ; de aandacht was toch op de ontginningen gevestigd en men trachtte meer te doen dan de omstandigheden toelieten.

In 1818 wilde men in 't groot beginnen. Men stichtte de *Société agricole, manufacturière et commerciale,* een vennootschap bij wijze van geldschieting met aandeelen, ten kapitale van 150,000 Nederlandsche gulden. Het doel was hoofdzakelijk woesten grond in de Antwerpsche Kempen te ontginnen (4).

Meer dan 300 hectaren land werden aangekocht (5), maar wij

---

(1) *Journal d'Agriculture,* enz., t. XVII, 1824, blz. 306-309, en Série II, t. II, 1825, blz. 247 en volg.

(2) Zie berichten in elke aflevering om zoo te zeggen van het *Journal d'Agriculture,* enz., en in den jaarlijkschen *Staat van den Landbouw in het Koningrijk der Nederlanden,* opgemaakt door hoogleeraar J. Kops, uitgegeven op last van het Departement van Binnenlandsche Zaken. 's Gravenhage, ter Algemeene Landsdrukkerij.

(3) Die oude koloniën zijn nu ingenomen door de Staats-Weldadigheidskoloniën voor bedelaars en landloopers. Zie hierover het verslag van VANDEPUTTE, *L'Agriculture au Dépôt de mendicité,* voor het 3e internationaal Landbouwcongres te Brussel, *Compte rendu des séances,* blz. 189 en volg. Brussel, Weissenbruch.

(4) Zie de standregelen in het *Journal d'Agriculture,* enz., t. V, 1818, blz. 145 en volg.

(5) *Id.*, t. VI, 1818, blz. 29.

betwijfelen of de maatschappij iets heeft uitgericht daar we naderhand niets meer over hare werking hebben gevonden.

Links en rechts werd er wat ontgonnen en werden ook vloeiweiden aangelegd; de jaarlijksche « Staat van den Landbouw in het Koningrijk der Nederlanden » kondigt regelmatig eenige ontginningen aan, maar benevens het gebrek aan vervoermiddelen waren er twee redenen die beletten meer te doen : het verdwijnen van veel stokerijen en het feit dat de woeste grond veelal aan de gemeenten toebehoorde.

« Konden in het Zuiden de branderijen even voordeelig als te voren werken, zou zouden ook daar de ontginningen, door den mest, die het vee (in deze branderijen zoo gemakkelijk gevoed) oplevert, kunnen voortgezet worden; wat de stilstand dezer trafijken in dit opzicht teweeg brengt, ontdekt men vooral in *Limburg*. De stokerijen zijn daar ten minste op een vierde deel verminderd, en het is in evenredigheid tot de werkzaamheid der stokerijen, dat de ontginningen kunnen voortgaan; de omstreek van *Hasselt* levert hiervan een levend voorbeeld op : gezegde stad telde in haar midden eene menigte stokerijen en in weinige jaren waren bijna alle om de stad gelegen woeste gronden met schoone granen bezet. Het getal der stokerijen werd op een zesde verminderd, en de ontginningen werden dadelijk gestaakt : het herleven van eenige der gezegde fabrijken heeft ook het bouwen der gronden doen hernemen... (1). »

---

(1) *Staat van den Landbouw in het Koningrijk der Nederlanden gedurende den jare 1823,* reeds vermeld, blz. 113-114. Zie in denzelfden zin : *De l'état actuel du royaume des Pays-Bas et des moyens de l'améliorer,* dédié aux États-Généraux par M. Vanderstraeten, t. II, 3e partie. Bruxelles, F. Visscher, 1820. Onder het Oostenrijksch bestuur bestonden er te lande vele kleine brouwerijen waar men « klein-bier » brouwde; hiervoor betaalde men maar eene kleine belasting. Onder het Fransch bestuur moest het klein-bier evenveel betalen als het zwaar-bier; en vele kleine brouwerijen verdwenen. « Nous disons au détriment de l'agriculture, parce que dans la province du Brabant méridional et dans celle

Van den 16n tot 21n Juli 1823 kwamen afgevaardigden der commissiën van landbouw van Noord en Zuid te Brussel bijeen; « inzonderheid hield deze vergadering zich bezig om maatregelen te beramen tot bevordering van de ontginning van eenige honderd-duizende bunders woeste gronden; maatregelen, strekkende zoowel om de verkrijging van deze gronden, en den overgang van gemeenten- en marken-gronden in partikulieren eigendom gemakkelijk te maken, als om de bebouwing derzelve, door krachtdadige aanmoedigingen van het Gouvernement en ontheffing van lasten, te bevorderen (1). »

Maar van Staatswege werd er in deze richting niets gedaan.

In Limburg verkochten verscheidene gemeenten woesten grond om de gemeenteschulden te delgen, naar aanleiding van eene beslissing genomen door de provinciale Staten (2).

Als bewijs dat in het eerste derde der 19e eeuw toch ontgonnen werd in sommige dorpen der Kempen kunnen wij het voorbeeld aanhalen der gemeente Brecht: in 1789 waren er te Brecht maar 1,756 hectaren gelabeurde grond, in 1835 was het getal gelabeurde hectaren geklommen tot 2,300 (3).

---

d'Anvers, le nombre des petites brasseries est diminué depuis le gouvernement autrichien (d'après les renseignements que nous avons pris et que nous croyons exacts) de plus de 500 », blz. 85.

(1) *Staat van den Landbouw, enz., 1823,* blz. 7. — In Noord-Nederland was reeds in 1809 eene wet tot stand gekomen houdende bepalingen tot de bevordering van het ontginnen van woeste gronden. Wie onbebouwde gemeentegronden wilde ontginnen, maar van wege de besturen geen toelating daartoe ontving, kon zich tot den Koning wenden, die zou beslissen. Vrijdom van belasting werd ook voor die ontginde gronden toegekend. Deze wet kwam echter door den loop der politieke gebeurtenissen niet tot uitvoering. *Geschiedenis van den Boerenstand en den Landbouw in Nederland,* door Dr H. Blink. IIe deel, blz. 404–405, ook blz. 476–477. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.

(2) *Journal d'Agriculture, d'Économie rurale,* enz., t. XIV, 1822. Nota aan den voet der bladzijde 443.

(3) *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial d'Anvers.* Session ordinaire de 1849; blz. 122.

*
* *

Ontginningen sedert 't jaar 1830. — Eerst onder 't Belgisch bestuur zou weer veel ontgonnen worden. Koning Leopold I deed in 1835 een onderzoek openen naar de waarde van den woesten grond en de middelen om hem vruchtbaar te maken [1].

Kanalen. — In 1835 ook ontwierp T. Teichman, toen algemeene opziener van bruggen en wegen, later gouverneur der provincie Antwerpen, met den ingenieur Masui een algemeen plan van kanaliseering der Kempische waterloopen. Met water en mest kan men bijna al den Kempischen grond doen vruchten dragen.

De ontwerpers bedoelden hoofdzakelijk het vruchtbaar maken der Kempen, maar hun plan werd maar gedeeltelijk uitgevoerd en dan nog met andere inzichten : de gekanaliseerde Nethe en de kanalen zouden ook de nijverheid moeten ten dienste staan [2].

Op het einde der jaren '30 en in 't begin der jaren '40 kwam er beweging in de Kempen : woeste gronden werden aangekocht en men begon op groote schaal te ontginnen.

De wet van 29n September 1842 besliste dat de Kempische kanalen zouden gegraven worden, maar zij bevatte eene bepaling die het aankoopen van woesten grond lange jaren min of meer in den weg stond; aanpalende eigendommen tot op 5 000 meters diepte zouden eene bijzondere belasting moeten betalen : die gronden immers moesten het meest winnen bij de nieuwe waterwegen.

Die belasting werd niet geheven en in 1859 werd ze afgeschaft, maar intusschentijd had ze veel opspraak verwekt en

---

[1] *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de Limbourg.* Année 1862; blz. 13.

[2] TH. LEBENS, *Annales des Travaux publics de Belgique*, 1897, blz. 705-706.

liefhebbers afgeschrikt gronden te koopen, daaraan onderworpen (1).

Vooruitgezette plannen voor ontginning in de jaren '40. — Toch heerschte er in de jaren '40 een ware geestdrift voor de ontginning : het Staatsbestuur had in 1843 aangekondigd dat het de kwestie van ontginning van gemeentegronden in ernstige overweging nam ; de zaak werd onderworpen aan de bestendige afvaardigingen der provinciale raden, aan de provinciale raden zelf en aan den hoogeren landbouwraad. De hoogere landbouwraad was overtuigd « que, dans un avenir prochain le funeste préjugé qui fait considérer la possession en commun des bruyères comme un bienfait pour les habitants, disparaîtra en Campine et ailleurs (2). »

Allerlei plannen van ontginning werden vooruitgezet in eene menigte vlugschriften : het meest bekende plan is dat van den colonel Eenens, die het leger voor de ontginning der Kempen wilde ten dienste stellen. Hij stelde voor eene proef te nemen met eene batterij van 200 kanonniers en 200 paarden.

De mannen zouden gekozen worden onder de flinke boerenzoons uit de zandstreken. De grond, door de soldaten ontgonnen, zou het Staatsbestuur verhuren bij voorkeur aan Vlaamsche boerenzoons. Lukte de proef, men kon meer soldaten in de Kempen brengen (3).

---

(1) *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de Limbourg.* Année 1862. Redevoering van den Gouverneur, blz. 14. Zie het belangrijk verslag van Kummer en Lebens over de kanalen en waterwerken in de Kempen en de voorafgaande studiën, als aanhangsel van het *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers.* Session de 1856. Annexe du chapitre XIV, heel achteraan.

(2) *Chambre des Représentants. Documents.* Na het verslag der zitting van 9n December 1846, blz. 242. Zie ook de belangrijke verslagen van den ingenieur Kummer ingelascht in de *Annales parlementaires,* 1846-1847, blz. 142 en 168.

(3) Zie het plan van colonel Eenens, herhaald en van naderbij bepaald in zijn *Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes,*

Dit ontwerp werd van hooger hand aan den hoogeren landbouwraad voorgelegd, maar, na bespreking met den ontwerper, verworpen, als zijnde niet genoeg uitgewerkt en te kostelijk.

De hongersnood van 1846, in Vlaanderen bijzonder erg, deed bij velen het denkbeeld rijzen of het mogelijk was de overvloedige bevolking van Vlaanderen naar de Kempen over te planten. Hier was er werk genoeg om de hei te ontginnen.

Wet van 1847. — Maar de woeste grond behoorde meest toe aan de gemeenten (1), en vele gemeenten wilden er niet van hooren hunnen grond te verkoopen : de boeren, bijzonder de groote boeren, kwamen daar tegen op omdat hunne dieren op de gemeentehei gedreven werden en zij daar ook rusch gingen steken.

Reeds in den Hollandschen tijd had men naar middelen uitgezien om den gemeentegrond in handen van bijzonderen te doen overgaan : dit, meende men, was het geschiktste middel om den grond de doen ontginnen.

Het wetsontwerp over de ontginning van woesten grond, den 9n November 1846 neergelegd door minister de Theux, beoogde het zelfde doel. Bijzonder van wege de Luxemburgsche afgevaardigden werd het zeer hevig bekampt. « La jouissance des terrains communaux est indispensable à l'existence de la population agricole, zei volksvertegenwoordiger Orban in de zitting van 5n Februari 1847 ... c'est dans l'intérêt du pauvre que l'on demande à ce que le domaine communal soit respecté (2). »

---

door de Koninklijke Academie van België uitgegeven, blz. 297 en volg. Brussel, Hayez, 1849.

(1) Zie voor de provincie Antwerpen de lijst der gemeenten met de opgave van hunne woeste gronden in *Exposé de la situation administrative*. Session de 1853, blz. 42 en volg., en voor de gemeenten der provincie Limburg, *Exposé* voor 't jaar 1850, blz. 289 en volg.

(2) *Annales parlementaires*, blz. 733.

De volksvertegenvoordigers uit de Kempen integendeel ondersteunden 't ontwerp, en het werd de wet van 25ª Maart 1847.

« Bij koninklijk besluit, zoo luidt artikel 1, zal de verkoop kunnen bevolen worden van de onbebouwde gronden als heiden, broekland, gemeene weide en andere, als onbebouwd door het Staatsbestuur erkend, en waarvan het genot of de eigendom behoort aan de gemeenten ofwel aan vereenigingen van inwoners die er in 't gemeen gebruik van hebben. Het koninklijk besluit zal genomen worden op het daarmede instemmende advies van de bestendige afvaardiging van den provincialen raad, en wel na de besturen te hebben gehoord van de gemeenten waarin het noodig zal zijn, ten algemeenen nutte, tot dezen maatregel over te gaan...

Aan de koopers dezer gronden zal men altijd de verplichting opleggen om binnen een bepaald tijdverloop te ontginnen op straffe van vernietiging van den koop en van schadevergoeding zooals vastgesteld in 't lastenboek der verkooping. »

Artikel 13 willen we hier ook nog aanhalen : « Alle gebouwen en woningen die nieuw zullen opgericht worden op de woeste en onbebouwde gemeentegronden zullen gedurende de eerste vijftien jaren na hunne stichting vrijdom van grondlasten genieten ; dezelfde vrijdom zal verleend worden aan de bezitters van woeste en onbebouwde gronden die aan de gemeenten hebben behoord en waarvan de vervreemding na het uitvaardigen der tegenwoordige wet zal plaats hebben. »

Ontginningen, gevolg der wet van 1847. — Deze wet is geen doode letter gebleven in de Kempen : maatschappijen werden gesticht om woesten grond te ontginnen en te bebouwen; stedelingen, zelfs vreemdelingen zijn in groot getal afgekomen, allen wilden in de Kempen geld verdienen.

Indien de gemeenten niet vrijwillig hunnen grond wilden afstaan, zoo dwong men ze dien te verkoopen ingevolge de wet van 1847; men legde groote hoeven aan waarin eene voor de Kempen gansch nieuwe wijze van boeren gevolgd

werd : men boerde op zijn Engelsch of op zijn Hollandsch (1).

Vloeiweiden werden langs de waterloopen en kanalen gemaakt; in den beginne schenen de kapitalisten deze bevloeiingen niet genegen te zijn; het Staatsbestuur kwam dan overeen met eenige gemeenten, meestal uit Noordelijk Limburg, dat het zelf op woesten gemeentegrond de voorbereidende werken tot de bevloeiing : toevoer- en afvoersloten, sluizen, duikers, enz. zou uitvoeren. Wanneer dit werk gedaan was, werd de grond openbaar verkocht en na afhouding der onkosten door het Staatsbestuur gedaan, kwam de prijs in de gemeentekas terecht (2).

Men zag weldra wat de bevloeiing geven kon ; prachtig gras schoot op uit het vroegere dorre zand. Juist de vloeiweiden hebben de grootste rente aan hunne bezitters opgebracht en nu nog zouden alle eigenaars maar gaarne nieuwe « wateringen » aanleggen, maar 't water ontbreekt; de scheepvaart op de Kempische kanalen is tamelijk druk en daarom mag de waterstand niet te laag worden.

Veel werk toen in de Kempen. — 't Was een tijdstip van groote bedrijvigheid in de Kempen : het graven van kanalen, het aanleggen van wateringen, het bebosschen van heigrond, dan ook het maken van kiezel- en kasseiwegen als vereischte en als gevolg van al het andere, dit alles verschafte veel loon

---

(1) Zie hierover namen en feiten bij CONRAD DE GOURCY, *Second voyage agricole en Belgique, en Hollande et dans plusieurs départements de la France,* reeds vermeld; bij JOIGNEAUX en DELOBEL, *L'Agriculture dans la Campine.* Bruxelles, J. Geruzet, 1859; ook in de verslagen over de ontginningen en bevloeiingen, elk jaar ingelascht in het *Exposé de la situation administrative de la province* van Antwerpen en Limburg, bijzonder voor de jaren 1850-1870.

(2) *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers.* Session de 1856, IIIe deel, blz. 71. Zie over de wet van 1847 en bijzonder over de techniek der ontginningen en bevloeiingen : *De Belgische Kempen,* door WILLEM STARING. Arnhem, G.-J. Thieme, 1850, een kort (80 bladzijden) maar zakelijk, goed geschreven werkje.

aan den geringen man. Landbouwwerklieden en kleine boeren zegden zelf aan 't landbouwwerk vaarwel, zij verdienden meer in die aardewerken en, wanneer het in de Kempen gedaan was trokken ze op naar andere gewesten waar dergelijke arbeiden uitgevoerd werden. Te Lommel, bij voorbeeld, kwamen toen de « schupteuten » op.

Sedert de groote aardewerken in de Kempen geëindigd waren gingen ze als aardewerkers « de wereld rond ». Met de opkomst der groot-nijverheid in 't Noorden der Kempen zijn ze te huis beginnen blijven, omdat ze nu hier in de fabrieken een hoog loon kunnen verdienen.

Verkoop van gemeentegrond. — De heigrond die tot het jaar 1840 toe bijna niets waard was — 30, 40, 50 frank de hectare veelal — sloeg sterk op : men schatte dat in de provincie Antwerpen de prijs van 1845 tot 1850 verdriedubbelde (1).

Het overgaan van den gemeentegrond in handen van bijzonderen was stellig de hoofdreden van den snellen vooruitgang der ontginningen; de vrees dat ze zouden gedwongen worden hunnen woesten grond te verkoopen, heeft ook vele gemeenten aangezet tot bebossching; maar dikwijls heeft men gemeenten gedwongen te verkoopen als 't beter ware geweest voor de toekomst dat zij den grond behielden. Wij meenen ook dat de volksvertegenwoordiger de Corswarem gelijk had toen hij in de Kamerzitting van 5n Februari 1847 er over kloeg dat de grond in te groote kavels verkocht werd, zoodat de boeren der gemeente er niets van konnen verkrijgen (2).

Landbouwkolonie te Lommel. — Tijdens den hongersnood in Vlaanderen (1846-1847) werd door velen voorgesteld de overvloedige bevolking van Vlaanderen naar de Kem-

(1) *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers.* Session de 1851; blz. 225.

(2) *Annales parlementaires,* blz. 735.

pen te lokken. Tijdens de bespreking der wet van 1847 had Ch. Rogier gezeid : « ... je dis que le Gouvernement doit se réserver certains territoires où il soit maître d'établir certaines portions de la population (1) ».

Rogier werd minister van binnenlandsche zaken en als zoodanig kondigde hij, den 31n Januari 1849, in de Kamer van Volksvertegenwoordigers aan : « Nous croyons qu'il y a quelque chose à faire dans la Campine, et là aussi, nous commencerons bientôt des travaux nécessaires pour la création de nouveaux centres de population (2). »

Door koninklijk besluit van 21n November 1849 werd het stichten der eerste kolonie beslist. Zij zou opgericht worden te Lommel in de *Heuvelsche-Heide*. Men zou er alleen Vlaamsche boeren als kolonisten aanvaarden en naderhand insgelijks proeven van kolonisatie nemen op 't grondgebied der gemeenten Arendonck en Moll (3).

Twintig kleine hoeven werden te Lommel gebouwd, daarbij eene kerk, eene pastorij en eene school. Bij elke hoeve waren er 3 hectaren woeste grond, 1 hectare ontgonnen en bemeste grond en 1 hectare bevloeibaar gemaakt. Nieuwe wegen werden aangelegd, zelfs groef men een bevaarbaar kanaal van aan de kolonie tot aan de verbindingsvaart van Maas en Schelde.

Den 15n Mei 1851 waren er negentien der twintig hoeven verhuurd aan kolonisten uit Limburg, Brabant en Vlaanderen. Men had het eerste plan, om enkel Vlamingen aan te nemen, moeten laten varen (4).

De onkosten voor inrichting beliepen op 't einde van 1852 tot 140,000 frank.

---

(1) *Annales parlementaires. Chambre des Représentants.* Zitting van 18n Februari 1847, blz. 829.

(2) *Annales parlementaires,* blz. 587.

(3) *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg,* 1849, blz. 247.

(4) Zie 't verslag over 1850 in *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg* voor 1851, blz. 311.

De hoofdingenieur Magis, bestuurder van den dienst der bevloeiingen en ontginningen, schreef in zijn verslag over 1851 « que la réussite de la colonisation est assurée (1) ».

Maar weldra kwamen minder gunstige berichten : veeziekten braken uit in de stallen der kolonie, de kolonisten kregen de koorts, zij beschikten over geen voldoende bedrijfskapitaal, de hoeven waren te klein om hunne bewoners te voeden, enz.

Het verslag over 't jaar 1858 meldde dat de weggezonden kolonisten vervangen waren door Vlamingen die over geld beschikten (2), maar 't beterde niet en te langen laatste was de Staat gedwongen de goederen der kolonie te verkoopen. Verscheidene kolonisten zijn nochtans in de streek blijven wonen.

***

De gevolgen der ontginningen beantwoorden niet volkomen aan de verwachting. — De ontginningen hebben niet volkomen beantwoord aan de verwachtingen; men verwachtte te veel : de vruchtbaarmaking, binnen weinige jaren, van al den Kempiscben woesten grond : « Au reste, schreef G. Podesta aan 't slot van zijn *Essai sur la Campine*, nous pouvons prédire que d'ici à quelques années la Campine n'aura rien à envier aux parties les plus fertiles de la Belgique (3) ».

Volgens de optelling van 1895 waren er in de arrondissementen Turnhout en Maeseyck samen nog bij de 47,000 hectaren woeste grond.

De eerste ontginners hebben groot geld in den grond ge-

---

(1) Zie 't verslag over 1851 in *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg* voor 't jaar 1852, blz. 301.

(2) Id. voor de provincie Antwerpen, voor 1859, blz. 228.

Zie in het *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg*, 1850, blz. 252-270, eene uitgebreide beschrijving der kolonie. In dezelfde uitgave voor de provincie Antwerpen en voor de provincie Limburg vindt men elk jaar verslag over den toestand.

(3) Anvers, L.-J. De Cort, 1853.

stoken, velen hebben er hun gansch kapitaal bij insgeschoten en waren gedwongen te verkoopen. De koopers van dien grond zijn het best gevaren.

Toch is er veel goed werk gemaakt. — Toch is in de tweede helft der 19e eeuw in de Kempen heerlijk werk verricht. « Les irrigations de la Campine, schreef Th. Lebens, comme les tentatives diverses de fertilisation des bruyères de cette contrée, constituent l'une des œuvres les plus considérables de la Belgique indépendante (1). »

Een bezoek aan de wateringen langs de Kempische vaart volstaat om te bewijzen wat menschenhanden in korten tijd en soms met weinig geld hier hebben verricht. De ingenieur Magis, in zijn verslag over de bevloeiingen in de Kempen gedurende het jaar 1851, geeft de volledige berekening voor het aanleggen van 80 hectaren vloeiweiden door den graaf de Theux : alles bijeengerekend — ook de aankoopprijs van den heigrond aan 244 frank de hectare — komt hij tot de som van fr. 66,166.11 of fr. 827.08 de hectare (2).

In 1846 waren er in de provinciën Antwerpen en Limburg samen 125,569 hectaren onbebouwde grond, in 1895 was 't getal verminderd tot 77,453 hectaren (3).

Th. Lebens schatte dat de gronden van 1847 tot 1880 in de provinciën Antwerpen en Limburg ontgonnen en beboscht dit laatste jaar ongeveer 35 millioen frank meer waarde hadden dan drie en dertig jaar vroeger (4).

De streek werd gezonder gemaakt. — Vroeger heerschte de koorts bestendig in sommige deelen der Kempen. Nu hoort

(1) *Annales des Travaux publics de Belgique,* 1897, blz. 747.

(2) *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg,* 1852, blz. 292-293.

(3) *Statistique de la Belgique. Agriculture. Recensement général de 1895.* Partie analytique; blz. 505.

(4) *Bulletin de l'Agriculture,* 1886, t. II, blz. 144-146 en 155.

men daar niet meer over spreken; de streek is gezonder gemaakt: veel bosschen werden aangelegd, het water heeft gemakkelijker zijn loop daar de grachten beter gekuischt worden en de rivieren, na de werken er aan verricht, beter 't water kunnen afvoeren: de groote moerassen van Noordelijk Limburg werden droog gemaakt (1).

Weinig invloed op de wijze van boeren der Kempenaars. — « L'avenir de la Campine, schreven Joigneaux en Delobel aan 't slot van *L'Agriculture de la Campine*, est tout entier, selon nous, dans le succès d'entreprises individuelles faites par de riches propriétaires sur une grande échelle, bien combinées et bien conduites. C'est de là que sortiront les bons exemples et les rapides améliorations sous tous les rapports... Les cultivateurs de la contrée profiteront de ces améliorations... (2). »

In werkelijkheid hebben deze voorbeelden weinig of geen invloed gehad op den Kempischen boer. Dat waren groote hoeven, met sterk bedrijfskapitaal, op eene voor hem vreemde wijze begaan. Ten andere, die vreemdelingen zijn veelal niet geslaagd en hebben 't moeten opgeven, geringe aanbeveling voor een landman, die zich minder laat winnen door theoretische beschouwingen dan door den goeden uitslag van wat hij zorgvuldig langs alle kanten heeft bekeken.

Veel werk en loon voor de werklieden. — De ontginningen hebben veel werk verschaft aan duizende werklieden en een loon tot dan toe in de streek onbekend. In 1850 alleen werden 224,000 frank loon betaald door de ontginners en

---

(1) De moerassen van Kinroy, op 't grondgebied der gemeenten Beeck, Bocholt, Bree, Gerdingen, Tongerloo, Kinroy en Molenbeersel, besloegen ongeveer 3,000 hectaren, de moerassen te Neeroeteren 800 hectaren. Zie de rede van den gouverneur Bovy, bij de openingzitting van den Provincialen raad van Limburg, den 6n Juli 1875. *Procès-verbaux*, blz. 19-20.

(2) Reeds vermeld, blz. 230.

door den Staat die toen juist de kolonie van Lommel aanlegde (1).

Nu nog zijn er veel menschen die hun brood verdienen met te werken in de bosschen; ook de vloeiweiden vergen veel arbeid.

*
* *

Hoe nu nog ontgonnen wordt. — Er wordt nog altijd ontgonnen in de Kempen, maar 't is nu meestal op kleinen voet: boeren die « wat grond bijmaken ». Er wordt ook nog woeste grond bebosch en tot weide herschapen; kon men over water beschikken er zouden veel vloeiweiden kunnen aangelegd worden.

De grootste ontginning op het einde der 19e eeuw werd gedaan door de Trappisten, te Achel. Zij slaagde uitstekend. Er werden schoone vloeiweiden gemaakt en veel grond kwam onder den ploeg (2).

---

(1) *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg*, 1851, blz. 312.

(2) We moeten hier de zegenrijke werking vermelden der « Nederlandsche Heidemaatschappij », in 1888 gesticht, met hoofdzetel te Utrecht. Hare werking is beperkt tot Nederland; in aanpalende provinciën van onze Kempen: in Limburg en in Noord-Brabant, werd door hare bemiddeling veel woeste grond bebosch of vruchtbaar gemaakt, en alzoo heeft zij onrechtstreeks ook eenigen invloed ten onzent. Zij is eene vrije wetenschappelijke vereeniging met afdeelingen voor boschwezen, bevloeiïng en grondverbetering en zoetwatervisscherij, die raad geven, plannen maken, toezicht houden over uitgevoerde werken, zelf werken uitvoeren die hun opgedragen worden, enz. Volgens het verslag der werkzaamheden voorgedragen op de 16e algemeene vergadering te Roermond, den 12n September 1904, had de maatschappij, in 1904, 105 ambtenaren en beambten. Zie over de inrichting en de werking de jaarverslagen en het *Tijdschrift der Nederlandsche Heidemaatschappij*.

DE NIJVERHEID IN DE KEMPEN

Nijverheid in de eerste helft der 19e eeuw. — Ook in de eerste helft der 19e eeuw was er nijverheid in de Kempen : vlas werd in alle hoeven gesponnen; in vele gemeenten waren de lijnwaad- en wolwevers talrijk. Te Zonhoven b. v. bezat elk huis zijn weefgetouw; de eerste vraag van den boer bij wie een nieuwe knecht zich aanbood was : kunt ge ook weven? Het zeildoek en stramiendoek van Zonhoven ging zelfs naar den vreemde. Turnhout staat van over ouds bekend om zijne weverijen, zijn kantwerk, zijn fabrieken van katoenstoffen, speelkaarten en geprint papier; Lier om zijn kantwerk en borduren op tulle; te Moll werd veel laken geweven; te Herenthals, laken en baai ; Arendonck stond gekend om zijn koussen- en mutsenfabrieken [1]. Kempisch zand werd naar de glasblazerijen verzonden.

Die nijverheid bracht beweging bij in de Kempen, beweging voor zooveel de ellendige staat der wegen het toeliet. De Mollsche lakenfabrikanten b. v. verwerkten niet alleen wol uit de streek, zij gingen er koopen tot in de Ardennen, en de boeren van ginder kwamen dan met groote wagens naar de Kempen afgezakt.

De nijverheid heeft zich sindsdien uit sommige plaatsen

---

[1] Zie over de verschillende inrichtingen en de werkvoorwaarden, *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, 1846-1848, reeds vermeld, t. III, blz. 185 en volg.

teruggetrokken; Herenthals en Verviers b. v. hebben de lakenweverij te Moll dood gelegd.

De handweverij ging te grooten deele te niet : hier en daar vindt men op de plattelandsche gemeenten nog twee, drie wevers.

Op 't einde der 19e eeuw. — Maar in de laatste vijftien-twintig jaar der 19e eeuw zijn er, voornamelijk in 't Noorden der Kempen, nieuwe nijverheden opgekomen.

Het verslag der nijverheidsoptelling van 31n October 1896 vermeldt eene lange reeks van werkhuizen waar veel werklieden worden gebezigd.

In de provincie Antwerpen werd er toen op 38 plaatsen, waarvan 34 in 't arrondissement Turnhout, ijzererts gegraven : 389 werklieden waren hier werkzaam.

Voor Limburg staan 4 ijzergroeven vermeld te Beeringen en 2 te Zonhoven met samen 107 werklieden.

In de	zandgroeven te Moll waren	175	werklieden gebezigd.
—	cimentfabriek te Beersse . .	173	
—	steenbakkerij te Oud-Turnhout	100	
—	zinkfabriek te Baelen . . .	141	
—	cigarenfabrieken te Arendonck	394	
—	dynamietfabriek — —	55	
—	lood-, zink-, arsenik- en kopersulfaatfabrieken te Overpelt	469	
—	buskruitfabriek te Caulille .	77	
In 10	cigarenfabrieken bestaande in 5 Limburgsche dorpen	416	

Deze cijfers — we kiezen eenige der belangrijkste uit eene lange reeks (1) — volstaan om aan te toonen dat de nijverheid in de Noordelijke Kempen belangrijk is.

(1) *Recensement général des industries et des métiers* (31 octobre 1896). Bruxelles, Hayez, 1900. Vol. I et II.

Wij hebben hier niet verder in te gaan op de verspreiding der nijverheid noch op den aard der nijverheid in de Kempen.

Invloed der nijverheid op de landelijke bevolking. — Heeft zij invloed op de landelijke bevolking, en zoo ja, wat voor invloed?

Ook in de eerste helft der 19e eeuw heeft de nijverheid haren invloed uitgeoefend bijzonder met bijwinsten te verschaffen aan den werkman en kleinen boer die zonder dat niet voort konden.

Maar die invloed was bijzonder merkbaar in de laatste dertig jaren der 19e eeuw, gevolg van het uitgraven van ijzererts en van het tot stand komen van menigvuldige groote fabrieken in 't Noordelijk deel der Kempen.

Goede en slechte gevolgen van het uitgraven van ijzererts. — Reeds in de jaren '40 werd ijzererts uitgegraven in de Kempen, maar eerst rond het jaar '70 en later heeft dit uitgraven eene groote uitbreiding genomen. Op welke voorwaarden het geschiedt hebben we reeds uiteengezet (blz. 68-69).

Als bewijs van het belang dier nijverheid kan de hoeveelheid ijzererts gelden in de eerste zes maanden van 't jaar 1870 verzonden uit de spoorwegstatie te Zonhoven :

Naar Dolhain	80,000	kilogr.
— Duisburg	3,140,000	—
— Mülheim	60,000	—
— Neuss	13,670,000	—
— Seraing	1,170,000	—
— Tilleur	830,000	—
Of samen . . .	18,950,000	kilogr. (1).

Toen werd het zoo duur niet betaald als nu, het erts van Zonhoven gold tot fr. 7.50 de 1,000 kilogrammen.

(1) *Chambre de Commerce de Hasselt.* Rapport général sur la situation industrielle et commerciale du Limbourg pendant l'année 1870. Annexe à l'*Exposé de la situation administrative du Limbourg* de 1871 ; blz. 22.

Maar 't bracht alleszins geld bij de boeren-eigenaars in eenen tijd dat het geld nog minder onder de menschen was dan nu; het ijzererts uithalen beteekent den grond verbeteren; er waren echter boeren die hunne boerderijen verwaarloosden om zelfs het ijzererts uit te halen en te vervoeren; sommigen leerden ook te dier gelegenheid genever drinken.

Het uitgraven van ijzererts bracht veel werk bij; maar toen reeds zijn de boeren beginnen klagen dat het lastiger werd voor hen om werkvolk te krijgen en dat zij hoogere loonen moesten betalen.

Invloed der groot-nijverheid. — De invloed der groot-nijverheid in 't Noorderdeel der Kempen is veel belangrijker.

Moeilijk om volk te vinden. — 't Wordt moeilijk voor den Kempischen boer in die streken om volk te vinden, en de loonen zijn er hooger dan in welk andere landbouwgewest van Vlaamsch België; hoeven van zekere aangelegenheid kunnen er niet meer begaan worden, tenzij door boeren met veel eigen volk.

Boerenzoons kunnen vroeger trouwen. — De kleine landbouwer vindt in de fabrieken eene welgekomene bijwinst: de boerenzoons gaan er werken tot dat ze genoeg bijeen hebben om te trouwen en eene kleine boerderij in te gaan. In dit opzicht bewijzen de fabrieken aan den landbouw wezenlijk dienst en 't is wonder hoe de boerenzoon gemakkelijk de fabriek verlaat, zoohaast hij genoeg heeft om op eene kleine hoeve te gaan.

Invloed op gezondheid. — Men heeft er wel eens over geklaagd dat de fabriekarbeid zeer ongunstig werkte op de gezondheid van den Kempischen arbeider. Deze is van natuurswege niet te kloek, hij is niet voldoende gevoed om het zwaar fabriekwerk te verrichten; ten andere, verscheidene van die fabrieken zijn nu juist van de ongezondste soort die men vinden kan!

Ontegensprekelijk hebben er aanvankelijk misbruiken be-

staan : 't was iets nieuws voor de menschen van de streek, zij namen de voorgeschrevene maatregelen niet in acht, aten bij voorbeeld na 't werk of tusschen het werk in zonder zelfs hunne handen te wasschen, baadden zich niet, enz. Nu echter is de toestand ook in dit opzicht veel verbeterd, alhoewel het moet erkend worden dat het werk op sommige fabrieken ongezond is; in de beste fabrieken toch ook is 't veel minder gezond dan de arbeid in open lucht.

Op godsdienst en zedelijkheid. — Welke is nu de invloed geweest op den godsdienstzin en de zedelijkheid der Kempische bevolking?

Hierop hoort men in de Kempen gansch tegenstrijdige antwoorden.

Sommigen zeggen : 't is veel verslecht.

Anderen integendeel, en wij meenen dat zij gelijk hebben, onderscheiden :

De fabrieken hebben een groot getal vreemdelingen gelokt, en die geven gewoonlijk geen goed voorbeeld.

Wat nu het eigen volk van de streek betreft :

De jonge mannen die geen zwaar werk moeten verrichten, zijn nog al wild. Zoo staan de cigarenmakers gansch de Kempen door als woelige mannen bekend.

De jonge werklieden winnen tamelijk hooge loonen, zij geven te huis niet alles af, en zoo hebben ze 's zondags meer op zak dan de boerenzoons. Deze zijn daarover niet tevreden, willen meer geld hebben, en wat ze meer krijgen moet toch op vooraleer ze 's avonds naar huis gaan.

't Is ook nog waar dat in sommige plaatsen de zondagrust minder algemeen onderhouden wordt dan vroeger, maar men mag niet vergeten dat nu mannen te huis blijven die vroeger buiten de streek gingen werken : men kon toen zoo gemakkelijk niet nagaan wat er van was.

Over 't algemeen meenen we te mogen besluiten dat tot nu toe de invloed in zedelijk en godsdienstig opzicht op de eigenlijke landbouwbevolking geen slechte is.

DE VRIJE LANDBOUWVEREENIGINGEN IN DE KEMPEN

In de Kempen zijn meer landbouwvereenigingen dan elders. — Het Ministerie van landbouw geeft jaarlijks een verslag uit over de bestaande landbouwvereenigingen met hunne gezamenlijke verrichtingen; eenige kaarten, als aanhangsel, stellen den toestand aanschouwelijk voor (1).

Een oogslag op die kaarten bewijst dat de Kempen en bijzonder de Limburgsche Kempen de andere deelen van 't land vóór zijn op het gebied van samenwerkende melkerijen, plaatselijke onderlinge veeverzekeringen en plaatselijke spaar- en leengilden.

En uit die kaarten ook is 't verschil van karakter bij de bevolking van een en dezelfde provincie op te maken : die vereenigingen, niet de melkerijen nochtans, zijn veel talrijker in 't Kempisch gedeelte van Limburg dan in Haspegouw en in 't Maasland.

De afdeeling Landbouw van het departement van Waterstaat, Handel en Nijverheid in Nederland gaf in 1904 een vlugschrift uit : *Boterproductie en botercontrole in Nederland* (2). Hieraan ook is eene kaart van Nederland toegevoegd met aanduiding der bestaande melkerijen (boterfabrieken heeten ze daar, een beter woord dan melkerijen) : wonder genoeg, in de

---

(1) *Exposé statistique de la situation des associations d'intérêt agricole.* Bruxelles, Weissenbruch.

(2) 's Gravenhage, 1904.

provincie Limburg en Noord-Brabant, die we als de voortzetting van onze Kempen kunnen aanzien, staan ook het meest melkerijen aangeduid (1).

Huidige toestand te danken aan het landbouwonderwijs en de landbouwvereenigingen. — Uit al wat voorafgaat blijkt dat de toestand der landbouwbevolking van de Kempen in den loop der 19e eeuw veel verbeterd is. In geen ander tijdvak der eeuw was de toestand zoo bevredigend als hij nu is sedert tien-vijftien jaar. Dat hebben de Kempen voornamelijk te danken :

Aan de *landbouwwetenschap :* aan de verbetering in de melkverwerking en aan 't oordeelkundig gebruik van krachtvoeder en van scheikundige meststoffen ;

Ook aan de *landbouwvereenigingen :* deze hebben mogelijk gemaakt dat de kleine Kempische boeren gezamenlijk verrichten wat ze afzonderlijk niet kunnen; die vereenigingen zijn er ook in geslaagd het landbouwonderwijs te doen indringen tot bij de kleinste boeren.

De vrije landbouwvereenigingen zijn niet oud : eerst in de tien laatste jaren der 19e eeuw kwamen ze tot stand.

Werking der landbouwcomicen. — Er bestaan ook andere landbouwvereenigingen in de Kempen, bijzonder de landbouwcomicen en de provinciale maatschappijen van landbouw. Zij hebben stellig dienst bewezen : zij hebben het eerst de nieuwere landbouwwetenschap gepredikt, hebben landbouwwerktuigen doen kennen en gebruiken, bijzonder de centrifugale melkafroomers die 't melkerijwezen in de Kempen een goeden stap hebben doen vooruitgaan. Tot de veredeling

(1) Voor de boerenleenbanken en onderlinge paarden- en runderenverzekeringen komen ook die twee provinciën vooraan. Zie *Verslag over den Landbouw in Nederland in 1903.* 's Gravenhage, 1904. Uitgave van de afdeeling Landbouw van het departement van Waterstaat, Handel en Nijverheid; blz. 119 en 122.

van 't vee hebben ze bijgedragen door 't invoeren van stamboeken; in deze laatste jaren werden ook door hen enkele paardenverzekeringen gesticht.

Maar de kleine boer — en in de Kempen zijn de kleine boeren de groote meerderheid — kende de landbouwcomicen weinig of niet, hij ging niet naar de voordrachten of tentoonstellingen door de comicen ingericht, hij bleef zijn schouders opsteken wanneer « een heer » spreken kwam over landbouwzaken. « Wat kende die daarvan! »

Het is hier de geschikte plaats niet om de geschiedenis der boerenbeweging in de laatste jaren der 19e eeuw volledig te schrijven.

Hier hebben wij enkel kortbondig uiteen te zetten :

Wanneer de vrije vereenigingen in de Kempen zijn ontstaan;

Wat er nu bestaat en

Welk voordeel boer en boerenwerkman daarin hebben gevonden.

Wanneer zijn de vrije boerenvereenigingen ontstaan? — De vrije boerenvereenigingen zijn ontstaan in de jaren 1890, als gevolg der propaganda gemaakt door den Belgischen Boerenbond, te Leuven gesticht in 1889.

In sommige landbouwstreken van België bestonden, reeds veel vroeger, onderlinge veeverzekeringen en maatschappijen van onderlingen bijstand tegen ziekte.

In de Kempen was er in dit opzicht, vóór het jaar 1890, weinig of niets; de gouverneur van Limburg in zijne openingsrede voor den zittijd van den provincialen raad, den 2n Juli 1878, wees op de maatschappijen van onderlingen bijstand in andere provinciën, en riep o. a. uit : « Conçoit-on que dans notre Limbourg, où les éléments en seraient si aisés à recruter, elles soient encore pour ainsi dire complètement inconnues (1)? »

(1) *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de Limbourg,* 1878; blz. 22.

Van zoodra de B. Boerenbond zijn beweging op touw zette ten gunste van de landbouwvolkswerken rezen de vereenigingen te allen kante op. Nu nog worden gestadig aan nieuwe boerenvereenigingen in de Kempen gesticht.

Welke vereenigingen bestaan in de Kempen? — Het *Exposé statistique de la situation des associations d'intérêt agricole* brengt jaarlijks de opgave der bestaande vereenigingen.

Met het oog op den landbouw kan men er voornamelijk vier soorten onderscheiden :

Vereenigingen voor gezamenlijken aankoop van landbouwbenoodigdheden, waar bijzonder scheikundige meststoffen samen worden aangekocht, ook wel krachtvoeder voor 't vee : lijnmeel, katoenmeel, zemelen, maïs, enz., maar minder want, zooals wij 't reeds zeiden, voedert de Kempische boer zijn graan aan de beesten.

Die vereenigingen zijn, in de Kempen, niet ingericht als beroepsgenootschappen naar de wet van 31ⁿ Maart 1898; zij zijn enkel feitelijke vereenigingen, zonder rechtspersoonlijkheid, waar een zaakvoerder de bestellingen der leden op de maandelijksche vergadering bijeenzamelt : alles wordt dan in eens besteld bij eenen fabrikant of groot-handelaar of aangekocht door bemiddeling van den B. Boerenbond te Leuven.

Wanneer de waren met schip of met het spoor aankomen worden de leden verwittigd : elkeen komt aan 't kanaal of aan de spoorhalle de hoeveelheid afhalen door hem besteld.

Om de onkosten te dekken wordt gewoonlijk bij den inkoopprijs 5 of 10 centiemen per 100 kilogrammen gerekend.

Melkerijen. — De melkerijen zijn in de Kempen als samenwerkende maatschappijen volgens de wet van 18ⁿ Mei 1873 en 22ⁿ Mei 1886 ingericht.

De Kempische melkerijen zijn meestal handmelkerijen, dat

wil zeggen dat er ontroomd en geboterd wordt met de hand; er zijn echter ook eenige groote stoommelkerijen.

Bijna ieder Kempisch dorp heeft eene of meer samenwerkende melkerijen, en 't gaat er 's morgens voor 't lokaal der melkerij heel eigenaardig toe : de boeren brengen hunne melk in groote blikken kruiken op hondenkarren; de melk wordt gewogen, stalen worden genomen, men ontroomt seffens en elkeen krijgt ontroomde melk weer mee naar huis, naar verhouding van de melk door hem aangebracht.

Intusschentijd houden de honden voor 't lokaal soms veel lawijt.

Stoommelkerijen laten dikwijls de melk bij de leden rondhalen. De afgeroomde melk dient voornamelijk, gewoonlijk met eenig toevoegsel, voor 't vetten van kalveren (1).

SPAAR- EN LEENGILDEN NAAR RAIFFEISEN'S STELSEL. — De landelijke spaar- en leengilden naar 't stelsel van Raiffeisen werden in België ingeburgerd dank aan volhoudende propaganda van E. H. Mellaerts. Zij zijn ingericht in den vorm van samenwerkende maatschappijen. Groote aandeelen kan men door kleine boeren niet doen onderschrijven; de aandeelen zijn van 3 frank, zoodat elkeen, ook de geringste man zich kan aansluiten; de maatschappij is overigens gesteund op de onbeperkte en elkheele verantwoordelijkheid van al de leden.

De dorpelingen vertrouwen hunne spaarpenningen toe aan de maatschappij, die alzoo aan haar leden het bedrijfskapitaal dat ze te kort komen, kan uitleenen (2).

Al die verschillende maatschappijen zijn te wel bekend

(1) Den 31n December 1899 bestonden er in de Kempen 53 hand- en 5 stoommelkerijen. Den 31n December 1902 (voor later zijn de statistieken nog niet verschenen) waren er 92 hand- en 24 stoommelkerijen. Zie *Exposé statistique de la situation des associations d'intérêt agricole*, reeds vermeld, voor 1899 en 1902.

(2) Den 31n December 1899 waren er 44 Raiffeisenkassen in de Kempen. Drie jaar later, den 31n December 1902, bestonden er 51.

dat wij breedvoeriger hunne inrichting zouden moeten uiteenzetten.

Een vierde soort van vereenigingen, zeer verspreid in de Kempen, zijn :

DE PLAATSELIJKE ONDERLINGE VEEVERZEKERINGEN, die, mits betaling van eene zekere premie, aan hunne leden de 2/3en of 3/4en van het ondergane verlies vergoeden (1).

De plaatselijke verzekeringen zijn per provincie herverzekerd : een deel der premiën door de verzekeringen opgetrokken wordt gestort in de kas der herverzekering die tusschenkomt in de mogelijke verliezen der verzekeringen.

Zelfs telt de provincie Antwerpen twee vrije herverzekeringen, daarenboven bestaat hier nog het provinciaal veefonds, ingericht in 1892 als verplichte veeverzekering voor al de veehouders der provincie; met 1n Januari 1896 werd het heringericht als vrije provinciale verzekering en, den 1n Januari 1901, werd hem eene afdeeling voor herverzekering toegevoegd (2).

Deze laatste vier-vijf jaar zijn ook eenige onderlinge plaatselijke paardenverzekeringen tot stand gekomen. Die verschillende vereenigingen bestaan bijna overal in de Kempen als afdeelingen van boerengilden : de boerengilde is te beschouwen als de vertegenwoordiging der bedrijfsbelangen van de leden : daar komen de leden bijeen om onderling hunne belangen te bespreken, om zich onderling in te lichten, om voordrachten of landbouwlessen te aanhooren, enz.

---

(1) Einde 1899 waren er 104 veeverzekeringen; einde 1902, 158.

(2) Zie 't verslag van M. VERACHTERT, *Le Fonds provincial d'Agriculture de la province d'Anvers* in RAPPORTS PRÉLIMINAIRES ET COMPTES RENDUS van het Congres der « Société centrale d'Agriculture », ter gelegenheid van haar vijftigjarig bestaan, 1903; blz. 52 en volg. Bruxelles, Vromant et Cie. Ook in Limburg is er spraak geweest eene verplichte provinciale verzekering in te voeren, maar het ontwerp werd verworpen. Zie in *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de Limbourg*, Session ordinaire de 1892, eene tamelijk hevige bespreking daarover.

*
* *

Nut dier vereenigingen. — Nergens beter wellicht dan in de Kempen kan men nagaan wat het landelijk volk bij die menigvuldige vereenigingen gewonnen heeft.

Boeren bijeengebracht. — De boeren leefden vroeger afgezonderd, elk was meester in zijne hoeve en bekreunde zich niet te veel met hetgeen rondom hem voorviel.

Nu komen ze regelmatig bijeen, eens te maande, soms meermalen in de maand; ze hebben elkaar leeren kennen, ze spreken malkander over hun bedrijf, ze deelen hunne ondervinding mee, nu begrijpen ze beter hunne gemeenschappelijke belangen. In maatschappeljk opzicht is dit stellig een groote stap vooruit.

De landbouwwetenschap aangenomen ook door den kleinen man. — De boerengilden hebben den kleinen en middelmatigen man ingelijfd bij 't leger der vooruitstrevende boeren. Dat is hun grootste glorietitel.

Vooraleer de boerengilden opkwamen waren er vooruitstrevende boeren in de Kempen : men gebruikte er kunstmeststoffen, vreemd krachtvoeder voor de dieren en verbeterd landbouwgetuig. Maar dat was eene uitzondering. Den grooten hoop moest men winnen, de boeren die lachten met den vooruitgang en beweerden dat zij 't beter wisten en bleven boeren gelijk zij het hun vader hadden zien doen. De boerengilden zijn daarin gelukt. Het is zelfs bijzonder bij de kleine en middelmatige boeren dat zij hunne leden aanwerven.

De melkerijen maken de boeren vrij. — De samenwerkende melkerijen hebben de boeren vrijgemaakt van de winkeliers. Er bestond, en er bestaat nu nog in de Kempen, werkelijk misbruik door 't leveren van de boter in de winkels. De boeren werden in waren betaald en 't gebeurde dat in

't berekenen van den prijs der winkelwaar en soms ook in 't wegen der winkelwaar de winkelier met dubbel krijt schreef. De melkerijen hebben dit misbruik doen ophouden vermits zij de boter gezamenlijk verkoopen, 't zij op botermijnen (1), 't zij bij vaste kalanten.

Zij hebben geld in de handen der boeren gebracht.

Ten gevolge van betere bewerking komt er ook meer boter uit de melk en kan de boter duurder verkocht worden. Daarenboven, zooals wij het reeds deden opmerken, brengt de melkerij eene groote besparing mee van werk op de hoeve, vermits de melk er niet meer moet ontroomd of gekarnd worden en de boerin ontslagen is van den verkoop der boter. —

Vroeger werd het wel eens gezegd dat de boer beter doet niet te ontleenen; de ondervinding heeft in de Kempen het tegendeel bewezen.

De Raiffeisenkassen roeien den woeker uit en leenen 't noodige bedrijfskapitaal. — De Raiffeisenkassen hebben op de gemeenten waar ze werkzaam zijn den woeker der huurkoeien om zoo te zeggen gansch doen ophouden.

Er zijn gemeenten waar, het eerste en tweede jaar der stichting, de Raiffeisenkas aan 30, 40, 50 en meer menschen 250, 300 of 350 frank uitleende om hun toe te laten eene eigene koe te koopen. Het is wonder hoe boeren, anders zeer wantrouwig, zoo gemakkelijk hun vertrouwen hebben gesteld in de kleine plaatselijke banken voor de verrichtingen van dewelke zij met hun gansch bezit instaan.

Spaarstortingen krijgen die kassen zooveel zij willen : menschen die vroeger aan niemand hunne penningen dierven toevertrouwen, zelfs niet aan de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas, halen ze uit den grond om ze naar de Raiffeisenkassen te brengen.

---

(1) De samenwerkende melkerijen van Limburg hebben eene eigene botermijn te Hasselt.

Het ontleenen gaat niet altijd even gemakkelijk ; ontleenen wordt op den buiten nog veelal als eene schande aanzien. Maar dat gaat er toch uit, de opleiding wordt gemaakt en de boeren begrijpen dat ontleenen voor 't bedrijf, om met het ontleende geld geld te verdienen eene verstandige daad is.

De Raiffeisenkassen hebben niet alleen uitgeleend om koeien te koopen : ook om mest en veevoeder comptant te betalen, om de boerderij uit te breiden, om bij regeling der ouderlijke erfenis de kleine boerderij of een deel daarvan over te nemen, om oude schulden af te leggen, om melkerijen op te richten, om nieuwgehuwden toe te laten een gedoe te betrekken, enz. (1).

Men had gezegd toen de eerste Raiffeisenkassen werden ingericht : de boer zal wel komen geld ontleenen, maar hij zal niet terugbrengen. Deze voorzegging is valsch bevonden. De ontleeningen worden zeer geregeld terugbetaald. Men geeft ook aan de ontleeners alle gemak om hunne schuld af te lossen : een minimum is bepaald dat zij op gestelde tijdstippen moeten afgelegd hebben, maar verder is 't hun volkomen vrij gelaten meer terug te betalen en terug te betalen wanneer zij het willen.

Het weze hier ook opgemerkt dat de armste mensch, wanneer hij eerlijk is en zorgvuldig, geld bij de Raiffeisenkas krijgen kan. Hij heeft een borg noodig, maar ook hier heeft de ondervinding bewezen dat hij dien borg altijd vindt.

De veeverzekering vermijdt dat kleine boeren en landbouwwerklieden soms moeten gaan bedelen. — Wie, onder de gegoede burgerij der Kempen, heeft in vroeger jaren, vooraleer de verzekeringen bestonden, niet dikwijls kleine boeren of landbouwwerklieden aan zijn deur weten

---

(1) Zie *La Caisse d'épargne et de crédit, de Rillaer,* door E. Vliebergh. Monographie de la première Caisse Raiffeisen de Belgique. Revue sociale catholique, août et septembre 1901.

Rillaer ligt op de grenzen van 't Kempenland. Hier werd de eerste Raiffeisenkas van België opgericht in 1892. Al de bewerkingen der kas, met hun doel, staan aangegeven in de Monografie.

bellen met een boekje waarop de burgemeester bevestigde dat de drager zijne koe verloren had en dat hij toelating had gekregen om... te bedelen. Want dat was het eigenlijk; men bedelde om 150 of 200 frank bijeen te krijgen en daarmee een nieuw beestje te koopen.

De veeverzekering heeft hieraan een einde gesteld.

Zij laat ook toe beter vee te houden; vroeger was 't een groot verlies toen een goed beest stierf, verlies is er nu nog altijd, maar de $^2/_3$en of $^3/_4$en der waarde worden aan den eigenaar vergoed.

Ten slotte moeten wij hier nog doen opmerken dat die instellingen niet alleen de boeren maar ook de landbouwwerklieden ter hulpe komen. De landbouwwerklieden in de Kempen bezitten 1 of 2 koeien en beschikken over wat land : zij doen mee in den gezamenlijken aankoop, ontleenen geld bij de Raiffeisenkas, verzekeren hunne koe en dragen hunne melk naar de melkerij.

NAWOORD

Oude menschen zijn gewoonlijk minder te vreden over den nieuwen tijd; toen zij jong waren, ging alles veel beter : *laudatores temporis acti!*

Wij hebben in de Kempen veel oude menschen ondervraagd over den toestand vroeger, en van alle, zonder ééne enkele uitzondering, kregen we antwoord ongeveer in den zin van deze twee gezegdens die we letterlijk overschrijven : « nu is 't een zalige tijd, nu is er wat te verdienen », en « ik beklaag maar één dingen, dat ik geen vijftig jaar later op de wereld gekomen ben ».

De toestand is veel verbeterd voor den Kempischen boer. — De Kempische boeren moeten hard werken, nu ten minste zoo hard als vroeger, daar het dikwijls gebeurt dat er volk te kort is. Maar nu zijn ze beter gevoed, beter gehuisvest, meer ontwikkeld, meer werkelijke leden van de menschelijke samenleving.

In de eerste helft der 19e eeuw en zelfs nog later was er niet veel geld onder de boerenmenschen : zij verkochten bijna niets dan boter en beesten, en de prijs was dikwijls gering.

Te Vorst vertelde ons een oud man 't geval van een der welstellendste boeren van 't dorp die, 't is nu zestig of vijf en zestig jaar geleden, geen geld in huis had om een pot bier te drinken; hij ontleende 4 centen aan zijnen knecht met belofte : « Ge zult het geld niet lang moeten derven, overmorgen rij ik met een kar koorn naar Diest » (naar de markt).

« De vergelijking met den kleiboer leert, zoo schrijft Dr H. Blink, handelende over den economischen toestand der boeren in Nederland van 1814 tot 1830, dat bij dezen meer weelde en armoede afwisselt, bij den zandboer meer een gelijkmatige soberheid bestaat (1). »

Dat is volkomen waar ook wanneer men in de provincie Limburg de Kempen vergelijkt met Haspegouw. Van de jaren '60 tot midden de jaren '70 was er weelde bij de Haspegouwsche boeren, het graan was zeer duur en veel boeren dachten dat het maar altijd zoo blijven zou, ze leefden den dag in den dag uit en voorzagen niet, als Jozef in zijn droom, de magere koeien die volgen op de vette.

Toen de graanprijzen vielen kwam er gebrek, en ook op grootere hoeven waren er toen schamele armen.

De Kempen hebben die crisis in veel mindere mate gekend, even als ze ook veel minder profijt hadden genoten uit de hooge graanprijzen.

Sedert de vijf of zes laatste jaren der 19e eeuw is 't nu een goede tijd in de Kempen, merkelijk beter dan wat de boeren in den ganschen loop der 19e eeuw hebben gehad.

De voortbrengselen van den stal : boter, kalveren, beesten, worden een ordentelijken prijs verkocht. Nog meer dan vroeger draait heel de boerderij op den stal. Maar daar nu ook ligt voor den Kempischen boer het gevaar : moesten de prijzen van die voortbrengselen vallen, hij vindt geen tegengewicht.

Voor den boerenwerkman. — Voor den boerenwerkman nog meer dan voor den boer is de toestand in den loop der voorgaande eeuw verbeterd. Zijn loon is verdriedubbeld, hij is beter gevoed en gehuisvest ; hij heeft zich kunnen opwerken tot kleinen boer, alhoewel dit hem lastig wordt gemaakt in de laatste jaren door het te gering getal kleine hoeven. Dank zij de Raiffeisenkas bezit hij eigen vee en de veeverzekering spaart

---

(1) *Geschiedenis van den Boerenstand en den Landbouw in Nederland.* IIe deel, blz. 297. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.

hem de schande te moeten bedelen wanneer zijne koe zou sterven.

In alle Kempische dorpen hoort men hetzelfde : hier zijn veel minder arme menschen dan vroeger. Er wordt weinig of niet meer gebedeld. « Ik heb nog liever, zei ons een oude boer, dat er hier en daar wat voeder gesneden wordt, dan regelmatig vijftien-twintig menschen aan mijn deur te krijgen om een snee brood te vragen. »

Als bewijs dat er in 't begin der 19e eeuw veel gebedeld werd, kan gelden dat sommige gemeenten er een « bedelaersjager » op na hielden. Zoo vonden we in de gemeenterekening van Bocholt voor 1795 : « aen den bedelaersjager voor slaepgelt 10 gulden 8 stuivers, aen den selven voor een paer schoen 4 gulden (1) ».

En de volgende jaren vinden we nog melding van den bedelaarsjager.

*
* *

Er blijft echter nog veel te doen over. — Het zal wel op eene voldoende wijze uit deze verhandeling blijken dat er ook voor de landelijke bevolking der Kempen nog veel te doen overblijft.

Bijzonder wenschelijke verbeteringen. — Het is hier de plaats niet een landbouwprogramma voor de Kempen op te stellen; men late ons echter toe, nog eens, als slot, op eenige bijzonder wenschelijke verbeteringen te wijzen.

Meer kleine boerenwinningen. — Het getal der kleine boerenwinningen is onvoldoende. In veel andere streken van ons land is dat ook het geval, maar nergens kan te toestand zoo gemakkelijk verholpen worden als in de Kempen. 't Ware voor menigen eigenaar voordeelig als hij zijn grootere hoeven

(1) *Stockregister der gemeynte Bocholt in den graefschap van Loon,* beschreven door mij Adrianus Geerkens, geswooren gemeenteschrijver. « Ordinarissen uytgifte 1795. » Gemeentearchief.

verbrokkelde; de duizende en duizende hectaren woeste grond liggen daar te wachten naar handen die ze vruchtbaar maken. Waarom het voorbeeld van Genck niet gevolgd en, een deel althans, van dien heigrond verkaveld?

Sommige gemeenten doen het niet, omdat ze vreezen daardoor arme menschen van vreemde dorpen aan te lokken : maar er zou wel kunnen voor gezorgd worden dat hoofdzakelijk gemeenteuaren daar profijt uit trekken, en, ten andere, zoo iets is juist een middel voor arme menschen om op te komen en eene zelfstandige plaats in de samenleving te veroveren. De hoogere overheid werkt het vervreemden van gemeentegrond niet in de hand, er moet voor de toekomst der gemeentekas gezorgd worden, zegt men. Zeer waar, er moet echter eerst en vooral gezorgd worden voor de noodwendigheden van onzen tijd.

Na het uitvaardigen der wet van 1847 heeft men wel eens lichtvaardig gemeenten gedwongen hun woesten grond te verkoopen; dat is geene reden om nu den tegenovergestelden misslag te begaan.

Meer goede wegen. — Eene der hoofdvereischten van het vruchtbaar maken van den woesten grond in de Kempen is het aanleggen van goede wegen.

« Aan onze eerlijke, bedrijvige, geduldige landbouwbevolging kan geen grooter dienst bewezen worden dan met haar snelle, veilige, gemakkelijke en immer gebruikbare gemeenschapswegen te verschaffen. Landstreken, die op dit gebied bevoordeeld werden, ondergingen grondige verandering en vaak trad daar welstand in de plaats van betrekkelijke armoede.

» Hopen wij dat de streken, die tot op heden van goede wegen verstoken bleven, er ook weldra bekomen. »

Zoo sprak de voorzitter van de Kamer der Volksvertegenwoordigers in den nieuwjaarswensch aan den Koning, den 1n Januari 1904 (1).

---

(1) *Moniteur belge,* 2-3 Januari 1904, blz. 55.

M. Schollaert bewoont de Kempen en 't gebrek aan wegen in de Kempen zal hem die woorden ingegeven hebben.

Staat en provincie komen gewoonlijk tusschen in de onkosten van steenwegen door de gemeenten aangelegd. De gemeente heeft enkel ongeveer $^1/_3$. van de kosten te dragen.

Dat is algemeene regel, overal dezelfde; maar juist daardoor dat die regel algemeen is, staan de Kempische gemeenten feitelijk op den achtergrond.

De gemeenten met al hunnen woesten grond zijn hier dikwijls veel uitgestrekter dan in andere streken van 't land, daarom echter niet rijker, integendeel. Een steenweg van het eene dorp tot het andere kost dus ook meer geld, en toch moet uit de gemeentekas $^1/_3$. of ongeveer van den prijs betaald worden. Feitelijk moeten de arme gemeenten in de Kempen dus meer tusschenkomen dan de gemeenten uit dichter bevolkte gewesten.

Voor het toekennen der hulpgelden zou rekening moeten gehouden worden met de inkomsten der gemeenten, met hunne bevolking en hunne uitgestrektheid.

Wat de landbouwvereenigingen nog kunnen doen. — Er blijft voor de landbouwvereenigingen nog veel werk te verrichten : verbeterde stelsels om het land te bebouwen aanprediken, het veeras veredelen, de stallen beter doen aanleggen, zorgen dat de woningen gezonder worden, namelijk zindelijker, beter verlucht en beter verlicht; de bestaande hypotheekschulden vervangen door nieuwe, aflegbaar met jaardoodingen (1), enz.

Betere voeding. — Er diende ook voor gezord te worden dat de Kempische landsman kloeker gevoed wordt.

---

(1) Daar kunnen de plaatselijke Raiffeisenkassen nu voor zorgen sedert de werking van de Middenkredietkas van den Boerenbond — waar al de Kempische Raiffeisenkassen bij aangesloten zijn — uitgebreid werd. Zie hierover ons artikel in *Dietsche Warande en Belfort*, Januari 1904, blz. 1 en volg.

Aardappelen en botermelk, de hoofdschotels, zijn niet voldoende voor wie den geheelen dag in 't open veld moet werken.

Wel is waar is veel daarin verbeterd gedurende de tweede helft der 19e eeuw, maar er blijft nog veel te doen over : de menschen moeten begrijpen hoe belangrijk het is dat ze degelijk gevoed worden en 't moet aan hun verstand gebracht worden hoe dat mogelijk is : de edele kookkunst zou in de meisjesscholen met ten minste zooveel recht als naaien en stoppen en gewoon handwerk moeten aangeleerd worden en 't zou voorzeker zijn groot nut opleveren als er van tijd tot tijd in zondagscholen en landbouwvoordrachten gewezen werd op de voedende waarde van de verschillende eetmiddelen.

En zou de geitenkweek, die in West- en Oostvlaanderen zoo bloeiend is ten bate eerst en vooral van den geringen man, zou de geitenkweek niet dienen in de Kempen krachtig aangepredikt en bevorderd te worden ? Nu beseffen de Kempenaars niet genoegzaam de voordeelen daarvan : de soberheid van het huisdier eenerzijds, de uitstekende hoedanigheid van de melk anderzijds.

't Is een weldaad bewijzen aan 't Kempisch volk iedere maal dat men iets doet om zijn voeding te verbeteren.

October 1904.

INHOUD

